



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

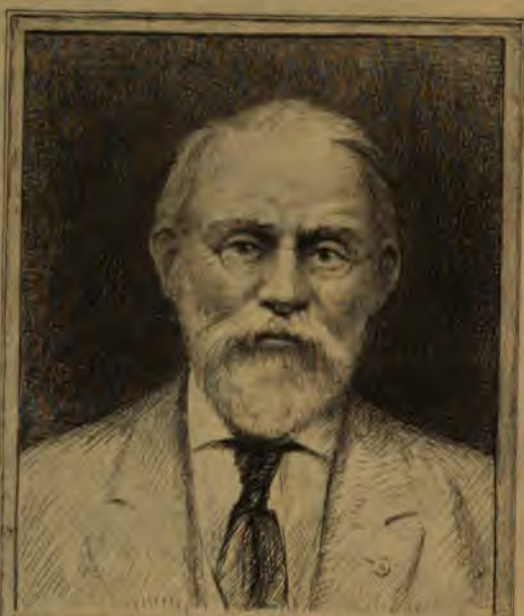
Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

D 470284

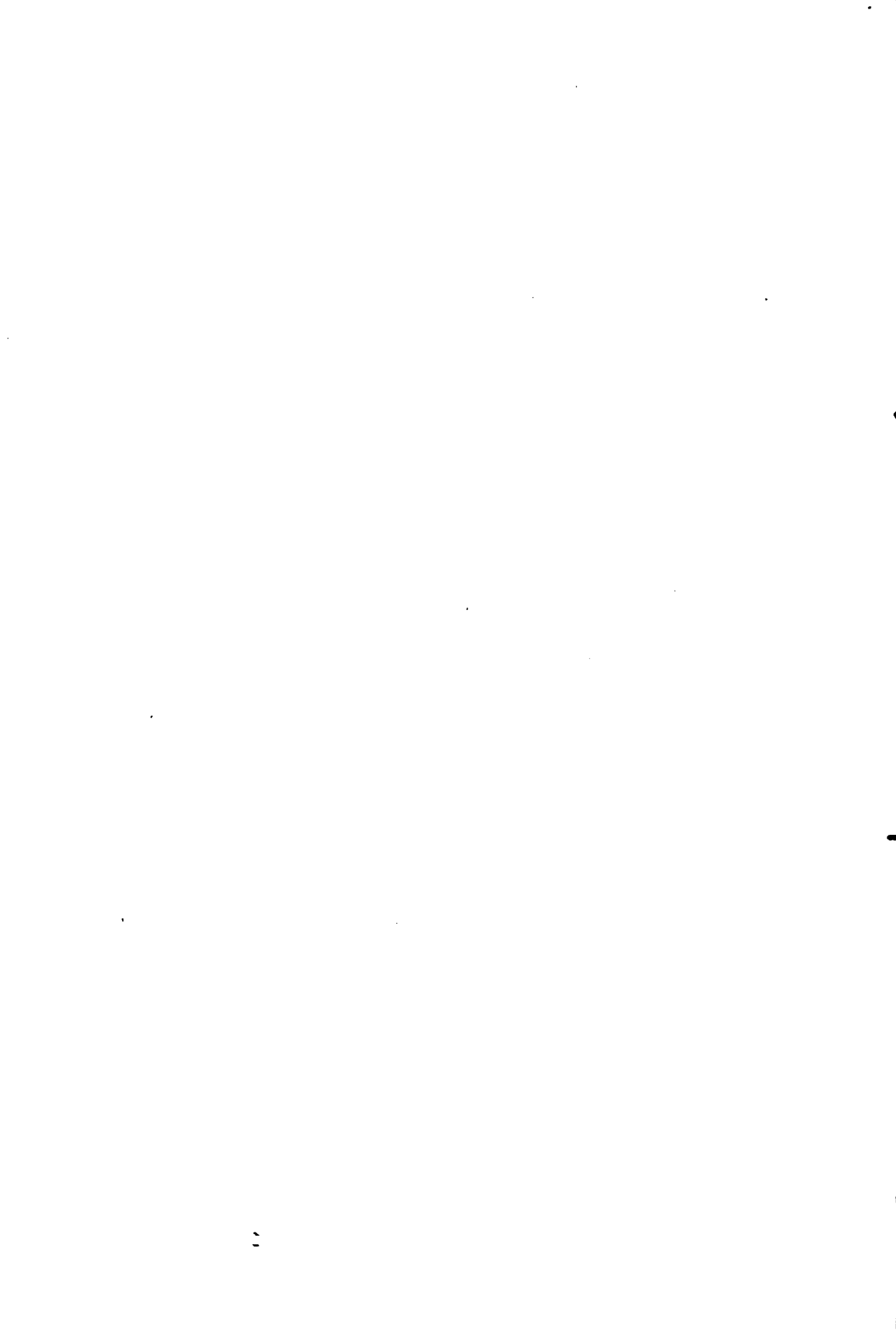


SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY



DC
611
.074
A3

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE



SOCIÉTÉ
HISTORIQUE
ET
ARCHÉOLOGIQUE
DE L'ORNE

TOME XXVII — ~~Bulletin~~

Publication Trimestrielle



ALENÇON

IMPRIMERIE ALENÇONNAISE, 11, RUE DES MARCHERIES

—
1908

11

Comité de Publication

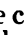

MM. H. TOMERET (1909)
J. LEBOUCHER (1909)
REYNOLD DESCOUTURES (1910)
le comte DE SOUANCÉ (1910)
LOUIS DUVAL (1911)
PAUL ROMET (1911)

Commission du Musée

MM. FÉLIX BESNARD
REYNOLD DESCOUTURES
l'abbé DESVAUX
A. GILBERT
le comte LE MAROIS
ALBERT MEZEN
PAUL ROMET
le comte DE SOUANCÉ
H. TOMERET



Membres Titulaires ⁽¹⁾

MM.

- * **ADIGARD** (Pierre), avocat, député, membre du Conseil général de l'Orne, à Domfront, et à Paris, 4, rue Chomel (vii^e). — 1884.
ALLARD DU CHOLLET (le comte Maurice), A , à Paris, 114 bis, boulevard Malesherbes (xvii^e). — 1896.
- * **ANDLAU** (M^{me} la Comtesse d'), château de Voré, par Regmard, et 4, rue de Marignan, Paris (viii^e). — 1900.
ANGÉLY-SÉRILLAC (M^{me} la comtesse d'), château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte (Sarthe). — 1907.
- * **ANTERROCHES** (Henri d'), château des Yveteaux (Orne), et 64, boulevard Malesherbes, Paris (viii^e). — 1902.
ARROU (M^{me} Joseph), 9, rue Bayard, Paris (viii^e), et château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne). — 1902.
- ** **AUDIFFRET-PASQUIER** (le duc d'), château de Sassy, par Mortrée (Orne), et à Paris, 118, avenue des Champs-Élysées (viii^e). — 1906.
AVELINE (César-Prosper), avoué, membre du Conseil d'arrondissement, maire d'Alençon, rue du Jeudi, 33. — 1884.
- * **BANSARD DES BOIS** (Alfred) A , député, membre du Conseil général de l'Orne, maire de Bellême, à Bellême, et à Paris, 86, faubourg Saint-Honoré (viii^e). — 1900.
- * **BARILLET** (Louis), artiste-peintre 3, rue Vercingétorix, Paris (xiv^e), et 28, rue du Pont-Neuf, Alençon. — 1903.
BARON (Auguste), ancien instituteur, à la Ferrière-au-Doyen. — 1904.
BEAU (Amédée), ancien député, notaire honoraire, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 3, rue Keppler (xvi^e). — 1882.
- ** **BEAU** (Ferdinand), ✱, ancien officier de cavalerie, château de Tubœuf, par Chandai (Orne), et à Paris, 38, rue Marbeuf (viii^e). — 1900.
- ** **BEAUCHESSNE** (le marquis **ADELSTAN DE**), vice-président de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, château de la Roche-Falbot, par Sablé (Sarthe), château de Lassay (Mayenne), et à Paris, 8, avenue Marceau (viii^e). — 1883.

(1) Les noms des Membres titulaires de la Commission des Monuments Ornaux sont précédés d'un astérisque ; ceux des Membres fondateurs, de deux astérisques. La date qui figure à la suite de chaque nom est celle de l'année de l'admission des Membres dans la Société.

MM.

- * **BEAUDOUIN** (le Docteur Frédéric), 55, rue du Château, à Alençon. — 1905.
- * **BEAUGÉ** (l'abbé), curé de Saint-Laurent-de-Sézez. — 1901.
BEAUREGARD (DE), château d'Aché, par Alençon. — 1884.
- * **BEAUREGARD (Roger DE)**, château d'Aché, par Alençon. — 1903.
- BENARD (M^{lles})**, Grande-Rue, à Mortagne (Orne). — 1904.
- BERNIER** (l'abbé), chanoine honoraire de Meaux, docteur ès-lettres, supérieur de l'École Saint-Apais, à Melun (Seine-et-Marne). — 1886.
- BESNARD (Félix)**, élève de l'École des Beaux-Arts, 13, rue du Collège, à Alençon, et 23, rue Oudinot, à Paris (VII^e). — 1917.
- BESNIER (Georges)**, A , archiviste-paléographe, archiviste du Calvados, ancien archiviste de la Meuse et de l'Eure. — 1902.
- * **BEUDIN** (l'abbé), curé de Laleu, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1893.
- * **BIDARD-HUBERDIÈRE** (le docteur), , château de la Bérardièrre, par Saint-Bômer (Orne), et à Paris, 9, rue de Suresnes (VIII^e). — 1882.
- BIGNON** (l'abbé), curé de Berd'huis (Orne). — 1900.
- BIGOT-PONT-MESNIL (M^{lle} Amédée)**, 9, rue Basse-des-Promenades, à Alençon. — 1904.
- BISSON**, propriétaire, à Sainte-Marie-la-Robert, par Carrouges (Orne). — 1905.
- BLAIZOT (P.)**, juge au Tribunal Civil, 14, rue du Neufbourg, à Vire. — 1900.
- BLANZAY** (le comte DE), château de la Tanière, par Tessé-la-Madeleine (Orne), et à Paris, 75, rue Saint-Jacques (V^e). — 1892.
- BLIN** (l'abbé N.-J.-B.), chanoine titulaire, aumônier de la Miséricorde, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Sézez. — 1882.
- * **BOISSEY** (l'abbé), curé de Beauchêne (Orne). — 1889.
- BOISSIÈRE (A.)**, château du Gast, à Tanville (Orne). — 1905.
- BONNEVAL** (le vicomte Bernard DE), château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 24, avenue d'Antin (VIII^e). — 1905.
- BOULLÉ** (l'abbé), professeur au Petit Séminaire, Sézez. — 1905.
- * **BOURNISIEN (Jean)**, à Bellême, et à Paris, 41, rue de Saint-Pétersbourg (VIII^e). — 1900.
- * **BOURNISIEN (M^{me} Jean)**, mêmes adresses. — 1901.
- BRARD**, avocat, à Alençon, 15, rue d'Avesgo. — 1893.
- BRÉBISSON (DE)**, château des Forges, par Longny. — 1906.




MM.

- * BRICON (l'abbé P.), bibliothécaire au Grand-Séminaire de Séez. — 1900.
- * BROC (le vicomte Hervé DE), château des Feugerets, par Bellême (Orne), et à Paris, 15, rue Las-Cases (vii^e). — 1882.
- * BROCHARD (Henri), avocat à Domfront. — 1905.
BROGLIE (le prince DE), château de Cui, par Argentan. — 1906.
- * BRUST (Constant), propriétaire à Laleu, par Le Mesle-sur-Sarthe (Orne). — 1886.
BUGUET (Mgr), curé de La Chapelle-Montligeon (Orne). — 1907.
CACHET (le docteur A.), membre du conseil d'arrondissement, député de l'Orne, à Domfront (Orne), et à Paris, villa Scheffer, 12 (xvi^e). — 1884.
- * CAIX DE CHAULIEU (M^{me} la baronne Camille DE), château des Ostieux, par les Yveteaux, et à Paris, 26, rue Marbeuf (viii^e). — 1903.
- * CAIX DE CHAULIEU (M^{me} la baronne Gérard DE), château de Bernay, par Ecouché, et à Paris, 1, rue Beaujon (viii^e). — 1903.
- * CANIVET (M^{me} Auguste), château de Chambois (Orne), et à Paris, 11, boulevard Magenta (x^e). — 1883.
- * CARDON, instituteur en retraite, à Exmes. — 1903.
- * CATTOIS (l'abbé), chanoine honoraire, curé-archiprêtre de la Cathédrale de Sées. — 1900.
- * CHALLEMEL (Wilfrid), A. 63, rue Hautevie, à La Ferté-Macé (Orne). — 1882.
CHAMPAGNE (M^{me} la marquise DE), château de Mesnil-Jean, par Putanges (Orne), et à Paris, 25, rue de la Ville-Évêque (viii^e). — 1882.
- CHARENCEY (le comte DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Champthierry, par Saint-Maurice-les-Charencey (Orne), et à Paris, 72, rue de l'Université (vii^e). — 1882.
- CHARTIER (Henry), avocat, à Mortagne. — 1885.
- CHENNEVIÈRES-POINTEL (le marquis DE), conservateur au Musée du Louvre, professeur à l'École du Louvre, à Paris, 1, rue de la Chaise (vii^e). — 1882.
- CHESNES (M^{me} Henri DES), château du Mesnil, par Nonant-le-Pin. — 1893.
- * CHOLLET (Albert), docteur en droit, juge de paix, à Exmes (Orne). — 1890.

MM.

- CONTADES (le marquis DE), château de Saint-Maurice-du-Désert, par La Ferté-Macé, et château de Montgeoffroy, par Mazé (Maine-et-Loire). — 1900.
- * CORBIÈRE (Henri), maire de Nonant, président de la Société départementale d'agriculture de l'Orne, château de Nonant-le-Pin. — 1901.
- CORNEVILLE (A.), maire de Saint-Victor-de-Reno, 16, rue des Marcheries, Alençon. — 1905.
- COURCIVAL (M^{me} la marquise DE), ✱, château de Courcival, par Bonnétable (Sarthe), et à Paris, 46, rue de Bellechasse (VII^e). — 1887.
- * COUSIN, à Domfront, Grande-Rue. — 1903.
- CRESTE (Georges), docteur en droit, trésorier de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie*, à Paris, 33, rue Vaneau (VII^e), et à Mortagne. — 1902.
- DAREL (l'abbé Charles), professeur à Saint-François de Sales, 20, rue Labillardière, à Alençon. — 1900.
- * DARPENTIGNY (J.-B.), greffier de la justice de paix, à Putanges (Orne). — 1882.
- * DAUGER (le vicomte Guy), secrétaire de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château du Jardin, par Putanges (Orne). — 1903.
- DAUPELEY (Paul), imprimeur, 33, rue Gouverneur, à Nogent-le-Rotrou. — 1903.
- DAVID (l'abbé), curé-doyen de Briouze (Orne). — 1900.
- * DESCOUTURES (Reynold), ancien greffier du Tribunal de commerce, à Alençon, 42, rue de l'Ecusson. — 1882.
- * DESMONTS (l'abbé), curé de Saint-Georges-des-Groseilliers, par Flers (Orne). — 1900.
- * DESVAUX (l'abbé), curé de Damigny (Orne). — 1883.
- * DIGUÈRES (Christian DES), château de Méné-Glaise, par Ecouché. — 1903.
- * DU BUISSON (Emile), à Longny. — 1904.
- DULAU, à Londres, 37, Soho-Square. — 1887.
- * DUMAINE (l'abbé L.-V.), vicaire général, président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Sées, 15, rue des Cordeliers. — 1882.
- DUPONT (l'abbé Joseph), chanoine honoraire, 20, rue Labillardière, à Alençon. — 1886.
- DUPONT (l'abbé Alexandre), curé de la Trinité-des-Laitiers, par Gacé (Orne). — 1899.
- * DUPRAY DE LA MAHÉRIE (Lucien), membre du Conseil général de l'Orne, maire de Pervençhères, château de la Ferrière, par Pervençhères (Orne). — 1899.

MM.

- DUPUY (l'abbé), chanoine honoraire, ancien aumônier du Lycée, à Alençon, 7, rue de l'École. — 1882.
- DURAND (Auguste), maire de Magny-le-Désert, par la Ferté-Macé (Orne). — 1896.
- * DUVAL (Frédéric), archiviste-paléographe, archiviste de la ville de Saint-Denis, secrétaire de la rédaction de la *Revue des Questions historiques*, 59, boulevard Pasteur, Paris (xv^e). — 1900.
- * DUVAL (Louis), I. , archiviste du département de l'Orne, ancien archiviste du département de la Creuse, inspecteur des Archives communales et hospitalières, correspondant du ministère de l'Instruction publique pour les travaux historiques, à Alençon, 47, rue Cazault. — 1882.
- DUVAL (l'abbé), curé de Courteille-Alençon. — 1907.
- EDOUARD (le Révérend Père) LECORNEY, archiviste général des mineurs-capucins, à Rome, 71, via Boncompagni. — 1889.
- FARCY (Paul DE), vice-président de la Commission historique de la Mayenne, à Château-Gontier, rue de la Poste (Mayenne). — 1882.
- FLAUX (M^l^e), château des Hayes, par la Carneille (Orne).
- FLEURY (Gabriel), A. , imprimeur, 28, place de la République, à Mamers (Sarthe). — 1891.
- * FORTINIÈRE (Paul HOMMEY DE LA), juge au Tribunal civil, à Alençon, 2, rue Odolant-Desnos. — 1882.
- FOUCAULT (Albert), avocat à la Cour d'Appel, château du Tertre, par Bellême (Orne), et à Paris, 10, rue de Copenhague (viii^e). — 1905.
- * FOULON (Eugène), architecte, à Laigle (Orne). — 1892.
- * FRANCE DE TERSANT (André DE), à Paris, 11, rue des Pyramides (1^{er}), et à Sannois (Seine-et-Oise). — 1898.
- * FRANCE DE TERSANT (Urbain DE), à Sées. — 1903.
- FRÉVILLE DE LORME (le comte Marcel DE), , conseiller référendaire à la Cour des comptes, château de Livet, par Beaufai (Orne), et à Paris, 12, rue Cassette (vi^e). — 1901.
- * FRILEUZE (DE), 11, rue des Promenades, à Alençon. — 1901.
- * FROTTÉ (le marquis DE), château de Couterne (Orne), et à Paris, 21, rue Barbet-de-Jouy (vii^e). — 1901.
- GALPIN (Gaston), député, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Fontaine, par Fresnay (Sarthe), et à Paris, 61, rue la Boétie (viii^e). — 1882.
- GARIN (Paul), château d'Avoise, Radon, par Alençon et à Paris, 15, rue Greuze (xvi^e). — 1903.
- GASTÉ (Maurice DE), château de la Genevraye, par le Merlerault (Orne), et à Paris, 6, rue Georges-Bizet (xvi^e). — 1900.

MM.

- * GATRY (l'abbé), curé de Macé, par Séez. — 1890.
- GERMAIN-LACOUR (Joseph), maire de Moulins-sur-Orne, à Cuigny, par Argentan, et à Paris, 78, rue d'Anjou (viii^e). — 1890.
- * GIBERT (Emmanuel DE), château d'Echauffour (Orne). — 1902.
- * GILBERT (A.), chef comptable divisionnaire en retraite aux chemins de fer de l'Ouest, à Alençon, 81, rue des Tisons. — 1896.
- * GILLET (Charles), membre du Conseil d'arrondissement, château de Dompierre, par Champsecret (Orne), et à Paris, 8, rue de Lévis (xvii^e). — 1903.
- GIRARD (l'abbé), vicaire général, à Séez. — 1883.
- GOBILLOT (René), négociant, 24, boulevard Hippolyte-Faure, Châlons-sur-Marne (Marne), et à Mauves (Orne). — 1904.
- * GOBLET (l'abbé F.), curé de Saint-Jean-de-la-Forêt, par Nocé. — 1900.
- * GODET (l'abbé), curé du Pas-Saint-Lhomer, par Moutiers-au-Perche (Orne). — 1882.
- GOMOND (E.), ancien professeur agrégé au Lycée, président honoraire de la Société d'Horticulture de l'Orne, à Alençon, 22, rue Candie. — 1897.
- * GOUGEON (l'abbé Daniel), curé des Tourailles, par la Carnelle (Orne). — 1903.
- * GOURDEL (l'abbé), curé de Saint-Hilaire-de-Briouze (Orne). — 1893.
- * GRENTE (l'abbé Georges), ancien élève de l'école des Carmes, docteur ès-lettres, directeur du collège diocésain, à Saint-Lô. — 1903.
- * GUERCHAIS (l'abbé), vicaire, à Mortagne. — 1903.
- * GUÉRIN (l'abbé R.), chanoine prébendé, aumônier du Monastère de Sainte-Claire, à Alençon, 5, rue de la Demi-Lune. — 1886.
- GUÉRIN (l'abbé Ambroise), curé de Saint-Pierre de Montsort, à Alençon. — 1902.
- * GUESDON (l'abbé), chanoine titulaire, à Séez. — 1891.
- GUESNON (A.), membre de l'Académie d'Arras, correspondant honoraire du ministère de l'Instruction publique, 93, rue du Bac, à Paris. — 1904.
- * GUILLET (l'abbé), à la Chapelle-Montligeon. — 1904.
- * GUILLOCHIM (Victor), maire d'Argentan, avoué près le Tribunal civil, 5, rue de l'Orne, à Argentan. — 1901.

MM.

- * **GUILLOUARD (Jean)**, professeur à la Faculté de droit de l'Institut Catholique de Paris, 3, rue Saint-Simon, à Paris (vii^e). — 1903.
- GUILLOUARD (Louis)**, ancien bâtonnier de l'ordre des avocats, professeur du Code Civil à l'Université, membre correspondant de l'Institut, à Caen, 9, rue des Cordeliers. — 1882.
- HAREL (Paul)**, à Echauffour (Orne). — 1883.
- * **HAVAS (l'abbé)**, curé-doyen de Saint-Léonard d'Alençon, 10, rue des Marais, à Alençon. — 1904.
- HEURTAUMONT (le vicomte DE)**, conseiller d'arrondissement, château de la Gohyère, par Saint-Mard-de-Reno (Orne). — 1907.
- * **HOMMEY (le docteur Joseph)**, A. ☉, médecin de l'hôpital de Sées. — 1897.
- HOMMEY (Léon)**, ✠, ancien membre du conseil municipal, à Alençon, 5, rue de l'Ecole. — 1882.
- HUBERT (Joseph)**, notaire, à Sées, rue Billy. — 1906.
- HULOT (Paul)**, architecte, diplômé par le Gouvernement, 27, rue Singer Paris (xvi^e). — 1905.
- * **JAMET (l'abbé A.)**, curé de Guerquesalles, par Vimoutiers. — 1899.
- JOSSE (l'abbé)**, chanoine titulaire, chapelain de l'Immaculée-Conception, chanoine honoraire, à Sées. — 1882.
- JOUSSELIN DE SAINT-HILAIRE (Maurice)**, ingénieur des Constructions civiles, 102, rue de Vaugirard, à Paris (vi^e), et à Alençon, 10, rue de Bretagne. — 1902.
- JOUVIN (Henri)**, 47 bis, avenue Bosquet, à Paris (vii^e). — 1902.
- * **LA BRETÈCHE (A. DU MOULIN DE)**, à Argentan, 17, rue des Vieilles-Halles. — 1883.
- * **LACROIX (Fernand)**, ingénieur des Arts et Manufactures, 47, rue du Ranelagh, à Paris (xvi^e). — 1904.
- * **LAHAYE (J.)**, propriétaire, 28, rue Cazault, Alençon. — 1904.
- LANDE (l'abbé)**, aumônier de l'Hospice d'Alençon, 20, rue Labillardière. — 1896.
- LAPORTE**, ancien sous-préfet, à Alençon, rue de Bretagne, 20. — 1883.
- LA SERRE (ROGER-BARBIER DE)**, ✱, conseiller référendaire à la Cour des Comptes, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne), et 25, rue de Grenelle, à Paris (vii^e). — 1901.
- LA SERRE (l'abbé DE)**, professeur au Grand Séminaire de Paris, château du Houssay, par Moulins-la-Marche (Orne), et à Paris, au Grand Séminaire. — 1904.

MM.

- * LASSAUSSAYE (M^{lle}), à Echauffour. — 1904.
- * LÉBOUCHER (Jean), ancien pharmacien, conseiller d'arrondissement, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, premier adjoint au maire d'Alençon, 118, rue du Mans, à Alençon. — 1901.
- LEBRETON (l'abbé J.), chanoine titulaire, ancien vicaire général, à Sées. — 1882.
- LECHEVREL (Joseph), licencié ès-lettres, à Saint-Paul, près Flers. — 1904.
- LECLÈRE (Adhémar), résident de France à Kratié (Cambodge). — 1894.
- LECŒUR, pharmacien, lauréat des Hautes Etudes, à Vimoutiers (Orne). — 1896.
- LECOINTRE (M^{me} Eugène), 11, rue Saint-Blaise, à Alençon et château de l'Isle, par Alençon. — 1903.
- LECOINTRE (Georges), à Alençon, 4, rue Jullien. — 1890.
- LE COMTE (Ernest), ✱, membre du Conseil général de la Sarthe, château de Montigny, par la Fresnaye-sous-Chédouet (Sarthe), et à Paris, 124, rue de Provence (viii^e). — 1883.
- * LE FAVERAIS, avocat général, à Amiens. — 1903.
- LEFÉBURE (Léon), ✱, ancien député, membre de l'Institut, château de Ronfeugeray, par Athis (Orne), à Orbey (Alsace) et à Paris, 36, avenue Marceau (viii^e). — 1890.
- LÉGER (Louis), à Paris, 8, rue Le Peletier (ix^e). — 1899.
- * LEGUERNAY (François), ✱, A. (L.), vice-président du Conseil général de l'Orne, président de la Société d'Horticulture de l'Orne, route de Sées, 1, à Alençon. — 1903.
- LE HARDY (Gaston), secrétaire de la *Société des Antiquaires de Normandie*, château de Billy, Rots, par Bretteville-l'Orgueilleuse (Calvados), et à Caen, 9, rue des Cordeliers. — 1882.
- * LEMAITRE (l'abbé), chanoine titulaire, à Sées. — 1886.
- ** LE MAROIS (le comte), château de Lonray, par Alençon, et à Paris, 59, rue Saint-Dominique (vii^e). — 1893.
- * LEMARQUANT (Henri), I. (L.), ✱, sous-chef de bureau au Ministère de l'Intérieur, à Paris, 11, rue des Feuillantines (v^e), et à Ecouché (Orne). — 1883.
- LEMONNIER (l'abbé), chanoine honoraire, archiprêtre de Notre-Dame, à Alençon, 17, rue du Bercail. — 1900.
- LE MONNIER (Romain), publiciste, à Flers. — 1903.
- * LE NEUF DE NEUFVILLE (M.), I. (L.), président honoraire du Tribunal Civil d'Alençon, bibliothécaire honoraire de la *Société historique et archéologique de l'Orne*, à Alençon, 3, rue du Parc. — 1882.

MM.

- * LEPRÈTRE (Félix), avocat, 1, rue de l'École, à Alençon. — 1903
- LE ROUILLÉ (Jules), château de la Fayencerie, à Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1907.
- * LEROY (Paul), quincaillier, à La Carneille (Orne). — 1904.
- LE ROY-WHITE (J.), château de Rabodanges, par Putanges (Orne), et 120, rue du Bac, Paris (VII^e). — 1907.
- LESSART, maire de Saint-Siméon (Orne), à Alençon, 5, place Saint-Léonard. — 1892.
- * LETACQ (l'abbé), aumônier des Petites Sœurs des Pauvres, à Alençon, 151 bis, rue du Mans. — 1887.
- LEVAÏN (Charles), à Caorches, par Bernay (Eure). — 1882.
- LEVASSORT (Docteur), rue de la Sous-Préfecture, à Mortagne (Orne). — 1907.
- * LE VAVASSEUR (M^{me} Gustave), château de la Lande-de-Lougé, par les Yveteaux (Orne). - - 1896.
- LÉVEILLÉ (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur du Petit-Séminaire de La Ferté-Macé (Orne). — 1886.
- * LE VENEUR DE TILLIÈRES (M^{me} la comtesse), château de Carrouges (Orne), château de Trégaret, par Sixt (Ille-et-Vilaine), et à Paris, 89, faubourg St-Honoré (VIII^e). — 1904.
- LÉVIS-MIREPOIX (le comte DE), député, château de Chèreperrine (Orne), par Mamers (Sarthe), à Alençon, 41, rue du Cours, et à Paris, 121, rue de Lille (VII^e). — 1889.
- LORILLEUX (Pierre), à Chantecoq, Puteaux (Seine). — 1906.
- LORMEAU (l'abbé), licencié ès-sciences mathématiques, docteur en droit, professeur au Collège de Juilly (Seine-et-Marne). — 1905.
- LOUTREUIL, manufacturier, à Moscou, 17, Pretchialenka, maison de la princesse Galitzin. — 1887.
- LOUYARD (l'abbé), chanoine honoraire, supérieur de l'École Saint-François de Sales, à Alençon, 20, rue Labillardière. — 1904.
- * LOUVEL (Marcel), 110, rue Saint-Martin, à Argentan. — 1894.
- * LUDRE-FROLOIS (le marquis de), membre du Conseil général de l'Orne, maire de Longny, château de Longny, et à Paris, 4, square du Bois-de-Boulogne (XVI^e). — 1906.
- MACAIRE (Henri), I. (3), chef de division honoraire à la Préfecture de l'Orne, à Alençon, 10, rue de la Demi-Lune. — 1882.
- * MACKAU (le baron DE), ✱, I. (2), député, membre du Conseil général de l'Orne, château de Vimer, par Vimoutiers (Orne), et à Paris, 22, avenue d'Antin (VIII^e). — 1882.
- * MALLET (l'abbé), chanoine honoraire, ancien professeur d'archéologie au Petit Séminaire de Sées, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, à Alençon, 99, rue des Tisons. — 1882.

MM.

- MALLET, à Condé-sur-Sarthe, par Alençon. — 1907.
- * MALLEVOUE (Fernand DE), ✱, A. ☉, à Paris, 22, rue de Verneuil (vii^e), et manoir de Saint-Germain-d'Aulnay, par le Sap (Orne). — 1896.
- MARAIS (Paul), I. ☽, archiviste-paléographe, conservateur-adjoint à la Bibliothèque Mazarine, à Paris, 23, quai Conti (vi^e). — 1882.
- MARAIS (Henri), banquier, ancien président du Tribunal de Commerce, à Laigle (Orne). — 1907.
- MARCÈRE (Emile DES HAYES DE), G.-C. ✠, sénateur inamovible, ancien ministre, au Logis, Messei (Orne), et à Paris, 23, rue Montaigne (viii^e). — 1882.
- * MARGARITIS (Raoul), agent de change près la Bourse de Paris, à Versailles, 14, avenue de Villeneuve-l'Étang, et château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne. — 1899.
- MARGARITIS (Pierre), 14, avenue de Villeneuve-l'Étang, Versailles. — 1902.
- MARTIN DU GARD (Roger), archiviste-paléographe, 1, rue du Printemps, Paris (xvii^e). — 1905.
- * MAUTÉ (le docteur A.), médecin des Hôpitaux, 9, rue de Monceau, Paris (viii^e), et à Verrières, par Berd'huis (Orne). — 1901.
- * MÉLIAND (l'abbé), curé de Villers-en-Ouche (Orne). — 1898.
- MESNIL (l'abbé), curé de Vingt-Hanaps. -- 1905.
- * MÉZEN (Albert), architecte, diplômé par le Gouvernement, à Alençon, 29, boulevard Lenoir-Dufresne. -- 1900.
- MONTEBAULT (Léon), ancien magistrat, à Domfront. — 1901.
- * MOTEY (le vicomte RENAULT DU), C. ✠, G. O. ✠, avocat, docteur en droit, membre du *Conseil Héraldique de France* et de l'*Association des Chevaliers Pontificaux*, à Alençon, 44, rue Saint-Blaise. — 1884.
- MOULINET, avocat, à Argentan (Orne). — 1902.
- NANTEUIL (le baron Amaury DE LA BARRE DE), château de La Chevalerie, Hautéclair, par Arçonnay (Sarthe). — 1897.
- NANTEUIL (le vicomte Emmanuel DE LA BARRE DE), château de Moire, par Fresnay (Sarthe), et rue de l'Asile, 1, à Alençon. — 1899.
- * NOBIS (Charles), au Val-Saint-Bômér (Orne), et à Paris, 21, Villa d'Alésia (xiv^e). — 1904.
- * NORMAND (Charles), architecte diplômé par le Gouvernement, président et fondateur de la *Société des Amis des Monuments Parisiens*, 98, rue de Miromesnil, Paris. — 1904.





MM.

- OLIVIER (l'abbé), vicaire de Bazoches - en - Houlme. — 1899.
- PARMENTIER (A.), ancien sous-préfet, receveur des finances honoraire du xx^e arrondissement de Paris, à Alençon, 1, route de Paris. — 1907.
- PAIXHANS (Louis), château de la Bijude, par Bretteville-sur-Laize (Calvados), et 52, rue de Ponthieu, Paris (viii^e). — 1907.
- PATOU (Urbain), avocat, à la Fosse-Avrilli, par Domfront. — 1882.
- PAYSANT (l'abbé), curé du Mesnil-Gondouin, par Putanges (Orne). — 1905.
- * PELLETIER (Victor), maire de Condé - sur - Huisne. — 1900.
- PIERRE (l'abbé I.), 115, rue Marcadet, Paris (xviii^e). — 1902.
- * PIERREY (Maurice), château de La Guyardière, en la Haute-Chapelle, et à Paris, 76, rue de la Faisanderie (xvi^e). — 1903.
- * PORCHER (Jacques), 1, rue du Regard, Paris, et Le Clos-André, à Gacé (Orne). — 1901.
- PORQUET (Eugène), O. ✱, sénateur, membre du Conseil général de l'Orne, château de Blanche-Lande, par Mortrée (Orne), et à Paris, 23, rue Galilée (xvi^e). — 1882.
- * PREMPAIN (Charles), architecte, à Sées. — 1882.
- * PRINGAULT (Raoul), agent-voyer en retraite, à Écouché (Orne). — 1900.
- * PRODHOMME (le docteur), maire de Putanges. — 1903.
- * REGNIER (Louis), A. ☉, à Evreux, 9, rue du Meilet. — 1890.
- RIBOUX (l'abbé A.), curé de Ste-Marie-la-Robert (Orne). — 1904.
- * RICHER (l'abbé A.), aumônier de la Providence, à Alençon, 15, rue du Pont-Neuf. — 1882.
- * RIVIÈRE (Albert), ✱, ancien magistrat, château de la Gatine, par Villiers-sous-Mortagne (Orne), et à Paris, 52, rue d'Amsterdam (ix^e). — 1900.
- ROBET (M^{lle}), château de Maleffre, par Alençon. — 1906.
- * ROCHER (le docteur), rue des Cordeliers, à Sées. — 1904.
- * RŒDERER (le comte), ✱, membre du Conseil général de l'Orne, château de Bois-Roussel, par Essai, et 5, rue Freycinet, Paris (xvi^e). — 1903.
- * ROGER (M^{me} Georges), à Planches, par Sainte-Gauburge. — 1904.

MM.

- ROMANET (le vicomte Olivier DE), ✠, archiviste-paléographe, fondateur des Documents sur la province du Perche, président de la Société Percheronne d'histoire et d'archéologie, château des Guillels, par Mortagne. — 1882.
- ROMET (M^{me} Paul), 24, rue du Pont-Neuf, à Alençon. — 1907.
- ** ROMET (Paul), membre du Conseil général, vice-président de la Société d'Horticulture de l'Orne, à Alençon, 24, rue du Pont-Neuf, et château de Saint-Denis-sur-Sarthon (Orne). — 1887.
- * ROMET (M^{me} Charles), à Alençon, 34, rue du Jeudi. — 1903.
- ** ROMET (Charles), membre du Conseil d'arrondissement, à Alençon, 34, rue du Jeudi. — 1893.
- * ROTOURS (le baron Jules ANGOT DES), A. 6, vice-président de la *Société d'Economie sociale*, membre de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, maire des Rotours, château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 35, rue Washington (VIII^e). — 1886.
- ROTOURS (le baron André ANGOT DES), château des Rotours, par Putanges (Orne), et à Paris, 9, avenue de Villars (VII^e) — 1906.
- ROULLEAUX-DUGAGE (le baron Henry), château de Livonnière, à Rouellé, par Domfront, et à Paris, 5 bis, rue de Berri (VIII^e). — 1897.
- * SAINTE-PREUVE (M^{me} la baronne DE), château de Boisbulant, par Alençon. — 1890.
- SAINT-PIERRE (Henri DE GROSOURDY, marquis DE), conseiller référendaire honoraire à la Cour des Comptes, président de l'*Union Bas-Normande et Percheronne*, membre du Conseil général de l'Orne, château de la Vente, par le Bourg-Saint-Léonard (Orne), et 25, faubourg Saint-Honoré, Paris (VIII^e). — 1902.
- SALZE (Edmond), 3, avenue de l'Eglise, Le Chesnay-Versailles (Seine-et-Oise). — 1885.
- SANDRET (Jean), A 6, architecte du Gouvernement et du département de l'Orne, 15, rue des Champs, à Alençon. — 1907.
- * SARS (le vicomte Albert DE), membre du Conseil d'arrondissement, château de Bellebranche, par Bouère (Mayenne), (Mayenne), et 31, avenue de Saxe, Paris (VII^e). — 1903.
- * SAVARY (Georges), Caissier à la Recette des Finances, à Domfront. — 1901.
- * SCHALCK DE LA FAVERIE (M^{me} F.), membre de la *Société des Gens de lettres*, au Val-Nicole, par Domfront, et à Paris, avenue de la Grande-Armée, 83 (XVI^e). — 1882.
- SEMALLÉ (le comte Robert DE) château de Frebourg, par Mammers (Sarthe), 16 bis, avenue Bosquet, Paris (VII^e). — 1905.

MM.

- * SEVRAY (l'abbé), à Mortrée (Orne). — 1882.
- * SOUANCÉ (le comte DE), château de Montdoucet, par Souancé (Eure-et-Loir), et à Alençon, 72, rue Saint-Blaise. — 1887.
- * SURVILLE (Auguste), instituteur, à la Chapelle-Biche, par Flers (Orne). — 1886.
- TABOURIER (l'abbé), vicaire, à Moulins-la-Marche (Orne). — 1902.
- THOUREAU (Paul), château des Chaises, par Bellême (Orne), et à Paris, 12, rue de Penthièvre (viii^e).
- TOMERET (Hippolyte), I. , (M. A.), ancien conseiller de préfecture de l'Orne, à Alençon, 19, rue Desgenettes. — 1882.
- ** TOURNOUER (Henri), A. , O. , archiviste-paléographe, secrétaire d'ambassade honoraire, membre du Conseil général de l'Orne, vice-président de la *Commission diocésaine d'Architecture et d'Archéologie*, château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 5, boulevard Raspail (vii^e). — 1888.
- * TOURNOUER (M^{me} Henri), château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), à Paris, 5, boulevard Raspail (vii^e). — 1900.
- * TOURNOUER (M^{me} Octave), château de Saint-Hilaire-des-Noyers, par Nocé (Orne), et à Paris, 203 bis, boulevard Saint-Germain (vii^e). — 1888.
- TRIBOTÉ (l'abbé L.), chanoine honoraire, curé-doyen de Bellême. — 1900.
- * TRIGER (Robert), docteur en droit, ancien conseiller d'arrondissement, correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, président de la *Société historique et archéologique du Maine*, aux Talvasières, près Le Mans, et au Mans, 5, rue de l'Ancien-Evêché. — 1882.
- TRIPIED (l'abbé F.), curé-doyen de Nocé. — 1900.
- TURGEON (Charles), professeur d'Economie politique à la Faculté de Droit, de l'Université de Rennes, 21, boulevard Sévigné, à Rennes. — 1883.
- UBALD D'ALENÇON (le R. P.), 11, passage Stanislas, Paris (vi^e). — 1903.
- * VAUCELLES (le comte Jules DE), membre du Conseil général de l'Orne, château de Lignou, par Briouze (Orne), et à Paris, 18, rue de Marignan (viii^e). — 1892.
- * VÉREL (Charles), A. , à Nonant-le-Pin (Orne).
- * VIGAN (Victor DE), à Bellême, et château de la Renardière, par Bellême (Orne). — 1900.
- VIGNERAL (le vicomte de), 16, rue Edmond-Valentin, Paris (viii^e), et château de Ri, par Putanges (Orne). — 1906.

MM.

- * VIMARD (Achille), château des Tourailles, par la Carneille (Orne), et 12, place Rougemare, Rouen (Seine-Inférieure). — 1904.
- * VOISIN (Etienne), château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 67, rue d'Amsterdam (VIII^e). — 1900.
- * VOISIN (Félix), O. ✱, membre de l'Institut, doyen de la Cour de Cassation, ancien député, ancien préfet de police, château de la Gâtine, par Villiers-sous-Mortagne, et à Paris, 11 *bis*, rue de Milan (IX^e). — 1899.

Cercle Littéraire, 5, rue Matignon, Alençon.

Sociétés Savantes et Établissements Publics

Auxquels la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*
adresse ses Publications et ses Correspondances.

- Aix. — Université d'Aix.
Alençon. — Archives départementales de l'Orne.
Alençon. — Bibliothèque publique.
Angers. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts.
Angoulême. — Société Archéologique et Historique de la
Charente.
Argentan. — Bibliothèque publique.
Arles. — Le Vieil Arles. — (Poste).
Avranches. — Société d'Archéologie d'Avranches et Mortain.
Bernay. — Société libre d'Agriculture, etc., de l'Eure (section
de Bernay).
Bourges. — Société des Antiquaires du Centre.
Caen. — Académie Nationale des Sciences, Belles-Lettres
et Arts.
Caen. — Société des Beaux-Arts.
Caen. — Société des Antiquaires de Normandie.
Caen. — Société Linnéenne de Normandie.
Caen. — Comité des Assises de Caumont, 28, rue de Geôle.
— (Poste).
Chartres. — Société Archéologique d'Eure-et-Loir.
Châteaudun (Eure-et-Loir). — Société Dunoise.
Cherbourg. — Société académique.
Compiègne. — Société française d'Archéologie.
Guéret. — Société des Sciences Naturelles et Archéologiques
de la Creuse.
La Flèche. — Les Annales Fléchoises. — (Poste).
Laval. — Commission Historique et Archéologique de la
Mayenne.
Le Mans. — Société Historique et Archéologique du Maine.
Le Mans. — Société d'Agriculture, Sciences et Arts de la
Sarthe.
Mortagne. — Société percheronne d'Histoire et d'Archéologie.
Moulins. — Société d'émulation de l'Allier.
Nantes. — Société Archéologique.
Paris. — Ministère de l'Instruction publique (Direction de
l'Enseignement supérieur, 5^e Bureau). — (6 exemplaires).
Paris. — Bibliothèque Nationale, 58, rue de Richelieu.

- Paris. — Bibliothèque de la Sorbonne, rue de l'Université.
 Paris. — Bulletin de l'Union Bas-Normande et Percheronne,
 34, rue de Vaneau.
 Paris. — Comité des travaux historiques et des Sociétés
 savantes.
 Paris. — Bibliothèque de l'École des Chartes, 19, rue de
 la Sorbonne.
 Paris. — Revue des Questions Historiques, 5, rue Saint-
 Simon. — (Poste).
 Poitiers. — Société des Antiquaires de l'Ouest.
 Quimper. — Bulletin de la Commission diocésaine de Quim-
 per et de Léon (Finistère). — (Poste).
 Rennes. — Société Archéologique.
 Rochechouart. — Société des Amis des Sciences de Roche-
 chouart (Haute-Vienne).
 Rouen. — Société de l'Histoire de Normandie.
 Rouen. — Société Normande de Géographie.
 Rouen. — Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure.
 Saint-Dié. — Société Philomatique Vosgienne.
 Saint-Lô. — Société d'Agriculture et d'Archéologie, 23, rue
 des Images.
 Saint-Malo. — Société Historique et Archéologique de l'arron-
 dissement de Saint-Malo.
 Toulouse. — Société Archéologique du Midi de la France.
 Tours. — Société Archéologique de la Touraine.
 Vannes. — Société Polymathique du Morbihan.
 Versailles. — L'Art Sacré. — (Poste).

Sociétés Étrangères

- Abbaye de Ligugé, Chevetogne, par Leignan, Province de
 Namur, Belgique.
 Albany. — Université de l'Etat de New-York.
 Bruxelles. — Analecta Bollandiana, 14, rue des Ursulines.
 Costa-Rica (Amérique Centrale). — Museo Nacional.
 Davenport. — Academy of Sciences.
 Mexico. — Museo Nacional.
 Monaco. — Annales du Palais de Monaco.
 Montevideo. — Museo Nacional.
 Neufchâtel (Suisse). — Société Neufchâteloise de Géographie.
 Rio-de-Janeiro. — Museo Nacional.
 Stockholm (Suède). — Académie Royale des Belles-Lettres,
 de l'Histoire et des Antiquités.
 Washington. — Smithsonian Institution.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 10 Octobre 1907

Présidence de M. HENRI TOURNOUER, Président

La Société Historique et Archéologique de l'Orne qui n'avait pas eu de réunion mensuelle depuis le 18 juillet, tient aujourd'hui séance dans la salle de la Bibliothèque.

Etaient présents : M^{me} la baronne DE SAINTE-PREUVE, MM. l'abbé BRICON, DE BEAUREGARD, DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, GILBERT, René GOBILLOT, GOMOND, l'abbé MESNIL, l'abbé RICHER, Paul ROMET, baron Jules DES ROTOURS, TOURNOUER, Robert TRIGER.

Se sont fait excuser : MM. Félix BESNARD, DE BRÉBISSON, l'abbé DESMONTS, l'abbé DUMAINE, Louis DUVAL, LE ROY-WHITE, l'abbé MÉLIAND, PAIXHANS, André DES ROTOURS, SANDRET.

Plusieurs candidats sollicitent leur admission dans la Société :

M^{me} la comtesse D'ANGÉLY-SÉRILLAC, château de Sérillac, par Beaumont-le-Vicomte, présentée par M^{me} la baronne de Sainte-Preuve et M^{me} H. Tournoüer ;

M. Jules LE ROUILLÉ, château de la Fayencerie, à Saint-Denis-sur-Sarthon, présenté par MM. Paul Romet et l'abbé Desvaux ;

M. le vicomte DE HEURTAUMONT, château de la Goyère, à Saint-Mard-de-Réno, présenté par MM. l'abbé Guillet et H. Tournoüer ;

M. Félix BESNARD, 13, rue du Collège, à Alençon, présenté par MM. Descoutures et H. Tournouër;

M. PARMENTIER, ancien sous-préfet de Mortagne et de Domfront, présenté par MM. Louis Duval et Descoutures ;

M. le docteur LEVASSORT, à Mortagne, présenté par MM. J. Creste et Tournouër ;

M. LE ROY-WHITE, château de Rabodanges, présenté par MM. le baron Jules des Rotours et Tournouër.

M. l'abbé Desvieux fait part de la mort de M^{me} Millet, née Bigot-Pontmesnil, membre de la Société depuis 1904, décédée à Alençon, le 23 septembre dernier. M^{me} Millet était la mère de notre ancien et si regretté collègue, Ernest Millet, le poète de grand avenir, enlevé prématurément aux lettres françaises, le 25 mai 1891.

M. le Président interprète heureusement la reconnaissance des excursionnistes de la Société envers M^{me} la baronne de Sainte-Preuve, MM. Robert Triger et Paul Romet, présents, pour le charme, l'allégerance, le confort et l'intérêt que leurs superbes réceptions ou la maîtrise de leurs explications ont apporté à nos journées des 27, 28 et 29 août dernier.

M. Robert Triger, à son tour, se déclare chargé par les membres de la *Société Historique et Archéologique du Maine*, d'exprimer leur gratitude pour l'accueil qu'ils ont reçu dans l'Orne, et le grand plaisir qu'ils ont eu à s'associer à notre tournée.

M. l'abbé Richer annonce la mise en vente du balcon en fer forgé de la maison Desrués, rue du Château, que nous avons eu plusieurs fois l'occasion de visiter. Chacun de nous regrette que la pénurie de notre budget ne puisse permettre d'en faire l'achat pour l'adapter à quelque partie de notre futur musée. M. l'abbé Richer conserve la parole pour faire part du vol commis en l'église Saint-Léonard d'Alençon, la nuit précédente. Aucun des journaux, qui ont raconté par le menu les détails de ce cambriolage, n'a paru savoir que la tapisserie représentant une *Sainte-Famille* arrachée de son cadre, avait été récemment classée en 1904. Les cambrioleurs semblaient plus au courant de ces particularités.

M. le Président fait en résumé le récit de l'excursion du mois d'août, au Mans, à Fresnay et les environs d'Alençon. Il parle de la nécessité de l'installation du Musée. Là, encore, nous sommes arrêtés par le manque de ressources. Le corps de bibliothèque installé récemment dans la salle des réunions étant loin de suffire pour contenir tous les livres et publications qui augmentent chaque jour, il est décidé de consacrer d'urgence le reliquat de 250 francs restant de la souscription pour l'ameublement de notre local, à faire établir des rayons supplémentaires dans la même salle. Espérons que de nouveaux bienfaiteurs permettront de réaliser l'installation du matériel d'un Musée pour lequel les dons commencent à arriver.

M. Savary envoie des boucles d'oreilles d'homme qui se vendaient autrefois à Domfront, telles d'ailleurs que beaucoup d'entre nous en ont encore vu l'usage autour d'eux, usage que dans les campagnes on regardait comme un préservatif contre les maladies d'yeux et quelques autres infirmités.

M. Descoutures offre un dessin de M. Lisch représentant l'Exposition tenue à Alençon en 1858.

M. le Président raconte la séance générale de la *Société Percheronne d'Histoire et d'Archéologie* qui s'est tenue à la fin de septembre dernier, à Mortagne, devant une assistance d'environ cent personnes, ce qui constitue une manifestation de sympathie considérable, étant donnée l'indifférence habituelle des Percherons pour les questions qui s'agitent en ces réunions. Plusieurs de nos collègues y ont successivement pris la parole : M. Tournouër, faisant fonctions de rapporteur général, et MM. Georges Creste, René Gobillot, Charles Turgeon, Louis Fournier, le docteur Levassort, qui vient aujourd'hui prendre rang parmi nous. Pour imiter ce qui se passe chez nous, une excursion avait été organisée dans la matinée pour la visite de l'église du Pin-la-Garenne et du manoir de Chanceaux.

A première vue, l'église du Pin-la-Garenne avec ses galeries à jour, ses pinacles aux arrêtes capricieuses, donne l'illusion d'une structure ancienne et ornementée. Ce n'est en réalité qu'une église fort commune du XI^e siècle. Un vénérable

savant et antiquaire, M. Jules Patu de Saint-Vincent, l'a compliquée d'une ornementation aussi abondante qu'apocryphe. On a tôt fait de le reconnaître, car à part le pittoresque de l'ensemble, on se trouve en face du genre d'architecture appliqué à Saint-Cénéry par le baron Séguier, le contemporain et le collègue en ferveur gothique du châtelain de la Pelonnière et du Pin. Plusieurs morceaux toutefois méritent de fixer l'attention : un rétable qui serait, paraît-il, celui de l'église priorale de Chesnegalon, la grande fenêtre du pignon occidental qui figurait autrefois sur le mur de chevet de Notre-Dame de Mortagne. Elle fut apportée au Pin avec ses verrières, lorsque vers le milieu du siècle dernier, on prolongea en hémicycle le chœur de Notre-Dame. A ne citer que pour mémoire les ossements enlevés au Val-Dieu de tombes déjà profanées et fouillées en 1793, et que M. de Saint-Vincent emporta comme étant ceux du comte du Perche Pierre II et de sa fille Jeanne. Ceux qui assistèrent à cette exhumation, dont nous avons connu plusieurs témoins, ne semblèrent en prendre les résultats au sérieux que dans le procès-verbal.

Chanceaux, sur la paroisse de Saint-Jouin-de-Blavoult, est un manoir de structure imposante avec de vastes salles aux énormes cheminées, datant du xv^e siècle, avec modifications et adjonctions faites successivement jusqu'au xviii^e siècle. Il a été l'objet d'une notice fort curieuse par M. Adolphe Vard, dans la *Normandie Monumentale et Pittoresque*.

M. le Président dépose sur le bureau un plan de Mortagne, où l'état ancien se trouve indiqué de façon très habile sur la topographie actuelle. Ce plan, tiré à un nombre limité d'exemplaires, est en vente chez son auteur, M. Fournier, imprimeur et libraire à Mortagne.

Il est ensuite fait choix des articles qui rempliront le prochain bulletin et on décide que MM. le chanoine Guesdon et Surville seront sollicités de faire des notices nécrologiques de MM. l'abbé Barret et Appert, dont la publication s'est trouvée retardée jusqu'ici par des circonstances malheureuses.

MM. Tournoüer et Wilfrid Challemel préparent les bibliographies de MM. de Contades et Appert et sollicitent les

renseignements et documents qui pourraient leur aider à rendre ce travail aussi complet que possible.

Il est annoncé qu'une nouvelle feuille du *Pouillé du diocèse de Sées* sera prête à être distribuée aux souscripteurs pour le 1^{er} janvier.

Il est donné communication d'une lettre demandant des renseignements sur les seigneurs qui ont accompagné Guillaume le Conquérant à la conquête de l'Angleterre.

Lecture est également faite d'une lettre de M. de Brébisson, où se trouve agréablement narrée une collaboration improvisée du célèbre botaniste normand, père de notre collègue, aux fêtes théâtrales données sous le premier empire, par le sénateur Røederer. Les pièces, dont plusieurs étaient l'œuvre même du châtelain de Bois-Roussel, étaient jouées dans un pavillon construit à cet effet dans le parc du château. Il portait le vocable de Matignon, le seigneur de Lonray, gouverneur d'Alençon, et ne fut démoli qu'il y a seulement une trentaine d'années.

Enfin, pour clore la séance, **M. le Président** veut bien nous faire part de la promesse donnée par M. le Maire d'Alençon que des mesures vraiment efficaces seront prises pour la mise en place du vitrail du xiv siècle « l'Adoration des Mages », dont les pièces mêlées continuent de servir en remplage au tympan de la deuxième fenêtre sud de la nef de Notre-Dame d'Alençon.

La Séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint :

L'Abbé A. DESVAUX.

Séance du 14 Novembre 1907

Présidence de M. HENRI TOURNOUER, Président

Le 14 novembre, à deux heures et demie, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu sa séance ordinaire dans la salle de sa Bibliothèque, à la Maison d'Ozé.

Étaient présents : M^{lle} L. ROBET, MM. DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, Louis DUVAL, Urbain DE FRANCE, GILBERT, l'abbé LETACQ, l'abbé MESNIL, l'abbé RICHER, Paul ROMET et TOURNOUER.

Se sont fait excuser : M^{me} la baronne DE SAINTE-PREUVE, MM. DE BRÉBISSE, l'abbé DUMAINE, Félix BESNARD, l'abbé GUERCHAIS, l'abbé DESMONTS, l'abbé GUESDON, René GOBILLOT, Léon HOMMEY, le vicomte DAUGER, l'abbé MÉLIAND, le comte REEDERER, le baron Jules DES ROTOURS.

M^{me} la comtesse D'ANGÉLY-SÉRILLAC, MM. Jules LE ROUILLÉ, le vicomte DE HEURTAUMONT, PARMENTIER, ancien sous-préfet, Félix BESNARD, le docteur LEVASSORT, LE ROY WHITE, présentés à la dernière séance, sont proclamés membres de la Société.

M. Léon Hommey donne sa démission de trésorier du Comité organisé jadis pour recueillir les fonds nécessaires à la réparation de la Maison d'Ozé et dont la mission elle-même est terminée. Les pièces justificatives de la souscription, avec l'analyse du dossier, sont déposées sur le bureau. Décharge est donnée à M. Hommey de sa gestion, avec vote de l'insertion au procès-verbal des remerciements qui lui sont adressés pour le zèle, l'activité et le bon succès avec lesquels il a rempli cette laborieuse fonction.

M. Mézen, architecte, fait présenter le règlement de compte pour la façon et l'acceptation du corps de bibliothèque qui

vient d'être placé dans la salle de nos séances. Il a été payé de ce chef la somme de 894 francs à M. Lebouc, menuisier à Alençon. La Société satisfaite de ce travail, décide, sur l'avis de M. le Président, que deux autres meubles dans le genre de celui qui est installé, seront placés de chaque côté de la cheminée de la même salle, crédit étant accordé pour solder les frais de cette acquisition.

M. l'abbé Richer, pour faire suite à cette question, annonce que les frais d'installation dans la Maison d'Ozé joints à un mémoire de reliure se sont élevés à la somme de 90 francs.

M. le Président annonce qu'il a reçu une somme de 1.146 francs pour l'ameublement de nos salles. Elle sera employée à payer les bibliothèques.

M. Descoutures exprime un vœu chaleureux pour que la salle des séances soit pourvue d'un appareil de chauffage d'effet pratique, certains sociétaires ne voulant pas, dit-il, exposer leur santé à l'atmosphère sibérienne de notre local. Satisfaction lui est promise.

M. le Président propose d'organiser définitivement la Commission du Musée de la Société à la Maison d'Ozé. M. Tournoüer est nommé président d'honneur. M. Paul Romet, président. Membres : MM. Descoutures, Louis Duval, Tomeret, le comte Le Marois, Mézen, Félix Besnard, le comte de Souancé, Gilbert. Secrétaire, M. l'abbé Desvaux.

M. l'abbé Gatry, qui a déjà donné une superbe collection de céramique ornaise, promet d'assurer plus tard à notre Musée la possession de ses autres collections archéologiques non moins précieuses.

M. Paul Romet dépose sur le bureau plusieurs spécimens curieux des anciennes faïences de Saint-Denis avec un beau lot de vieilles gravures.

M. le chanoine Guesdon offre une bulle de Benoît XIV fulminant institution d'un doyen à la collégiale des Andelys, en 1741.

Dom Paul Denis moine Bénédictin de l'abbaye de Solesmes,

actuellement exilée au château d'Appuldurcombe House, à Wroxall, dans l'île de Wight, demande des renseignements sur dom Petey de l'Hostallerie et sa famille, sur dom Simon Bougis, né à Sées, en 1630, et sur les armoiries de sa famille.

M. Urbain de France qui a fait une étude approfondie des vieilles familles sagiennes et argentanaïses, possède sur ce dernier des renseignements qui intéresseront extrêmement l'érudition bénédictine.

M. Surville annonce une biographie de M. Daligault, ancien directeur de l'École Normale d'instituteurs de l'Orne, qui a laissé à Alençon et près de ses anciens élèves une mémoire entourée de vénération.

M. Guesnon offre un exemplaire de son docte travail sur la surprise d'Arras par Henri IV, dont M. Louis Duval fait un éloge compétent avec promesse d'un compte rendu pour le Bulletin.

M. Louis Duval est prié de vouloir bien se charger désormais de la bibliographie des travaux publiés par les membres de la Société. **M. l'abbé Desvaux** trouve, en effet, que cette *Bibliographie* envahit trop sa *Chronique Ornaïse* et que M. Duval est particulièrement désigné, par ses études et ses fonctions, pour s'acquitter de ce travail à la satisfaction et au profit de tous.

Echange est voté de la collection de notre Bulletin contre les *Annales du Palais de Monaco*.

M. le Président annonce que les plans de M. Wable sur le vieux manoir de Courboyer et sa restitution architecturale primitive, disparus de leur carton depuis plusieurs années, sont enfin retrouvés. M. Lheureux, architecte à Alençon, qui les avait acquis chez un marchand d'antiquités, s'est empressé de les offrir à la Société dès qu'il en a connu l'origine, sans vouloir accepter aucun dédommagement pour ses frais d'acquisition. M. le Président l'a prié de vouloir bien agréer l'expression de notre reconnaissance.

M. le Président fait part de la publication de comptes rendus

sur notre excursion du mois d'août, insérés dans la *Revue du Maine*, les *Annales Fléchoises*, le *Journal d'Alençon*, l'*Indépendant de l'Orne*, l'*Almanach de l'Orne*, le *Bellémois* et autres publications pleines de sympathie pour la Société.

Déjà il a pu préparer un projet d'excursion pour l'été prochain. Le pays à explorer est la région située entre Falaise et Argentan. Nous aurions à visiter successivement Falaise, Saint-André-de-Gouffern, le faubourg de Guibray, les antiquités de Falaise, avec coucher en cette ville. Le lendemain, Mesnil-Villement sur les bords de l'Orne, la vallée de la Rouvre, la Roche d'Oitre, la Forêt-Auvray, Rabodanges, Ri, les Rotours, avec séance solennelle le soir à Putanges. Le troisième jour serait consacré à Commeaux, Bazoches-au-Houlme, Habloville, la Courbe et le Château-Gontier, Pommerieux, la Queurie, avec dislocation de la caravane à Argentan. Ce projet est acclamé à l'unanimité.

M. l'abbé Desvaux demande que des mesures efficaces soient prises le plus tôt possible pour assurer la réalisation d'un vœu précédemment émis à propos de la restauration du monument élevé sur la tombe du curé Mérino, dans le cimetière Notre-Dame. Cette tombe est menacée d'une ruine prochaine. Pareille observation à propos d'un autre vœu pour que des notices ou mémoires historiques soient consacrés aux établissements religieux fondés dans le cours du XIX^e siècle à Alençon et autres villes de notre ressort, et qui viennent d'être supprimés. Les chercheurs de l'avenir seront heureux de pouvoir se documenter sur ces monuments de notre histoire diocésaine dans les notes laissées par les contemporains.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire Adjoint :

L'Abbé A. DESVAUX.

PORTRAIT D'ANTOINE DE BOURBON

Nous donnons cette année en tête de notre Bulletin, pour continuer la suite des personnalités qui nous intéressent, le portrait d'Antoine de Bourbon.

Antoine de Bourbon, pair de France, duc de Vendômois, comte de Conversan, Marle et Soissons, vicomte de Meaux, baron d'Esperton, Montdoubleau, Blou, Brion, Aurilly, Ailly-sur-Noye, Sourdon, Broye, Nogent-le-Rotrou, seigneur d'Anghuien, Bournim, Bourbourg, Duneroles, Gravellinghes, Roddes en Flandres, Oisy, Ham, Bohaing, Beurevoir, Hendinel, Tingry, Hucquelière, des Tonnelieux-de-Bourges, des Transports-de-Flandres, châtelain de l'Isle, était fils de Charles de Bourbon, 1^{er} duc de Vendômois et de Françoise d'Alençon. Par sa mère, fille de René et de Marguerite de Lorraine, il se rattachait donc à la lignée des ducs d'Alençon. Il naquit le 22 avril 1518 et épousa en 1548 Jeanne d'Albret qui le fit roi de Navarre et père de Henri IV. Il fut gouverneur de Picardie et d'Artois, Lieutenant-général du royaume pendant la minorité de Charles IV; ayant embrassé la religion catholique il s'unit au duc de Guise et au maréchal de Saint-André contre les calvinistes ; il prit Bourges sur eux, assiégea Rouen et s'en empara, mais, blessé à mort, il succomba aux Andelys le 17 novembre 1562. Il avait eu une fille, Catherine, mariée à Henri de Lorraine, duc de Bar.

Cette gravure, de Balthasar Moncornet (1), porte comme légende : « Anthoine de Bourbon, Roy de Navarre, Prince de Béarn, duc de Vendosme et d'Alençon ». A gauche de l'ovale, en haut, armes des maisons de Bourbon et de Navarre surmontées de la couronne royale ; à droite, une couronne de lauriers.

(1) Balthasar Moncornet, peintre, graveur au burin, né à Rouen vers 1630 et mort après 1670.

EXCURSION ARCHÉOLOGIQUE

DANS

le Maine et le Pays d'Alençon ⁽¹⁾

Dans une causerie très spirituelle faite à Bellême en 1906, M. de Broc disait : « La Société historique et archéologique de l'Orne est une société qui se promène et que l'on n'envoie pas promener ! » Ce sont là deux vérités qui ont reçu dans le Maine et le pays d'Alençon une éclatante réalisation.

La fête fut brillante, ininterrompue. Les régals y furent infinis : il y en eut pour l'esprit, pour le cœur, pour les yeux et même pour l'estomac. Voilà qui est bien matériel, mais pour être archéologue, on n'en est pas moins homme ; et puis les festins ne sont-ils pas de tradition dans cette fête si touchante des Noces d'argent ?

Des Noces d'argent ! le joli mot ! Il évoque des idées de joie, de prospérité, d'espérance ; tout cela tissé, il est vrai, de quelques respectables cheveux blancs, si peu perceptibles pourtant au milieu de nos blondes moissons historiques ! Mais, au fait, qu'a-t-elle à craindre du temps, notre Société ? N'est-elle pas forte de tous les grands noms qui la fondèrent, la présidèrent, et dont la tradition est, aujourd'hui encore, si fidèlement continuée ?

(1) Nous exprimons des sentiments très vifs de gratitude à MM. Robert Triger, Gabriel Fleury et Leboucher, qui nous ont permis de reproduire dans le compte rendu un grand nombre d'excellents clichés leur appartenant, et à M. Giraud, membre de la Société historique et archéologique du Maine, qui a eu l'extrême amabilité de prendre à notre intention des vues fort intéressantes d'Alençon. Grâce à eux, notre récit est agrémenté d'illustrations qui seront pour nous des souvenirs et des documents infiniment précieux.

Avec d'aussi solides racines elle ne pouvait manquer de sève, et c'est là le fait le plus remarquable de ces vingt-cinq années si pleines de promesses : elle a su rester jeune, vivante, active. Ainsi la vit-on passer dans les rues du vieux Mans, sur les chemins de la Sarthe et de l'Orne et même en Alençon !

PREMIÈRE JOURNÉE (27 Août 1907)

Le 27 août, vers huit heures du matin, la cour de l'hôtel de Paris, au Mans, était envahie par une foule d'archéologues, « vénérables Messieurs » de tous âges, auxquels se mêlaient, ce qui est moins fréquent, « nobles Dames et Damoiselles ».

Au milieu des conversations bruyantes et des effusions des reconnaissances, la trompette présidentielle eut de la peine à se faire entendre. Peu à peu, cependant, par petits groupes l'on s'achemina vers la place de la Préfecture. Là, nous attendaient, en face de l'église de la Couture, deux immenses véhicules. Ce fut une véritable prise d'assaut. Tant bien que mal, tout le monde finit par se caser, et le cortège s'ébranla, guidé par la voiture de l'aimable Président de la Société historique du Maine.

Notre passage n'est pas sans provoquer la curiosité : des persiennes s'entr'ouvrent ; des têtes paraissent aux fenêtres ; et des artilleurs, au flair si réputé, n'hésitent pas à prendre pour une noce le congrès des deux Sociétés réunies du Maine et de l'Orne. Mais, déjà, les dernières maisons s'égrènent derrière nous et nous sommes en pleine campagne, suivant au grand trot la route de Pontlieue qui se déroule au milieu des bois de pins et des landes mauves de bruyère.

L'Abbaye de l'Epau

De la victoria qui nous précède, est parti un signal. L'on s'arrête. Tout le monde descend et la caravane s'engage dans un petit chemin encaissé, rocailleux, au bord duquel, de chaque côté, pendent languissamment de longues tiges



violettes de ronces. Mais cela dure peu. Devant nous, un pont : nous le franchissons, et dans un fouillis de verdure, au milieu des gazons épais et des hauts massifs d'arbres qui projettent une ombre mystérieuse très douce, nous apparaissent les ruines grisâtres de l'abbaye de l'Épau.

Immédiatement, l'on est pris par le charme du lieu, par sa tranquillité ; et, à ce premier sentiment s'en ajoute, aussitôt, un autre, plein de gratitude pour M^{me} Charles Thoré, qui a bien voulu nous ouvrir, toutes grandes, les portes de son domaine.

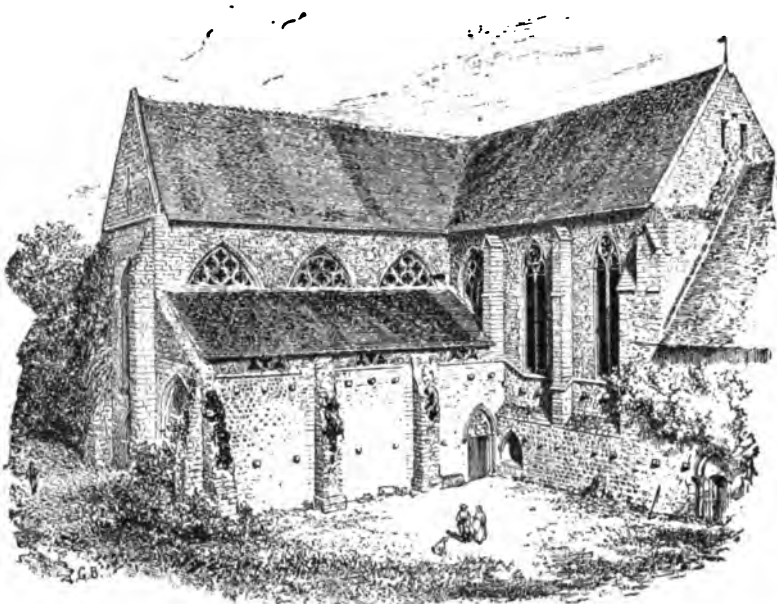
Voici, entourée autrefois d'un cloître, la cour, au fond de laquelle on peut admirer une salle capitulaire et une sacristie aux ogives élégantes et légères (1). C'est là, dans cette cour, que M. Robert Triger, d'un coup de son sifflet, nous a réunis près de lui. Enfin, nous allons donc connaître les origines du si captivant monastère !

En 1230, c'est-à-dire l'année même de sa mort, la reine Bérengère de Navarre, veuve de Richard Cœur de Lion, fonda l'abbaye de l'Épau. Les moines de l'ordre de Cîteaux qui y furent appelés construisirent, de 1230 à 1234, la première église, dans laquelle on retrouve plusieurs traces caractéristiques de leur architecture. Ils jouirent de leur œuvre pendant environ un siècle. Alors, s'ouvrit la guerre de Cent-Ans qui amena avec elle tant de vicissitudes, et, certes le couvent n'en fut pas exempt : ses alentours si calmes retentirent plus d'une fois des cris des hommes d'armes ; puis, un jour, les flammes s'élevèrent au milieu des futaies, et, de l'abbaye, il ne resta bientôt que monceaux de cendres et ruines accumulées. C'était le moyen — radical, il est vrai — trouvé par les Manceaux pour empêcher l'Anglais de loger à l'Épau.

Toute l'histoire du monastère, heureusement, ne fut pas aussi lugubre. Au xiv^e et au xv^e siècles des réparations furent faites accompagnées de remaniements nombreux. Ici, se place une anecdote quelque peu leste, mais fort joyeuse quand même et qui prouve que, toujours et partout, même dans les cloîtres, « notre ennemi, c'est notre maître ». Quelques

(1) On aperçoit encore dans la sacristie des restes de peintures du xiv^e siècle, représentant le lavement des pieds, l'entrée de Jésus à Jérusalem, la présentation au Temple.

moines, à l'esprit vindicatif, ayant eu à se plaindre du Père Abbé, trouvèrent plaisant de se déguiser, une belle nuit, en diables, et d'infliger à l'autorité une discipline qui, pour n'être pas prévue par la règle, n'en fut pas moins vigoureusement appliquée. Ce trait n'est évidemment pas un exemple de ferveur monastique, mais il a une certaine saveur gauloise qui n'est point pour déplaire.



Ancienne église abbatiale de l'Épau.
Dessin de M. Bouet. — Communiqué par M. G. Fleury.

Après avoir admiré les restes de peintures de la sacristie (1), et l'antique salle capitulaire, nous pénétrons dans l'église, toute parfumée encore des foins de la dernière récolte. C'est un des plus beaux modèles de l'architecture cistercienne où l'on retrouve, de chaque côté du chœur, trois chapelles s'ouvrant sur le transept. Cette disposition donne au transept une importance considérable, et, de ce fait, l'édifice affecte la forme d'une croix grecque.

(1) Voir la note précédente et l'étude publiée sur l'abbaye de l'Épau, dans la *Revue historique et archéologique du Maine*, par M. l'abbé Froger et M. Ricordeau.

Le chœur, sur plan carré, est éclairé à son chevet par une merveilleuse fenêtre, pur chef-d'œuvre du *xiv^e* siècle. Il est regrettable qu'à une époque postérieure, on ait traversé cette rose par un arc de consolidation, qui, s'il n'enlève rien à la délicatesse de la fenêtre, nuit à la sveltesse primitive et à la pureté des lignes.

Dans la première chapelle, à droite du chœur, reposa autrefois la reine Bérengère. Il n'y a plus là, maintenant, qu'un moulage de son tombeau dont l'original a été donné, en 1821, à la cathédrale du Mans, par la famille Thoré.



Abbaye de l'Epau.
Cliché de M. H. d'Anterroches

La nef principale, par laquelle nous sortons, est composée



Abbaye de l'Epau. — Tombeau de la reine Bérengère (moulage).
Cliché de M. H. d'Anterroches.

de trois travées, flanquées d'un seul bas-côté ; elle est éclairée par de délicates fenêtres en arc brisé, dont les plantes épousent les lignes élégantes ; le lierre court, ici, dans les ogives, grimpe le long des meneaux, sertit les fines roses, accrochant ses guirlandes tenaces dans les dentelles de la pierre.



Abbaye de l'Épau. — Chapelle Saint-Sébastien
Cliché de M. H. d'Anterroches.

En quittant cette chapelle, on passe de l'enchantement de l'art à celui de la nature. Ce ne sont que coins d'ombre calmes, grasses prairies frangées de saules, coupées de peupliers. Vraiment, l'endroit est charmant ; et il était bien choisi pour un monastère. L'atmosphère, seule, du lieu porte au recueillement, et l'on aime à se représenter les moines vivant ici dans la pénitence, se partageant entre la prière et l'admiration. Mais, au fait, l'admiration des beautés divines n'est-elle pas aussi une prière ?

A la sortie de cette demeure silencieuse, M^{lle} Henriette Thoré a l'amabilité de remettre à chacun une carte postale qui nous rappellera à tous, et toujours bien agréablement, les bons instants passés ici en « cette veille de la fête de saint Augustin ».

L'Usine des Eaux de la Ville du Mans

Nous quittons l'Épau pour nous rendre à l'usine des eaux de la ville du Mans, prouvant ainsi que notre Société a l'esprit

large et qu'elle sait admirer à la fois les merveilles de l'art antique et celles de la science moderne.

Cette usine, en effet, est bien une merveille et nous avons la chance de la visiter sous la savante direction de celui même à qui en revient tout l'honneur : M. Morancé. Nous y pénétrons par une passerelle légère, en bois, d'où l'on aperçoit encore très bien la place des anciens barrages formés de rangées de pieux ou épieux : d'où le nom d'Epau donné à toute cette contrée.

En considérant ce site si pittoresque, on ne peut s'empêcher de regretter la disparition du vieux moulin qui s'élevait, autrefois, en cet endroit, et qui lui eût conservé un peu de poésie.

Je n'entreprendrai pas ici un cours de mécanique. J'en serais, du reste, fort incapable. Voici seulement une idée générale du fonctionnement de cette usine :

Deux séries de machines, les unes hydrauliques, les autres à vapeur, pouvant s'intervertir, actionnent de puissantes pompes qui envoient les eaux de l'Huisne dans des bassins de filtration fort bien aménagés. Ces bassins, eux-mêmes, se divisent en quatre parties ou cuves dans lesquelles les eaux passent tour à tour, y abandonnant chaque fois un plus grand nombre d'impuretés ; de la quatrième cuve, elles sortent aussi saines que possible.

Mais cela ne suffit pas. On a créé dans l'établissement un laboratoire de bactériologie qui, tous les jours, analyse l'eau et s'assure que ceux qui la consomment n'absorbent pas, par goutte, plus d'un nombre donné de microbes. Heureux Manceaux, auxquels on mesure les bactéries !

Du reste, tout, ici, se fait avec une telle méthode, avec une si minutieuse propriété, que selon le mot de notre Président, « l'eau en vient à la bouche ».

En sortant de ces bassins filtrants, le liquide n'est pas encore complètement traité. Il est pur, mais il a perdu un peu de sa fraîcheur dans ces diverses opérations. Pour remédier à cet inconvénient, la mécanique intervient de nouveau. Des machines aspirent l'eau filtrée et la refoulent dans un immense réservoir souterrain où sa température s'abaisse de quelques degrés.

C'est de ce réservoir, situé non loin du château de Méhonnecourt, que les eaux se répandent dans l'économie de la ville du Mans.

Le temps ne nous a pas paru long. Il s'est évanoui sans que l'on s'en soit aperçu, tant furent intéressantes cette visite et les claires explications données.

Terminée depuis un an, à peine, cette usine modèle réunit tous les perfectionnements désirables. Elle a nécessité à son auteur une somme de travail considérable et de nombreux voyages dans les plus grandes villes d'Europe. Le Mans peut en être justement fier !

Ce rapport ne serait pas complet et tout n'aurait pas été dit si l'on n'ajoutait que M. Morancé joint à sa science éclairée de très sérieuses qualités d'administrateur ; il a su, en effet, ne pas dépasser dans la construction de cet établissement la limite des crédits prévus dans son devis qui s'élevait à la gentille somme de 2 millions 500.000 francs. C'est assez rare, de nos jours, pour que l'on ne passe pas sous silence ce fait, tout à l'honneur de notre savant guide.

Nous sommes à la grille, sur le point de sortir ; mais, auparavant M. Triger tient à remercier notre cicerone et à nous faire admirer encore une fois la disposition générale de cette usine dont les bâtiments neufs et si parfaitement entretenus, revêtent un cachet d'élégance, trop souvent laissé de côté, aujourd'hui, par les ingénieurs. Tout cela est à l'éloge de l'architecte actuel de la ville, M. Chotard, et du directeur, M. Guinoiseau, désignés par la municipalité pour nous accompagner dans notre visite, et que nous sommes heureux de féliciter chaleureusement avant notre départ.

Vers le Tertre de Changé

Dehors, nos voitures attendent. Une seconde fois nous nous élançons à leur conquête, et, toujours précédés de la victoria présidentielle, nous filons vers le tertre de Changé, où nous voulons aller rendre hommage au vaillant 33^e mobiles qui s'y couvrit de gloire.

Le temps, malheureusement, ne nous a pas permis de pousser jusqu'au tertre glorieux. Nous nous sommes arrêtés

au fameux « Chemin aux Bœufs ». Là, un des combattants, M. Erard (1), ancien sous-officier du 33^e, nous a retracé certains épisodes de la mémorable bataille du Mans.

Devant nous, quelques bouquets de sapins émergent de la lande rose. C'est ici que les mobiles de la Sarthe passèrent la nuit du 10 au 11 janvier 1871, nuit d'encre dont les deux partis mirent à profit l'obscurité pour avancer leurs travaux d'approche. Lorsque se leva l'aube grise, nos lignes de tirailleurs se trouvaient à quelques pas seulement de celles de l'ennemi. De leurs tranchées, les deux adversaires s'observaient. A un moment donné, un officier allemand s'avança vers les nôtres. Les Français abaissèrent leurs armes ; les Allemands en firent autant et... l'on ne tira pas ; mais, tout-à-coup, une boule de neige vola dans l'air, partie on ne sait d'où.

Ce fut le signal d'un combat homérique. Une bataille en règle s'engagea à coups de boules de neige, dont la victoire resta à ceux qui devaient être les vaincus du soir

Cette lutte puérile, alors que gronde le canon et que sifflent les balles, fait honneur à ceux qui la soutinrent ; elle est, chez eux, la preuve d'une force morale peu commune, d'une gaieté que rien n'abat, d'un souverain mépris de la mort !

Voilà un fait... d'armes (?) peu connu. Il n'en est pas moins digne de louanges et l'on aime à voir les Manceaux s'offrir au trépas, le rire aux lèvres, en grands enfants insoucients et héroïques. C'était très crâne et très français.

Aujourd'hui, de cette campagne riante, il ne vient que des bruits très doux, très atténués, comme ouatés de silence ; rien ne rappelle les fracas et les tumultes de la bataille, mais nous, nous nous souvenons, et nous saluons la mémoire de tous les vaillants qui tombèrent là pour la France !

(1) M. Erard, membre de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe, a fait paraître dans le bulletin de cette Société et en volume à part, de très intéressants mémoires sous le titre : *Souvenirs d'un mobile de la Sarthe*.

Animé du plus ardent patriotisme, M. Erard nous communique les notes que « le Caporal de la 4^e du deux » consignait chaque soir, sur un petit calepin. Il a écrit son livre, hier, comme il avait tracé ses notes, il y a 37 ans « le cœur tout chaud avec un réel enthousiasme », et l'on ne saurait trop féliciter celui qui, après avoir porté très crânement le fusil, manie si joliment la plume.

Nous rentrons au Mans à l'allure et par les voies les plus rapides. Déjà, la chaleur se fait vivement sentir et les estomacs commencent en chœur à crier famine.

A l'hôtel de Paris, où nous arrivons bientôt, la société s'augmente de quelques retardataires. L'on peut dire que, maintenant, « la famille est complète » pour s'élancer à la recherche de nouvelles merveilles archéologiques ; et, au Mans, cela ne manque pas. Dieu seul en sait le nombre... et M. Triger !

Avant de nous perdre dans le dédale des places, des rues et des impasses, il est bon de se rappeler, en remontant aux origines de l'histoire du Mans, que l'on retrouve, ici, sept villes successives, la ville gauloise, la ville romaine, celle des invasions, la cité du moyen-âge, puis celle de l'ancien régime et enfin la ville de la Révolution, suivie de celle des temps modernes. Tour à tour, nous allons voir défilé devant nous, au hasard de nos pas, des restes de ces époques nettement caractérisées.

Le Musée et l'Église de la Couture

Notre première visite est pour le Musée de la Préfecture. Il faudrait pouvoir lui consacrer une journée et nous avons une heure, à peine, à lui donner. Dans ce passage si rapide on risquerait de ne rien voir, mais, par bonheur, le savant Président de la Société historique du Maine est là, dirigeant notre admiration indécise.

Des salles de peinture, où les « Teniers » et les « Poussin » voisinent avec les « Philippe de Champagne », je ne veux noter que quelques unités : quatre panneaux peints sur bois, provenant du prieuré de Vivoin, et qui, tout en se rapprochant des primitifs, ont une origine régionale très certaine ; une toile de David, *Michel Gérard, membre de l'Assemblée nationale en 1789 et sa Famille*, dans lequel l'artiste a rendu la vie avec une saisissante intensité ; trois tableaux des diverses batailles du Mans, celle de 1793, où l'on voit M^{lle} des Melliers se jetant aux genoux de Marceau (1), et celle du

(1) M^{lle} Angélique des Melliers s'était vue, pendant la bataille, séparée de sa mère et de sa sœur. Tombée entre les mains de grenadiers, elle fut

11 janvier 1871 dont deux peintres manceaux ont rendu différents épisodes : la *Charge d'Aouvours*, par M. Lionel Royer, est particulièrement remarquée.

Ici, aussi, se trouvent plusieurs toiles ou dessins du Mortagnais Monanteuil ; et, ce nous est une joie, à nous, Ornaïs et Percherons, de voir si brillamment rappelé en ce musée le souvenir de notre compatriote (1).

conduite au général Marceau. Ce dernier, moins sanguinaire que la plupart de ses compagnons d'armes, fut touché de compassion. Il prit sous sa protection la jolie infortunée, la fit conduire à Laval, comme elle en avait exprimé le désir, et la confia à une famille chez laquelle il la savait en sûreté.

Il alla même lui rendre visite dans cette retraite, en compagnie de Kléber, qui a laissé dans ses Mémoires une phrase la concernant : « On ne vit jamais de femme ni plus jolie ni mieux faite et, sous tous les rapports, plus intéressante : elle avait à peine dix-huit ans et se disait de Montfaucon ».

Aussi noble de sentiments que de nom, M^{lle} des Melliers apprend, un jour, que toute famille qui donnait asile aux aristocrates s'exposait aux derniers châtements ; elle va, elle-même, se dénoncer et se voit jetée en prison. Quelques jours plus tard, sa tête tombe sur l'échafaud.

La protection accordée par Marceau à M^{lle} des Melliers, n'en reste pas moins tout à l'honneur du jeune général. Il mérita, certes, bien, en cette affaire, l'éloge qu'en faisait sa protégée dans une lettre écrite de sa prison, et datée du 9 nivose an II : « Vous savez qu'au Mans l'armée républicaine a obtenu une victoire complète. J'ai eu le malheur affreux d'être séparée de ma famille dans cette horrible déroute. Je désirais la mort et je n'ai trouvé que de la pitié parmi les troupes républicaines. J'ai été sauvée par le général Marceau qui m'a traitée, non seulement avec humanité, mais encore ai-je à me louer de son honnêteté et de sa générosité ».

(1) Jean-Jacques-François Monanteuil, naquit à Mortagne le 11 juillet 1785. Son père était d'origine Champenoise et se fixa dans le Perche par son mariage. Il était marchand de laine et devint secrétaire de la mairie de Mortagne. Patroné par M. Poissonnier de Prulai, le jeune Monanteuil entra à l'École centrale de l'Orne. Puis, manifestant de sérieuses dispositions pour l'art du dessin, il fut dirigé par son protecteur sur Paris, où il eut pour maître M. Fresnais d'Albert. Il devint ensuite l'élève préféré de Girodet, qui se l'associa pour la décoration du palais de Compiègne. Il fut, de 1843 à 1851, professeur de dessin au collège d'Alençon, et, lorsqu'il abandonna ses fonctions, il vint se fixer au Mans. C'est là qu'il mourut le 10 juin 1860. (*Monanteuil, dessinateur et peintre*, par Léon de la Sicotière, Caen, 1865 in-8°.)

Voici la liste des œuvres de Monanteuil qui se trouvent au Musée du Mans :

N ^{os} 248	<i>Deux Jeunes Filles</i>	(toile)
249	<i>Portraits de son Père et de sa Mère</i>	—
250	<i>Un vieux Maître d'école</i>	—
251	<i>Le Portrait de Monanteuil</i>	—
252	<i>Une jeune Bretonne</i>	—
253	<i>Un Ouvrier</i>	—
254	<i>Une jeune Paysanne</i>	—
255	<i>Un Paysan breton</i>	—

Ces six derniers tableaux, nous dit le catalogue du musée du Mans, ont été offerts par sa fille.

N ^{os} 433	<i>Portrait de son Père</i>	(dessin)
434	<i>Un Breton au Cabaret</i>	—

Dans la même salle, se trouve un émail des plus anciens et des mieux conservés ; il date du XII^e siècle et servirait à lui seul à illustrer la mémoire de Geoffroy Plantagenet. Il faisait



LE MANS. — Musée : Email de Geoffroy Plantagenet.

partie autrefois du tombeau de ce personnage, mort en 1151. tombeau qui fut dans la suite détruit par les protestants. Jusqu'à la Révolution, cet émail resta attaché par des crampons de fer à l'avant dernier pilier de la nef de la cathédrale, du côté de l'épître.

Au dessus des bureaux administratifs, niche, dans les combles de la préfecture, une des plus riches bibliothèques que l'on puisse rêver.

Dans cette cité des livres, règne, en souverain très accueillant, M. Guérin, qui nous

fait, avec une amabilité touchante, les honneurs de ses trésors. Pour quiconque aime les manuscrits ou les miniatures, cette visite s'impose ; et, celui qui la tentera sera, certes, bien récompensé de sa peine, car il trouvera là-haut un érudit, du calme, et d'incalculables merveilles.

On resterait volontiers ici, mais le programme nous rappelle et nous fait rejoindre au plus vite nos compagnons qui, déjà, sont à Notre-Dame de la Couture.

Ce monument est une ancienne église abbatiale de Bénédictins, fondée vers la fin du ^{vi} siècle ; elle est un véritable musée d'architecture comparée, où se retrouvent tous les styles du ^{xi} e au ^{xv} e siècles.

« Au ^{xi} e siècle, l'édifice se composait d'une nef avec bas-côtés, d'un transept à deux absidioles et d'un chœur circulaire, entouré d'un déambulatoire sur lequel s'ouvriraient cinq chapelles ; au-dessous de ce chœur se trouvait une crypte à trois nefs.



LE MANS. — Notre-Dame de la Couture.
Cliché de M. H. d'Anterroches.

« De cette église primitive, il subsiste encore la crypte, dont les chapiteaux, très archaïques, semblent remonter à une haute antiquité, une chapelle du pourtour, le déambulatoire jusqu'à la naissance des fenêtres, et une partie des murs latéraux de la nef.

« Dans la seconde moitié du ^{xii} e siècle, la construction des voûtes entraîna une transformation complète de la nef. On supprima les bas-côtés et on renforça les murs de grands arcs en tiers-point et de piles vigoureuses qui formèrent l'ossature d'immenses voûtes domicales, analogues à celles de la cathédrale d'Angers et de la Trinité de Laval.

« Le ^{xiii} e siècle termina la façade occidentale, les deux tours

et l'élégant porche qui les réunit. Les sculptures du portail méritent une attention toute particulière. Sur le linteau se déroule un jugement dernier, très délicatement traité, et sur les pieds-droits se voient six statues d'apôtres, grandeur naturelle, d'une ampleur et d'un mouvement si remarquables qu'on serait tenté de les croire d'une époque postérieure.

« Aux XIV^e et XV^e siècles enfin, appartiennent la plupart des chapelles actuelles » (1).

Au milieu de tout cela, passerait presque inaperçue — et ce serait grand



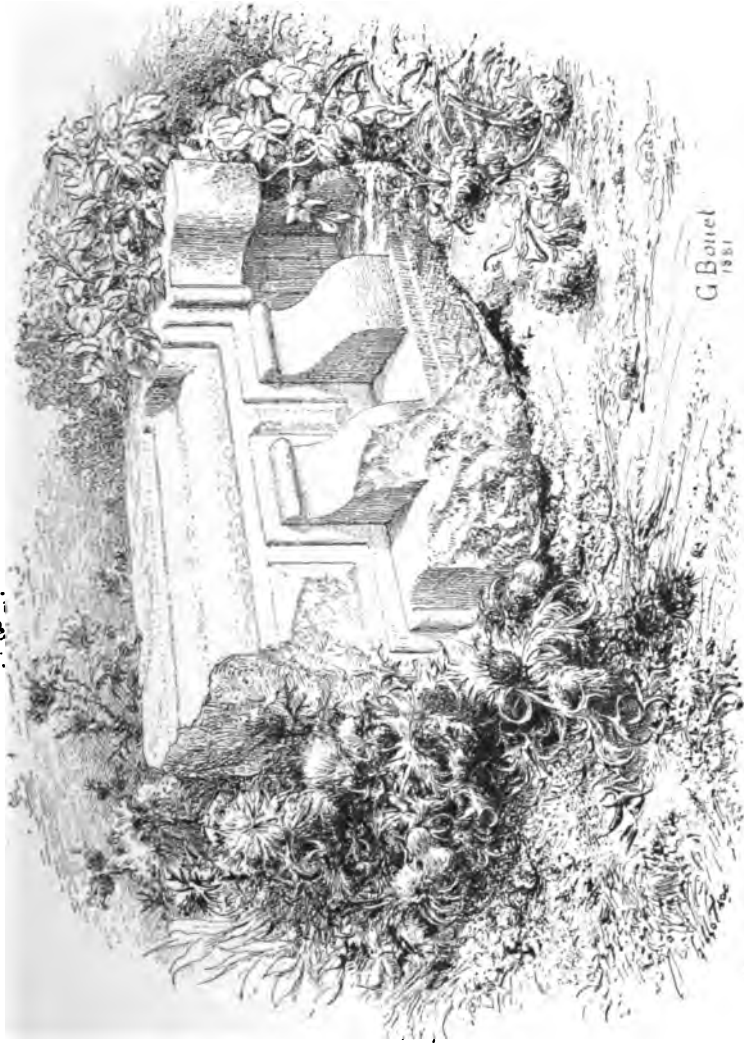
dommage! — l'exquise Vierge de la Couture, à laquelle Germain Pilon a su donner une grâce délicate, une attitude souple et élançée, une très douce expression de visage. La vue de cette madone provoque à la fois l'admiration et la piété, et c'est bien là le plus grand triomphe de l'artiste d'avoir su, en même temps, servir l'art et la mystique.

LE MANS. — Vierge de Germain Pilon, à la Couture.
Communiqué par M. Robert Triger.

Le Musée Archéologique

En nous dirigeant vers le musée archéologique, nous passons, sur la place de la République, devant le monument de l'armée de la Loire.

(1) Robert Triger.



LE MANS. — Musée Archéologique : Entablement gallo-romain.
Communiqué par M. G. Fleury.



Sur le socle, deux groupes en bronze, symbolisant l'offensive et la défensive, entourent le piédestal, sur lequel le général Chanzy se dresse dans un geste de mâle énergie.

Les sculpteurs n'ont pas cherché ici l'effet dramatique de mauvais goût ; ils ont représenté, dans toute son héroïque vérité, la lutte suprême des mobiles et des marins, qu'ils nous montrent se battant et mourant sous les yeux de leur général (1).

Dans un coin de la place, l'église de la Visitation, construite au XVIII^e siècle sous la direction d'une religieuse mancelle, sœur Anne-Victoire Pillon, nous apparaît fraîchement recouverte d'un peu artistique crépi. L'intérieur, paraît-il, mérite une visite, mais le chronomètre de Président s'y oppose formellement et répète, à sa manière, le mot du poète : *Fugit irreparabile tempus*. Oui, le temps fuit, et il nous rappelle que le Musée archéologique nous retiendra de longs instants.

Le Musée archéologique, créé par une décision du 28 mai 1846, n'est établi que depuis quelques années dans la crypte de Saint-Pierre-la-Cour ; et, il faut le dire, nul écrin n'était plus digne de recevoir les précieuses collections qu'on y allait abriter.

Dans le jardin qui entoure ce musée, se trouve un fragment d'entablement d'un édifice gallo-romain des premiers siècles, découvert dans les fondations de l'enceinte de la fin du III^e siècle. C'est sur ce piédestal digne de lui, que monte M. Triger pour nous donner quelques explications. Après quoi, respectueusement, nous pénétrons dans la crypte gothique, divisée en deux nefs et six travées, où tout a été ménagé au double point de vue de la conservation et de l'instruction.

On n'imagine pas l'embarras d'un rapporteur lorsqu'il doit rendre compte de semblables richesses. Il faudrait tout citer, et, dans ce cas, on tourne au catalogue ; ou, rien du tout, et, c'est vraiment trop peu. La solution intermédiaire, quoique bien imparfaite, est peut-être encore préférable.

En descendant les travées du milieu, on passe entre une haie de six pierres tombales, celles des vicomtes de Beaumont.

(1) Ce monument, œuvre de Crauk et Croisy, a été érigé en 1885.



LE MANS. — Musée archéologique : Statues tombales de deux vicomtes de Beaumont.

*Dessins de M. Hucher, d'après Gaignières.
Communiqués par la Société archéologique du Maine.*

Dans le fond de la nef de droite, un chanoine agenouillé, d'une perfection vivante, a été très remarqué. Puis viennent



LE MANS. — Musée archéologique : Chanoine agenouillé.
Dessin de M. Verdier. — Comm. par la Soc. arch. du Maine.

des collections de poteries, de faïences, de parures gauloises, de silex taillés et d'armes au milieu desquelles se trouve une

épée, donnée par Louis XIII comme prix de tir à l'arquebuse, en 1614, à un capitaine d'arquebusiers de la milice du Mans. Décidément, il n'y a rien de nouveau sous le soleil, pas même les concours de tir !

Au point de vue de la curiosité, on signale une petite perruque en bronze destinée, paraît-il, à recouvrir le chef de quelque statuette antique.

Des émaux de très grande valeur occupent une vitrine dans une des travées de gauche.

Mais ce que les amateurs de parchemins ne me pardonneraient pas de passer sous silence, c'est le fameux dessin de la fin du xv^e siècle, représentant le jubé du cardinal de Luxembourg à la cathédrale du Mans. Ce dessin, d'un travail et d'un prix inestimables, constitue une des pièces les plus remarquables de toutes ces collections ; et, tout en l'admirant au milieu de tant d'autres reliques, nous ne pouvons nous empêcher de faire des vœux pour voir bientôt notre musée de la Maison d'Ozé égaler celui-ci.

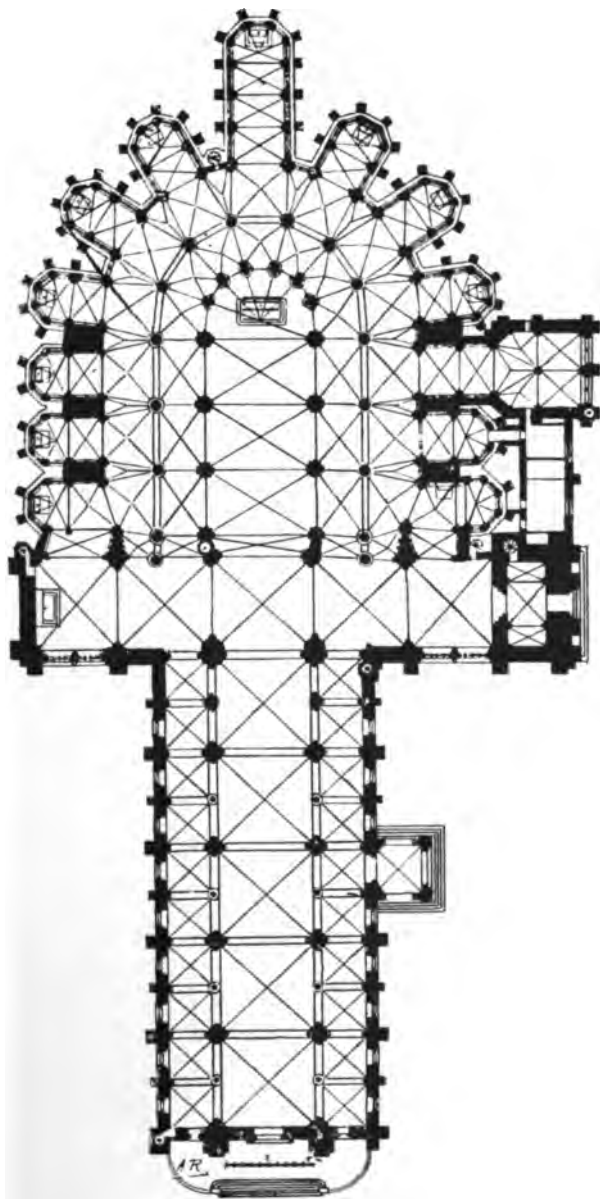
La Cathédrale

A notre sortie du Musée archéologique, nous nous dirigeons à pas rapides vers la Cathédrale, dont nous faisons le tour avant d'en franchir le seuil. Nous nous arrêtons devant le magistral système de contreforts qui soutiennent les voûtes du chœur et qui « se bifurquent en Y au-dessus du premier collatéral, de manière à diviser plus également la circonférence extérieure et à éviter l'impression de « maigreur » que produit sur ce point dans les autres édifices le trop grand écartement des contreforts » (1).

Au dire d'un maître incontesté, M. Louis Gonse, cette abside du Mans est « une des créations les plus grandioses de l'art gothique, et toutes les hésitations, toutes les pauvretés même qu'on remarque dans les parties hautes de Bourges ont disparu dans le chœur du Mans. La construction y est conduite d'un bout à l'autre avec la même assurance, la même virtuosité ; à l'intérieur comme à l'extérieur, tout se fond dans une

(1) M. Triger

vigoureuse unité, dans une brillante harmonie... Au point de vue statique, l'abside du Mans est avec celle de Cologne,



LE MANS. — Plan de la cathédrale.



Phot. G. Fleury

LE MANS. — La cathédrale : Tour.

Extrait de La cathédrale Saint-Julien du Mans, par MM. A. Ledru et G. Fleury.

qu'elle précède d'un demi-siècle, la plus savamment conçue des absides gothiques » (1).

Devant le grand portail, nous avons pu considérer un des vestiges de l'ancienne ville gauloise, le fameux menhir situé à l'angle sud-ouest de la nef de la cathédrale, en face de l'escalier des Pans de Goron.

C'est une vieille pierre, élancée, et dont la surface présente un drapé assez réussi. Malheureusement, l'afficheur public le trouve un merveilleux emplacement pour y coller sa multicolore marchandise, et c'est fort regrettable. Pauvre menhir, sur les flancs duquel s'étale aujourd'hui la fougueuse prose des batailles électorales ! Dire qu'à son origine il fut pierre sacrée ! *Quantum mutatus ab illo !*

Nous gémirions bien longtemps sur cette déchéance, si notre attention n'était attirée par le Grabatoire, antique et fort jolie demeure du xvi^e siècle, qui, après avoir servi d'habitation aux chanoines et aux gouverneurs du Maine, se voit transformée aujourd'hui, par la force des choses et le malheur des temps, en Palais épiscopal. L'évêque, vraiment, ne pouvait trouver gîte plus agréable et plus commode ; la largeur de la rue, seule, le sépare de son église métropolitaine à laquelle nous allons consacrer une longue visite.

« Trop longtemps reléguée à un rang secondaire, la cathédrale du Mans mérite de prendre place parmi les monuments les plus remarquables de l'architecture nationale.

« Elle appartient, dans son ensemble, à trois époques distinctes. Sa nef est du xi^e et du xii^e siècle ; le chœur de la plus belle époque gothique, du milieu du xiii^e siècle ; les transepts des xiv^e et xv^e siècles.

« Bien que son style ne s'harmonise pas autant qu'on pourrait le souhaiter avec celui du chœur, la nef est d'un haut intérêt, grâce aux transformations dont elle offre encore les traces très apparentes. On y retrouve même trois nefs successives, mélangées avec une hardiesse et un art surprenants : une nef primitive du xi^e siècle, représentée par les murs latéraux des bas-côtés, les deux premières travées voisines du chœur et une partie de la façade ; une nef du commencement

(1) Louis GONSE : *l'Art gothique*.

du XII^e siècle qui comprenait deux rangées uniformes de colonnes supportant des arcades en plein cintre ; enfin, la nef actuelle, du milieu du XII^e siècle, dont les remaniements s'expliquent par la construction des voûtes.

« Les colonnes n'étant pas assez fortes, en effet, pour supporter les nouvelles voûtes, on les renforça de deux en deux par de gros piliers, et, pour rétablir la régularité des arcades, détruite par l'adjonction de ces piliers, on n'hésita pas à reprendre en sous-œuvre les arcades cintrées et à y substituer des arcades plus étroites en arc brisé. En même temps, on refit les parties hautes, ne conservant, par le fait de la construction précédente, que les colonnes rondes et les arcades cintrées, toujours visibles au-dessus des nouvelles arcades.

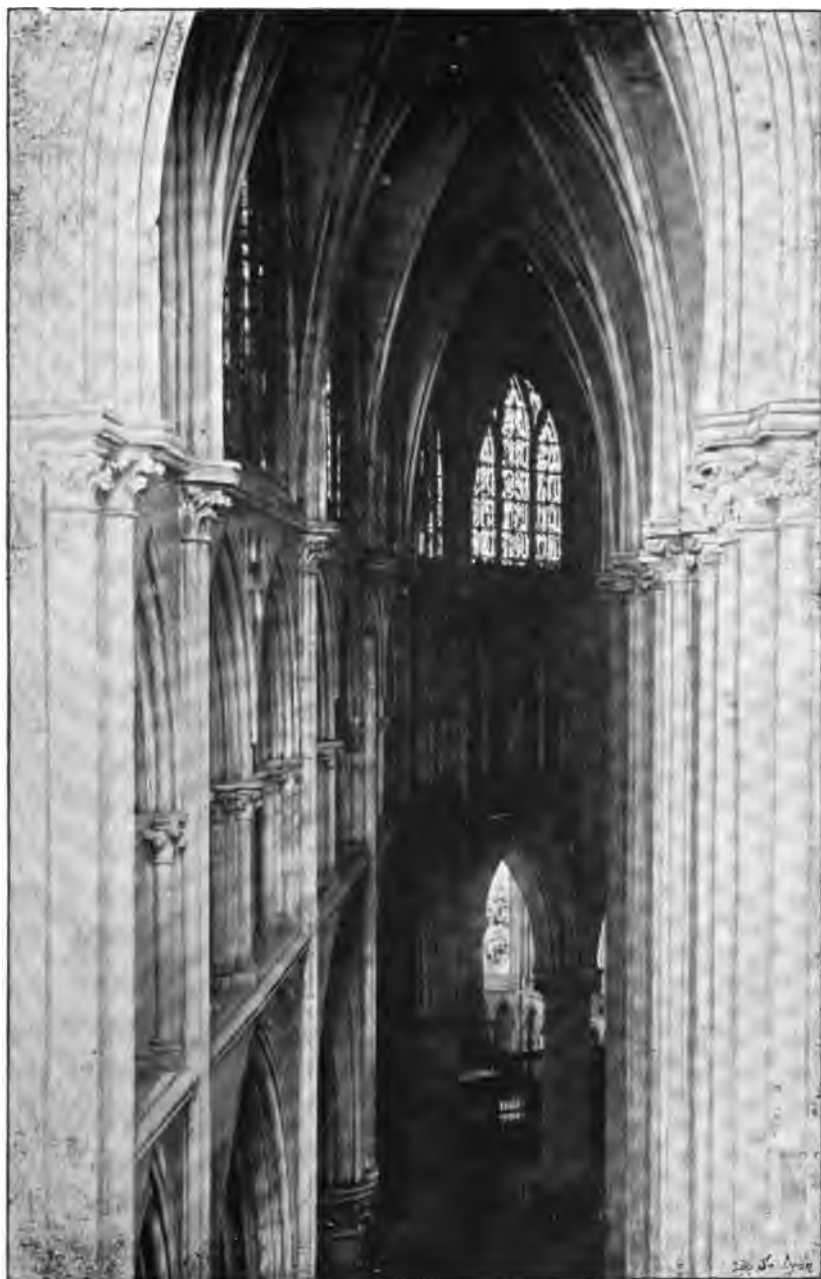
« Cette reprise en sous-œuvre, si ingénieuse et si hardie, était admise depuis longtemps par la plupart des archéologues ; elle vient d'être prouvée définitivement par la découverte, lors des restaurations récentes, d'une colonne primitive demeurée intacte au centre d'une des piles de renfort. De plus à cette dernière nef du milieu du XII^e siècle appartient le magnifique portail sculpté qui s'ouvre sur le milieu du bas-côté méridional » (1).

Ne quittons pas cette nef avant d'avoir jeté un coup d'œil à la merveilleuse fenêtre du grand portail, et surtout au vitrail inestimable du XI^e siècle, situé en bas de la nef latérale de droite. Cette verrière est l'une des plus rares qui restent de l'époque romane. Elle est d'une extrême richesse de tons, et l'on ne se lasse pas de voir flamber le soleil dans les rouges foncés, les bleus clairs, les verts atténués et les jaunes vifs qui nous retracent si magnifiquement l'Ascension glorieuse.

En sortant de la nef, on tombe en plein épanouissement gothique et l'on s'enfonce dans l'abside légèrement obscure, dont les fenêtres aux lancettes étroites et sveltes, s'élancent dans la lumière tamisée des vitraux.

Si l'endroit est éminemment pieux, il est aussi très curieux et mérite l'attention. Le chœur est entouré d'un déambuloire double et ressemble en cela à nombre de cathédrales,

(1) Robert Triger.



Phot. G Fleury

LE MANS. — La cathédrale : Chœur, déambulatoire.

Extrait de La cathédrale Saint-Julien du Mans, par MM. A. Ledru et G. Fleury.

entre autres à celles de Paris et de Chartres ; mais, ici, les deux parties du déambulatoire sont d'inégale hauteur ; c'est là ce qui en fait l'originalité et la valeur.



Phot. G. Fleury

LE MANS. — La cathédrale : Emplacement du bréviaire public.

Extrait de La cathédrale Saint-Julien du Mans, par MM. A. Ledru et G. Fleury.

Avant de commencer le tour du chœur, nous pénétrons dans la sacristie ornée de très jolis panneaux du xvi^e siècle.

En quittant cette salle, en face de la porte, nous apercevons

dans la pierre une large excavation. Là, paraît-il, était autrefois le bréviaire public que venaient consulter les chanoines trop peu riches pour s'offrir un office manuscrit.

Ce bréviaire était si précieux que l'on dut l'abriter derrière



Phot. G. Fleury

Le Mans. — La cathédrale : Sainte Cécile, statue de Hoyau.
Extrait de La cathédrale Saint-Julien du Mans, par MM. A. Ledru et G. Fleury.

une grille, pour le protéger contre les canoniales convoitises. Dès lors, les bons chanoines n'eurent d'autre recours pour tourner les feuillets, que de passer, à travers les barreaux, leur index au préalable délicatement mouillé.

Si c'était pratique, c'était peu élégant et en complet désaccord avec les règles de la plus élémentaire hygiène, voire même de la propreté. Les chanoines, peu raffinés, y virent



LE MANS. — Cathédrale.
Tombeau de Guillaume de Langey du Bellay.
Cliché de M. H. d'Anterroches.

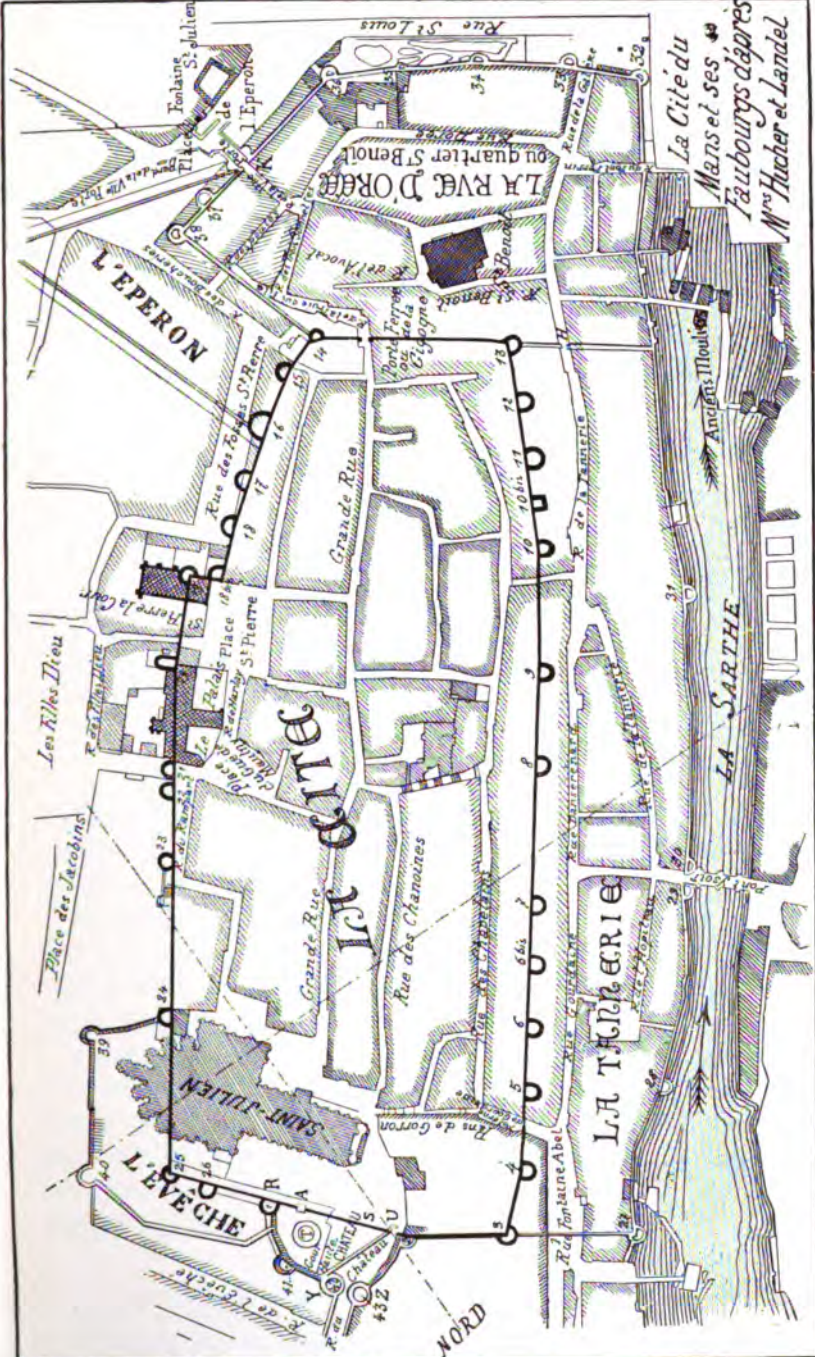
une mortification encore assez douce, qu'ils adoptèrent immédiatement en esprit d'humilité (1).

Après avoir médité, quelque temps, sur les mortifications du vertueux chapitre du Mans, nous reprenons notre visite.

Dans une des chapelles absidiales se voit une sainte Cécile de Hoyau, sculpteur manceau ; c'est une délicate terre cuite du XVII^e siècle, traitée avec beaucoup d'art, mais empreinte

(1) Au-dessus de l'emplacement du bréviaire on peut lire encore cette inscription :

MAGISTER GUILLELMUS THELARDI, HUIUS ECCLESIE
CANONICUS DEDIT ISTUD BREVIARIUM PRO USU IN
DIGENTIAM. ORATE DEUM PRO EO.



La Cité du
Manse et ses
faubourgs claprés
M^{rs} Hucher et Landel

Fonlaire
St-Julien
de
L'Éperon

L'ÉPERON

LA RIVE D'OR
ou quartier
St Benoît

Les Filles Dieu

Place des Jacobins

LA CITE

SAINT-JULIEN

L'ÉVÊCHE

NORD

LA THERIE

LA SARTHE

La Cité du
Manse et ses
faubourgs claprés
M^{rs} Hucher et Landel



d'un certain cachet mondain qui contrarie, un peu, l'idée que nous nous faisons de la sainte (1).

Avant de retrouver le bras gauche du transept, on va voir la sépulture du comte du Maine, Charles d'Anjou, et le monument de Guillaume du Bellay, seigneur de Langey, mais dont il ne reste malheureusement plus que quelques parties originales. Dans le transept méridional, repose, depuis 1821, sous son authentique tombeau, la reine Bérengère, dont le souvenir nous était si vivement rappelé, ce matin.

Admirons encore, avant de sortir, la magnifique rosace du transept septentrional ; elle offre, par sa légèreté et sa hardiesse, beaucoup d'analogie avec celle de l'abbaye de l'Epau.

Le Vieux Mans et Saint-Benoît

La Fontaine disait dans son discours à M^{me} de la Sablière :

Je vais de fleur en fleur et d'objet en objet...

 ... Sur différentes fleurs, l'abeille s'y repose
 Et fait son miel de toute chose.

Agissons-nous autrement ? Je ne le crois pas. Et voilà une preuve bien évidente des rapports de sympathie existant entre la poésie et l'archéologie.

Sortant de la cathédrale, nous abandonnons un moment l'architecture religieuse pour aller admirer les beautés du vieux Mans. Pour commencer, nous passons devant la maison de la reine Bérengère.

Remettant à ce soir la visite de l'intérieur, nous nous contentons de jeter un regard sur l'extérieur. La maison fut construite de 1495 à 1520 et a été restaurée de nos jours par M. Singher. Son ossature apparaît avec toutes ses parties sculptées, qu'ornent en façade huit statues de bois, dont les étranges pérégrinations méritent d'être rapportées.

(1) A propos de cette statue, on a relevé sur une des faces de l'orgue l'inscription suivante :

EX DONO B. LE ROUGE, PRESBITERI JURIBUS LICENTIATI, ECCLESIE CANONICI,
 FESTI BEATÆ CECILIE FONDATORIS C. HOYAU F. 1633.

Vers le milieu du siècle dernier, un négociant des environs d'Argentan, M. Duval, qui se piquait d'aimer les arts, passa devant la maison de la reine Bérengère. Il aperçut les statues. Elles lui plurent ; il les marchanda. Le propriétaire d'alors les laissa pour peu de chose et, par dessus le marché, se chargea de les scier pour les séparer de leurs supports.

Notre marchand partit, enchanté, et arriva chez lui. Hélas !

il avait compté sans la maîtresse du logis qui, plus positive, n'entendait rien à l'archéologie. Elle reçut si mal son mari que, séance tenante, les huit statues prirent le chemin du grenier.

Quarante ou cinquante ans plus tard, on retrouvait ces chefs-d'œuvre dans les combles du château de Sacy, dont le propriétaire, le duc d'Audiffret-Pasquier, ne se doutait pas avoir en sa possession semblables trésors. Ce grand seigneur fit noblement les choses ;



LE MANS — Maison de la reine Bérengère dans la Grande-Rue.

Cliché J. Garezynski.

il restitua à bon compte ces pièces importantes à M. Singher, qui s'occupait alors activement de la restauration de l'édifice. Les statues retrouvèrent leurs places d'elles mêmes, leurs sections de base s'adaptant aux tronçons de leurs anciens socles.

En face, se trouve la maison des « deux Amis ». Jetons-lui un coup d'œil sympathique ; elle le mérite, et hâtons-nous vers la rue du Pilier-Rouge.

Pour y arriver, il faut passer au-dessus du tunnel et, vraiment, le panorama est trop étendu pour que l'on y reste indifférent. A l'horizon, les riants coteaux de la Sarthe



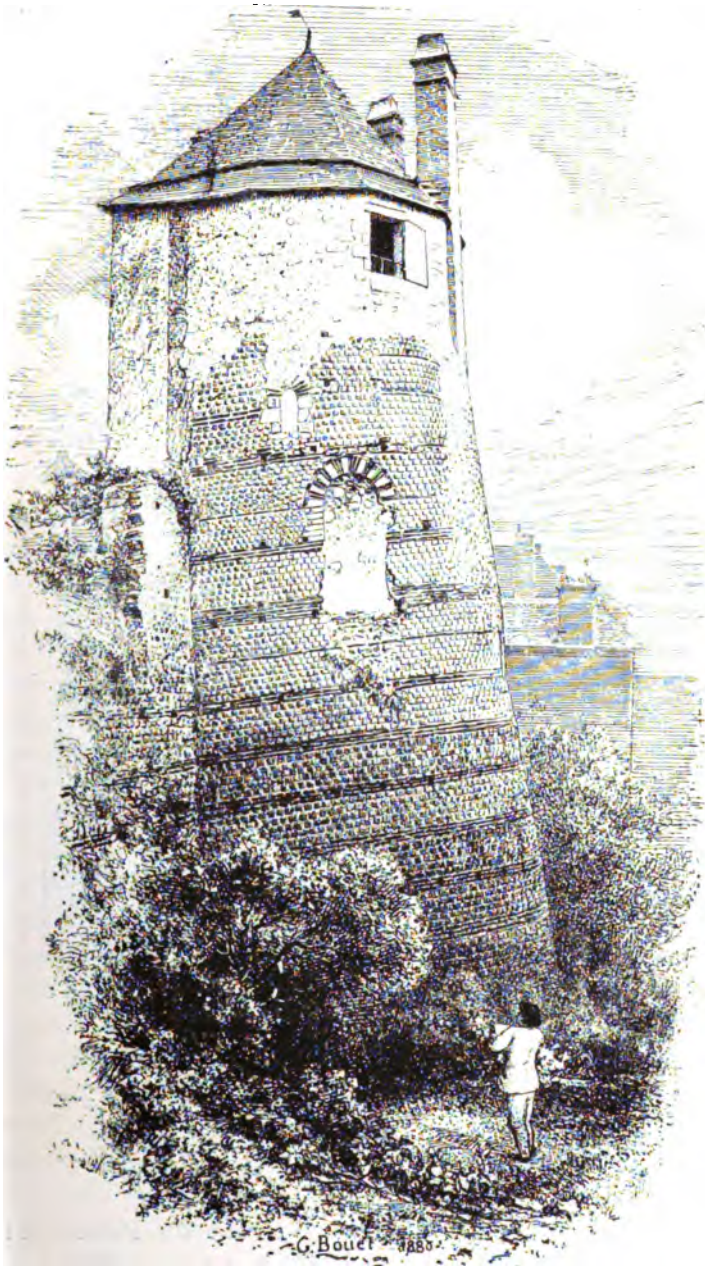
LE MANS. — Maison d'Adam et d'Eve.
Communiqué par M. Robert Triger.

baignent dans la lumière ; plus près de nous, l'église du Pré dresse sa flèche hardie, tandis que, non loin de là, le pont en X atteste la science de nos ingénieurs.

La rue du Pilier-Rouge a, paraît-il, beaucoup souffert des travaux du tunnel ; mais l'on voit toujours, au coin de la



LE MANS. — Rue de Vaux : Statue de sainte Madeleine et Hôtel de Vaux.
Communiqué par la Société archéologique du Maine.



LE MANS. — Enceinte Gallo-Romaine : Tour Madeleine.
Communiqué par la Société archéologique du Maine.

chose nous appelle, que nous sommes impatients de considérer : la maison dite d'Adam et d'Eve.

Cette dénomination est due au fronton de la porte, où l'on a cru reconnaître nos premiers parents. La vérité exige une rétractation. Cette demeure fut bâtie, de 1520 à 1525, par un médecin fameux, Jehan de l'Espine qui, s'occupant d'astrologie, fit sculpter sur la façade des signes cabalistiques, des astres et la scène mythologique que l'on prend pour un fragment de l'histoire du Paradis Terrestre.

M. Triger nous explique tout cela et termine son petit speech par cette conclusion originale autant qu'inattendue : « Et maintenant, Messieurs, allumez vos cigarettes ! »

Tel est, en effet, le seul moyen d'atteindre, tout en ménageant la susceptibilité des muqueuses nasales, la fameuse cour d'Assé, cour des miracles et cour des merveilles, à laquelle on accède par un couloir bas, sale et puant. C'est une fleur du moyen-âge, perdue dans une grande ville moderne, une fleur de robe délicate, mais pourquoi faut-il que son parfum corresponde si peu à sa beauté ?

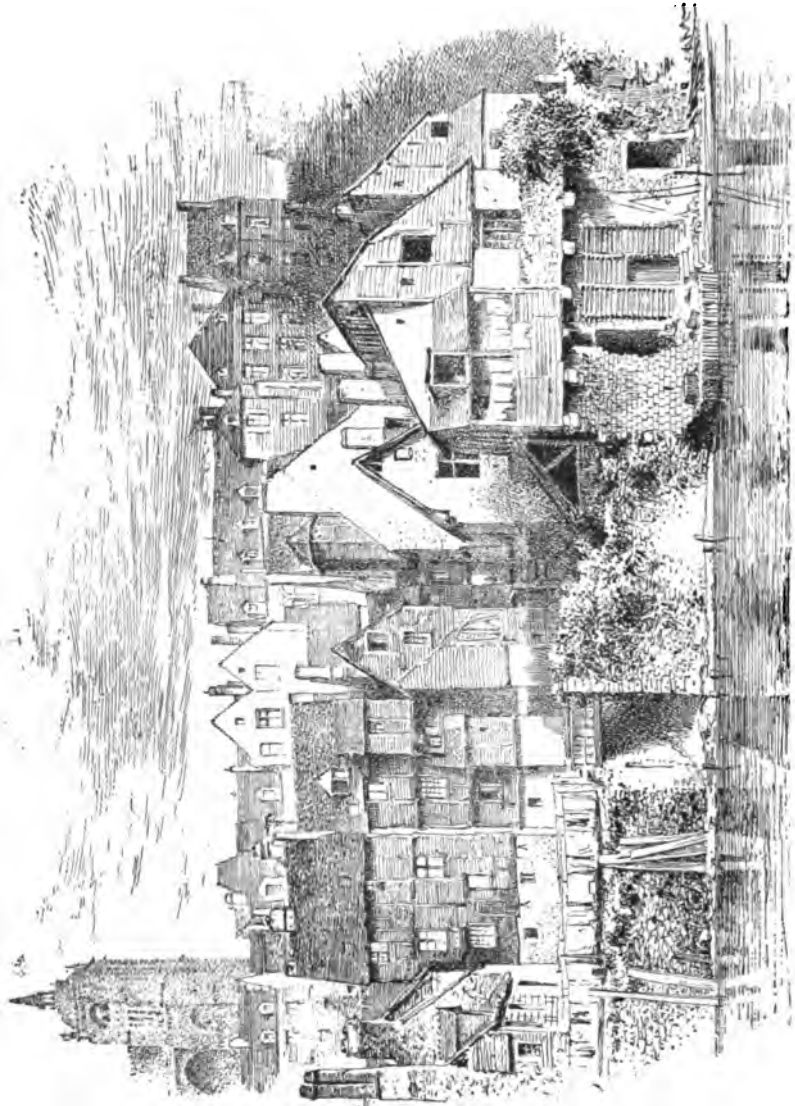
Par une autre venelle nous tombons dans une autre rue, où abondent vieilles maisons et cours antiques. Nous la dégringolons rapidement et notre élan vient se briser bientôt au carrefour de la rue de Vaux. Là, près du vieil hôtel de Vaux si remarquable, trône en une niche creusée dans l'angle d'un mur, une gracieuse sainte Madeleine ; et, elle est touchante infiniment, cette sainte qui, derrière sa balustrade de fer forgé, veille sur le vieux Mans et lui sourit !

Mais déjà la tête de colonne est repartie. Tout-à-coup, elle disparaît sur la droite, et les retardataires la voient dévaler, au milieu d'un grouillement d'enfants, l'escalier de la Grande-Poterne, pour aller retrouver les restes si caractéristiques qui demeurent là de la cité romaine.

Maintenant, il faut remonter, car, au numéro 9 de la rue de la Verrerie on voit un escalier en bois de 1628, véritable bijou perdu au fond d'une cour, où il voisine avec un vieux puits fort curieux, dont le toit affecte une bizarre forme de cloche.

De la rue de la Verrerie, où un commerçant âpre au gain a fait afficher dans son échoppe : « Le Crédit est mort », nous tombons dans celle du Petit-Saint-Pierre, puis, par les rues

de la Truie-qui-File et des Trois-Sonnettes, nous arrivons au carrefour de la rue Dorée, de sanglante mémoire.



Le Mans. — Anciens bords de la Sarthe. — Communiqué par M. G. Fleury.

Au soir de la bataille du Mans, les Vendéens vaincus, pressés par l'armée républicaine, cherchaient à passer la Sarthe. Un seul pont leur restait : celui que commande la

rue Dorée. Cet étroit passage devint en peu de temps le théâtre d'une inextricable mêlée et d'un affreux carnage. Les fuyards arrivaient toujours, serrés de près par les Bleus. La cohue se faisait plus grande et, des remous de cette foule apeurée, partaient des cris horribles de désespoir et d'effroi. Le sang coulait à flots dans les ruisseaux et, dans cette boue rouge, les blancs achevaient de mourir.

M^{me} de La Rochejacquelein a consacré, dans ses *Mémoires*, des pages émouvantes à cette dernière catastrophe de la défaite du Mans.

Du carrefour de la rue Dorée à Saint-Benoît, il n'y a qu'un pas et il est vite franchi. Là, nous est faite l'agréable surprise d'un lunch.

Dans la salle où nous pénétrons, au-dessus d'une porte, on aperçoit une pompe grossièrement peinte, sous laquelle s'étale cette inscription : « Quand l'eau de cette pompe coulera, ici crédit on fera ». Or, nous n'avons bu l'eau d'aucune pompe, cela est certain, et, pourtant, nous sommes partis sans payer. On ne peut s'expliquer un tel prodige que par une nouvelle attention de la bonne providence mancelle qui n'a cessé de veiller sur nous.

Au dehors la nouvelle église Saint-Benoît dresse sa fière tour blanche, à peine débarrassée de ses échafaudages. On peut admirer sans réserve l'œuvre de l'architecte, M. Vérité, car elle ne pèche ni contre le style ni contre le goût ; et l'on aime à la voir s'élever sur l'emplacement des antiques sanctuaires, au milieu de ce quartier Saint-Benoît, que M. Triger appelle si justement « le champ de bataille de toutes les civilisations autour du Mans ».

A la fin du VII^e siècle, après les invasions barbares, s'était établi dans cette partie de la ville, « entre les murs et la rivière » le célèbre monastère de Sainte-Scholastique, qui fut détruit au X^e siècle par les Normands. Sur ses ruines, s'étendit bientôt une large place qui servit de marché aux bestiaux, jusqu'à ce que le comte du Maine y fit élever une chapelle sous le vocable de Saint-André. C'est cette chapelle qui devint au XII^e siècle l'église Saint-Benoît ; mais ses vicissitudes n'étaient point terminées, car voici la guerre de Cent-Ans et, avec elle, le pillage et l'incendie. Vers le milieu du

xv^e siècle, le pauvre sanctuaire fut restauré tant bien que mal.

Les remaniements qu'il subit au commencement du xvi^e siècle furent les derniers. C'est ainsi qu'il arriva jusqu'à nous



LE MANS. — Nouvelle église Saint-Benoît. (Projet de M. Vérité.)
Communiqué par la Société archéologique du Maine.

bien délabré, avec cependant quelques parties intéressantes, entre autres cette chapelle dite « de la confrérie de la Charité », que le plan actuel conserve dans toute sa pureté.

C'est sur l'initiative du curé actuel, M. l'abbé Praslon, reprenant les idées de son prédécesseur, Mgr Dubois, aujourd'hui évêque de Verdun, que les premiers projets furent dressés. Nul doute, à en juger par ce qui existe déjà, que le reste n'accuse la même perfection ; aussi, félicitons-nous bien sincèrement M. le chanoine Praslon de l'habile direction donnée à ces travaux d'où sortiront bientôt un pur chef-d'œuvre (1).

Nous ne visitons pas l'intérieur envahi par un véritable chaos de pierre de taille, une forêt de madriers, mais seulement la chapelle des catéchismes et l'ossuaire, où M. le Curé qui nous guide si aimablement, nous montre les restes de tous les anciens paroissiens de Saint-Benoît, dont on a retrouvé les sépultures dans l'église.

Le temps d'aller donner un rapide coup d'œil à une imposante tour, vestige de l'enceinte romaine, puis au pont en X que nous saluons admirativement au passage, et nous arrivons à Saint-Julien-du-Pré.

C'est une ancienne église abbatiale de Bénédictines du XI^e siècle, bâtie sur l'emplacement du tombeau de saint Julien. De très pur style roman, elle nous apparaît quelque peu mystérieuse en cette demi-clarté du soir, qu'atténuent encore davantage les couleurs sombres des grands vitraux cintrés.

Seules les voûtes, reconstruites au XV^e siècle, n'ont pas épousé la sévérité des lignes romanes ; elles couronnent élégamment ces murs construits en grand appareil, à l'intérieur, alors qu'à l'extérieur ils le sont en petit appareil.

Au milieu de nombreux souvenirs, cette église nous rappelle celui du roi Charles VI. C'est ici, en effet, que ce monarque fit célébrer une neuvaine solennelle après son accident de la forêt, en 1392.

Le temps nous manque pour nous permettre de nous

(1) M. l'abbé Praslon vient d'être nommé archiprêtre de la cathédrale et chanoine titulaire (décembre 1907). Tous ceux qui, comme nous, ont admiré son œuvre à Saint-Benoît applaudiront à cette distinction si bien méritée.

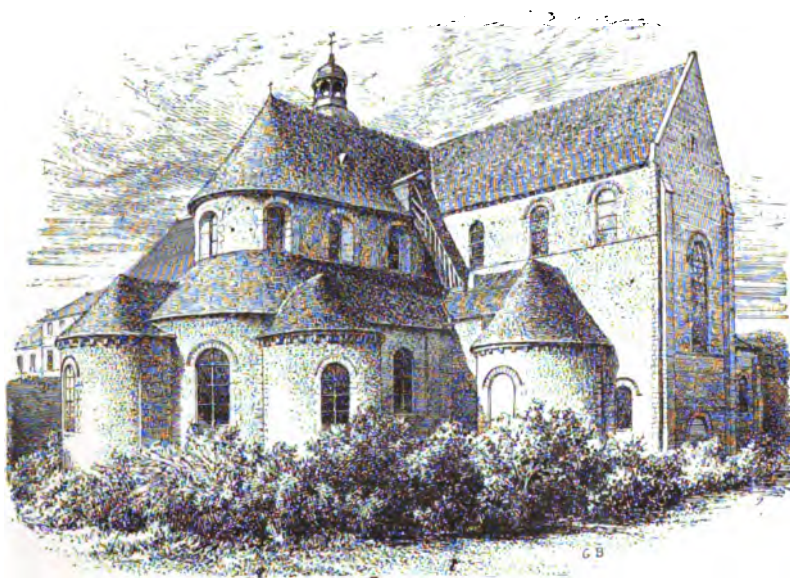


Phot. G. Fleury

LE MANS. — Eglise du 12^e : Nef. — *Communiqué par M. G. Fleury.*
Extrait de La cathédrale Saint-Julien du Mans, par MM. A. Ledru et G. Fleury.

absorber longuement. Il est tard. Vite l'on rentre à l'hôtel de Paris où a lieu le dîner et d'où nous repartirons vers neuf heures pour assister à la réception qui nous attend à la maison de la reine Bérengère.

Elle fut, cette réception, le digne couronnement de notre archéologique journée, et c'est avec émotion que nous pénétrons en ces jardins où les merveilles dorment dans des berceaux fleuris. Cette maison ! ces parterres où poussent les chefs-d'œuvre ! qu'en peut-on dire ? sinon qu'ils sont un véritable petit Cluny, mais un Cluny provincial, tout intime,



LE MANS. — Abside de l'église du Pré en 1880.

Dessin de M. Bouet, communiqué par M. G. Fleury.

où l'on a la bonne fortune de rencontrer au lieu de rébarbatifs gardiens, un amateur d'art très accueillant, M. Singher, qui, tout-à-l'heure, nous fera, aidé de son fils, M. Gustave Singher, les honneurs de ses collections. C'est à ce distingué, autant que généreux amateur, que le Mans doit d'avoir conservé la merveilleuse demeure historique, où ont été entassées, avec une ardeur inlassable, des richesses de tout genre, de tout style, de toute provenance. Nous pouvons, du reste, nous en persuader bientôt, en parcourant des caves jusqu'au grenier, ce bijou des xv^e et xvi^e siècles.

Nous sommes ici non seulement chez M. Singher, mais aussi au siège de la Société historique du Maine ; et, voulant nous souhaiter la bienvenue au nom de cette dernière, son infatigable Président nous réunit dans la cour où les lampes électriques fouillent au plus profond des plus délicates sculptures.



LE MANS. — Maison de la reine Bérengère.
Le jardin.

Aucun lieu ne convenait mieux pour exprimer les regrets de notre éminent confrère, M. Lefèvre-Pontalis, directeur de la Société française d'archéologie, que tous eussent été si heureux de saluer en cette inoubliable soirée, dans ce cadre féerique, où nous allons entendre M. Triger se révéler avec toutes ses qualités d'esprit et de cœur.

Discours de M. TRIGER

MESDAMES,

MESSIEURS ET CHERS CONFRÈRES,

Après la journée si bien remplie que nous venons de consacrer à la vieille cité des Cénomans, l'heure n'est plus aux longs discours ni même aux dissertations savantes.

J'espère, en effet, que notre visite aux monuments du Mans n'aura pas été une simple et agréable promenade, mais qu'elle vous aura laissé des souvenirs durables ; qu'elle vous aura permis d'apprécier d'une manière profitable l'intérêt d'une ville qui, selon l'expression de notre premier maître, Aristide de Caumont, présente les éléments d'un cours complet d'archéologie.

Tour à tour, nous avons rencontré sur notre chemin un menhir, dernier vestige de l'oppidum gaulois, des remparts de l'époque romaine, des monuments grandioses de l'architecture religieuse du moyen-âge, de vieilles maisons aux silhouettes pittoresques, d'élégants hôtels de la Renaissance, des œuvres d'art de réelle valeur.

Cette excursion à travers les siècles vaut, certes, bien des exposés théoriques, car elle vous aura suscité des observations personnelles qui sont les meilleures leçons.

J'ose dire, dès lors, que nous avons bien travaillé, et qu'il n'est point nécessaire de mettre plus longtemps à l'épreuve votre bonne volonté et votre ardeur archéologique.

Je ne puis au moins vous faire grâce des remerciements et du sympathique salut de la Société historique et archéologique du Maine à votre entrée dans ce logis de la reine Bérengère dont la générosité et le goût exquis de M. Singher ont fait le plus charmant bijou de notre écrin.

Votre visite de ce matin à l'abbaye de l'Epau vous a déjà fait connaître la reine Bérengère, cette gracieuse suzeraine de la ville du Mans au ^{xiii}^e siècle qui fut, dit-on, la plus belle femme de son temps, et, ce qui vaut mieux, l'une des plus pieuses et des plus compatissantes aux misères humaines.

Vous pardonnerez donc à la gratitude des Manceaux de s'abriter toujours sous son égide et de conserver son nom à ce logis, reconstruit vers la fin du ^{xv}^e siècle par l'échevin Robert Véron, habité au siècle suivant par le premier de nos historiens, le conseiller au Présidial Le Corvaisier de Courteilles.

Depuis le 24 juin 1892, date mémorable où la maison de la reine Bérengère, sauvée d'une destruction imminente et merveilleusement rajeunie par M. Singher, a vu s'ouvrir une nouvelle ère de

vie et de splendeur, nous avons eu l'honneur d'y recevoir de bien amicales et bien flatteuses visites.

Aucune, mes chers confrères de l'Orne, n'a évoqué de plus chers souvenirs que la vôtre.

Les temps sont bien loin, assurément, où Normands et Manceaux, poussés par de malins démons, se cherchaient volontiers chicane, et, avec une égale vaillance, se pourfendaient d'estoc et de taille. En achevant l'unité nationale, la Sainte de la Patrie, notre héroïque et immortelle Jeanne d'Arc, les a si bien reconciliés qu'ils s'aiment maintenant autant qu'ils s'aimaient peu jadis.

Des liens intimes de confraternité et d'affection unissent particulièrement nos deux Sociétés, et la Société archéologique du Maine garde, entre autres, une inaltérable reconnaissance à votre éminent fondateur, à notre maître commun et toujours regretté, Léon de la Sicotière, qui, aux derniers jours de sa laborieuse carrière, voulait bien encore nous témoigner sa sympathie en venant assister à notre installation dans ce logis de la reine Bérengère.

Aujourd'hui, nous y voyons à votre tête, avec une bien vive joie, le jeune et distingué successeur de Léon de La Sicotière, le fidèle continuateur de ses traditions, notre excellent ami M. Tournouër. Non seulement son érudition, son activité et son infatigable dévouement garantissent à la Société archéologique de l'Orne un long avenir de prospérité, mais il a un talent spécial pour composer les gerbes de fleurs et rendre la science irrésistible en vous entraînant, Mesdames et Mesdemoiselles, dans les rangs des archéologues. en vous appelant à la rescousse pour stimuler si aimablement leur zèle et leurs travaux.

Nous eussions été heureux aussi d'accueillir ce soir parmi nous, comme nous l'avions tout d'abord espéré, un groupe nombreux de membres de la Société d'histoire, lettres, sciences et arts de La Flèche. Des déplacements de vacances n'ont pas permis de constituer ce groupe. Nous avons au moins le plaisir de voir les absents représentés par le dévoué Vice-Président de la Société, par le très sympathique directeur des *Annales Fléchoises*, M. l'abbé Paul Calendini. Nous lui adressons nos meilleurs remerciements, et, en le chargeant de tous nos regrets pour ses confrères, nous le prions de leur dire que, puisqu'ils n'ont pu venir à nous cette année, nous nous réjouissons d'aller à eux l'année prochaine dans cette jolie ville de La Flèche où vit toujours respectée la mémoire du bon roi Henri IV, et où nous attend la plus cordiale des réceptions.

Au reste, Messieurs, nous aurions mauvaise grâce à garder rancune à nos amis de La Flèche d'être en ce moment en vacances. Beaucoup d'entre nous le sont également et notre Société historique et archéologique du Maine est réduite à sa plus simple expression.

Si le temps me le permettait, j'aurais à vous communiquer près de cent lettres d'excuses et de regrets. Je me bornerai à vous transmettre les bien sincères regrets de mes confrères du bureau M. le marquis de Beauchesne, notre très érudit Vice-Président, en ce moment en Angleterre, MM. Brindeau, de Lorière, l'abbé Patard, Mautouchet ; les excuses de MM. Galpin, député de la Sarthe, duc de Doudeauville et d'Aillières, membres du conseil général, de M. Moreau, Président de la Commission historique de la Mayenne, des généraux de Boisdeffre, de Verdière, de Cléric, de M. l'amiral Coulombeaud, des colonels Lusson et Gasselín.

Par contre, une heureuse coïncidence est venue dédommager notre patriotisme qui tient à ce que l'armée soit toujours représentée dans nos réunions, et nous avons l'honneur d'avoir parmi nous en ce moment M. le colonel de Saint-Rémy, de passage au Mans. Tous, j'en suis assuré, vous vous joindrez à moi pour exprimer à M. le colonel de Saint-Rémy la joie que nous cause sa présence.

Messieurs, si les archéologues ont à redoubler aujourd'hui d'efforts pour assurer la conservation de nos anciens monuments, les historiens, eux, ont plus que jamais le devoir de revendiquer l'indépendance de leurs consciences et de leurs appréciations. Ils sont, en quelque sorte, les soldats de la Vérité, les justiciers des peuples et des individus.

J'ai la ferme confiance qu'aucun de nous, dans sa modeste sphère, ne faillira à ce devoir, et que nos Sociétés d'histoire locale, toujours impartiales, contribueront à sauvegarder, sur notre terre de France, les principes essentiels du Vrai et du Bien.

Unissons nos efforts dans ce but et marchons toujours en avant pour la Vérité et la Justice. Aux satisfactions intimes ou aux découvertes scientifiques que nous procurent nos études, ajoutons le mérite de défendre l'indépendance des caractères, la liberté des esprits. Ce sera l'un des plus beaux côtés de notre rôle, et, tôt ou tard, la Patrie nous en saura gré.

A ce discours, M. Tournoüer répond par une improvisation charmante, où il se fait l'interprète de toutes les reconnaissances.

Nous nous répandons alors, à notre guise, dans l'intéressant logis, mais, hélas ! pourquoi faut-il n'avoir qu'une heure ou deux ! Comme l'on regrette de ne pouvoir, ici, savourer toute chose en gourmet, la déguster en dilettante !

Chacun peut trouver à satisfaire ses goûts dans cette exposition artistique. Rien n'y manque... même pas le buffet, où derrière une table surchargée, des varlets, en costume Louis XI, s'empressent au service des invités.

Quelques esprits chagrins pourront penser que, durant cette journée, l'intérêt... gastronomique ne le céda en rien à l'intérêt historique. A quoi nous répondrons d'abord, que nos pères étaient grands mangeurs et grands buveurs, ensuite que le but premier de notre Société est de conserver toutes les traditions et que, dans ces conditions nous n'avons fait qu'appliquer intégralement nos statuts.

Onze heures sont sonnées. C'est l'heure de la séparation, et, en déambulant, dans la nuit tiède, vers l'hôtel de Paris, je pensais, en moi-même, que celui qui, pour caractériser un chaleureux accueil, inventa l'expression, aujourd'hui proverbiale, d'hospitalité écossaise, celui-là, certes, ne connaissait pas l'hospitalité mancelle !

SECONDE JOURNÉE (28 Août 1907)

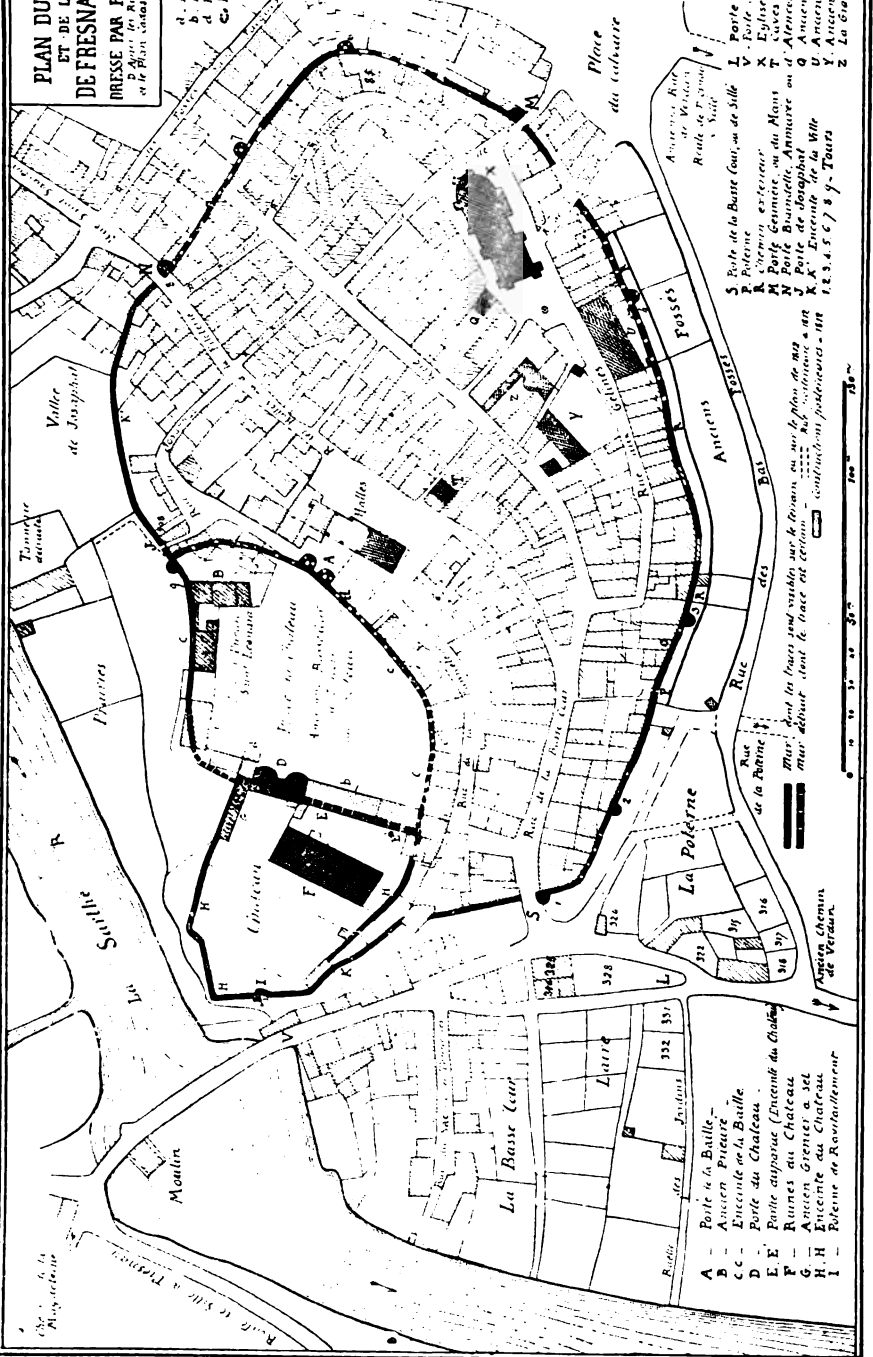
« L'exactitude, dit-on, est la politesse des Rois » ; elle est aussi celle des archéologues qui se sont trouvés, ce matin, à la gare, à l'heure fixée par les deux présidents.

Le train qui nous emportait, pour ne pas manquer aux traditions de la Compagnie de l'Ouest, est parti avec du retard, et, après nous avoir consciencieusement brouettés pendant une heure, nous a déposés à la halte de Piacé-Saint-Germain. Là, nous attendaient plusieurs véhicules, parmi lesquels on distinguait les deux grandes voitures bien connues des excursionnistes de l'Orne, où nous trouvons déjà installés bon nombre de nos amis et confrères d'Alençon, précédemment arrivés. L'embarquement s'opère non sans difficultés, au milieu du tumulte, et le convoi s'ébranle dans la direction de Fresnay, traversant cette campagne si diverse d'aspects, si riante sous le soleil, que parcourait, autrefois, montée modestement sur un âne, une souveraine infortunée, la bonne reine Berthe.

La petite ville de Fresnay, un des principaux centres de tourisme des Alpes Mancelles, domine à pic la vallée de la Sarthe qui la contourne. Elle a conservé un cachet antique du

**PLAN DU CHATEAU
ET DE L'ENCEINTE
DE FRESNAYLEVICOMTE**
DRESSE PAR ROBERT TRIGIER
D'APRES LES BREVES SUBSTITUES
ET LE PLAN ANCIENNAI DE 1812

- a. Hôtel de ville
- b. Hôtel aux Toies
- c. Hôtel au Blé
- d. Presbytère



- A - Porte de la Baillé
- B - Ancien Prieuré
- C - Encinte de la Baillé
- D - Porte du Chateau
- E, E' - Porte d'apaise (D'ancien du Chateau)
- F - Ruines du Chateau
- G - Ancien Grenier à sel
- H, H' - Encinte du Chateau
- I - Pileme de Ravaillement

- S - Porte de la Boute (ou de Sillé)
- P - Poterne
- R - Chemin extérieur
- M - Port Guillaume, ou du Mans
- N - Port Buissonelle, Annuaire ou d'Alençon
- O - Ancien Hôpital
- X - Porte de Josephbal
- Y - Porte de la Ville
- 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9 - Tours
- Z - La Grande tour
- L - Porte de Laillé
- V - Porte des Alouettes (?)
- X - Esplanade Notre Dame
- T - Caves au Lion
- G - Ancien Hôpital
- U - Ancien Hôpital
- Z - La Grande tour

Mur dont les bords sont visibles sur le plan, ou sur le plan de 1812
Mur dont le tracé est certain
Mur dont le tracé est probable

0 10 20 30 40 50 60 70 80 90 100

1:50,000
Moyenne

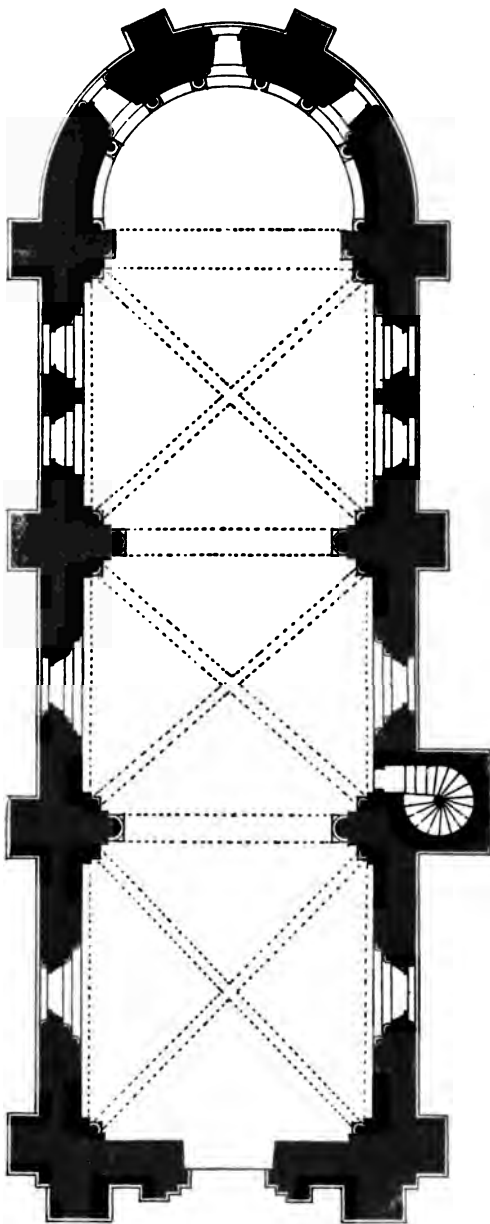


meilleur aloi, et se glorifie, à juste titre, de son église et de son château qui vont retenir longtemps notre attention.

L'arrivée a lieu sur la Grand'Place. Aussitôt les groupes se forment, les conversations s'engagent et, au milieu d'une haie de curieux, l'on s'achemine doucement vers l'église, au seuil de laquelle M. Triger nous arrête pour nous donner, avec son habituelle compétence, quelques explications.

L'église de Fresnay date de la seconde moitié du XIII^e siècle, et reste un des plus beaux monuments de l'architecture romane dite de transition.

Son plan primitif comportait une seule nef, à trois travées, terminée par un chœur en hémicycle. Ce n'est que vers 1865 que, l'édifice se trouvant in-



FRESNAY. — Plan de l'église au XIII^e siècle.

Communiqué par M. Robert Triger.

Extrait de l'Église de Fresnay-sur-Sarthe, par Eug. Lefèvre-Pontalis.

suffisant pour les paroissiens, on décida la construction des deux bras du transept, travail qui fut exécuté avec une rare perfection. Les fenêtres, closes de vitraux foncés, éclairent faiblement cet intérieur, déjà rendu sombre par l'emploi du grès roussard, que l'on trouve alternant ici avec la pierre blanche. Mais cette sorte de demi-lumière ne nuit en rien à l'impression artistique et religieuse.

Le portail occidental est terminé par un plein cintre, dont



FRESNAY-SUR-SARTHE. — Portail de l'église.
Cliché de M. H. d'Anterroches.

les nervures présentent en abondance dents de scie et grosses étoiles, sur lesquelles apparaissent en relief cinq têtes très expressives, fort remarquées. La porte qui le ferme est un véritable chef-d'œuvre. Elle date de 1528 et montre finement sculptés sur les vantaux, à gauche, un arbre de Jessé, à droite, les douze apôtres avec le texte du Credo.

Sur le carré du transept se dresse un clocher particulièrement intéressant. Il comprend une tour carrée, surmontée d'un étage octogonal, percé d'élégantes baies géminées. Aux quatre coins s'élèvent quatre clochetons hexagonaux, qui atténuent le passage du plan carré au plan octogonal. Cette tour a pour prototype celle de Saint-Aubin d'Angers, et cette similitude s'explique par ce fait que les moines de Saint-Aubin étaient possesseurs de l'église paroissiale de Fresnay.

Quittant ce monument, nous traversons quelques petites

rues étroites, aux pavés disjoints, qui ont beaucoup d'analogie avec celles du vieux Mans que nous parcourions hier ; cependant, elles sont plus propres que ces dernières, et nous pouvons atteindre sans encombre la place, au fond de laquelle le château dresse ses deux puissantes tours d'entrée. Cette place est l'ancienne basse-cour ou baille du château.

Par une subtile association d'idées, ce seul mot de basse-cour réveilla les appétits les plus engourdis, rappelant à tous que midi était proche et que, derrière nous, au dessus de la Halle, dans la salle des fêtes, se préparait un solide déjeuner.



FRESNAY-SUR-SARTHE. — Portail de l'église. — L'Arbre de Je:sé.
Cliché de M. H. d'Anterroches.

On ne le laissa pas attendre et personne ne se fit prier pour se diriger vers la grande table en fer à cheval, où chacun trouva à sa place, outre le Guide illustré des Alpes-Mancelles, un charmant menu dessiné par M. Xavier Gasnos et très finement gravé par l'imprimerie Monnoyer du Mans.

Au dessert, M. Tournouer se lève et, dans une fine et chaleureuse improvisation, remercie le maire, M. Horeau, et le curé-doyen de Fresnay, M. l'abbé Didion, de leur réception si cordiale, félicitant la municipalité d'avoir conservé à la ville les restes du château de l'ancienne place forte. En même temps, il salue très courtoisement M. Le Vayer, conservateur

honoraire de la bibliothèque de la ville de Paris, qui a bien voulu honorer de sa présence notre réunion. Après avoir adressé un mot de bienvenue à M. Normand, le distingué



FRESNAY-SUR-SARTHE. — Tour de l'église.
Cliché de M. H. d'Anterroches.

directeur de « l'Ami des monuments et des arts », qui suit notre promenade, il termine par un souvenir reconnaissant envers le très dévoué président de la Société historique du Maine.

Tour à tour, le maire, M. Horeau, MM. Tiger et Normand prirent la parole, et ce fut un assaut de sentiments délicats, un mutuel échange de vifs remerciements. Après quoi, tout le monde se mit en marche vers la Porte

de l'antique forteresse.

Nous sommes ici en plein moyen-âge. Deux tours (1),

(1) Au dessus de la porte du château, fut inaugurée, le 4 juillet 1901, par la ville de Fresnay, la Société française d'archéologie et la Société historique du Maine, une plaque commémorative avec cette inscription en lettres rouges :

A

AMBROISE DE LORÉ
Capitaine de Fresnay
1418-1420

Défenseur du Maine contre les Anglais
Compagnon d'armes de Jeanne d'Arc
1429

Prévot de Paris
1436-1446

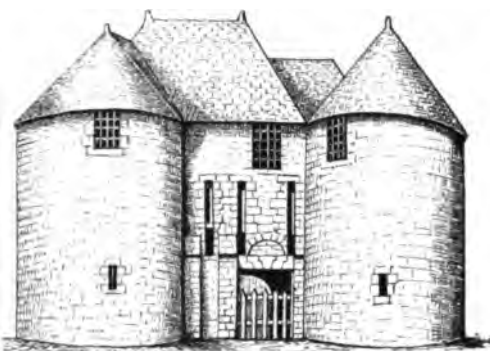
A son sommet, la plaque porte les armes d'Ambroise de Loré : « d'hermines à trois quintefeuilles de gueule » ; et, dans le bas, au-dessous de l'inscription, l'écusson de la ville de Fresnay : « Parti d'or à un fresne de sinople, et d'azur semé de fleurs de lys d'or à un lion de même brochant sur le tout ».

réunies par une courtine, dans laquelle on aperçoit encore les rainures des chaînes du pont-levis, donnent accès dans l'intérieur du château.

A gauche, des salles sont encore visibles, qui devaient servir de corps de garde. On sort de cet appareil tout militaire pour entrer dans un charmant petit square, des pelouses duquel émergent des ruines grises, édentées, crevées de larges ouvertures où le lierre règne en maître (1).

S'arrachant aux évocations du passé, l'on se sent attiré vers les murs extérieurs dominant la rivière ; mais, avant de rechercher les poternes de ravitaillement, défendues de machicoulis et de petites tours rondes, on ne peut s'empêcher de jeter un regard sur le frais

paysage que l'on découvre du saillant le plus avancé.



FRESNAY. — Porte du château avant sa restauration (Élévation).



FRESNAY. — Porte du château (Plan).



FRESNAY. — Porte du château (Plan des Basses-Forges).

Communiqué par M. Robert Triger.

(1) C'est au mois de mai 1900 que M. Horeau et son Conseil municipal rachetèrent les terrains du château, aliénés sous la Révolution. Avec juste raison, ils voulaient conserver les restes de la forteresse que leurs pères

A trente mètres à pic, la Sarthe roule ses eaux d'un vert noirâtre, dans les remous desquelles le soleil jette quelques étoiles ; sur l'autre rive la pente remonte très douce, formant de jolis vallonnements couverts de prairies ou de champs aux teintes blondes, tachés de pommiers. En se penchant, l'on aperçoit très distinctement, suivant aussi exactement que possible les anfractuosités de la roche, le chemin de ronde, que, d'une ruine voisine, l'on distingue se faufilant dans les



FRESNAY-SUR-SARTHE. — Porte de l'ancien chateau.

Cliché de M. de Cénival.

jardins entre de mélancoliques poireaux et des choux plantureux.

Vraiment le site est charmant et, à défaut d'hommes à occire, les défenseurs de Fresnay devaient, d'ici, tuer fort aimablement le temps.

Sur toutes ces choses mortes, place un fin souvenir, celui du vaillant que fut Ambroise de Loré.

avaient si vaillamment défendue. Ils transformèrent tout d'abord les terrains inoccupés d'alentour en un coquet jardin public, dont M. Dupuy, ancien élève d'Alphand, dirigea la création.

Puis l'on s'occupa de la restauration des tours d'entrée. Ce fut M. Robert Triger que sa haute compétence désigna pour prendre la direction de ces travaux.

Ceci fait, on aménagea dans la partie des bâtiments donnant sur le square les bureaux de la Mairie ; et cela ne manque pas de pittoresque de voir ces vieilles murailles guerrières abriter le pacifique rond de cuir administratif.

Comme beaucoup d'autres, ce grand capitaine est un grand méconnu, et c'est bien à nous, Manceaux et Ornais, à faire sortir de l'ombre cette loyale figure, à lui donner dans l'histoire la place qu'elle doit y tenir.

Né au château de Loré, près du Grand Oisseau (1), Ambroise de Loré n'eut jamais qu'un désir : se battre pour son Roi ; et, à 19 ans, il assiste au désastre d'Azincourt. Il en rapporte la haine de l'Anglais et la volonté de vaincre ; voilà ce qui va



FRESNAY SUR-SARTHE. — Ruines du château.
Cliché de M. de la Bretèche.

expliquer cette vie de perpétuels combats autour des forteresses de Fresnay et de Sainte-Suzanne. Il a, semble-t-il, le don d'ubiquité, et surprend ses ennemis, en quelque lieu qu'ils soient, dans le temps qu'ils y pensent le moins.

Puis s'ouvre cette page merveilleuse de notre histoire, l'épopée de Jehanne la Bonne Lorraine. Ayant d'abord, en fin routier, suspecté la mission de la Pucelle, Ambroise de Loré, après le siège d'Orléans, se convainc de sa mission divine. Désormais, il ne la quitte plus. Il est à Jargeau, à Beaugency,

(1) Le Grand Oisseau fait aujourd'hui partie du département de la Mayenne.

à Patay, à Troyes, à Reims, à Paris ; partout, il se distingue, toujours chef habile et soldat intrépide.

Après le martyre de la Sainte, il reçoit du duc d'Alençon le commandement de la place de Saint-Céneri. Le voilà, de nouveau, sur le théâtre de ses premiers exploits; il va encore en allonger la liste, et, lorsque le Roi l'arrachera à sa tant chère terre du Maine, ce sera pour le nommer prévôt de Paris.

Pourquoi Ambroise de Loré, qui fut peut-être le plus valeureux défenseur de l'indépendance nationale au xv^e siècle, n'est-il pas plus connu ? Pourquoi son nom n'est-il pas cité près de ceux des La Hire, des Xaintrailles, des Dunois ? L'Histoire a de ces injustices inexplicables. A nous, il appartient de réparer le mal ; à nous, il appartient de rendre au vaillant capitaine un hommage digne de lui. C'est ce que nous faisons, en cet instant où, l'âme empanachée de ses prouesses, nous évoquons sur ces ruines, témoins de sa bravoure, son ombre glorieuse !

Souvenons-nous, telle est la leçon qui se dégage de tous ces restes du passé ! Souvenons-nous que ce pays du Maine n'a été longtemps qu'un immense champ de bataille ; au xv^e siècle, il vit la lutte contre l'invasion anglaise ; et, plus près de nous, il assista, il y a 37 ans, au dernier effort de l'armée de la Loire.

Que d'hommes ont dû mourir là qui ont fait de cette terre une terre bénie !

Mais comme nous voilà loin de la bonne ville de Fresnay. Elle disparaît au milieu de son histoire et, pourtant elle a une réelle valeur, un cachet spécial avec sa triple ligne de défense, ses rues étroites et tortueuses, son château hardiment campé sur la roche, commandant la pittoresque vallée de la Sarthe, qu'il nous sera donné d'admirer, à diverses reprises, au cours de cette journée.

Le départ, qui a lieu près de la Halle, est des plus agités. Les coups de sifflet retentissent fréquents, tour à tour suppliants et autoritaires. Enfin l'on s'ébranle et, avec un tintement allègre de grelots, notre convoi s'engouffre dans les petites rues de la cité, longeant d'anciennes maisons de tisserands, aux escaliers fleuris.

Derrière nous, bientôt, tout disparaît, et nous roulons sous un soleil de plomb dont les ardeurs abattent un peu la nôtre. Pourtant, que de choses à voir ! les panoramas se succèdent, enchanteurs, et jusqu'à Sougé-le-Ganelon, nous les voyons changer constamment et s'étendre !

A Sougé, se trouvait autrefois un prieuré dont on aperçoit encore de vieilles fenêtres, et dont les restes échappèrent à l'incendie de 1871. Ce bourg, en effet, étant très élevé, les Prussiens le choisirent, de préférence à tout autre, pour y mettre le feu. Cette torche géante, aperçue de très loin, devait être un avertissement pour les pays environnants.

Un autre souvenir se conserve de cette désastreuse guerre : c'est celui du *Général Cambronne*, le dernier ballon sorti de Paris qui atterrit ici, le 28 janvier 1871, et dont un brave, M. Moulard, sauva les dépêches au péril de sa vie.

Tout remplis de ces tristes récits, nous saluons les jolies maisonnettes relevées de leurs cendres et dans lesquelles s'agite une population active. De nos voitures, nous jetons sur tout cela un dernier et rapide coup d'œil ; notre curiosité avide n'est point entièrement satisfaite, mais les arrêts trop fréquents nous sont interdits par notre programme. Sans être descendus, nous repartons au milieu de la campagne aux horizons immenses.

Quelques kilomètres plus loin, le paysage se resserre ; il devient plus intime, jusqu'à ce que, enfin, une agréable fraîcheur vienne nous annoncer le voisinage de la Sarthe. Bientôt, nous sommes en pleine vallée et c'est alors une succession d'enchantelements. La route, taillée à vif dans la roche, épouse les caprices de la rivière ; elle en suit les sinuosités, et, tandis que le regard plonge à gauche sur un agreste paysage, il est arrêté, à droite, par une muraille granitique, à laquelle s'accrochent quelques pins silvestres au milieu des touffes de genêts et des hautes fougères.

Voici la porte de Saint-Léonard, l'Axenstrasse de ces Alpes en miniature et, bientôt après, le vieux manoir de Linthes (1), dont une antique tour, des croisées à meneaux, et une toiture élancée attestent la vétusté.

(1) Ce manoir appartient aujourd'hui à M. Giraud, de Fresnay.

En un instant, l'antique demeure des du Hardatz (1) est envahie par une foule avide d'apprendre. Mais, en somme, il y a peu de choses à voir à l'intérieur. Seul, le cadre est charmant. C'est bien, du reste, l'avis des photographes qui s'en sont donné à cœur joie.

De Linthes, on aperçoit très distinctement ce paysage étrange, auquel son aridité a valu le nom bien caractéristique de « Val de Misère », chaos de roches noirâtres, couvert, à de certaines heures, des plus merveilleuses colorations et



Manoir de Linthe. — *Cliché de M. de la Bretèche.*

qui contraste si vivement avec la riante campagne d'alentour.

A pied, la Société gagne Saint-Léonard, dont le site est vraiment exquis, dans une boucle de la Sarthe, entre les deux pittoresques hauteurs de Narbonne et de Haut-Fourché, rendues célèbres par un vieux dicton très prétentieux, d'après lequel « en mettant Haut-Fourché sur Narbonne, on verrait Paris et Rome ». Audacieuse affirmation que nous n'avons pas cherché à vérifier, nous contentant d'admirer la nature qui s'offrait à nous.

(1) Linthes après avoir été la propriété des du Hardatz, passa dans la suite aux familles des Portes, de Courtarvel de Pezè, de Vassé et Hatton de la Gainière.



Manoir de Linthe. — *Cliché de M. de la Bretèche.*



Les excursionnistes au Manoir de Linthe. — *Cliché de M. de la Bretèche.*

Du gris, du rose et du vert partout : ces trois couleurs se disputent la roche, la bruyère et le paysage qui les entoure. Devant nous, une pente très raide, avec une extravagante dégringolade de granits, et dont le sommet, couronné d'une ligne de hauts sapins foncés, se découpe en dentelle sur le bleu du ciel.

De l'endroit où nous sommes, nous avons le plaisir d'assister aux prouesses et à l'embarras d'alpinistes témérairement engagés au milieu des rochers, et nous jouissons avec un parfait égoïsme de leur situation pénible. Heureusement, l'église nous rappelle à la charité, en nous ouvrant ses portes.

Très aimablement, M. le Curé nous accompagne dans notre visite, donnant à chacun toutes les explications demandées.

D'origine très ancienne, ce monument a perdu dans de perpétuels remaniements toute trace d'originalité. On y vient uniquement chercher le souvenir du saint moine Léonard, qui, au ^{vi}^e siècle, avait établi en cet endroit l'abbaye de Vandœuvre, et qui est représentée par une statue de bois placée sur le mur du chevet. Cette statue faisait partie d'un autel signalé par M. de La Sicotière, comme ayant quelque cachet et qui a été remplacé par une œuvre moderne, sans caractère.

Ce qu'il y a certainement de plus remarquable ici, c'est une mise au tombeau de la Vierge, située sous l'autel d'une des chapelles latérales. Ce groupe composé de quatorze personnages est entièrement en terre cuite. Il fut donné par un curé de la paroisse, Messire Brandelys Laigneau en 1626. Sa valeur artistique n'est pas discutable, malgré quelques anachronismes de costumes assez amusants, tels qu'un Saint Pierre en étole, flanqué d'un Saint Jean que ses moustaches feraient volontiers prendre pour quelque mousquetaire.

A vrai dire, ce bas-relief n'est qu'une partie d'un monument plus important ; il devait se compléter par des panneaux représentant l'Assomption et le Couronnement de la Vierge et que l'on aperçoit, l'un, en face de la chaire, l'autre, au-dessus de la porte principale.

Ces trois fragments forment une trilogie remarquable au double point de vue artistique et religieux : il est regrettable

qu'ils soient ainsi disséminés au milieu des grossiers barbouillages, qui ont la prétention de remplacer les antiques peintures à fresque de ce sanctuaire.

Saint-Léonard est, maintenant, un lieu d'excursion assez fréquenté. Sur la route que nous suivons, l'on croise un hôtel Touring-Club tout flambant neuf, et qui se trouve non loin du pont qu'emprunte la route de Saint-Cénéri.

De ce pont, la vue est très jolie ; la rivière roule doucement ses eaux, dans lesquelles se mirent les hauts peupliers qui la bordent et que traverse un chapelet de grosses pierres noyées dans le courant.



SAINTE-LÉONARD-DES-BOIS. — Mise au tombeau de la Vierge.

Le chemin monte dès la sortie du pont et continue ainsi longtemps, mais ne nous en plaignons pas, car, tout-à-l'heure, nous serons heureux de dominer le joli Saint-Cénéri, pour le contempler tout à notre aise.

C'est dans une échappée, entre deux buissons, que nous apparaît l'antique église aux pierres grisâtres, aux tuiles moussues : inondée de soleil, elle se dresse sur son socle de verdure, que la Sarthe frange de ses eaux ; et, le point de vue est si enchanteur qu'il soulève d'enthousiastes et unanimes exclamations. L'admiration, du reste, aura maintes occasions de se manifester durant cette descente, le paysage changeant d'aspect, comme à plaisir, à chaque détour de la route.

Voici le vieux pont si pittoresquement jeté à l'entrée du village ; nous le traversons. D'un rude coup de collier, les chevaux enlèvent la roide côte qui lui fait suite et nous sommes au cœur de la place.

Ce dernier effort nous a lassés et nous fait vivement désirer



SAINT-CÉNÉRY-LE-GÉREI. — L'église.
Cliché de M. H. d'Anterroches.

de voir enfin l'auberge du *Soleil Levant*, où nous trouverons de larges galettes dorées, du cidre blond et des fruits excellents. Ce goûter très normand ne se prolongea pas et, bientôt, nous nous trouvions tous entraînés vers l'église, dont M. le Curé, l'abbé Renault, allait nous faire les honneurs d'une façon charmante (1).

Cet édifice, surmonté d'une belle tour carrée romane, était destiné à l'épreuve. Témoin de nombreuses luttes, il eut à souffrir du vandalisme des gens de guerre et des hommes d'art.

La description qu'en donne M. de La Sicotière, nous montre ce monument comme un échantillon du plus pur style roman,

(1) Je suis heureux de pouvoir de nouveau, ici, remercier M. le Curé qui m'a remis à propos de la cloche de Saint Cénéry, le curieux document qui suit :

« L'An 1837 j'ai été bénite par Mr et nommée Louise-Antoinette par Mr Louis François Turpin la Prostièrre notaire, époux M^{lle} Henriette de la Fournerie demeurant commune de Lignére la Doucelle dpt de la Mayenne et par dame Antoinette Françoise Deprevois ~~fame~~ Marchand. MM. Louis Moysi maire, René Depierre adjoint, Jean Roulan capitaine, Etienne Concel, fondeur. »



SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI. — Chœur de l'église. — Cliché de M. René Brisset.



avec « une porte ronde des plus simples, appuyée de deux contreforts plats » et une « nef longue sans latéraux, éclairée par des fenêtres très étroites en forme de meurtrières » (1).

Tout ceci fut transformé en 1825 par le marquis Séguier, préfet de l'Orne, qui abîma le portail de motifs d'un gothique douteux, et ouvrit de chaque côté de la nef de larges baies terminées en ogive. Le transept et le chœur, seuls, furent respectés ; mais l'unité n'en est pas moins rompue et l'on ne saurait trop blâmer les restaurations maladroites qui en détruisant l'harmonie des lignes, détruisent aussi celle si touchante des souvenirs.

Ce que l'on vient voir surtout ici, ce sont les fresques du chœur dont P. Delasalle (2), lors d'une excursion en 1840, signalait l'existence, sans y attacher autrement d'importance : « On a peint sur la voûte derrière l'autel un Christ aux formes bysantines, placé entre un ange et un oiseau symbolique qu'enveloppent de confuses arabesques ».

Ces peintures, découvertes en 1856 seulement par le curé d'alors, M. l'abbé Retours, reçurent, tout d'abord, différentes explications et donnèrent lieu plus tard à de mémorables polémiques (3). Toujours est-il que, grâce à M. de La Sicotière, le département accorda un subside pour la restauration des

(1) Monsieur de La Sicotière. Rapport inédit communiqué à M. l'abbé A. Desvaux qui en fait mention dans son *Excursion archéologique à Saint-Cénéri-le-Gérei*. Caen, Delesques, 1895.

(2) P. Delasalle. *Excursion à Saint-Cénéri-le-Gérei (Orne)*. Alençon, Boilé, 1842.

Nous sommes heureux de pouvoir donner ici des reproductions excellentes et tout à fait inédites de ces fresques, grâce à l'extrême obligeance de M. le Curé de Saint-Cénéry.

(3) M. l'abbé Retours avait été curé de Milianah ; c'est à son retour d'Algérie qu'il fut affecté à la cure de Saint-Cénéri. D'une nature très vive et d'une exubérante activité, il finit par découvrir, on ne sait comment, les fresques de son église. Rempli de zèle, il se mit aussitôt à l'œuvre et, en juin 1856, il signalait sa découverte au préfet Jeannin et à M. de La Sicotière.

Grâce à ce dernier, les restaurations se poursuivirent sans retard et, l'année suivante, l'Association Normande et la Société française d'archéologie venaient ensemble étudier le monument.

De ce jour datent les premières polémiques. L'abbé Retours, en faisant les honneurs de son église, hasarda des explications personnelles qui ne furent pas toutes acceptées par les savants visiteurs. Quelques jours plus tard, même, dans un rapport, M. de La Sicotière en donna de très différentes. L'abbé Retours tint bon et défendit ses idées soit dans l'*Almanach de l'Orne*, soit dans le *Journal d'Alençon*.

Le différend subsistait toujours, lorsqu'en 1862, à la suite d'une affaire

fresques. Ce fut un peintre alençonnais, M. Chadaigne, qui fut chargé de cette tâche délicate. Il s'en acquitta « sans direction, mais avec un savoir faire et une habileté d'imitation destinés à déconcerter tous les archéologues de l'avenir » (1).

A la voûte se trouve représentée la Vision d'Ezéchiel ; au milieu, le Christ bénissant. Sous ce tableau, sont placées en manière de frises, quatre scènes empruntées à la vie de saint Céneri.

« Dans la partie du pignon qui surmonte l'abside, l'on voit le Couronnement de la Vierge (2) » complété, à gauche, par une Mise au tombeau et, à droite, par l'Assomption.

De chaque côté de l'autel, deux autres scènes. Du côté de l'épître, un pape, Urbain V, tenant l'image de sainte Véronique en face, un homme à genoux que l'on suppose être Pierre Delaunay, auteur des peintures.

De ce même côté, sur le mur du chœur, la Vierge protège sous son manteau une immense foule. En regard, se voient le pèsement des âmes et la légende de saint Nicolas ressuscitant les enfants morts.

Ces explications terminées, nous sortons de l'église pour suivre le sentier herbu qui l'entoure.

Du haut de ce roc escarpé, l'on perçoit la voix très douce des eaux et des feuillages, et l'on aime à regarder cette rivière fuyant, rapide et noire, entre deux rives verdoyantes, s'accrochant aux roches grises qui émergent de son lit, et disparaissant là-bas, vers le vieux pont rustique à balustrade de bois.

Devant une semblable nature, on comprend que saint Céneri soit un lieu cher aux artistes, et on se rappelle avec fierté qu'il reçut la visite des Harpignies, des Courbet, des Mary-Renard.

politique, le curé fut, sur les instances du préfet, M. de Matharel, déplacé et envoyé à Saint-Maurice-sur-Huisne.

Il quitta avec regret son église de Saint-Céneri, à laquelle il s'était entièrement dévoué, et son dépit ne tarda pas à se montrer ; mais, chose imprévue, il rendit l'archéologie responsable de sa mésaventure. En 1863 et en 1866, parurent différentes brochures où tous les archéologues, et principalement MM. de La Sicotière et de Beaurepaire étaient traités plus que vertement. Puis, peu à peu, tout rentra dans le calme et l'abbé Retours, lui-même, abandonna la lutte violente dans laquelle il s'était lancé pour se consacrer entièrement à sa paroisse et à son ministère,

(1) Abbé A. Desvaux. *Excursion archéologique à Saint-Céneri-le-Gérei*. Caen, Delesques, 1895, p. 13.

(2) De La Sicotière.



SAINT-CÉNERY-LE-GÉREI. — Eglise : Détails des fresques. — *Cliché de M. René Brisset.*



Tout près de là, on montre encore l'endroit d'où se précipitèrent dans l'abîme, les deux chevaux que des impies avaient attachés à la porte de la basilique, ainsi que nous le rapporte un des quatre médaillons peints, de la vie de saint Céneri. Or, ceci se passait en 732. On a beau avoir la mémoire longue, j'ai peine à croire qu'elle n'ait pas été rafraîchie depuis cette époque reculée, et je me suis laissé dire que de bonnes vaches, soucieuses des traditions, avaient, il y a peu de temps encore, suivi cette voie désormais historique.

A peu de distance de là, passe un petit chemin ; sa pente douce nous invite à le descendre. Il nous amène, après quelques centaines de mètres à la chapelle, élevée au XIII^e siècle sur l'emplacement du premier Ermitage de saint Céneri.

L'endroit est charmant et si le saint anachorète s'y trouvait à l'écart des humains, la solitude devait lui sembler relativement douce dans ce coin exquis.

Nous sommes ici dans une jolie prairie, à l'extrémité de la presque île qui supporte le village. Sur l'autre rive, se dresse une énorme muraille, hérissée de grands arbres qui lui donnent un aspect sévère, impressionnant.

Dans la chapelle, dont les fenêtres à meneaux sont en partie bouchées, on peut voir un menhir renversé qui, affirme la légende, fut l'unique couchette du pieux ermite. De chaque côté de l'autel, deux statues l'une de saint Mammès (1) et l'autre de saint Céneri.

Cette dernière est particulièrement vénérée des jeunes filles et des jeunes gens qui, ne se sentant pas le courage de parcourir seuls le chemin de la vie, viennent demander ici des compagnons de route. Tour à tour, chacun et chacune, selon la coutume, pique son épingle dans la robe du pauvre saint mutilé, et, s'en va, le cœur plein d'espérance, car d'aucuns prétendent que l'on a vu ici des cures merveilleuses !

A Saint-Céneri, la caravane se disloque ; plusieurs Manceaux nous quittent, filant sur Alençon, et les deux voitures

(1) La dévotion à saint Mammès ou Mamert est très répandue dans toute cette région ; c'est ainsi que, l'année dernière, nous trouvions déjà une statue de ce saint dans la vieille église de Courthioust.

La simplicité et la naïveté un peu crue avec laquelle on le représente indique très suffisamment et sans aucun doute possible, le genre d'affections internes pour lequel on vient l'invoquer.

de la Société de l'Orne roulent, seules, dans la direction de Saint-Denis-sur-Sarthon.

Les conversations bien vite s'engagèrent, pendant lesquelles fuyaient rapidement les distances et le temps. Déjà même le soleil avait disparu sous l'horizon et l'on jouissait pleinement de cette heure exquise, si reposante, des soirs d'été, lorsque ce n'est ni tout-à-fait le jour, ni tout-à-fait la nuit.

Les instants passèrent si vite ainsi, que l'on croyait à peine être arrivé, lorsque le convoi s'engagea dans la majestueuse avenue au fond de laquelle apparaissait, toutes fenêtres éclairées, l'antique château de Saint-Denis.

Il y a un vieux proverbe qui veut que les amis de nos amis soient nos amis ; le proverbe peut être vieux, le sentiment est toujours vrai, et nous avons pu constater son éternelle jeunesse, au seuil de cette demeure, où M. et M^{me} Paul Romet accueillèrent du même aimable sourire tous les archéologues, connus et inconnus.

Avant de connaître la Société, j'aurais cru volontiers que recevoir ainsi quatre-vingts personnes était chose difficile ; une fois de plus, je dois constater, ce soir, que ce délicat problème a été résolu le plus heureusement du monde. L'orangerie, décorée pour la circonstance s'était vue transformée en salle à manger. Sur les tables brillamment éclairées, attendaient des menus à la fois somptueux et charmants, reproduisant le château ou le parc, sous lesquels se cachait, pour les dames, un bouquet, pour les messieurs, un œillet.

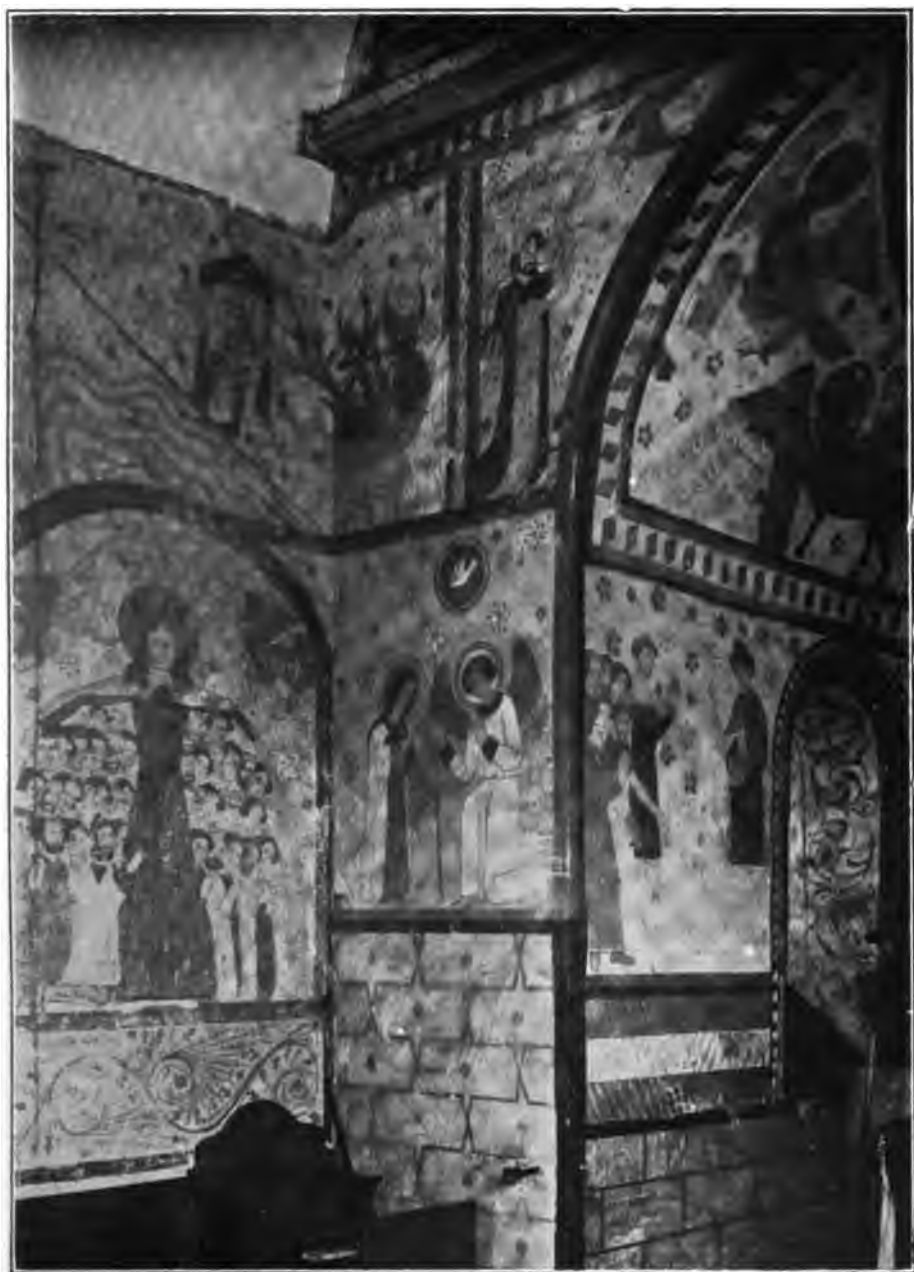
Au dessert, M. Tournoïer se leva et prononça le toast suivant :

MADAME,

L'un de nos poètes nationaux les plus populaires, dont l'esprit fin et tant soit peu gascon, réjouissait les salons d'autrefois, Gustave Nadaud, a dit quelque part :

Les voyages forment les hommes
Et nous en avons besoin tous,
Tant que nous sommes...

Cette observation très juste et très vraie a fait son chemin depuis une trentaine d'années, et assurément, elle n'a mieux reçu son application qu'au sein de la Société historique de l'Orne.



SAINT-CÉNERI-LE-GÉREI. — Eglise : Détails des fresques. — *Cliché de M. René Brisset.*



Les historiens et les archéologues, les savants de chez nous, puisqu'il faut les appeler par leur nom, ont compris la nécessité de contempler durant leur vie autre chose qu'un même clocher quelque attachant qu'il puisse être, et ont pensé qu'il convenait, pour parfaire leur instruction, de s'en aller à la découverte d'autres lieux et de nouvelles jouissances intellectuelles. Pleins d'ardeur, d'endurance et de joyeuse humeur, comme il convient à des fils de conquérants, ils se sont donc mis en chemin un beau jour et leur enthousiasme, grandissant avec le goût de l'inconnu, est arrivé à un tel point, que l'organisateur des tournées commence à désespérer de le pouvoir satisfaire dans les années à venir.

Mais, lorsque ces vaillants pionniers normands ou percherons sont partis, ils ne se doutaient guère qu'ils trouveraient sur leur chemin, presque à chaque pas, des toits hospitaliers et des maisons amies pour les reposer des fatigues de la route, réparer leurs forces, et réchauffer leur zèle. Ils ne se doutaient guère qu'ils auraient d'autres mets que le ragoût traditionnel de l'auberge de rencontre, accompagné de la salade non moins traditionnelle et du fromage du crû, le tout arrosé du petit cidre aigrelet. Ils ne se doutaient guère qu'ils prendraient part à des festins dans des salles brillamment parées et illuminées en leur honneur, pas plus qu'ils n'auraient imaginé des réceptions en musique et des drapeaux flottants à l'entrée des bourgs visités, ou des théories de fillettes à gros bouquets, pour leur souhaiter la bienvenue.

Qu'avons-nous donc fait, mes chers Confrères, pour mériter tant d'amabilité ? La science archéologique aurait-elle perdu de son austérité et conclu un traité d'alliance avec la science..... gastronomique ? Aurions-nous trop flatté le présent au détriment du passé ? Rassurez-vous, car l'explication de ces merveilles est bien simple, quand on connaît notre Société.

Notre Société, mais c'est une grande famille provinciale dont les membres sont unis d'affection et d'amitié. Leur plus grande joie est de se retrouver chaque année, leur plus grande satisfaction de se convier les uns les autres. Mais, quand on se reçoit entre proches, la simplicité est de règle et vraiment, Madame, vous avez fait trop bien les choses.

Il est vrai que nous ne sommes pas une famille ordinaire par le nombre et... l'importance ; il est vrai aussi que c'est aujourd'hui fête dans la famille qui célèbre ses noces d'argent. Vous vous en êtes souvenue, sans doute.

Il est pourtant un autre motif de réjouissance ici et vous me reprocheriez, mes chers confrères, de ne pas l'invoquer, puisqu'il s'agit de fêter l'un des nôtres, l'hôte même de cette maison, vers lequel, je le sais, vont toutes vos sympathies et toute votre estime.

Nous sommes heureux, mon cher ami, très heureux et fiers de votre éclatante victoire, car, si c'est un membre de la Société

historique qui reste Conseiller général, c'est un homme de bien et de devoir, très justement aimé de ses concitoyens, héritier des traditions d'honneur paternelles, qu'Alençon a le bonheur de conserver à l'Assemblée départementale. Comme président et comme collègue, au nom de tous, je vous adresse d'affectueuses et chaleureuses félicitations, en confondant dans un même toast votre succès et celui de votre frère qui, lui aussi, a su vaincre pour la bonne cause.

Mesdames, Messieurs, à la santé de nos aimables hôtes, à Monsieur et à Madame Paul Romet !

Ces paroles qui traduisaient si éloquemment la reconnaissance de tous, suscitèrent de vifs applaudissements ; puis, à son tour, M. Paul Romet prit la parole :

MON CHER PRÉSIDENT,

En amenant à Saint-Denis les membres de la Société historique de l'Orne vous nous avez fait à Madame Romet et à moi un honneur dont nous sommes fiers et un plaisir dont nous sommes reconnaissants. Vous nous avez donné l'occasion d'ajouter un bon et heureux souvenir à tant d'autres qui nous attachent si étroitement à cette maison.

C'est donc à moi de vous remercier de votre amicale sympathie. Nous n'avons fait que suivre de loin votre exemple, car nous ne saurions oublier votre accueil et celui de Madame Tournoüer. N'est-il pas tout naturel d'ailleurs que nous considérions comme un très agréable devoir de vous aider dans votre entreprise de faire mieux aimer ce pays, en le faisant mieux connaître.

Je tiens aussi à souhaiter la bienvenue à Monsieur Robert Triger et aux membres de la Société historique de la Sarthe. Ils ont voulu par leur présence témoigner des liens d'amitié qui les attachent à nous dans le présent, et recherche dans le passé tout un patrimoine de souvenirs communs entre Alençon et le Maine.

Saint-Denis n'est pas un de ces monuments curieux qui excitent l'intérêt de l'archéologue ou de l'historien, mais il n'est pas sans souvenirs intéressants.

Tout près de la vieille église séparé par un ruisseau ou une douve s'élevait autrefois le château.

J'en possède un dessin exécuté au commencement du XIX^e siècle avant sa démolition. L'artiste sans prétentions d'ailleurs, une enfant de quinze ans, Adèle Du Breuil, s'est surtout appliquée à reproduire ses murs d'enceinte, son pont-levis et ses tourelles. Sur une légère éminence il dominait la vallée du Sarthon encaissée par les collines de Bel-Air et de Souprat.



SAINT-DENIS-SUR-SARTHON. — Le château en 1813. — *Cliché communiqué par M. Paul Romet.*

(2)

C'était la demeure de la famille du Mesnil de Saint-Denis (1).

Cette famille d'origine Alençonnaise descendait directement de Jean du Mesnil ; il fut anobli en 1449 par une charte de Jean, Duc d'Alençon et par lettres patentes de Charles VII pour les services éminents qu'il rendit dans la lutte contre les Anglais.

Jean du Mesnil fut l'un des quatre principaux bourgeois qui chassèrent les Anglais d'Alençon et y rétablirent l'autorité du duc. Ce fut lui qui fit édifier la Maison d'Ozé.

Son troisième fils Pierre épousa Jeanne de La Pallu et fut l'auteur de la branche de Saint-Denis. Pendant plus de trois siècles, cette famille habita Saint-Denis et plusieurs de ses membres en s'établissant dans les environs y fondèrent des branches différentes.

Gilles du Mesnil fils de Pierre, écuyer, seigneur de Saint-Denis, lieutenant général au baillage d'Alençon, eut trois fils : Gilles, Pierre et Jacques.

Jacques est le héros de la première nouvelle de l'Heptaméron de la reine Marguerite de Navarre. Il mourut lâchement, assassiné à Argentan sur les ordres de Monsieur de Saint-Aignan, procureur de la Reine.

Afin de se débarrasser d'un témoin compromettant, Madame de Saint-Aignan n'avait pas hésité à l'accuser auprès de son mari et à le faire attirer perfidement dans un guet-apens. Pour le faire disparaître, son cadavre fut brûlé dans un four. Le crime fut découvert, mais le coupable échappa au châtement en se réfugiant en Angleterre.

Gilles du Mesnil épousa Renée du Moulinet dont un fils, Isaac, qui épousa Marie Courtin, originaire de Bellême.

J'ai retrouvé son contrat de mariage qui date du 6 juillet 1593. Il mourut le 31 octobre 1654, et fut inhumé dans le chœur de l'église de Saint-Denis, dans la tombe de *ses prédécesseurs* ainsi qu'en témoigne une ancienne copie de son acte de décès et en respectant les termes mêmes en lesquels il est conçu.

Isaac de Saint-Denis eut une nombreuse descendance : cinq fils.

Gilles, l'aîné, et Antoine, le cadet, auteur de la branche de Buhéru en la paroisse de Gandelain, épousèrent les deux sœurs : Marie et Madeleine Martel, filles de Claude Martel, conseiller du Roi et lieutenant en l'élection d'Alençon.

Le troisième, Jacques, auteur de la branche de la Plaisse, paroisse

(1) Les renseignements qui suivent ont été en partie empruntés à M. le comte de Souancé, qui publia sous le titre *Une Famille Alençonnaise*, une généalogie des du Mesnil. (Bulletin de la Société, 1906, p. 262).

Dans les papiers que nous avons en notre possession, le nom de du Mesnil est presque toujours écrit en un seul mot. Il nous a paru plus conforme à la tradition et à l'histoire de l'écrire en deux mots ; c'est d'ailleurs un problème auquel nous n'avons pas la prétention de donner une solution.

de Saint-Didier, de son mariage avec Louise du Mellenger eut deux fils, dont le cadet fut l'auteur de la branche de Saint-Didier.

Si je ne me trompe, notre érudit Président nous a tout dernièrement appris l'existence de souvenirs inédits sur la Révolution consignés par Madame Delahante, née Brossin de Saint-Didier, qui pourrait bien être une descendante de cette famille (1).

Le quatrième, Abel, sieur de Colombiers, épousa Françoise du Hamel. J'ai de lui plusieurs actes d'achats et d'emprunts faits entre 1671 et 1676.

Le cinquième, Pierre, fut curé de la Ferrière-Eochard. Si j'en crois les très nombreux actes d'achat et de remboursement qu'il fit pour son compte et celui d'Abel, il dut être un homme tout particulièrement actif et avisé.

Georges du Mesnil, écuyer, seigneur de Saint-Denis, fils de Gilles épousa en 1659 Françoise Le Goué, fille de noble Le Goué, bailli de Lassay. Il fit reconstruire la ferme de la Grande Cour dont les bâtiments entouraient la cour du château. Sur la maîtresse poutre de la grange qui subsiste encore il fit graver l'inscription suivante :

G. DU MESNIL 1671.

Il eut six enfants, entre autres Jacques l'aîné et Alexandre, auteur de la branche de Villiers.

La fille aînée d'Alexandre, Catherine, épousa le 11 juin 1740, à Piacé, Denis Duchêne (ou Duchesne) procureur aux finances d'Alençon, un des ancêtres du vénéré fondateur de notre Société, Léon Duchêne de La Sicotière, dont nous gardons un fidèle et reconnaissant souvenir.

Son frère, Pierre-Alexandre du Mesnil, eut deux fils dont l'un, Pierre, maria une de ses trois filles au sieur Normand. Le domaine de Villiers, qui est situé dans la commune de Saint-Denis, est encore entre les mains de ses descendants.

Revenons à la famille de Saint-Denis. Jacques du Mesnil épousa en 1695 Charlotte Lemaire et en eut au moins quatre enfants, ainsi qu'en témoigne le curieux contrat de mariage d'une de ses filles Marie-Catherine du Mesnil, veuve en premières noces de Jacques Le Frère, sieur de Lerlignères, avocat au baillage d'Alençon et officier au bureau des finances.

Le fiancé était Messire François de la Haye, chevalier, seigneur de la paroisse de la Lande près Lougé. Le contrat fut passé le samedi 6^{me} jour d'Avril 1726 au château de Saint-Denis-sur-Sarthon. Parmi les signataires figurent en qualité de témoins pour la fiancée Louis et Jean du Mesnil, écuyers, ses frères; ceux du fiancé sont

(1) *Souvenirs de M^{me} Delahante née Alexandrine-Charlotte-Sophie Brossin de Saint-Didier, continués par sa fille Sophie Delahante, baronne de Gravier.* Evreux, imp. de Ch. Hérissey, 1906, 2 vol. gr. in-8°.

Messire René-François de la Haye, chevalier, son frère et Messire Jean-Charles Doisy, chevalier, seigneur d'Ollendon, parent du dit seigneur époux.

Le contrat débute ainsi :

« Pour parvenir au mariage qui au plaisir de Dieu sera fait en face d'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine, les cérémonies d'icelle préalablement gardées et observées... »

Suivent les clauses du contrat. Marie-Catherine du Mesnil apportait 200 livres de rente foncière avec les meubles, cedula, vaisselle d'argent et autres effets mobiliers estimés à la somme de 7.000 livres. En cas de décès de son mari, elle reprenait par préciput les habits, linges, bagues, bijoux et autres objets servant à son usage et à l'ornement de sa personne.

Assurément cette jeune veuve avait dû être un parti fort recherché.

Parmi les nombreux parents et amis qui ont signé se trouvent Anne-Charlotte du Mesnil, sœur de la fiancée, Messire Jean-Baptiste d'Erard, son beau-frère, Jean Turpin, sieur du Moté, et J.-B. Lottin, curé de Saint-Denis.

Sept ans après en 1733 Louis du Mesnil épousa Anne de Brossin, Il mourut à Saint-Denis en 1779. D'après les très nombreux actes et baux que j'ai entre les mains il semble avoir très habilement administré son domaine.

En 1746 il acheta moyennant 10.250 livres, plus 48 livres de vin de marché, le moulin banal de Saint-Denis, nommé Gallet, qui avait autrefois appartenu à Gilles du Mesnil, son arrière grand-père.

A propos de la banalité de ce moulin, il soutint un procès long et embrouillé contre son cousin Pierre-Jacques du Mesnil, chevalier, seigneur de Villiers, capitaine au régiment de Soissons.

Il passa régulièrement des baux avec ses fermiers de la Grande Cour, de la Petite Cour, de Mélièver et de Gallet. Il ne négligeait pas les faisances ; à l'un il réclamait 12 chapons à Noël, 12 poulets à la Saint-Jean, 12 livres de sucre, 30 livres de beurre frais en mai et en septembre, un gâteau de 10 livres aux Rois.

Avec un autre il partageait les fruits et les grains, il obligeait un troisième à faire tous les trois ans un voyage au vin à Orléans.

Il élevait des bestiaux dans l'herbage du Parc réputé pour l'excellence de ses produits, il les vendait et en inscrivait le prix :

2 bœufs, 157 livres.
1 vache, 30 livres.
2 cochons, 18 livres 7 sols.

Il vivait du reste à une époque où le pays était en pleine prospérité.

Sur le Sarthon, dans la pittoresque vallée qui s'étend de la Roche-Mabile à Saint-Denis, la famille Ruel de Belisle exploitait heureuse-

ment d'importantes forges. L'abondance du minerai qu'on trouvait en maint endroit de la paroisse et notamment aux Jarrias, entre Saint-Denis et la Ferrière-Bochard, la proximité des bois, la facilité des moyens de communication étaient d'ailleurs de sûrs garants de réussite.

En 1750 Jean-Baptiste Ruel de Belisle obtenait du roi des lettres patentes l'autorisant à fonder une manufacture royale de fayence. Il faisait venir des ouvriers et des décorateurs de Rouen et de Sinceny et donnait à toute la paroisse grâce à son esprit d'initiative une activité nouvelle.

Le dernier seigneur et patron honoraire de Saint-Denis-sur-Sarthon fut Louis-Jacques du Mesnil qui épousa Adélaïde du Boullay.

Ce fût lui qui fit construire le château où j'ai l'honneur de vous recevoir aujourd'hui.

La route de Paris à Brest venait d'être tracée et le mouvement du bourg se trouvait transporté de ce côté. Il fit donc édifier sa nouvelle demeure en vue de la route avec une large avenue bordée de pièces d'eau.

En dehors de ce changement, il ne modifia guère les traditions paternelles. Les baux sont maintenus aux mêmes conditions et les faisances restent les mêmes.

Il eut pour curé l'abbé Coulombet, un des hommes les plus remarquables du clergé de cette époque, sur lequel notre sympathique collègue le baron Jules des Rotours termine une étude.

Peut-être Louis du Mesnil s'étonna-t-il tout d'abord des idées libérales et des théories utilitaires soutenues et propagées par son curé, en tout cas il l'aida de son appui et fut un des premiers à entrer dans sa Société d'agriculture.

Madame du Mesnil, dont la charité est longtemps restée légendaire dans le pays et qui, devenue vieille, allait encore de village en village porter ses secours aux pauvres, montée sur un petit âne, dut s'intéresser davantage à la fondation d'une maison de la Providence où les petites filles étaient initiées par les religieuses à la science ménagère et à l'art de la dentelle, sans parler de la lecture et de l'écriture.

Cette maison existe encore à Mélivier ; la porte est surmontée d'une plaque de granit sur laquelle se trouve l'inscription suivante en lettres en relief :

LA PROVIDENCE

BUREAU DE POINT D'ALENÇON

Depuis de longues années il existait déjà une école dont le maître était le chapelain de la chapelle Sainte-Anne ; elle avait été fondée en 1656 par Messire François de Samson et Marie de Montreuil, son épouse.

La Révolution vint, Monsieur et Madame Dumesnil ne voulurent imiter ni leur parent, François du Mesnil, ni leurs voisins de campagne, les Tiger de Rouffigny, à qui appartenait la terre du Faux, ni Monsieur de Courtemanche, seigneur de la Roche-Mabile, qui émigrèrent. Ils restèrent à Saint-Denis, dont le nom avait été transformé en celui de Sarthon-sous-Chaumont, avec leur quatre filles.

Au milieu de quelles craintes et de quelles alarmes vécurent-ils ? c'est ce que nous ignorons, malheureusement.

Nous savons cependant que quelques énergumènes voulurent s'emparer de leurs archives pour les brûler et qu'elles ne furent épargnées que grâce au sang-froid et à l'influence de l'abbé Coulombet.

Nous devinons aussi quels furent leurs sentiments lorsqu'ils apprirent l'affreux massacre des deux frères Martin du Puisérot, dont la famille était de Saint-Denis ; ils y étaient nés, ils y avaient vécu, l'un d'eux y avait été vicaire pendant plusieurs années.

Quoi qu'il en soit, tout en restant fidèles à leurs convictions, Monsieur et Madame du Mesnil surent ne pas se compromettre au milieu d'une population qui du reste ne leur était qu'en très petite partie hostile.

En 1804, le calme à peine revenu, Louis du Mesnil mourut à Paris laissant sa terre de Saint-Denis à l'aînée de ses filles, Adélaïde, qui avait épousé Nicolas de Château-Thierry Du Breuil. Elle resta entre les mains de ses descendants jusqu'en 1848.

Peut-être, Mesdames et Messieurs, ai-je abusé de votre patience en vous racontant cette longue histoire et cette fastidieuse généalogie. J'espère qu'elle vous aura paru moins ennuyeuse dite à l'ombre des vieux arbres que plantèrent les du Mesnil, sous les murs du château qu'ils construisirent, au bord des sources qu'ils captèrent et en présence du paysage qui leur fut familier.

J'espère aussi que votre indulgente bonté m'excusera puisque ce soir, plus heureux que l'ami de Socrate, j'ai une grande maison toute remplie d'amis.

Ce mot si délicat de la fin provoqua d'enthousiastes et mérités bravos : après quoi, tout le monde se répandit dans le parc féériquement illuminé. Des rangées de lumières faisaient ressortir l'élégante ligne des pelouses à la française, tandis que des lanternes rouges éclairaient les plus épais feuillages.

Le coup d'œil était vraiment charmant, et l'on eût aimé à en jouir longuement, mais déjà, l'on se pressait aux abords du salon où M. Tournouer lisait une étude de M. des Rotours

sur le bienfaisant abbé Coulombet, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon, vers 1753 (1).

Hélas ! pourquoi le temps passe-t-il si vite ? Ne pourrait-il pas ralentir un peu sa course, lorsque l'archéologue, après des journées de labeur, touche enfin l'oasis rêvée. Déjà, onze heures sonnaient, et, devant le perron, nous attendaient nos voitures qu'il nous semblait à peine avoir quittées ! Chacun reprit sa place à contre cœur et tandis que nos chevaux nous emmenaient grand train vers Alençon, des chants d'allégresse et de gratitude retentissaient, qui portaient à nos aimables hôtes un dernier merci de tous leurs invités reconnaissants.

Vers minuit et demi, nous atteignons Alençon dont les pavés cahotants nous rappellent qu'ils sont un signe de civilisation ; nous nous engouffrons dans les rues silencieuses avec un grand bruit de fers, de grelots et de roues, pour ne nous arrêter que devant les hôtels du *Grand-Cerf* et de *France*.

Là, règna quelque temps une certaine confusion ; mais, bientôt, la fatigue aidant, l'on se séparait, les yeux pleins de sommeil, la tête pleine de rêves !

RENÉ GOBILLOT.

TROISIÈME JOURNÉE (29 Août 1907)

ALENÇON

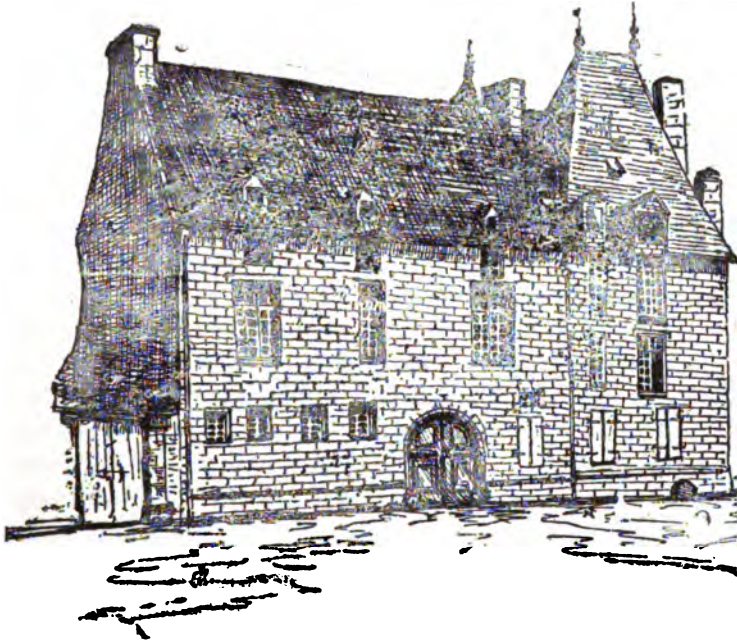
Histoire — Enceinte — Portes — Places — Faubourgs

Malgré l'heure matinale du rendez-vous et malgré les fatigues de la veille, la plupart des excursionnistes se retrouvent dès sept heures et demie au siège de la Société, en la Maison d'Ozé, lieu fixé comme point de départ de la visite d'Alençon.

Tout d'abord, M. le Président fait les honneurs aux membres présents de nos deux nouvelles salles dont l'une est déjà

(1) M. des Rotours, désirant compléter cette étude par des documents nouveaux, se réserve de publier ultérieurement dans notre bulletin.

ornée d'une importante bibliothèque, due à la générosité des souscripteurs, et l'autre en voie d'organisation, pour la constitution d'un musée essentiellement provincial.



ALENÇON. — La Maison d'Ozé (état avant la restauration).
Extrait du *Secret de la Maison d'Ozé*.

Avant la promenade en ville quelques explications étaient nécessaires tant sur l'histoire générale d'Alençon que sur sa configuration et ses transformations successives. Si les souvenirs qui lui restent du passé sont assez rares, il y a lieu d'évoquer toutefois les luttes dont elle fut le théâtre, les périodes glorieuses ou néfastes de son existence, les physiologies d'aspect bien différents qui présidèrent à sa destinée.

Alençon (1) est citée très ancienne. Nos vieux écrivains en font remonter l'origine dès avant le VII^e siècle. A cette époque

(1) *Alercum, Alertium, Alencium, Alençio, Alenciacum, Alencionum, Alenconium*. — La plupart des renseignements qui suivent, sur la ville ou sur les curiosités d'Alençon, ont été puisés principalement dans l'œuvre d'Odolant-Desnos et surtout dans un précieux manuscrit qui est en notre possession et qui n'a jamais vu le jour, formant un gros volume in-4^e de

elle avait titre de centaine, c'est-à-dire qu'elle englobait sous sa juridiction cent villages ou paroisses.

Dans une vaste pleine fertile, à égale distance des forêts de Perseigne et d'Ecouves, abritée des vents d'ouest par la butte Chaumont, elle est arrosée par la rivière de Sarthe, qui prend sa source à Somme-Sarthe, sur les confins de la Normandie et du Perche, non loin de la Trappe, et qui reçoit à Alençon même la petite rivière de la Briante, venue de la forêt d'Ecouves.

De peu d'étendue, Alençon était cependant assez peuplée. Au XVIII^e siècle elle comptait environ 15.000 habitants. Il y a cent ans, la population était tombée à 13.500. Aujourd'hui, elle est relevée à près de 20.000.

S'il faut en croire les dires de nos historiens anciens et modernes, le pays d'alentour aurait été occupé du temps de César par les Aulerces, l'un des peuples les plus puissants de la Gaule, divisé en Aulerces-Cénomans (cap. Vindinum-Le Mans), Aulerces-Eburons (cap. Evreux), et Aulerces-Diablintes (cap. Mayenne ou Jublains). Alençon, dont le nom semble dériver de celui des Aulerces, aurait été le chef-lieu de la peuplade entière.

D'autres prétendirent que les Alains, s'étant emparés de la ville, y auraient bâti l'ancien fort de l'île du boulevard, à l'entrée de Montsort, et que le mot *Alenconium* signifiait le fort des Alains; d'autres encore font venir ce nom de l'anglais *all*, tout, et du celtique *Com*, forteresse. Mais laissons là ces considérations très incertaines et ne nous perdons pas, comme le dit fort justement un chroniqueur, « dans les ténèbres de l'antiquité ».

Au VIII^e siècle, Alençon fit partie de l'Hiémois, vaste comté qui comprenait Sées, les environs d'Alençon, le Corbonnois et le Bellémois et avait pour capitale Hiesmes.

La cité souffrit beaucoup de l'invasion des Normands. Charles le Simple céda à leur chef Raoul, en 911 (traité de

plus de 400 pages et intitulé : *Recherches historiques sur les Antiquités d'Alençon et sur les choses remarquables qui en dépendent, tirées de différents auteurs, tant imprimés que manuscrits*. Il fut rédigé en 1805, à Alençon, et il porte l'ex-libris d'un René Morel qui semble en être l'auteur.

H. T.

Saint-Clair-sur-Epte), ou en 923, avec une partie du territoire actuel de la Normandie, le pays d'Alençon.

Alençon fit partie du domaine ducal jusqu'à Richard I^{er}, qui, prisonnier de Louis VI, à Laon, fut délivré par Yves de Creil ou Yves de Bellême. En reconnaissance de cette délivrance Richard céda à Yves les territoires d'Alençon et de Sées et une partie du Passais.

Les seigneurs de Bellême et d'Alençon, véritables fondateurs de la ville, en firent une importante place forte en élevant son château et fortifiant son enceinte. Toujours en guerre avec leurs voisins, les ducs de Normandie et les comtes du Maine, furent violents et cruels; plusieurs laissèrent de tristes réputations, entre autres Guillaume II dit Talvas, persécuteur de Giroie, sieur d'Echauffour, bienfaiteur pourtant de sa maison. Ayant fait étrangler, dit-on, sa femme en pleine rue d'Alençon, il se remaria à Hildeburge, fille du sieur de Beaumont, et aux noces invita avec d'autres seigneurs, Giroie. Au milieu des fêtes il le fit arrêter, enfermer dans la tour du château qui porta depuis son nom, lui fit crever les yeux, couper le nez et les oreilles. Il fut vengé par sa famille qui ravagea les terres de Talvas.

Peu après, Geoffroi Martel, comte d'Anjou, s'empara d'Alençon et de Domfront. Guillaume se retira chez Roger de Montgommery, avec sa fille Mabile, qu'il lui donna en mariage. Soutenu par son gendre il mit le siège devant Alençon, et ses troupes campèrent sur l'emplacement de l'Hospice; pendant ce temps Geoffroi amenait des troupes d'Anjou, qui se placèrent du côté de Montsort. Une lutte terrible s'engagea dont Guillaume sortit vainqueur. A sa mort, Montgommery, aux droits de sa femme Mabile, posséda Alençon et cette maison fournit à la ville cinq seigneurs. Montgommery, attiré en Angleterre par Guillaume, duc de Normandie, qui marchait à sa conquête, laissa l'administration de ses biens à Mabile. Femme cruelle, surnommée la Louve d'Alençon, elle est peinte sous les couleurs les plus défavorables. Elle sut cependant défendre ses droits avec une énergie indomptable et travailler sans relâche à la défense de son comté. Elle mourut assassinée en 1082. Son fils Robert lutta en Angleterre pour le duc de Normandie; il y termina sa vie en prison. Guillaume qui lui succéda, se voit dépossédé de ses biens par le roi

d'Ang'eterre qui prend Alençon. A la mort de ce dernier, il rentre en possession et part pour la croisade en 1147. La branche des Montgommery s'éteignit avec ses enfants, morts sans postérité.

Philippe Auguste acquit Alençon et ses dépendances en 1220; Louis IX donna en 1269 le comté en apanage à Pierre, son cinquième fils. Après lui, les comtes d'Alençon furent Charles de Valois, Charles, son fils, tué à Crécy en 1346, marié à Marie d'Espagne, Charles, qui prit l'habit de dominicain, Pierre II, passé comme otage en Angleterre lors du traité de Brétigny. Celui-ci résida à Alençon et y eut une cour brillante. Il fréquentait le Val-Dieu et y fut inhumé en 1404. Jean II, premier duc d'Alençon (le comté ayant été érigé en duché pairie en 1414) lutta contre les Bourguignons et contre Henri V, roi d'Angleterre, et fut tué à Azincourt en 1415.

Il laissa un fils en bas âge, Jean II, qui ne put s'opposer à l'occupation anglaise d'Alençon du 22 octobre 1417. Le jeune duc s'était retiré auprès du dauphin Charles et fit ses premières armes à ses côtés. Fait prisonnier, il fut enfermé au Crotoy et ne dut la liberté qu'à une rançon de 300.000 écus d'or. Retourné auprès du dauphin, alors proclamé roi, il assista à ses entrevues avec Jeanne d'Arc. On sait que le duc d'Alençon ne quitta pas la Pucelle qui lui dit au siège d'Orléans : « Avant, gentil duc, à l'assaut ; ne craignez rien, j'ai promis à la duchesse de vous ramener sain et sauf ». Il combat près d'elle et au couronnement de Reims, il arme le roi chevalier et y représente le duc de Bourgogne. Après la cérémonie il le sert à table.

Aussitôt après, il retourne en son duché pour combattre l'envahisseur. Saint-Cénéry est attaqué par les Anglais, le duc y envoie le brave Loré qui les repousse. Puis, grâce aux quatre échevins d'Alençon, Jean du Mesnil, propriétaire de la Maison d'Ozé, Jean Brosset, Jean Moinet et Guillaume le Bouleur qui lui ouvrent la porte de Lancrel, il reprend Alençon (1449). A peine fut-il au repos dans son château, qu'il est accusé d'intelligences avec l'Angleterre, auprès du roi de France ; il est arrêté, jugé à Vendôme et condamné à mort en 1458. Enfermé à Loches, il y reste jusqu'à la mort du roi et Louis XI lui rend la liberté. Mais il reprend des négo-

ciations avec l'Angleterre et il est de nouveau saisi. Condamné une seconde fois à mort, le roi, eu égard à sa vieillesse, se contenta de le garder dans une maison particulière où il mourut en 1476.

A sa mort, René, son fils, réclama ses biens. On lui rendit seulement Alençon. Peu après, Louis XI le faisait arrêter et enfermer, dit-on, dans une cage de fer. On le transféra à Vincennes pour son procès et on le condamna en 1482 à la prison perpétuelle. Charles VIII le remit en liberté et lui rendit ses biens. Il épousa la pieuse Marguerite de Lorraine. Mort en 1492, il fut inhumé à Notre-Dame.

Son fils, Charles, épousa la sœur de François I^{er}, Marguerite de Valois, et fut nommé premier prince du sang, gouverneur de Normandie, Bretagne et Champagne. Il fut à Marignan et à Pavie, où il ne sut délivrer le roi. Accusé de lâcheté par la cour et par sa femme, il mourut, dit-on, de douleur quelque temps après, à Lyon, en 1524. Il n'avait pas eu d'enfants de Marguerite de Valois qui se remaria à Henri, roi de Navarre. François I^{er} laissa à celle-ci l'usufruit de son duché d'Alençon où elle vint séjourner en 1530 avec son mari. A sa mort en 1549, le duché fut réuni à la couronne et François II le donna à sa mère Catherine de Médicis qui le posséda de 1559 à 1566. Charles IX le reprit en 1567 pour en faire l'apanage de son frère François. C'est à ce moment que se place la Saint-Barthélemy, dont on ne connut pas à Alençon les scènes tragiques, grâce au sang-froid et à l'adresse de Matignon qui accourut de son château de Lonray pour empêcher l'effusion du sang. Le duc d'Alençon, de son côté, s'efforça de protéger les protestants contre la Cour, ce qui lui valut la prison dont il s'évada avec la complicité de sa sœur, la reine de Navarre. Il fut bientôt appelé par les Flamands pour les gouverner et fut nommé duc de Brabant. Après une malheureuse expédition contre Anvers, contraint de se retirer, il vint mourir en 1584 à Châteaauthierry. Le duché fit retour à la couronne. C'était la pleine lutte entre catholiques et protestants. Les ligueurs tenaient Alençon malgré Montpensier, gouverneur de Normandie, et l'assassinat de Henri III leur donna des forces nouvelles. Le roi de Navarre ayant pris Le Mans, tenta de s'emparer d'Alençon et la ville

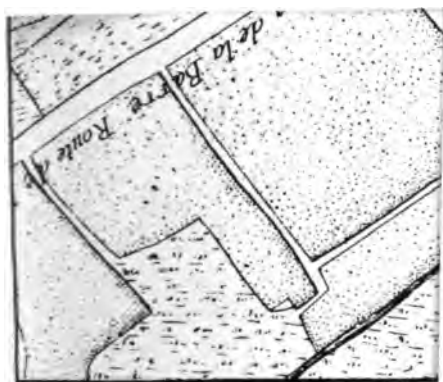
tomba en son pouvoir. Il y mit Hertré comme gouverneur. Mais Henri IV, qui avait besoin d'argent, fut obligé de vendre le duché d'Alençon au duc de Wurtemberg qui le posséda huit ans. Marie de Médicis le racheta en 1612 et en fut nommée duchesse. Son fils, brouillé avec elle, l'y assiégea et Créqui emporta la place en 1620. Après elle, Alençon fut donné par Louis XIV à Gaston d'Orléans, son oncle. A sa mort, le roi l'octroya à sa seconde fille, Elisabeth d'Orléans, appelée Mademoiselle d'Alençon, à l'occasion, en 1667, de son mariage avec Louis-Joseph de Lorraine, duc de Guise. Le duc mourut en 1671 et la duchesse fit son séjour à Alençon. On sait les souvenirs qu'elle y laissa et le bien qu'elle y fit. Elle légua, en 1696, son palais à l'Hôtel-Dieu. De nouveau le duché revint après elle à la couronne jusqu'en 1710. Louis XIV le donna alors en apanage à son petit-fils, Charles de France, mort en 1714. Il fut encore une fois réuni à la couronne jusqu'en 1774, époque où Louis XVI le donna à son frère, Louis-Stanislas-Xavier, comte de Provence (1).

La ville d'Alençon, ainsi que le montre le plan ci-contre (2), était ceinte de murailles, flanquées de dix-sept tours de distance en distance et percées de portes.

Cette *enceinte*, qui avait environ 1.840 mètres de circonférence et formait une espèce de cœur ou triangle irrégulier aux pointes arrondies, commençait à la porte de Lencrel et montait le long du Cours, où elle est encore visible dans les jardins ; elle s'ouvrait à la porte de Sées, la plus forte de toutes, passait derrière les maisons du bas de la rue Cazault, à droite, et s'interrompait à la rivière, au bas de la rue de la Poterne. Tout le côté sud d'Alençon n'avait pas de murailles ; la rivière y suppléait ; seulement un fort, appelé le *Boulevard*, et un moulin fortifié, détruit en 1840, protégeaient l'entrée du côté du Maine. Les murs reprenaient à cet endroit, lon-

(1) Aujourd'hui, le titre de duc d'Alençon est toujours porté par un prince de la maison de France, deuxième fils du duc de Nemours. Sa femme, une pieuse duchesse aussi, a noblement et héroïquement payé de sa vie son amour des pauvres. Quant au prince, duc sans duché, il a pourtant voulu se souvenir des bienfaits qu'Alençon devait à ses ancêtres, en apportant tout récemment sa généreuse part à la restauration de la Maison d'Ozé.

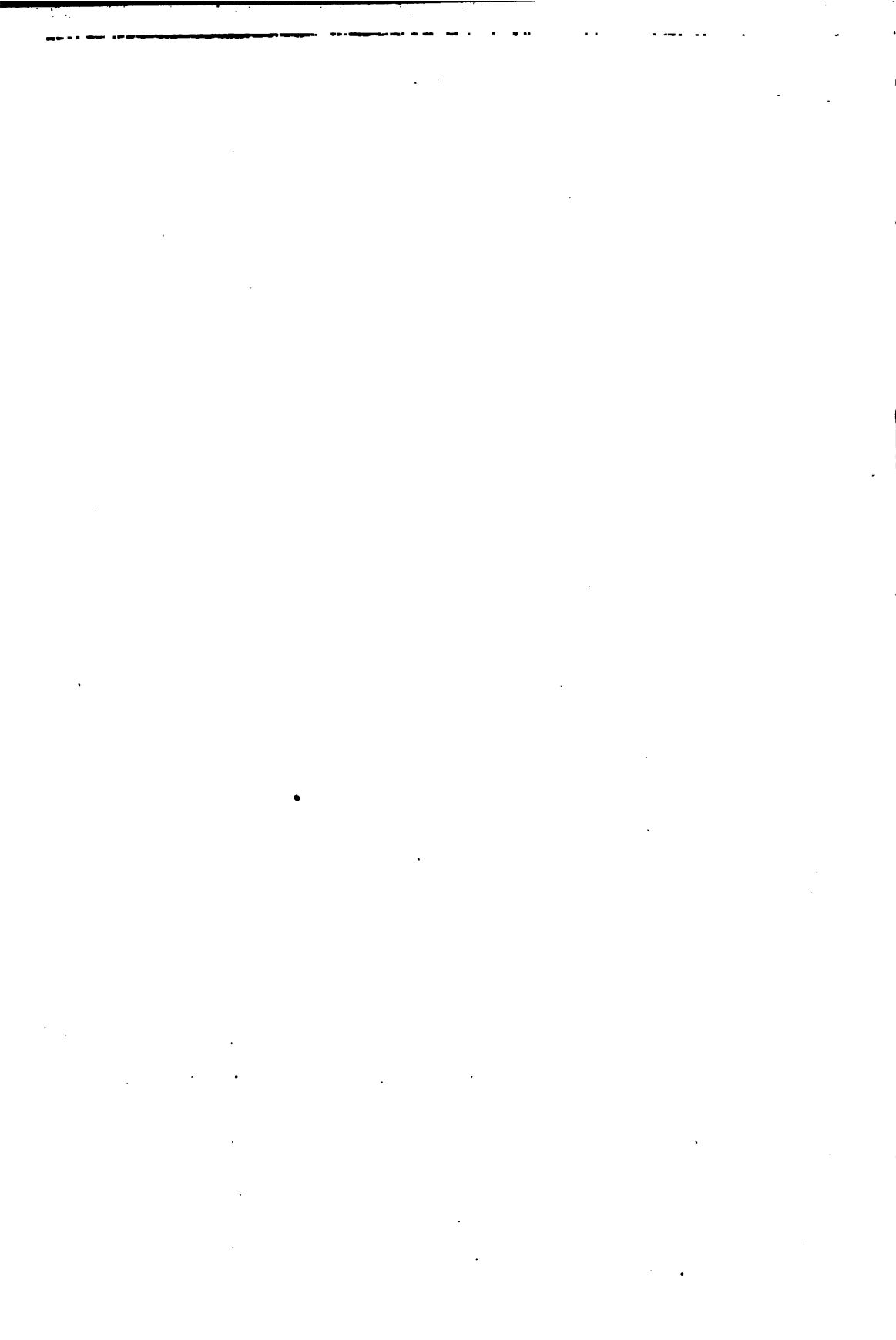
(2) Nous devons la communication de ce plan à notre obligé archi-
viste et confrère, M. Louis Duval.



P

- A. — Capucins.
- B. — Église Notre-
- C. — Filles Notre-l
- D. — Filles Sainte-
- E. — Les Nouvelle
- F. — Église Saint-





geaient la rivière pendant un certain temps et gagnaient la porte de la Barre, en passant par les jardins de l'Hospice et ceux compris entre la place Saint-Léonard et la rue des Fossés. Quelques parties en sont bien conservées. De la porte de la Barre, les murs allaient rejoindre le Château, en traversant le jardin de M. d'Hauteclair et tombaient auprès de la



ALENÇON. — Porte de Lancrel.

Oliché de M. Leboucher. — (Société Photographique de l'Orne).

Tour Couronnée. La ligne reprenait à la rivière, derrière l'Hôtel de Ville, et allait retomber à la porte de Lancrel, en longeant les jardins du Collège.

Encore debout vers 1730, au dire d'Odolant-Desnos, l'enceinte était fort haute et épaisse, couronnée d'un parapet à machicoulis. Un large rempart régnait tout le long, à l'intérieur de la ville, converti en terrasses et jardins. Elle subit

des réparations à diverses époques, notamment sous Pierre II, comte d'Alençon, au ^{xiv}^e siècle, et sous le duc François, au ^{xvi}^e siècle. Henri VI, d'Angleterre, avait obligé les habitants, en 1448, à les entretenir en bon état.

Les *portes* de la ville étaient au nombre de sept, dont deux ouvertes à la fin du ^{xviii}^e siècle, pour en faciliter l'accès :

1. *Porte de Lancrel*. — Elle faisait communiquer la rue de l'Ecusson avec le faubourg de Lancrel et possédait anciennement deux tours, bâties sous Louis XIII. Cette porte fut détruite vers 1800, sous prétexte qu'elle resserrait trop le passage.

2. *Porte de Sées* (anciennement de Sagory). — Défendue par un gros boulevard qui donnait sur le faubourg de Saint-



ALENÇON. — Porte de Sarthe.
Cliché de M. Leboucher. — (Société Photographique de l'Orne).

Blaise et celui de Cazault. Elle avait quatre grosses tours. Ce rempart et cette porte nuisaient au passage de la grande route de Paris, ils furent abattus par les ordres de M. de Pomme-reuil, intendant en 1724.

3. *La Poterne*. — Passage à pied. C'était une fausse porte autrefois. Son passage conduisait au faubourg Saint-Blaise et au faubourg Cazault. Détruite en 1724.

4. *Porte de Sarthe*. — Près de l'Hôtel-Dieu. Composée de deux tours, dans l'une desquelles était le grand moulin d'Aronde, qui appartenait au domaine. Elle était défendue par un gros boulevard élevé dans une île de la Sarthe, et fut détruite en 1776. Cette porte conduisait à la grande route du



ALENÇON. — Porte de la Barre.

Cliché de M. Leboucler. — (Société Photographique de l'Orne).

Maine. En 1769 on ouvrit un second passage dans la même direction, ce qui forma une cinquième entrée.

5. *Pont-Neuf*. — Ce pont, ou plutôt cette porte, prend son entrée à la Grande-Rue, en face la rue aux Sieurs et rejoint la rue du Mans. Elle fut ouverte par l'intendant Jullien en 1769 et terminée en 1781.

6. *Porte de la Barre*. — Composée de deux tours. Elle conduisait à la grande route de Bretagne. Rasée en 1776.

7. En 1771, on ouvrit une nouvelle route vers la Bretagne, appelée la *Route-Neuve*. C'est la septième entrée. Elle se fit malgré les protestations des habitants qui en redoutaient la dépense pour leurs propres bourses.

Ces portes contenaient des logements qui servaient de casernes aux troupes de la garnison, à renfermer les prisonniers et à former des magasins. En temps de guerre elles étaient défendues par des seigneurs de la chàtellenie qui y avaient leurs jours de garde.

En dehors de l'enceinte s'étendaient plusieurs *Faubourgs*.

Le plus important, *le faubourg de Montsort* (1), faisait autrefois partie de l'évêché du Mans ; depuis la Révolution il appartient à celui de Séez. Il possédait deux paroisses : Saint-Pierre et Saint-Paterne, et n'a plus depuis 1803 que celle de Saint-Pierre érigée en cure en 1828. Au civil, Montsort a toujours relevé d'Alençon. L'église eut à subir de nombreuses transformations ; on y retrouvait toutefois des traces évidentes de la première construction du XII^e siècle. En 1881, elle fut réédifiée, sur un plan roman, par M. Hédin, architecte (2).

C'est à Montsort que fut fondé, en 1659, le monastère de la *Visitation* qui occupa d'abord une maison de la rue du Mans, vis à vis Saint-Pierre. En 1688, il se transporta sur la place des Poulies et y demeura jusqu'à la Révolution. Un instant les religieuses avaient pensé pouvoir s'installer en l'hôtel où demeuraient les intendants (3), mais la duchesse de Guise en

(1) *Recherches sur la paroisse et sur l'église de Saint-Pierre de Montsort*, par l'abbé Antoine, 1880.

(2) M. l'abbé Desgenettes, fondateur de l'archiconfrérie de Notre-Dame des Victoires, en fut curé en 1816.

(3) Elles en avaient même fait l'acquisition du sieur Pierre Fromont,

ayant fait le retrait par droit de seigneurie, elles durent y renoncer. Après leur expulsion le couvent servit de casernes et le redevint en 1814 après avoir servi sous le premier empire de palais sénatorial à M. Røederer.

A Montsori également, furent établies les *Bénédictines*, en 1636, par deux pieuses veuves : MM^{mes} Charles de Vanssay et Marie Dauvet. L'installation sur la route du Mans était fort belle. Sur ses ruines on bâtit une auberge et une manufacture de basin.

Non loin de là une chapelle fut élevée en 1699 sur les plans de la maison de la Vierge, à Lorette, par les soins de Louis Savin, bachelier de Sorbonne, curé d'Ancinnes, pour servir de sépulture à sa famille. Elle subsiste toujours.

Enfin, dans ce même faubourg, la grande place nommée le *Champ du Roi* conserve le souvenir du camp que le roi d'Angleterre, Henri V, y avait établi, en 1420, lorsqu'il vint occuper Alençon.

Le *Faubourg de Lancrel* était occupé par les *Bénédictins* qui y avaient anciennement un prieuré dépendant de Saint-Martin de Sées, au lieu nommé la « Fontaine Saint-Isige » et le *Faubourg Saint-Blaise* par un couvent de Capucins et la demeure des intendants, devenue la Préfecture. A l'extrémité de ce faubourg était l'église Saint-Blaise et, à côté, une chapelle sous le titre de Notre-Dame-de-Grâce. Un calvaire y avait été adossé, élevé par les soins du Père Duplessis, jésuite, en 1745. Non loin, le carrefour des routes était marqué par un obélisque ou pyramide terminée par une fleur de lis dorée, et mutilée en 1792.

Les autres faubourgs étaient ceux de la *Barre*, de *Cazault*, de la *Poterne* et de *Bretagne*, ce dernier créé en 1784, dans le parc du château.

Au début du XIX^e siècle, c'est-à-dire à l'époque de sa transformation, par suite de la disparition de son enceinte, Alençon comptait sept grandes places :

1^o La *Place Bonaparte*, aujourd'hui place d'Armes ;

sieur de Mieuxcé par contrat du 20 mai 1673, moyennant 40.000 livres et 2.000 livres de pot de vin.

2° La *Place du Cours*, qui servait de marché pour les bœufs et les vaches ;

3° La *Place du Palais*, où se trouvait la Halle aux Toiles. Là était le *Palais*, c'est-à-dire toutes les juridictions, échiquier, présidial, baillage civil et criminel, police, eaux et forêts, qui furent transportées dans la suite à l'ancien château. C'est sur cette place que les criminels étaient exposés et exécutés ;

4. La *Place La Magdelaine*, du nom du premier préfet de l'Orne, formée de l'ancien cimetière de Notre-Dame, à la fin du XVIII^e siècle. Le marché des fruits et comestibles s'y tient ;

5° La *Place Napoléon*, aujourd'hui place Saint-Léonard, formée également de l'ancien cimetière de l'église ;

6° La *Place des Poulies*, à Montsort, devenue un instant la place de la Sénaterie ;

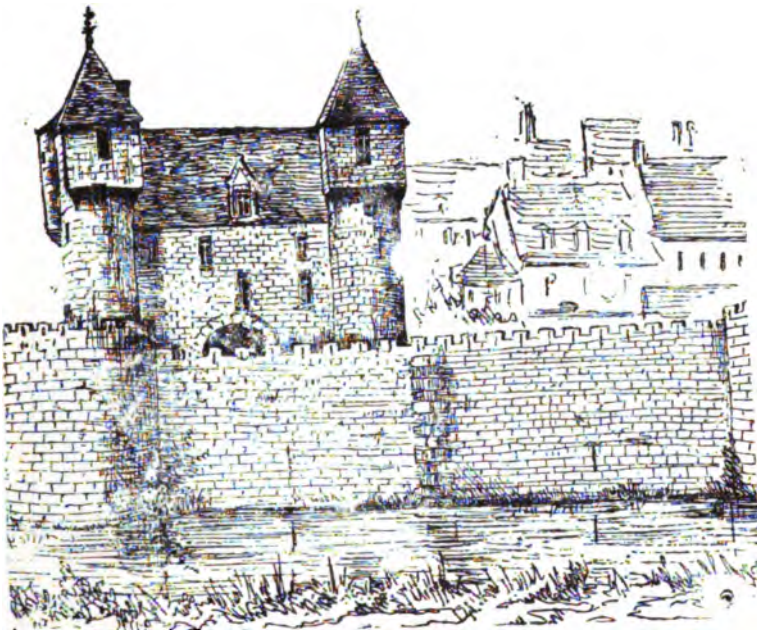
7° La *Place de l'Egalité* ou le Champ du Roi, aujourd'hui place du Marché au Bestiaux, dont nous avons parlé.

Vieilles Maisons, Hôtel-Dieu, Saint-Léonard

Après ces explications rapides, la caravane se met en route dans les rues de la ville, mais non sans jeter un coup d'œil à la ligne importante de remparts qui borne la cour de la Maison d'Ozé et fait face à la place du Plénitre (1). Ces restes précieux, encore munis de leur chemin de ronde et de deux fortes assises de tours, constituaient une partie de la défense entre la porte de Sées et la rivière. Classés parmi les monuments historiques en même temps que la Maison d'Ozé, leur conservation est assurée autant que faire se peut. Il n'y a qu'à souhaiter leur dégagement complet et la transformation en jardin public des terrains qui l'avoisinent.

(1) Nous ne disons rien de la Maison d'Ozé, renvoyant nos lecteurs à l'article que nous lui avons consacré dans le *Bulletin des Amis des Monuments ornaï*, 1901, p. 29, et à l'étude très complète qui parut dans ce même Bulletin et en tirage à part sous la signature du vicomte du Motey, avec illustrations : *Le Secret de la Maison d'Ozé*, Imprimerie ençonnaise, 1903.

Au sortir de la place de Lamagdelaine, où le marché bat son plein, jetant sa note hebdomadaire de gaieté et d'animation sur les alentours mornes et silencieux d'ordinaire, nous nous engageons dans la *Grande-Rue* pour nous arrêter au numéro 70, devant la boutique de M. Mordefroy, marbrier, qui nous invite très aimablement à pénétrer dans sa cour intérieure. Nul ne pourrait, en effet, se douter, s'il n'en était averti, que là se cache l'une des façades les plus intéressantes du vieil Alençon. Que



ALENÇON. — Le Logis du Mesnil (Maison d'Ozé au xv^e siècle), et Remparts de la Cité. — Extrait du *Secret de la Maison d'Ozé*.

fut-il ce logis aux murs épais et noircis, aux ouvertures de granit surmontées de l'arc traditionnel du xv^e siècle en accolade, à l'escalier usé, aux caves profondes ? Les imaginations ont beau jeu en l'absence de documents et nul historien ne pourrait affirmer ainsi que la tradition le veut, que ce fut là demeure de Templiers. Nous franchissons le seuil et vers la rue aux Sieurs nous retrouvons même façade, même architecture. Puis bientôt, c'est un dédale de petites ruelles qui nous entraîne en des cours ignorées et pittoresques, tout au

bord de la Briante canalisée, et nous ressortons plus loin vers les rues de la Juiverie et des Granges qui vont nous retenir un instant.

A la satisfaction que nous cause la vue de hauts pignons à rampants moulurés, de maisons ventruës à colombage qui surplombent la chaussée et nous transportent en plein Moyen-Age, s'ajoute l'intérêt des souvenirs. C'est dans la rue des Granges, en effet, que vinrent s'établir, en 1701, les religieuses de l'*Union Chrétienne* ou des Nouvelles Catholiques,



ALENÇON. — Vieille Maison sur la Sarthe.
Cliché de M. Pierre Giraud.

rassemblées par M^{lle} de Farcy, dès 1679. Le but de cette communauté était l'instruction de la jeunesse et en particulier des enfants protestants ou calvinistes, mais il se trouvait souvent dépassé par la contrainte qu'on exerçait sur eux. L'établissement étant devenu considérable en peu de temps, les religieuses durent abandonner leur premier local vis à vis le Collège pour se transporter en cette rue des Granges, où la supérieure, M^{me} de Bridière, fit élever de vastes bâtiments et une chapelle dont l'entrée était rue de la Juiverie (1).

(1) La congrégation des Filles de l'Union Chrétienne fut fondée par

Tout proche cette communauté vinrent s'établir, en 1780, les *Carmélites*, après avoir occupé au faubourg de Lancrel une maison qui appartenait à M^{lle} Rose des Chapelles, leur protectrice (1). Par suite de difficultés survenues avec cette



ALENÇON. — Le Vieil Hôpital. — Cliché de M. de la Bretèche.

dernière, elles achetèrent, rue de la Juiverie, la propriété de M. Poulain de Martenay, sieur de Saint-Paterne, où elles édifièrent d'importantes constructions. Le jardin, qui se trouvait au même niveau que celui de l'Union Chrétienne, venait aboutir à la Sarthe.

M^{me} Marie de Lomagne, veuve de M. Polaillon, résidant pour le roi à Raguse et Jean-Antoine Vachet, saint prêtre, originaire du Dauphiné. Ses membres n'étaient pas, à proprement parler, des religieuses. Elles ne faisaient que des vœux simples, portaient le costumes des veuves, pouvaient hériter, étaient obligées de faire leurs Pâques à leur paroisse ; le curé était leur supérieur.

(1) M^{lle} des Chapelles avait sollicité et obtenu de M^{me} Louise de France, carmélite à Saint-Denis, l'établissement à Alençon d'une communauté de son ordre, lui assurant un asile dans une maison qu'elle avait acquise de M. des Londes et la jouissance de ses propres biens. Les Carmélites arrivèrent le 23 décembre 1777 et occupèrent cette habitation jusqu'au 7 mai 1778. Parties assez brusquement du faubourg de Lancrel, elles durent accepter pendant vingt mois l'hospitalité à l'Union Chrétienne en attendant que leurs nouvelles constructions de la rue de la Juiverie fussent achevées. Elles y entrèrent le 30 décembre 1780.

La Gendarmerie et la Manutention occupent depuis la Révolution ces deux grands enclos.

Nous quittons la rue de la Juiverie où, d'après Odolant-Desnos, devait s'élever jadis une synagogue, pour pénétrer à l'Hôtel-Dieu.

L'*Hôtel-Dieu* est de fondation très ancienne. Dès le XIII^e siècle, des donations lui sont faites par saint Louis et les comtes d'Alençon. Etabli d'abord à Montsort, au Champ du Roi, sur l'emplacement du cimetière de Sainte-Catherine, il fut, de crainte que les Anglais qui dévastaient le pays, n'y logeassent, transféré le 3 avril 1358 dans l'enclos de la ville, sur la rive gauche de la rivière. Les offices, qui se tenaient dans une chapelle assez vaste, construite par les habitants et les comtes d'Alençon, sous l'invocation de saint Louis, au boulevard de la porte de Sarthe, s'y continuèrent jusqu'à l'époque où la duchesse de Guise, devenue comme la seconde fondatrice de l'Hôtel-Dieu, fit ériger une chapelle nouvelle, sous le titre de Saint-Jean-Baptiste.

Bientôt les locaux furent insuffisants et Louis XV, en 1724, ordonna la construction d'un hôpital général, proche l'ancien. De grands bâtiments s'élevèrent alors, qui constituent la partie la plus importante de l'Hôtel-Dieu actuel.

En frontispice, sur l'un d'eux, l'inscription suivante se lit encore :

D. O. M.
 LUDOVICUS DECIMUS QUINTUS REX CHRISTIANISSIMUS
 HAS ÆDES
 EXCIPIENDIS, ALENDIS ET AD LABOREM EXCITANDIS,
 ET CŒRCENDIS ERRONIBUS ET DESIDIOSIS
 FUNDAVIT
 D. LUDOVICUS FRANCISCUS LALLEMANT, COMES DE
 LEVIGNEN, DOMINUS D'ORMOY, REGI A CONSILII
 LIBELLORUM SUPPLICUM MAGISTER
 ET APUD ALENCONIOS REI POLITICÆ PRÆFECTUS,
 OPUS PROMOVIT,
 FRATRE EJUS D. R. D. JACOBO CAROLO ALEXANDRO
 LALLEMANT, EPISCOPO SAGIENSI.

La chapelle, refaite, fut bénite en 1741. Elle n'offre rien d'intéressant.

Sous la conduite de l'économe, M. Lecomte, qui se met de la façon la plus obligeante à notre disposition et auquel l'Hôtel-Dieu doit la conservation de ses plus précieux souvenirs, nous visitons la salle du Conseil où ont été réunis plu-



ALENÇON. — Pont de Sarthe et Hôtel-Dieu
Cliché de M. de la Bretèche.

sieurs portraits, sinon de grande valeur, du moins d'un intérêt très réel. Ce sont :

1. *S. A. R. Madame Isabelle d'Orléans, duchesse d'Alençon qui a rétabli, beaucoup aimé et augmenté cet hôpital.*
2. *Marguerite de Lorraine, duchesse douairière d'Orléans et d'Alençon, femme de Jean-Baptiste Gaston, fils de France.*
3. *Jean-Baptiste Gaston, fils de France, duc d'Orléans.*
4. Louis XIV à cheval. La renommée l'accompagne. Au lointain, vue de ville.
5. *Le comte d'Avesgo d'Ouilly, né à Essay le 3 septembre 1781.*
6. Portrait d'homme inconnu, du temps de Louis XIV, en habit militaire. Buste de trois quarts dans un ovale (1).
7. *Mattre Pierre Blar (Belard), docteur de Sorbonne,*

(1) C'est le meilleur portrait de la collection.

curé d'Alençon, bienfaiteur de l'hôpital général de cette ville, décédé le 11 juillet 1720 (1).

Dans cette même salle sont conservés deux beaux bahuts renaissance.

Nous passons ensuite à la lingerie des sœurs où de pieuses reliques sont mises sous nos yeux : la quenouille de la duchesse de Guise et du linge marqué à son chiffre. Ces humbles objets ne sont-ils pas restés là pour attester l'amour que la princesse témoignait à ses pauvres d'Alençon ? On les garde avec soin et avec reconnaissance (2).

Avant notre départ, M. l'Econome nous entraîne dans son cabinet où il veut



ALENÇON. — Maison Coureyeur. ■
Cliché de M. Picrr: Giraud.

nous faire voir trois panneaux de bois sculpté de la fin du XVIII^e siècle, sur lesquels ont été figurés en peinture le Château, Notre-Dame et l'église de Montsort. Ces panneaux, trouvés par lui, dans une maison de la rue de l'Hospice, sont des représentations fort curieuses de ces trois monuments et constituent des documents de premier ordre. Il serait à désirer que des relevés précis en soient faits, car la reproduction par

la photographie en est malheureusement impossible.

(1) Reproduit en tête de *l'Inventaire des titres, papiers et enseignements concernant la cure d'Alençon en 1720*, par M^{re} P. Belard, 1895.

(2) Nous avons publié dans le Bulletin (1903, p. 9), une intéressante communication de M. l'abbé Desvaux sur les curiosités conservées à l'Hôtel-Dieu.

En poursuivant notre route par la *rue de Sarthe*, nous nous arrêtons un instant au numéro 14, chez M. Coureyeur, dont la demeure présente des baies dans le genre de celles de la Grande-Rue, mais plus riches, avec nervures flamboyantes d'un bel effet. L'escalier en pierre, du xv^e siècle, a été coupé au xvii^e siècle dans sa partie inférieure et toute la partie supérieure repose sur une poutre horizontale en bois. Si le temps ne nous pressait, nous pourrions noter encore bon nombre d'autres habitations de style, peu connues des touristes, notamment 16, rue du Château et rue de la Barre, mais il faut se borner, car un fort groupe d'excursionnistes doit nous attendre dans les environs de St-Léonard, où... une surprise, paraît-il, leur est ménagée.

Avant la construction de la route de Fresnay, la *place Saint-Léonard* était le carrefour le plus animé d'Alençon, dont une partie se trouvait occupée par



ALENÇON. — Façade d'une Maison rue du Château.

le cimetière. Après la Révolution, trois halles y furent élevées, couvertes en ardoise et composées d'un corps de logis et de deux ailes, avec fontaine centrale. Ces halles avaient remplacé les anciens étaux des bouchers et boulangers qu'on appelait les *Étaux du Dimanche*, ou *Halles au Pain*. Indépendamment de ces étaux, les marchands avaient dans ce carrefour et dans les rues avoisinantes des galeries ou auvents, appelés *Porches*, sous lesquels les chalands et promeneurs

pouvaient circuler à l'abri. La Grande-Rue, qui n'avait guère anciennement que cinq mètres de largeur et dont l'alignement devint nécessaire pour la circulation des messageries et voitures publiques allant de Paris en Bretagne, était bordée de porches semblables du xv^e siècle, ce qui lui donnait un aspect des plus pittoresques (1).



ALENÇON. — Maison aux Arcades, Grande-Rue.
Cliché de M. J. Leboucher.

L'église de Saint-Léonard, dont le curé, notre aimable confrère, M. l'abbé Havas, nous fait les honneurs, n'a plus pour les archéologues beaucoup d'intérêt par suite des restaurations importantes qu'elle eut à subir, vers 1840, de la part de l'architecte, M. Dedaux, restaurations heureuses, hâtons-nous de le dire, qui se continuèrent depuis, grâce au zèle de ses pasteurs.

La primitive église fut entreprise sur l'emplacement, croiton, d'un oratoire dédié à saint Martin (2), par les soins de

(1) On peut encore remarquer l'un de ces porches dans l'épicerie qui fait le coin de la rue des Lombards. Ce porche fut mis à découvert en 1901 pour la réparation de la maison. Caché depuis par la devanture du magasin, notre Société put du moins obtenir du propriétaire, M. Charbonney, que les grosses colonnes caractéristiques fussent conservées et mises à découvert à l'intérieur. (*Bull. des Amis des Monuments Ornaïis*, 1901, p. 137. — Les Porches d'Alençon, par René de la Noe, dans la *Revue Normande et Percheronne*, 1896, p. 315. — Les Etaux, par G. Lanson, même *Revue*, 1898, p. 150).

(2) La sacristie occuperait l'emplacement de l'ancien oratoire.

René de Valois, duc d'Alençon, en 1489, et continuée par son épouse, Marguerite de Lorraine, qui l'affectionnait très particulièrement, Saint-Léonard ayant été considérée pendant longtemps comme paroisse du château. La pieuse duchesse y fit bâtir une chapelle sous le titre de Saint-Louis, près du chœur. On y remarquait les armes des ducs d'Alençon unies à celles de Lorraine, tant aux vitres qu'aux voûtes et murailles et aussi une petite cheminée dont la trace est visible encore, particularité qui s'explique par l'habitude qu'avait prise Marguerite de Lorraine, de venir assister de grand matin, en toutes saisons, aux mâtines et aux autres offices.

Outre le spectacle édifiant de ses dévotions, cette église lui fut redevable de nombreuses libéralités, tant pour son entretien que pour l'embellissement de ses cérémonies. Elle alla jusqu'à lui abandonner son manteau ducal pour être converti en chappe.

En 1560, les Huguenots pillèrent et ruinèrent Saint-Léonard qui ne garda que ses murailles. Paroisse à l'origine, elle devint succursale à la suite de ce vandalisme. Un vicaire amovible, à la volonté du curé de Notre-Dame, la desservit.

Un second malheur vint l'atteindre en 1651. Le jour de Pâques, à l'issue de la grand'messe, la voûte, construite avec le lourd granit de Hertré, s'écroula. Elle fut remplacée longtemps après par un lambris de bois et dans les dernières restaurations par une voûte en plâtre (1).

La *communauté du Carmel*, dont nous avons rappelé le souvenir en passant rue de la Juiverie, est aujourd'hui installée place Saint-Léonard, derrière l'église, dans un vieux et vaste logis que nous aurions grand plaisir à visiter si la clôture rigoureuse de l'ordre n'interdisait à tout profane, même archéologue, le moindre coup d'œil à l'intérieur. Le seuil, cependant, peut être franchi et l'accès de la cour d'entrée est autorisé. Les portes s'ouvrent donc devant les membres de la Société Historique de l'Orne et leurs amis qui témoignent d'un empressement vraiment singulier et quelque

(1) *Antiquaire de la ville d'Alençon ou Factum historique pour l'église de Saint-Léonard d'Alençon*, par Lorphelin Chanfaily, 1685, réimprimé par M. de la Sicotière en 1868. — *L'église Saint-Léonard d'Alençon*, par M. l'abbé Hommey (*Bull. de la Soc. Hist. et Arch. de l'Orne*, 1887, p. 397).

peu fébrile. Ce n'est pourtant pas cette partie moderne des constructions, ni même une amorce d'escalier en colimaçon d'une certaine allure qui attire leur curiosité ; ils cherchent autre chose : de l'inédit, de l'inconnu, du prodige. Quelques-uns ne vont-ils pas s'imaginer que le couvent n'aura pas de secret pour eux et que, plus heureux que bien d'autres, ils pourront à loisir contempler les restes importants de remparts qui bornent le jardin des religieuses ! Un instant ils peuvent, en vérité, le croire, car une seconde porte, celle-là intérieure, s'ouvre à deux battants, mais... la merveille la voilà, sous l'aspect de la plus jolie vieille Normande qu'il soit possible de rêver, assise au rouet, filant le chanvre, toute disposée, paraît-il, à nous causer du temps passé et à nous dire son histoire. Elle ne semble nullement émue de tant de regards fixés sur elle et son sourire aimable et accueillant ne se dément pas, lorsque des mains indiscrettes se portent sur sa robe de vieux linon ou sur sa coiffe en point d'Alençon. Il faut cependant y aller avec elle avec précaution et délicatesse, car si la belle dame n'est pas susceptible, elle réclame certains égards. Tous, d'ailleurs, le comprennent aisément en examinant avec attention le merveilleux modelé de son visage et de ses mains où la vie semble circuler sous la cire et en énumérant les moindres détails de l'habillement reconstitué de façon irréprochable et le plus coquettement du monde. Tout est de l'époque de nos arrière-grand'mères, étoffes, fichu, bonnet, anneaux d'oreilles, croix normande, petit fauteuil recouvert de toile de Jouy, rouet et fuseau, et c'est là, pièce unique, travail des carmélites d'Alençon, que nos aimables membres, M. et M^{me} Paul Romet, destinent au nouveau Musée de notre société. Ce don inattendu est accueilli avec la plus vive reconnaissance et le plus grand enthousiasme et l'on ne sait qui féliciter le plus, ou celles qui ont conçu et exécuté un tel chef-d'œuvre, de leur admirable talent, ou ceux qui l'ont provoqué, de leur pensée si généreuse.

En attendant, que la Normande puisse être reçue solennellement dans la salle qui lui est destinée, les objectifs se braquent sur elle, ce qui nous permet de donner dans ce compte-rendu une reproduction excellente et tout à fait inédite.



La Normande du Musée de la Société. — Cliché de M. Pierre Giraud.





ALENÇON. — Ancienne Porte de la Barre.
Cliché de M. Pierre Giraud.

Il faut s'arracher pourtant aux charmes de l'apparition pour gagner par la *porte de la Barre* dont nous contemplons la tour restée debout, et par les Promenades, la place d'Armes, où deux monuments nous retiendront un peu de temps : l'Hôtel de Ville, avec son Musée, et le Château.

Promenades, Musée, Hôtel de Ville, Château, Bibliothèque

Les *Promenades* occupent l'emplacement du parc de l'ancienne résidence des ducs d'Alençon. Ce parc fut abandonné à la ville par Louis XV, en 1774, et le premier arbre des nouveaux jardins fut planté le 20 novembre 1784, au son des tambours et violons, dit la Chronique. Ce lieu agréable de rendez-vous pour les Alençonnais remplaçait une autre promenade que l'intendant, M. de Levignen, avait tenté de créer tout le long du Cours, en 1764. Des rangées de tilleuls, des bornes, des sièges y avaient été disposés, principalement du côté de la porte de Sées, mais l'idée eut peu de succès et à la mort de l'intendant, en 1766, le tout fut rasé.

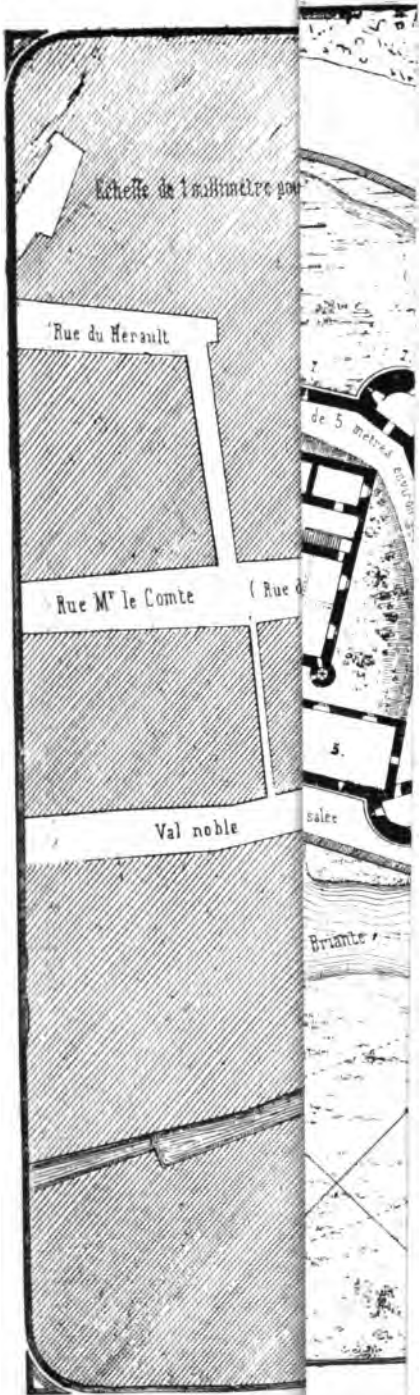
La *Mairie d'Alençon*, en tant qu'institution, date de 1473, mais l'édifice qui lui sert aujourd'hui de demeure et orne la place d'Armes, est d'époque beaucoup plus récente. La Mairie fut, en effet, primitivement établie dans une petite rue qui aboutit dans la Grande-Rue, non loin de Saint-Léonard, et qui en a conservé le nom. Plus tard, on la transféra sur l'ancienne petite place du Palais, près le marché, au dessus de la Halle aux Toiles. En 1783, avec l'agrément de Monsieur, frère du roi, qui donna 20.000 livres, un bâtiment nouveau, à usage d'*Hôtel de Ville*, fut édifié sur l'emplacement de l'ancien Château. La première pierre en fut posée le 29 septembre, à dix heures du matin et dans la base du premier pilastre, à main gauche en entrant, fut placée l'inscription suivante, gravée sur cuivre :

Le 29 septembre 1783, Messire Nicolas-Pierre Gamard, chevalier, conseiller du Roi en ses conseils, auditeur ordinaire en sa chambre des comptes, conseiller de Monsieur, frère du Roi et du duc d'Alençon, en ses conseils, intendant de ses maisons, domaines et finances, a posé la première pierre de l'Hôtel de Ville d'Alençon, au nom de Monsieur, frère du roi, suivant l'autorisation de ce prince datée de Brunoy du 4 août 1783, déposée à l'Hôtel de Ville d'Alençon.

Bâti en arc de cercle, l'Hôtel de Ville actuel fait bon effet sur la vaste place (1). Depuis 1857, il sert en outre d'asile au *Musée de peinture*, en attendant que des locaux mieux appropriés permettent de mettre en valeur certaines œuvres et certaines collections vraiment dignes d'attention. C'est à la suite de notre confrère, M. Leboucher, premier adjoint de la ville, remplaçant le conservateur, M. Mary-Renard, empêché, que nous pénétrons dans les salles. Entre autres toiles, citons :

Le Mariage de la Vierge, par Jouvenet (1691), provenant du collège d'Alençon. — *La Trinité et l'Assomption*, attribuées à Ph. de Champagne, provenant du Val-Dieu. — *Le*

(1) *L'Hôtel de Ville et le Musée d'Alençon*, par M. L. Duval (Norm. mon. Orne I, 17). — *Sur l'établissement d'un Musée dans la ville d'Alençon*, par M. de la Sicotière, 1839.



1. Corn
2. Cha
3. Écu
4. Cha
5. Cas
6. Pas
7. Tou





Christ portant sa Croix, par Ribera, don de l'Etat. — *Loth et ses Filles*, attribuée au Dominiquin, don du comte Curial. — *Le Mariage de sainte Catherine*, école du Pérugin, don de l'Etat. — *Nature morte*, par Chardin. — *Saint Bernard offrant la Communion au duc d'Aquitaine*, par Restout (1729), provenant de la Trappe. — *Moïse recevant les Tables de la Loi*, par Jollain (1780), provenant du Val-Dieu. — *Portrait de Néel de Cristot, évêque de Sées*, par Aved. — *Combat de Chevaux*, par Ach. Giroux. — *Brume d'Octobre, Fin de Tempête, Falaise de Granville*, par Lansyer. — *Adoration des Anges, des Bergers et des Mages*, par G. La Touche. — *On attend le Parrain*, par Emile Adam. — *La Mort du duc d'Enghien*, par J.-P. Laurens, don de l'Etat. — *Charlotte Corday*, par Jos. Court. — *Le Naufragé*, par Géricault. — *Coucher de Soleil*, par Français. — *Portrait du comte Charles de Lasteyrie*, par Ary Scheffer. — *Chevaux à l'Abreuvoir*, par Veyrassat. — *Le Denier de la Veuve*, école hollandaise. — *Moines en prières*, par Muraton. — *Paul et Virginie*, par Landon.

Une Collection de *Point d'Alençon*, donnée par M. Huignard et par M^{me} Despierres.

Des Dessins anciens, don du marquis de Chennevières.

Un important Médaillier du célèbre graveur Chaplain, de Mortagne.

Tout cela est disposé de façon bien désavantageuse dans ces pièces trop exigües et sombres. Combien de ces peintures gagneraient à être isolées et mises en belle lumière ! Combien de ces objets, dont les vitrines sont encombrées, auraient intérêt à être classés et bien exposés ! C'est le souhait que nous formons en songeant à la Maison d'Ozé qui s'apprête, trop lentement à notre gré, à les recevoir.

A deux pas de l'Hôtel de Ville s'élève ce qui demeure du vieux *Château* ducal, restes encore imposants et importants, mais faible partie cependant de constructions vastes, puissantes, dont le souvenir ne nous est plus conservé que par l'image et les Chroniques. Son histoire est connue (1).

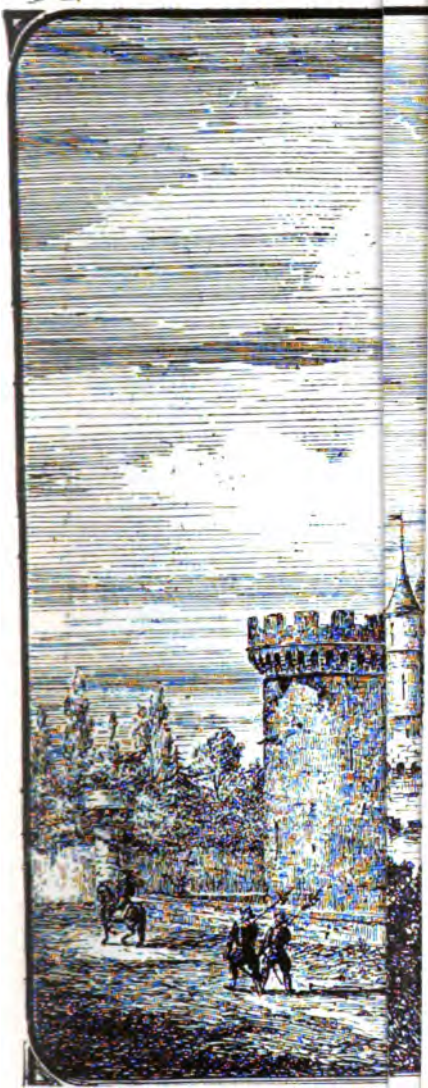
(1) O. Desnos, *Histoire d'Alençon*, 1787, I, 23. — *Orne arch. et pitt.*, 1845, 287. — *Le Château d'Alençon*, par M. L. Duval (Norm. mon. Orne, I, 1).

Ce sont les seigneurs de la maison de Bellême qui en jetèrent les premiers fondements. Henri I^{er} roi d'Angleterre, lui octroya au xi^e siècle son donjon carré qui fut, au xiv^e, augmenté d'un étage et complété de quatre tourelles aux angles, par Pierre d'Alençon. Ce donjon subsista longtemps, En 1637, Marie de Médicis voulut le donner aux Jésuites, mais la Chambre des Comptes refusa l'enregistrement. La duchesse de Guise l'obtint pour elle-même. En 1712 on y enferma les prisonniers des campagnes de Flandre ; en 1724, les mendiants et vagabonds ; en 1747, les régiments hollandais prisonniers. Il était alors dans un déplorable état, aussi songea-t-on à le démolir pour servir aux réparations de l'église Notre-Dame, après l'incendie de 1744. Le comte de Rânes, gouverneur, s'y opposa et, seul, le couronnement fut abattu. En 1770, le roi céda le Donjon, en même temps que le Château, pour y loger les juridictions, les finances et les prisonniers, à la charge de travaux considérables qui furent terminés en 1775. Mais on eut la fâcheuse idée d'établir, pour diviser les étages, des voûtes d'un tel poids que les murs se lézardèrent et que peu d'années après, en 1786, on dut procéder à la démolition totale (1).

Le pavillon d'entrée, qui subsiste, défendu par deux tours massives, fut construit au xv^e siècle, par Jean II, et modifié depuis. Le comble était orné de dentelles en plomb, et du centre s'élevait une lanterne à jour surmontée d'une aiguille dans laquelle reposait un lion. Il fut consumé par le feu en 1714. La façade regardant le Donjon était décorée de quatre niches avec les figures de Pierre II, Marie de Chamillard, Jean I^{er} et Marie de Bretagne, sa femme. Avant les trois rangs de petites fenêtres cintrées qui occupent l'intervalle des deux tours sur la façade extérieure, existait une immense fenêtre qui remplaçait elle-même d'étroites meurtrières et les longues rainures où passaient les chaînes du pont-levis. Ce pont-levis fut remplacé par un pont de pierre (2).

(1) Le Donjon avait 122 pieds de haut, y compris les quatre tourelles, démolies dès 1773, qui avaient 14 pieds de haut et 8 de diamètre. Chaque face du Donjon mesurait 52 pieds de largeur.

(2) *Annuaire de l'Orne*, 1842, p. 484.





Le Château était environné de fossés et de l'eau de la Briante et d'un mur d'enceinte garni de onze tours, entre autres la tour Giroie, démolie en 1780, la tour Salée, qui servait de magasin à sel, et la tour Couronnée, que nous pouvons encore admirer. Elle est formée de deux tours superposées, la première crénelée, de 19 mètres de haut sur 12 de diamètre, la seconde de 7 mètres de haut sur 11 de diamètre. Elle servit longtemps de logement aux capitaines et gouverneurs, puis de magasin et enfin de prison.



ALENÇON. — Entrée de l'ancien Château.

Une légende s'attache à cette tour qui a fait le sujet de maints récits et chansons (1) :

A une époque très ancienne, la tour couronnée aurait été le séjour d'une jeune châtelaine, nommée Marie Anson. Cette dame, d'une rare beauté, était mariée à un de ces jaloux despotes du Moyen-Age, dont les passions ne connaissent aucun frein. Compromise dans son honneur par de trompeuses apparences, la malheureuse châtelaine ne pouvait espérer de pardon. Condamnée au dernier supplice par son brutal époux, elle fut attachée à la queue d'un cheval indompté.

(1) *La Légende de Marie Anson*, par M. de la Sicotière (Bull. de la Société, 1882, 231). — *La Dame du Parc*, par Eug. de Lonlay (id., 1882, 265).

L'animal traîna l'infortunée dans tous les détours du parc d'Alençon et, suivant l'expression naïve de la romance populaire qui a conservé le souvenir de la légende :

N'y avait arbre ni buisson
Qui n'eût sang de Marie Anson.

L'ordre de suspendre le supplice ne fut donné qu'au moment où la victime était près de rendre le dernier soupir. Alors le cruel mari tenta d'arracher à sa femme l'aveu de sa faute, et l'abusant par un déguisement sacrilège, réclama sa dernière confession à titre de ministre du Seigneur. Mais Marie Anson ne cessa de protester de son innocence et le remord pénétra l'âme du malheureux, juste expression de son crime. Depuis Marie Anson, la *Dame du Parc*, apparaît vers minuit, jette un cri de douleur et disparaît.

Une histoire plus véridique, mais non moins étrange, nous est rapportée. Dans cette même tour aurait vécu longtemps une fille désireuse d'entrer chez les religieuses de « l'Ave Maria » qui ne purent la recevoir parce qu'elle avait été domestique. Elle se retira alors dans la tour, prenant l'habit du couvent et menant sa règle. Elle vivait d'aumônes qu'on lui portait. C'était sœur Catherine. Quand on voulut faire un magasin à poudre dans la tour couronnée, on lui loua une chambre dans l'Hérault où elle mourut en 1725 en odeur de sainteté. Son corps fut exposé dans la rue du Château où chacun coupait des morceaux de ses vêtements pour en faire des reliques et on l'inhuma au cimetière de Saint-Léonard, proche la grande croix. Sur sa fosse fut plantée une croix avec son nom.

Le palais proprement dit habité par les seigneurs d'Alençon en temps de guerre était situé dans l'enceinte du château, au lieu appelé « les Hautes-Cours ». En temps de paix, ils résidaient dans un autre palais situé dans le grand parc et qui fut détruit par Henri IV.

C'est sur le sommet de la tour couronnée, où nous a conduits l'autorisation préfectorale et le gardien-chef de la prison, que nous échangeons tous ces souvenirs, reconstituant par la pensée les constructions disparues et embrassant du regard ce que fut la vieille cité d'Alençon. Le panorama est vaste, la

ville s'étend sous nos pieds et tout au loin la forêt d'Ecouvès borne l'horizon, mais la situation sur les parapets étroits et ajourés pour beaucoup d'entre nous qui ont l'horreur du vide, est périlleuse, et la descente s'opère assez promptement. D'autres s'attardent à humer l'air pur des sommets élevés et c'est à grand'peine que le sifflet présidentiel rallie chacun sur la place.

Nous voici cependant repartis en longue théorie vers la *Bibliothèque* où son conservateur, M. Richard, nous reçoit fort aimablement ne se contentant pas de nous ouvrir les



AL: NÇON. — Château et Palais de Justice.
Cliché de M. Pierre Girault.

portes de son sanctuaire, mais prenant la peine de mettre sous nos yeux ses plus rares volumes et manuscrits, précieux souvenirs des abbayes de Saint-Martin de Sées, de Saint-Evroult, de la Trappe, de Silly, de Cerisy, du Val-Dieu ou du Chapitre de Sées.

L'écrin lui-même est digne des trésors qu'il renferme, car se sont les célèbres boiseries du Val-Dieu qui encadrent les rayons, mais nous n'en dirons rien puisque nos savants confrères MM. Frédéric Duval et Félix Besnard en ont fait une étude spéciale qui suivra ce compte rendu.

La Bibliothèque occupe l'ancienne église du collège des Jésuites qui fut fondé à Alençon par lettres patentes de Louis XIII, en 1620. Cette église fut édifiée à la fin du xvii^e siècle. Le 17 juillet 1679, le clergé de Notre-Dame vint en procession bénir l'emplacement et M^{me} de Guise en posa la



ALENÇON. — Bibliothèque. — Ancienne Chapelle du Collège.

première pierre. La construction dura quatre ans ; le 18 septembre 1683 elle était livrée au culte. Les chroniqueurs de l'époque la louent grandement et signalent comme l'une de ses richesses un tableau de Pierre Jouvenet, représentant le Mariage de la Vierge (1), que l'artiste avait lui-même donné au père Le Rûe, jésuite de grand renom à Paris, „qui lui-

(1) Aujourd'hui conservé au Musée de peinture.

même en fit don au collège d'Alençon. A la Révolution, les bâtiments furent convertis en hospice et l'église fut partagée en deux étages au moyen d'un vaste plancher. Le rez-de-



ALENÇON. — Bibliothèque. — Cliché de M. Pierre Giraut.

chaussée servit de théâtre jusqu'au moment où le *Musée de sculpture* y fut installé ; le premier étage devint la Bibliothèque (1).

(1) *Histoire du Collège d'Alençon*, par M. de la Sicotière (Ann. des cinq dép. de Norm., 1842-366). — *La Bibliothèque et le Musée de Sculpture*

Signalons dans ce musée quelques-unes de ses curiosités, destinées aussi à la maison d'Ozé : Statue de *Catherine de Nogaret, dame de Joyeuse* en marbre ; bustes de *Béatrice, duchesse de Modène*, du *Docteur Desgenettes*, par David d'Angers, de *Malherbe*, par Lefèvre, d'*Alexandre Dumas fils*, par Ed. Leroux, de *M. de la Sicotière*, par Denys Puech



ALENÇON. — Musée de Sculpture. — Cliché de M. J. Leboucher.

(moulage) ; moulages de l'œuvre de Le Harivel-Durocher, bas-reliefs provenant des ruines de Thèbes, Ninive, Persépolis et Khorsabad (estampages).

A côté de la grande salle de travail a été ouverte, il y a quelques années, une autre salle très simple de décoration et de dimensions restreintes où ont été réunies les collections normandes et révolutionnaires léguées à la ville par notre

d'Alençon, par M. L. Duval (Norm. mon. Orne, I, 31). — *Notes sur un tableau de Jouvenet appartenant au Musée d'Alençon*, par M. de Robillard de Beaurepaire (Mém. de l'Académie de Caen, 1864, p. 344-355).

fondateur. C'est là que les érudits ornais et les amis de M. de la Sicotière aiment à venir. Il y trouvent un peu de ce qui faisait le charme du logis de la rue Marguerite de Navarre, raretés bibliographiques, livres souvent feuilletés qui faisaient la joie de leur possesseur et de ses confrères, vieilles connaissances qui parlent du disparu parce qu'ils furent les confidentes de ses pensées.

Préfecture, Tribunal de Commerce, Eglise Notre-Dame

En sortant de la Bibliothèque nous rentrons dans le centre même de la ville par la place à l'Avoine où naquit Desgenettes (1) et par la grande rue du Cours, l'une des plus



ALENÇON. — Hôtel de la Préfecture (ancienne Intendance)

belles voies d'Alençon que l'intendant Levignen, ainsi que nous le disions, avait eu la pensée de convertir en promenade pour les habitants. Elle longe extérieurement l'ancienne enceinte dont la trace se retrouve dans les jardins voisins et vient aboutir à l'emplacement de l'ancienne porte de Sées.

Pour compléter notre visite il nous reste à voir la *Préfecture*, le *Tribunal de Commerce* et *Notre-Dame*.

Par une faveur de M. le Préfet que nous apprécions vivement, les portes de sa résidence nous sont grandes ouvertes

(1) Desgenettes, le médecin de l'armée d'Egypte, serait né, croit-on, en 1762 au numéro 7 de cette place, dans une maison avec pavillon et premier étage en encorbellement.

et l'accès des appartements de réception nous est facilité. En son absence, son secrétaire particulier, M. Fromont, nous accompagne. Avant de gravir le grand escalier, un mot d'histoire était nécessaire ; M. le Président s'en acquitte et tous se groupent autour de lui.

L'Hôtel, occupé aujourd'hui par la Préfecture, fut élevé vers 1630, par M. Fromont de la Bénardière, receveur des tailles. M^{me} Elisabeth d'Orléans, douairière de Guise, duchesse d'Alençon, désirant se réserver une habitation dans la ville, en fit l'acquisition en 1675 et dès son arrivée l'année suivante s'occupa de l'augmenter et de l'embellir. Elle y passait régu-



ALENÇON. — Préfecture. — Cliché de M. de la Bretèche.

lièrement six mois de l'année. Elle mourut à Versailles en 1696, et par son testament du 30 mars 1695 laissait sa demeure à l'Hôtel-Dieu de la ville, lui léguant en outre une rente de 800 livres.

L'Hôtel fut ensuite occupé par Louis-François Lallemand, comte de Levignen, intendant de la généralité, moyennant un loyer de 600 livres.

Les biens provenant de la succession de la duchesse de Guise ayant été donnés au domaine du roi, par ordonnance du 7 juin 1748, Louis XV, deux ans après, l'abandonna à la ville d'Alençon qui en fit la demeure des intendants. Des

réparations furent nécessaires ; elles furent adjugées pour le prix de 22.426 livres.

Sous l'intendant Jullien, d'importantes transformations



ALENÇON. — Tribunal de Commerce. — Cliché de M. Pierre Giraud.

eurent lieu. En 1766, l'Hôtel ne comprenait que le corps central (grand escalier et deux ailes adjacentes). En 1767, Jullien éleva le pavillon en retour, occupé aujourd'hui par le

Conseil général, et pour relier le nouveau pavillon à celui sur la rue, il fit construire, en 1775, un bâtiment comprenant une chapelle et diverses annexes.



ALENÇON. — Tribunal de Commerce.
Cheminée de la Salle d'Audience. -- Cliché de M. Pierre Giraud.

Le pavillon de 1767 comprenait une grande salle à manger, un salon de compagnie, la chambre de M^{me} l'Intendante, un

cabinet de repos, la chambre de MM^{les} Jullien, un cabinet de toilette et de bain, distribution qui n'a pas changé. Le devis de ces réparations s'éleva à 82.999 livres 17 sols 4 deniers (1).



ALENÇON. — Tribunal de Commerce.
Porte intérieure de la Salle d'audience. — Cliché de M. Pierre Giraud.

C'est ce pavillon, le plus intéressant de l'Hôtel, que nous sommes autorisés à visiter. Les décorations du salon et de la salle à manger ont été respectées. Elles sont d'un goût par-

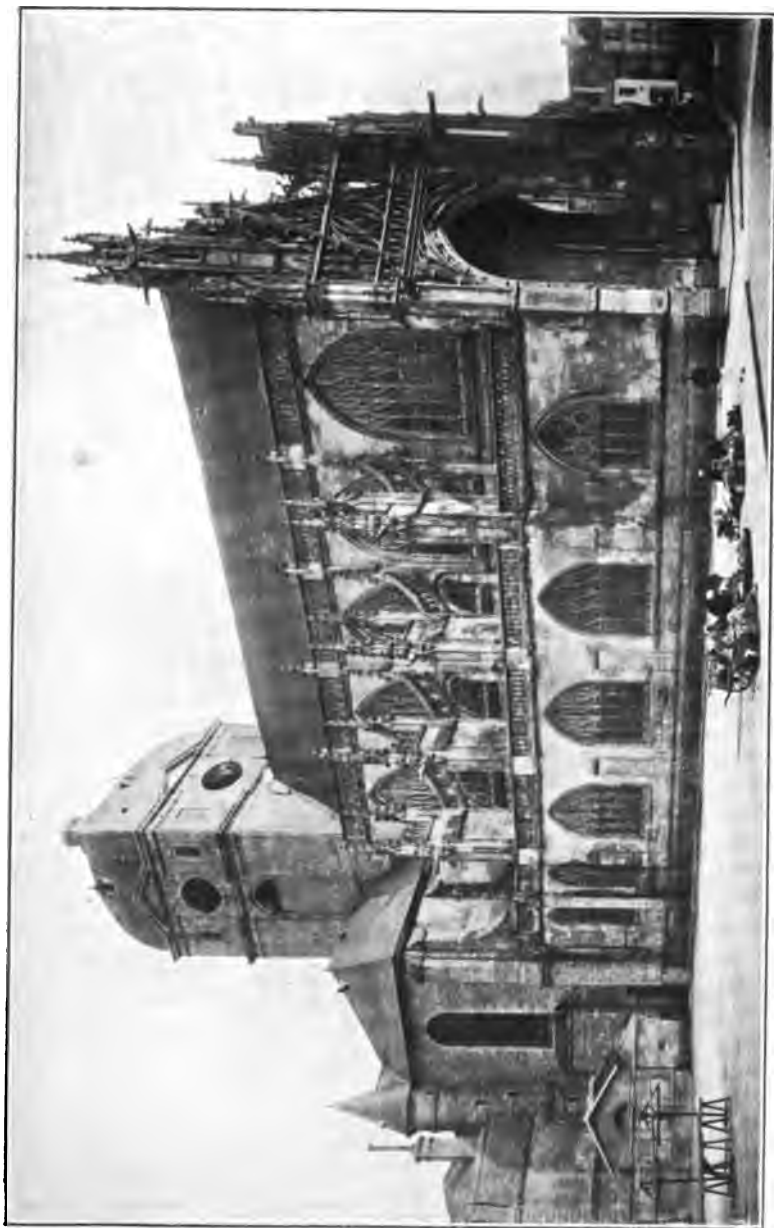
(1) Rapport de M. Jean Sandret, architecte du département, au Conseil général en 1903. - *L'Hôtel de la Préfecture*, par M. I. Duval (Normon. Orne, 1, 2).

fait et de pur style. L'Hôtel ayant été classé récemment parmi les monuments historiques, d'importantes et excellentes restaurations ont pu y être faites, notamment sur la façade principale, dont l'aspect a beaucoup gagné par la suppression de très fâcheux hors d'œuvres.

Nous gagnons par un escalier dérobé la salle du Conseil général et la visite s'achève par le tour du parc où nous nous attarderions volontiers.

Mais l'heure avance et c'est un peu en courant que nous voyons le *Tribunal de Commerce*, rue du Bercail, avec l'aimable autorisation de son président, M. Perrier. Cette charmante construction du xvi^e siècle, avec sa tour octogone et son porche curieux, donna l'hospitalité tout d'abord au bureau des finances ou tribunal des trésoriers et grands voyers de France établi par un édit de Louis XIII, de mai 1636. La grande salle d'audience, décorée au xvii^e siècle de boiseries sculptées et très fouillées, est une des curiosités d'Alençon. La cheminée accompagnée de deux cariatides qui supportent un fronton puissant où deux amours soutiennent un cartouche, est monumentale. Au centre, se trouvait jadis un portrait de Louis XIII ; il fut à la Révolution arraché et brûlé. La charpente du toit mérite une mention spéciale par sa conservation et son exécution qui simule si parfaitement la carène renversée d'un vaisseau.

Du Tribunal de Commerce nous passons à l'église *Notre-Dame* où M. l'archiprêtre veut bien nous attendre ; ce sera notre dernière étape, non la moins importante par l'intérêt qui s'attache à son histoire comme à ses caractères architectoniques. Si le fâcheux incendie de 1744 n'était venu la priver de son chœur et de son clocher contemporains de la nef, nous aurions aujourd'hui sous les yeux l'un des monuments religieux du diocèse les plus harmonieux et complets. L'adjonction hélas ! au xviii^e siècle dans le style lourd de l'époque de constructions massives en absolu désaccord avec la partie primitive produit l'effet le plus déplorable et frappe de son incohérence l'œil le moins archéologue. Félicitons-nous tout au moins que la nef n'ait pas été rasée en cette même occasion et que nous puissions encore en admirer toute l'élégance, la délicatesse et la pureté.



ALENÇON. — Eglise Notre - Dame.



L'église Notre-Dame aurait été édiflée au xv^e siècle, sur les ruines d'un ancien prieuré de Bénédictins, fondé à la fin du



ALENÇON. — Eglise Notre-Dame. — Cliché de M. Pierre Giraud.

x^e siècle. par MM. d'Aché et de Larrey. (1) La nef fut élevée la



ALENÇON. — Eglise Notre-Dame. — Cliché de M. Pierre Giraud.

(1) O. Desnos, *Histoire d'Alençon*, 1787, I, 40. — *Orne arch. et pitt.*, par M. l'abbé Dumaine, 1885. — *L'Eglise Notre-Dame à Alençon*, par M. l'abbé

première vers le milieu du xiv^e siècle et terminée avant 1444, par l'architecte Jean Tabur (1), à la suite du chœur des moines qui fut respecté, puis le bas-côté nord qui touchait au cimetière, ensuite le bas-côté sud pour lequel le prieur donna le terrain, du côté de la grange dixmeresse, et enfin le porche. Plus tard, Marguerite de Lorraine fit ajouter la chapelle du Rosaire ou de Madame.

Dans la nuit du 2 au 3 août 1744, la foudre tomba sur la flèche, fort belle, paraît-il, qui couronnait l'édifice, et détruisit le chœur et la chapelle du Rosaire. Chœur et tour furent alors réédifiés aux dépens des habitants, sur les plans de l'ingénieur Perronet (2). Les travaux durèrent huit années, pendant lesquelles les offices eurent lieu dans l'église des Capucins. Le 11 juin 1752, Notre-Dame était rouverte au culte et bénite par un grand vicaire de Sées.

La nef subit des restaurations entre 1862 et 1872 de la part de M. Arnoul.

Le porche triangulaire, entièrement ajouré, à trois baies, est de beau style flamboyant. La Transfiguration y est figurée au dessus de l'arcade du milieu. Au centre le Christ, à ses côtés Moïse et Elie ; au dessous les apôtres Pierre, Jacques et Jean, ce dernier vu de dos. C'est l'œuvre de Jean Lemoyne, maître maçon et de ses gendres Jean Fleury et Benoist Hubelin. M. Dedaux, en 1847, y fit certaines réparations.

Mallet (Norm. mon. Orne, I, 41). — *Portail et Vitraux de Notre-Dame d'Alençon*, par M^{me} Despierres, 1891. — *Documents concernant l'Église Notre-Dame d'Alençon*, par M^{me} Despierres, 1890. — *Chaire à prêcher dans l'Église Notre-Dame d'Alençon*, par M. Ruprich-Robert (Bull. de la Soc. des Antiq. de Norm.. 1874, 118).

(1) La première chapelle à droite en partant du chœur était la chapelle des Tabur et de ses descendants qui y avaient leurs sépultures. Elle fut depuis consacrée aux boulangers qui y placèrent leur patron, saint Honoré.

(2) Cette inscription se lisait anciennement au haut de la voûte du chœur de l'église Notre-Dame d'Alençon, sur un carreau de marbre noir :

« Cette église ayant été en partie brûlée par le feu du ciel, la nuit du 2 août 1744, le rétablissement en a été achevé en 1750. Le chœur qui étoit trop petit a été augmenté de 24 pieds de profondeur et, pour que Messieurs les gros décimateurs ne fussent pas chargés d'un entretien considérable, il a été ordonné par un arrêt du conseil du 21 juin 1745, que la partie qui a été allongée resteroit à la charge des habitants qui ont fait poser la présente inscription et celle qui lui correspond perpendiculairement à la voûte pour faire la séparation de ce qui sera entretenu et rétabli par Messieurs les gros décimateurs (les bénédictins de l'abbaye de Lonlay) à l'entrée du chœur, d'avec ce dont les dits habitans demeureront chargés, au bout de ce même chœur, 1750. »

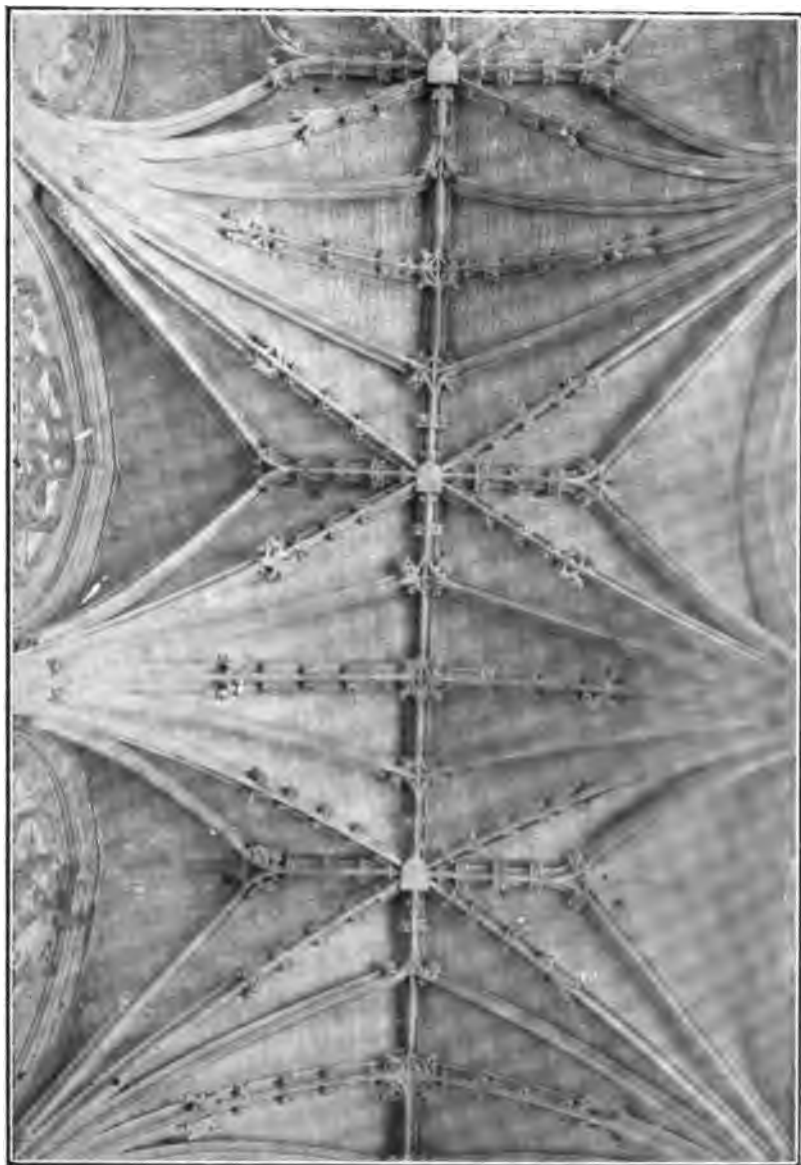
Le grand autel, en marbre, fut procuré par l'intendant de Levignen. Il est orné de quatre colonnes en marbre rouge et de chapiteaux et corniches de bel ordre corinthien. Le centre



ALENÇON. — Porche de l'Eglise Notre-Dame.

était occupé par une Descente de Croix remplacée en 1798 par une Assomption du statuaire Taveau. Le tout est couronné par un baldaquin soutenu sur quatre consoles dorées. Au des-

sous de l'autel se trouve le caveau qui sert de sépulture à la Maison d'Alençon et qui renferme, croit-on, entre autres corps, ceux de René de Valois, de Charles IV, son fils, et de



ALENÇON. — Vûtes de l'Église Notre-Dame. — Cliché de M. Pierre Giraud.

Jean de Navarre, fils unique de Henri II. Leurs tombes auraient été constatées lors de l'ouverture du caveau en 1649, 1673, 1675, 1676 et 1749.

Dans l'église et sur le même emplacement, Marguerite de Lorraine avait fait élever à son époux René un mausolée en albâtre. Au moment de la reconstruction du chœur, M. de Levignen le fit transporter dans une chapelle préparée à cette intention, près l'autel de la Vierge. On y avait joint un grand marbre, en forme d'inscription, sur lequel étaient rapportées les causes de cette translation (1). Mais le 8 septembre 1792, ce monument fut détruit par une armée révolutionnaire venue de Bretagne qui brisa beaucoup d'autres choses à Notre-Dame et ailleurs.

L'une des plus belles œuvres d'art de Notre-Dame est la chaire. Construite en 1536, elle est de pierre blanche à sujets en reliefs du Nouveau Testament. L'escalier est pratiqué dans l'épaisseur du pilier contre lequel elle s'appuie et qui fut percé à coups de ciseau. L'abat-voix et le dossier furent ajoutés en

(1) Voici cette inscription :

« Ce mausolée de Monseigneur René de Valois, duc d'Alençon, mort en 1492, et de Madame Marguerite de Lorraine, son épouse, étoit anciennement placé sur le caveau de la sépulture de ce prince, situé au milieu du chœur de cette église, mais la duchesse, son épouse, n'y a pas été inhumée. Sa sépulture est dans l'église de l'abbaye de S^{te} Claire d'Argentan, qu'elle avait fondée en 1517, où elle se fit religieuse en 1519. Monseigneur Charles IV de Valois, duc d'Alençon, leur fils, décédé en 1524 à Lion, a eu aussi sa sépulture dans ce même caveau sous le chœur, à côté du prince son père ; ainsi que Monseigneur Jean d'Albret, mort en 1530, âgé seulement de 5 mois et demi, fils de Henri II, roi de Navarre et de Madame Marguerite d'Orléans, son épouse, sœur de François I^{er}, roi de France ; laquelle étoit veuve en première noce de Monseigneur Charles IV, de Valois, duc d'Alençon, cy-dessus.

« Ce mausolée de Monseigneur René de Valois fut changé de place, lors de la reconstruction de cette église ; et après avoir été placé d'abord au milieu du chœur, ensuite au côté gauche du chœur entre deux piliers, en dernier lieu, après que cette église fut incendiée en 1744 par le feu du ciel, il a été transporté dans cette chapelle près l'autel de la Vierge, parce que la disposition de la nouvelle réédification ne permettoit pas de le laisser entre ces deux piliers. Ce changement fut fait en conséquence d'un brevet de permission du roi Louis XV, du 5 mai 1747, dont l'exécution a été renvoyée à M. Louis François Lallemand, chevalier, comte de Léviguen, maître des requêtes de l'hôtel du Roi et intendant de la généralité d'Alençon, par les soins duquel la plus grande partie de cette église a été reconstruite et qui a procuré aux habitans le maître autel, à quatre colonnes de marbre, le sanctuaire et les fonts baptismaux ».

1765 (1). D'après une tradition, cette chaire serait l'œuvre d'un prisonnier, qui l'aurait faite pour sauver son existence. Ce qui est plus certain, c'est que l'illustre Bourdaloue, professeur au collège des Jésuites d'Alençon, y prêcha.

Le buffet d'orgue est également remarquable. Il fut construit par un facteur nommé Verdier en 1537, mais restauré à diverses reprises en 1652, 1720, 1847 et 1873 (2).

Si nous avons à déplorer la disparition de l'ancien chœur, il nous faut aussi regretter la destruction des verrières du xiv^e siècle, au moment de ce même incendie de 1744, qui ornaient les fenêtres des bas-côtés et qui représentaient des traits du Nouveau Testament. Cette suite, à en juger par un fragment très important, découvert dans l'une des verrières de la nef, lors des dernières restaurations, eût été pour Notre-Dame une richesse d'art incomparable et une beauté de plus et nous n'aurions pas à leur place cette série regrettable de vitraux modernes dont le coloris et la facture jurent si cruellement avec les verrières de la nef.

Ces verrières qui occupent dix grandes fenêtres viennent du moins adoucir ces regrets tant elles offrent d'intérêt et d'admiration au visiteur. C'est entre les années 1527 et 1543 qu'elles furent exécutées par un Suisse. Elles représentent des scènes de l'Ancien Testament, ainsi réparties :

A gauche :

- I. Création. Sommeil d'Adam. Naissance d'Eve.
- II. Tentation. Fuite du Paradis. Mort d'Abel.
- III. Sacrifice d'Abraham (3).
- IV. Passage de la Mer Rouge (4).

(1) Sur une plaque de plomb enfermée dans l'abat-voix on lit cette inscription :

« La présente chaire a été réédifiée et remise dans un état plus décent par les soins de Maître Henri Loiseleur, curé d'Alençon, de Messieurs Pierre Toussaint, Jacques Paillard, écuyer, s^r de Chenay, marguillier d'honneur et Gaspard Brisard, marguillier gérant de l'église de Notre-Dame de cette ville. La sculpture par M^e Aubineau, la menuiserie par Jacques Foncet Mesnil, la dorure par Jean Le Queu, dit Verdure, et François Hélène Dubourg, son neveu, en l'an 1765 ».

(2) Madame G. Despierres a publié le devis de construction (*Journal de l'Orne*, 1888) qui fut commandé à Gracin de Cailly et Simon Le Vasseur, organistes et faiseurs d'orgues.

(3) Œuvre de Michel Fourmentin.

(4) Donnée en 1535 par Félix de Brie, abbé de S. Evroult.



ALENÇON. — Chaire de Notre-Dame.
Cliché de M. Pierre Giraud.

V. Serpent d'Airain.

A droite :

I. Présentation de la Vierge.

II. Mariage de la Vierge.

III. Notre-Dame de Pitié.

IV. Annonciation (1)

V. Assomption (2).

Au dessus de l'orgue une onzième verrière, donnée en 1511 par la Confrérie des Tanneurs, occupe la grande ouverture du pignon. L'arbre de Jessé y figure ; deux petits panneaux représentent, l'un, des cordonniers dans une modeste échoppe qu'orne une statuette de l'Amour, l'autre, des tanneurs entourant une cuve et des bourelliers façonnant une selle.

Ces vitraux, dont on ne saurait assez louer l'ordonnance, l'éclat, la composition et le dessin viennent de subir, grâce aux sacrifices que la Ville a su s'im-

poser et à la participation de l'Etat une restauration des plus intelligentes et heu-

(1) Par Berthin Duval, 1531.

(2) Dû à Pierre Fourmentin, 1530. Refait en partie en 1840.

reuses. Le travail confié à MM. Anglade, Socard et Tournel, peintres-verriers, vient de s'achever et il donne pleine satisfaction. Nous ne pouvons mieux faire, pour bien montrer leur importance, que de consigner ici les réflexions qui nous ont été si gracieusement soumises par l'un des artistes, M. Tournel, et dont communication fut donnée au cours de notre visite :

« Les sujets des vitraux de la nef de Notre-Dame d'Alençon accusent un programme double et un peu décousu.

« A l'est et au nord, ils se rapportent à Notre-Dame : Naissance de la Vierge, Arbre de Jessé, Présentation de Marie au Temple, Mariage de la Vierge, Notre-Dame de Pitié (sujet qui rompt l'ordre chronologique), l'Annonciation et la Visitation, la Mort de la Vierge.

« Au midi, les sujets sont tirés de l'Ancien Testament. Ce sont la Création, la Tentation, l'Expulsion du Paradis, les Premiers Travaux d'Adam et d'Eve, le Meurtre d'Abel. Ensuite vient le Sacrifice d'Abraham, préfigure de la Rédemption, puis la verrière de Moïse ; le peintre-verrier a pris comme sujet principal le Passage de la Mer Rouge, mais peut-être dans la pensée du donateur, et quant au programme religieux, le Moïse qui reçoit les Tables de la Loi avait-il autant et plus d'importance, enfin le Serpent d'Airain continue l'Histoire de Moïse, et représente aussi une préfigure du Christ Rédempteur.

« Ces vitraux sont l'œuvre de plusieurs peintres-verriers. L'échelle des personnages, le style et le caractère d'exécution sont assez différents d'une fenêtre à l'autre. Ce sont des œuvres originales, et je n'ai pas trouvé de figures empruntées aux gravures ou peintures contemporaines, chose assez fréquente dans les verrières du xvi^e siècle. Quelques figures de la Présentation de Marie au Temple et d'autre part du Serpent d'Airain m'avaient d'abord paru se rapprocher de types connus mais je n'ai pu les retrouver ailleurs.

« Les deux premières fenêtres du côté nord, Création, Histoire d'Adam et d'Eve, sont très belles. Les compositions sont très silhouettées et bien lisibles, d'un beau dessin, de style raphaëlesque. Cependant, on peut observer que les

corps nus présentent des extrémités, bras et jambes, alourdies et massives. Le dessin eût gagné en élégance à avoir des formes plus dégagées et plus minces. Faudrait-il en conclure que l'artiste, auteur des cartons, connaissait insuffisamment la technique du vitrail, et que le peintre-verrier, simple exécutant, a respecté scrupuleusement le dessin, en mettant le plomb en dehors de la forme, ce qui a contribué à l'alourdir ? C'est une hypothèse.

« Ces deux verrières sont très remarquables par leur ordonnance et la finesse de leur coloration : on peut s'arrêter à de beaux morceaux, l'Eve de la Création, le groupe d'anges, les animaux, et dans la deuxième fenêtre le chérubin aux carnations rouges qui est d'un beau style.

« L'exécution est très particulière par l'emploi, pour les draperies blanches, d'une grisaille transparente. Les grisailles employées par les peintres-verriers pour la peinture des traits et du modelé sont des couleurs noires, brunes ou rougeâtres à base d'oxyde de fer ; ici, le peintre-verrier a eu ce raffinement d'employer pour les blancs une grisaille blanche, une sorte de terre épurée, qui donne un modelé gras et nacré, sans opacité et sans traits noirs. M. Henry Coulier, peintre-verrier, m'a dit que Philibert Delorme rapporte que Jean Cousin peignit les vitraux de la chapelle du château d'Anet avec une grisaille blanche. Je n'en connaissais pas d'exemple, et ces deux verrières d'Alençon, très probablement antérieures aux vitraux d'Anet, sont précieuses par cette particularité.

« Les vitraux du château d'Anet ont disparu, je crois. Ils représentaient, d'après Lenoir qui les avait recueillis dans son Musée des Monuments français : la Prédication du Christ dans le désert, Abraham rendant à Agar son fils, et la bataille gagnée contre les Amalécites par les Israélites, sous la conduite de Moïse.

« La verrière suivante d'Alençon, le Sacrifice d'Abraham, est une composition un peu lâche dans un trop grand cadre. L'architecture présente une ornementation très riche.

« Le passage de la Mer Rouge est d'une composition lourde et qui donne de grandes parties décolorées.

« La verrière du Serpent d'airain est absolument remarquable par sa chaude coloration, et par d'autres qualités sur

lesquelles je veux m'étendre. C'est une œuvre de peintre, qui s'étale de bord à bord du fenestrage, coupée par les meneaux, et sans cadre d'architecture. C'est bien le type du vitrail de la Renaissance, critiqué par Viollet-le-duc : c'est un vitrail-tableau.

« Cependant ce vitrail a des qualités excellentes, des qualités bien verrières et de bonne technique.

« Les vitraux de la Renaissance ne sont pas des tableaux : ils en diffèrent par la composition, par la coloration et par la facture. Ici, la composition est très lisible, conçue décorativement pour concentrer l'attention sur la figure de Moïse et sur le serpent en croix, tout en dispersant l'intérêt partout et sur chaque panneau : il n'y a qu'un seul sujet, mais toute la surface est garnie ; l'œil peut vagabonder comme devant un vitrail légendaire, à plusieurs compositions.

« Le dessin n'est pas extraordinaire, il est assez bonhomme, dépourvu d'emphase ; les mouvements sont calmes, et à part les deux personnages couchés, les figures restent chacune dans sa lancette ; il y a là certainement la volonté de ne pas contrarier l'architecture et les divisions des meneaux de pierre. Il faut observer que la perspective est tout à fait simplifiée. Les personnages, la foule des Israélites ne forment qu'un seul premier plan, à la fois compact et ajouré.

« Les arbres, les tentes et quelques petites figures forment un second plan, à une distance indéterminée, et sont là avec un paysage lointain pour meubler, d'une façon plaisante, la partie haute des lancettes.

« Ce vitrail diffère encore d'un tableau en ce qu'il n'y a pas de noir, pas de parties opaques, pas de mise à l'effet. Il y a un effet, certes, mais obtenu par les taches de coloration. Cette coloration est constituée de peu d'éléments, par une habile répartition de belles couleurs en nombre assez restreint : ce sont les mêmes couleurs qui sont semées dans tout le vitrail, d'où résulte une sorte de sobriété dans une gamme chaude de rouge et de jaune. Les costumes contemporains, à crevés, donnent une note pittoresque : le seigneur à grande barbe, coiffé d'un chapeau à plume, pourrait être un portrait.

« Revenant à la coloration, je signalerai de beaux rouges dégradés, des rouges veinés dans les costumes et les tentes,

et surtout des bleus gris merveilleux, qui, coupés de nuages blancs, suffisent à décorer — et à peu de frais — tous les panneaux des tympans.

« Les deux premières verrières du côté Nord — Présentation de Marie au Temple et Mariage de la Vierge — paraissent traitées plus lourdement. Je ne les ai pas revues en place, ni la Pieta. Je crois que mon confrère, M. Socard, rédigerait volontiers une note sur ces vitraux. Des panneaux presque complets d'une Adoration des Mages du xv^e siècle étaient dispersés dans les tympans et les panneaux droits de deux fenêtres. C'est une heureuse trouvaille, car l'exécution en est très belle et précieuse. Il faut souhaiter que ce vitrail soit reconstitué et placé dans une fenêtre basse de l'église, parce que le dessin expressif des têtes, la facture délicate demandent à être examinés de près.

« Le vitrail représentant l'Annonciation et la Visitation est d'une belle tenue. Il est conçu et exécuté un peu en dehors des traditions. Alors que d'ordinaire, les peintres-verriers meublent le vitrail de détails et d'accessoires, coupent les draperies de revers, de galons, de bordures de perles, pour avoir un effet plus riche et pour diviser les surfaces, ici, on trouve de grandes draperies d'un seul ton, des placards de même couleur ; le sol est blanc, blanches aussi les architectures d'encadrement et les architectures des palais des fonds.

« Cependant, le vitrail ne paraît pas pauvre. Les blancs sont nacrés, le ciel bleu est très fin, les draperies sont riches et joliment nuancées.

« Les silhouettes des figures sont lourdes, le dessin et l'exécution ont un caractère délicat et timide, de grande distinction. On rencontre d'ordinaire, pour les vitraux de clair-étage, placés à une assez grande hauteur, une facture plus brutale, un dessin accusé, des traits fermes. Ici, le peintre-verrier a une exécution de miniaturiste, faite à petits coups de pinceau, sans énergie, semble-t-il. Et le résultat est excellent, parce qu'il n'y a pas une facture, un procédé pour faire un vitrail, ni des principes de composition absolus auxquels on doit rapporter toute technique. L'artiste qui travaille avec sincérité, selon son tempérament, apportant des qualités propres, fait une œuvre plus imprévue et plus attachante.

« Les panneaux inférieurs devaient représenter autrefois un soubassement d'architecture analogue à celui de la verrière voisine — la Pieta — avec des inscriptions, des cartouches et une riche mouluration. Les panneaux actuels sont une fâcheuse restauration, répétant six fois le même indigent motif d'ornementation.

« La dernière fenêtre représente la Mort de la Vierge. Tous les tympans et moitié de la surface des panneaux droits sont modernes. Dans bien des cas, l'œuvre des peintres-verriers sera maintenant de restaurer les restaurations : il a fallu se borner ici à faire le minimum de changements.

« Les morceaux anciens sont en tous cas d'une facture très inférieure à celle des autres vitraux de l'église. Comme dessin et comme exécution, c'est de la camelotte du xvi^e siècle, un travail expéditif et sans recherche, tout à fait bâclé ; c'est néanmoins un ouvrage de peintre, et de peintre-verrier, conservant de l'intérêt pour nous par quelques qualités traditionnelles, les belles couleurs, le luxe des vêtements damassés, un métier assez vigoureux et fier, quand l'artiste a pris le temps de dessiner.

« Dans la troisième lancette, on voit le Christ qui assiste à la mort de sa Mère, au milieu des Apôtres : il a le torse nu, il est revêtu d'un manteau violet-bleu ; il bénit de la main droite. Dans la dernière lancette, saint Thomas, venu trop tard, après les funérailles, reçoit d'un ange la ceinture de la Vierge ; ayant ce gage, il ne doutera plus de l'Assomption de la Mère de Dieu.

« L'inscription : *Aquæ multæ non potuerunt extinguere caritatem* est assez singulière. Est-ce une allusion au voyage des Apôtres auparavant dispersés au-delà des mers, et miraculeusement réunis pour donner à la Sainte Vierge un témoignage de charité et d'amour ? ou ce texte comporte-t-il une autre explication ?

« Le fénéstrage des verrières présente deux types de tympans, alternés. Les peintres-verriers ont été un peu gênés pour garnir de sujets tous les à-jours de ces tympans, en trop grand nombre et trop uniformes. J'ai déjà signalé le ciel bleu coupé de nuages qui couronne la verrière du serpent d'airain.

« Dans la Présentation de Marie au Temple, les tympans

sont occupés par un énorme dôme d'architecture à écailles. Au-dessus du Passage de la Mer Rouge, ils continuent l'Histoire de Moïse. Dans la plupart des fenêtres, les peintres-verriers ont représenté un concert céleste, et ils ont respecté la construction et la forme des panneaux de tympan, en disposant un ange dans chaque compartiment, sans le faire dépasser dans le panneau voisin. Ils ont été évidemment embarrassés par ces fenestragés trop importants et trop divisés, mais ils ont eu complète liberté de composer les vitraux à leur gré, sans trop, semble-t-il, s'être mis d'accord entre eux.

« Les verres employés sont en majorité des tons plaqués à plusieurs couches. Ce procédé de fabrication, usité au xv^e et au xvii^e siècle, donne des tons composés (pourpres, verts, etc.) nuancés et vibrants.

« Les verres ont malheureusement été très attaqués par l'eau de condensation qui les ronge, surtout sur les bords des pièces, et laisse un dépôt très noir, auquel on ne peut remédier. »

Nous n'ajouterons rien à ces lignes ; elles suffisent amplement à préciser la valeur de ces verrières et à confirmer tout l'intérêt que présente leur étude.

Que dire de plus d'Alençon sinon souhaiter une monographie spéciale, dont les éléments sont tout prêts, mais dispersés. Nous n'avons fait que résumer les grandes phases de son existence et noter ses richesses en touriste curieux ; quel-qu'autre, nous l'espérons, se fera son historien.

Il est bientôt midi lorsque nous nous retrouvons tous, après ce tour de ville un peu rapide mais à coup sûr intéressant, sur la place Lamagdeleine, notre point de départ. En hâte, car nous nous savons désirés au logis si hospitalier de Boisbulant, nous nous installons dans nos grandes voitures et nous quittons Alençon par le faubourg de Lancrel.

BOISBULANT

C'est à la Dormie, en Valframbert, que naquit, le 3 février 1812, Léon de la Sicotière et c'est à peu de distance de cette

demeure, berceau aussi de notre Société par son fondateur, que le baron et la baronne de Sainte-Preuve eurent la pensée délicate et heureuse de nous recevoir, au vingt-cinquième anniversaire de notre existence.

Nul lieu ne convenait mieux pour évoquer le passé et les souvenirs intimes qui s'y rattachent pour nous ; aussi la réunion fut-elle ce qu'elle devait être, une réunion toute de famille, sorte de prologue à la séance plus solennelle de l'après-midi.

La route est vite franchie entre Alençon et Boisbulant et nous arrivons à l'heure militaire devant le perron du château. A peine avons-nous mis pied à terre que la plus charmante apparition nous arrête. Une normande est devant nous, accorte et gracieuse, et nous croyons rêver en contemplant, après celle du Carmel, cette nouvelle restitution impeccable des vieux costumes Alençonnais. Mais ce n'est plus la vieille de ce matin, si séduisante pourtant dans son mutisme obstiné ; c'est la jeunesse et la vie qui vient à nous, qui nous fait la révérence et nous débite en bon patois, à l'adresse de M^{me} Tournouër, ce gentil compliment, accompagné d'un gros bouquet :

« Bonjour, bonjou, tertous.....

« Ah ! vous v'la pas moins arriveu, j'avas toujou peu que je n'veniez point !...

« Lé veuilles gens y disant com'ça qu'dans l'temps passeu, y f'sant dé fêtes aux grand' dames qui v'nant lé vas.

« J'm'y songis, non de d'là... pisque nout' grand'père y n'nuisit point à iestabliir vout p'tite socieuteu, qui l'avant mis président tout comme vout' bourgeois.

« Mei itout j'voulas faire queuque chose.

« C'est point qué si biau (le bouquet), mais nona fait c'quon nona pu et cé d'hon cœur pour seur. »

La jolie normande, ou plutôt M^{me} Antoinette de Lavererie, est acclamée à détaut du patois qui nous manque, même aux plus érudits, pour répondre comme il convient à semblable harangue. Nous ne quittons plus des yeux le petit bonnet qui se trémousse dans la foule archéologique et c'est lui qui nous introduit au salon où les présentations se font alors en règle

aux accueillants maîtres de maison. M. et M^{me} de Laverrie, le comte et la comtesse de Massol, M. et M^{me} Fred. de Sainte-Preuve, la comtesse d'Angély, sont là pour nous recevoir avec eux.

Peu après, au nombre de soixante-treize, nous nous trouvions réunis sous un immense hangar converti magiquement en salle à manger et décoré de la façon la plus heureuse. Le petit bonnet est toujours là, jetant une note joyeuse sur nos habits sombres et monotones et animant de son entrain la gravité des savants. On lui redemandera tout à l'heure son compliment qui sera de nouveau chaleureusement applaudi. En attendant le Président se lève et parle :

Toast de M. TOURNOUER

MADAME,

Depuis sept années que nous recueillons pieusement les souvenirs du passé qui parlent le plus à notre cœur de Normand ou de Perchrois, il n'est pas d'instant meilleurs que ceux où nous pouvons évoquer la mémoire de Confrères regrettés dont le concours a puissamment aidé au développement de notre Société, et, lorsque ces Confrères se trouvent avoir été les initiateurs mêmes de l'œuvre que nous poursuivons, desquels nous tenons notre vitalité et nos traditions et dont l'influence heureuse se fait toujours sentir au milieu de nous, il nous incombe envers eux un devoir très doux de reconnaissance.

Il y a six ans, notre passage à La Ferté-Macé nous permettait de faire revivre, près de Saint-Maurice, la noble et attachante physiologie, l'esprit essentiellement délicat et littéraire de Gérard de Contades, l'ami enlevé si tôt à notre affection. Deux ans plus tard, c'est à La Lande que nous portions un hommage bien dû au vaillant Président qui tint d'une main si ferme notre gouvernail, donnant une impulsion forte à nos travaux, se prodiguant pour nous à toute occasion, nous communiquant avec sa joyeuse humeur son ardent amour de la terre normande ; de cette journée il nous souvient toujours.

Et maintenant, en cette 25^e année d'existence, qui marque la première étape dans la vie de notre Société, vous avez voulu, Madame, que notre pensée s'attachât davantage à celui que nous pouvons nommer le chef de notre grande famille historique et, digne fille d'un tel père, héritière de ses qualités bienveillantes comme de son intelligence pour les choses du passé, vous nous avez attirés près du berceau de la Dormie afin que nous trouvions là, dans ce lieu privilégié,

le souvenir plus vivant de l'homme bon que nous n'avons cessé de vénérer et que nous ne cessons de pleurer. Si Dieu avait daigné prolonger son existence, si longue déjà pourtant et si bien remplie, jusqu'à ce jour, il eût éprouvé une de ses plus douces joies, sans doute, en voyant grandir sa chère Société dans le même esprit d'union et d'affection. Mais il en avait l'assurance lorsqu'il nous quitta, laissant à la digne compagne de sa vie et de ses travaux le soin de veiller sur elle, et c'est leur pensée à tous deux qui préside à cette réunion, bien telle qu'ils l'eussent désirée.

Tout à l'heure nous dirons à nos compatriotes, à beaucoup de ceux qui l'ont connu, ce que fut pour nous Monsieur de la Sicotière et le rôle prépondérant qu'il joua dans le grand mouvement historique normand, mais c'est ici surtout que nous le retrouvons tel que nous aimons à nous le rappeler, accueillant pour tous, prodigue de ses conseils et de son érudition, sans étalage ni vanité, conciliant et indulgent et cependant ferme dans ses décisions comme dans ses convictions, vrai président et véritable ami.

Pour moi, je ne puis me souvenir sans émotion des causeries charmantes que nous échangeions soit à la Bibliothèque du Sénat où ses collègues admiraient l'endurance de ce travailleur infatigable, soit rue Marguerite de Navarre dans le sanctuaire préféré, ouvert à tous. Ni l'un ni l'autre, nous ne nous doutions guère alors que la Société Historique établirait entre nous un lien plus étroit et, si l'on m'eût dit que j'aurais l'insigne privilège de succéder à tant de valeur, je me serais défendu de tant de présomption.

C'est aussi un grand honneur pour moi, Madame, de réunir autour de votre table hospitalière des Confrères qui sont les vôtres. Merci, ainsi que Monsieur de Sainte-Preuve, de votre accueil si particulièrement affectueux et confraternel. Merci de nous avoir rappelé que vous êtes le trait d'union entre le passé et le présent de notre Société.

A cet hommage, M. le Curé de Damigny, au nom de notre Secrétaire général, retenu loin de nous par un deuil cruel, tient à en ajouter un autre et il le fait en termes des plus délicats, très goûtés :

Toast de M. l'abbé DESVAUX

MADAME,

Il vous souvient de la première excursion de notre Société. En ces temps héroïques, seule, vous aviez osé risquer l'aventure d'un voyage en la compagnie de ces archéologues, qu'un public irrévérencieux se représente comme gens passablement originaux, quelque peu maniaques, complètement... parcheminés ! Depuis,

vosre bon témoignage nous a acquis l'appoint de grâces charmantes et d'un juvénile entrain.

En ce premier jour de l'enquête scientifique, qui se poursuit depuis sept années, nous lisions ensemble l'inscription bien connue de la tourelle de Courboyer : *Musarum domus hujusque domi generi. C'est ici la maison des muses et du gendre d'un maître.* Traduite ainsi largement, il me semble qu'elle s'appliquerait avec moins de prétention et plus de vérité à l'aimable logis, qui nous donne à cette heure tant délicieuse hospitalité.

Au temps de notre jeunesse archéologique, nous allions à la *rue Marguerite de Navarre*, rechercher renseignements, conseils, encouragements de ce maître vénéré. Depuis, l'héritière très distinguée des goûts paternels a su faire renaitre à Boisbulant même attirance, même empressement. Combien de fois, ce cénacle aimé de nos poètes, n'a-t-il pas eu la primeur des vers les plus conquérants de Gustave Le Vasseur, Paul Harel, Florentin Loriot, Ernest Millet ; il entend aujourd'hui Germain-Lacour et Wilfrid Challemeil. Ici, les musiciens ont trouvé les artistes, Frileuze et les Nanteuil, Philippe de Chennevières, Le Harivel, Denys Puech et notre jeune ami Louis Barillet. Les Ebel remplacent au piano Gérard de Laverrerie qui s'en va brosser lumineusement quelque coin du paysage. A de certains jours, c'est réunion glorieuse d'érudits, généalogistes, philosophes, littérateurs, économistes : Mandat-Grancey, Tournoüer, Robert Triger, Eugène Grelé, Maurice de Gasté, la marquise d'Angély, Biétry, jusqu'à cette étrange Sakellaridès, si curieuse dans son allure d'étudiante russe et son archaïque passion pour Saint-Simon et le phalanstère.

Les clercs, habitués de la cour de Marguerite de Navarre, Clément Marot, le curé d'Alençon Caroli, Etienne Dolet et les autres, s'y exposaient aux propos malsains. La plupart d'ailleurs étaient de doctrine suspecte et sentaient le fagot. Tout au contraire, les curés amis de Boisbulant sont gens de rigoureuse orthodoxie, et si d'aventure, ils y rencontrent ma vénérée voisine, Madame Louis de Fromont, elle leur apprend l'inappréciable secret de rester toujours jeune, dans le don absolu de soi-même aux œuvres de Dieu et de la charité.

Ici, les gens du livre coudoient les grands éleveurs, les hommes de sport, les ingénieurs, les agronomes de marque, chez l'initiateur éclairé et le plus compétent promoteur de toute société de rénovation, de progrès et de protection agricoles.

Et pourtant, mon cher Baron, il est heureux que vous n'y teniez point, car vous ne serez jamais décoré ! Et vous ne devez pas l'être ! — Comment donc le filleul du roy (1) pourrait-il recevoir

(1) Monsieur le baron Henri de Sainte-Preuve, fut baptisé à Frosdorff et tenu sur les fonts du baptême, par Mgr le Comte de Chambord et M^{me} la duchesse d'Angoulême.

l'accolade d'un chevalier de pacotille ? Mais si vous n'eussiez trop tôt escorté la marche funèbre aux caveaux de Goritz, quelle acclamation pour le geste royal honorant du Cordon bleu celui dont seuls les intimes peuvent apprécier le grand cœur et la sûre amitié !

Et maintenant, mon cher Président, puisque retenu par un deuil impérieux, M. le Baron des Rotours me prie de vous exprimer les sentiments de tous nos collègues, je suis heureux d'y ajouter l'expression d'une amitié et d'une admiration déjà lointaines. Ces trois jours, si vite passés, d'une excursion agréable et instructive, les explications précieuses que vous donnez en cours de route, une organisation matérielle absolument extraordinaire, ces renseignements érudits que vous avez condensés en une ravissante plaquette, — nous devinons trop ce qu'ils ont coûté de recherches, de travail, de démarches, pour ne pas vous en être tous profondément reconnaissants.

Quant à mes confrères du clergé, ils vous ont une particulière gratitude, puisque en ces jours de pénurie, votre délicate prévoyance leur a permis de rester fidèles à la Société qu'ils aiment, quelques-uns depuis son origine.

Hier soir, M. Paul Romet interprétait avec une grâce exquise la parole d'un ami de Socrate. Hélas ! à nous autres s'appliquerait mieux, mais avec trop de restrictions, la devise inscrite au fronton du vieux manoir de la Dormie par une grande dame d'esprit, Madame de la Sicotière : *Parva domus, magna quies*. Nos maisons de curés sont trop petites et trop pauvres pour prétendre à l'honneur de vous recevoir dignement, mes chers collègues, et encore à l'heure actuelle, nous sont-elles âprement disputées. Elles abriteront désormais plus de soucis que de repos. Et puisque pendant trois jours, vous savez si bien nous faire oublier les amertumes du présent, en délicieuse compagnie, chez des hôtes si aimables, tant pis pour vous, mon cher Président, plus que jamais, nous nous cramponnerons à vous !

Après la réponse et les remerciements du baron de Sainte-Preuve qui se dit avec M^{me} de Sainte-Preuve très heureux d'accueillir chez lui la Société Historique de l'Orne, dont le passage à Boisbulant est une bonne fortune pour ses habitants, c'est le tour des poètes. Paul Harel débute :

Toast de M. Paul HAREL

O cher Boisbulant, maison neuve,
Où du baron de Sainte-Preuve

J'entends souvent gronder la voix ;
 Maison de l'étude et du rêve,
 Beau logis dont le front se lève
 Devant les bois ;

Ici nous trouvons l'héritière
 Du grand nom de La Sicotière,
 Celle dont nous goûtons l'accueil,
 La fille, l'hôtesse et l'amie,
 Qui semble garder la *Dormie*
 Près de son seuil.

Dans le vestibule sonore
 La Sicotière parle encore,
 Il charme les ducs et les clercs.
 Je vois, au lieu d'une ombre absente,
 Rayonner sa tête puissante
 Et ses yeux clairs.

Esprits sages ou folles têtes,
 Orateurs, savants et poètes,
 Comme il sourit avec douceur
 A vos discours, à vos boutades,
 Cher Millet, Lorient, Contades,
 Le Vavasseur !

D'autres, que l'amitié fidèle
 Appelait jadis autour d'elle,
 Jusqu'à Boisbulant sont venus :
 Prêtres, soldats, vieillards, éphèbes,
 Moines pensifs, foulant les glèbes
 De leurs pieds nus.

Leurs regards plongaient dans l'histoire
 Et parfois des rayons de gloire
 Descendaient sur les fronts pâlis.
 Quelques-uns gardaient l'espérance
 De revoir sous le ciel de France
 Les fleurs de lys.

Tous différents et tous les mêmes,
 Puisqu'en de multiples poèmes
 Ils s'appliquaient à révéler,
 Pieux, la France d'un autre âge,
 Ses héros, sa foi, son courage
 Et son parler.

Dressant la tour de l'Alchimiste (1),
L'un faisait trembler dans l'eau triste
Des feux nocturnes sous les joncs.
Et l'autre trainait la rapière
Du reître, aux escaliers de pierre
Des vieux donjons.

Là, d'un galant sans amertume
Challemel montrant le costume,
Le feutre, les éperons d'or,
La perruque et le col sans tache,
Piquait l'air avec la moustache
De Philidor (2).

Ici, debout pour une idée,
La Normandie et la Vendée
Chantaient l'hymne à la Royauté.
Nous avons tressailli naguère
En répétant le cri de guerre
Du grand Frotté.

Au loin, les cloches argentines
Dans la forêt, sonnent Matines,
La brume s'éparpille au vent,
Les pèlerins sont à mi-côte (3).
Je les attends, car je suis l'hôte
Du vieux couvent.

Je bois, sur les degrés du temple,
A Germain-Lacour qui contemple
L'aube du siècle (4) aux feux ardents ;
A des Rotours, l'ami fidèle ;
A toi, Tournoüer, le modèle
Des Présidents !

Les allusions répétées à nos confrères sont soulignées par des applaudissements fréquents et nourris ; ils ne cessent que pour entendre notre ami Adigard interpréter les strophes si fines de Wilfrid Challemel :

(1) Florentin-Loriot.

(2) W. Challemel : *Le Promenoir*.

(3) J. Germain-Lacour : *A Mi-Côte*.

(4) Jules des Rotours : *Aube de Siècle*.

Toast de M. Wilfred CHALLEMEL

*A la baronne de Sainte-Preuve, qui m'avait
invité à Boisbulant avec mes confrères
de la Société Historique.*

Le maître illustre, qu'on regrette,
Et dont vivra le souvenir;
Dans son logis, noble retraite,
Un jour voulut nous réunir.

Voilà juste quatorze années ;
Quel festin savamment dressé !
C'est une des belles journées
Qui rayonne en notre passé !

Lui, l'historien magnifique,
Couvait d'un paternel regard
La famille archéologique
Qui l'entourait de toute part ;

Et Le Vavasseur fit éclore
(Jamais sa verve ne tarit)
Une gerbe multicolore
De son éblouissant esprit.

Pour tous ceux que La Sicotière
Aimait à nommer ses amis,
Chez vous, sa très digne héritière,
Aujourd'hui le couvert est mis.

Dans ce château, qui les attire,
Aucun savant n'est étranger :
C'est pourquoi votre fin sourire
Va de Tournoüer à Triger.

Mon déplaisir ne peut se peindre
D'être loin de vous et loin d'eux,
Mais il m'est défendu d'enfreindre
Un régime trop rigoureux.

Antiquaire que les brunes
De l'âge ont glacé sans retour,
J'ai tant contemplé de ruines
Que j'en deviens une à mon tour.

O baronne de Sainte-Preuve,
Et vous baron, d'un ton dolent,
Je dis : Pour moi la rude épreuve,
Je ne verrai pas Boisbulant !

Certes la rude épreuve est pour nous de ne pas avoir en cet instant notre cher ami et de ne pouvoir faire parvenir jusqu'à lui un peu des manifestations joyeuses qui accueillent ses spirituelles envolées.

Ces lectures terminent agréablement le déjeuner et le cortège reprend solennellement mais gaiement sa route vers le château où les causeries se prolongeront longtemps encore, en dépit des invités impatients qui se pressent dans la Maison d'Ozé pour entendre une séance... académique, sans académiciens.

Notre passage à Boisbulant marquera une date pour notre Société et c'est lui prédire de nouvelles années heureuses et fécondes que de mettre son avenir, en terminant ce compte-rendu, sous les auspices de la fille de notre éminent fondateur : la baronne de Sainte-Preuve.

H. TOURNOUER.

Ont pris part à tout ou partie de l'excursion :

**Membres de la Société Historique et Archéologique
de l'Orne**

MM^{mes} Paul ROMET.

la baronne DE SAINTE-PREUVE.

Henri TOURNOÛER.

MM^{lles} Angèle BENARD.

Marguerite BENARD.

ROBET.

MM. ADIGARD.

ANTERROCHES (Henri d').

BARON (Auguste).

BESNARD (Félix).

BRÉBISSON (DE).

MM. BRETÈCHE (DE LA).
CHALLEMEL (Wilfrid).
CRESTE (Georges).
DAREL (l'abbé).
DESCOUTURES (Reynold).
DESMONTS (l'abbé).
DESVAUX (l'abbé).
FOULON (Eugène).
GERMAIN-LACOUR.
GOBILLOT (René).
GOBLET (l'abbé).
GODET (l'abbé).
GUERCHAIS (l'abbé).
GUILLET (l'abbé).
HAREL (Paul).
HOMMEY (le docteur).
JAMET (l'abbé).
LA SERRE (Roger DE).
LEMARQUANT.
MARGARITIS (Raoul).
PRINGAULT (Raoul).
RICHER (l'abbé).
ROMET (Paul).
ROTOURS (Baron André DES).
SEMALLÉ (Comte Robert DE).
SOUANCÉ (Comte DE).
TABOURIER (l'abbé).
TOURNOÛER (Henri)
TRIPIED (l'abbé).

**Membres de la Société Historique et Archéologique
du Maine**

MM. TRIGER (Robert), président de la Société historique et
archéologique du Maine.
LE VAYER (Paul), conservateur honoraire de la Biblio-
thèque de la Ville de Paris.

MM. SINGHER (Adolphe).

AUBURTIN, président du Tribunal du Mans.

CALENDINI (l'abbé Paul), vice-président de la Société d'Histoire de La Flèche.

CALENDINI (l'abbé Louis), curé de Chassillé.

CANDÉ (le docteur), ancien médecin de la Marine, du Lude.

CHARDON (Charles), capitaine au 28^e Territorial, de Fresnay.

CLOUET (Baron), de Mayenne.

DEGOULET (Paul), du Mans.

DESCARS (Amédée), du Mans.

DIDION (l'abbé), curé-doyen de Fresnay.

ERARD, ancien sous-officier au 33^e Mobiles, du Mans.

FLEURY (Gabriel), de Mamers.

GASNOS (Xavier), du Mans.

GIRAUD (Pierre), du Mans.

GRANDVAL (Georges DE), du Mans.

GUÉRIN (Fénelon), conservateur de la Bibliothèque du Mans.

HÉRY (Paul), du Mans.

LABICHE (Colonel), du Mans.

LINIÈRE (Raoul DE), ancien officier, du Mans.

LUZU (Roger), élève de l'Ecole des Chartes, de Bouloire.

MONNOYER (Charles), imprimeur au Mans.

MORANCÉ (JOSEPH), président de la Société d'Horticulture, conservateur du Musée archéologique du Mans.

MOULLÉ (Amédée), de Saint-Remy-de-Sillé.

PATARD (l'abbé), curé de Villaines-sous-Malicorne.

PRALON (le chanoine), curé de Saint-Benoît, au Mans.

ROMET (Adrien), du Mans.

ROMMÉ (Edouard), de Sougé-le-Ganelon.

SAINT-DENIS (Albert DE), du Mans.

M^{me} SAINT-RÉMY (DE), du Mans.

M. SURMONT (Armand), du Mans.

M^{lle} THORÉ (Henriette).

M. TRIGER (Gustave), ancien ingénieur des Télégraphes, du Mans.

MM. TUAL, ancien capitaine au 33^e Mobiles, du Mans.
VAUBLANC (Adrien DE), du Mans.

Étrangers aux deux Sociétés

MM^{mes} ADIGARD.

CANDÉ.

CRESTE (Georges).

DESCOUTURES (Reynold).

JOUIN,

LABICHE.

la marquise DE LA HAYE-MONBAULT.

DE LINIÈRE.

MAREAU.

Raoul MARGARITIS.

Albert RIVIÈRE.

la marquise DE SAINT-PIERRE.

la comtesse R. DE SEMALLÉ.

THYÉBAULT.

MM^{lles} Germaine BLOT.

CANDÉ.

GUÉRIN.

JOUIN.

Geneviève et Marie LA MACHE.

Isabelle MAREAU.

Louise MARGARITIS.

Marie-Camille, Germaine et Jeanne DU MARTRAY.

Suzanne RIVIÈRE.

Henriette DE SAINT-PIERRE.

Gabrielle et Thérèse DE SAINT-RÉMY.

Adrienne DE SEMALLÉ.

Françoise et Anne DE SOUANCÉ.

Marguerite TOUNOÛER.

DE VALBRAY.

MM. BARBARIN, conservateur à la Bibliothèque Sainte-
Geneviève.

BERTHELOT, architecte au Mans.

BRÉBISSON (Henri DE).

- MM. CÉNIVAL (DE).**
FONTENAY (Jean DE).
GASNOS, de Fresnay.
GASNOS (Henri).
GENTIL (A.), président de la Société d'Agriculture,
Sciences et Arts de la Sarthe.
GUILLAUME (Joseph), professeur aux Facultés libres des
lettres et de droit de Lille.
HOREAU (le docteur), maire de Fresnay.
LAIR (Comte), inspecteur divisionnaire de la Société
Française d'Archéologie.
LA VILLEMARQUÉ (Henri DE).
PATRY, chef de gare à Fresnay.
POCQUET DU HAUT-JUSSÉ, ancien président de la Société
Archéologique d'Ille-et-Vilaine.
POCQUET DU HAUT-JUSSÉ.
RHEIN (P.).
RHEIN (André).
SAINT-PIERRE (Louis DE).
SAINT-RÉMY (le colonel DE).
SAINT-RÉMY (Jean DE).
SEMALLÉ (Jean DE).
SINGHER (Gustave).
-

ORIGINES

DE LA

SOCIÉTÉ HISTORIQUE & ARCHÉOLOGIQUE

DE L'ORNE

MONSIEUR LE PREMIER ADJOINT (1),

C'est sous les auspices de la Municipalité d'Alençon que la Société historique et archéologique de l'Orne a fait ses débuts ; c'est aussi sous ses auspices qu'elle fête le 25^e anniversaire de sa fondation. En effet, nous tenions notre première séance le 16 janvier 1882, à l'Hôtel de Ville, et aujourd'hui, vous nous recevez dans une maison qui est vôtre, je dirais presque qui est nôtre, puisque vous avez bien voulu que nous y fixions tout dernièrement notre demeure.

Nous ne pouvons que nous féliciter de ces rapprochements heureux, renouvelés à plusieurs reprises, en 1887, 1893 et 1899, lors d'assemblées générales, et que souhaiter la continuation de rapports aussi excellents, dans l'intérêt même de la ville d'Alençon.

Ne nous est-il pas arrivé plus d'une fois de faire œuvre commune, d'unir nos efforts pour son développement et sa prospérité, n'ayant d'autre souci, chacun, que de lui faire tenir une place d'honneur parmi les vieilles cités Normandes ?

En aidant au relèvement de la Maison d'Ozé, notre Société a voulu non tant assurer la conservation du logis de Jean du Mesnil, l'un des vaillants échevins qui délivrèrent Alençon de l'occupation anglaise, que garder à la Ville un des rares monuments qui lui restent du passé et qu'elle peut offrir à la curio-

(1) M. Leboucher.

sité des étrangers. Cette œuvre vous allez la compléter très heureusement, en réservant ici à vos riches collections un local digne d'elles et les Alençonnais vous en garderont une grande reconnaissance. Ainsi nous aurons ensemble contribué à l'embellissement d'une ville qui nous est chère à l'un comme à l'autre.

Veillez donc, Monsieur le premier Adjoint, transmettre à Monsieur le Maire, que nous regrettons vivement de ne pouvoir saluer aujourd'hui, ainsi qu'à Messieurs les Conseillers municipaux, nos remerciements chaleureux pour leur hospitalité si courtoise et si cordiale.

Remerciements aussi, respectueux et très vifs, à Monsieur l'Archiprêtre d'Alençon (1), que nous sommes heureux de voir à cette séance. C'est une bonne fortune pour notre Société de pouvoir désormais abriter ses travaux sous le clocher du vieux sanctuaire de Notre-Dame, vénéré des archéologues comme des Alençonnais.

MESDAMES, MESSIEURS,

J'aurais voulu laisser à d'autres, à quelqu'un de ceux qui furent à la peine il y a vingt-cinq ans, le soin et l'honneur de vous retracer les origines d'une Société dont ils surent encourager les premiers pas, soutenir les progrès avec une vaillance et une fidélité inlassables et qui, timonniers fermes, en dépit des difficultés et des pertes irréparables, ont tenu sans faiblesse, depuis sa sortie du port, la barre du vaisseau où vogue notre fortune. A eux, mieux qu'à moi, qui les ai suivis, convenait cette tâche ; avec plus de précision et d'intérêt, j'en suis sûr, ils eussent évoqué un passé que je n'ai pas connu. Mais, du moins, me sera-t-il permis, en toute liberté, de confondre dans un même hommage de reconnaissance les noms des chers disparus et ceux des amis qui demeurent. Dans cette phalange d'élite de la première heure les rangs se sont singulièrement éclaircis, des chefs aimés ont disparu, des intelligences lumineuses se sont éteintes, des appuis ont manqué,

(1) M. l'abbé Lemonnier.

mais, si fortes étaient les traditions, si sage et si sûre l'impulsion donnée, que rien ne s'est perdu des résultats acquis. Le vaisseau a continué sa course, sous un ciel clément, sans tempêtes et le voici qui fait escale à la première étape, au bout de vingt-cinq ans.

Faire escale dans la vie est devenu nécessaire au siècle où nous sommes, car la vie n'est plus vécue ; on la brûle. L'automobilisme est dans toutes nos actions, aussi bien en affaires qu'en plaisir ; on veut faire de la vitesse sans s'inquiéter du chemin parcouru, au risque de se heurter à quelque obstacle imprévu et, si la bienheureuse panne ne survenait à propos de temps à autre, on ne saurait vraiment ce qu'il y a de beau, d'utile et d'agréable dans le voyage. Au reste, les sages voudraient bien freiner l'existence ; ils ne le peuvent pas toujours, car le progrès, qui n'est souvent qu'un recul en bien des choses, les emporte malgré eux dans un courant irrésistible. Il semble du moins qu'à certains points de la vie le retour au passé dut s'imposer, et, contradiction étrange, que plus l'esprit cherche à se dégager des errements d'autrefois, plus il s'y sent ramené par la force des choses. C'est que, tout semblables à ces petits qui cherchent dans leurs premiers pas des mains secourables, nous sentons le besoin, nous aussi, dans notre fragilité humaine, pour suivre le droit chemin, de nous laisser guider par l'expérience sur les traces de nos devanciers.

Ainsi la Société historique et archéologique de l'Orne a marché depuis sa naissance et elle s'en est bien trouvée, de sorte qu'aujourd'hui, à jeter un regard en arrière sur le labeur accompli, elle a l'assurance de n'avoir pas dévié de la voie où ses fondateurs l'avaient engagée et de pouvoir, si Dieu lui prête durée, escompter un avenir fécond. Mais qu'a-t-elle fait pour mériter cet éloge, que fera-t-elle pour justifier ces espérances ? C'est ce que je voudrais vous dire en quelques mots, certain d'avance que vous recueillerez pieusement les souvenirs que j'évoquerai.

* * *

Pour expliquer la raison d'être en 1882 d'une Société historique dans l'Orne, pour comprendre la nécessité de faire

appel à cette époque à toutes les intelligences appliquées aux études locales ou plutôt régionales en vue de se grouper et de s'unir dans la défense d'intérêts communs, il faut remonter à soixante ans et plus en arrière et assister à ce grand et prodigieux mouvement provincial dont Arcisse de Caumont fut en Normandie l'instigateur le plus ardent. Au lendemain de la tourmente révolutionnaire, qui ne laissait après elle que ruines de toutes sortes, ruines morales, ruines religieuses, ruines intellectuelles et aussi ruines historiques, quand l'apaisement commença à renaître dans la société nouvelle et que les forces revinrent avec l'espoir du relèvement, il fallut songer à réparer. Si l'ordre social réclamait des mesures énergiques et des lois sages, les traditions sacrées et le patrimoine artistique commandaient le respect et la protection. Comme après une mort, un inventaire s'imposait, l'inventaire du passé, de plusieurs siècles, où devaient se consigner les pages glorieuses, les revers hélas ! aussi, mais noblement subis et réparés, les actions d'éclat pour la défense du sol, la marche progressive jusqu'au plein épanouissement des sciences, des lettres et des arts, toutes ces forces, toutes ces énergies mises au service de la patrie, qu'elles se soient groupées autour du drapeau ou qu'elles soient venues du cloître, unies dans un même élan et dans un même amour du pays. Et ce labeur immense avait encore un autre but, non moins noble et non moins élevé : stimuler l'ardeur des générations futures par l'exemple des générations passées, mettre sous les yeux des jeunes les œuvres des ancêtres, en leur disant : Voilà ce qu'ils ont fait pour la grandeur de la France, voilà ce que vous devez faire pour que tant d'efforts n'aient pas été vains ; comme eux, préparez-lui des années d'honneur et de gloire. conservez ses richesses et ses souvenirs.

A ne considérer que la vieille et chère province à laquelle tant de liens nous attachent, cette mission y fut entreprise avec un véritable dévouement, un sentiment patriotique des plus intenses et une tenacité qui en assurèrent le développement et le succès. Comme je l'ai dit, Caumont était à la tête du mouvement ; ce fut un chef incomparable ; par l'influence qu'il exerça autour de lui et, pendant plus de cinquante ans, mer-

veilleusement secondé par ses compatriotes, il prodigua sans compter son temps, son intelligence et son dévouement à la terre normande. Archéologue l'un des premiers, s'il ne put fixer avec précision les lois d'une science à ses débuts, il eut du moins le mérite incontestable d'être le précurseur des Viollet le Duc, des Quicherat, des Lasteyrie, des Lefèvre-Pontalis. Il sut parler, il sut écrire, il sut agir ; ses œuvres sont de celles qui demeurent et qui servent ; ses deux grandes conceptions, les *Antiquaires de Normandie* et l'*Association Normande*, Sociétés toujours bien vivantes, continuent sa pensée et la propagent parmi leurs sœurs plus jeunes. De tous les coins de la province on accourut à lui et sans tarder l'Orne prit nettement position. On vit s'associer alors à cette nouvelle croisade des hommes tels que Libert, Patu de Saint-Vincent, de Vignerat, de Chazot, de Brébisson, Galeron, pour ne citer que ceux-là. Si ces noms et d'autres doivent être inscrits en lettres d'or sur nos annales à côté de ceux de nos chroniqueurs de jadis, il en est un que vous avez sur les lèvres et dont le souvenir qui plane sur cette réunion reste profondément gravé dans nos cœurs.

L'Orne eut aussi son Caumont, son enfant de prédilection, auquel il fit la part large de dons et d'affection et dont il reçut en retour une abondante récolte de fruits cueillis un peu partout, au hasard des recherches et des découvertes, avec une patience et une volonté peu communes. Léon de la Sicotière naquit homme de travail, au sens le plus étroit du mot, et ce fut là tout son secret. Le travail fut pour lui toute sa vie un besoin, comme pour d'autres l'activité et, chez lui, l'activité se joignait au travail, car, l'esprit toujours en mouvement, l'attention toujours en éveil, il appliquait sans cesse ses belles qualités à quelque problème historique, possédant de plus, si je puis m'exprimer ainsi, le flair qui est la providence des chercheurs et comme un don de seconde vue sur les choses du passé. Il avoua un jour n'avoir jamais perdu une minute de son temps, et le fait est que personne ne le trouva jamais inoccupé. « Je suis plus fatigué de mes vacances que de mes travaux dont elles devaient me reposer, écrivait-il un jour, on a l'éternité pour le

faire (1). » De 1837, date de sa première œuvre, jusqu'à sa mort, c'est-à-dire pendant près d'un demi-siècle, il ne cessa d'écrire ou plutôt il ne cessa de penser. Venu à un moment où les documents et vieux papiers étaient quantités négligeables, il eut la bonne fortune pour lui et pour nous, de leur donner asile. Il empilait matériaux sur matériaux, notes sur notes, ju qu'aux plus futiles en apparence, il les complétait de ses souvenirs et de ses observations, des traditions recueillies ou des récits entendus et, doué d'une mémoire prodigieuse, en même temps que d'une grande facilité de plume, il faisait éclore ces brochures multiples sur les sujets les plus divers, qui étonnaient leurs lecteurs et faisaient leur admiration. Pendant ce temps, deux grandes œuvres se préparaient patiemment : *l'Orne archéologique et pittoresque* et *Frotté*. L'une fut le début de sa carrière d'écrivain, l'autre en fut le terme. Si, comme le dit Gérard de Contades. M. de la Sicotière « n'a jamais rien donné de mieux que son *Frotté*, parce que cette histoire eut la singulière fortune d'avoir été écrite précisément par l'homme qui pouvait et qui devait l'écrire, avec une entière impartialité et sans idées préconçues » (2), donnons à *l'Orne pittoresque* une place d'honneur parmi les publications normandes. Elle parut en 1845 et précéda de quelques années l'apparition de la *Normandie illustrée*. Poulet-Malassis en fut le collaborateur principal, mais le grand mérite en revient incontestablement à notre fondateur qui, sans avoir en vue peut-être encore la création de sa Société, semble toutefois en avoir préparé l'éclosion par ces vastes monographies qui restent les bases les plus sûres de nos études. M. de la Sicotière excursionnait, en effet déjà, dans ce domaine inépuisable de nos richesses naturelles et monumentales ; il nous frayait la voie, traçait ces itinéraires que nous devons suivre après lui et notait les points où notre attention d'historien, d'archéologue ou même de touriste devait se porter. Si nous avons eu à compléter ses découvertes, combien ne lui devons-nous pas de reconnaissance de nous avoir gardé tout au moins le souvenir et l'image de tant de monu-

(1) Lettre à Gérard de Contades, 1896.

(2) *Souvenir du 9 Octobre 1890*, p. 12.

ments détruits ou vandalisés. *L'Orne pittoresque* demeurera donc vraiment le livre par excellence de notre département, qui ne vieillira pas et qui sera toujours utilement consulté. Il n'a qu'un défaut, celui d'être peu commun ; aussi pourrions-nous souhaiter une édition nouvelle, si nous ne craignons d'enlever à l'ancienne le charme qui vient de sa rareté.

Fixer le moment précis où la pensée vint à M. de la Sicoitière de faire appel à ses compagnons de travail pour faire œuvre commune, est chose impossible. Elle dut se présenter tout naturellement à son esprit alors que, sous son influence entraînant, de toutes parts sur le sol départemental des intelligences s'ouvraient aux études locales et se passionnaient pour elles. Nous ne suivrons pas la marche progressive de ce mouvement depuis la publication de *L'Orne pittoresque* qui fut un pas décisif, qu'il nous suffise de le constater et d'en voir les résultats aux environs de l'année 1880. C'est l'époque où nous commençons à entrevoir la réalisation possible du groupement si désiré.

*
* *

Sur tous les points du département en effet l'activité règne et des noms surgissent qui font de suite autorité. Ce sont : Gustave Le Vavasseur, Gérard de Contades, Philippe de Chennevières, Libert, Louis Duval, Henri Beaudouin, Jules Appert, Eugène Lecointre, Wilfrid Challemeil, Reynold Descoutures, l'abbé Rombault, Florentin Lorient, Louis Blanchetière. De la Lande à Alençon, de Saint-Maurice à Flers ou à la Ferté-Macé, à Domfront, à Bellême, les idées s'échangent, des correspondances suivies s'établissent et c'est un chassé-croisé de communications qui sont les prémices de la grande œuvre en formation. Mais le centre de ce vaste rayonnement, c'est la rue Marguerite-de-Navarre ; c'est de là que vient la lumière, la direction, et l'on sent déjà la main douce et ferme tout à la fois qui prendra le gouvernail du navire sur le chantier.

En janvier 1879, sur l'heureuse initiative du marquis de Chennevières, alors directeur des Beaux-Arts, une commission avait

été instituée à Alençon pour établir l'inventaire des richesses d'art conservées dans les archives, musées, églises, mairies, hospices et autres monuments publics du département de l'Orne. Elle fut composée de trente membres, dont M. de la Sicotière et la plupart de ses collaborateurs que je viens de citer. La première réunion de cette Commission eut lieu à la Préfecture le 14 août. M. de la Sicotière, quoique absent, fut élu au premier tour, président par douze voix ; M. Arnoul, vice-président ; M. Duval, secrétaire, et M. Alexandre, vice-secrétaire. C'est à cette séance que fut exposé pour la première fois, officiellement, par M. Le Vasseur, le projet de création d'une Société historique qui paraissait se rattacher à l'objet même de la Commission. Il fut approuvé en principe par tous les membres présents qui se réservaient de discuter les articles des statuts dont l'élaboration fut confiée à un Comité composé de MM. de la Sicotière, Le Vasseur, Lecointre, Libert, Arnoul, Alexandre, Duval et Poirier.

Dès avant cette réunion, M. Appert, auquel M. de la Sicotière avait soumis le projet, s'était employé activement à recueillir des adhésions ; il y avait réussi et écrivait le 22 août : « Je vois avec plaisir que vous ne désespérez plus de trouver chez nous les éléments d'une Société et je considère déjà comme réalisé un rêve caressé depuis longtemps. Le moment paraît opportun ; si vous voulez bien vous en occuper, ce sera vite fait. » Le lendemain même le Comité d'initiative se réunissait à Alençon pour la formation de la Société. M. Duval expose le projet, des idées sont échangées et celle qui prédomine est de limiter les travaux à l'histoire et à l'archéologie du département.

Toutefois le projet avait encore besoin de mûrir. M. de la Sicotière s'y emploie de toutes ses forces. A la fin de 1880, il convoque chez lui « leur vieux doyen », comme il se nomme, ceux de ses amis dont le zèle est si grand pour les études d'histoire locale. Enfin, un an plus tard, les Statuts sont adoptés et la première réunion officielle se tient dans la grande salle de la Mairie le 16 janvier 1882, sous la présidence de M. Eugène Lecointre, ancien conseiller général, le vaillant maire, dont l'attitude énergique et digne en 1870 a fait l'admiration

des ennemis en même temps que celle de ses concitoyens toujours reconnaissants.

Le bureau de la nouvelle Société était ainsi composé :

Président : M. de La Sicotière ;

Vice-Présidents: MM. de Contades, de Vigneral, Lecointre ;

Secrétaire général · M. Le Vasseur ;

Secrétaire : M. Duval ;

Secrétaire-Adjoint : M. Guillemain ;

Trésorier : M. Beaudouin ;

Comité de Publication : MM. l'abbé Rombault, J. Appert, Arnoul, Blanchetière.

Le 28 février suivant les Statuts étaient approuvés par le Préfet, M. Reboul.

Ainsi, après tant d'années d'efforts, la Société historique et archéologique de l'Orne était fondée. Si l'édifice avait demandé un tel labeur, il reposait du moins sur des bases puissantes qui assuraient sa solidité et sa durée. Les adhérents ne se firent pas attendre. Cent-soixante au début, ils atteignaient la première année le chiffre respectable de deux cents. Comment d'ailleurs refuser d'apporter son concours à un président aussi accueillant et bon. C'était une heureuse fortune de devenir son collaborateur et de nouer avec lui des relations suivies. On ne se faisait donc pas prier et tous pouvaient dire comme M. de Vaudichon lorsqu'il adressait à M. de la Sicotière son adhésion : « Je ne fus jamais, dites-vous, quelque part, qu'un homme de bonne volonté. C'est sans doute pour encourager les candidats que vous ne leur demandez pour les accueillir, Monsieur le Président, que cette vertu modeste ? Si la Société d'histoire et d'archéologie de l'Orne voulait bien m'admettre parmi ses membres, je me trouverais honoré d'être leur collègue sous la présidence d'un travailleur que l'histoire de notre temps placera au nombre des hommes de bonne volonté qui resteront des modèles (1) ».

Modèle il le fut assurément, et modèles aussi sont restés nos

(1) Lettre du 12 mai 1882.

fondateurs. Nous n'avons pour cela qu'à tourner les feuillets déjà jaunis de leur correspondance, conservée pieusement par une main amie, où nous retrouvons avec émotion quelque chose encore de leur vie agissante et de leurs entretiens affectueux que la mort seule est venue interrompre. Ce qui domine en effet dans ces lettres, c'est l'ardent amour du travail, le désir d'apprendre, la curiosité de l'inédit, c'est la confiance mutuelle que se témoignent leurs auteurs, c'est l'amitié fidèle et sûre, c'est par dessus tout l'affection profonde pour le pays, pour tout ce qui peut parler de son passé et de ses souvenirs ; sur cette terre aimée sont concentrées toutes les pensées, toutes les recherches. Voyez cette réponse de M. de la Sicotière à une demande de M. de Contades : « Demandez, demandez, mon cher confrère et ami, vous ne demandez jamais trop, jamais assez au gré de mon désir de vous être agréable, de vous seconder dans vos excellents travaux, de vous prouver ma reconnaissance et mon affection. »

Et plus loin : « J'appartiens tout entier à mes chers confrères ». Et encore cet éloge bien vrai : « Vous avez le don de plaire à tout le monde en n'écrivant comme personne (1). » En deux lignes c'est tout Gérard de Contades, nature attachante au plus haut degré, écrivain bien personnel, duquel on pouvait dire en toute sincérité : le style c'est l'homme, « styliste délicat et nuancé en sa prose légère et fine », comme disait Lorient.

Puis une autre fois, c'est une partie projetée avec le bon Appert, cet homme d'une modestie aussi grande que son savoir, aimé de tous, serviable à tous, l'un de ceux qui contribuèrent le plus à la fondation. M. de la Sicotière lui donne rendez-vous à Domfront, au greffe, où ils fouilleront ensemble les états-civils de la période révolutionnaire. De là, ils iront à Saint-Maurice et en route ils découvriront des « pays inconnus ». Surtout ils n'oublieront pas de visiter l'allée couverte de la Bertinière et le champ de bataille de Cossé, où ils échangeront des observations. Ce voyage enchante notre président ; il en règle les moindres détails, comme un écolier en vacances. Gérard de Contades est pré-

(1) Lettre de 1893.

venu par ce mot : « J'espère vous trouver tout à fait rétabli. Dans tous les cas ne forcez pas vos jambes à cause de nous. Vous voir, vous remettre certaines bribes colligées à votre intention, causer avec vous de beaucoup de bonnes et vieilles choses, me suffirait largement (1). »

Plus tard, notre Société devait faire cette même excursion à Saint-Maurice et recueillir de ces souvenirs qui ne se revivent plus : « Quelles journées nous vous avons dues, mon cher ami, écrit M. de la Sicotière à Contades, quelle reconnaissance nous vous en gardons ! Quelle page de jeunesse dans ma vieille mémoire (2). » De ce Saint-Maurice « si expressif, disait Lorient, dans son recueillement et sa tranquillité douce, des sentiments et du caractère d'un habitant ami de l'étude (3) », il nous souvient comme d'une maison de famille... et il nous souvient aussi de même de cette autre demeure, La Lande, toute poétique comme son maître, tout imprégnée encore de son long séjour,

.....logis rose entre les feuillages
Avec des tons d'argent dans les mousses du toit (4)

où les heures passèrent douces, il y a quatre ans, à nous ressouvenir.

Entre La Sicotière et Gérard de Contades, Gustave Le Vavasseur fut notre président. « La jeunesse, par la joie, la vigueur et la fierté animait toute son œuvre » a dit de lui Contades. Elle anima aussi notre Société. La joie et la vigueur se manifestait à chacune de nos réunions, la fierté de sa Normandie, elle débordait dans ses discours comme dans ses vers. Lorient, qui eut des envolées de génie, l'a chanté excellemment dans un sonnet peu connu que je vous demande la permission de vous redire :

(1) Août 1883.

(2) Lettre de 1892.

(3) Lettre de 1883.

(4) Paul Harel. *A l'Absent.*

Sous le vert demi-jour des vergers pleins de pommes
 Au sol cornélien toujours fécond en hommes
 La nature indulgente a fait fleurir nos ans,
 Mais tes robustes vers nous firent plus Normands.

Cet amour fait des fleurs, des prés, des bois, des landes,
 Des gloires, des revers, des autels, des légendes,
 Et des mêmes tombeaux que l'on foule à genoux,
 L'amour du sol natal, tu l'agrandis en nous !

Car tu prends dans ta main le faisceau de ces choses
 Qui font qu'une patrie est chère, et tu composes
 D'éléments si divers une seule unité.

C'est ta patrie, ô maître ; et ta verve couronne
 Par un nouveau trésor les biens que Dieu nous donne
 Par le trésor gaulois de ta saine gaité.

Historien, La Sicotière, poète, Le Vavasseur, littérateur, Contades, avec des natures et des aspirations très différentes, nos premiers présidents surent conduire la Société dans le même sillon ; liés tous trois d'une amitié qui ne faiblit jamais ils ne voyaient dans leurs fonctions que le moyen de se rendre plus utiles à l'œuvre commune, toujours soucieux de sa marche régulière et de son avenir, toujours respectueux des traditions.

Avec de tels chefs, nous ne pouvions faire que d'utiles et fécondes choses. Leurs collaborateurs furent de même vaillance et d'égal dévouement. Pendant quinze années Henri Beaudouin, avec une fidélité admirable, tint la plume de secrétaire et ne la laissa que pour devenir secrétaire général. Je rends à sa mémoire un hommage très particulier de gratitude au nom de mes confrères. D'une grande rectitude de jugement, esprit sûr, écrivain consciencieux, homme de bien et de devoir, M. Beaudouin n'a laissé que des regrets parmi ceux qui l'ont connu. Il contribua dans une part très large aux progrès et au développement de notre Société. A côté de lui M. de Broise et son gendre Renaut ont veillé avec trop de soins et d'intelligence sur nos publications pour que ne nous leur adressions aussi un souvenir ému.

Si je limite à ces noms, Messieurs, les témoignages d'admiration que nous devons à tant d'amis dévoués, enlevés à notre affection, comme je le disais en commençant, notre reconnaissance va à tous, parce que tous, dans la mesure de leurs moyens et de leurs pouvoirs, ont fait la Société ce qu'elle est, c'est-à-dire une association essentiellement provinciale dont la force réside dans l'union de ses membres et dans leur amour du sol natal.

* * *

Et maintenant, après la première étape, l'ancre est levé et le vaisseau va reprendre paisiblement sa route vers d'autres destinées. Pendant vingt-cinq ans, ainsi que son nom l'indique, notre Société ne s'est occupée que d'histoire et d'archéologie. Je ne dirai pas comme l'écrivait encore l'excellent Loriot, ce bon compagnon, qui a peut-être trouvé au milieu de nous quelques-unes des meilleures heures de sa vie douloureuse : « L'archéologie est comme le sommeil, elle procure un complet oubli des maux de la vie (1). » Mais assurément, combinée avec l'histoire, elle offre à celui qui s'y livre plus d'un délassément. C'est un repos au milieu des agitations et préoccupations des temps actuels ; c'est une jouissance pour l'esprit, qui remonte, par ces études, à la source des traditions saines et de l'art pur ; c'est une fierté pour le cœur, qui découvre des âmes généreuses et des gloires nationales dans les exemples du passé.

Nos confrères ont beaucoup écrit ; ils ont aussi beaucoup agi ; ils ne se sont pas contentés de retracer des monographies ou de publier des documents, ils ont cherché à exercer une protection efficace sur nos vieux souvenirs et nous les suivons dans cette tâche qui est devenue l'une de nos préoccupations les plus grandes. Depuis 1882, cette question de préservation des monuments et des richesses d'art a fait des progrès énormes. Les pouvoirs publics, les Sociétés savantes, même l'initiative privée s'en inquiètent et de toutes parts des mesures se prennent pour lutter contre le vandalisme toujours en-

(1) Lettre à Gérard de Contades, 1888.

vahissant. La Séparation des Eglises et de l'Etat ajoute de nouvelles craintes en ce qui concerne les édifices religieux, et la Commission des Monuments historiques, qui s'en rend bien compte, multiplie en ce moment les classements qui les sauvegarderont. Nous nous associons pleinement à son action, et nous ferons tous nos efforts pour prévenir des destructions ou des détériorations qui porteraient atteinte à notre patrimoine artistique. Les excursions que depuis sept années nous faisons dans tous les coins du département et même au-delà n'ont d'autre but que de faire connaître, aimer et respecter nos monuments et les accueils que nous recevons des municipalités et des populations nous sont un témoignage précieux de sympathie et d'encouragement. Cette sympathie et cet encouragement, vous nous l'apportez aussi, Mesdames et Messieurs, par votre empressement à répondre à notre appel aujourd'hui; mais faites plus encore en vous associant à l'œuvre que nous poursuivons, en prenant au milieu de nous, votre part d'action et d'influence, afin que dans une union toujours plus intime nous travaillions ensemble au relèvement provincial.

En terminant, laissez-moi adresser des remerciements chaleureux, puisque l'occasion m'en est offerte si agréablement, à tous ceux d'entre vous et aussi à tous les Alençonnais qui ont contribué si généreusement à la sauvegarde de cette Maison. Lorsqu'il y a quatre ans elle était si menacée, je ne me doutais guère que notre Société y fêterait peu après son 25^e anniversaire, dans cette belle salle. C'est à vous que cette transformation est due, à vous donc l'expression de notre reconnaissance. L'œuvre va être complétée. La municipalité d'Alençon, qui vient de donner une preuve de l'intérêt qu'elle porte aux reliques du passé en contribuant largement à la restauration des vitraux de Notre-Dame, aura à cœur, j'en suis convaincu, de faire de ce monument, à l'aide des collections qu'elle possède et des dons qui lui viendront, un musée digne de vous et de la Ville. Souhaitons que dans un avenir prochain l'inauguration solennelle en puisse avoir lieu. Ce jour-là, ayant été à la peine, vous serez à l'honneur.

TOURNOUER.

RAPPORT ANNUEL

sur les Travaux de la Société

MESDAMES,
MESSIEURS,

Par une matinée de Janvier de l'an 1536, arrivait tout droit de Damigny, précisément en cette maison d'Ozé, noble homme Jehan de Frotté, écuyer, seigneur de la Rimblière. A la fois secrétaire du roi François I^{er} et de M^{me} Marguerite d'Angoulême, sa sœur, et contrôleur des finances, le poète à la lyre naïve et coquette n'y venait pourtant point lire ses vers devant quelque docte et gracieuse assemblée, comme il s'en réunissait alors à Alençon, et... aujourd'hui. Encore moins songeait-il à accabler ses hôtes de quelque rapport documentaire, comme vous en êtes, hélas ! menacés. Il s'en allait tout uniment quérir en ce logis l'héritière de céans, noble damoiselle Jehanne Lecoustellier, pour l'épouser à l'église Notre-Dame, en présence du roi et de la reine de Navarre. C'était un grave souci. Néanmoins il était guilleret et de mine épanouie, le manuel du parfait chevalier prescrivant à tout galant homme, en pareille circonstance, d'être ou de paraître parfaitement heureux.

Comme Jehan de Frotté, un autre secrétaire qui n'est plus celui de la reine de Navarre, et chercherait en vain finances à contrôler, vous arrive encore de Damigny. Avouera-t-il qu'en ses tréfonds, il ne trouve point cette fière assurance qui soutenait en son aventure le sire de la Rimblière. Celui-ci n'avait point à s'inquiéter de l'appétit et du goût des convives. Le Dangeau très informé de toute gentilhommière normande, notre érudit confrère M. le Vicomte du Motey, n'assure-t-il pas en un docte mémoire que M^{me} d'Ozé, triomphante belle-

mère, avait préparé somptueuse victuaille pour recevoir royalement ses royaux invités. Sur ce menu littéraire qui vient de vous être soumis, en façon de programme, plusieurs auront déjà marqué d'un signe de désir les succulences mijotées à Echauffour, les gouleyantes épices de la Ferté, et les friandes gâteries renouvelées d'un vieux gourmet, en son vivant seigneur de Cuigny. Mais en toute frairie normande, il faut quelques plats de solide résistance. Celui que je vous présente sous forme de compte-rendu annuel des travaux de la Société vous fait redouter une macédoine indigeste. Rassurez-vous, les morceaux que l'on m'a fournis sont de qualité, et je les précipite au court bouillon. Cet obligatoire accompagnement de nos séances solennelles, distrayant pour l'auditoire comme le palmarès au jour des prix, que ne sont-ils plus là ceux qui pendant 25 ans surent le faire aimer par un art exquis, — Gustave Le Vasseur également pétillant dans le verbe, l'image et la pensée, — ce gentilhomme de lettres que fut Gérard de Contades, l'élégance et la distinction même, — Henri Beaudouin particulièrement soucieux de l'érudition sûre en la correction d'une forme sévère, — enfin celui qui depuis bientôt 10 ans résume et fait applaudir ces qualités maîtresses dans sa diction charmeuse. Celui-là du moins vous avez le dédommagement de voir son nom à un numéro plus attrayant du programme.

J'entre en matière et, selon l'usage consacré, je constate tout d'abord que des recrues nombreuses, pleines de promesses pour l'intérêt des bulletins et séances, sont venues porter le nombre des membres de notre Société à un chiffre qui n'avait point été atteint jusqu'ici. Par contre, ceux trop nombreux que la mort nous a enlevés n'étaient pas uniquement des sociétaires aimables et simplement épris des choses de l'esprit, leur concours et leurs œuvres nous manqueront longtemps. A vous qui les avez connus et pratiqués, inutile de souligner des mérites divers mais également appréciés.

M. le Comte Christian de Vignerol, l'un des fondateurs de notre Société, fut continué dans les fonctions de vice-président, aussi longtemps que le permettaient les statuts. *L'Association Normande* l'avait choisi comme directeur, c'est dire combien étaient estimés ses travaux sur l'histoire locale, l'archéologie,

les questions agricoles et la sociologie. A cette heure inquiétante, où la gloire militaire et le dévouement au pays sont notés de désuétude, nous autres archéologues, obstinés dans les errements du patriotisme, nous rappelons avec certaine fierté que notre collègue fut, aux jours douloureux, l'un des héros de la défense de Paris. Nommé commandant des mobiles d'Ille-et-Vilaine, il sut communiquer à ses Bretons l'ardeur qui l'animait, accomplissant avec eux des exploits que n'ont point oubliés les vieux Parisiens de 1870.

A MM. Auguste Canivet, conseiller général de Trun, et Gustave Daupeley, nos collègues MM. de Brébisson et de Souancé ont consacré dans le Bulletin des articles nécrologiques. Ils auront été lus avec grand intérêt par ceux d'entre nous surtout qui ont pris part à l'excursion de 1902 dans le Pays d'Auge, à celle de l'an dernier dans le Perche. Vous vous rappelez avec quelle cordialité empressée ces regrettés confrères nous facilitèrent la visite de Chambois et de Nogent-le-Rotrou, tout en nous y préparant l'hospitalité la plus reposante.

L'an dernier, M. le Baron des Rotours vous signalait les études consciencieuses et originales de M. Henri Chardon, maire de Marolles-les-Brault, sur le rôle de Matignon, au temps de la Saint-Barthélemy, à Alençon, à Caen, dans toute la Basse-Normandie. Depuis, d'autres travaux sont venus ajouter des chapitres très inédits à l'histoire littéraire et anecdotique du Maine et du Saonnois. Ils ne nous font que plus vivement sentir la perte de cet érudit confrère décédé en pleine activité scientifique.

Ce bon M. Pringault, un vieil Alençonnais d'origine, de cœur et de tradition, n'eut point les loisirs et la préparation nécessaires aux travaux d'érudition, et cependant il eut dans notre Société un rôle très utile, remplissant la charge de bibliothécaire-adjoint jusqu'au jour où sa santé affaiblie le contraignit à s'éloigner d'Alençon. Notre ami, M. Emile Brière a très justement mis en lumière la physionomie attachante de cet industriel épris des choses d'art, dans lesquelles il trouva le charme de sa vie, le délassement des heures de travail. Il nous le montre faisant de sa maison « un des intérieurs les plus artistiques d'Alençon, la décorant avec goût de meubles

anciens, de tableaux, de ces mille produits de l'industrie des siècles passés, si féconds en belles et naïves choses, où le moindre objet sorti de la main d'un artisan portait en lui un cachet de personnalité. » M. Pringault se paraît volontiers de son titre de membre de la Société archéologique, assistait avec intérêt à toutes les réunions mensuelles, suivait les excursions, et tous nous aimions à entourer d'égards affectueux sa vieillesse aimable et toujours bienveillante.

Enlevé prématurément, peu de temps après son inscription dans notre compagnie, M. le chanoine Grenet, supérieur de la Miséricorde, a publié des écrits d'ascétisme, un manuel de thérapeutique et d'hygiène pratique à l'usage des gardes-malades. Mais la théologie mystique n'est accessible qu'à un petit nombre, les manuels de médecine s'adressent surtout aux professionnels. Ce qui, hélas, est du domaine courant, ce sont la souffrance, la douleur, la maladie, le délaissement : par là, l'œuvre de M. le chanoine Grenet apparaît admirablement bonne pour tous. Œuvre plus haute que les meilleurs écrits, cette formation savante et pratique des religieuses gardes-malades, élaborée méthodiquement par un psychologue profond autant qu'éducateur d'âmes expérimenté. Comme résultat tangible, voyez le dévouement inlassable de vos sœurs de Miséricorde, qui ne grève point les budgets de l'assistance, cette charité dont la compétence affirmée par les brevets de l'autorité médicale, s'exerce de jour et de nuit, en face de toutes les misères, apaisante à toutes les douleurs, sous une livrée qui les désigne parfois à l'insulte lâche, peut-être à la proscription, qui ne sera point exaltée par les médailles d'honneur, les prix Montyon, les éloges officiels. Quelque soir, on les verra après une journée de labeur, prendre simplement leur retraite dans la mort, sans autre joie que d'avoir bien servi Dieu dans l'humanité souffrante, sans autre espoir que ceux d'en haut. Mais à Alençon, comme ailleurs, le plus souvent la bonne justice de Dieu est précédée du respect attendri de tout cœur assez haut pour comprendre et glorifier la beauté morale dans sa forme la plus touchante.

Ceux d'entre vous, mes chers Collègues, qui veulent bien parcourir le Bulletin, constatent qu'il est toujours parmi nous, comme à l'enthousiasme obligé de la première heure, des

travailleurs assidus aux recherches du passé. Beaucoup de ceux, dont les savantes études remplissent les 25 volumes de notre collection, sont, hélas, disparus, mais quelques-uns continuent encore avec le même zèle, d'apporter leur contribution au trésor commun. Pour le comité de lecture, la difficulté ne git point dans le souci d'approvisionner nos feuilles, bien plutôt dans l'art délicat d'espacer, sans en tarir la source, les multiples travaux qui lui sont adressés. En voyant certains noms plus souvent en vedette, on aurait tort de conclure qu'en ces luttes du labeur, il est mieux que ce soit toujours les mêmes qui se fassent tuer, sous prétexte qu'ils en ont plus l'habitude. Ne vous semble-t-il pas que d'aucuns, surtout parmi les jeunes, en pleine activité intellectuelle et avec plus de loisirs, hésitent trop à mettre en œuvre leurs observations et leurs découvertes. Les maîtres d'antan, Léon de la Sicotière, Gustave Le Vasseur, Eugène de Beaurepaire furent encourageants pour nos timides essais, et nous, ces anciens jeunes d'il y a 25 ans, nous aurions la même joie à savoir qu'après nous le sillon tracé par nos devanciers, creusé par nos efforts, ne sera pas déserté.

D'ailleurs la fièvre des recherches locales qui tourmenta nos initiateurs est loin de se calmer. Selon que le prévoyait un jour G. Le Vasseur, elle tend à se propager, à augmenter. Et ne sommes-nous pas tous un peu de ce ces fébricitants, dans la plaine d'Alençon, sur les bords de l'Orne, du Bocage Normand au Pays d'Ouche, dans le Perche et le Houlme ? La contagion a poursuivi nos émigrants à Paris, au Mans, à Vire, Evreux, Mamers, Nogent-le-Rotrou, jusqu'à Châlons-sur-Marne, et comme tout chemin mène à Rome, elle sévit dans les villas du Janicule, sur les pentes du Pincio, aux jardins de Salluste, et je sais très atteint mon vieil ami le P. Edouard d'Alençon, qui a popularisé le nom de votre ville parmi les érudits des bords du Tibre et les habitués des Archives Vaticanes.

Dans cette rapide excursion à travers le monde de nos collaborateurs, ici même nous rencontrons tout d'abord l'un de nos vice-présidents, M. le Vicomte du Motey, En sa vie de publiciste, littéralement enfiévrée celle-là, vous vous demandez comment il a pu trouver l'heure propice aux recherches

longues et savantes sur les *Origines des Antilles françaises*. Peut-être aussi l'objet de son travail vous semblera-t-il tout d'abord d'un intérêt bien lointain. Soyez sûrs d'avance qu'il évoquera des souvenirs et des noms plus intimement liés à notre pays.

Comme pour faire suite à l'*Analyse des actes du tabellionage d'Alençon*, que publia en notre Bulletin, il y a quelque vingt ans, M. de Courtilloles de regrettée mémoire, M. le comte de Souancé a eu la patience de feuilleter en les résumant les actes paroissiaux dressés autrefois par les curés d'Alençon, et qui forment le fonds d'archives de l'Hôtel de Ville. Assurément pareille œuvre n'est point appelée à devenir un livre de chevet pour les personnes amies des lectures capiteuses, pas plus d'ailleurs que les tables commandées par le ministère de l'Instruction publique, menées laborieusement par notre confrère, M. Louis Duval, dans le but de faciliter l'usage des volumes d'inventaires de nos Archives départementales, et encore ces autres tables que prépare consciencieusement M. de la Mahérie pour nos documents. Ces graves publications resteront inconnues au public banal, mais elles tiendront place d'honneur dans toute bibliothèque d'érudition normande. Après les *Études sur le Consistoire de Joué-du-Plain, le Collège de Domfront, la Réouverture des Églises, dans le Bellesmois, en l'an III*, et beaucoup d'autres, une collaboration active à divers périodiques, et comme pour se distraire lui-même, M. Louis Duval a donné quelques pages moins austères sur *Un enfant trouvé à Alençon*, décoré à Montereau, et quelques autres petits soldats Alençonnais.

Et puisque j'ai prononcé le nom de notre bon archiviste, comment n'y pas accoler celui de son neveu, M. Frédéric Duval, archiviste de la ville de Saint-Denis, secrétaire de la *Revue des Questions historiques*, toutes fonctions qui ne sont point sinécures, telles surtout que les comprend notre jeune collègue. Et pourtant, les heures libres que d'autres donneraient avidement au repos, aux joies familiales, son dévouement les consacre à l'éducation de la jeunesse ouvrière, dans quelque œuvre parisienne de préservation.

Quelle vie bien employée, Messieurs, et quel exemple !

L'activité sans trêve ne semble-t-elle pas d'ailleurs le propre de nos collègues alençonnais. A tout seigneur, l'honneur : celui dont je parle sait d'expérience qu'en nos démocraties agitées, l'honneur n'est pas sans gros soucis et de multiples charges. En plus du labeur administratif, appelé à chaque instant à présider, et par suite à porter la parole ou le toast en les réunions les plus diverses, banquets municipaux, solennités scolaires, fêtes mutualistes et autres, il paraît redouter par dessus tout la banalité, écueil si fréquent des harangues officielles, où d'autres mettent un art suprême à voiler l'ambigu ou l'hésitation de la pensée, sous la redondance d'un vocabulaire fatigué. Et puisqu'elles ont été recueillies par la presse alençonnaise, nous devons enregistrer à notre actif littéraire ces allocutions, où chacun se plaît à remarquer la logique de l'idée, la mesure du ton, l'élégance de la forme, l'à-propos des raisons, le sens pratique des déductions. Votre secrétaire, Messieurs, ne veut parler en ce moment que d'un collègue estimé, toujours fidèle à notre Société depuis tantôt 23 ans. D'ailleurs, assez d'autres ne viennent-ils pas de proclamer la sympathie générale et la confiance publique pour le premier magistrat de cette ville, qui nous facilita jadis l'entrée de ce manoir historique et nous y ménage aujourd'hui accueil si courtois.

M. Leboucher dirige en ce département les efforts du Touring-Club pour la protection des sites et monuments et l'indication des objets d'art ou curiosités archéologiques. Les Sociétés d'histoire naturelle, d'horticulture, de photographie le comptent parmi leurs coopérateurs les plus zélés. Au Conseil municipal, il est le défenseur toujours en éveil des causes qui nous sont chères. Dans la séance du 23 février, n'est-ce pas lui qui a attiré l'attention de vos édiles sur une superbe verrière du xiv^e siècle, l'Adoration des Mages. Ce précieux débris de l'église primitive, découvert de façon si imprévue par M. Soccard, serait à l'heure actuelle l'une des principales curiosités artistiques de Notre-Dame. Et pourtant ses pièces viennent d'être remplacées pêle-mêle pour continuer à servir de remplage au trumeau d'une des fenêtres dernièrement restaurée. Provisoirement, assure-t-on. Chez nous le provisoire, c'est ce qui dure le plus.

Chaque année la bibliographie de M. l'abbé Letacq s'augmente d'une douzaine de numéros ; heureux ceux qui les auront collectionnés dès le début, ils auront en la partie où il s'est spécialisé, une bibliothèque unique et complète.

Autour ou plus loin du chef-lieu, nos érudits témoignent d'une ardeur pareille. Le Baron des Rotours, collaborateur attitré de toute revue historique ou sociale, appuie d'une biographie substantielle et définitive le projet poursuivi par M. Eugène Gréle pour un triomphal centenaire « de l'écrivain de grande allure », ce « Normand haut et glorieux que fut Jules Barbey d'Aurevilly.

Les récents travaux de MM. de Marcère. Robert Triger, Louis Régnier, Paul Blaizot, le Vicomte de Broc, le Comte de Charencey, Surville, les PP. Edouard et Ubald d'Alençon, René Gobillot, les études données au Bulletin par MM. de France, Vérel, Guesnon, Darpentigny, Baron et Savary vous sont assez connues pour qu'il soit superflu d'en exquisser ici la plus simple bibliographie.

J'aurais plaisir à vous parler de nos poètes, des vers qu'ont publiés à l'envie revues et journaux, d'autres réclamés par la troupe de Molière : ce sera mieux, vous allez les entendre, — d'un jeune artiste qui vous est très sympathique, M. Louis Barillet, dont une revue militaire, *la Sabretache*, publiait naguère une œuvre remarquée, mais cet hiver n'êtes vous pas tous allés stationner quelque peu devant son médaillier et ses paysages exposés en vitrine.

Mes confrères du clergé ne sont point restés inactifs en ces labours de l'esprit. D'aucuns continuent à rassembler autour d'eux les éléments épars de l'histoire provinciale : M. l'abbé Godet au Pas-Saint-Lhomer, les abbés Macé et Gourdel à Athis et Saint-Hilaire-de-Briouze, l'abbé Dupont à la Trinité-des-Lettiers, MM. Mesnil et Loiseau à Vingt-Hanaps et la Chapelle-Souef, l'abbé Jamet à Guerquesalles. Leurs livres et leurs notices sont un régal pour tous ceux qu'intéressent les gestes et mœurs des ancêtres.

Désormais en tête de sa belle collection d'histoire diocésaine, notre vice-président, M. l'abbé Dumaine, pourra inscrire comme le plus autorisé des *imprimatur* le bref très louangeur

que naguère lui envoya le Pape Pie X. Ce fut ce jour-là une véritable joie dans le clergé diocésain.

M. le chanoine Guesdon augmente la série de ses études d'ordre plus ecclésiastique.

D'autres prêtres, vu la situation critique faite à l'Église de France, ont pensé qu'à des mœurs nouvelles, il fallait adapter des méthodes d'évangélisation nouvelles. Le temps n'est plus où le premier *Bulletin paroissial*, publié dans un coin ignoré du Perche par un curé de village, dépourvu de tout prestige hiérarchique excita plus d'étonnement que de faveur (1). Ils sont nombreux maintenant ceux qui se dévouent à cette œuvre de vulgarisation religieuse. Quelques-uns de nos sociétaires s'y distinguent entre tous : MM. David, Gougeon, Beaugé, Boissey, Duval de Courteille, Beudin, Méliand, Goblet, Robert et Tabourier. En même temps qu'ils s'efforcent de raviver autour du clocher une vie paroissiale plus intense, ils contribuent aussi à faire aimer le sol natal, rappelant ses origines, ses traditions, ses chroniques, à une génération absorbée par les soucis matériels du présent.

Plus que ceux qui parlent, mieux que ceux qui écrivent, il en est dans nos rangs qui méritent un singulier hommage, ce sont ceux qui agissent.

Le monde appartiendra à ceux qui l'auront plus aimé, a dit un sociologue que sa famille rattache à notre pays du Perche (2). N'est-ce pas à cette conquête pacifique et dénuée de tout retour personnel que se dévouent, en leurs mutualités, dispensaires, œuvre des prisonniers libérés, des engagés volontaires, de la réhabilitation des mariages irréguliers,

(1) Le *Bulletin paroissial de Verrières* parut le 1^{er} Janvier 1900. En ce temps-là, un de nos plus vénérés confrères, directeur de la *Semaine catholique de Sées* voulut bien le signaler comme la première feuille de ce genre parue en Basse-Normandie. C'était constater aimablement la vérité. Un correspondant que rien pourtant n'intéressait à la question, en prit ombrage. De façon très grincheuse, il revendiqua la priorité en faveur d'un autre périodique, imprimé et complètement rédigé par M. Grandrémy, curé de Balan, dans les Ardennes, sans autre intérêt particulier pour notre région que le nom d'une paroisse percheronne ajouté pour la circonstance à un titre général. Le *Bulletin paroissial de Verrières*, émigré avec son auteur à la porte d'Alençon, paraît, depuis 1902, sous le nom d'*Echo de Damigny*. Il est aussi complètement bas-normand que jadis il était exclusivement percheron. A défaut d'autre mérite, il continue de revendiquer la priorité d'origine sur les autres bulletins paroissiaux du pays.

(2) M. le Comte de Mun, député,

office central de la charité, patronage des apprentis, crèches ouvrières, organisation du travail à domicile, etc., ceux qui portent des noms entourés d'une respectueuse admiration. Et ici vous désignez avant moi les Lefébure, Félix Voisin, Macaire, Romet, Albert Rivière, André des Rotours, Laporte, Tomeret, MM^{mes} Tournoüer et Paul Romet, tous épris du besoin de diminuer, autant qu'il est possible, les suites inévitables de la maladie, parfois de l'imprévoyance, les douleurs ou les injustices dont souffre et souffrira toujours la société. D'autres trouvent mieux de l'agiter violemment cette pauvre société, ils prétendent la renverser de fond en comble, sous prétexte de la rendre plus habitable, en des lointains où nul de nous ne sera plus là pour contrôler leurs dires.

Croyez bien, Messieurs, qu'il y aurait aussi profit et agrément à étudier ici des travaux et des livres parus autour de nous. Ne serons-nous pas des premiers à les utiliser et à les apprécier. Tels par exemple, la mise au jour, en six gros volumes, du catalogue de la Bibliothèque de la ville, par M. Edmond Richard, que j'appellerais volontiers un travail de bénédictin, si l'expression ne semblait de tendances suspectes, — puis l'enquête sur les documents économiques de la Révolution, conduite par un professionnel de haute compétence, M. Mourlot, inspecteur d'Académie, — enfin la participation très remarquée de quelques-uns de nos compatriotes, tels que M. Mourlot lui-même, MM. Gabriel Fleury, Audollent, Bazeille, Veulin au Congrès des Sociétés savantes de France, tenu à Montpellier en avril dernier.

Comment ne pas ranger parmi les livres intéressants pour notre province la *Vie du Père Eudes Mezeray*, par M. Henri Joly, de l'Institut, pour sa contribution à l'histoire du Houlme, celle de *Madame Louise de France*, par M. Geoffroy de Grandmaison, où l'on trouve des renseignements peu connus sur les origines de l'ancien Carmel d'Alençon, — et bien, que très sujets à caution au point de vue de l'impartiale et véridique histoire, les *Mémoires captivants d'Adèle d'Osmont, comtesse de Boigne*, l'héritière spirituelle et médisante d'une grande famille normande, dont une miniature gracieuse, signée d'Isabey, se trouve tout près d'ici, au château de Verveine.

Il parut au temps des roses, le *Dictionnaire biographique de l'Orne*, et pendant presque un mois il eut grand succès de curiosité. Par lui les générations les plus lointaines apprendront qu'en cette année de la comète, les hommes illustres abondaient chez nous, comme les généraux dans la république d'Haïti, Toutes les gloires y sont cataloguées, entre de nombreuses vocations à une célébrité qu'il reste à conquérir. Vous qui n'avez point trouvé place en ce Panthéon tumultueux, n'enviez pas trop une apothéose coûteuse et fragile. Pour vous consoler, lisez plutôt *Le Gars violonneux*, *Les tras Filles*, *Les Chandelles de mainnuit* et autres nouvelles de ce fin lettré qu'est M. Emile Brière. Il n'est déception et hypocondrie qui puissent résister à ces hilarantes patoiseries. L'auteur, un Alençonnais de race, de goût, de traditions, vit près de la mélancolique demeure où vint achever de mourir notre cher Millet, porte à porte avec le conteur merveilleux de *La Bête du Gévaudan*, un publiciste de marque, et plus encore un artiste, un archéologue, M. Léon Boutry, chroniqueur très dédaigneux de tout ce qui n'est point inédit en antiquités alençonnaises.

Et maintenant, Messieurs, il me semble avoir rempli aussi consciencieusement que possible la tâche un peu austère qui m'était dévolue. Je n'oublie point pourtant l'utile avertissement donné par G. Le Vasseur aux infortunés rapporteurs de ma sorte : « Si les petites mentions n'engendrent point les grandes reconnaissances, les moindres omissions font naître les grandes rancunes. » M'est-il échappé quelque oubli regrettable, croyez-le bien, c'est un effet des ans. Sous leurs cheveux blancs, les vieillards ont la vue courte et la mémoire confuse.

A ces pages qui voulaient être sincères, reprochera-t-on le ridicule des admirations mutuelles? Peut-être. D'aucuns en effet arrivent difficilement à se convaincre qu'il puisse exister des hommes à la fois archéologues, poètes..... et amis. — Peut-être aussi quelque nouvelliste de la *Revue Hebdomadaire* ou autre, tentera-t-il encore d'animer mes pâles esquisses du coloris chatoyant de l'ironie. Je ne m'en offusquerais pas outre mesure. On ne porte pas les toasts avec du tilleul. Entre gens d'esprit, l'ironie amicale et discrète.

qu'est-ce autre chose qu'aisance et abandon dans la cordialité. Ceux qui ont mauvais caractère n'y sauraient prétendre, ils ont le geste lourd, la plume atrabilaire.

En notre pays normand, même quand on se va visiter entre amis, on ne s'appuie point pour cela sur une canne à sucre.

L'Abbé A. DESVAUX.

LA MORT DU CERF

Pour Edouard LECOCQ.

*Sous la lande où se fait l'attaque matinale,
Lancé d'un grand dix cors. On sonne la Royale.
Bientôt, confusément, valets, chiens, cavaliers
Se mêlent à travers la brande et les halliers
Se dispersent un peu, se rejoignent, se suivent.
L'animal est au fond d'un ravin. Tous arrivent
Sur son derrière, il fuit, s'en va ruser plus haut :
Et c'est là qu'il échappe à la meute en défaut.
Une chienne est collée à la voie encor chaude,
Mais tout le gros des chiens s'éparpille et clabaude.
Au fumet d'une biche on les voit s'entêter.
Ils se nuisent entre eux. Il faut les rameuter.
Là-bas, le cerf qui souffle est remis dans la harde.
Au fourré ténébreux il écoute, il regarde ;
Il s'écarte et revient, le col haut, l'œil au guet.
Soudain, plantant sa corne au ventre d'un daguet,
Il le force à courir devant lui : ruse étrange
Et sentiment nouveau. Les chiens prennent le change.
Le daguet, jeune, frais, léger, file tout droit.
Nous le suivons, la trompe aux dents, jusqu'à l'endroit
Où le piqueur, des chiens découvrant la folie,
Les devance au galop, les rompt et les rallie.
Et l'animal de chasse est enfin relancé.
Il s'éloigne en bordure, il refuse un fossé,
Rentre à fond de forêts, puis, flairant quelque embûche,
Il prend un grand parti, se forlonge et débuche.
Nous le chassons à vue au milieu des vallons.
Les chiens à travers champs lui mordent les talons.
Il reprend les devants, gagne le haut des routes
Et là, plein d'épouvante, il se met aux écoutes.*

*Enfin, rentré sous bois, il fait tête un moment.
Tout à coup, l'hallali. C'est un long hurlement.
Galopant aux lueurs d'un rouge crépuscule,
Nous arrivons. L'étang est là. Le cerf recule.
Il entre dans la vase. Un chien, qui l'a mordu,
Revient, s'acharne au col, y reste suspendu.
Le fauve fait un bond, sa langue pend, l'écume
Argente son poil noir qui se hérissé et fume.
Lâchant prise, le chien laisse une plaie au cou.
Il tombe alors aux pieds du cerf, qui le découde.
Dans la bourbe, à deux pas, la meute en cercle aboie.
Tout l'étang réfléchit tout le ciel qui flamboie
Et le frisson du soir agite les coteaux.
Les chasseurs descendus ont tiré leurs couteaux.
L'animal songe à fuir. mais, avant qu'il se sauve,
L'un de nous a planté sa lame au cœur du fauve.
Et bientôt, effrayant la terre de son bruit,
La fanfare de mort s'élève dans la nuit.*

PAUL HAREL

LE BUSTE

Pour M^{me} E. DE GIBERT.

*En des bras arrondis, affectueux et beaux,
Vers le socle de pierre où luisent des flambeaux,
Parmi le jeu des ors, des bronzes et des cuivres,
Dans le hall neuf et blanc où dorment les vieux livres,
Le buste de l'Aïeul fut porté doucement.*

*Voici qu'il apparatt, vénérable et charmant.
Sur la cravate énorme un petit nœud se joue.
Les pointes du haut col, effleurant chaque joue,
Unissent à l'orgueil de leurs sommets roidis
Le menton volontaire et les cheveux hardis ;
En un retrait profond les deux lèvres s'éploient,
Le nez semble frémir, le front fuit, les yeux voient.*

*L'Aïeul découvre ici les témoins du passé :
L'abbé, sous la perruque, en un cadre effacé,
Montre d'un doigt menu sa plume de Tolède
A la dame au manchon, qui cache une main laide.
Fière de son bonnet, droite, les yeux ardents,
La gorge nue, avec du rire entre les dents,
Quelle est, songe l'Aïeul, cette folle cousine
Qui se fit peindre ainsi, debout dans la cuisine ?
Passons. Le fleuve est là. Des barques, des roseaux,
Une arche. La tenture isole des oiseaux
Qui, gobant le poisson nécessaire aux voyages,
Cherchent déjà le ciel à travers les feuillages.
Çà et là, des châteaux ; en arrière, des bois.
On imagine loin quelque cerf aux abois,
On entend retentir quelque galop sonore.....*

*Dans le buste on dirait que l'homme écoute encore
Et qu'il a, tout ému, retrouvé chez les siens
En des fastes nouveaux l'âme des temps anciens.*

PAUL HAREL.

LE PREMIER PRÉFET DE L'ORNE

J. V. M. LAMAGDELAINÉ

(1800-1815)

L'un des plus notables préfets (1) de Bonaparte rapporte, non sans satisfaction, que, lorsque celui-ci les reçut pour la première fois, il leur dit : « La France date son bonheur de l'établissement des préfetures ». En tenant pareil langage, il ne cherchait certes pas à être désagréable aux préfets. Mais s'il les conviait à prendre un sentiment aussi haut de leur mission, c'est qu'il l'estimait lui-même de première importance dans son œuvre de réorganisation française. Il pensait que, comme en devait rendre témoignage le chancelier Pasquier dans ses *Mémoires* (2), le pays apprécierait singulièrement « le bonheur de voir disparaître une foule de petits fonctionnaires sans mérite, sans capacité, auxquels les administrations de département et d'arrondissement étaient livrées depuis dix ans », et qui, « sortis presque tous des derniers rangs de la société, n'en étaient que plus enclins à faire sentir le poids de leur autorité ». Puis avec cet art supérieur, que montre en lui M. Albert Vandal (3), « de discerner dans le passé ce qui peut revivre », ce qui doit être repris, et de l'ajuster au présent, il se rendait compte qu'en restaurant, sous une désignation nouvelle, les intendants de jadis, il réparait et remettait en jeu l'une des maîtresses pièces de l'administration nationale, de même qu'il mettait triomphalement en valeur dans son armée les réserves de vaillance joyeuse et d'endurance héroïque amassées par une

(1) Thibaudeau, *Le Consulat et l'Empire*, I, p. 136.

(2) Tome I, p. 148.

(3) *L'avènement de Bonaparte*, II, p. 453.

longue tradition d'honneur et d'esprit militaire. Rœderer (1) qui prit une si large part à l'élaboration de toutes les grandes mesures du Consulat, et spécialement de la loi du 28 pluviôse an VIII, assure que c'est Lebrun qui trouva le terme de préfet, désignation quelque peu romaine, qui ne doit pas surprendre venant d'un parrain aussi versé dans les lettres latines et portant lui-même le titre de consul. Quel qu'eut pu être le nom, Bonaparte eut tenu à l'institution : il lui attribuait un rôle capital. L'un des sujets d'études les plus intéressants pour cette époque est donc l'administration des premiers préfets, même lorsque ceux-ci n'ont laissé qu'une notoriété modeste, comme celui qui gouverna le département de l'Orne, aussi longtemps que Napoléon gouverna la France, et dont bien peu d'Alençonnais se doutent qu'ils prononcent encore quelquefois et qu'ils estropient un peu le nom, lorsqu'ils parlent de la place de la Madeleine.

I

C'est avec un large éclectisme, qui était une nouveauté significative, que le premier Consul arrêta la liste des quatre-vingt-dix-sept titulaires de préfectures qui figurent dans l'arrêté du 11 ventôse an VIII (2 mars 1800). On y trouve d'anciens collaborateurs d'intendants (2), mais surtout des représentants de toutes les nuances du personnel parlementaire et administratif de la Révolution. Bonaparte n'éprouvait aucune répugnance à employer d'anciens Jacobins, pourvu qu'ils fussent de ceux qu'il appelait des *Jacobins salés* (3), les *Jacobins sucrés* lui paraissant indécrottables dans leur phraséologie pompeuse, collante et bête. Mais il se fit une règle d'envoyer dans chaque département un homme du

(1) *Œuvres*, t. III, p. 313.

(2) Ainsi Colchen, ancien délégué général du dernier intendant d'Auch et de Pau, Boucheporn, fut nommé préfet de la Moselle. — Rouillé d'Orfeuil fils et ancien adjoint de l'intendant de Champagne fut sous-préfet, puis préfet de l'Empire. — Et Talleyrand recommandait en l'an VIII pour une place de préfet (*Archives Nationales*, A F^v 33) le comte d'Agay, fils et ancien adjoint de l'intendant d'Amiens.

(3) H. Welschinger, *Journal des Débats*, 7 juillet 1907.

dehors, non compromis dans les luttes, les violences et les rancunes locales. C'est ainsi que tandis que la Sarthe donnait un préfet à Toulouse, l'ancien Conventionnel Richard, que l'Orne, allait en 1802, fournir celui de Laon, l'ancien Constituant Belzais de Courménéil, c'est du Midi que vint celui d'Alençon (1). Il était d'ailleurs d'une classe de fonctionnaires dont sept (2) obtinrent, et dont presque tous ambitionnaient assez naturellement, le titre de préfets, parce qu'ils en avaient ébauché les fonctions, je veux parler des commissaires du Directoire près les administrations départementales.

Celui qui occupait ce poste à Toulouse, Joseph-Victor-Alexandre Lamagdelaine (3) était né le 9 décembre 1764 dans une localité voisine, faisant actuellement partie du Tarn-et-Garonne, Verdun-sur-Garonne. Avocat et procureur du Roi, avec dispense d'âge, près le baillage de Rivière-Verdun, puis maire de sa ville natale, il était entré, dès 1790, dans l'administration départementale de la Haute-Garonne, avait été membre de son directoire et même, par intérim, procureur général syndic. Il avait ensuite rempli les fonctions de président du district de Grenade (près Toulouse) et de juge de paix avant d'être, en l'an IV, élu par la Haute-Garonne juge au tribunal de cassation. Alors il passa près de quatre années à Paris, et ne revint dans la Haute-Garonne qu'en 1799 avec le titre de commissaire du pouvoir exécutif près l'administration centrale du département. Il prêta le plus actif concours qu'il put à la répression de soulèvements contre-révolutionnaires. « Vous êtes surveillant institué pour l'exécution des lois », lui écrivait alors, comme à un vrai préfet, le ministre de la guerre qui, dans ce temps-là, maudissait les rois et

(1) On voit (*Archives Nationales*, A F^{vi} 33) qu'au tableau préparatoire il était porté au département de l'Aisne tandis qu'au département de l'Orne figurait Thomas, autre commissaire central, du Midi aussi, de la Gironde. Dans des notes non signées que M. E. Dejean (*Un préfet du Consulat*, J.-C. Beugnot 1907) attribue à la secrétairerie d'Etat, on avait écrit de Lamagdelaine : « Il serait mieux placé dans le Midi dont il connaît l'esprit et le langage. On propose de le placer dans le département du Lot ou dans celui de la Haute-Garonne. »

(2) A. Vandal, loc. citat., p. 230.

(3) Voir son dossier aux *Archives Nationales*, F¹⁰¹ 1667. — Voir aussi *Dictionnaire de la Révolution*, du D^r Robinet, et surtout Louis Duval, *Le département de l'Orne en 1799-1800, Ephémérides de l'an VIII* (Alençon, 1901).

qui, plus tard, devait prendre rang parmi eux, le général Bernadotte (1).

Est-ce à raison de cette expérience de la guerre civile que le commissaire de la Haute-Garonne fut envoyé dans un département où Louis de Frotté avait prolongé une résistance obstinée et où l'on ne s'était saisi de lui à Alençon, malgré son sauf-conduit, que le 27 pluviôse an VIII (16 février 1800) pour le fusiller le surlendemain à Verneuil? Les documents qui nous restent ne contiennent rien qui appuie cette conjecture. Ils nous apprennent même que Lamagdelaine fut d'abord désigné pour le département de l'Aisne. Le consul Cambacérès qui, jurisconsulte et méridional, pourrait bien avoir été son patron, le recommandait en ces termes : « De l'intelligence. Il s'est livré au parti de l'exagération sans en professer les dogmes. Il faudrait l'employer dans un département moins éloigné de ses habitudes ». On ne le rapprocha guère du Midi, puisque c'est comme titulaire de la préfecture de l'Orne qu'il figure dans les nominations du 11 ventose (2 mars). Son acceptation donnée, il reçut sa commission datée du 23 ventose (14 mars). Retenu par une indisposition, il ne put quitter Toulouse que le 16 germinal (6 avril). Il passa par Paris, et c'est seulement le 19 floréal (9 mai) que les Alençonnais, vers la fin du jour, le virent arriver, que l'administration centrale s'assembla pour le recevoir et qu'il fut installé à la préfecture.

Il n'y avait pas tout à fait dix années que le dernier intendant avait dit adieu (2) à ce grand logis Louis XIII, qui n'avait eu depuis lors que des hôtes de passage, — directoire du département — conseil général — administration centrale — représentants en mission, sortes de commissaires départis intermittents. Maintenant seulement Jullien allait avoir un vrai successeur. Il restait sur les lieux un certain nombre de

(1) Voir *Proclamation* 3 fructidor an VII (25 août 1799). Bib. Nat. Lb 2 2472. — Voir aussi une *Proclamation* de Lamagdelaine 15 pluviôse an VIII (4 février 1800). Bib. Nat. L. 43 473. Dans *Les origines de la France contemporaine, Régime moderne*, I, 133, Taine cite des lettres de Lamagdelaine de thermidor et fructidor an VII (août 1799).

(2) En juillet 1790. — De Jullien, *le dernier intendant de la généralité d'Alençon*, j'ai déjà esquissé l'étude (*Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, 1893), et je la développerai dans un volume en préparation.

ses anciens collaborateurs (1) et plusieurs allaient être appelés à reprendre leur tâche. Mais bien des changements s'étaient opérés. Beaucoup des obstacles, plus nombreux que l'on ne croit d'ordinaire, auxquels se heurtait l'administration royale, avaient disparu emportés par les progrès de la centralisation et de l'unification françaises. Néanmoins les préfets n'étaient plus d'aussi grands personnages que les intendants. Ils avaient moins d'initiative et d'autorité. Ils n'avaient point, par exemple, la nomination de leurs sous-préfets, tandis que les intendants choisissaient eux-mêmes leurs subdélégués. Surtout ils étaient plus nombreux — trois fois plus nombreux — et ils gouvernaient des circonscriptions moins vastes. D'Alençon par exemple avaient cessé de dépendre Falaise, Lisieux, Conches, Bernay, Verneuil, Nogent-le-Rotrou. Ce qui n'empêche pas que le premier préfet n'ait dû être accueilli par beaucoup de ses administrés avec une déférence presque religieuse, comme une sorte de Providence, « représentant du pouvoir, avec tout ce que ce dernier mot contient pour la province de prestige inquiétant, de puissance anonyme et aveugle, d'alternative de manne bienfaisante ou d'inéluctable malheur (2) ».

Le ministre de l'Intérieur Lucien Bonaparte avait tracé aux préfets leur ligne de conduite dans la circulaire du 21 ventose (12 mars), dont un journal du temps (3) vante « l'éloquence vraiment sentimentale » et dans laquelle nous admirons le langage d'un gouvernement vraiment national ; puis par sa circulaire du 6 floréal (26 avril) il leur avait recommandé de ne pas abuser des proclamations et des placards « reste

(1) Poimboeuf, l'ancien secrétaire de l'intendance, n'a guère cessé durant toute la période intermédiaire, de remplir quelque fonction : il est payeur du département en l'an VIII et sera l'un des premiers administrateurs du dépôt de mendicité reconstitué. Des contrôleurs des Contributions directes nommés en l'an VIII plus d'un avait été jadis employé aux vingtièmes. Le vieil ingénieur Bœsnier dirige toujours le service des Ponts et Chaussées : il se décide en l'an IX à demander non sa retraite, mais un coadjuteur, et il meurt l'année suivante, dans son hôtel de la rue des Petites-Poteries, âgé de quatre-vingt-deux ans (*Bulletin de la Société Historique de l'Orne*, 1897). L'hôtel où réside le préfet, après l'intendant, garde le même architecte, Delarue.

(2) L. Batiffol (*Revue Hebdomadaire*, 31 août 1907) à propos du livre de M. E. Dejean sur : *Un préfet du Consulat*.

(3) *Le Citoyen Français*, 23 ventose an VIII.

d'égarément révolutionnaire ». Le préfet de l'Orne ne crut pourtant pas qu'il lui fût interdit de s'annoncer par une petite proclamation (1). Elle porte la date du jour même de son arrivée (19 floréal-9 mai). Il l'avait rédigée d'avance, et il n'y dit rien « d'un évènement très fâcheux » dont il avait, raconte-t-il à son Ministre (2), failli être témoin le 18 floréal, entre Saint-Maurice et Mortagne, l'attaque par cinq hommes armés, embusqués dans un bois, d'une diligence à laquelle ils avaient volé environ 1200 francs. « Puissé-je... lit-on dans son adresse, ramener et maintenir dans ce département la paix et la tranquillité ! Que toutes les erreurs soient oubliées, tous les ressentimens éteints ; que ces funestes dénominations de partis, qui produisirent tant de malheurs ne soient plus rappelées... Je protégerai spécialement les amis du Gouvernement ; justice aussi prompte qu'impartiale sera constamment rendue à tous mes administrés... Bons habitans des campagnes, agriculteurs utiles, et vous, non moins intéressans pour la prospérité publique, manufacturiers, négocians, reprenez, continuez avec zèle vos précieux travaux ; la puissante protection du Gouvernement vous est assurée ».

Les habitans de l'Orne ne durent pas être très renseignés par cette prose onctueuse sur le caractère de leur préfet. Nous le sommes davantage aujourd'hui. Sans parler du témoignage honorable (3) que lui rendit, dès l'an IX, le Conseiller d'Etat Fourcroy, lors de son passage à Caen, nous pouvons, en quelque sorte, écouter causer sur lui un homme de beaucoup d'esprit et très fin observateur, Røederer, le titulaire de la sénatorerie (4) de Caen, auquel on avait donné une *maison* à Alençon. Il connaît bien Lamagdelaine et n'est nullement

(1 et 2) *Arch. Nat. F¹ 1667*. J'ai donné le récit de cette attaque de diligence dans un *Rapport sur les travaux de la Société historique de l'Orne* (*Bulletin*, 1900, p. 407).

(3) « Le préfet de l'Orne est un homme doux, qui a des formes agréables et dont l'administration plait, en général aux habitans de son département. Il a la fermeté convenable pour résister aux entreprises et aux menées des prêtres fanatiques qui menacent souvent la tranquillité de ses administrés. Il paraît avoir une connaissance exacte de tous les objets de son administration ». *Arch. Nat. A F^v 1018*.

(4) J'ai donné au *Correspondant* du 25 octobre 1907 une étude sur *Les sénatoreries* et dans le *Bulletin de l'Union Bas-Normande et Percheronne* de Novembre-Décembre 1907 quelques détails de plus sur la *sénatorerie de Caen*.

malveillant à son égard. Sans doute, d'après une tradition que l'on peut bien se permettre de rapporter, puisqu'elle a été recueillie par M. de la Sicotière (1), un jour où il se trouvait que le préfet était trop mauvaise maîtresse de maison et laissait trop voir qu'il manquait de femme légitime, il lui arriva de crayonner du bout du doigt, sur une de ses glaces sale de poussière, les lettres suivantes : c. o. c. h... Mais il en parle plus longuement et autrement dans ses rapports (2) sur la sénatorerie. En 1803, il le déclare « homme de cabinet, administrant avec fermeté, ayant le goût et l'habitude des affaires ». En 1805, il le montre « glorieux de penser que le département qui a été le plus troublé par la guerre civile et le brigandage est aujourd'hui le plus tranquille (3) ». En 1811, à la préfecture d'Alençon, il répond à l'Empereur qui lui demande si on est content du préfet : « Pour les affaires c'est un homme très sûr. Intégrité, probité, justice, il n'y a que du bien à en dire. Pour le personnel, il est un peu sauvage. Il entend mieux les affaires que le monde et la société. Dans un pays voisin de la Vendée, c'est un homme utile ». On aperçoit quel genre d'homme dut être le premier préfet de l'Orne, qui signa d'abord le Citoyen, puis en 1809 le Chevalier, et enfin, en 1810, le Baron Lamagdelaine.

II

Un admirateur passionné — je devrais dire un adorateur — de l'œuvre napoléonienne, — M. Frédéric Masson, exaltant

(1) *L'Orne historique et archéologique*, p. 165.

(2) On trouve au tome III des *Œuvres du Comte Rœderer* ces deux rapports et les notes sur le passage de Napoléon à Alençon en 1811.

(3) Il est absolument dévoué à l'Empereur ; son collègue de la Manche, M. Costaz ne l'est pas moins. « M. Costaz, poursuit Rœderer, a quelques restes d'opinions républicaines, mais dès qu'il s'aperçoit qu'elles pourraient ne pas s'accorder avec les vues ou les intérêts de l'Empereur, il les secoue. M. Lamagdelaine, élevé dans la révolution et la république, mais moins raisonneur que M. Costaz, n'a pas même besoin de s'arraisonner. Dans les cas où les intentions de l'Empereur sont douteuses chacun se décide par l'opinion qu'il s'en forme. Ainsi ni l'un ni l'autre n'estime les prêtres ; mais M. Costaz croit que l'Empereur souhaite qu'ils soient honorés et M. Costaz les accompagne à la procession de la Fête-Dieu. M. Lamagdelaine croit que l'Empereur veut qu'ils soient contenus et surveillés... il n'a point été à la procession de la Fête-Dieu ».

récemment le préfet (1), disait de lui : « Enumérer ses attributions, ce serait résumer la vie nationale, dont il est l'agent essentiel ». On ne tentera pas ici ce résumé à propos de Lamagdelaine. Ce qu'il y a de plus important et de caractéristique en ces multiples fonctions semble pouvoir se ramener à deux grands chefs principaux. D'une part le préfet, cet empereur au petit pied, selon l'expression de Napoléon lui-même (2), a, dans sa circonscription, la haute inspection de tous les services de l'Etat, veillant à leur fonctionnement régulier et à leur coordination, au maintien de l'ordre, à la sécurité nationale ; de là le droit de prendre des arrêtés de police, de requérir la force armée, de là aussi le devoir de renseigner et d'éclairer le pouvoir central. D'autre part il a charge de gérer plus spécialement les intérêts de la région qui lui est confiée, ou d'exercer une tutelle impartiale sur leurs gérants. Quelques exemples suffiront pour donner une idée de la manière dont le préfet de l'Orne s'acquittait de cette double tâche, particulièrement difficile à remplir à l'issue de dix années de désordre révolutionnaire (3).

Faire la police n'était pas une sinécure. Les documents de l'époque sont remplis d'histoires de brigands. Lamagdelaine, la veille même de son arrivée à son poste, avait failli être témoin d'une attaque de diligence. Des incidents du même genre sont relatés nombreux dans les curieuses *Ephémérides de l'an VIII* que nous devons à M. Louis Duval. On pourrait montrer (4), avec une abondance fastidieuse de pièces à l'appui, qu'ils ne cessent pas d'être fréquents les années suivantes. Les remous tumultueux ne tombent pas de suite après les grandes tempêtes. Le préfet sans doute n'avait point à faire proprement métier de gendarme, ni de juge criminel. Mais il devait avoir le souci que les forces de résistance fussent suffisantes, et il ne se désintéressait pas des recherches. C'est ainsi que le 17 messidor an VIII (6 juillet 1800) il met à la disposition du

(1) *Le Gaulois*, 11 juillet 1907.

(2) Las Cases, *Mémoires de Sainte-Hélène*, II, p. 400.

(3) Voir mon étude *L'an VIII dans l'Orne* au *Bulletin de la Société historique de l'Orne*, 1899.

(4) Voir notamment *Extraits des rapports de police générale du 16 pluviôse an VIII (5 février 1800) au 29 nivôse an IX (19 janvier 1801)*. (*Bib. Nat. Ms. fr. 11361*).

sous-préfet de Mortagne un peu des fonds modiques dont il dispose pour l'espionnage : il lui recommande de ne payer qu'après service rendu, de ne pas dépasser 80 fr., de n'ajouter, si l'on réclame pour menues dépenses au cabaret, que six ou sept francs (1). Puis il pouvait indiquer au gouvernement et appliquer lui-même, le meilleur moyen de mettre fin à ces troubles, de dissocier les éléments disparates qui s'y mêlaient, bandits plus ou moins déguisés en militants politiques, ou honnêtes gens révoltés ne demandant qu'à travailler en paix : ce moyen c'était de donner au pays lassé un peu d'ordre et de justice.

La police la plus ennuyeuse à faire, pensait vraisemblablement Lamagdelaine, est celle des cultes et du clergé. Vous me direz que ces difficultés seraient bien simplifiées, si l'Etat considérait moins la religion comme une affaire de sa compétence, comme un service public à régir, ou une calamité publique à combattre. Mais cette manière de voir, que je crois juste, n'était guère répandue alors dans le monde gouvernemental. En tous cas, elle n'était nullement en faveur parmi les membres de l'Eglise constitutionnelle, qui essayait de se reconstituer et de redevenir Eglise officielle. Le préfet de l'Orne trouva ceux-ci assez actifs dans son département, et dut être influencé par eux. Il admit vite dans son intimité Lelièvre, futur président du Conseil général et ancien vicaire épiscopal de Lelessier, qui était devenu maire de Sées. Lorsque l'évêque concordataire Mgr de Boiscollet solennellement installé le dimanche 25 juillet 1802 (6 thermidor an X) vient, le mois suivant, pour la fête du 15 août, passer trois jours à Alençon, il est logé et nourri à la préfecture. Mais Lelièvre écrit triomphalement à Le Fessier : « Personne ne l'a fêté... Je ne lui ai pas seulement dit bon jour, quoique j'aie passé le dimanche trois quarts d'heure dans le même appartement que lui et que j'aie ensuite dîné avec lui chez le préfet (2) ». Contre les prêtres qui avaient refusé tout serment ou n'avaient prêté que la promesse de fidélité à la constitution, les réclamations et les dénonciations des jureurs étaient incessantes. Ces dissensions prenaient parfois un caractère macabre,

(1) L. Duval, *loc. citat.* p. 220.

(2) *Arch. Nat.* F₇ 7429.

comme il arriva au printemps 1802, à Carrouges (1), où deux fosses se trouvèrent creusées pour un seul cadavre. Sonneries de cloches, églises, presbytères, donnaient de continuel tracas au malheureux préfet. On devine de combien de sollicitations et de délations il fut assailli lorsque le gouvernement exigea que lui fussent soumises les premières nominations, non seulement aux cures, mais à toutes les succursales. C'est avec conviction que, le 25 novembre 1802, il écrit au citoyen Poriquet, juge au tribunal de Cassation, combien il souhaite d'être enfin débarrassé de « cette désagréable affaire » (2).

Est-ce pour veiller à la police de son département que le préfet se fit initier à la loge maçonnique d'Alençon *la Fidélité*, dont son secrétaire Louis Du Bois était un des frères les plus fervents, de même que le sous-préfet Barbotte fit partie, en 1803, d'une loge qui eut la vie courte, comme le pendu de Domfront (3)? Je n'oserais dire ni oui ni non.

Comme gérant ou tuteur des intérêts départementaux, Lamagdelaine fit d'utile besogne, dont le détail pourrait intéresser ceux qui en ont charge aujourd'hui. Il désigna au choix du gouvernement les vingt-quatre membres du Conseil général, qui au terme de leur première session (14 thermidor an VIII — 2 août 1800) présidés par le général Le Veneur, donnèrent des louanges sans réserves audit gouvernement et à l'administrateur qu'il leur avait envoyé (4). Combien lui fallut-il de patients efforts pour remettre en ordre et pour développer un peu les grandes routes et les chemins! Leur état de délabrement était l'image apparente et fidèle de beaucoup d'autres ruines. La plupart des établissements hospitaliers offraient un spectacle dont « la sensibilité est douloureusement affectée », comme dit un conseiller général du temps, à propos de l'hospice de Domfront, où sur vingt-quatre enfants reçus il en était mort vingt-deux (5). Si peu dévot que fût

(1) *Arch. Nat.* F¹⁹ 45ⁿ.

(2) Curieuse lettre, dont l'original se trouve entre les mains de M. H. Tournouër et qu'il m'a gracieusement communiquée.

(3) Voir de Loucelles, *Histoire générale de la franc-maçonnerie en Normandie*, 1875.

(4) Dès la session de l'an IX on sollicite pour lui une augmentation de son traitement qui est de 8.000 fr.

(5) L. Duval, *loc. citat.* p. 280.

Lamagdelaine il était heureux de voir dans ces maisons rentrer les religieuses, qu'il désignait sous cet euphémisme *dames respectables* ; il rendait hommage à leur économie, leur intelligence, leur dévouement. Il admire en l'an XIII (13 Vendémiaire, 6 octobre 1803), les progrès merveilleux qu'elles ont su réaliser. « Que serait-ce, écrit-il (1) si le gouvernement s'empressait de rendre aux hospices les biens dont ils ont été dépouillés avec autant d'ineptie que d'inhumanité ! » Il faut signaler enfin la reconstitution, en 1809, d'un *dépôt de mendicité*, dont l'établissement avait tant occupé, une quarantaine d'années plus tôt, l'intendant Jullien.

L'une des œuvres les plus laborieuses du premier préfet fut l'organisation des communes. On les maintint beaucoup plus nombreuses qu'il n'eût souhaité. Dans une lettre à son ami Poriquet (2), il semble n'en proposer que 300 seulement. Sa besogne eut été ainsi un peu simplifiée pour le choix des maires, qui n'étaient pas faciles à trouver au début. C'était à qui éviterait ces fonctions, qui ne sont un peu convoitées et demandées que plus tard.

Lamagdelaine ne faisait pas tout son travail à la préfecture : chaque année il parcourait son département. Dans sa tournée de juillet 1803 (thermidor an XI), il passe à Juvigni, Domfront, Sées, Mortrée, Argentan, Briouze, Exmes, Laigle, Tourouvre, Longny, Rémalard, Belesme, Le Mesle-sur-Sarthe. Il préside des conseils de recrutement et des séances de vaccination. Il voit et fait causer individuellement les juges de paix. Il s'intéresse aux établissements nouveaux qui peuvent développer la richesse du pays, ceux de Redern « un riche comte Prussien », dit-il (3), qui possède de grosses forges dans les arrondissements de Domfront et d'Alençon, qui s'occupe de procurer à ses ouvriers des habi-

(1) Voir aux *Archives Nationales* (F¹ c¹ Orne 8 et 9) un certain nombre de ses comptes-rendus trimestriels et de ses comptes de tournée. M. Léon Lallemand (*La Révolution et les Pauvres*, 1898, p. 144 et 150) cite une lettre de Lamagdelaine (*Arch. Nat.* F¹ 387) datée du 16 Messidor an IX (5 Juillet 1801) se félicitant du retour des sœurs dans les hospices et déclarant que leur renvoi avait été une calamité.

(2) 17 floréal an X (7 mai 1802). (Lettre communiquée par M. H. Tournouër). — De même il avait rêvé, et il tenta sans aucun succès, d'organiser les bureaux de bienfaisance par canton.

(3) Dans son compte de tournée du 16 octobre 1810.

tations salubres et propres, qui défriche et plante, ceux de Richard Lenoir, ce hardi capitaine d'industrie dont les filatures occupent tant de bras à Alençon et à Sées, et dont la dernière usine en activité sera celle de Laigle, brûlée en 1814.

Il convient enfin de ne pas oublier tout à fait ceux qui furent alors les collaborateurs de l'administration préfectorale : — les membres du Conseil de préfecture institué par la loi du 28 pluviôse an VIII (17 février 1800), Vaugeon et Levé, anciens membres de l'administration centrale du département, Frainais-Dupré, ancien commissaire du Directoire exécutif, Chartier, ancien membre du Directoire du département, et Vieilh, ancien maire d'Alençon en 1793 (1) ; — les sous-préfets (2), que l'on choisissait alors volontiers dans le pays même, parmi les notables, comme Delestang à Mortagne, Barbotte ancien membre de la Législative à Domfront, Bouffey futur député (1808) puis Roulleaux-Dugage à Argentan, M. de Chambray à Alençon quand le décret du 26 décembre 1809 eut doté de sous-préfets les chefs-lieux de département ; — Renault, un secrétaire général qui était très antipathique à son préfet, et qui resta pourtant en fonctions jusqu'aux Cent jours ; — Louis Du Bois, son secrétaire particulier, ancien bibliothécaire de l'École Centrale, actif lettré, écrivant beaucoup et dont les Mémoires (3) seraient curieux à consulter pour connaître, sinon l'histoire, du moins les histoires de l'époque.

III

Sur le fond un peu monotone de vie régulièrement laborieuse qui fut celle de Lamagdelaine dans l'Orne se détachent quelques journées marquantes : — installation solennelle de l'évêque à Sées le 25 juillet 1802 ; — réceptions à la *sénatoremie* (4) ; — fêtes qui font sonner des noms de victoires ou solennisent de grandes dates napoléoniennes, depuis Marengo

(1) Sur tous ces personnages, comme sur Louis Du Bois, consulter Louis Duval, *loc. citat.*

(2) Voir mon étude *L'an VIII dans l'Orne*.

(3) Ces Mémoires inédits sont conservés par M. Emile Travers.

(4) Ancien couvent de la Visitation, aujourd'hui caserne Ernouf.

en juin 1800 jusqu'à la naissance du roi de Rome (20 mars 1811). — C'est deux mois plus tard, le vendredi 31 mai, avant-veille de la Pentecôte, à sept heures un quart du soir, que Napoléon et Marie-Louise, revenant de Cherbourg et partis le matin de Saint-Lô, arrivaient à la préfecture d'Alençon. Ils partirent le dimanche matin pour aller coucher à Chartres. Ce n'est pas ici le lieu de décrire les réjouissances et les réceptions, dont ce séjour impérial fut l'occasion, la brutalité avec laquelle l'Empereur traita Mgr de Boischollet et lui arracha sa démission, l'arrestation de son grand-vicaire Legallois : journées connues d'ailleurs, et durant lesquelles le personnage le plus en vue dans la ville ne fut pas le préfet (1).

C'est vers lui au contraire que se portèrent beaucoup de regards, lorsqu'au commencement d'avril 1814 les Alençonnais apprirent la chute de l'Empire. Qu'allait faire le haut fonctionnaire qui, en ces dernières années, surtout s'était proclamé *le séide de Napoléon* ? D'abord il ne fit rien, se tenant soigneusement coi et invisible. Puis, le 13, il partit brusquement pour Caen, afin de présenter ses hommages à Monseigneur le duc de Berry. Le 20, il fit imprimer pour les habitants du département une proclamation qui se terminait par un chaleureux : *Vive le Roi !* et dans laquelle il disait : « Jetons un voile prudent et religieux sur le passé : fixons uniquement nos regards sur la riante perspective d'un avenir réparateur » (2).

Manifestation inutile. Le 27 avril, le Comte Beugnot, jadis son collègue comme préfet de Normandie, maintenant commissaire provisoire au département de l'Intérieur, lui écrit que « pour des raisons qui tiennent à l'état actuel des choses, et qui sont étrangères à toute personnalité, » on lui nomme un successeur. Le Vicomte de Riccé arrive le 3 mai, et très correctement le Baron Lamagdelaine lui fait, le 4, la remise du service. Onze mois plus tard, en avril 1815, les rôles sont renversés. A la préfecture dont s'est éloigné Riccé

(1) Elles lui valurent pourtant la croix d'officier de la Légion d'honneur (*Journal du département de l'Orne*, 7 juillet 1811). Il était chevalier depuis l'an XII.

(2) *Arch. Nat.* F 1 b I 166.

et où il va bientôt reparaitre, rentre Lamagdelaine venant comme l'Empereur, faire ses cent jours (1).

Dans une lettre à Beugnot, qu'il écrivait le 1^{er} mai 1814, et qui est bien son testament de préfet, on lit : « Pendant les quatorze années que j'ai administré le département de l'Orne, je n'ai pas reçu un seul reproche ni de vos prédécesseurs, ni des autres ministres, sur le fond d'aucune affaire et ma conduite administrative... J'ai exécuté les ordres de l'ancien gouvernement... Fonctionnaire depuis l'âge de vingt ans (ayant exercé avant la révolution au moyen des dispenses d'âge que j'avais obtenues) je rentre dans la vie privée... » avec le désir, aurait-il pu ajouter, de n'y être pas laissé trop longtemps par le gouvernement du roi. Il eût volontiers continué, comme nombre de ses collègues qui restèrent en place, ou changèrent seulement de préfecture, à servir... la France, n'est-ce pas ? Le préfet de la Marne, le Baron de Jessaint ne demeura-t-il pas fixe à Châlons, de 1800 à 1838 ? Longévité administrative comparable à celle de l'intendant d'Alençon Lallemand de Levignen, qui avait occupé la vieille maison de Madame de Guise de 1726 à 1766.

Le souvenir et la trace du premier préfet de l'Orne se perdirent vite, bien avant sans doute qu'il mourût obscurément à Paris le 5 novembre 1839 (2). Pourtant il n'avait pas fait

(1) Il y a deux décrets de nomination de Lamagdelaine dans l'Orne (*Arch. Nat. F. 101 1667*) l'un du 22 mars, l'autre du 6 avril 1815. On avait hésité à l'envoyer dans ce département où l'Empereur songea à maintenir le préfet qui était en fonction — Lamagdelaine retrouva à Alençon comme sous-préfet, que « dans le courant de mai on en était encore à révoquer, M. de Chambray ancien officier amputé, qui avait déclaré que du seul bras qui lui restait il tuerait l'empereur », rapporte M. Jacques Régner dans son intéressant ouvrage *Les Préfets du Consulat et de l'Empire* (1907). — Le 31 mai, le préfet écrit au ministre de l'Intérieur qu'il provoque des fédérations de bons citoyens ; il s'en est déjà formé à Argentan, Alençon, Domfront ; il s'en prépare à Mortagne. « Un des principaux avantages de cette fédération, continue-t-il, sera, je n'en doute pas, de ranimer l'esprit public, qui en a le plus grand besoin... Il y a encore beaucoup à faire, les fédérés se trouvant dans un nombre infiniment disproportionné avec la masse des habitants ». (*Arch. Nat. F. 101 14*).

(2) Son acte de décès lui donne les titres de baron et d'ancien préfet, célibataire, domicilié rue Colbert n° 2, âgé de soixante-quinze ans environ. Aucun des déclarants n'est son parent. Il avait eu deux sœurs dont l'une avait épousé un M. de Brueix, cousin de l'amiral mort glorieusement au combat d'Aboukir (1798). C'est seulement en 1819 qu'il avait transféré son domicile politique d'Alençon à Paris (*Arch. de l'Orne* série M, Etat-civil des électeurs, lettre L).

besogne inutile. N'aurait-on pu dire de lui, comme on l'a dit (1) de Beugnot, préfet de Rouen, qu'il s'était un peu modelé « sur l'intendant de l'ancien régime, l'intendant à la manière de Turgot », dont Alençon avait eu un excellent exemplaire ? Renouant la tradition de ces administrateurs, qui n'avaient pu être supprimés que par un entraînement manifeste d'esprit anarchique, il avait contribué, pour sa part, à restaurer une pièce essentielle de notre organisme gouvernemental. Et si elle n'avait pas rendu entre ses mains tout ce que l'on pouvait espérer, était-ce sa faute à lui seul ? Était-ce sa faute, si la France faisait des révolutions, et si, manquant de racines traditionnelles assez fortes, le pouvoir qu'il servait n'arrivait pas à maintenir plus constamment dans la pratique le programme formulé le 11 ventose an VIII (2 mars 1800) ? « Vous n'avez point, disait-on aux préfets, à administrer au gré des passions ou des caprices d'un gouvernement versatile, incertain de son existence, inquiet sur sa durée... Le Gouvernement... ne connaît plus de parti, et ne voit en France... que des Français... Accueillez tous les Français... Les méchants et les ineptes sont seuls exclus de la confiance et de l'estime du Gouvernement ; n'admettez pas d'autre titre d'exclusion à la vôtre ». Belles instructions, trop rarement en honneur ! Il faut pourtant se persuader que les bonnes maisons font les bons serviteurs, et que la bonne politique permet seule de tirer pleinement parti des bons préfets.

Baron J. A. DES ROTOURS.

LISTE DES INTENDANTS D'ALENÇON

Donnée, d'après Odolant-Desnos, dans *l'Inventaire sommaire des Archives départementales de l'Orne*, séries C et D (1877).

1636-1644 THIERSAULT (Pierre), seigneur de Conches.

1644-1664 FAVIER (Jacques), seigneur du Bouley.

1664-1672 MARLE (Bernard-Hector DE), seigneur de Versigny.

1672-1676 COLBERT (Michel).

(1) *Et. Dejean, loc. citat.*, p. 429.

- 1676-1677 MÉLIAND (Claude), seigneur de Bréviande.
 1677-1684 BARILLON (Antoine), seigneur de Morangis, etc.
 1684-1689 JUBERT DE BOUVILLE (Michel-André), marquis de Bizy.
 1689-1700 POMEREU (Jean-Baptiste DE), seigneur de la Bretèche.
 1700-1702 PINON (Anne), seigneur de Quincy.
 1702-1705 BAUYN (Nicolas-Prosper), seigneur d'Angervilliers.
 1705-1708 GUERCHOIS (Pierre-Hector DE), seigneur de Sainte-Colombe, etc.
 1708-1713 JUBERT DE BOUVILLE (Louis-Guillaume), marquis de Bizy.
 1713-1715 FEIDEAU DE BROU (Paul-Esprit), seigneur de Villeneuve-aux-Aulnes, etc.
 1715 FOULÉ (Etienne-Hyacinthe), seigneur de Martangis, etc.
 1715-1720 BARBERIE (Jacques), marquis de Courteilles.
 1720-1726 POMMEREU (Michel-Gervais-Robert DE).
 1726-1766 LALLEMANT (Louis-François) Comte DE LÉVIGNEN.
 1766-1790 JULLIEN (Antoine-Jean-Baptiste-Alexandre) (1).

LISTE DES PRÉFETS DE L'ORNE

(*Annuaire de l'Orne*, 1907).

- Le Baron LAMAGDELAINÉ, 23 ventose an VIII (14 mars 1800).
 Le Vicomte DE RICCÉ, 25 avril 1814.
 Le Baron LAMAGDELAINÉ, 22 mars 1815.
 Le Vicomte DE RICCÉ, 14 juillet 1815.
 Le Marquis DE LA MORÉLIE, 6 août 1817.
 Le Marquis SÉGUIER, 2 janvier 1823.
 Le Comte DE KERSAINT, 2 avril 1830.
 CLOGENSON (Jean), 5 août 1830.
 DERVILLE-MALÉCHARD (Cl. J. F.), 14 juillet 1833.
 MANCÉL (Eugène), 21 octobre 1836.
 Le Comte LANGLOIS D'AMILLY, 25 mai 1837.

(1) *L'Inventaire sommaire* omet son dernier prénom et donne à tort, pour la fin de ses fonctions, l'année 1791.

VIDAILLAN (DE), 9 décembre 1848.
Le D^r BERRIER-FONTAINE, com^{re} du gouvernement, 1848.
HÉROUARD, commissaire-adjoint, 10 avril 1848.
VISINET (Auguste-Théodore), 6 juillet 1848.
PAULZE D'IVOY (R.), 20 novembre 1849.
Le Baron CLÉMENT (Ch.-J.-B.), 6 décembre 1851.
Le Baron JEANIN, 4 mars 1853.
MATHAREL (Victor DE), 5 juillet 1859.
MAGNITOT (A. LE RAT DE), 5 mars 1863.
CHRISTOPHLE (Albert), 6 septembre 1870.
DUBOST (Antonin), 3 janvier 1871.
Le Baron DE VAUFRELAND, 23 mars 1871.
LARNAC (Léon), 16 décembre 1874.
LAGRANGE DE LANGRE (P.-S), 13 avril 1876.
BÉCHARD (A.), 12 juin 1877.
FERRON (Henri DE), 18 décembre 1877.
REBOUL (J.-L.-E.), 12 janvier 1880.
ROBERT DE MASSY (Maurice), 28 février 1882.
DOUCIN (Eugène), 29 novembre 1883.
SÉE (Eugène), 12 février 1886.
LEROUX (Gabriel), 16 août 1887.
BEVERINI-VICO, 25 mai 1889.
COUPEL DU LUDE (R.), 12 février 1890.
BRET (Léonce), 26 mai 1896.
MOUSSARD (Emile), 9 septembre 1902.
LINIÈRE (Georges FRADIN DE), 5 septembre 1904.

LE BULLETIN

DE LA

Société Historique et Archéologique de l'Orne

*Hélas ! que j'en ai vu tomber de ces Revues
Eclores au printemps et mortes aux frimas !
Estimables pourtant, légères de bévues,
Elles disparaissaient, un instant entrevues,
De toutes les couleurs et de tous les formats.*

*Mais notre Bulletin, par son mérite insigne,
Quand des voix présageaient un avenir brumeux,
De ses nobles parrains d'abord se montra digne
Et sans peur affrontant la critique maligne,
Se fit place au soleil parmi les plus fameux.*

*La Sicotière aimait ce fils de sa pensée
A qui Le Vasseur chantait ses plus beaux vers ;
Contades, plume fine, avec goût nuancée,
Pour lui faisait revivre une époque éclipsee ;
Beaucoup le nourrissaient de parchemins divers.*

*Pour l'enlever aux cieux, Lorient dans l'extase
Empennait une strophe au pindarique essor ;
Appert, peu curieux de chevaucher Pegase,
De documents précis lestait sa docte phrase ;
Bref, tous s'évertuaient à lui faire un beau sort.*

*Le temps fuit, allongeant la douloureuse liste
Des premiers travailleurs que nous avons perdus :
Vigneral, érudit dont la mort nous attriste,
Rombault au vaste front, ce savant latiniste
Que Lorient parfois nommait Romboaldus ;*

*Le grave historien de l'auteur d'Héloïse,
Beandoin, qui fut pour nous secrétaire zélé ;
De Broise, dont la presse est d'illustre maîtrise
Et qui nous la prêta pour tenter l'entreprise ;
Blanchetière pleurant son donjon écroulé ;*

*Lecointre, qui montra des vertus héroïques
Contre les Prussiens vainqueurs de la cité ;
Barret, que vous charmiez cartulaires antiques ;
Tirard, le doux chercheur de menhirs authentiques,
Par qui notre Bocage est décrit et chanté.*

*Grâce à tous ces vaillants de l'Archéologie,
Le Bulletin grandit, sûr de ne pas périr,
Il contenait de tout dans sa sphère élargie :
Histoire, linguistique, et généalogie,
Jusqu'à des vers ! Cela ne l'a pas fait mourir.*

*Il poursuit son chemin depuis vingt-cinq années,
Protecteur du grand art légué par les aïeux,
S'indignant à l'aspect d'églises profanées,
Défendant vieux châteaux et tours abandonnées,
Ruines qu'il dispute aux ans injurieux.*

*Vous, que nous avons fait notre grand dignitaire,
Tournoïer, par vos talents ce choix est mérité ;
Estimant notre groupe un peu trop sédentaire,
Vous dites : Voyager sera plus salubre ;
Donc qui m'aime me suive vite et docete.*

*A la voix de ce chef au savoir impeccable,
Tous les ans on répond : De ta suite, j'en suis !
L'itinéraire est prêt, d'un tracé remarquable,
Car notre Président, qu'aucun labeur n'accable,
Nous laisse le plaisir et garde les ennuis.*

*Le jour fixé, l'on grimpe en de longues voitures
Qu'une jeunesse agile escalade d'un bond,
Des dames ont voulu leur part des aventures ;
Notre regard s'égaie à leurs claires parures :
Si l'antique est divin, le moderne a du bon.*

*Le même char-à-bancs côte à côte balance
Voisin, le magistrat au renom glorieux ;
Foulon qui sur nous tous étend sa vigilance,
L'éloquent Adigard, brillant de pétulance,
La Politique l'aime et lui fait les doux yeux.*

*Plus loin, c'est des Rotours, le si fin moraliste
Qui sur toutes les fleurs de l'esprit voltigea,
Desvoux né très malin, Duval fameux chartiste,
D'autres encore, par qui le Bulletin subsiste
Et qui l'inventeraient, s'il n'existait déjà.*

*O l'Archéologie aimable et souriante
Dont les rapides chars s'éclairent de gaieté !
Ses grâces ont séduit la jeunesse bruyante :
Honneur à qui voulant la science attrayante
En dérida pour nous l'austère gravité !*

*Aux haltes du chemin notre troupe visite
Un manoir féodal que l'âge a dévasté,
Quelque clocher antique et que le temps effrite,
Ou bien un baptistère au très rare mérite,
Orné d'inscriptions et beau de vétusté.*

*Mais, longtemps oublié, l'estomac récrimine :
Vite au château voisin ! nous serons bien servis !
Toute face à ces mots, d'un espoir s'illumine :
C'est l'Archéologie avec sa bonne mine,
Varlets, poussez nous l'huis ! baissez le pont-levis !*

*On entre, chaud accueil, sourire de la dame,
Le mari fait : Soyez les bienvenus ici !
Et plus tard, aux absents, le Bulletin proclame
Qu'exquis fut le repas, ravissant le programme.....
Et tout lecteur se sent archéologue aussi.*

*Donc qu'il vienne avec nous qui faisons œuvre utile,
Des menhirs inconnus sont encore à trouver
Et plus d'un monument ancien, qu'on mutile,
Va périr sous les coups d'une ignorance hostile ;
La tâche est glorieuse à qui les peut sauver.*

*Bulletin, qu'illustra le kodak et la plume,
Recueille encor le fruit de loisirs studieux.
La France d'autrefois mérite qu'on l'exhume,
Il est bon que l'on puisse, en des jours d'amertume,
Se réchauffer le cœur aux gloires des aïeux !*

*Mais si quelque censeur, d'arrogance hautaine,
Jetait à nos labeurs un injuste mépris,
Poursuivons, sans faiblir, notre route certaine,
Nous souvenant toujours du mot de Lafontaine :
« Laissez dire les sots : le savoir a son prix ».*

WILFRID CHALLEMEL.

Un Gentilhomme Cultivateur

au XVIII^e siècle

Samuel de FROTTÉ de la RIMBLIÈRE

Étude Biographique et Économique

Jean de Frotté, écuyer, fils d'un maître d'hôtel du connétable de Bourbon, attaché à Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, en qualité de secrétaire et cité parmi les beaux esprits qui faisaient l'ornement de sa cour, avait embrassé la réforme qui compta de nombreux adhérents à Alençon au xvi^e siècle. Son mariage avec une riche héritière d'Alençon, Jeanne Le Coustellier et l'acquisition de plusieurs fiefs aux environs, l'avaient fixé dans ce pays, où ses descendants se signalèrent, au temps de la Ligue, par leur zèle pour le succès de la cause du représentant de la royauté française. Henri IV, dit-on, leur en rendit lui-même un glorieux témoignage (1).

Les conséquences de la révocation de l'Edit de Nantes pesèrent d'une façon particulièrement dure sur cette famille fortement attachée à la réforme. Deux de ses membres, Charles de Frotté, sieur de Vieux-Pont et Jacques, sieur de la Rimblière, sont cités parmi les réfugiés. Ils ne durent cependant pas céder au premier mouvement de protestation qui détermina un grand nombre de réformés à passer à

(1) « Il y avait dans la famille des souvenirs historiques qu'on aimait à réveiller et à citer aux enfants : « Si tu n'étois gentilhomme, gentil homme je te ferois ». L. de la Sicotière, *Louis de Frotté et les insurrections normandes*, t. 1, p. 3.

l'étranger bien avant 1683. Dix ans plus tard, on voit Jacques et Samuel de Frotté, fils de Jean de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière et de Marthe du Perche, verser, le 30 juin 1695, une somme de 300 livres pour l'enregistrement des lettres de réhabilitation dans les privilèges de noblesse, accordées, le 28 mai 1628, à Josias de Frotté, leur grand-père. Cependant au mois d'août suivant Jacques de Frotté avait franchi la frontière et avait mis son épée au service de Guillaume III, roi d'Angleterre. A cette date il était incorporé dans le régiment de Morton, campé près de Bruges sous le commandement du duc de Wurtemberg, général de l'infanterie, dans l'armée rassemblée par Guillaume III pour l'investissement de Namur. La ville et le château de Namur, conquis par Louis XIV en personne, furent forcés à capituler le 4 août et le 1^{er} septembre. Au mois d'octobre Jacques de Frotté fut renvoyé dans cette ville pour y tenir garnison (1).

Nous ignorons si Jacques de Frotté resta à l'armée jusqu'au traité de la Haye qui mit fin à cette horrible guerre, tristement marquée par le bombardement de Bruxelles, ville catholique, remplie de commerçants français qui n'avaient rien fait pour mériter de la part de leurs compatriotes un pareil traitement. Sous le règne de la reine Anne, fille de Guillaume, il prit le parti de se retirer à Dublin, capitale de l'Irlande, résolution qui à première vue peut paraître étrange, quand on remarque que cette ville, comme toute l'île, était profondément catholique. Mais il ne faut pas oublier qu'il s'y était produit alors un mouvement en sens inverse de celui qui, en France, avait amené la révocation de l'Edit de Nantes, et où la politique eut plus de part que le zèle pour la religion. Lorsque Guillaume d'Orange, après sa descente en Angleterre, se fut déclaré le protecteur des protestants, ceux-ci eurent soin de répandre le bruit que les Irlandais papistes avaient projeté le massacre général des protestants et préparé des chevalets, des scies, des haches, des grils pour leur supplice. Le 23 décembre 1688, le peuple de Londres saccaga et démolit les églises et les maisons des papistes, y compris celle de l'ambassadeur d'Espagne.

(1) Documents communiqués par M. F. de Mallevouë, que nous ne pouvons assez remercier de son extrême obligeance.

De leur côté les Irlandais de Dublin déclarèrent, le 28 décembre, qu'ils étaient résolus à sévir contre les magistrats s'ils ne concouraient pas avec eux à la défense de leur souverain légitime, le roi Jacques II. Le 2 février, Guillaume d'Orange exhorta le parlement à pourvoir aux besoins des protestants irlandais. Le 5 mai 1689 fut publié un édit tendant à déterminer les Français protestants à se réfugier en Angleterre après s'être défaits des immeubles qu'ils y possédaient.

Le triomphe définitif du roi Guillaume n'apaisa pas les ressentiments des protestants. La neuvième année de son règne, ils firent rendre un édit par lequel tous les enfants qui n'abjureraient pas, dès l'âge de huit ans, la religion catholique furent déclarés inhables à hériter du bien de leurs pères dont la propriété fut transmise de droit à leurs plus proches parents protestants. La quatrième année du règne de la reine Anne, proclamée le 18 mars 1702, les étrangers protestants réfugiés en Angleterre furent autorisés à se faire tous naturaliser Anglais (1).

La séparation entre les deux frères, Jacques et Samuel de Frotté, sieurs de la Rimblière, était ainsi devenue définitive et légale. Samuel, devenu chef de sa branche, épousa Suzanne de Cleray, fille de feu Jean de Cleray, sieur de la Perrière (2) et de d^elle Suzanne Herbron. Les articles du mariage furent

(1) « L'Irlande reçut après la mort de Jacques II (1688), plusieurs milliers de réfugiés qui se répandirent dans les villes de Dublin, de Cork, de Kilkenny, de Waterford, de Lisburn et de Portarlington. » (Weiss, *Histoire des réfugiés protestants de France, depuis la Révocation de l'Édit de Nantes*. Paris, 1853, 2 vol. in-16.

M. Ch. Weiss signale également un fait dont nous trouvons plus loin la preuve dans une lettre de Jacques de Frotté, à savoir les efforts faits par les réfugiés pour attirer en Irlande leurs coreligionnaires restés en France. Il ajoute que les protestants venus de France rendirent à l'Angleterre des services militaires dans la répression des soulèvements de l'Irlande.

— On peut consulter également Salmon, *Nouvel abrégé chronologique de l'Histoire d'Angleterre*, tomes I et II, Paris 1751, auquel sont empruntés les extraits ci-dessus.

(2) La Perrière, canton de Pervençères (Orne), où était situé le château de Montimer, propriété de la famille.

Les relations entre les familles de Frotté et de Cleray remontaient beaucoup plus haut. Le 10 mars 1636 Josias de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, avait reconnu que Jacques de Cleray, écuyer, sieur de Guichaumont, lui avait baillé la somme de 2250 livres, pour l'amortissement d'une rente de 150 livres due par Georges de la Haye, écuyer, baron de Coulonces, qui avait acquis de lui la terre du Ménil-Imbert (*Archives de l'Orne*, série E. Famille de Frotté).

accordés, sous signature privée, le 15 mars 1710. La mère de la future lui donna, par avancement d'hoirie, neuf mille huit cents livres en argent, la reconnut pour sa présomptive héritière et promit de lui garder sa succession. Marthe du Perche reconnut également son fils Samuel comme son héritier présomptif et promit de lui garder sa succession.

Ces articles furent signés par les contractants et par leurs parents et amis convoqués comme témoins, à savoir :

Antoine de Neufville-Cleray.

Thomas de Cleray (sieur du Passage).

N. de Neufville de Condé.

Bordin (sieur de la Perdrière).

Madeleine de Neufville de Belfonds.

Houssemaine (Benjamin, sieur des Deserts, mari de Suzanne de Cleray, tante de l'épouse).

G. Herbron ; Louise des Loges ; Loppé ; de Boislambert.

De Neufville de Saint-Laurent.

De Cleray de Saint-Clair.

Le dépôt de ces articles fut fait le 8 juin 1710 en l'étude de M^{es} Choisine et Bidon, notaires royaux à Alençon (1).

Le mariage fut célébré, non pas au domicile de l'épouse, selon l'usage ordinaire, mais à la Haye, au diocèse d'Evreux (2). Comme la famille de Cleray n'était pas moins attachée à la réforme que celle de Frotté, tout porte à supposer que la bénédiction nuptiale fut donnée en secret à la Haye, par un ministre protestant. Samuel de Frotté fut père de trois enfants, tous trois nés à la Rimblière. L'ainé, auquel il donna le nom de Samuel, vint au monde le 12 mai 1711 et eut pour parrain Isaac de Cleray, écuyer, sieur de Rougemont, pour marraine Anne-Marie du Perche. Il fut baptisé dans l'église de Damigni le lendemain et fut tenu sur les fonts par Jacques Hubert, de Lonrai et par Suzanne Blivet, de Belfonds, pour l'absence du parrain et de la marraine (3), suivant la note inscrite en tête du Livre de raison de la famille.

(1) Documents communiqués par M. de Mallevoue.

(2) Probablement la Haye-de-Colleville, diocèse d'Evreux, élection de Conches, généralité d'Alençon, canton de Brionne (Eure).

(3) C'est ce qui résulte de l'acte de baptême dressé par le curé de Damigni, le 13 mai 1711, dans lequel il est dit que l'enfant est fils de

2^o Pierre-Jean de Frotté, né le 8 septembre 1713, baptisé le 10, eut, d'après le Livre de raison de la famille, pour parrain Pierre Bordin, sieur de la Vergottière et pour marraine demoiselle Suzanne de Cleray.

3^o Jacques de Frotté, né le 14 mai 1716, porté baptiser le lendemain, eut pour parrain, par procuration, Jacques de Frotté, écuyer, sieur de la Rimblière, son oncle, et pour marraine Jacqueline du Perche, femme de Louis des Loges, écuyer, sieur du Fresne (1).

Le réfugié de Dublin, Jacques de Frotté, avait été invité à être parrain de ce dernier enfant dès le commencement de l'année 1716, et s'était empressé d'écrire à son frère qu'il acceptait.

Cette lettre nous semble valoir la peine d'être tirée du carnet de famille dans lequel elle était précieusement conservée :

A Dublin, ce 30^e janvier 1716.

La perte que nous avons faite ce mois icy de nostre fille ainée, mon cher frère, nous a mis dans une affliction très grande ; elle est morte de la petite vérole qui a fait de grands ravages dans ce païs. Le bon Dieu ne nous a pas laissés sans consolation : à l'âge de dix ans et trois mois, elle nous a dit des choses pleines de piété et de connoissance qui ont surpris tous ceux qui l'ont entenduë. Ses dernières paroles, quand je luy demandai si elle estoit bien aise de s'en aller au bon Dieu, elle me dit : « Oui vraiment, mon bon papa. Je l'ay déjà veu ». Voilà la fin de ma chère fille. Elle ressembloit si fort à ma mère que je l'en aimois davantage. Que j'ay de joye d'apprendre que ma chère mère se porte bien, quoi qu'elle soit absente de moy.

Je rends grâce à Dieu que le reste de vostre famille se porte bien et le prie de tout mon cœur qu'il vous redonne la santé, afin que vous puissiez élever vostre famille en la crainte de Dieu. Je suis

Samuel de Frotté, sieur de la Rimblière et de Suzanne de Cleray « qui ont dit avoir été mariés en la paroisse de la Haye, diocèse d'Evreux, demeurant actuellement en cette paroisse. »

(1) Il faut ajouter qu'il résulte du Registre des baptêmes de l'église de Damigny pour cette année que, le 15 mai 1716, Jacques de Frotté, fils de feu Samuel de Frotté, fut baptisé par le vicaire de cette paroisse dans l'église de Damigny et qu'il fut nommé par Jean Houel et Marie Boul de la paroisse de Lonray. Il paraît résulter de cecl que l'enfant fut baptisé deux fois, une première fois à la Rimblière, suivant le rite usité parmi les protestants et avec l'assistance des membres de la famille attachés à cette religion et une seconde fois dans l'église de Damigni pour obéir aux ordres du roi.

fâché que le cousin du Pasage soit dans l'estat que vous me le depeigné ; mais je suis estonné que vous vous fussiez chargé de cette Suson, puisqu'elle est toujours de mesme. Faites mes baise-mains au cousin de Rougemont. Ne cessez point de prier Dieu pour le soulagement que l'on vous fait espérer. Il est puissant pour vous accorder vos demandes, pouveu qu'elles soient faites avec zèle. Nous y joignons les nostres tous les jours. L'inquiétude que vous avez de vostre famille augmente la mienne.

Puisque vous me faites l'honneur de vouloir que je nomme l'enfant que le bon Dieu vous promet, si c'est un garçon, vous savez mon nom, si c'est une fille, ajoutez au nom de la marraine celui de Madelaine qui estoit le nom de feu ma fille.

Ma femme vous fait bien ses amitiés. Nous vous prions assurer ma mère de nos respects et nos amitiés les plus tendres. Je suis de tout mon cœur vostre très humble et très obéissant frère.

RIMBLIÈRE.

A cette lettre était joint le billet suivant adressé à Suzanne de Cleray, sa belle-sœur et cousine :

Madame ma chère sœur et cousine,

J'accepte avec plaisir l'honneur que vous me faites de nommer l'enfant que Dieu vous promet. Je ne l'accepterois pas si je n'étois persuadé que vous l'éleverés dans la crainte de Dieu, comme le reste de vostre famille. Vous estes née avec la connoissance de la vérité ; si vous ne la communiqués pas à vos enfans, vous répondez devant Dieu de la perte de leurs âmes, mais j'espère mieux de vous.

Vous me mandés que mon frère m'a écrit plusieurs fois. Je n'en ay reçu aucune pendant quatre ans, mais je suis certain qu'il en a reçu des miennes... Je souhaiterois que vous me fassiez l'honneur de m'écrire, du moins deux fois par an, pour apprendre de vos nouvelles, car j'ay versé plusieurs fois des larmes dans ce long temps que j'ay esté à recevoir de vos nouvelles. Ostés tous les soupçons où me mettent ces longs silences et soyés persuadée que je suis de tout mon cœur vostre très humble et très obéissant serviteur.

RIMBLIÈRE.

Ma femme vous embrasse. Tous ceux qui connoissent ma mère luy font leurs baise-mains.

Samuel de Frotté ne devait pas tarder à succomber. Il était mort depuis plus d'un mois lorsque Madame de Frotté mit au monde son troisième fils et avait été inhumé, à côté de sa

mère, dans le jardin de la Rimblière. C'est ce que nous apprenons par une nouvelle lettre de Dublin, en date du 21 juin :

A Dublin, ce 21 juin 1716.

Vous pouvès aisement comprendre, ma très chère sœur, combien a esté grande ma douleur lorsque j'appris, en mesme jour, la mort de ma chère mère et celle de mon cher frère. J'ay trouvé ma consolation en aprenant qu'ils ont esté enterrés dans nostre jardin, car je voy par là qu'ils sont morts au Seigneur. Mais rien ne m'a esté plus sensible que de voir trois pauvres petits enfans qui ne connoissent pas leur main droite d'avec leur gauche sur les bras d'une pauvre veuve qui est, à ce que je crois, dans de mortelles craintes pour ces chers enfans. Puisque le bon Dieu les laisse sous vostre conduite, vostre piété me fait espérer qu'ils connoistront Dieu et sa sainte vérité, car sans cela il vaudroit mieux qu'ils n'eussent jamais veu le jour. Vous en estes donc chargée, ma chère sœur, et si vous voulez que Dieu vous conseille, ce sera en vous acquittant de ce grand devoir que vous pouvez espérer la bénédiction pour eux et pour vous et vous faire connoitre qu'il ne vous a pas abandonné. Quand à nostre salut, il le faut attendre, non de nos œuvres, mais seulement de la mort et passion de nostre Seigneur Jésus Christ, et jamais de nos afflictions qui nous viennent à cause de nos péchés, ou au plus qui sont des espreuves où le bon Dieu nous veut faire passer, pour exercer nostre patience. Je vous remercie de la part que vous avez prise à la perte que j'ay faite. Il faut estre content, puisque c'est la volonté de Dieu.

Je suis fort aise que vous soyez tutrice de mes neveux. Vous ne me mandès point si ce cousin qui est curateur est de mesmes sentiments que vous. Dieu veuille que tous ensemble vous fassiez vostre devoir envers eux. Je croyois mon cousin Bordin mort. Embrassez le bien pour moy, le cousin du Passage aussy. Quand vous escrirez au cousin de Rougemont, faites luy mes complimens. J'embrasse ma cousine du Perche ; j'embrasse aussy ce cousin que je ne connois pas et prie le bon Dieu qu'il vous veuille donner à tous l'assistance de sa grâce. Je suis, etc.

RIMBLIÈRE.

M. de Cleray de Bellefonds, que Madame de Frotté avait prié d'accepter la charge de curateur, s'en était excusé par la lettre suivante :

De Cleray, ce 14 avril 1716.

La perte que vous avès faite, Madame, m'a, je vous assure, esté très sensible et que personne ne s'y intéresse plus parfaitement que moy. Je prie le Seigneur de vous donner les consolations qui vous

sont nécessaires dans votre affliction. Je regrette bien Monsieur votre mary ; je puis vous assurer que dans toutes les occasions où je pourrai vous estre utile à quelque chose que je m'y emploirai de tout mon cœur. A l'esgard de votre tutelle, je croy que tous les parens y sont esgaux, et comme ordinairement ce sont les plus proches parens qui y sont appelés et que vous en avés. je croy, suffisamment, à des degrés plus près que nous ne sommes, et que mon employ souvent m'oblige à plusieurs voyages que souvent je ne puis pas prévoir et qui pourroient m'esloigner, dans un temps où vous pourriez avoir besoin des délibérans, ce qui arrive, dans les tutelles, dans le temps que l'on y pense le moins : pour éviter à ces inconvéniens, vous me ferés plaisir de m'en exempter, comme je l'ay desjà esté dans celle de Madame de Neutville qui ne voulurent pas mesme m'y appeler, à cause de cette raison là. Au surplus, Madame, à vous parler naturellement, j'entends si peu les affaires que je ne serois de nulle utilité en pareille rencontre, quelque bonne volonté que j'aye. Employés moy donc, je vous supplie pour une autre fait, vous assurant que je suis et seray toujours très zélé pour tout ce qui vous regarde, estant parfaitement, Madame, votre très humble et très obéissant serviteur

DE BELLEFONDS.

Madame de Bellefonds vous fait mille complimens, priant Dieu pour votre conservation et celle de vostre chère famille. Nous voudrions bien que vous fussiez plus près de nous, afin de pouvoir contribuer à votre consolation (1).

(1) Une lettre de Madame de Bellefonds à Madame de Frotté, sans date, mais certainement bien antérieure à la mort de son mari, nous invite aux rapports qui unissaient les deux familles :

« A Madame de la Rimblière, à la Perrière.

« Nous sommes arrivés, Madame, dans le moment que vous estes partie. Je suis fâchée de n'avoir pas profité du plaisir de vous voir. Vous auriez bien dû, tout au moins, nous donner un jour, puisque vous venés si rarement dans nos cantons.

« Comme vous avés bien voulu vous charger de la lettre de Mademoiselle de Saint-Denis, je vous dirai que c'est pour une pipe de vin blanc que peut estre l'on vous envera chez elle, et comme il ne faut pas qu'elle reste plus de 24 heures dans la ville, à cause qu'elle payroit de bien plus grands droits, je la prie de la faire mettre dans quelque faubourg. Mais puisque vous voulés bien que votre harnois ait la peine de l'aler prendre chez elle, il faut que vous ayez la bonté de luy dire qu'elle vous fasse avertir dans le moment qu'elle arrivera, et vous la veriez donc mettre chez vous. Comme elle a peu de domestiques, il faudrait qu'elle vous envoyast un petit garçon à qui vous donneriez quelque chose que je vous rendrai bien ponctuellement. Je suis de tout mon cœur, Madame, de vous et de Monsieur de la Rimblière, très humble et très obéissante servante

DE MICE DE BELLEFONDS.

« Je compte que M. de Rougemont ne nous abandonnera pas et qu'il nous restera. »

De Dublin, la pensée active de Jacques de Frotté ne cessait d'être fixée, avec une tendre et douloureuse sollicitude, sur ses neveux de la Rimblière, et particulièrement sur l'ainé. A la date du 1718 nous trouvons une lettre de lui à sa belle-sœur qui nous montre de quelles inquiétudes il était tourmenté :

A Dublin, ce 17 janvier 1718.

J'ay reçu hier votre lettre, ma chère sœur, avec beaucoup de joye, ayant appris que vous estiès tous en bonne santé. Je vous avoue que j'étois estonné de ne point voir de réponse à deux lettres que je vous ay escrites, l'une par la voye de mon cousin de Valframbert et l'autre par la poste ordinaire : celle que vous m'avès fait l'honneur de m'escire a resté un mois à venir. Je rends grâce au bon Dieu, ma chère sœur, de ce qu'il vous a rendue à votre famille et j'espère, par là, qu'elle a part à son eslection. Feu mon frère m'avoit bien assuré que vous estiez une personne et que je pouvois compter que si Dieu le retiroit, comme il ne doutoit pas que ce ne fût bientost, vous auriez un grand soin de ses enfans et que vous les éleveriès dans la crainte de Dieu. Ces petites créatures qui sont la moitié de nous mesmes et qui sont dans un âge si peu avancé, dont le salut nous doit estre si cher, que ne demandent-ils point à nos soins et à nostre prevoiance, particulièrement selon les cstats où on se trouve ? Si le bon Dieu vous donne quelque calme, c'est pour l'employer à cela ; mesme, vous me mandez que votre ainé est de petite complection. Ah, mon Dieu ! qu'ils sont tous jeunes et ne sont point encore propres pour prendre aucune impression. Il faut commencer par l'ainé qui, comme je croy, peut avoir six ou sept ans. Ma femme et ma fille, font des vœux pour vous et pour eux. La dernière ne les oublie pas dans ses prières ; elle est auprès de moy, elle vous présente ses respects et ma femme vous embrasse de tout son cœur.

Que vous me donnez de consolation de m'apprendre que mon cousin du Passage (1) est mort au Seigneur. La bonne mort est préférable à la vie lorsque nous manquons de nourriture spirituelle. Je prie Dieu, ma chère sœur, en cette nouvelle année, qu'il vous remplisse de toutes ses consolations, qu'il vous donne son Saint Esprit qui vous fortifie par toute la puissance de sa force et qui vous garde de tout mal. Je suis de tout mon cœur, vostre très affectionné frère,

RIMBLIÈRE.

Je vous prie d'embrasser de ma part mes cousins de Rougemont

(1) Thomas de Cleray, témoin du contrat de mariage de Samuel de Frotté en 1710.

et du Bordin, mes cousines du Perche (1) et la famille de Bois-Erard (2) et n'oubliez pas mon ami Loppé (3). Je prie le bon Dieu qui bénisse mes pauvres neveux.

*A Londres, pour Paris. Mademoiselle
de la Rimblière à la Rimblière près d'Alençon
Alençon en Normandie.*

Les inquiétudes de Jacques de Frotté n'étaient que trop justifiées. Une lettre de cachet, en date du 28 novembre 1718, fut adressée à l'intendant d'Alençon, contenant ordre de faire enlever ses trois neveux et de les mettre dans la maison des Nouveaux Catholiques. Combien de temps restèrent-ils dans cette maison ? On ne le sait pas au juste, mais on sait que des ordres furent adressés, au nom du roi, à M. de Pomereu

(1) Du Perche, probablement de la famille de Nicolas du Perche, avocat à Alençon, auteur de la tragédie de *Rosimonde ou le Parricide puni*, en cinq actes et en vers. Rouen, Louis Oursel, 1640, in-8°, et de deux comédies : *Les Intrigues de la Vieille Tour de Rouen*, 1640, in-12 et Rouen, J.-B. Besongne, s. d. (vers 1700) in-12 de 32 p. ; *L'Ambassadeur d'Afrique*, comédie, imprimé vers 1640,

« Le sieur du Perche, avocat, et ses trois filles : Marthe, âgée de vingt-neuf ans ; Marie, âgée de vingt-sept ans et Jacqueline, âgée de vingt-quatre ans » (Arch. de l'Orne, C. 607. Dénombrement des protestants).

Marie du Perche, en qualité de nouvelle convertie, fit représenter très humblement au roi, le 8 janvier 1733 « que les pertes qu'elle a essayées ne luy ayant pas laissé de quoy subsister, elle désireroit, pour se procurer une vie plus aisée, vendre à rente viagère une maison située dans la dite ville d'Alençon, seul bien qui luy reste dans sa vieillesse, dont on offre de luy laisser la jouissance et de luy payer pendant sa vie 150 livres de rente ».

Il lui fut, en conséquence, délivré un brevet l'autorisant à vendre cette maison « sous l'inspection du sieur Intendant de la généralité d'Alençon, sans que, pour raison de ce il luy puisse être imputé d'avoir contrevenu aux ordonnances » (Ibid. Titres de Famille, série E. Du Perche).

(2) « Le sieur de Bois-Hérard a dit avoir sept enfans, scavoir deux garçons et cinq filles, l'ainé des garçons aagé de neuf ans et l'autre de quatre ans. Les deux premières filles aagées de quinze à quatorze ans estant actuellement aux Nouvelles Catholiques et les autres demeurant chez luy. — Médiocrement riche. Le Roy paye en partie la pension de deux de ses filles. Il y en a une troisieme mise aux Nouvelles Catholiques, par ordre de M. de Pomereu. — L'ainé des garçons seroit bien aux Nouveaux Catholiques et le Roy pouroit payer sa pension. (Ibid. n° 27).

(3) « Le sieur Loppé, marchand, a dit avoir trois enfans, scavoir un garçon et deux filles et qu'une des dites filles est passée en Angleterre depuis treize ans.

« Fort huguenot et riche marchand. Son fils a esté mis aux Nouveaux Convertis, par ordre de M. de Pomereu ». (Ibid., n° 17).

Dans un état des Calvinistes d'Alençon en 1737 on voit figurer « le sieur Loppé, sa mère et sa sœur, tous majeurs, vivant de leur bien (C. 609).

qui fut intendant à Alençon du mois de juin 1720 à 1726, pour les en retirer, probablement sur la réclamation de la mère et de la famille. Deux des enfants furent alors confiés à Michel Fouscher de la Rairie, greffier de l'élection d'Alençon, qui fut chargé de veiller sur leur éducation. Quant à l'ainé, Samuel, il fut mis au Collège royal d'Alençon, tenu par les Jésuites et alors très florissant. Ses études achevées, il se fit admettre dans la compagnie de gendarmerie d'Alençon et y resta quelque temps, sans cesser d'être placé sous la surveillance du sieur de la Rairie. Une dernière lettre de Dublin nous apprend que leur oncle leur fit, en 1724, une part dans son testament, à condition qu'ils vissent s'établir en Angleterre et qu'ils pratiquassent la religion réformée :

A Dublin, ce 3 mai 1724.

Ma très chère sœur,

Comme je crains que vous n'avez pas reçu la lettre par laquelle je vous mandois le mariage de ma fille avec Monsieur de Chenevière, capitaine de cavalerie dans ce royaume, je prends la voye d'un officier, parent de ma femme qui m'a promis de mettre cette lettre à la poste si tost qu'il sera arrivé chez ses parens. Je croy que c'est la voye la plus seure pour la faire parvenir jusque à vous. Ma fille est déjà grosse, quoyque fort jeune ; elle a un fort bon mary et qui est en un beau poste, si bien que la voylà bien établie, Dieu merry. Je n'ay point oublié vostre famille en cette occasion : je donne, par mon testament, cent livres sterlings à celuy de vos enfans qui voudra venir vivre et exercer la religion réformée dans ces royaumes. Je souhaiterois de tout cœur avoir peu faire davantage, mais j'ay perdu la moitié de mon gain sur la Mer du Sud (1), parce que l'on m'y a remis mal à propos en souscrivant pour une partie. Je vous prie présentement de bien réfléchir que ce que je fais c'est

(1) La Compagnie de la Mer du Sud avait dû son importance au traité d'Utrecht qui lui avait assuré le monopole à peu près exclusif de la traite des Noirs. C'est ce qu'on appelait le traité de l'Assiento (de l'espagnol *assiento*, ferme). En vertu de cette convention, la Compagnie de la Mer du Sud s'était engagée à fournir à l'Espagne 4,800 nègres par an pendant trente ans pour ses Colonies. Elle faisait acheter de lourdes cargaisons de malheureux noirs sur les côtes d'Afrique et les faisait transporter non seulement dans l'Amérique espagnole, mais aux Antilles françaises.

Lorsque ce privilège qui couvrait des abus révoltants et même des fraudes intolérables fut révoqué par le roi d'Espagne Philippe V, petit-fils de Louis XIV, connu par ses sentiments d'humanité et son amour de la justice, la Compagnie dut réduire le chiffre de ses dividendes. (Note communiquée par M. le baron Jules Angot des Rotours).

en vue de leur salut, que je souhaiterois qu'ils vissent pour estre mieux instruits, quoyque je ne doute pas que vous ne donniez tous vos soins à les mettre dans le droit chemin ; mais je connois la jeunesse qui est aisément débauchée quand elle n'est pas retenue par les prédications. Nostre âme a besoin de nourriture aussy bien que nos corps. Voyez donc, ma chère sœur, ce que nous pouvons faire ensemble pour tâcher d'en faire venir un icy. Je croy que vous aurez eu soin de leur faire aprendre à bien escrire et à bien chiffrer, ce qui est très nécessaire. Faites moy réponse, je vous prie, et croyès que je suis de tout mon cœur, vostre très humble et obéissant serviteur et frère

JACQUES RIMBLIÈRE.

Ma femme, mon gendre et ma fille vous embrassent de tout leur cœur. Nos amitiés à vos enfants.

Les avantages offerts à ses neveux par Jacques de Frotté ne purent déterminer leur mère à s'en séparer. Elle n'en eut pas même, la faculté. Il régné d'ailleurs quelque doute sur le sort de l'un des trois enfants, si l'on s'en rapporte à l'exposé fait à l'intendant dans deux requêtes, l'une par la veuve de Samuel de Frotté, l'autre par Fouscher de la Raisrie, chargé de leur garde. Il n'y est en effet question que de deux garçons, à savoir l'aîné Samuel de Frotté et le cadet connu sous le nom de M. de la Perrière. Je me borne à citer la requête du sieur de la Raisrie qui est datée et suivie d'une ordonnance de l'Intendant et qui peut servir à mettre en évidence les situations équivoques que créaient nécessairement les lois tyranniques relatives aux prétendus nouveaux convertis :

A Monsieur l'Intendant de la généralité d'Alençon

Supplie humblement Michel Fouscher de la Raisrie, de cette dite ville,

Et vous remontre que deux des enfants de la dame veufve du sieur de Frotey de la Rimbellière. escuier, demeurant en la paroisse de Damigny auroient esté retirez de la maison des Nouveaux Catholiques de cette ville, par ordre de Sa Majesté adressé à Monseigneur de Pommereu, cy-devant intendant, lequel après les avoir retirez les auroit fait conduire chez le suppliant qui en auroit signé sa charge, par le sieur de Selame, son garde, il y a huit ans ou environ et de veiller à leur éducation, ce que le suppliant auroit fait comme à ses propres enfants, les ayant fait étudier, l'aisné ayant fait ses classes et se seroit mis ensuite dans

la gendarmerie qui est dans cette ville depuis un an, sans néanmoins que le suppliant soit déchargé ; et le jeune qui estoit resté chez luy s'en seroit absenté depuis quelques jours sans rien dire. Ce que voyant, le suppliant auroit écrit à la dame sa mère pour le renvoyer, ce qu'il n'auroit voulu faire, et engagea la dame sa mère de venir chez le suppliant plusieurs fois, laquelle luy tesmoigna qu'elle n'avoit jamais pu l'obliger de revenir, et mesme que pour engager son dit enfant de le faire, elle l'avoit mis plusieurs fois hors de chez elle, n'estant nullement participante de cette absence.

Pourquoy le suppliant a esté conseillé de vous présenter sa requeste et de vous donner avis de cette absence et avoir recours à vostre autorité pour requérir, à ces causes, qu'il vous plaise, Monseigneur, faire revenir le dit enfant chez luy, veu la lettre de Sa Majesté dont il est porteur ; à joindre qu'il en a signé sa charge et qu'il pourroit estre inquieté en la suite, ce qu'il a bien inthérest de craindre et vous ferez justice, remettant à vostre prudence de décharger le suppliant.

Signé FOUCHER.

Et à la marge est écrit :

Veue la présente requeste, nous intendant d'Alençon, ordonnons au sieur de la Rimbélière de retourner chez le sieur Foucher de la Raisrie, si non il y sera par nous pourveu à Alençon, ce dix-neuf octobre mil sept cent vingt huit

Signé LÉVIGNEN.

Aussitôt qu'il fut en possession d'une copie de cette ordonnance et le jour même où elle fut rendue le sieur de la Raisrie s'empressa de la communiquer à Madame de Frotté en y joignant le billet suivant qui établit dans quels termes il étoit avec cette dame :

Alençon, ce 19 octobre 1726.

Madame,

Je me donne l'honneur de vous écrire, pour vous marquer ce que j'ay fait chez Monsieur l'intendant, au sujet de Monsieur de la Perrière. Y estant allé lundy dernier pour avoir l'honneur de luy parler, il me dit de luy présenter une requeste, ce que j'ay fait et m'y a mis son ordonnance dont je vous envoie coppie du tout, tant de la requeste que de l'ordonnance. J'espère que vous serez contente de l'énoncé dans ma requeste, comme j'ay eu l'honneur de vous le marquer quand vous m'avez fait l'honneur de venir chez nous, Monsieur l'Intendant n'estant pas content de ce procédé ny de cette absence, ne voulant me décharger.

Il semblerait résulter au contraire, d'une autre requête, sans date, adressée à l'intendant par la même dame qu'elle aurait eu grandement à se plaindre des exigences et des procédés du sieur de la Raisrie au sujet de la pension de ses enfants dont il avait la charge. Je crois utile pour l'éclaircissement de cette situation, embrouillée peut-être à dessein, de citer encore cette pièce :

A Monseigneur l'intendant de la généralité d'Alençon,

Supplie humblement Suzane de Cleray, veuve Samuel de Frotay, sieur de la Rimblière, demeurant en la paroisse de Damigny ; et nous remontre qu'elle a deux garçons, l'un âgé de dix ans et l'autre d'onze (1), lesquels ont esté mis par vostre ordre en la maison du sieur Fouchet de la Rairie, greffier de l'Electon de ce lieu, à la pension de cent cinquante livres pour chacun des dits enfans, laquelle fut arbitrée mesme par ledit Fouchet qui en a esté toujours payé de quartier en quartier et par avance, jusques au 5 de ce mois qu'il fit refus de recevoir le payement du cartier écheu audit jour, disant qu'il vouloit davantage, sans dire d'autres raisons. Et quelques jours après la suppliante a esté surprise que ledit Fouchet luy a fait signifier, par un sergent. vostre ordonnance par laquelle il paraît que vous avez augmenté la pension desdits deux enfans de cent livres, en quoy ledit Fouchet a surpris vostre religion, parce que la somme de cent cinquante livres pour chacun est plus que suffisante et le procédé dudit Fouchet n'est pas tolérable, parce que çà esté luy qui a fixé la pension à cette somme et a reçu un quartier depuis la date de vostre ordonnance sur le pied de cent cinquante livres. Il n'a pas deu, arrière de la dite dame et sans luy en avoir auparavant parlé, tenir un pareil procédé. Mais comme la dite dame n'a de quoy vivre que très médiocrement et que ses enfans n'ont aucuns biens, elle a trouvé une pension sur le mesme pied de cent cinquante livres chez un ancien catholique de cette ville dont le fils est ecclésiastique lequel aura soin d'élever les enfans et les instruire beaucoup mieux que ledit Fouchet. Ce qui fait que la suppliante a recours à vostre autorité et requiert à ces causes, qu'il vous plaise, Monseigneur, ordonner que les enfans de la suppliante seront mis chez la personne qui veut bien

(1) Si les renseignements donnés par Madame de Frotté sur l'âge de ses enfans étaient rigoureusement exacts, on aurait la date de cette requête, puisque les deux aînés sont nés en 1711 et en 1715 et le troisième en 1716. Mais ces dates sont en désaccord évident avec les âges attribués à ces enfans. S'il s'agit des deux aînés, la requête aurait pu être écrite entre 1722 et 1724. S'il s'agit des deux jeunes il faudrait la placer entre 1724 et 1726.

s'en charger, pour y estre nourris et payer la somme de cent cinquante livres dont il se contente, et vous ferez justice.

Ce qui est certain, c'est qu'à la suite d'un placet adressé par Samuel de Frotté au garde des sceaux, il fut autorisé, par décision en date du 13 octobre 1727, à se retirer chez sa mère. Il me paraît utile de reproduire ce placet qui renferme des renseignements intéressants :

A Monseigneur Chauvelin (1), ministre et secrétaire d'Etat,

Samuel de Frotay de la Rimblière, de la paroisse de Damigny, proche Alençon, prend la liberté de représenter à Votre Grandeur qu'il y a sept ans qu'il fut mis, par ordre du Roy, chez le nommé Fouchet de la Rairie, pour estre instruit dans la religion catholique, pendant lequel temps il a aussy fait toutes ses études chez les pères Jésuites. Il est temps présentement qu'il veille à ses affaires, parce que sa mère est toujours malade et ne peut plus avoir le soin du peu de bien qu'ils ont, quoique son inclination le porte à servir Sa Majesté, lorsqu'il trouvera une place, à l'exemple de ceux de sa famille, dont l'un de ses oncles a eu l'honneur d'estre capitaine dans le régiment de Goas (2) et l'autre est actuellement dans le régiment Dauphin-Dragons (3) et qui sert depuis plus de quarante ans. Il a mesme fait ce qu'il a peu pour entrer dans les Cadets (4) :

(1) Chauvelin (Germain-Louis) fut nommé en 1727 garde des sceaux et ministre, secrétaire d'Etat, au département des Affaires étrangères. Il conserva ces fonctions jusqu'en 1737.

(2) M. de Goas figure au septième rang dans la liste des brigadiers de dragons dressée en 1738. Il avait été promu brigadier le 1^{er} février 1719.

(3) Le cinquième régiment de dragons portait le nom de Dauphin. Il avait été créé en 1673 pour le Dauphin de France, fils aîné de Louis XIV. M. le marquis de Vassé avait été nommé mestre de camp de ce régiment en 1727 ; il fut nommé brigadier le 12 octobre 1734, mais il conserva le commandement de ce régiment. (Lemau de la Jaisse, *Abrégé de la carte générale du militaire de France*.)

Le marquis de Vassé (Emmanuel-Armand), baron la Roche-Mabile, avait épousé en 1701 Anne-Bénigne-Fare-Thérèse de Beringhen, morte le 16 septembre 1745.

(4) Louis XIV avait créé en 1682 plusieurs compagnie de cadets-gentilshommes qui devaient être instruits et entretenus aux frais de l'Etat.

Louis XIV avait établi en 1682 des compagnies de jeunes gens à qui on donne le nom de Cadets. Les enfants des gentilshommes et de ceux qui vivaient noblement y étaient instruits dans tous les exercices militaires et lorsqu'on les trouvait capables de commander on les faisait sous-lieutenants, enseignes ou cornettes. Cet établissement fut renouvelé sous Louis XV et on frappa, à cette occasion une médaille du roi, gravée dans le *Mercur* de janvier 1728.

il avoit, pour cela, toutes les qualités, ainsi qu'il a esté atesté par les certificats qu'il avoit envoyez à Monseigneur le Blanc (1). Et mesme comme il avoit pleu à Sa Majesté de créer des sous-lieutenances, on luy avoit fait espérer de luy en faire avoir une ; mais comme cela n'a point eu lieu, il espère que Vostre Grandeur voudra bien luy permettre d'aller chez luy prendre soin de ses affaires, en attendant qu'il se trouve quelque place où il puisse servir selon sa condition. C'est la grâce qu'il espère de Vostre Grandeur et il fera toute sa vte des prières pour sa conservation. (Arch. de l'Orne, C. 605).

Ce placet fut communiqué, le 3 octobre, à l'intendant d'Alençon qui, le 13 du même mois, fit connaître au garde des sceaux que le requérant n'avait pas attendu la permission qu'il sollicitait, et que depuis dix jours il s'était retiré chez lui sans vouloir revenir chez le sieur Fouchet quelqu'avertissement qu'il lui ait fait donner. « C'est à la vérité, dit l'intendant, un jeune homme de dix-huit ans qui ne sent pas les conséquences de sa désobéissance, mais qui mériteroit, au moins, une sévère réprimande.

« Au surplus, Monseigneur, le sieur Fouchet et les pères Jésuites chez lesquels il a fait ses études m'ont affirmé qu'il étoit assez instruit des principes de la religion catholique pour qu'il n'y ait nul inconvénient à luy accorder la grâce qu'il demandait ».

C'est peut-être à cette affaire que se rapporte la lettre suivante, adressée à Madame de Frotté par le sieur de la Rairie, et dont la date n'est pas indiquée :

Madame,

Comme le quartier de la pension de Monsieur votre fils est eschu du cinq de ce mois, je vous prie de me l'envoyer et donnerez quittance à la personne qui me le mettra aux mains. Comme vous souhaiteriez bien l'avoir chez vous, vous pouyez y travailler et écrire à Monseigneur le ministre. Je ne m'y opposeray point et, au contraire, je vous donneray une attestation comme il fait son devoir de catholicité. J'espère que vous me l'envoyez par Monsieur votre fils qui est chès vous que j'attends et suis, en attendant, Madame,

Vostre très humble serviteur FOUCHER.

(1) Claude Leblanc nommé pour la seconde fois ministre de la Guerre le 19 juin 1726, mort au mois de mai 1728.

La résidence de Samuel de Frotté à la Rimblière (1) et sa catholicité semblent établies à cette époque, par un acte de baptême. dans l'église de Damigni, en 1728, dans lequel il figure comme parrain et Marthe-Augustine Le Coustellier de Bonnebos, sa parente. Madame de Frotté conserva cependant l'entière administration et la jouissance de ses biens jusqu'au 29 mars 1737. Par l'accord conclu entre Madame de Frotté et ses trois fils, Samuel, Pierre-Jean, sieur de la Perrière et Jacques de Frotté, tous trois qualifiés du titre d'écuyer, elle leur délaissa le revenu de la terre de la Rimblière, avec toutes ses dépendances, pour vivre et s'entretenir, à l'exception du pré à Noyer dont elle se réserva la jouissance et à la charge de ne rien vendre, engager ou changer du fonds de la terre sans son consentement, de n'abattre aucun arbre et de ne faire des coupes de bois taillables qu'en temps et saison et de n'employer le bois de charpente que pour les réparations des bâtiments. Elle leur abandonna, en outre, deux petites rentes foncières de 11 livres 10 sols et la moitié de tous les meubles tant morts que vifs qui garnissaient le logis de la Rimblière et ses dépendances, mais elle se réserva l'argenterie. Elle leur laissa enfin une somme de 482 livres pour poursuivre et faire juger en dernier ressort un procès engagé contre Jacques Belivet, à l'occasion de Madeleine Doccaigne, son épouse. Il fut stipulé enfin qu'elle entendait « toujours conserver la maîtrise absolue de la terre de la Rimblière, et qu'elle se réservait le droit de la retirer à ses fils pour en disposer à sa volonté. Elle retenait, en outre, la jouissance de la chambre dessus la cuisine et un logement pour ses chevaux et pour les autres bestiaux qu'elle voudrait amener, plus un fanil pour loger le foin du pré à Noyer.

Samuel de Frotté épousa, vers 1740, Marie-Anne Castaing,

(1) Samuel de Frotté, après avoir cessé de faire partie de la Compagnie de gendarmerie d'Alençon, avait conservé son habit d'uniforme. Le 16 mai 1737, il l'avait troqué avec son frère Pierre-Jean de Frotté, sieur de la Perrière, pour une pipe de petit cidre, fût et jus et lui avait, en outre, cédé à prix coutant ses gros houtons argentés de Strasbourg. Il vendit en même temps un autre habit à son frère, le chevalier de Frotté, pour 16 livres ; mais au mois d'octobre suivant il racheta son uniforme à la Perrière qui lui céda, en outre, son manteau et son mauvais habit de Pinchinal, le tout pour la somme de 15 livres. — En juillet 1738, il fit retourner les parements de son habit uniforme.

sœur de Jean Castaing, receveur des tailles d'Alençon, née le 9 décembre 1709. Elle avait été mariée en premières noces à Duval des Mares, qui, en 1735, le 1^{er} août, avait pris en fief les biens de Jacob Boulay, religieux fugitif, sis à Cuissai, près de Damigni, et consistant en trois journaux de pré et quatorze journaux de terre en labour et en friche, moyennant une rente annuelle de 60 livres payable à la régie des biens des fugitifs. Samuel de Frotté, après son mariage avec la veuve de Duval des Mares, continua à jouir de cette fief et, à ce titre, son nom figure dans les sommiers des rentes des biens des religieux mis en régie. On y voit que la propriété en question, nommée Roullée, était affermée, en 1755, au nommé Louis Fert qui était chargé du paiement de la rente. Samuel de Frotté eut ensuite comme fermiers, pour cette terre, Mathieu Breuil et le nommé Rocher. Le 27 février 1777 une nouvelle adjudication de cette terre eut lieu et la Roullée fut alors fief à M. Taunay du Parc, moyennant une rente de 214 livres. De plus le nouvel adjudicataire fut condamné, par ordonnance de l'intendant en date du 27 mai 1773, à payer à M. de Frotté de la Rimblière, une somme de 160 livres pour les plantations et améliorations faites par M. Duval des Mares (1).

L'acte de mariage de Samuel de Frotté ne nous est pas connu. Il résulte, au contraire, des termes du contrat de mariage de Jacques de Frotté, son frère, et d'Anne Le Pistre, fille du sieur Pierre Le Pistre et de Marie Le Bourge, demeurant en la paroisse de Montmerré, passé à Bernay le 11 juillet 1745 que le mariage devait être « fait et célébré en face de Notre Mère Sainte-Eglise Catholique » (2).

II

C'est ici le lieu de donner une description du domaine de la Rimblière. Il était composé de vingt-trois parcelles dont

(1) Archives de l'Orne. A 434, 435 et 436, et Livre de raison de Samuel de Frotté.

La terre de Roullée fut adjugée en propriété à Joseph-Henri-François Le Demées de Bezille, le 10 juillet 1796, pour le prix de 6.380 fr.

(2) Documents communiqués par M. de Mallevoüe.

la contenance variait de 55 perches ou trois quarts d'arpent à une acre. Il était, d'ailleurs, assez bien situé et arrosé par la petite rivière de Briante, par le ruisseau qui alimente le moulin de Bourdon et par l'écoulement du trop plein des douves qui entouraient le logis principal. Les moyens d'accès y étaient faciles, grâce à sa proximité d'Alençon. On sait aussi que les nombreux hameaux de Damigni étaient tous reliés entre eux par des chemins ruraux, aujourd'hui en grande partie supprimés. Les terres labourables formaient douze parcelles, les prés et pâtures, neuf parcelles. Outre le logis seigneurial de la Rimblière, la propriété renfermait une autre maison manable au village de la Corneillère.

La mouvance féodale était partagée entre les fiefs de Damigni et de Lonrai. Les premiers propriétaires connus sont François Péron et Catherine Le Guay, sa femme, qui vendirent cette terre, en 1536, à Jean de Frotté, écuyer, secrétaire du roi et de la reine de Navarre, duc et duchesse d'Alençon, fils de Jacques de Frotté, sieur de Neufvy, maître d'hôtel de Charles de Bourbon, connétable de France et de demoiselle Jacqueline Séguier, pour le remploi des 2.500 livres composant la dot et le don nuptial de Jeanne Le Coustellier, son épouse.

Il paraît résulter d'un mémoire conservé dans le chartrier de Lonrai, qu'en 1588 Louis et François de Frotté reconnurent, en présence de Jean de Frotté, leur frère, que cette terre était tenue du fief de Lonrai ; mais que la régularité de cette déclaration fut contestée par le seigneur de Damigni.

Ce qui est certain, c'est que le propriétaire de la Rimblière était sujet à contribuer à l'aménagement des meules du moulin de Lancrel (1).

Lorsque le marquis de Lonrai fut devenu seigneur direct de Damigni, tout litige au sujet de la mouvance féodale n'eut plus aucune raison d'être. En 1777, lorsque Samuel de Frotté rendit aveu au duc de Montmorency, il déclara simplement que la métairie de la Rimblière était située en entier sur le territoire de Damigni, à l'exception de deux arpents de terre

(1) Quittance donnée à Samuel de Frotté le 17 juillet 1753, par le sieur Garnier, pour huit journaux de terre, sujets à l'aménagement des meules du moulin de Lancrel, 4 livres 16 sols. — Archives de l'Orne, E. Famille de Frotté.

situés sur le territoire de Lonrai. Ce qui est plus intéressant, c'est que dans cet aveu est énoncé le droit de colombier attaché à la propriété et l'existence d'une fuie à pigeons (1), l'exemption du service de prévôté et exemption pour lui et ses fermiers d'être tenus à moudre ses grains au moulin bannal du dit seigneur.

Le revenu de la Rimblière paraît facile à déterminer au moyen des baux, quoique les conditions en aient assez souvent varié. C'est ainsi qu'en 1698 elle fut baillée à moitié fruits, pour 250 livres, plus diverses charges. En 1705, bail également à moitié, pour 200 livres. En 1722, bail à ferme par la veuve de Samuel de Frotté, pour 400 livres, de la même métairie avec des réserves importantes retenues par la bailleuse, à savoir « le grand corps de logis, cave, poulailler, le grand jardin, le pré des Ebées, avec son écurie, et fanil dessus. et celui qui est sur la bergerie y joignant, le hangard dedans la cour pour lui servir de bûcher, l'herbage de sa cavale et poulain et d'une vache et son veau qui seront nourris avec les bestes des preneurs dans les pastures et regains. Retenant aussy la dite dame bailleuse deux cents de grosse paille. Les parties pourront nourrir des volailles et cannes, sans oyes, pour en disposer séparément et cependant nourrir à la grange en commun. Retenant aussy tous les chesnes, ormeaux, tant étroignés que non. S'obligeant en outre les dits preneurs de nourrir un porcelet avec les leurs, parce qu'elle le fournira de ses deniers et ce jusqu'au jour qu'elle voudra l'enfermer pour l'engraisser ».

En 1738, bail à moitié, par le même, pour 250 livres.

En 1767, bail à moitié, par Samuel de Frotté, son fils, pour 350 livres.

Il faut dire que les propriétaires, à cette époque, cherchaient tous les moyens pour dissimuler le revenu réel de leurs terres pour échapper à la capitation. Au mois de janvier 1742, Madame de Frotté mère, toujours taxée aux rôles du dixième comme propriétaire de la Rimblière, adressa une réclamation à l'intendant au sujet de ses impositions, excessivement

(1) 1743. Février « J'ai fait faire un pigeonnier dans le haut du pavillon ». (Journal de Samuel de Frotté).

augmentées, disait-elle, depuis huit ans. Ce qui est certain, c'est qu'il résulte de l'extrait du rôle du dixième qui fut adressé à M. de Frotté, en janvier 1712, qu'il y était compris pour la somme de 40 livres.

M. de Frotté avait, en outre, à acquitter sa cote de la capitation pour laquelle il était porté au rôle de la noblesse, à la somme de 10 livres, en 1702, élevée à 16 livres en 1727 ; à 18 livres en 1734 ; à 27 livres en 1739 ; à 29 livres en 1742.

Or en janvier 1742, Madame de Frotté mère se plaignait de ce qu'étant imposée à 30 livres dans le rôle du dixième en 1734, elle aurait à payer cette année, pour son dixième, la somme de quatre-vingt-treize livres 15 sols, quoiqu'elle n'eût fait aucune augmentation à sa propriété. Le directeur du dixième, M. Le Camus, auquel cette requête fut renvoyée, estimant que, d'après les déclarations de Madame de Frotté, signées des habitants de Damigni et du préposé, ainsi que du certificat du sieur Desprès contrôleur (1) la Rimblière, y compris les revenus, ne valait que 600 livres de revenu, déclara qu'il consentait, sous le bon plaisir de Sa Majesté, à ce que le dixième de la suppliante fût réduit à 60 livres, décision qui fut suivie d'une ordonnance conforme de l'intendant.

Il résulte de ces constatations que le régime du métayage fut adopté presque constamment par les propriétaires de la Rimblière à partir de 1698. Aussi Madame de Frotté affirmait en 1742, que son mari, Samuel, premier du nom, avait toujours fait valoir la dite terre et, qu'après son décès, elle avait continué à faire de même jusqu'en l'année 1738 où elle l'afferma à moitié, pour 250 livres.

A la mort de Madame de Frotté, décédée en sa terre de la Perrière, le 19 juillet 1744, à l'âge de soixante-sept ans et sept mois. son fils Samuel fut mis en possession du préciput auquel il avait droit, en sa qualité d'ainé (2), mais il resta,

(1) Ce certificat, qui existe dans le dossier de la famille de Frotté, est signé de H. Mallard, René Vienne et M. Girard, syndic de la paroisse de Damigni.

(2) Il eut à payer, pour ce préciput, 500 livres à chacun de ses frères, P. de Frotté et le chevalier, suivant traité fait entre eux le 25 janvier 1745. Il faisait en outre une rente de 250 l. à M. de Frotté.

en outre. chargé de l'administration de toute la propriété, en vertu de conventions acceptées par ses frères, à savoir Pierre-Jean de Frotté, sieur de la Perrière, et Jacques de Frotté, connu sous le nom du chevalier.

Une note, consignée dans son Livre de dépense, à la date du mois de novembre 1744, nous apprend que, d'après le rôle de la taille de Damigni, il y avait dans cette paroisse six cent seize arpents de terre de toute espèce qui avaient été détaillées, et en outre quelques fonds dont le détail n'avait point été fait, mais qui avaient été évalués sur le pied du fermage. L'article de Jean Rattier est ainsi composé : « Taux personnel 12 livres, afferme de M. de la Rimblière sa terre, valant de revenu 185 livres ; payera aux 2 sols 9 deniers pour livre, 25 livres 6 sols »

Une requête, adressée par lui à l'intendant, probablement vers la même époque, expose que les terres labourables dépendant de la Rimblière avaient été taxées sur le pied de 10 livres de revenu par arpent, comme les meilleures de la paroisse ; tandis que toutes ces pièces étaient de propriété différente et, par conséquent de différente valeur, qu'une partie même était mélangée de cailloux et de peu de rapport. Il demandait, en conséquence, que la production de ces terres fût comparée avec celles de la plaine d'Alençon, pour mettre en évidence qu'elles leur sont de moitié inférieures, et qu'il en est de même des terres de Badoire, ce qu'il assurait pouvoir être vérifié par experts choisis dans les paroisses voisines et connaissant les dites terres.

En 1754 Samuel de Frotté faisait valoir lui-même la terre de la Rimblière en tout son contenu, dont Jean Rattier était ci-devant fermier, plus diverses pièces qu'il déclara alors réunir à son domaine. Le détail en est exposé dans une intimation par lui faite le dimanche 8 septembre 1754, aux habitants en général de la paroisse de Damigni, d'avoir à ne pas le comprendre dans leurs rôles de la taille de l'année suivante, attendu sa qualité de noble.

Il revint au métayage en 1767 et loua à moitié à René Rocher toute sa propriété, pour la somme de 350 livres, avec retenues au profit du bailleur et des charges nombreuses spécifiées avec précision dans le bail.

Dans l'intervalle il avait ajouté à son patrimoine de la Rimblière plusieurs propriétés et divers morceaux de terre. En 1731, une journée de pré dans le Pré-Hains, pour 257 livres, 4 sols, et le champ de la Corneillère. En 1741, achat du pré de la Fuye. En janvier 1744, une journée de terre sur le territoire de Damigni, pour 374 livres, du sieur Frémont, bourgeois d'Alençon, en janvier 1744 ; la terre du Chêne, louée 300 livres au mois de décembre 1781 ; la terre de la Barre, louée 270 livres au mois de juillet 1782.

Il avait en outre une rente tontine de 121 fr. et une rente de 120 livres due par la famille Castaing.

III

Le Livre de compte, tenu par Madame de Frotté et par son fils aîné Samuel, nous fournit d'ailleurs des renseignements plus précis encore sur l'administration du domaine de la Rimblière et sur les améliorations qui y furent réalisées dans le cours d'environ trois quarts de siècle. Ce livre écrit par plusieurs mains était, en outre, une sorte de mémorial de famille. C'est ainsi qu'on y trouve les mentions des naissances et des baptêmes des enfants de Madame de Frotté, comme on l'a vu. A la date de 1686, on relève cette note intéressante : « Le lundy 19^e novembre 1686, mon frère de Rougemont est arrivé de Hesdin où est sa garnison ».

En 1733, Madame de Frotté était en compte courant avec Gabriel Beaulavon, son métayer. Au mois d'août, elle avait reçu de lui 247 livres ; au mois de mars 1734, 84 livres ; 120 livres au mois d'avril et 221 livres au mois de mai suivant, « y compris ce qu'il a donné pour le prébitaire de Cleray et une pipe de chaux. Fait à la Rimblière, ce 23 may 1734 ».

« Le 5^e jour de juin 1735, le dit Beaulavon m'a donné 180 livres de deux bœufs gras vendus à Gacé ; 97 livres de deux bœufs qu'il m'a vendus et d'une pipe de poiré ; 9 livres 12 sols pour la nourriture de mes bœufs pendant douze jours ; 120 livres. tant du paiement de Boisrel et de M. Bourdon, en foin que autres choses. Lesquels paiements rassemblés se montent à la somme de 406 livres 12 sols, dont je luy ay donné quittance ce jourd'huy ».

Le 1^{er} septembre de la même année, vente à Urbain Girard, cabaretier à Damigni, de quatre pipes de cidre, à 15 livres la pipe, auxquelles l'acheteur mit sa marque ; plus trois tonneaux à 18 livres la pièce, dont deux logés dans la grande cave et l'autre dans la maison du fermier.

C'est seulement à partir de 1735 que ce registre fut tenu par Samuel de Frotté. Cette date se rapproche de son mariage avec Marie-Anne Castaing, sœur du receveur des tailles d'Alençon.

« Le 12 mars 1736, j'ay reçu 51 l. de ma mère, à compte pour ma part d'une rente de 75 l. qu'elle nous fait.

« L'année 1736, ma mère avait 23 bestiaux sur la terre de la Rimblière, sçavoir 2 bœufs, 2 bouvards de quatre ans et 2 de trois ans : 4 vaches, 4 génisses dont une avoit trois ans et les autres deux ans et un petit taureau d'un an, plus 3 juments, un cheval prenant quatre ans et un autre prenant trois ans ; 2 pouliches prenant deux ans et un poulain prenant un an.

« Je dois à mon frère le chevalier 4 livres 1 sol, par l'accommodement que nous avons fait de ce qu'il me devait de ma jument, à raison de la jument noire, tombée en son lot, qu'il me cède le 6 avril 1737 ».

IV

Le Livre de comptes de Samuel de Frotté ne renferme pas seulement des documents précieux au point de vue économique (1). Il contient, en outre, une véritable chronique agricole, particulièrement riche en observations météorologiques qui peuvent servir à compléter la série de celles que j'ai colligées dans les documents de la même époque (2). Je crois utile d'en donner ici un relevé :

(1) J'ai cru devoir retenir ces chiffres, ces détails techniques pour une étude spéciale que je me propose d'offrir, en toute simplicité, aux petits comme aux grands cultivateurs de notre région, pour leur révéler dans le gentilhomme du XVIII^e siècle dont j'ai esquissé le portrait, ce « bon mesnager des champs » qui m'a semblé pouvoir leur être proposé comme modèle.

(2) Phénomènes météorologiques et variations atmosphériques, sécheresses, pluies, orages, etc., observés en Normandie, principalement dans l'Orne, par Louis Duval (*Bulletin de la Société Hist. et Arch. de l'Orne*, t. XII-XXII. Tirage à part, 1903.

Année 1732. « Le plus mauvais grain qu'on ait jamais vu ».

1737. Novembre. « Le 16, nous avons fini nos bleds tard, rapport aux pluies qui ont duré depuis la fin de juillet jusqu'à quelques jours après la Toussaint.

1738. Octobre. « Le 22, nous avons achevé nos bleds ».

1739. Janvier. « La nuit du 17 au 18, il fit une foudre très très violente qui nous abattit six pommiers dans le plant ».

1740. « Fort hiver, année stérile en bleds, rapport à l'hiver qui a été très rude. La gelée a duré sur la terre depuis les Rois jusqu'à la fin de mars, près de trois mois et la neige presque autant. Les terres froides ont produit très peu de bled. Les menus grains sont abondants. Nos orges sont passables. Notre avoine a manqué à lever ».

1741. « Mars et avril ont été très secs et très rudes, surtout avril, pendant lequel il a presque toujours gelé. Le 5 et le 6 la glace étoit d'un doigt d'épaisseur. Il a tombé plusieurs giboullées de gresle et de neige. Le dernier jour du dit mois, au soir, la terre fut couverte de neige.

Cette année est un peu moins stérile en bleds que la précédente, mais il est peu de menus grains. La sécheresse a été cause que les bleds n'ont point souché et que les menus grains n'ont pu lever comme il faut. Le printemps a été très rude. Nous n'avons point eu d'eau de pluie depuis le 17 février que par orages, encore très peu. Nos blés sont fort chers ; il en est mort et l'on n'a pas semé assez épais ; nos menus ne valent guère. Il n'y a point d'herbiers dans les grains.

« Nous avons commencé à semer nos bleds le 3 octobre et fini le 13 ».

1742. Mars. « Ce mois est remarquable par l'abondance de neige qu'il tomba, la nuit du 1^{er} au 2, jusqu'au 4, par intervalles. Elles étoient, dans ce pays, d'un demi pied de haut. Elles ont duré quinze jours par les endroits, à la Perrière, d'un pied et demi. Il y en avoit encore le 27.

« Le 2 août, nous avons commencé à couper nos bleds. Nos menus grains ont été retardés de huit jours, après la récolte des bleds, parce qu'ils n'étoient pas à maturité.

« Cette année a été abondante en grains dans ce pays ci, mais il y a beaucoup de nielle. Nous n'en avons cependant pas, à l'exception de sur le Parc où il s'en est trouvé très peu.

Ma mère en a beaucoup à la Perrière ; elle a cette année des bleds en abondance.

« Cette année est remarquable par la sécheresse qui a toujours continué ; l'hyver même a été sec, à l'exception des neiges qui sont venues au commencement de mars et qui étoient hautes. Voilà deux années sèches tout de suite. Il a été très peu de foins, ce qui l'a rendu fort cher : il valoit ici 3 livres 10 s. le cent, pesé dans le pré. Il a été aussi fort peu de pois de toute espèce. Les chanvres sont fort rares aussi, parce que le chenevis n'a su tout lever ; la filasse vaut 10 sols la livre, écrue. Il n'est point de pommes dans ce canton, mais on a eu des poires en récompense. Dans le pays du vin, la vendange a été abondante, mais la plupart du raisin n'a su mourir ; la sécheresse l'en a empêché.

« Le blé se vend jusqu'à 40 sols le boisseau ».

— Octobre. « Nous avons commencé à semer nos blés le 5 de ce mois et nous n'avons achevé que le 25 viron deux journaux et demi, sous le plant, qui étoient restés faute de fumier ».

1743. « Le foin est à très grand marché cette année... Notre orge et nos pois ne valent guère, quoiqu'ailleurs cette année abonde en toute sorte de grains, ce qui les rend à très grand marché. Le beau blé vaut 25 sols, l'orge 14 sols ; l'avoine 12 et les pois et jarosses 14 ».

1744. « Cette année est très abondante. Les grains sont à viron trois sols meilleur marché que la précédente ».

1745. « Le foin est très abondant cette année ; mais il est très gâté sur les rivières. Mon pré des Ebées et mon pré Hains s'en ressentent.

« On a bien eu de la peine, cette année, à faire la récolte, rapport aux pluies abondantes qui ont duré la plus grande partie de l'été et surtout le mois d'août qui a été si mouillé que la plupart des blés ont germé dans les champs étant coupés. On ne pouvoit les ramasser, parce qu'il ne se passoit pas un jour qu'il ne plût. Il y en a eu qui ont resté trois semaines sur l'écot (1), dont la paille étoit toute noire. Nous

(1) *Escot*, chaume coupé à ras de terre. On dit dans certains pays *escoter* ou *écoter* un arbre pour l'ététer.

avons attendu le beau temps qui est venu le dernier jour d'août. Nous avons fait une récolte bien sèche. Il y avoit déjà plusieurs épis qui germoient sur bout. Le blé a plusieurs prix : le moins bon vaut 22 et 23 sols ; le médiocre 26 et le plus beau 30. Il y a beaucoup de paille, mais peu de grain. Le blé rend deux boisseaux le nombre. Les menus grains sont abondants et surtout les pois. En mars le grain a augmenté de 8 sols par boisseau et l'orge, à la semaison, a valu jusqu'à 27 sols.

« Nous avons, cette année, sur la Rimblière cent pipes de pommes ».

1746. « Cette année est passablement abondante en grains. quant aux gerbes ; mais ils ont peu rendu. Les blés ordinaires ne passent pas deux boisseaux, mais au dessous ; l'orge viron deux boisseaux et demi et l'avoine trois et demi, jusqu'à quatre : le tout s'entend de la nombre(1). Le bled a valu 4 sols toute l'année et au dessus et l'orge 30, jusqu'à 32 sols ».

Cette chronique présente ici une lacune de six ans et Samuel de Frotté lui-même a eu soin de nous en prévenir en en faisant connaître la cause, à la fin de ses notes sur l'année 1746 :

« J'ay discontinué à mettre en mémoire le produit des grains de la terre de la Rimblière, pendant six années, parce que Rattier l'a tenue à ferme de grain pendant ce temps ».

1751. « Les pluies continuelles pendant tout le mois de juillet, jusqu'au 23 août, ont été cause qu'on a eu beaucoup de peine à tirer les foins qui ne valent guère cette année, parce qu'ils ont tous été mouillés ; une partie perdue sur les rivières. Nous avons fané trois fois plus longtemps que d'ordinaire ».

1753. « Mémoire des blés, pour le compte de Rattier, qui est sorti à Pâques. Il y a peu de blé. Total, blé et seigle 84 nombres 8 gerbes. Rattier a eu peu de blé, parce qu'il a levé très clair cette année, rapport à la grande sécheresse : le mal a été général. De plus Rattier avoit enterré son blé trop avant, de façon que la terre étant trop sèche dessous et le peu

(1) Nombre (la), mesure locale.

de pluie qui est venue n'ayant pu pénétrer jusqu'à la semence, elle n'a pu lever, faute d'humidité ».

1754. « Observations sur le foin. Il est encore plus rare cette année que l'année dernière. L'année a été plus sèche, surtout le printemps ; l'herbe est morte sur les hauteurs. J'ai fait couper mon foin trop tost, ce qui l'a fait considérablement diminuer à sécher ».

1755. « Blé et seigle. Total 160 nombres. Orge 54. Avoine 30. Pois gris 10.

1756. « Le foin est abondant cette année. La rivière a débordé dans le pré des Ebées, où nous n'avons eu que deux buttes de gâtées à la chute de l'eau de la palle qui a inondé les veilloches (1). Nous avons eu bien de la peine à sécher le foin du pré des Ebées. Il a eu de la pluie en veilloches près de quinze jours, excepté quelques journées et quelques après-midi que nous éventions les veilloches. Nous avons fané un jour pour deux heures et demie, le temps d'étendre le foin et de le ramasser promptement. La grande rivière a débordé, de façon qu'il y a eu quantité de foin pourri qui avait été mis en étentente et qui étoit resté des quatre à cinq jours sans pouvoir être ramassé. Cela est cause que le dernier foin est recherché ».

— Octobre. « Arbres fruitiers abattus par les vents et par la foudre ».

1772. « Nous avons pour tous fruits à cidre cette année sur la terre de la Rimblière viron trois pipes et demie de poires et point du tout de pommes qui valent, aux environs d'Alençon, ainsi que les poires, 33 livres la pipe prise sous les arbres ».

1773. « J'ai logé la Corneillère où il y avoit peu de foin, surtout dans le pré sur le chemin dont le côté joignant le grand pré étoit rempli de sonnettes (2) ».

(1) Veilloehe, *parvus foeni cumulus*. Le Dictionnaire de Trévoux et celui de Littré ne font mention que de la forme *veillote* ou *veillotte*. Le Dictionnaire du patois normand, de Du Ménil donne *viellotte* et *veilloche*.

(2) Le *Rhinanthus cristata*, connu vulgairement sous les noms de *Crista galli* « cocrète, crête de coq, pou des prés, trompe-cheval » et aux environs d'Alençon sous le nom de « sonnette », à cause de ses fruits à deux loges, polyspermes, est considéré, par les cultivateurs, comme nuisible aux prairies. Cette plante est classée par M. A. de Brébisson (*Flore de Normandie*, p. 223, Caen, Le Blanc-Hardel, 1869) dans la famille des Scrophulariées.

1775. « La levée de foin du pré des Ebées : 49 buttes ont fait six charretées, dont deux un peu gâtées par la pluie à laquelle il a été exposé trois jours de suite étendu, ce qui l'a décoloré ».

1781. « Peu de foin sur les hauteurs ; abondance sur la grande rivière qui a été très vasé par le débordement ».

V

Les travaux agricoles de Samuel de Frotté, le soin avec lequel il notait dans son journal non seulement tous les faits qui intéressaient sa propriété, mais aussi tout ce qui concernait l'agriculture du pays le désignaient évidemment pour être inscrit au nombre des premiers associés de la Société royale d'agriculture d'Alençon. Il s'y trouvait d'ailleurs en compagnie de plusieurs voisins de campagne avec lesquels il était en communion complète d'idées et de sentiments, l'abbé Coulombet, curé de Saint-Denis-sur-Sarthon et doyen rural d'Alençon ; M. du Mesnil de Saint-Denis, seigneur de cette paroisse qui s'associa à son curé pour encourager la culture et l'élevage par des concours ; M. Bourdon de Badoire M. Bourdon de l'Aunai ; M. Chambay, fermier d'Avoise ; M. Leguernay, fermier de Cerisai. Il a eu un avantage sur eux, celui de se survivre à lui-même par son Journal agricole, qui nous le montre jusqu'à la dernière journée de sa vie toujours la bêche ou la plume à la main : tantôt dans ses vergers ou dirigeant les travaux de ses domestiques, tantôt dans le cabinet de travail qu'il avait fait accommoder dans son logis de la Rimblière.

Il nous reste un autre témoignage de la part que Samuel de Frotté prit aux travaux de la Société d'agriculture d'Alençon. C'est une description de charrue des environs d'Alençon, écrite en réponse à un questionnaire adressé à toutes les Sociétés d'agriculture par celle de la généralité de Bourges. Dans le petit registre où j'ai trouvé ce mémoire, on remarque un extrait du Catalogue de la Bibliothèque de l'intendant Jullien où figurent des livres d'histoire, de littérature et d'économie politique, entre autres *Mémoire sur les défrichements*, *Amélioration des terres*, *Spectacle de la nature*, *l'Ami des*

hommes, par le marquis de Mirabeau, etc. S'agit-il de livres mis à la disposition de la Société d'agriculture par l'intendant Jullien ? On est porté à le supposer. Il est dit, en effet, que ces livres étaient contenus dans cinq caisses, ce qui indique un déplacement.

Nous savons d'ailleurs que Samuel de Frotté ne resta pas étranger au grand courant d'idées nouvelles qui se fit sentir alors même à Alençon. Son beau-frère Jean Castaing ne s'était pas contenté de créer un Théâtre de Société, sur lequel il fit représenter vingt-quatre pièces, de 1753 à 1793, et qu'il imprima lui-même ; il avait introduit, en outre, la Franc-Maçonnerie à Alençon où l'on compta alors deux loges, celle des Cœurs-Zélés, dont il fut le premier vénérable et où il fut remplacé par M. de Foulongne, et celle de Saint-Christophe de la Forte Union dont Samuel de Frotté fit partie, ainsi que MM. Costard de Bursard, l'abbé Daguin, professeur de physique au collège d'Alençon et Le Sage du Parc (1). Il avait pris, également, de moitié avec ce dernier, un abonnement au *Journal de Bouillon*, et l'on eût pu le rencontrer encore avec lui, en 1789, au Cabinet littéraire situé sur la place de l'Hôtel de Ville, discutant les questions du jour. Il avait même fini par se plier aux habitudes d'élégance qui distinguaient la société polie de son temps et qui convenait, d'ailleurs, à sa qualité de gentilhomme. Il s'était fait faire un bel habit de taffetas, avait fait ajouter une bordure d'or à son chapeau et un bout d'argent à son épée. Son carrosse lui servait à se faire conduire à Alençon avec M^{me} de Frotté. Lorsqu'il ramenait ses amis à la Rimblière, il était fier de leur faire admirer la richesse de son parterre, émaillé de fleurs qu'on ne voyait que chez lui.

Le potager ne fut pourtant jamais négligé. On sait qu'en 1739 il y avait fait faire un fort beau carré d'artichauts. En 1787, il fit encore vendre par le jardinier de M. Crochard pour 17 livres d'artichauts, en lui laissant 3 livres 13 s. de bénéfice.

C'est en 1771 qu'il fit faire sa serre. Il n'y employa pas

(1) Les Loges maçonniques d'Alençon. *Revue normande et percheronne illustrée*, quatrième année, 1895, p. 289 et suivantes.

moins de vingt-sept charretées de pierres de blocage, sans compter les pierres de taille. Il paya 51 livres 16 s. aux *perreieurs* de la Hantelle, pour l'extraction de ces matériaux.

Au moins pendant quelque temps, René Chouippe, son domestique lui servit de jardinier, lui tailla ses arbres et reçut, pour cela, une petite gratification en 1780.

Au mois de mai 1783, il vendit à l'abbé Desjardins, vicaire de Damigni, six vieilles cloches à melons pour 10 livres 15 s., mais en janvier 1787 il acheta, au prix de 6 livres, de Juffé, vitrier à Alençon, deux grosses cloches, garnies de fil d'archal et lui céda en outre deux vieilles cloches.

Au mois de mars 1784, il s'était procuré par Saint-Jean, domestique de M. Bourdon de Badoire, un boisseau de pois verts cuisants, vendus par M. Martel, de Sées, au prix de 3 livres 6 s. 9 d.

Enfin à la vente de François Belloche, de Damigni, en février 1786. Il avait acheté plusieurs outils de jardinage.

Arrivons enfin au parterre.

Vers 1770 il avait mis en réserve, pour M. Baudé, dix-huit espèces d'œillets : la Marquise, le Dauphin, Tricolore parfait ; pour M. Vincent, trente espèces d'œillets ; pour M. de la Planche, dix-huit espèces ; pour M. de Livet, douze.

« En 1777, envoi à M. du Chesnay d'Authon de seize espèces d'œillets, entre autres l'Evêque charmant, le Bel Evêque, l'Evêque du Mans, le Cordon rouge, le roi de Maroc, l'Héroïne.

« En 1780, le 2 mars, planté anémones, renoncules et semi-doubles comme suit : dans l'ovale, en face des croisées de la salle, renoncules nommées Coqs. Dans la planche opposée, semi-doubles mêlées, les plus belles ; dans celle du côté gauche, les plus noires.

« Le 3 octobre 1786, donné à M. des Fontaines, les marcottes d'œillets ci-dessous, entre autres Sémiramis, Déesse des Roses, l'Impératrice, l'Archevêque, l'Evêque de Cour, Ruban violet, l'Evêque d'Orléans, le Doux Evêque, le Violet séduisant, l'Evêque étranger, l'Adonis, Tircis.

« Envoi au même, au mois d'avril 1787 : Grand Maître, Prince royal, l'Evêque de Chartres, l'Evêque de Nancy, l'Evêque d'Amiens, Sylvandre, etc. »

Notes sans date. « Reçu de M. des Chesnes 12 livres pour douze pots d'œillets qu'il a fait enlever ».

« M. Bidon fils doit douze margotes d'œillets ».

Ces noms de fleurs nous disent aujourd'hui peu de chose. On ne peut y voir qu'un pâle reflet des idées du temps. Mais nous avons la preuve, grâce à Samuel de Frotté, de l'existence d'une Société de fleuristes amateurs dont il fut un des principaux membres et qui, d'Alençon, étendait ses ramifications jusqu'au fond du Perche et au delà de Falaise. Le 12 février 1784 un correspondant aimable, spirituel et maniant l'ironie avec finesse, lui écrivait du prieuré de Chêne-gallon, près Bellême :

Monsieur,

La votre du 23 de l'autre mois a surpassé l'espoir que j'en avois conçu. Le témoignage favorable et juste de M. Salle-Desjardins me rappelle avec plaisir notre ancienne amitié. Je suis très sensible à la gracieuse invitation que vous me faites d'aller voir vos fleurs, si le hasard m'appelle dans vos cantons. Je ferai plus, j'y irai exprès, dans la force de la fleur. Ce voyage me procurera une double satisfaction. Celle de faire connoissance avec vous ne sera certainement pas la moindre, mais je crains d'avance pour mes œillets à mon retour. Je ne vous dirai pas combien je serois enchanté de vous voir icy, surtout dans le temps des jacinthes, et je me persuade volontiers que vous ne voudriez pas venir dans ce païs sans me faire cet honneur.

Je vous fais passer, Monsieur, une boîte renfermant des graines d'œillets doubles de la Chine, de bonne giroflée et de choux-fleurs d'Angleterre, avec des griffes de renoncules et de semi-doubles et des pattes d'anémones. Vous aurez peu d'espèces de ces dernières parce que toutes les autres sont en terre dès le mois de novembre. Il manque aussi quelques renoncules. Mais je vous donnerai le tout l'an prochain, Si j'ai quelqu'autre chose qui puisse vous faire plaisir, j'espère qu'à notre entrevue vous me le demanderez avec autant de liberté que j'aurai d'empressement à vous les procurer...

L'hiver étant une saison où tout est, pour ainsi dire dans une léthargie ou inaction, surtout l'œillet, je ne conçois pas comment j'ai pu vous demander des marcottes pour ce temps. Sans être riche, à beaucoup près dans ce genre, je sçai le temps de les transplanter et empoter. Le ton de franchise avec lequel vous avez relevé ma balourdise m'a beaucoup amusé. Mais vous me permettez, à mon tour, de vous dire que vous auriez pu vous dispenser de m'astreindre à garder scrupuleusement les œillets que vous aurez

la complaise de m'envoyer. Ah ! Monsieur, ignorez-vous que comme la fourmi n'est pas prêteuse, les fleuristes ne sont pas donnants...

Je ne me rappelle pas qu'on m'ait jamais reproché d'être prodigue de mes fleurs. On traitera, si l'on veut, de manie ma façon de penser qui est de croire qu'une fleur devenant trop commune perd de son mérite extrinsèque. Nous avons même ici beaucoup de personnes qui demandent les fleurs les plus précieuses et pas une à faire seulement le sacrifice d'un louis pour s'en procurer. Enfin nous n'avons pas un amateur. J'en contente cependant tous les ans, par des fleurs communes, mais je n'en demande à qui que ce soit, pas même à un de mes confrères ; dans la crainte qu'il ne me demande mieux je rejuse celles qu'il m'offre. Il est bon de convenir qu'il a peu de chose.

Je vous prie de faire tenir chez M. de la Fromentinière, conseiller en l'élection d'Alençon, près la porte de Lancrel, les marcottes que vous me destinez et de me croire, avec les sentiments les plus respectueux, etc.

LEMPERRIÈRE GRANDMOULIN (1).

Le 27 juillet 1785, un autre amateur, de goûts plus modestes, J.-M. Mignon, vicaire de Lonray, plus tard ami de l'astronome Lalonde et professeur de physique à l'École centrale de l'Orne (2) lui écrit :

Monsieur,

Vous avez eu la bonté de me promettre des œillets de ceux que vous abandonnez comme imparfaits. J'ose profiter de votre bonne volonté. Je les estimerai et les cultiverai avec soin pour différents motifs, et ce qui n'est pas digne de vos chapelles fera l'ornement de nos jardins. Ce sera un acte de bonté de plus de votre part et dont je serai reconnaissant. Je vous demande permission d'assurer ces dames de mon respect et vous, Monsieur, de me dire avec les mêmes sentiments, Monsieur, etc.

Enfin au dos d'une lettre de faire part de la mort de Mademoiselle de Frotté de Couterne, en date du 27 août 1788, on trouve une lettre de M. de la Rimblière sans adresse, mais qui nous fournit une nouvelle preuve de l'existence d'une

(1) Pierre Lempérière était un des religieux du prieuré de Chêne-gallon en 1784 (Archives de l'Orne, H 951).

(2) Mignon (Jean-Michel), né à Alençon, le 18 janvier 1744, avait suivi à Paris le cours de physique professé à Louis-le-Grand par Sigaud de la Fond. En 1750 il était vicaire à Cuissai. Il fut directeur de l'École centrale de l'Orne de l'an IX à l'an XII. Je lui ai consacré une courte notice dans les *Ephémérides de l'an VIII*, p. 147-151.

Société de fleuristes amateurs à Alençon et jusqu'aux environs de Falaise, comme dans le Perche :

Monsieur,

Pour m'acquitter envers vous de mes anciennes promesses, je vous envoie par la messagerie d'Alençon à Falaise l'élite de mes œillets, en douze marcottes, que vous me demandez, avec leurs noms et leurs couleurs, comme vous le désirez. Je vous prie d'en agir de même à mon égard par l'envoi que vous me ferez de pareille quantité des vôtres et d'éviter d'y comprendre aucun de ceux que je vous envoyai l'année dernière ; ils me seroient à charge. Vous y joindrez, s'il vous plaît, ce que vous me destinez d'hyacintes, de la graine d'œillets de Chine, de balsamines et de giroflées. Je profite de cette occasion pour vous renouveler les sentiments respectueux avec lesquels, etc.

Nous avons mieux. Dans un carnet intime du comte Louis de Frotté, Léon de La Sicotière a eu la bonne fortune de relever les impressions fraîches encore d'une visite qu'il fit à la Rimblière, à l'époque où il était encore à l'École militaire (1) et il en a tiré un tableau de famille que nous sommes heureux de reproduire :

Au modeste logis de la Rimblière, son grand-père et son grand-oncle tenaient ménage commun à toute la famille » ; mais bons, aimables, pleins de gaieté et d'entrain. L'oncle, en promenant son petit-neveu dans ses jardins, lui disait sans cesse : « Mon ami, chaque arbre que je plante, c'est avec l'espoir que tu te reposeras sous son ombrage quand tu auras atteint mon âge, et que tu y penseras quelquefois à ton vieil oncle, qui te regarde et qui t'aime comme son enfant. Il est bien naturel, à ton âge, d'avoir le désir de voir le monde et d'y parcourir une carrière brillante ; mais soit sûr qu'il vient un temps où l'homme sage, après avoir servi son Roi, aime et désire la retraite.

Ce n'est que là que l'homme raisonnable trouve le bonheur sans regrets, lorsqu'il peut faire le bien. Tu as la perspective d'être un jour plus riche que je ne l'ai jamais été, mais tu ne seras jamais plus heureux que je le suis depuis que je me suis retiré dans cette

(1) Dans son Livre de raison Samuel de Frotté, à la date du 2 mars 1785, a placé cette note relative aux titres de famille qu'il fournit à son neveu pour son admission :

« J'ay mis aux mains du jeune fils de mon frère le chevalier trois pièces d'écritures en parchemin, pour preuves de noblesse, avec nos armoiries, dont il m'a donné reconnaissance ».

terre après la guerre de 1740, ma religion m'interdisant d'espérer les avantages auxquels j'avais droit comme d'autres » (1).

Le grand-père, qui lui aussi, avait quitté le service de bonne heure, était le plus aimable homme du monde. Il avait aussi plus d'ambition pour son petit-fils et voyait avec plaisir toutes ses idées tournées vers la gloire. Hélas ! il devait lui survivre, et les rêves de gloire ou de retraite formées par les deux vieillards, au profit de l'adolescent devaient être tragiquement interrompus. Aucun même des arbres qu'ils plantaient pour lui n'existe aujourd'hui. Ombre et rêves, tout s'est évanoui (2).

Cette page qui nous montre, dans le futur chef des insurrections normandes, un esprit mûri avant l'âge et même fortement imbu des idées de son siècle, nous donne en outre un portrait de son oncle fait d'après nature, tandis que, dans l'étude qui précède, il ne nous a été possible de deviner son caractère qu'au moyen de rapprochements de textes ou d'inductions qui laissent sans doute beaucoup à désirer. Il nous semble même que souvent quelques voiles nous ont caché encore ses pensées intimes. Quoiqu'élevé au collège des Jésuites, quoique ses maîtres lui aient délivré un certificat de catholicité, quoique lui-même ait été agréé comme parrain en l'église de Damigni, en 1728, quoiqu'il figure comme témoin au mariage de J.-B. Demées, avocat à Alençon, le 9 décembre 1760, et en 1775 au mariage de J.-B. de Chabet, seigneur de Lignéres, avec Marie-Anne de Frotté, il n'est pas douteux qu'il était resté protestant de cœur. Comme son père, comme sa mère, morte à la Perrière, comme sa femme Marie-Anne Castaing, inhumée à la Rimblière, il fut inhumé dans les formes prescrites par l'édit de Louis XVI sur l'état civil des protestants. La mort, comme le prouve son Journal, le surprit la plume à la main, car il se poursuit jusqu'au 17 juillet 1789 et il mourut le 13 août suivant. La maladie de sa femme, au contraire, avait été longue. Elle avait débuté par un ulcère à la joue droite que soigna M. Dupont (3),

(1) Ces paroles ne semblent pas avoir été dites par le grand-père du comte de Frotté et il est évident qu'il y a ici une interversion des noms des personnages, le grand-père étant mis à la place de l'oncle et réciproquement.

(2) L. de La Sicotière, *Louis de Frotté et les Insurrections normandes*, t. I, p. 14.

(3) Jacques Dupont avait été reçu chirurgien à Paris le 12 décembre 1758.

chirurgien au commencement de 1786. Une sœur du curé de Radon, M^{lle} Paris, qui se mêlait de médecine, déclara ensuite qu'il s'agissait d'un cancer, mais que le mal était trop invétéré. M. Libert (1) qui fit quatorze voyages à la Rimblière pour soigner une fistule lacrymale dont souffrait Samuel de Frotté et qui l'avait guérie (honoraires 22 livres 10 s.) fut enfin appelé auprès de sa femme, lorsqu'il n'y avait pour ainsi dire plus d'espoir (le 14 juin 1787). Elle mourut le 1^{er} novembre suivant, entre six et sept heures du soir. Pour la faire inhumer, M. Castaing avança l'argent fourni à M. Le Sage tant pour la requête qu'il fallut présenter que pour son extrait mortuaire.

Les mêmes formes durent être observées pour Samuel de Frotté, décédé le 20 août 1789. L'abbé Desjardins, son ami, vicaire de Damigni, dut se borner à enregistrer la déclaration d'inhumation qui suit, conformément à l'édit de 1788 :

« Nous Samuel Poulet, Conseiller du Roi et de Monsieur,
 « leur Commissaire de police en la ville d'Alençon et dépendances du bailliage d'Alençon, y demeurant, soussigné,
 « certifions à qui il appartiendra que ce jourd'hui, 21^e jour du
 « mois d'août 1789, sur les viron sept heures du matin, avons
 « vu mis en terre le corps de deffunt messire Samuel de Frotté,
 « écuyer, sieur de la Rimblière, paroisse de Damigny, veuf de
 « dame Marie-Anne Castaing. Fait et délivré le présent
 « présence des parents et amis du deffunt qui ont signé avec
 « nous le dit jour et an, pour leur servir et valoir ainsi qu'il
 « aviseront bien, conformément à l'édit du Roi de 1788.

« Le chevalier DE FROTTÉ, neveu, DE FROTTÉ, neveu,
 « LOPPÉ, POULET. Enregistré comme dessus le dit jour et an.
 « DESJARDINS, vicaire.

LOUIS DUVAL.

Pendant la révolution il remplit les fonctions d'officier de santé au 3^e bataillon des Volontaires de l'Orne.

(1) François Libert avait été reçu docteur en médecine à la Faculté de Caen le 8 février 1779.

POUR le VINGT-CINQUIÈME ANNIVERSAIRE

de la Société Historique et Archéologique de l'Orne

DIPTYQUE

EN DEUX SONNETS

L'HISTOIRE

*J'ai regardé s'enfuir, au large de l'Histoire,
Les grands faits du Passé comme de grands bateaux ;
On les nomme de loin quand ils fendent les eaux,
Majestueux et lents, tout alourdis de gloire.*

*Près du bord, où le phare a fait la nuit moins noire,
Naviguent doucement, parmi des vols d'oiseaux,
Les barques, humbles sœurs des immenses vaisseaux ;
Elles portent des noms qu'ignore la mémoire.*

*Elles portent des noms qui nous sont chers pourtant ;
Et j'ai bien reconnu, tout près de moi flottant,
L'HISTOIRE DE CHEZ NOUS, petite barque à voile.*

*Peut-être quelque jour, d'un élan libre et fier,
Sur les chemins mouvants où la guide une étoile,
L'HISTOIRE DE CHEZ NOUS prendra la haute mer.*

J. GERMAIN-LACOUR.

LA PIERRE

*La Pierre a dit : Je suis à jamais le symbole
De ce qui traîne à terre et pèse lourdement ;
C'est en vain que j'aspire, en mon accablement,
Vers l'étoile qui brille et vers l'oiseau qui vole.*

*Or l'Homme a répondu : J'aurai l'audace folle
De te faire à ton tour reine du firmament ;
Tu connaîtras la fin de cet affreux tourment
Où depuis si longtemps ta plainte se désole.*

*Et voici que des monts, des plaines, des forêts,
S'élancent vers le ciel les granits et les grès :
C'est le triomphe ailé, dans l'azur, de la Pierre...*

*Mais n'est-il pas ailleurs un miracle pareil,
Lorsque notre âme, dans l'Amour ou la Prière,
Plane loin de sa boue et tout près du soleil !*

J. GERMAIN-LACOUR.





ÂLENÇON. — Bibliothèque : Poiserie du Val-Dieu. — Relevé par M. Félix Besnard.

LES BOISERIES

DE LA

BIBLIOTHÈQUE D'ALENÇON

Nous n'avons pas l'intention de raconter ici comment s'est formée la Bibliothèque d'Alençon, les vicissitudes par lesquelles elle a passé, l'origine et la nature des divers fonds qui la composent. Nous n'avons pas davantage le dessein de faire une étude archéologique sur le monument qui recèle ces richesses.

Notre étude n'a d'autre objet que de mettre une fois encore en valeur les magnifiques boiseries qui la décorent en les reproduisant, d'une façon plus technique, pour la première fois, en cherchant à fixer leur origine, en racontant enfin les péripéties qu'elles eurent à subir pour échapper au vandalisme révolutionnaire et pour devenir la propriété de la ville d'Alençon qui les conserve avec un soin jaloux.

Ces boiseries ont été plusieurs fois décrites et reproduites (1). La plus ancienne description qui en a été faite, à notre connaissance, depuis leur arrivée à Alençon, a paru dans *l'Annuaire de l'Orne* de 1808 et a pour auteur Louis Dubois, bibliothécaire ; elle est d'une scrupuleuse exactitude.

Après avoir raconté que la Bibliothèque avait été installée dans l'ancienne chapelle du collège des Jésuites, bâtie vers 1620 et divisée, sous la Révolution, en deux étages pour y

(1) Voir surtout L. DE LA SICOTIÈRE : *Le Département de l'Orne archéologique et pittoresque*, Laigle, Beuzelin, 1845, p. 291, et Louis DUVAL : *La Bibliothèque et le Musée de sculpture d'Alençon*, dans la *Normandie monumentale et pittoresque*, Orne, Le Havre, Lemâle, 1896-1897, 2 tomes en un vol., 1^{re} partie, p. 31, photograph. — M. Félix RAVAISON trouve les boiseries « splendides » : F. RAVAISON : *Rapport sur les Bibliothèques de l'Ouest*, Paris, Joubert, 1841, p. 245.

installer l'École centrale ; après avoir dit que la partie supérieure qui servait alors de salle de dessin, devint, après la suppression de cette école, la Bibliothèque de la ville, Louis Dubois décrit ainsi les boiseries qui, arrivées depuis peu de la bibliothèque de la Chartreuse du Val-Dieu, avaient été mises en place par Delarue, l'architecte du département (1) :

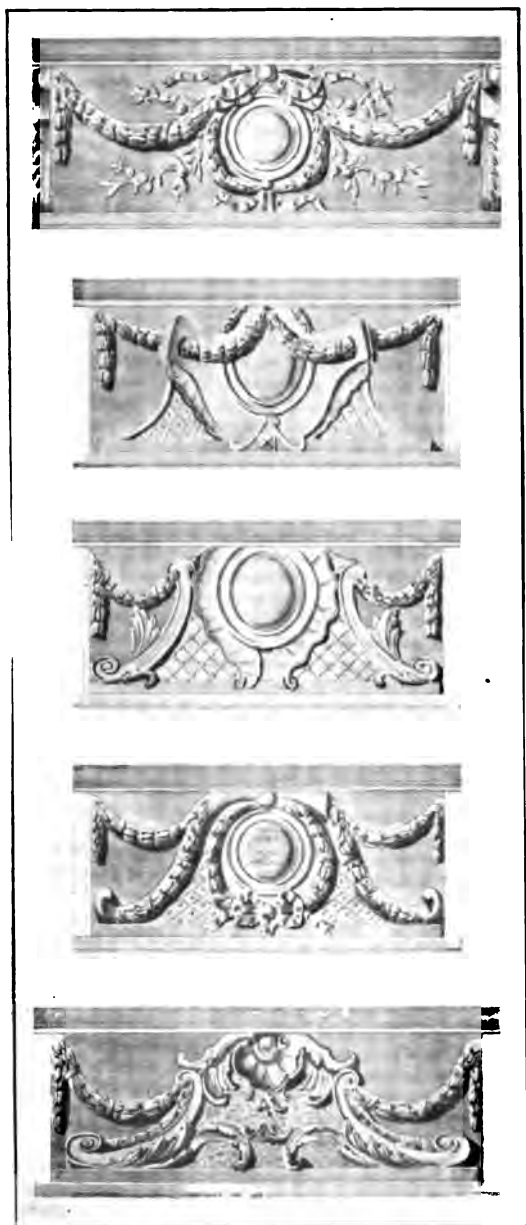
« Au pourtour sont distribuées vingt-six cases d'armoires, ornées de riches chambranles en menuiserie de la plus belle exécution et terminées à leur partie supérieure par des traverses entières, enrichies d'ornements et de cartouches fleurons ; ces cases reposent alternativement sur un lambris d'appui, formant armoire pour placer les manuscrits et les objets les plus rares. Au-dessus de ces armoires et de ces colonnes, on remarque un riche entablement composé d'architraves, de frises et de corniches d'un style composite, orné à sa frise de consoles, de galbes, enrichi de feuilles d'acanthé. Cette distribution forme des metopes barlongues ornées de médaillons et de cartouches, avec des guirlandes de lauriers qui s'agrafent aux consoles » (2).

Nous ne pouvons donner de ces boiseries une description plus exacte. Cependant nous étudierons encore leur facture avant d'en raconter l'histoire.

Parmi les vingt-six armoires sculptées, on remarque que les mêmes motifs sont répétés plusieurs fois. Il y en a six

(1) Ces boiseries correspondaient aux travées ou armcires de la bibliothèque. Ne pas confondre avec les boiseries de la chapelle du Val-Dieu qui sont aujourd'hui dans l'église de Mortagne et dont M. de la Sicotière a donné une magnifique reproduction. — L. DE LA SICOTIÈRE, *ibid.*, p. 250.

(2) *Annuaire de l'Orne* pour 1808, Alençon, Lepernay, 1808, p. 99. — Une autre description qui ne manque ni de savoir ni de pittoresque est due à un certain Morel, qui a laissé un manuscrit sur Alençon et ses monuments, daté de 1805, appartenant à M. Tournouër, à qui nous devons cette obligeante communication : « L'église, qui était fort belle, a été partagée en deux étages par le moyen d'un vaste plancher. Le bas, ou rez-de-chaussée, d'un lieu d'adoration et de culte divin a été changé en le lieu le plus profane ; c'est un théâtre qui a pris la place du chœur et du sanctuaire. Là, ceux qui font des tours de gobelets, de gipesière, de physique, toutes sortes de spectacles, la comédie, les danses, les concerts, etc., trouvent toujours une place assurée. L'étage supérieur a une destination plus noble. C'est là qu'est placée la bibliothèque publique... La boiserie et les tablettes sont superbes, d'un très beau dessin et ornées d'une sculpture correcte et hardie. Jamais la ville d'Alençon n'aurait pu faire exécuter un travail aussi cher et aussi accompli. Mais il n'en a coûté que les transports ; ce chef-d'œuvre de l'art a été pris à la riche abbaye du Val-Dieu, proche Mortagne ».



ALINÇON. — Bibliothèque : Détails de la Frise.
(Relevé de M. Félix Besnard).



différents que nous reproduisons ici après les avoir scrupuleusement relevés et dessinés.

Le style est composite ; on ne saurait l'attribuer ni au style Louis XV, ni au style Louis XVI. La guirlande est Louis XV ; si elle était Louis XVI elle serait plus contournée et moins plate. Les feuilles sont grasses et sculptées plutôt lourdement. Les carrelages en losanges, formant remplissage autour des médaillons, indiquent au contraire l'époque de la Régence. Seuls les médaillons et cartouches couronnant le cin'tre des armoires, sont d'un style plus pur, plus riche et splendidement taillés à même le chêne. On voit, en effet, par une inspection minutieuse des sculptures, que les artistes ont taillé franchement d'une main sûre, en plein chêne.

La tradition rapporte que ces boiseries furent exécutées par les religieux eux-mêmes, dans le cours du XVIII^e siècle (1). Il semble qu'on doive s'arrêter aujourd'hui à cette opinion.

Malgré bien des hypothèses émises, un fait paraît certain : c'est que ces boiseries ne sont pas du même artiste ; après un examen attentif on s'aperçoit facilement qu'elles n'ont ni la même facture, ni la même manière. Certains motifs sont hardiment sculptés, d'autres sont plus timides, plus hésitants, plus mous. On croirait que le sculpteur était moins maître de son coup de ciseau, plus indécis sur la forme définitive qu'il donnerait à son œuvre.

Nous ignorons donc à quelle époque et par qui ces boiseries furent exécutées. Aucun texte précis ne peut nous renseigner sur ce sujet. Les livres de compte des moines sont muets. D'ailleurs ceux que nous possédons remontent à l'année 1753 (2), et nous en aurions de plus anciens que nous ne saurions y trouver, sans doute, les renseignements cherchés si, comme nous le supposons, ce travail a été fait par les moines eux-mêmes.

Le style, avons-nous dit, est du milieu du XVIII^e siècle. L'histoire corrobore cette opinion. En effet, le monastère du

(1) Cette tradition est mentionnée par L. DE LA SIGOTIÈRE, *ibid.*, p. 175, et par H. GERAUD : *Visite à la Bibliothèque et aux Archives d'Alençon*, dans la Bibliothèque de l'École des Chartes, 1840, t. 1, p. 535.

(2) *Journal des Dépenses* de dom Jacques Déjort, commencé le 20 mars 1753. (Arch. de l'Orne, H 2616.)

Val-Dieu, en partie détruit au xvi^e siècle et reconstruit tant bien que mal, fut complètement transformé au xviii^e siècle. Sur un plan, gravé en 1769, par le R. P. Miserey, quelques années après la restauration complète du monastère, l'emplacement de cette bibliothèque est très nettement marqué (1).

« La Bibliothèque, affirme M. de la Sicotière (2), excitait l'admiration de tous ceux qui la visitaient. Sur huit mètres de largeur elle avait vingt mètres de longueur, et contenait dans de magnifiques armoires 2.151 ouvrages et 3.510 volumes... »

* * *

Mais voici la tourmente révolutionnaire.

Lorsqu'en 1789 l'Assemblée Nationale eut décrété la confiscation et la vente des biens du clergé, le district de Mortagne nomma des commissaires pour faire l'inventaire des biens du monastère du Val-Dieu, situé à deux lieues de Mortagne. Quand ces commissaires eurent accompli leur mission et rédigé leur inventaire, ils prièrent les moines d'apposer leur signature au bas du document et d'exprimer leur avis sur la destination à donner à leur bibliothèque. Les moines acceptèrent cette offre avec bonne grâce (3) et émirent le désir de voir leur bibliothèque transportée à Alençon pour y demeurer.

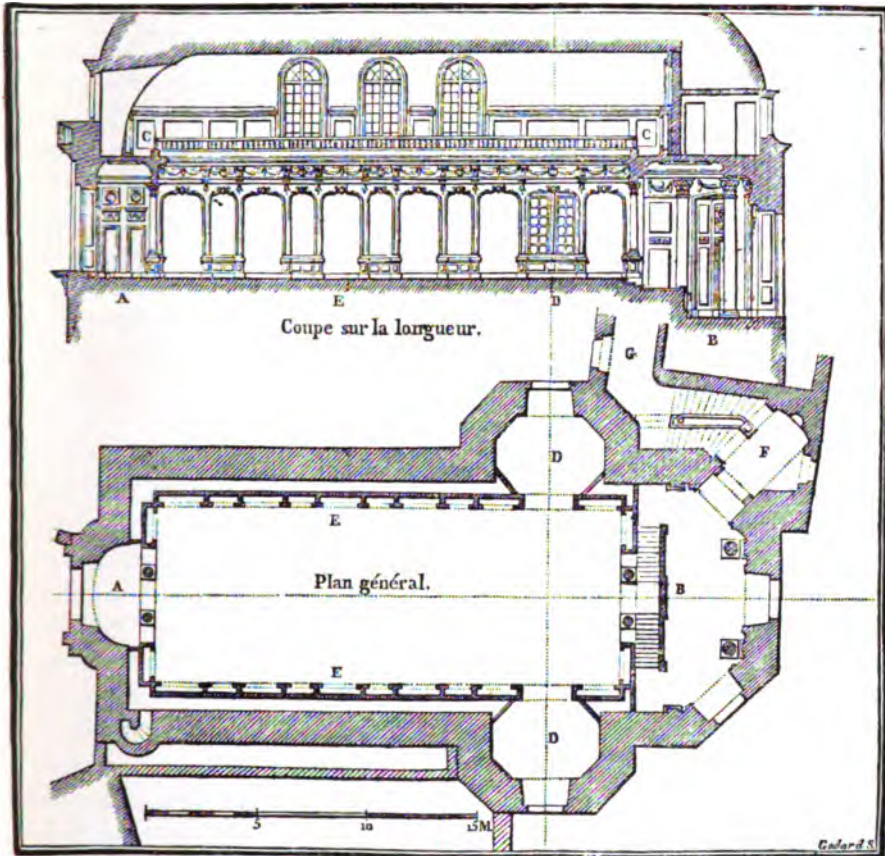
Ce vœu ne devait se réaliser que dix ans plus tard. Dans l'intervalle les boiseries et la bibliothèque coururent les plus grands dangers.

* * *

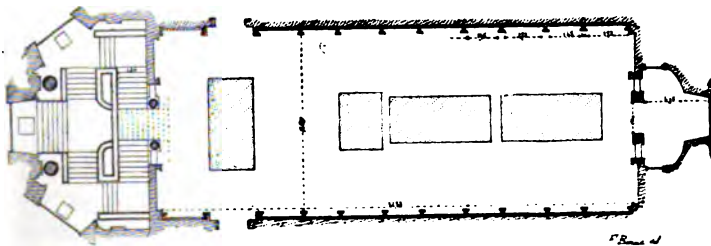
(1) *Nouvelle vue de la Chartreuse du Val-Dieu*, levé et dessiné par le R. P. MISEREY, religieux bénédictin, gravé par V. J. B. de Poilly, en 1769, publiée dans *la Normandie monumentale*, Orne. Ibid., 2^e partie, p. 194 : *La Chartreuse du Val-Dieu*, par M. l'abbé DESVAUX.

(2) LA SICOTIÈRE, *ibid.*, p. 175.

(3) Invités, ainsi que la municipalité de Feings, à émettre leur sentiment sur la destination qu'il convenait de donner à leur bibliothèque, les bons pères... signalent les inconvénients d'une vente sur place ; ce n'était qu'à Paris que cette pouvait avoir lieu avec avantage, si mieux n'aimait le département conserver le tout. On trouve encore leur avis écrit au bas de l'inventaire des livres du Val-Dieu signé par eux et par les commissaires. (Archives de la Préfecture). — LA SICOTIÈRE, *ibid.*, p. 175. — Il nous a été malheureusement impossible de retrouver cette pièce aux Archives de l'Orne. — PETAUD rapporte ce même fait, *ibid.*, p. 535.



ALENÇON. — Bibliothèque : Plan et Coupe en Élévation.
 (D'après l' « Annuaire de l'Orne » de 1810)



Plan du 1^{er} Etage (état actuel). — Relevé par M. Félix Besnard.



La Convention, par son décret du 28 frimaire an II, avait nettement manifesté son désir d'assurer dans toute la République la conservation des monuments. Son décret, malheureusement, n'eut pas partout la même efficacité, car il demandait à la fois du goût et de la tolérance, qualités qu'on ne rencontre pas toujours chez les administrateurs de districts et chez les membres des sociétés populaires.

Précisément, la société populaire de Mortagne et les administrateurs du district où était l'abbaye du Val-Dieu qui possédait les riches boiseries, ne paraissent pas avoir, à l'origine, fait preuve d'un grand sens artistique ni avoir compris l'importance des pouvoirs dont le décret de la Convention les avait investis. Dans les procès-verbaux des séances de la *Commission temporaire des Arts* que nous avons scrupuleusement dépouillés aux Archives Nationales, nous trouvons en effet mention d'une lettre fort intéressante du citoyen Fayes, ingénieur des travaux publics dans les districts de Mortagne et de Bellême. Le citoyen Fayes, qui sans doute connaissait la valeur des boiseries du Val-Dieu et appréciait la richesse de sa bibliothèque, désolé de l'incurie dont il était témoin, appelle l'attention du Comité d'Instruction publique sur la nécessité de conserver les monuments des arts dont on ne s'occupait pas (1).

Nous avons pu retrouver cette intéressante lettre qui nous montre l'extraordinaire étroitesse d'esprit des membres de la Société Populaire de Mortagne :

« Dans la séance de la Société Populaire de Mortagne du 5 prairial, écrit Fayes, j'eus l'occasion de faire une sortie contre l'esprit destructeur dont je voyais déjà le poison se glisser parmi nous sous les couleurs du patriotisme. Vos profondes instructions sur la manière d'inventorier les productions des arts et des sciences, celles de Grégoire sur la Bibliographie m'avaient déjà éclairé sur les manœuvres perfides de nos ennemis pour anéantir toute supériorité en ce genre sur les autres nations. Je ne crus pas mieux faire

(1) « Le président fait lecture d'une lettre de l'ingénieur des Travaux publics dans les districts de *Mortagne et de Bellême* sur la nécessité de conserver les monuments des arts dont on néglige de s'occuper dans ces districts. La Commission renvoie cette lettre au comité d'Instruction publique ». — Procès-verbaux des séances de la *Commission des Arts*, séance du 15 prairial an II. (*Arch. Nat.* A F 17 7', f° 91).

que de lire à mes concitoyens quelques fragments de ces ouvrages et le peu de réflexions que j'y ajoutai (pour désigner plus particulièrement le genre de dévastation dont j'avais été témoin), restant bien au-dessous de la vigueur de vos idées, ne fut qu'un avertissement, une invitation de s'en rapporter aux autorités constituées et aux gens d'art avant de rien détruire et un délai demandé jusqu'à ce qu'un ouvrage plus pressant (la salle de Société Populaire) fut achevée.

Qu'ai-je obtenu pour toute réponse ?

Des improbations tumultueuses, des inculpations même dont la fausseté plus encore que l'aigreur m'annoncèrent bien que je n'avais rien à craindre. Elles ont été suivies de mon exclusion de la Société.....

Jetez un regard de lumière sur ces aveugles qui n'ont pas encore vu la raison. Eclairez-les sur leurs propres intérêts. Invitez même toutes les sociétés populaires en retard sur cet objet et particulièrement celle de Mortagne à nommer au plutôt des commissaires pour inventorier les monuments des arts et des sciences. Le soin qu'on leur verra prendre à remplir leur mission fera peut-être sentir que le salut de la patrie tient à la conservation des arts. Alors ces citoyens, qu'un excès de zèle patriotique a sans doute égarés, cesseront de s'écarter des bornes que vous avez su poser pour garantir les arts et les sciences du choc impétueux du char de la Révolution » (1).

Fayes écrivit dans le même sens à la Commission des Travaux publics. Il se plaint de la négligence et même de la mauvaise volonté des administrateurs du district à nommer des citoyens experts pour la confection des catalogues des bibliothèques, pour la recherche et l'inventaire des objets de science et d'art (2).

L'administration avait pourtant invité la Société Populaire le 14 germinal à nommer ces commissaires. Elle répondit le

(1) Arch. Nat., F 17 1044, Orne : Copie de cette lettre fut envoyée au *Comité de Salut Public* de la Convention et à la *Commission temporaire des Arts*.

(2) La Commission des Travaux publics fait parvenir à celle des arts des observations du citoyen Fayes, ingénieur des travaux publics dans le district de Mortagne et de Bellême. Ce citoyen se plaint de la négligence et même de la mauvaise volonté des administrateurs de ce district à nommer des citoyens experts pour la confection du catalogue des bibliothèques, la recherche et l'inventaire des objets de science et art. *La commission arrête qu'il sera écrit aux administrateurs du district de Mortagne et de Bellême pour les inviter à rendre compte du résultat de leur travail à ce sujet. L'auteur de la dénonciation ne sera point désigné dans la lettre.* Arch. Nat., A F 17 7, p. 121. Note et arrêté de la *Commission des Arts*, séance du 20 messidor an II.

5 floréal ne pouvoir trouver des sujets qui se livrassent au travail. Depuis, le Directoire lui proposa quelques noms « *et le choix n'a pas été fait à cause qu'il aurait pu tomber sur des citoyens qui auraient pu ne pas plaire et qui auraient pu se livrer au travail* » (1).

La mauvaise volonté de la Société Populaire était évidente. Les Sans-Culottes de Mortagne, malgré leurs affirmations, se souciaient donc peu des instructions de la Convention ou, dans leur zèle, les interprétaient mal (2).

La Commission des Arts, à qui la lettre fut envoyée, avertie de ces faits, décida en conséquence d'écrire aux administrateurs du district de Mortagne et de Bellême pour les inviter à rendre compte des résultats de leur travail.

Il est probable que cette lettre produisit son effet car, le 8 brumaire an III, le Directoire du district, se passant probablement du concours de la Société Populaire, nomma commissaire de Bibliographie le citoyen Bonhomme, qui s'était acquitté avec soin de l'exécution des catalogues dans le district de Laigle (3). Le citoyen Gros, de Mortagne, lui fut

(1) Note des administrateurs du Directoire au district, en marge de la lettre de Fayes. Delestang est du nombre des signataires. La lettre de Fayes était certifiée par le Conseil général de la commune, par les administrateurs du Directoire du district de Mortagne et envoyée par ces derniers. *Arch. Nat.*, F 17 1044, Orne.

(2) Le citoyen Fizet écrit de Mortagne que « la Société Populaire de la même ville a reçu six lettres, une de la commune d'Avalan, une des sections et une de la Société Populaire de Saint-Quentin, tendantes à engager les citoyens de Mortagne à marcher sur Paris. Les trois autres sont : l'une de Bernay, une de Soissons et une de la Côte-d'Or. Celles-ci respirent le patriotisme, elles ont été lues et applaudies. Les Sans-Culottes de Mortagne se feront toujours un devoir de se rallier aux Patriotes *et d'obéir aux décrets rendus par la Convention*. — Procès-verbal de la Convention Nationale, 15 juillet 1773.

(3) Les administrateurs du Directoire du district de Mortagne firent part de cette nouvelle le 19 frimaire an III à la commission temporaire des arts, adjointe au Comlté d'Instruction publique.

« L'administration ayant successivement nommé, pour le classement des livres des diverses bibliothèques, différentes personnes qui n'ont pu accepter cette fonction, un citoyen qui avait à en remplir une semblable dans le district de Laigle a enfin pu fixer son choix. Ce commissaire est en activité et déjà son travail donne lieu de croire qu'il aura terminé ses opérations dans un mois. Elles présenteront tout ce qui est demandé. On peut évaluer le nombre des volumes dont il offrira bientôt la nomenclature à 14 ou 15.000. — *Arch. Nat.*, F 17 1044.

adjoint le 2 frimaire suivant, mais à ce moment un grand nombre d'objets d'art avait déjà disparu (1).

Le district de Mortagne, du moins, n'en connaissait pas, car, le 20 pluviôse an III, l'agent national près ce district répondait à la Commission temporaire des Arts qu'il ne possédait en fait d'objets d'art qu'un télescope... (2).

Il avait sans doute envoyé trop de statues précieuses au Creuset national (3), trop d'or et trop d'argent à la Convention (4).

La Commission, devant une semblable pénurie, renvoie la lettre au comité de physique et il ne fut plus, à notre connaissance, question de Mortagne à la Commission. C'était le 20 pluviôse an III (5).

* * *

(1) Louis DUVAL : *Les Commissions des Arts dans l'Orne*, dans : Réunion des Sociétés des Beaux-Arts des départements, 12^e session, 1888, Paris, Plon, 1888.

(2) L'agent national près ce district de Mortagne écrit à la Commission de l'Instruction publique, le 14 pluviôse an III :

« J'ai reçu votre circulaire avec votre arrêté du 12 vendémiaire dernier le neuf de ce mois...

« Je me suis fait rendre compte, citoyens, des inventaires des objets mobiliers appartenant à la nation et destinés à être vendus et j'ai remarqué qu'il n'existait aucunes pendules à compensateurs ny autres propres à l'objet de votre demande.

« Il existe seulement un télescope conservé lors de la vente des maisons religieuses. S'il eût existé quelque morceau précieux et digne d'être conservé, vous pouvés cuider qu'il l'aurait été... » — *Arch. Nat.*, F 17 1044.

(3) L'agent national du district de Mortagne écrit à la Convention que les gros et petits saints sont en marche pour se rendre au creuset national et subir la metempsyose. — *Procès-verbaux de la Convention Nationale*, séance du 4 ventose an II.

(4) Les administrateurs du Directoire du district de Mortagne annoncent à la Convention Nationale qu'ils lui envoient 270 marcs 1 once 2 gros d'argenterie des églises de ce district. — *Procès-verbaux des séances de la Convention*, 9 ventose an II.

Les administrateurs du district de Mortagne annoncent qu'ils envoient à la Monnaie 111 marcs 2 onces 7 gros d'argenterie, 1 marc 1 once d'or et 97 marcs 5 onces 3 gros de galons et étoffes brochées d'or provenant de plusieurs églises de leur district. — *Procès-verbaux de la Convention Nationale*, 22 pluviôse an II.

(5) La Commission renvoie à la section de physique une lettre du district de Mortagne qui dit ne posséder en objets d'arts qu'un télescope. — Séance de la Commission des Arts, 20 pluviôse an III. *Arch. Nat.*, F 17 8, f. 84.



ALENÇON. — Bibliothèque : Les quatre Evangélistes.
(Clichés de M. Pierre Giraud).



Quelques jours plus tard, le 14 ventose an III, la Société Populaire de Mortagne, le Rocher de Mortagne, dont le vandalisme avait outré le citoyen Fayes, se montrait plus avisée en réclamant au district les boiseries du Val-Dieu pour orner, sans doute, la salle de ses réunions...

Il ne fut pas donné suite à sa demande, mais Delestang, dont on connaissait la science et le goût (1), fut chargé par le Directoire du district, le 1^{er} floréal de la même année, de veiller au transport à Mortagne des livres et des boiseries de la bibliothèque du Val-Dieu et d'assurer leur conservation.

Cinq mois après, les boiseries et les livres reposaient encore au Val-Dieu et le district de Mortagne, par délibération du 26 brumaire an IV, sollicite de l'autorité supérieure la faveur de « procurer à la commune de Mortagne l'établissement d'une Bibliothèque Nationale et son placement définitif dans ses murs » (2).

Quelques jours après, le 30 brumaire, le Directoire s'occupe de la réalisation pratique de ce projet. On propose, lisons-nous dans les délibérations du district, « l'ancien dortoir des sœurs hospitalières occupé actuellement comme salle de coupe dans l'atelier de confection et d'habillements militaires pour être transformé en bibliothèque. On le meublerait en y adaptant les boiseries du Val-Dieu, ou comme il est à craindre, si l'insuffisance de hauteur des plafonds ne le permettait pas, on échangerait ces boiseries contre d'autres plus en rapport. Considérant aussi qu'il est nécessaire et urgent qu'il soit indiqué un citoyen dont les lumières et les connaissances en littérature soient un titre pour obtenir d'être proposé et nommé à la bibliothèque du district, est nommé à cet effet le

(1) DELESTANG est l'auteur de divers ouvrages imprimés et manuscrits d'une certaine valeur. S. E. FRÈRE : *Manuel du Bibliographe Normand*, Rouen, 1857-1860, 2 vol.

(2) « Considérant que par l'article 7 du décret du 28 frimaire an II, la convention a manifesté sa volonté d'assurer dans toute la République la conservation des monuments..... »

« Considérant que le nombre des différents ouvrages dont le catalogue a été formé par les commissaires s'élève à près de 2.600..... »

« Arrête, oui le procureur syndic, que telle autorité, commission ou ministre qu'il compte sont instamment priés de procurer à la commission de Mortagne, l'établissement d'une Bibliothèque Nationale et son placement définitif dans ses murs ». — *Archives de l'Orne*, série L (complètement non inventorié) : Administration du District de Mortagne.

citoyen Delestang un de ses membres, connu pour avoir rédigé l'histoire de la cy devant province du Perche, 3 volumes manuscrits, et par ses connaissances dans la botanique, pour avoir composé plusieurs volumes d'herbiers, de plantes naturelles, en conséquence arrête que le citoyen Delestang est autorisé et chargé de veiller au transport des biens du Val-Dieu en cette commune, d'en diriger le placement ainsi que des boiseries pour les contenir, soit que celles du Val-Dieu servent, soient qu'elles soient échangées par des boiseries *ad hoc* » (1).

Mais le ministre de la guerre réclama le local que le directoire du district convoitait. On songea alors à la maison de l'émigré Blaru. « Elle aura l'avantage, étant plus haute de plafond, de pouvoir utiliser telles quelles toutes les boiseries de la bibliothèque du Val-Dieu » (2).

Il faut croire que des difficultés surgirent qui empêchèrent la réalisation de ce projet, car près d'un an plus tard, le 28 fructidor an IV, le domaine du Val-Dieu était adjugé en totalité à Jean-Nicolas Toustain, de Châlons-sur-Marne, pour 85.000 livres. La bibliothèque et les boiseries n'avaient pas encore été enlevées, mais il avait été stipulé dans l'acte d'adjudication que *les lambris et les boiseries de la bibliothèque ne pouvaient faire partie de la vente*, pas plus que les colonnes de marbre de l'église. Les scellés furent mis sur la bibliothèque (3).

Le sieur Toustain, qui avait payé 85.000 livres le monastère, voulait en faire une bonne affaire. Il démollissait tout.

« Je veux payer le Val-Dieu, écrit-il au département le 25 thermidor an V ; je veux par des actions frappantes rassu-

(1) 2^e registre du directoire du district de Mortagne. *Archives de l'Orne*, série L.

(2) 21 frimaire : Le local proposé pour la bibliothèque étant réclamé par le ministre de la guerre qui maintient les magasins de confection, on propose la maison de l'émigré Blaru servant actuellement au district. Elle aura l'avantage, étant plus haute de plafond, de pouvoir utiliser telles quelles toutes les boiseries de la bibliothèque du Val-Dieu. — *Archives de l'Orne*, série L, *ibid.* Registre du directoire du district. — Délibération du 21 frimaire.

(3) Cf. sur ce sujet *Archives de l'Orne*, série Q (non complètement inventoriée), et l'étude très documentée de M. Louis Duval : *Les Commissions des Arts dans l'Orne*, déjà cité. C'est à cette étude que nous empruntons les détails qui suivent.

rer les amis du Gouvernement ; je veux au prix de ma vie (1) participer au triomphe de la République ».

Et Toustain, dans son zèle, pénétrait, malgré les scellés qui avaient été fixés (2), dans la bibliothèque, y introduisait des étrangers à l'insu des autorités constituées.

L'administration du canton de Mortagne s'émut. Elle requit le juge de paix du canton de s'y transporter, de dresser procès-verbal de tout et de réapposer les scellés. Elle fit part au département des actes de vandalisme de l'adjudicataire.

« La clameur publique vient de nous apprendre que le citoyen Toustain, adjudicataire du Val-Dieu, fait enlever tous les matériaux de démolitions, *ainsi que différentes boiseries*. Nous venons d'apprendre que les meubles s'enlèvent très rapidement et qu'il est temps d'y remédier. L'administration vous observe aussi, citoyens, qu'il est urgent qu'il ait un nouvel inventaire fait de la bibliothèque ou au moins qu'il soit vérifié, afin de connaître s'il y a quelque chose d'enlevé. Nous croyons qu'il est de toute impossibilité que l'adjudicataire n'ait pas connaissance de la brisée des scellés. Nous vous invitons de nommer des commissaires pour faire cette vérification d'inventaire et de leur accorder une indemnité. Vous êtes aussi invité de nous faire l'envoi de l'inventaire qui vous a été adressé par l'administration de district concernant cette même bibliothèque. »

Le citoyen Toustain fut déclaré déchu de ses droits et l'administration centrale du département, « considérant que l'intérêt général exige qu'on assure au Gouvernement la conservation de la bibliothèque », approuve les décisions de l'administration municipale de Mortagne, ordonne au juge de paix de vérifier autant que possible les enlèvements et soustractions qui ont pu avoir lieu et ordonne au juge de paix de choisir un gardien parmi « les habitants ou les plus proches voisins de la maison ».

Mais le citoyen Toustain ne se tint pas pour battu.

(1) Toustain, en sa qualité d'acquéreur, faillit en effet être assassiné dans la nuit du 6 au 7 prairial an V par une demi-douzaine d'individus restés inconnus, qui, la figure noircie et vêtus de chemises ou sarrauts de toile par dessus leurs habits s'étaient introduits dans les bâtiments du Val-Dieu. Toustain put échapper à temps. *Archives de l'Orne*, série Q, *ibid.*

(2) Une enquête fut ordonnée à ce sujet, le 9 messidor an V, par le département. *Archives de l'Orne*, série Q, *ibid.*

« On vient de nous donner avis, écrit au département le président de l'administration du canton, qu'un grand nombre d'ouvriers devaient se transporter demain, à la réquisition du citoyen Toutain, à la maison du ci-devant Val-Dieu pour renverser les bâtiments qui leur seraient désignés par ce dernier. Il apporte une si grande activité à ce travail qu'il paraît vouloir faire disparaître cette maison du sol où elle est située. Il est temps, enfin, citoyens administrateurs, de songer à arrêter les dévastations qu'il commet journellement. En attendant, j'ai chargé un huissier de faire une opposition aux entreprises du citoyen Toustain (1). »

Mais Toustain, infatigable, démolissait toujours. Il enleva même les plombs des faitures (2).

La force seule pouvait avoir raison de son mauvais vouloir. Le commandant du détachement de la 30^e demi-brigade d'infanterie légère en garnison à Mortagne, prend l'ordre d'envoyer au Val-Dieu pour y résider jusqu'à nouvel ordre, six hommes pour s'opposer à toute démolition nouvelle et veiller à la conservation des scellés de la bibliothèque.

Enfin, en l'an VI, le ministre de l'intérieur, par lettre du 9 floréal, fait savoir qu'il autorisait la réunion de la bibliothèque du Val-Dieu à celle de l'École centrale d'Alençon.

Mais le temps passait. Une tentative de vol eut lieu dans la nuit du 27 au 28 brumaire au VII. L'administration centrale se souvint de la décision ministérielle et « considérant que les objets des sciences et des arts déposés dans cette maison sont trop précieux pour ne pas prendre les mesures convenables pour les mettre en sûreté et les soustraire au pillage dont ils sont menacés, chargea avec avis du commissaire du directoire exécutif les citoyens Foselle, membre dudit directoire, et Larue, architecte du département, de se transporter sur le champ au Val-Dieu pour y faire réapposer les scellés et enquêter à Mortagne et aux environs « sur les mesures les plus efficaces et les plus économiques pour la translation à

(1) *Archives de l'Orne*, *ibid.*

(2) Le 8 fructidor les mêmes administrateurs prirent contre Toustain un nouvel arrêté dans lequel il est dit « qu'il est constant que le plus grand nombre des bâtiments couverts d'ardoise sont dépourvus de tous les plombs qui formaient leur faiture et que ces plombs paraissent avoir été enlevés par le citoyen Toustain ». — *Archives de l'Orne*, série Q, *ibid.*

Alençon » des objets de science et d'art qu'ils y auront reconnus (1).

Les commissaires s'acquittèrent avec soin de leur tâche et, au reçu de leur rapport, l'administration centrale chargea l'architecte du département de s'occuper des moyens de faire enlever du Val-Dieu les boiseries, les colonnes et objets d'art destinés à l'Ecole centrale de l'Orne (15 frimaire).

Huit jours plus tard (23 frimaire), le citoyen Jacques Fretté fut nommé commissaire pour faire le démontage des boiseries de la bibliothèque et du cabinet d'histoire naturelle. François Lagrue et Jean Maillard furent chargés du transport.

Le charroi se fit en plein hiver, en nivôse. Vingt-six voitures furent nécessaires pour amener à Alençon les livres, les boiseries, les colonnes et les objets d'art du Val-Dieu (2).

Louis Dubois, bibliothécaire de l'Ecole centrale depuis le 13 ventose an VII, fit rentrer à Alençon tout ce que les anciens dépôts des districts renfermaient d'intéressant et fit décréter par l'administration que la bibliothèque serait installée dans la partie haute de la chapelle, alors occupée, comme nous l'avons dit plus haut, par les salles de cours de l'Ecole centrale.

Delarue fut chargé de l'aménagement. Il s'en acquitta avec un zèle et un goût que nous admirons encore aujourd'hui.

FRÉDÉRIC DUVAL,

FÉLIX BESNARD.

(1) Le 13 fructidor, les régisseurs de l'enregistrement et du domaine national, écrivant au ministre des finances, constatent à leur tour les dégradations considérables commises par l'adjudicataire du Val-Dieu dans cette propriété et dans les objets précieux qui ne font pas partie de la vente, circonstances qui avaient déterminé la dépossesion du citoyen Toustain et des poursuites pour raison de dilapidation. — *Archives de l'Orne*, série Q, *ibid.*

(2) Les honoraires de l'architecte qui avait rempli sa mission à la satisfaction de l'administration s'élevèrent à 360 livres. *Archives de l'Orne* série Q, *ibid.*

BIBLIOGRAPHIE

Nous sommes heureux de signaler à nos confrères et à tous ceux qui s'intéressent à l'histoire de la France ecclésiastique la nouvelle édition du *Recueil historique des archevêchés, évêchés, abbayes et prieurés de France*, par dom Beaunier, que viennent de donner les Bénédictins de Ligugé (Ligugé, Abbaye de Saint-Martin, Chenetogne, par Leignoën (Belgique) — Paris, Vve Poussielgue, 1905 et 1906, 2 vol. in-8°.

Le tome I, consacré à la province ecclésiastique de Paris, contient, pour le diocèse de Chartres, des notices sur divers monastères qui nous intéressent plus ou moins directement.

L'abbaye de N.-D. des Clairets, soumise à l'abbé de la Trappe et située sur le territoire des communes de Mâles, canton du Theil (Orne) et de Souancé, canton de Nogent-le-Rotrou (Eure-et-Loir), est représentée aux Archives de l'Orne par les art. 3919-3946 et 5538. *Le Cartulaire de l'abbaye de N.-D. des Clairets* a été publié par M. le Comte de Souancé.

L'abbaye d'Arcisses, située également sur les limites de l'Orne et de l'Eure-et-Loir, commune de Brunelles, canton de Nogent-le-Rotrou, mentionnée dans *l'Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV* (p. 192-193) est représentée aux Archives de l'Orne par les art. H 3918 et 5537, non cités dans la Bibliographie donnée par les Bénédictins.

Le prieuré de Boissy-Maugis, canton de Rémalard (Orne), dépendant de l'abbaye de Marmoutiers, est mentionné d'une façon trop sommaire dans la nouvelle édition de l'ouvrage de dom Beaunier. Les huit articles relatifs à ce prieuré conservés aux Archives de l'Orne renferment plusieurs chartes remontant au règne de saint Louis (H 2479 — H 2486).

Le prieuré de Charencey-le-Vieux, placé sous le vocable de saint Barthelemi, situé sur la commune de Saint-Maurice-les-Charencey, canton de Tourouvre (Orne), dépendant de

l'abbaye de Tiron, est mentionné dans le *Cartulaire de Tiron*, publié par M. Merlet et dans l'Inventaire sommaire des Archives d'Eure-et-Loir. Il avait été fondé en 1130, par Gérard, fils de Fulbert. Son revenu au XVIII^e siècle, était de 480 livres.

Le prieuré de Longny (Orne), d'un revenu de 1.000 livres au XVIII^e siècle était, comme Tiron et Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, un établissement bénédictin, mais d'origine moderne puisque l'on fait honneur de sa fondation à M. et à M^{me} d'Espinau au commencement du XVII^e siècle. Il était situé à la sortie du bourg, sur la route de Sainte-Anne. L'évêque de Sées, Jacques Camus de Pontcarré, permit aux Bénédictines d'Almenêches de s'y établir, avec le consentement de l'évêque de Chartres dont dépendait Longny.

Le prieuré de Moutiers-au-Perche, canton de Rémalard, qui représente l'antique monastère de Corbion, fondé par saint Laumer au VI^e siècle, dépendait de l'abbaye de Saint-Sauveur de Blois. La Bibliographie donnée par les Bénédictins (p. 282) fait bien mention de la notice sur le prieuré de Moutiers-au-Perche, par notre confrère l'abbé Godet (*Bulletin de la Soc. hist et arch. de l'Orne*, t. X), mais a omis de mentionner les articles H 2000 à 2003, analysés dans l'Inventaire sommaire des Archives de l'Orne, t. II, p. 20-21).

Rémalard, autre prieuré de Saint-Laumer de Blois, sous le vocable de Saint-Germain, d'un revenu de 800 livres au XVIII^e siècle, suivant l'*Etat de la généralité d'Alençon sous Louis XIV* (p. 197). Les derniers prieurs de Rémalard furent l'abbé David, dont la succession fut adjugée à l'évêque de Chartres en 1784 et M. de la Gottière, chanoine de Meaux, prieur en 1789.

Réveillon, canton de Mortagne (Orne), qui figure dans le Recueil de dom Beaunier (p. 286) comme faisant partie du diocèse de Chartres a cependant toujours fait partie du diocèse de Sées. Le prieuré de Saint-Pierre de Réveillon est mentionné par dom Beaunier, comme dépendant de Saint-Père de Chartres et comme jouissant d'un revenu de 450 livres au XVIII^e siècle.

D'autre part, Bart des Boulais, dans son *Recueil des Antiquités du Perche* (p. 251), publié par M. Henri Tournouër dans

les « Documents sur la province du Perche », nous apprend que l'abbaye de Saint-Laumer de Blois prenait les deux parts des grosses dimes à Saint-Martin de Réveillon, au diocèse de Sées. Nous savons en outre que l'évêque de Blois possédait le patronage de la cure de ce nom, dépendant du doyenné du Corbonnais (*Almanach ecclésiastique du diocèse de Sées en 1789*, p. 230. — *Essai sur la topographie ancienne du département de l'Orne*, canton de Mortagne).

Il est évident qu'il s'agit ici de Réveillon, section de la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir).

Réveillon (Orne) est représenté aux Archives de l'Orne par les art. H 2869-2873.

Louis DUVAL.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 16 Janvier 1908

Présidence de M. HENRI TOURNOUER, Président

Le 16 Janvier, à deux heures et demie, la Société Historique et Archéologique de l'Orne, a tenu sa séance ordinaire, dans la salle de sa Bibliothèque à la Maison d'Ozé.

Etaient présents : M^{lle} ROBET, MM. l'abbé DESVAUX, l'abbé DUMAINE, Gabriel FLEURY, Paul DE LA FORTINIÈRE, Urbain DE FRANCE, GILBERT, LEBOUCHER, le comte LE MAROIS, l'abbé LETACQ, le vicomte DU MOTÉY, l'abbé RICHER, Paul ROMET, le comte DE SOUANCÉ, TOMERET, TOURNOUER, le comte Jules DE VAUCELLES.

Se sont fait excuser : MM. Félix BESNARD, DE BRÉBISSON, CRESTE, CORBIÈRE, l'abbé DESMONTS, Louis DUVAL, l'abbé GUERCHAIS, l'abbé MÉLIAND, le marquis DE SAINT-PIERRE, le baron J. DES ROTOURS.

M. le Président fait part à l'Assemblée de deux réunions tenues par la Commission du Musée, le 19 Décembre et le 16 Janvier. Il y a été délibéré sur les différents détails d'appropriation, tentures, ameublement et décoration, et de la façon dont seront utilisés, pour le meilleur coup d'œil, plusieurs dons, tels que gravures, plans et une cheminée Louis XV provenant de l'ancien habitation des comtes du Perche à Mortagne.

Le stock considérable des Bulletins et autres livres encombrants seront placés dans une chambre des combles laissée à notre disposition par la Municipalité.

M. le Président présente un devis dressé par notre collègue M. Mézen, pour deux nouveaux corps de bibliothèque destinés à la salle de nos séances. Ce devis sera exécuté par M. Lebouc, menuisier à Alençon, pour la somme de 750 francs, payable en deux ans. Il est approuvé.

Des remerciements sont adressés à MM. Fleury, R. Triger, Leboucher, et Giraud du Mans, pour les clichés qu'ils ont offerts et qui illustreront le prochain Bulletin consacré à l'excursion.

Des travaux promis par MM. Frédéric Duval et Besnard sur la bibliothèque d'Alençon, le Père Ubald d'Alençon, sur l'histoire du collège de Bueil à Angers, fondé par Grégoire Langlois, évêque de Sées, M. le comte de Souancé, sur les *Gardes d'honneur du département de l'Orne, en 1808 et 1813*, paraîtront dans les plus prochains Bulletins. M. le vicomte du Motey se propose pour faire le compte rendu bibliographique du travail de M. le comte de Souancé, déposé sur le bureau, qui a pour objet les registres paroissiaux d'Alençon, avec le titre de *Documents Généalogiques*.

M. le Président donne lecture du projet de budget pour les monuments historiques de France, avec la liste des monuments historiques de l'Orne, et leur état budgétaire spécial ; en même temps qu'il dépose sur le bureau le programme du Congrès des Sociétés savantes.

M. Salles, maire de Flers, a envoyé les statuts d'une nouvelle Société historique, scientifique, littéraire, économique qui vient de se fonder en cette ville, en même temps qu'un Musée local.

Nous apprenons avec grand intérêt que le fameux lit de justice du manoir d'Argentelles, dont *l'Orne archéologique et pittoresque* a heureusement conservé le dessin et la description, est enfin retrouvé. Après être passé par héritage de la famille de Flers dans celle de Courtivron, et d'Argentelles au château de la Trinité-des-Lettiers, il avait figuré à une exposition des arts décoratifs, aux environs de 1884. Vendu mystérieusement, on le croyait parti en Amérique. Il est tout sim-

plement resté à Paris et appartient à M. Foulc (4, rue de Magdebourg).

M. Gilbert donne lecture de son rapport sur l'état financier de la Société avec projet de budget pour l'année 1908. Le dévouement attesté par cette laborieuse gestion mérite à **M. Gilbert** l'approbation et les remerciements des Sociétaires présents.

Sur la présentation de deux de ses membres, MM. Laporte et Tomeret, le *Cercle Littéraire* de la place d'Armes, à Alençon, est agréé comme faisant partie de la Société.

Il est ensuite procédé au renouvellement partiel des membres du bureau. **M. Tournoier** est réélu président par 15 voix ; **M. l'abbé Dumaine**, vice-président par 15 voix ; **M. Wilfrid Challemeil**, vice-président par 16 voix ; **M. Gilbert**, trésorier, par 16 voix ; MM. **Louis Duval** et **Paul Romet**, membres du Comité de publication par 15 voix.

M. Leboucher émet le vœu que des monographies communales soient entreprises sous le patronage de la Société par l'initiative de ses membres, et qu'elles soient conservées dans notre bibliothèque, dans le cas où leur étendue et leur nombre ne permettraient pas de les insérer au Bulletin.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint :

ALB. DESVAUX.

Séance du 27 Mars 1908

Présidence de M. HENRI TOURNOUER, Président.

Le 27 Mars, vendredi, à deux heures de l'après-midi, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu sa séance ordinaire dans la salle de sa Bibliothèque, à la Maison d'Ozé.

Etaient présents : MM. DE BEAUREGARD, DE BRÉBISSON, l'Abbé DESVAUX, l'Abbé DUMAINE, DUPRAY DE LA MAHÉRIE, L. DUVAL, GILBERT, LÉBOUCHER, l'Abbé MESNIL, le Vicomte DU MOTEY, PARMENTIER, l'Abbé RICHER, TOMERET, TOUNOUER.

Se sont fait excuser : M^{me} la Baronne DE SAINTE-PREUVE ; MM. ADIGARD, CHOLLET, CORNEVILLE, le Vicomte DAUGER, l'Abbé DESMONTS, l'Abbé LETACQ, le Comte LE MAROIS, l'Abbé MÉLIAND, l'Abbé PATRY, l'Abbé PAYSANT, le Baron J. DES ROTOURS, le Comte DE SOUANCÉ.

MM. Dupray de la Mahérie et de Frileuze sollicitent l'admission de M. Jochaud du Plessis, contrôleur des Contributions Directes à Alençon. Par contre, M. Bunoust, curé de Flers, envoie sa démission.

M. le Président fait remarquer les nouveaux corps de bibliothèque, qui sont venus compléter l'aménagement de notre salle d'études, depuis la dernière séance. Un tiers de ces travaux a été payé sur le produit de la première souscription.

La Commission du Musée s'est réunie dans la matinée. Elle a approuvé un devis de deux cents francs pour diverses boiseries à établir dans le local du Musée et cent cinquante francs pour la pose des tentures. Cinq cents francs ont été souscrits pour l'installation du Musée. Différents dons ont été offerts : De M. Parmentier, deux sanguines de tableaux de Leprince, le portrait de J. Huet, évêque d'Avranches ; de M. Paul Romet, un portrait du V. Jean Eudes, trouvé à Elbeuf ; le portrait d'une normande inconnue, curieux surtout pour le costume et en particulier par une reproduction des dentelles locales ; de M. Charles Romet, une vitrine garnie d'échantillons anciens de Point d'Alençon ; de M. Descoutures, une vue de l'Exposition d'Alençon en 1858, peinte par M. Lisch ; de M. Hulot, de Mortagne, une cheminée Louis XV, provenant de la Maison dite des Comtes du Perche, à Mortagne, et qui sera installée au devant de la cheminée très commune de la Salle du Musée.

Différents travaux sont présentés pour le Bulletin : *Les Gardes d'honneur du Département de l'Orne*, avec une aquarelle, par M. le Comte de Souancé ; — *Le Prieuré de la Ferté-Macé*, par M. Louis Duval ; — *Les Saint-Simon-Courtomer*, par M. Vérel ; — *Aubry-en-Exmes*, par M. de Brébisson ; — *Histoire de l'église Saint-Léonard d'Alençon*, par M. Olivier ; — *Les Protestants de Courtomer*, par M. Ch. Vérel ; — *La Bibliographie de M. de Contades, et de M. Appert*, par M. Tournouër ; — *Guerres privées et Combats singuliers*, par M. le Comte de Charencey ; — *Bures*, par M. Baron ; — *Histoire des Mines en Basse-Normandie, particulièrement dans l'Orne*, par M. Frédéric Duval ; — enfin la *Bibliographie départementale*, par MM. Tournouër, L. Duval et l'Abbé Letacq.

M. Parmentier signale dans l'ouvrage de l'abbé Prévost, le *Monde Moral*, la mention d'une mine d'or dans la forêt de la Trappe. A cet endroit, et dans le récit d'un voyage en nos régions, se trouve une description intéressante d'Alençon, pendant la première partie du XVIII^e siècle.

M. Adigard fait demander aux Membres de la Société qu'ils veuillent bien lui communiquer des renseignements inédits sur les mines en Basse-Normandie et les forges où le minerai était exploité. Au cercle d'études, annexé à l'Union Bas-Normande et Percheronne de la rue Vaneau, à Paris, il a donné une conférence sur les mines de la Ferrière-aux-Etangs, du Calvados et de la Manche, et il prépare un travail d'ensemble sur cette question d'industrie locale. Il serait heureux d'avoir également des renseignements analogues : 1^o Sur les actes des représentants du peuple envoyés en mission dans l'Orne par la Convention ; 2^o Sur les exécutions dans l'Orne à toute époque. C'est l'occasion pour les membres présents d'échanger différents aperçus sur les divers points de ce questionnaire.

M. Louis Duval offre à la Société les volumes de l'Inventaire des Archives de l'Orne (Séries C, D et H). Il promet une étude sur les Turgot, seigneurs de Ménil-Gondouin et Guibray.

M. l'abbé Dumaine nous dit à cette occasion qu'il a

retrouvé le testament du plus connu de ces Turgot, dont le nom a eu tant de relief dans l'histoire du Houlme.

M. Savary envoie une lettre pour signaler un acte de vandalisme qui aurait été accompli à Domfront, sur les rochers du Tertre Sainte-Anne que l'on transformerait en pavés. Une lettre de M. Becker, ingénieur en chef du département, dit qu'une délibération formelle absolument contraire a été prise par la *Commission de protection des Siles et Curiosités naturelles*. On annonce à ce propos que ladite commission a obtenu le classement du parc de Flers, des rochers de Bagnoles, dits le *Roc-au-Chien*, de la *Roche-au-Diable*, près Sées, pour laquelle nous avons, à plusieurs reprises, formulé des réclamations contre les menaces et le commencement d'exploitation dont elle était l'objet.

M. Leboucher signale les cartes éditées par le Touring-Club et annonce que le nouveau *Catalogue* du Musée de Peinture d'Alençon va être publié incessamment.

M. l'abbé Gatry envoie l'inscription de la pierre tombale de l'historien de Sées, Pierre Maurey d'Orville, qu'il a relevée dans le cimetière de cette ville. Elle est ainsi conçue :

ICI REPOSE

Le corps du digne, du noble et respectable
Pierre Claude S. Maurey d'Orville
Chevalier de St-Louis, décédé le 10 Décembre
1832

homme de mérite et de bien et vertueux chrétien,
il donna son âme à Dieu, son cœur à la Patrie,
ses biens à ses héritiers, dont il fut le bienfaiteur,
et aux pauvres dont il fut le soutien.

Il contribua aussi à la tranquillité
des bons habitants de la ville de Sées,
par l'heureux effet de la harangue
qu'il prononça et adressa en langue allemande
au maréchal Ploucker (*sic*) et à sa troupe
lors de l'invasion

de notre malheureuse patrie par sa troupe
Priez Dieu pour le repos de son âme
F. G. E. P. R. — C..... T.... F. Y. b. is.

en 1834.

« Un monument doit être prochainement élevé sur sa tombe, ajoute M. l'abbé Gatry. Il serait intéressant de recueillir les documents qui se rattachent à la vie de ce savant, dont la mémoire commence à être oubliée. Son portrait serait facile à retrouver, il existe. Plusieurs petites poésies de lui se trouvent dans le *Cadeau des Muses*, almanach falaisien. Mais le fameux *Discours* en langue allemande ???... mériterait copie et traduction. Il est sans doute chez ses héritiers et peut-être aussi à la mairie de Sées. »

M. Surville qui vient de prendre sa retraite, annonce l'*Histoire féodale de la Ferrière*, puis un travail sur les *Foires et Marchés de Flers*.

M. le Président fait part d'un projet Ridouard sur la protection des objets d'art français. Les dispositions en sont tellement draconiennes, qu'il équivaut à une véritable mainmise sur la propriété individuelle et soumet les amateurs et les collectionneurs à une surveillance et à des répressions d'un autre âge.

Il donne communication d'une lettre d'invitation de M. l'abbé Calendini et d'un programme de congrès régional à la Flèche, les 1^{er} et 2 Juin, sous la présidence de M. E. Lefèvre-Pontalis, à l'occasion du cinquantenaire de la *Société d'histoire, lettres, sciences et arts de la Flèche*.

M. le Président signale au *Catalogue des Livres d'heures imprimés au xv^e et au xvi^e siècles, conservés dans les Bibliothèques de Paris*, publié par Paul Lacombe, en 1907 :

« *Les Heures à l'usage de Sées*, dont un exemplaire se trouve à la Bibliothèque de Versailles. Elles furent imprimées vers 1533, à Rouen, par la *veuve de Jean Mallard* et portent la marque du *Pot Cassé*, ancienne marque de Tary, le matériel de ce dernier ayant passé en partie dans l'atelier de Jean Mallard (1).

M. le Président transmet une demande de M. de Fiessac, sollicitant des renseignements et clichés pour une brochure

(1) V. article d'Etienne Deville, dans la *Revue Catholique de Normandie*, 15 janv. 1908.

sur la Suisse Normande, éditée par la Compagnie des Chemins de Fer.

Il donne ensuite des renseignements complémentaires sur le projet d'excursion, à Falaise et environs, dont il a été question aux précédentes séances. A ce propos, communication est donnée d'une lettre de notre confrère, M. l'abbé Paysant, invitant la Société à s'intéresser aux curiosités de Ménil-Gondouin : « Probablement, écrit-il, la Société visitera à la Fresnaye-au-Sauvage les souvenirs des Vauquelin ; c'est voisin de Ménil-Gondouin, et près des souvenirs des Turgot de Saint-Clair-Ménil-Gondouin. Je serais honoré si vous pouviez et veuillez pousser une pointe jusqu'à la nouvelle église, elle vaut la peine d'un dérangement et d'un sacrifice. Quoi qu'on en ait dit, on peut y voir, quand on a des yeux, des choses qu'on ne rencontre nulle part ailleurs. »

M. de Brébisson présente des vues de l'ancien Falaise. M. le Président signale un article de M. l'abbé Désers, curé de Saint-Vincent de Paul, à Paris, paru dans le *Gaulois* du 24 Décembre 1907 : *Les trésors d'art de nos églises*.

M. l'abbé Desvaux réitère un vœu plusieurs fois exprimé par lui au cours de ces dernières années, toujours bien accueilli, mais resté sans exécution. Il s'agit de la restauration de plus en plus urgente du monument élevé dans le cimetière Notre-Dame sur la tombe du célèbre patriote et agitateur espagnol le curé Mérino, mort exilé à Alençon. Rappel d'un autre vœu pour la composition de notices historiques sur les Instituts et Maisons religieux fondés dans notre diocèse au cours du siècle dernier et qui viennent de disparaître à notre époque sous le coup des lois portées contre les établissements religieux. Ces notices composées par des contemporains, témoins de ce qu'ils racontent, et décrivant de visu un état de choses et de lieux que n'auront pas connu les générations nouvelles, seraient plus tard utiles et appréciées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire-Adjoint,

Abbé DESVAUX.

Séance du 30 Avril 1908

Présidence de M. HENRI TOURNOUER, Président.

Le jeudi 30 Avril, à deux heures de relevée, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu la séance mensuelle, dans la salle de sa Bibliothèque, à la Maison d'Ozé.

Etaient présents : M^{me} la Baronne DE SAINTE-PREUVE ; MM. DE BEAUREGARD, CHOLLET, l'Abbé DESVAUX, L. DUVAL, Paul DE LA FORTINIÈRE, GILBERT, LEBOUCHER, LESSART, le Vicomte DU MOTÉY, J. DU PLESSIS, l'Abbé RICHER, Paul ROMET, TOMERET et TOURNOUER.

Se sont fait excuser : MM. DE LA BRETÈCHE, le Vicomte DAUGER, CRESTE, DESCOUTURES, l'Abbé DESMONTS, l'Abbé DUMAINE, l'Abbé GATRY, l'Abbé Ambroise GUÉRIN, le Comte LE MAROIS, l'Abbé Méliand, l'Abbé RIBOUST.

M. le Président annonce le décès de M. de Courcival et la démission de M. de Neufville, bibliothécaire honoraire de la Société.

M. Jochaud du Plessis est admis parmi les Membres de la Société.

Plusieurs nouveaux candidats sont présentés : M^{me} de Laverrie, fille de notre fondateur et premier président, M. de la Sicotière, présentée par M^{me} la Baronne de Sainte-Preuve, et M. l'abbé Desvaux ; — M. Pichon, huissier à Saint-Paterne, présenté par MM. l'abbé Mallet et Gilbert ; — M. Chareyron, par MM. l'abbé Richer et Gilbert ; — M. Hubert, au collège de Domfront, présenté par MM. l'abbé Richer et Savary ; — M. l'abbé Bidard, vicaire à Saint-Pierre de Montsort, à Alençon, par MM. l'abbé Desvaux et l'abbé Ambroise Guérin ; — M. Louis Deshayes, notaire à Argentan, par MM. de la Bretèche et Tournoüer.

M. le Président envoie au nom de la Société un hommage

de sympathie à M. Robert Triger, à l'occasion de la mort de son père. M. Triger père fut chef du service et inspecteur des télégraphes, dans l'Orne, en 1870 et jusqu'en 1878. Le 8 Novembre 1871, le conseil général de l'Orne lui vota des félicitations pour la remarquable façon dont il géra ce service pendant la guerre et l'invasion allemande. Il est décidé qu'à ce titre, une notice nécrologique lui sera consacrée au bulletin.

M. le Président annonce différents dons pour le musée, il en sera donné le détail en temps et lieu opportuns. Puis il nous entretient à nouveau de l'excursion projetée pour le mois d'Août, et dont il vient de refaire les différentes étapes.

Il dépose sur le bureau le programme du Congrès de la Société française d'Archéologie, qui se tiendra à Caen, du 23 Juin au 1^{er} Juillet, et excursionnera également à Falaise et environs. Est annoncée la publication d'une nouvelle feuille du *Pouillé de Sées* avec les tables dressées par MM. l'abbé Richer et de la Mahérie.

M. l'abbé Gatry, de Sées, envoie la communication suivante :

« Mardi dernier, 28 avril, Monseigneur a baptisé trois cloches à la chapelle de l'Hospice de Sées. Les deux vieilles petites cloches de cette chapelle possédaient les inscriptions suivantes. Sur la petite, l'inscription était fondue dans le métal en majuscules gothiques du xv^e siècle.

*O pia Magdalena
Pro nobis jugiter ora.*

« Et au-dessous, gravé au burin dans le métal :

L. DAQUIN, *Ev. de Sées, 1702.*

« Cette cloche était vraisemblablement celle de la Maladrerie de la Magdeleine, qui a donné son nom au cimetière de Sées. Cette léproserie, écrit M. le chanoine Dumaine, en la *Vie de Mgr d'Aquin*, fut réunie en 1695 à l'hospice de Sées. La cloche portée à l'hospice, dont Mgr d'Aquin était principal administrateur, fut baptisée par ce pieux évêque en 1702, et prit place dans le beffroi de la chapelle.

« Sur la plus grosse des deux vieilles cloches, se trouve l'inscription qui pourrait sembler énigmatique :

« J'ay été bénie par M. Damien Dangereux prêtre curé de ce lieu, et nommée Marie Perrine par M^{re} Pierre Thiroux de Montgerard, chev. comte de Médavy, seigneur de la Haye, Marigny, la Motte et autres lieux, et dame Marie-Henriette Hue, son épouse, 1763.

« Mais précisément dans une commune voisine de Sées était restée cette tradition que la cloche de l'église de Saint-Léger-de-la-Haye, paroisse réunie à celle de Macé par le concordat, était à l'hospice de Sées. La preuve était facile à faire, M. Damien Dangereux, originaire de Bray-en-Mortrée, était à cette date de 1763, curé de la Haye et messire Thiroux de Montgerard (ailleurs écrit *de Mauregard*), en était seigneur présentateur, comme propriétaire des biens de *Marie Joseph, duc d'Hostein, comte de Tallard, seigneur du duché de Lesdiguières, comte de Médavy etc., chevalier des Ordres du Roy, gouverneur du Comté de Bourgogne, gouverneur de Bazançon etc.* (pour *Bezançon*, sans doute).

« Ces divers titres sont énumérés dans la lettre de présentation de M^{re} Damien Dangereux à la cure de la Haye, en 1738 (archives de l'Evêché).

« M. Damien Dangereux avait fait refondre le métal d'une cloche cassée en 1763 et le trésor de la paroisse avait payé pour ce 31 l. 10 s.

« Voilà l'histoire de la deuxième cloche.

« Pauvres tintenelles, descendues de leurs beffrois abattus, elles étaient venues, comme des vieilles, se réfugier à l'Hospice ! »

« Si vous communiquez ma note à la Société, veuillez ajouter que la cloche de Mgr d'Aquin ne sera pas fondue de nouveau, mais restera à l'Hospice de Sées, comme souvenir historique. Tel a été le vœu des administrateurs de la maison, et le désir de Madame la Supérieure. »

M. l'abbé Desvaux, en suite de cette intéressante communication émet le vœu que la cloche provenant de l'église de Saint-Léger-de-la-Haye, soit conservée, s'il en est temps

encore, comme dernier témoin et vénérable souvenir d'une église et d'une paroisse disparues. Ce vœu est pris en considération et M. le Président est prié de le transmettre à ceux qui pourraient le réaliser.

A ce sujet, **M. Louis Duval** parle à nouveau des tableaux qui ornaient l'une des salles de l'Hospice de Sées, et qu'il n'y a point retrouvés, lors de sa dernière visite.

Des communications de MM. le Président, l'abbé Méliand, l'abbé Desvaux annoncent la mise en vente pour le 17 mai prochain, en l'étude de M^e Grimbert, notaire à la Ferté-Fresnel, « des vestiges et emplacement de l'ancienne église de l'abbaye de Saint-Evroult, et une portion des bâtiments de cette abbaye, aujourd'hui transformés en logements, avec le portail d'entrée ». Un vœu est émis pour la conservation de ces précieux débris et leur classement, ne fût-ce qu'au point de vue de la protection des sites et du pittoresque.

M. le Président fait part de la lettre qu'il a écrite au Maire d'Alençon pour la restauration de la tombe du curé Mérino, et la conservation et le relevé des choses intéressantes de l'ancien Présidial d'Alençon, appelé incessamment à disparaître pour faire place au nouvel hôtel des Postes, suivant le double vœu, déposé à plusieurs reprises par M. l'abbé Desvaux, et présenté à la dernière séance du conseil municipal par M. Leboucher.

M. Leboucher parle des travaux de la commission du Touring-Club. Il espère qu'à la prochaine séance, il pourra en communiquer le résumé par cantons.

Il est déposé sur le bureau un exemplaire du *Catalogue de la Bibliothèque municipale* offert par la ville, en échange des bulletins de la Société.

M. Louis Duval, sur le désir exprimé par M. Adigard lui a envoyé des notes sur le droit d'exploitation des mines au XVIII^e siècle. Dans les travaux du critique d'art Gault de Saint-Germain, il a trouvé mention de Charles Lamy, peintre d'histoire, membre de l'Académie, né à Mortagne au Perche.

M. Chareyron fait présenter et offre à la société des *billets de logements* délivrés par les Allemands pendant l'occupation de 1871.

M. le Président parle de la protestation du Touring-Club contre la digue si discutée du Mont-Saint-Michel, et qui outre le danger qu'elle a fait naître pour la conservation des remparts, menace de transformer rapidement la situation pittoresque du Mont de l'Archange *au Péril de la Mer*, en éloignant la mer par suite de l'amoncellement des sables. M. Adigard, notre collègue, dans une réunion de *la Pomme*, s'est efforcé de provoquer un mouvement d'opinion et d'action contre cette malencontreuse digue, si appréciée des ingénieurs et des esprits utilitaires.

Il est déposé sur le bureau plusieurs volumes des Mémoires édités par la Société d'histoire contemporaine, ainsi qu'une collection de photographies alençonnaises exécutées par M. Juglet.

M. l'abbé Riboux, curé de Sainte-Marie-la-Robert, appelle de nouveau l'attention de la Société sur le manoir dit *Logis de Sainte-Marie*, qui ne trouve pas d'acquéreur pour en assurer la conservation et la restauration. M. Simil, inspecteur des Beaux-Arts, qui l'a visité par commission ministérielle l'estime à 40.000 francs, et pense qu'avec 25.000 francs consacrés à une réparation intelligente et artistique, il acquerrait une valeur de 120.000 francs. Il est à craindre qu'acheté par les gens du pays, il ne soit abattu pour raison d'économie.

Le Père Ubald d'Alençon, capucin, signale aux Archives Nationales un dossier intéressant les bénédictines de Vimoutiers (Cote G3 171, n. 6), au XVIII^e siècle. Il y a notamment une lettre originale de Jean Marie de Condorcet, datée de « Gacey » 28 Juin 1762, où cet évêque de Lisieux réclame pour ses sujettes le droit de recevoir des novices, qui lui avait été retiré par lettre de cachet du 4 Mai 1732, — Plus une supplique des curés, vicaires, prêtres, gentilshommes et habitants notables du bourg de Vimoutiers et paroisses circonvoisines pour le même objet. Ceux qui exploreront le fonds très riche des Archives de l'Orne relatif aux bénéd-

dictines de Vimoutiers ne devront pas oublier les Archives Nationales (G 9 171 n. 6 et suivantes). — Dans une brochure récente, *Les Franciscains de Maine-et-Loire pendant la Révolution*, par le P. Armel (Angers, 1908, in-8°) il y a plusieurs notes intéressantes sur : Paul-Isaïe Valframbert, né en 1761, à Alençon, chef de bataillon en 1792, au Mans (p. 46) ; — le P. Toussaint-Charles Valframbert, récollet de la Beaumette (p. 46) ; — le P. Jacques Alloust, récollet, originaire d'Alençon, ou du pays alençonnais (pp. 58, 59).

M^{me} la baronne de Sainte-Preuve demande s'il serait possible à nos confrères de donner quelques renseignements sur les origines, alliances, etc... de la famille Léguenot du Catel, d'Isigny en Basse-Normandie. Elle offre à la Bibliothèque un vieux volume sur les travaux de la Société royale des Arts du Mans. Ce volume feuilleté, séance tenante, par plusieurs Membres, est trouvé des plus intéressants.

Pour terminer, **M. Frédéric Duval** « propose à la sagacité « des Membres du Conseil — pour les distraire — en fin de « séance — le déchiffrement du petit rébus suivant.

« Lors de l'incendie qui dévora une partie de la *Cathédrale*, « en 1564, plusieurs cloches s'écroulèrent. Sur l'une d'elles, « on put lire l'inscription suivante, en lettres gothiques, — « avec les armes de France et de Lorraine :

*Je suis Anne, mère Marie
Qui en sonnant point ne varie
Et fut faite, sans plus enquierre
L'an et jour que fut fait Pierre.*

(D'après Leluaux-Moncelliers. —

Bibl. Nat. n. acq. fr. 10557, fo 77 v°.)

« Il s'agit de savoir à quelle date la cloche fut fondue. »

La solution sera sans doute rapportée à la prochaine séance. Celle-ci prit fin sur les quatre heures, et notre esprit n'y chôma guère.

Le Secrétaire-Adjoint,

Abbé DESVAUX.

ORIGINES

DES

SAINT-SIMON - COURTOMER

A la date du 25 Août 1556, le sire de Gouberville, près Coutances, écrivait sur son journal : « Frère Robert du Moncel, bailliy de l'abbaye de Cherbourg, le Parc et ung autre que je ne cognoys, passèrent par céans et beurent. Ils me contèrent comme ceux qui n'avoient fourni leur noblesse l'année passée au Président de Mendreville, estoient déclarés contribuables et condamnés à six années de leur revenu, du nombre desquels est maistre Jacques Davy, bailliy du Costentin, et tous ceux de son nom, et le dict bailliy condamné à 8.000 francs, François Simon, sieur de Beuzeville-au-Plain et de Sainte-Mère-Église et tous les Symons, ses cousins et parents, comme les sieurs de Plainma-rais et Grosparmy frères ».

En effet, par sentence du 19 Août 1556, Jean du Bost, Président de la Cour des Aides, avait condamné les Simon à payer 7.200 livres pour droits de francs-fiefs, mais ceux-ci portèrent appel de ce jugement et obtinrent l'autorisation de faire la preuve de leur noblesse devant le Parlement de Rouen, à l'encontre d'une généalogie produite par le fisc, document qui semblait démontrer que les Simon appartenaient à la roture.

Cette généalogie ne se trouve pas au dossier de ce grand procès, mais on peut sans doute en voir le résumé dans une notice rédigée en 1675 par le marquis de Langey, lequel avait alors quelques raisons de ne pas se montrer favorable à la maison de Saint-Simon-Courtomer.

« J'ai vu, dit-il, toutes les pièces qui furent produites

dans ces procès tant de la part d'Artus (1), que de sa partie, entre lesquelles pièces j'ai vu une descente ou généalogie produite contre Artus, qui justifiait que les dits Cimon étaient manants et habitants de la paroisse de Beuzeville-en-Beutais, qui est un petit pays en Cotentin, qui porte le nom de Beautais, et qui est à quatre lieues de la ville de Carentan, séparé du pays qu'on nomme le Plain-Cotentin par un marais, où est bâti le chateau du Hom, qui est à Monsieur le Maréchal de Bellefons.

« Cette généalogie prouve que vers l'an 1525, il y eut un paysan de cette paroisse de Beuzeville-en-Beutais qui se nommait Cimont, dont je n'ai pas retenu le nom de baptême, qui fit étudier un de ses enfants, dont je ne me souviens pas non plus du nom de baptême, qui parvint à être balli de la baronnie de la Haye-du-Puits, qui est à cinq ou six lieues de Coutances.

« Ce bailly de la baronnie de la Haye-du-Puits eut trois enfants, dont il fit étudier les deux cadets. L'un fut curé de la paroisse d'Apperville, située dans le même pays de Beautais, dont les habitants n'obéissaient à aucun seigneur, de sorte que ce curé y ayant acquis du fonds de terre, il en fit aisément un fief et s'empara facilement des droits d'église, en sorte qu'il a laissé cette paroisse à ses héritiers et le marquis de Courtomer, qui vit aujourd'hui (1675), l'a vendue au comte de Franquetot près de 80.000 livres.

« Ce même curé, par son épargne, fit encore une terre dans la paroisse de Bohons, qui se nomme la Petiteboudière, qui vaut 3.000 livres de rentes aujourd'hui, s'étant emparé de plusieurs marais qui étaient dans le voisinage de cette ferme.

« L'autre cadet fut procureur du Roi, à Coutances.

« Leur aîné s'appelait François Cimont, qui hérita d'Apperville et de la Petiteboudière, dans la paroisse de Bohon.

« Ce François eut la bienveillance d'un Président de Rouen qui lui céda l'adjudication par décret de la terre de Sainte-Mère-Église, située au Plain-Cotentin, qu'il eut

(1) Artus Simon était fils de François ; il avait suivi le procès intenté par feu son père.

pour dix-huit cents livres et qui vaut aujourd'hui dix-huit mille livres de rentes (1). Il est vrai qu'on s'était emparé de quantité de marais et de terres vaines et vagues qui en font le plus grand revenu. Le même François eut encore par décret et à vil prix, la terre de Beuzeville-au-Plain-Cotentin (2) ».

Les consorts Simon n'eurent pas de peine à prouver la fausseté de cette généalogie, qui ne soutenait guère du reste l'examen, au double point de vue de la vraisemblance et du droit féodal. Aussi, sur la production même des pièces authentiques que nous avons sous les yeux, obtinrent-ils facilement le jugement dont nous donnons le texte in-extenso, puisqu'il n'est autre chose que la filiation certaine des Simon, aucêtres des barons puis marquis de Courtomer :

« A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut. Comme en la cause offrant et pendant devant nous entre Artus Simon, sieur de Beuzeville, Sainte-Mère-Église, les Bouhons et Appeville, fils aîné et héritier de deffunct François Simon, en son vivant seigneur des dites terres et seigneuries, et ayant reprins le procès en l'estat que l'avoit le dit deffunct ; Me^s Pierre et Jean dits Simon frères, les dits Me^s Pierre, sieur d'Ingoville, et le dict Jean, sieur de Coudanges et de Grosparmy, respectivement appellans de feu Me^e Jean du Bost, en son vivant Président en la Court des Aides, commissaire député par le Roy, sur la recherche, taxe et cotisation des droits deubs au Roy à cause des francs-fiefs et nouveaux acquests récollés au pais, duché et généralité de Normandie, d'une part, et le procureur général du Roy en la Court de Parlement à Rouen et spécialement commis et député par ledict sieur en ceste partie, inthimé ès dictes appellations, d'autre part.

« Sçavoir faisons que veu par nous le procès d'entre les dictes parties, les lettres de commission adressées aux dicts commissaires du 8^e jour de Juillet et 26^e jour de Mars 1556,

(1) L'adjudication dont il s'agit eut lieu vers 1538. Quant à la seigneurie de Beuzeville, elle appartenait à la famille Simon dès l'an 1513.

(2) *Généalogie de la famille de Saint-Simon, mémoire donné par le Marquis de Langey, au mois d'octobre 1675, mémoire que M. d'Hozier a demandé.* (Bibliothèque nationale, cabinet d'Hozier, volume 312.)

avecqs les dictes lettres-patentes données à Paris le 7^e jour de juing 1559 parmi lesquelles estoit mandé procéder au jugement et décision des dictes appellations par l'un des présidens en la Court de Parlement de Rouen et M^e Nicolle Le Compte, M^e des requestes ordinaires de l'hostel du Roi et chacun d'eux premier. .

« Sur ce premier requis appellés, des conseillers de la dicte Cour du Parlement et de la dicte Court des Aydes jusques au nombre de dix, avec les dictes lettres patentes du 15^e jour de Septembre audit an 1559 et 2^e jour de Janvier 1560, confirmatives des dictes dernières lettres, arrest des dicts juges deslégués donné entre les dictes parties après avoir icelles ouyes en plaidoirie verballe le 16^e jour d'Aoust 1564 par lequel sans avoir esgard à l'expédient fait et accordé entre eux le 21^e jour de juing dernier passé, elles auroient esté appointés au Conseil et à mettre présentement sur le bureau leurs lettres, tiltres et escriptures, jointt leur plaidoyé qu'elles pourroient revoir sur le plumitif dedans les dicts jours pour leur estre fait droict sur les dictes appellations et principal de cause ainsy que de raison. Le plumitif du greffier des dicts juges contenant des taxes et cotisations des dicts droicts de francs-fiefs et nouveaux acquets faites par les dicts commissaires le 19^e jour d'aoust 1556, dont est appellé, par lesquelles taxes iceux appellans, pour n'avoir produit et fait apparoir de leurs chartres, tiltres et enseignemens concernant leur qualité et estat de noblesse, auroient esté cotisés, à sçavoir : le dict François Simon, à cause de son dict fief et seigneurie de Beuzeville, à la somme de quatre-mille-huit cens livres ; le dict M^e Pierre Simon, à cause du dict fief d'Ingoville, à la somme de huit cens livres tournois, et le dict Jean Simon, à cause du dict fief, terres et seigneuries de Gondanges et Grosparmy à la somme de saize cens livres tournois. Reliefs en cas d'apel respectivement obtenu par les dicts appellans les 7^e et 11^e jours de décembre 1556. Sentence des dicts commissaires du 24^e jour de décembre 1556 par laquelle suyvant la réquisition faite par le procureur général du Roy en la dicte Court des Aydes les dits appellans auroient esté permis augmenter et plus précisément articuler leur généalogie et descende de

noblesse et cependant les dictes taxes dont estoit appelé teneues en surciance.

« La dicte généalogie baillée par escript par le dict Artus Simon, par la déduction de laquelle il maintenoit que de deffunct Jean Simon, en son vivant, escuyer, seigneur de Groussy et de Beuzeville-en-Bauptois, son prétendu cinquiesme ayeul (1) et de damoiselle Marguerite de Patoys, sa femme, seroient issus Michel, Jean et Jeanne dits Simon, escuyers. Du dict Michel, l'ainné, et de damoiselle Denize de Paris, son épouse : Thomas et Jean dicts Simon, escuyers. Dudict Thomas aisé et de damoiselle Thomine Adigard, son épouse : Richard et Jean dicts Simon, escuyers. Du dict Richard, aisé, sieur de Durescu et de damoiselle Marguerite Jouen, sa femme : Jean Simon, escuyer, seigneur de Sainte-Mère-Église, Beuzeville-au-Plain, Appeville et les Bouhons. Du dict Jean et damoiselle Marie de Houteville, dame de Rideauville, son épouse : le dict François Simon, escuyer, et du dict François, seigneur des dictes terres et sieuries et de damoiselle Renée de Trousseauville, son épouse, seroit issu ledict Artus Simon, escuyer. »

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1^o Contrat en forme d'eschange passé devant Thomas du Marost, tabellion à Varenguebec, entre Jean Simon, escuyer,

(1) Selon un mémoire composé en 1754 par Clairambault, retouché en 1767 par Baujon et déposé le 20 décembre 1773 par Chérin, tous trois généalogistes officiels, la maison Simon était connue en Normandie dès le xii^e siècle. Elle aurait eu pour premier auteur Robert Simon, chevalier, qui suivit Richard Cœur-de-Lion dans son voyage en Terre-Sainte, et qui était devenu, en 1169, l'époux d'Anne de Percy, de la maison des lords et ducs de Northumberland. De ce mariage serait issu Jean I Simon, écuyer, vivant encore au mois d'avril 1259, comme on le voit dans un acte du bailliage du Cotentin, où Robin du Maresc de Beuzeville reconnaît avoir vendu trois vergées de terre à Jean Simon, fils de Robert, écuyer, demeurant à Beuzeville (parchemin de notre collection). Il aurait laissé deux fils : 1^o Richard ; 2^o Pierre. Ce dernier, écuyer, figure au nombre des gentils-hommes qui comparurent devant Du Guesclin en 1313 et laissa un fils unique, Guillaume Simon, écuyer, époux de Thomasse de Montmartin, dont il eut Jean Simon, marié à Marguerite Le Patoys (Arch. Nat. MM, 10, t. 1, p. 613 ; extraits des preuves de noblesse de diverses familles faites par les généalogistes des Ordres du Roi, depuis 1765 jusque et y compris 1780).

Ces cinq degrés ne purent être admis par la Cour parce qu'ils n'indiquaient que deux mariages.

seigneur de Beuzeville-en-Bauptois, d'une part, et Thomas Le Cheminant, d'autre, le 3^e jour de Mars 1389, produit par les dicts appellans pour justifier la qualité d'escuyer du dict Jean Simon, prétendu cinquième ayeul du dict Artus (1);

2^o Autre contrat passé par devant Chrestien Feboir, tabellion au dit Varenguebec, le 14^e jour de may 1408, par lequel Gilles Yon, escuyer, se faisant fort pour Jeannette, sa femme, fille de feu Jean Simon, escuyer, quitta à Michel et Jean ditz Simon, escuyers, soubz âge, fils et héritiers du dict feu Jean Simon, escuyer, leur père, de toutes choses concernant le mariage de la dicte Jeannette, leur sœur, pour les causes contenues au dict contract ;

3^o Une antienne chartre en latin du feu Roy Henri d'Angleterre, donnée à Rouen le 28^e jour de févriér, an VII de son règne, contenant donation par luy faicte de plusieurs fiefs, terres et sieuries appartenants au dict Michel Simon et et autres dénommés en la dicte chartre à Jean de Robessart, comme rebelles et désobéissans pour avoir suivy le party du Roy contre le dict Roy Henri, Roy d'Angleterre (2) ; lettres de vérification et de confirmation du dict don données à Caen en la Chambre des Comptes du dit Roy Henri le 6^e jour de Mars 1419 ;

4^o Autre contrat passé par devant les tabellions de la baronnie et vicomté de Bricquebec, le 17 novembre 1451, contenant appointment et transaction faicts entre Philipot Hurel, escuyer, pour luy, et la damoiselle, sa femme (3), fille de

(1) Jean Simon s'était marié en 1380. Sa femme, Marguerite Le Patoys, portait « un écusson chargé de dix pièces d'argent et d'azur, au chef d'argent chargé d'une mollette de gueules ».

(2) « Au temps de la scente des Anglois faicte en pays et duchié de Normandie, ledict Michiel Simon, pour acquitter foy et loyauté, abandonna tous ses biens et héritages et s'en alla demeurer en party du Roy, nostre sire, et furent ses dits héritages donnés au sieur de Robessart, qui tout le temps que les dits Anglois ont occupé la ditte duchié, en a jouy, et esté allé ledit Michiel Simon de vie à trépas en l'obeissance du Roy, nostre dit seigneur, et sa subcession venue à Thomas Simon, son fils aîné, qui bientôt après la réduction du pays alla de vie à trespas et lessa Richart, soubz âge » (Extrait d'un mandement d'Allain de Plumangart, conseiller et chambellan du Roi, bailli du Cotentin, en date du 27 janvier 1467. — Collection Ch. Vérel.)

(3) Denise de Paris. Sa famille était originaire de Sainte-Mère-Eglise.

deffunct Robert de Paris, escuyer, (1), en précédent veufve de deffunct Michel Simon, escuyer, d'une part, et Michel de Paris, escuyer, fils du dict deffunt Robert, d'autre, pour la dot et promesse de mariage⁷ faictes au dict deffunct Michel Simon et elle en faveur du dit mariage ;

5^o Coppie de partage faict et passé aux assizes de Carentan, le lundy 19^e juillet 1456, entre Colin Le Gendre, escuyer, conducteur et meneur par autorité de justice des enfants soubz aâge de deffunct Jean Simon, escuyer, d'une part ; et Jean Simon, escuyer, tant en son nom que comme meneur des enfants soubz aâge de deffunct Thomas Simon, escuyer, son frère aîné, d'autre, des successions héréditales de deffunct Jean Simon, ayeul et bisayeul des dictes parties et avec leurs prédecesseurs, en ce non comprins bien entendu la succession de deffuncte damoiselle Marguerite Le Patoys, leur ayeule et bisayeule, laquelle succession demeureroit à partir une autre fois ;

6^o Autre contract passé par devant les tabellions de Carentan au siège du Homme, le 1^{er} jour de septembre 1452, entre damoiselle Thomine Adigard, veufve de feu Thomassin Simon, escuyer, sieur de Durescu (2), d'une part ; et damoiselle Jeanne Toustain et Guillaume Adigard (3), son fils, frère de la dicte Thomine, d'autre, par lequel lui auroient esté baillées plusieurs parties de rentes en assiette pour le fournissement de 42 livres de rente à elle et le dict Thomassin Simon promises en faveur du dict mariage ;

7^o Sentence donnée ès assises de Carentan, le 25 janvier 1466, par laquelle Richard Simon, escuyer, fils de feu Thomas Simon, escuyer, fust passé aâge en qualité de noble personne

Lors de la recherche de Montfaut, elle possédait la seigneurie de Fosseville et portait d'or à six molettes de sable, avec une bande d'azur chargée de trois croisettes d'argent.

(1) Robert de Paris était premier maître d'hôtel du roi Charles VI en 1380.

(2) Thomas Simon, écuyer, mourut en l'an 1453, comme il est dit dans l'acte de tutelle de ses enfants, dressé le 22 octobre 1453 (parchemin, coll. Ch. Vérel).

(3) Guillaume Adigart habitait la Chapelle-en-Jugier. Il portait : d'argent à trois équerrres de sabie.

et des dictes assises le mandement obtenu par ledict **Richard Simon**, escuyer, du baillly de Cotentin, le 17^e jour de **Janvier** 1467, pour faire venir ses cohéritiers ès successions de ses dicts prédécesseurs aux fins de la récision desdits partages ;

8^o Contract en forme de transaction fait et passé par devant **Roger Ruole** et **Gilles Lespée**, tabellions en la vicomté de **Varenguebec**, le 25^e jour de **Février** 1470, entre **Roger Simon**, escuyer et ses frères, enfans et héritiers de feu **Jean Simon**, frère puiné de **Michel Simon**, escuyer, d'une part ; et **Richard Simon**, fils de **Thomas**, iceluy **Thomas**, fils de **Michel**, d'autre part, sur le descord d'entre lesdictes parties concernant lesdicts partages ;

9^o Acte de tutelle de **Jean**, **Michel** et **Jeanne**, enfans soubz aâge de feu **Richard Simon**, escuyer (1), passé devant le baillly de Cotentin ou son lieutenant, le 17^e jour de **Mars** 1474, par laquelle la garde des corps et biens d'iceux soubz aâge avoit esté baillée à **Michel Jouen**, escuyer, père de damoiselle **Marguerite Jouen** (2), mère d'iceux soubz aâge à la dite damoiselle, leur mère, et à maistre **Jean Simon**, leur oncle (3) ;

10^o Autre contract en forme de transaction fait et passé par devant **Jean Guillebert** et **Gilles l'Espée**, tabellions à **Varenguebec**, le 8 octobre 1497 entre nobles hommes **Jean Simon**, sieur d'**Aroult**, fils aîné et principal héritier de deffunct **Richard Simon**, en son vivant escuyer, sieur de **Beuzeville-en-Patoys** pour luy et **Michel Simon**, son frère, d'une part ; et **Guillaume de la Ruelle**, d'autre part, avec des lettres royaux obtenues en la chancellerie à **Rouen**, le 17^e jour de juing 1504, par ledict **Jean Simon**, escuyer, sieur d'**Aroult**, fils et héritier de feu **Richard Simon**, escuyer, sieur de **Durescu**, les dictes deux pièces produites par le dict **Artus**, appellant, pour la justification de sa dicte qualité de généalogie ;

(1) **Richard** avait été remis en possession en 1467 et 1470 des biens saisis par les Anglais sur son grand-père, **Michel Simon**.

(2) **Marguerite Jouen**, fille de **Michel**, écuyer, portait d'argent, à six roses de gueules, 3, 2 et 1.

(3) **Jean Simon**, écuyer, licencié en théologie, seigneur de **Briqueville**, curé du **Lust** et de **Saint-Pair-sur-Mer**, puis grand pénitencier et chanoine d'**Avranches**. Il testa le 26 novembre 1507.

11° Acte des assizes de Carentan-tenuës le 5^e jour de Novembre 1523, entre noble homme Jean Simon, sieur de Beuzeville-en-Plain, pour lui et Marie de Houteville (1), damoiselle, son espouse, d'une part ; Et Jean du Bec, escuyer, sieur de la Bilonnière, pour luy et Marguerite de Houteville, sa femme, d'autre, contenant la recognoissance faite par les parties pour le fait de la terre de Rideauvillé ;

12° La copie du traicté de mariage d'entre noble homme François Simon, seigneur et patron de Sainte-Mère-Eglise (2) Beuzeville, Appeville et Rideauville, fils et héritier de feus nobles personnes Jean Simon, en son vivant seigneur des dicts lieux de Sainte-Mère-Eglise, Beuzeville, Appeville et Rideauville, et de damoiselle Marie de Houteville, dame du dict lieu de Rideauville, d'une part ; et noble damoiselle Renée de Trousseauville (3), fille aînée de noble et puissant seigneur Messire Jacques de Trousseauville, chevalier, sei-

(1) Marie de Houteville était fille de Richard, écuyer, et de Catherine du Quesne. Elle portait de sable, au chevron d'or, accompagné de trois trèfles d'argent.

(2) Selon un ancien mémoire manuscrit, la première maison de Sainte-Mère-Eglise, (autrefois Sainte-Marie-Eglise), était connue dès le XIII^e siècle. En 1135, Pierre de Sainte-Marie-Eglise assistait à la bénédiction de l'abbaye de Montbourg en Normandie ; il portait d'azur, à six aigles en orle.

Les Sainte-Marie-Eglise ont donné en 1240 un évêque d'Avranches et ont pris alliances dans les maisons suivantes : Chiffrevast en 1210 ; Massieu, Manthes, Camprond, Carbonnel en 1397 ; des Monts en 1448 ; Bosunam en 1500 ; de la Roque en 1501 ; de Hervieu en 1532 ; Maudit, de Thieuville en 1559 ; de Corbelliers en 1568 ; de Grimouville en 1589 ; de Mullot en 1620 ; de Jallot en 1660 ; de Lamare en 1667, etc.

Par arrêt du Conseil d'Etat du 1^{er} septembre 1670, Guillaume et Robert de Sainte-Marie-Eglise, à Auxerre, furent maintenus dans la qualité de nobles.

Louis-Anne de Sainte-Marie-Eglise, né le 26 novembre 1676, s'établit en Allemagne en 1709 et laissa un fils, Ferdinand-Michel, qui mourut conseiller à la cour d'Amberg, en Bavière. Le fils de ce dernier, Léopold, baron de Sainte-Marie-Eglise, fut chambellan du roi de Bavière et président de la Cour d'Appel de Neubourg sur le Danube.

Richard-Laurent de Sainte-Marie-Eglise, né le 25 juin 1672, frère du dit Louis-Anne, épousa en Irlande, à Dublin, Hélène de Morelle. Le fils, né de cette union, prénommé Robert, baptisé le 2 janvier 1704, s'est marié en 1728 à Varly, près Bourges, avec Aune Brisson, dont il a eu : Anne-Catherine-Côlette de Sainte-Marie-Eglise, née en 1734, mariée à Sennecay, près Bourges, en 1763, à Jean-Victor-Michel de Rochery.

(Généalogie de la maison de Sainte-Mère-Eglise, manuscrit. — Coll. Ch. Vérel.)

(3) Trousseauville : de sable, à la croix ancrée et fleurdelisée ; *allas*, de sable, à un fer de moulin d'or.

gneur de Chesnebrun, Garennes et la Lacelle et de noble dame Jeanne de Garennes, dame des dicts lieux de la Garenne et de la Lacelle, d'autre part, passé devant les tabellions de Chesnebrun, le dernier jour de Janvier 1533 (1).

13^o Adveu et dénombrement présenté à la Chambre des Comptes par François Simon, écuyer, pour les terres et seigneuries d'Apperville et Sainte-Mère-Eglise, le 19^e jour de Décembre 1528, à luy succédez par le décès de feu noble Jean Simon, son père, tenuz par foy et hommage du Roy à cause de sa vicométe et chastellenie de Carentan ;

14^o Autre adveu baillé par le dict François Simon, escuyer, pour luy et la damoiselle, sa mère, du dict fief, terre et seigneurie de Rideauville, au baron de la Hougue le 20 Décembre 1530 ;

15^o Sentence donnée de M^e Jacques Mesnager, conseiller et commissaire député par le roy sur le recouvrement des reliefs, traiziesmes et droicts sieuriaux deus audit sieur au païs de Normandie, le 6^e jour de Septembre 1536, par laquelle ledict François Simon, escuyer, auroit esté condamné payer les reliefs deus au Roi pour le décez de feu Jean Simon, escuyer, son père, à cause des fiefs d'Apperville et Sainte-Mère-Eglise ;

16^o Extrait des registres des délibérations faictes par les desleguez des gens de trois estats du pays de Normandie en la convention d'iceux tenuz à Rouen par ordonnance du

(1) François Simon avait épousé en premières noces, par contrat du 18 septembre 1529, Jacqueline de Grimouville, fille de Jean, seigneur de Tournebu, gouverneur de Falaise, et de Renée de Saint-Gilles. Il mourut le 31 mai 1559, laissant cinq enfants issus de son second mariage :

1^o Artus Simon, baron de Courtomer ;

2^o Jean, né en 1541, archiprêtre, curé de Sainte-Mère-Eglise, abbé de l'abbaye de Saint-Georges et de Saint-André de Bouhons ;

3^o François, né en 1542, page en 1563 du duc de Bouillon, gouverneur de Normandie. Il fut l'auteur des seigneurs de Beuzeville et eut douze enfants ;

4^o Charles, né en 1543, décéédé étudiant au collège de Harcourt vers l'an 1561 ;

5^o Marie, mariée par contrat du 3 septembre 1557 à Jean de Tilly, seigneur d'Escarboville, Tailleped et Franquetot.

(Mémoire imprimé. — Coll. Ch. Vétel.)

Roi, le 15^e jour d'Octobre 1552, par lequel noble homme François Simon, sieur de Beuzeville-au-Plain et Sainte-Mère-Eglise, estant deslégué pour l'Estat de la noblesse du bailliage de Cotentin, fut deslégué en icelle convention pour l'estat de noblesse de Normandie aller vers le Roy ;

17^o Lettres missives du feu sieur de Langey, lieutenant du gouvernement de Normandie envoyez au bailly de Costentin, le 1^{er} jour d'Avril 1554, pour exempter ledict François Simon, escuyer, du ban et arrière-ban, comme estant retenu par ordonnance du Roy pour l'un des deux gentilshommes ordonnez estre près ledict Gouverneur ;

18^o Accord et apointement faict entre noble seigneur Artus et Jean Simon, seigneur de Beuzeville et Sainte-Mère-Eglise, d'une part ; et noble seigneur François Simon, leur frère puisné, enfans et héritiers de feu noble homme François Simon, sieur des dictes terres et sieuries, touchant le partage des fiefs, terres et seigneuries à eux succedez et eschez par le décez de leur dict deffunct père, recongnu par devant le bailly de Costentin ou son lieutenant le 8^e jour de Juillet 1563.

« VEU AUSSY la généalogie baillée par escript par les dicts M^e Pierre et Jean dicts Simon, eux disans puisnez de la maison et famille du dits Artus Simon, par laquelle ils maintenoient que du dict Jean Simon, escuyer, prétendu 5^e ayeul du dit Artus seroient issus le dict Michel aisé, Jean et Jeanne, escuyer ; du dict Jean, puisné, et de damoiselle Lemarquand, sa femme : Roger Simon, escuyer, sieur de Plain-Marest et Grosparmy ; du dict Roger et de damoiselle Philippine Dyonis, sa femme : Philippe Simon, aussy escuyer, sieur des dictes lieux ; du dict Philippe et de damoiselle Catherine de Houteville, sa femme : les dicts M^{es} Pierre et Jean dicts Simon, appellans.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

1^o Le testament de Jean Simon, escuyer, sieur de Beuzeville-en-Bauptois du 18^e jour de juing 1446, par lequel il

auroit nommé pour ses exécuteurs Jean et Thomas, escuyers, damoiselle Marguerite Le Patoys, sa mère, et damoiselle Mariette Le Marquand, sa femme ;

2^o Un acte donné ès assizes de Carentan le 8^e jour de Novembre 1457, contenant la vérification faite par M^e Nicolle de Mante, escuyer, et Nicollas Morant, de traicté de mariage fait et consommé entre Roger Simon, escuyer, fils aîné de feu Jean Simon, en son vivant escuyer, et de damoiselle Marie Lemarchand, sa mère, d'une part ; et damoiselle Philippine, fille de Nicolas Dionis, escuyer, sieur de Cacqueville et Thenelle, d'autre, le 4^e janvier 1454 ;

3^o La foy et hommage faits par les dicts Roger Simon, escuyer, ès mains de Mons^r le Chancelier pour les fiefs, terre et sieurie de Grosparmy, tenuz du Roi à cause de sa chastelenye et vicomté de Carentan, le 23 d'Avril 1485 ;

4^o Accord et traicté de mariage d'entre Philippe Simon, escuyer, fils aîné de Roger Simon, sieur de Plain-Marest, d'une part ; et damoiselle Catherine de Houteville, fille de deffunct Hélie de Houteville, en son vivant, seigneur de Cretesson, et damoiselle Marye de Brenville, son espouze, d'autre part, en dapte du 2^e jour de mars 1493 ;

5^o Hommage et adveu présentez au Roy par Pierre Simon, escuyer, pour ses terres et sieuries de Plain-Marest et Grosparmy, teneues du dict sieur à cause de sa chastelenye et vicomté de Carentan, et à luy succédez par le décez de feu Philippe Simon, sieur des dictes terres et sieuries, son père, le 24^e jour de janvier 1518, avec le mandement des gens des comptes à Paris adressé au bailly de Costentin, ou son lieutenant, le 1^{er} jour de fébvrier ensuyvant au dit an, pour accorder main-levée de délivrance au dict Pierre, la sentence sur ce donnée ès assizes de Carentan le 10^e jour de mai 1519 par laquelle, sur l'attestation et vérification de plusieurs gentilshommes, main-levée auroit esté accordée au dict Pierre Simon, escuyer, des dicts fiefs ;

6^o Attestation de M^e Jacques Davy, lieutenant du bailly de Costentin, du 15^e de may 1534, par laquelle en faisant

la monstre des gentilhommes noblement tenants se seroit présenté Roger Simon, frère de noble et discrète personne M^e Pierre Simon, sieur de Plain-Marest et de Grosparmy, avec soy homme en armes et chevaux ;

Plusieurs autres lettres, chartres, tiltres et enseignemens mises sur le bureau des dictes juges ;

Et oy le rapport du conseiller commissaire auquel par ordonnance des dictes juges le tout auroit esté distribué ;

Le tout veu et considéré, nous avons dit et disons que les dictes appellations et ce dont est appellé ont esté et sont mises au néant, et en reformant le jugement, déclaré et déclarons les dictes Artus et M^e Pierre et Jean dictes Simon, appellans, exempts de la taxe et cotisation des dictes droits de francs-fiefs et nouveaux acquests, ordonné et ordonnons qu'ils seront rayez et distraicts du registre et roolle des dictes taxes.

Sy donnons en mandement au premier des huissiers des dictes Courts de Parlement et des Aydes ce présent arrest mettre à deub exécution selon sa forme et teneur ; de ce faire, luy donnons pouvoir, mandons et commandons à tous les justiciers, officiers et subjects du Roy, nostre dict sire, et lui, en ce faisant ,obéir.

Donné à Rouen et prononcé aux dictes parties le dix-huitiesme jour d'Aoust l'an de grâce mil-cinq-cens-soixante et quatre.

DUFOUR, *greffier en ceste partie.* »

(*Scellé en cire rouge.*)

Il est présumable que la Cour des Aides ne se décida pas facilement à renoncer aux grosses sommes mises à la charge de la famille Simon ; qu'elle chercha même à paralyser par une nouvelle procédure les effets du jugement de 1564, car ce ne fut que huit ans plus tard que les Simon furent rayés du rôle des francs-fiefs, comme on le voit dans ce certificat mis au bas du jugement :

« Suyvant la teneur du présent arrest monstré et exhibé à moy, Guillaume Chonquet, demeurant en la ville de Rouen, l'un des commis à la poursuite et recouvrement des deniers procédants de la recherche d'icelle commission des francs-fiefs, et ayant en précédent le présent arrest donné ; fait

poursuite à l'adjonction de Mons^r le procureur général du roy pour le recouvrement des sommes esquelles les dicts Symon, nommez audict arrest, auroient esté taxés, sçavoir est : le dict François, à la somme de quatre-mil-huict-cens livres ; pour le dict Pierre ; huict cens livres, et pour le dict Jean ; saize cens livres, j'ay rayé d'iceluy roole les articles d'icelles taxes, par le moyen qu'aux dépens des dicts Simon et pour ma descharge m'a esté délivré extrait du dict arrest par M^e Nicollas Dufour, greffier en ladicte Commission. Pour tesmoing de quoy j'ay signé le présent de mon sing cy mis le saizième jour d'octobre mil-cinq-cens-soixante etdouze.

CHONQUET.

Artus Simon, devenu baron de Courtomer par suite de son mariage avec Léonore Le Beauvoisien, ne se contenta pas de cet arrêt, pourtant susceptible de terminer pour toujours les difficultés de sa famille avec la Cour des Aides. Invoquant, à bon droit, « les bons et loyaux services » qu'il avait rendus au duc d'Alençon « en plusieurs circonstances et manières » il obtenait du Roi Henri III des lettres patentes qui empêchaient dorénavant toute confusion entre sa maison et celles des autres Simon :

« Henry, par la grâce de Dieu, Roy de France et de Pologne, à tous ceulx que ces présentes lettres verront, salut. Sçavoir faisons que nous désirant bien favorablement traicter tant nostre amé et féal Chevallier Messire Artus Simon, sieur de Beuzeville et ses frères, que Jacques Simon, écuyer, sieur de Méantis et ses frères puisnais de la noble et ancienne maison et famille du dict Cymon, en considération des bons et agréables services que leurs prédécesseurs et eux ont de de tout temps fait aux nostres et qu'ils nous font et espérons qu'ils nous feront, et continueront de bien en mieux à l'advenir et affin de leur en accroistre le desain et affection, faire aussy qu'ils, et leur postérité, soient recongneuz et disernez d'entre plusieurs autres du mesme surnom qui ne sont aucunement de leur famille, et ce faisant éviter à la confusion qui par trait de temps s'en pouroit engendrer, leur avons, en inclinant libérallement à leur supplication et requête,

permis, accordé et octroïé et de nostre grâce spécial, pleine puissance et auctorité royale, leur permectons, accordons et octroyons, voulons et nous plaît par ces présentes qu'ils et chacun d'eux et leur postérité, naye et à naistre en loyal mariage, puissent en adjoustant ce mot de *Saint* à leur dict surnom de *Simon*, prendre, retenir et se qualifier doresnavant et à toujours de *Sainct-Simon*, tant en jugement que dehors, sans qu'en ce faisant il leur soit préjudicié en aucune manière à leur tiltre et qualité de noblesse dont ils, et leur prédécesseurs joisent de si longtemps qu'il n'est mémoire du contraire, ny que, soubz ce prétexte, aulcuns n'estant de leur dite famille puissent prendre et usurper l'écusson de leurs antiennes armes, qui est de *sinople, à troys lyons rempens d'argent*, ce que nous leur deffendons très expressément sur telle peyne, amende et punission que de raison, pourveu toutesfoys que telle adjection au dit surnom des dicts suppléants soit sans fraulde et que tous les contracts, cédulles, obligations et autres actes qu'ils ont cy-devant faicts soubz leur dit surnom demeureront en leur force et vertu.

« Sy donnons en mandement à nos amez et féauls conseillers tenans notre Court de Parlement à Rouen, Bailly de Costentin ou son lieutenant, et à tous autres justiciers et officiers qu'il appartiendra que ces dites présentes y facent lire, publier et enregistrer, et du contenu joyr et user, les dits supliants et leur dite postérité, pleinement et paisiblement, cessans et faisans cesser tous troubles et empeschemens contraires, non obstant oppositions ou appellations quelconques pour lesquelles et sans préjudice d'icelles ne voulons estre différé.

« En tesmoing de quoy, nous avons faict mettre nostre seel à ces présentes.

« Donné à Paris, ce vingtième jour de Mars, l'an de grâce mil-cinq-cens-quatre-vingts-cinq et de nostre Reigne le douzième. »

HENRI (1).

(1) Ces lettres patentes furent enregistrées au Parlement de Rouen, le 8 mars 1586.

Cette addition de nom se trouvait donc autorisée pour les quatre branches existantes des Simon : 1^o les Simon, barons de Courtomer ; 2^o Les Simon, seigneur de Beuzeville-la Bastille et de la Fièrè ; 3^o Les Simon, seigneurs de Plainmarais, Grosparmy, d'où sont sortis les Simons, écuyers, sieurs de la Coutellière, légitimés par lettres royales en l'an 1622 ; 4^o Les Simon, seigneurs de Méantis et de Digosville.

C'était du reste avec raison qu'Artus Simon avait fait déclarer que lui et ses cousins, parties au procès, n'étaient pas de la même famille que les autres Simon, très répandus dans le Cotentin.

Ceux-ci étaient issus de Martin Simon, anobli en Septembre 1550 et de Richard Simon, qui reçut les lettres de noblesse en l'année 1551 ; tous deux habitaient la paroisse de Rauville-la-Bigot et portaient « d'azur, à la croix d'argent, chargée de cinq croissants de gueules, et cantonnée de quatre cygnes d'argent ». Ils ont formé dix branches, savoir :

A. — *de Martin Simon, sieur de Virandeville :*

1^o Les sieurs de Virandeville, Rondelaire, Rollonde, seigneurs et patrons de Theurtheville-Bocage, sieurs de Saint-André, seigneurs de Vandreville, sieurs des Estangs, à Rauville-la-Bigot, Breuille, Theurtheville-Bocage ;

2^o Les sieurs de Hercla et de Renouville, seigneurs de Montreuil-sur-Lozon, fixés à Cosqueville et Montreuil-sur-Lozon, dont sont issus les sieurs de Bertheauville, à Theurtheville-Bocage ;

3^o Les sieurs de la Cour et les sieurs de Prémare, à Couville ;

4^o Les sieurs de Durescu, de la Chesnée, de Lillemont, seigneurs et patrons de Virandeville, sieurs de Baudretot.

5^o Les sieurs des Moitiers, de Couville, la Chenée, Chauvigny, Saint-Laurent, à Couville et à Vasteville.

6^o Les sieurs de Durescu, seigneurs et patrons de Carneville, par échange de l'an 1616, sieurs de Francouville, à Carneville. Ils portent le titre de comte depuis 1787.

B. — *de Richard Simon, sieur de Claire* :

7^o Les sieurs de Claire, les sieurs de Barnavast et les sieurs de Touffreville ;

8^o Les sieurs de Clermont, Briquehoul, seigneur d'Arqueville, à Colomby ;

9^o Les sieurs de la Sommaizerie, Clerval et Préfontaine ;

10^o les sieurs de Genestel, à Brix.

De ces dix branches, celle des Symon de Carneville est seule survivante en la personne de M. Symon, comte de Carneville, demeurant à Carneville, près Saint-Pierre-Église (Manche).

CH. VÉREL.

NOTICE

SUR

la Vie et les Œuvres

DE

M. Jean-Baptiste DALIGAULT

Ancien Directeur de l'École Normale d'Alençon

(1811 - 1894)

AVANT-PROPOS

Celui dont nous entreprenons de retracer la vie, fut, au témoignage des gens qui l'ont connu, un homme vraiment remarquable et surtout foncièrement vertueux. Il était de ceux qui, plaçant le devoir au-dessus de tout, honorent autant les fonctions qu'ils remplissent que ces fonctions les ennoblissent eux-mêmes. Chez lui, pas de composition avec la conscience : ce qu'elle réclame devient par cela même sa règle de conduite. Instruit, actif, très intelligent et de manières agréables, il eût pu, mieux que bien d'autres, conquérir une haute situation ; loin de là, sacrifiant ses intérêts propres, il se dévoue à ceux d'autrui, en embrassant la carrière pénible de l'enseignement, après que sa grande piété eût paru quelque temps le porter vers l'état ecclésiastique.

C'est donc dans l'enseignement que nous allons le voir franchir les diverses étapes d'une longue existence, toute de désintéressement et d'honneur.

Nous diviserons notre travail en cinq chapitres.

Dans le premier, nous traiterons de la jeunesse de M. Daligault et de ses débuts dans l'enseignement.

Dans le second, de sa charge d'Inspecteur des Écoles primaires du Calvados.

Dans le troisième, de sa Direction à l'École normale d'Alençon.

Dans le quatrième, de ses travaux littéraires.

Enfin, dans le cinquième, de sa vie dans la retraite et de sa mort.

Ancien élève de M. Daligault, c'est avec un sentiment de vive reconnaissance et de vénération profonde que nous nous mettons à l'œuvre. Puissent ces pages inspirer un souvenir ému à ceux qui, comme nous, ont eu le bonheur de recevoir les conseils et les leçons de ce maître regretté.

CHAPITRE I^{er}

La jeunesse de M. Daligault (1811-1837). — Sa naissance. — Sa famille. — Son éducation. — Il est reçu bachelier-ès-lettres. — Chargé d'une éducation particulière. — Régent au Collège de Bayeux. — Professeur au Collège royal (Lycée) de Caen. — Ses relations confraternelles. — Son mariage. — Mort de sa jeune femme. — Précieuse lettre d'un ami.

M. Jean-Baptiste Daligault naquit à La Chapelle-Biche, hameau du Val-Tourneur, le 2 mars 1811, du mariage de Julien Daligault et de Marie Jenvrin. Un trait, qui emprunte aux circonstances critiques de l'époque un intérêt tout particulier, montrera la foi vive de ces bons villageois. Après avoir reçu la bénédiction nuptiale le 6 mai 1793, ils découvrirent, au bout de trois ans de mariage, qu'il existait entre eux une affinité du quatrième au quatrième degré, exigeant une dispense de l'évêque. Sans hésiter, et quoiqu'un enfant fût issu de leur union, ils se séparèrent aussitôt et ne reprirent la vie commune qu'après réhabilitation en bonne et due forme de leur mariage par une nouvelle cérémonie religieuse, qui eut lieu, le 27 février 1797, en présence et par le minis-

tère des deux prêtres *insermentés* de la paroisse, MM. Banot et Dufay.

Cette fermeté dans les principes religieux fut une seconde fois soumise à une rude épreuve pendant la tourmente révolutionnaire. Plusieurs énergumènes, ayant voulu forcer Julien Daligault à participer à la dévastation du mobilier de l'église (chaises, bancs, statues, etc.), furent tellement irrités de son refus énergique qu'ils l'affublèrent d'une vieille étole, puis le traînèrent dans les rues de la bourgade en le couvrant de blasphèmes et d'injures, et le traitant d'*insolent papiste*, surnom qui est resté aux descendants et ne semble pas près de disparaître. Notre Directeur, loin de s'en froisser, regardait cette qualification plutôt comme honorable pour lui et les siens. Un jour que nous passions en revue, à sa demande, les surnoms, tous plus bizarres les uns que les autres, des habitants de la commune, nous avions omis intentionnellement celui de sa famille. Mais lui, vivement, nous interrompit, en disant : « Et les *papes*, vous les oubliez. »

La probité du brave homme n'était pas moins remarquable. On en a la preuve par le fait suivant, consigné dans notre *Histoire de La Chapelle-Biche* : « Craignant le pillage de sa maison, qu'il savait être suspecte aux puissants du jour, un honorable et riche commerçant, Gabriel Jenvrin, dit le *Gros-Père*, co-propriétaire de la forge et des bains de Bagnoles, possédant une assez forte somme d'argent, renfermée dans un vase de grès, pria Julien Daligault, qui ne passait pas pour être riche, de vouloir bien emporter chez lui son trésor, et de le garder jusqu'à des temps meilleurs. Ces temps arrivèrent, mais le dépositaire, au moment de rendre la somme confiée, aperçut une étiquette indiquant une somme qui lui parut excéder le poids du vase, au haut duquel se trouvait un certain vide. Craignant qu'un vol n'eût été commis, soit chez lui, soit antérieurement au dépôt, il s'avisa de compter les espèces, et trouva mille francs de plus que n'indiquait l'étiquette. Transporté de joie, il courut chez M. Jenvrin, la cruche à la main, et prenant un air embarrassé : « Monsieur, lui « dit-il, je vous rends le dépôt que vous m'avez confié. J'ai « eu la curiosité de vérifier le chiffre inscrit sur l'étiquette, « et je dois vous dire que j'ai constaté un mécompte de

« mille francs. — Que cela ne t'inquiète pas, mon cher ami, « répond aussitôt M. Jenvrin ; j'ai commis une erreur, qui « s'explique facilement par les tranches au milieu desquelles « je vivais. Je te remercie bien sincèrement du service que « tu m'as rendu, et si jamais tu étais dans la gêne, je te prie « de croire que ma bourse est entièrement à ta disposition. »

Non seulement Julien Daligault ne passait pas pour être riche, mais, en réalité, il lui fallait toutes les ressources d'un labeur opiniâtre pour subvenir aux besoins de sa jeune et nombreuse famille, composée de six enfants. Ayant une instruction un peu au-dessus de la moyenne, il enseignait, mais dans la matinée seulement, outre l'obligatoire catéchisme diocésain, à lire, à écrire et à chiffrer, aux enfants des villages de Chanu, voisins de La Chapelle-Biche, recevant en retour, à titre de salaire, une modique indemnité, tantôt en espèces, quelquefois en nature ; l'après-midi, pour grossir un peu ses gains, il travaillait au dur et pénible métier de *cloutier*. Après la mort de Mathieu Allain, instituteur titulaire de La Chapelle-Biche (1813), Julien Daligault fut autorisé, faute de postulant ecclésiastique, à occuper le même emploi. Il en exerça les fonctions jusqu'en 1820, dans son propre village, et même dans une dépendance de son humble habitation, en vertu d'un brevet du 3^e degré, qu'il échangea, le 15 février 1817, contre un brevet du 2^e degré, délivré par M. Alexandre, recteur de l'Académie de Caen, à la suite d'un examen subi devant M. Houel, principal du collège de Domfront. En rémunération de ses services pédagogiques, qu'il était tenu de donner gratuitement le matin seulement, il recevait du trésorier de la fabrique les revenus d'une rente spécialement affectée à cette intention, par un ancien curé, l'abbé Tablet, s'élevant à l'époque à 457 livres 18 sols (1). Comme par le passé, une petite forge de cloutier continua d'occuper le reste de son temps, venant apporter un appoint indispensable aux maigres ressources de la famille.

(1) D'après les conditions de cette fondation remontant à 1744, l'instituteur devait être prêtre, et désigné par le curé du lieu, assisté des principaux paroissiens. Ce n'était donc qu'à défaut d'un ecclésiastique qu'un laïc pouvait être choisi ; ce qui fut toujours le cas à partir de 1809.



Ces quelques détails rétrospectifs étaient utiles pour faire connaître la situation de famille de notre futur Directeur. C'est dans ce milieu modeste qu'il grandit, et comme il était doué d'heureuses dispositions naturelles, de bonne heure les leçons de français reçues sous le toit paternel ne lui suffisant plus, il alla chaque jour au presbytère prendre connaissance des premiers éléments du latin, sous la direction du vénérable curé de la paroisse, M. Sebire. Dans la suite, il fut élève boursier du collège de Tinchebray, tenu par l'abbé Marie, puis entra à celui de Sées, avec l'intention d'embrasser l'état ecclésiastique. Il y fit même une année de théologie. Mais sa vocation l'appelait ailleurs. Dans ces divers établissements, il sut toujours, par l'aménité et la franchise de son caractère, se concilier l'affection d'un certain nombre de condisciples, qui lui restèrent fidèlement attachés dans le cours de sa carrière, tels l'abbé Crété, qui deviendra curé de Montsort, à Alençon, et M. Lemonnier, qui occupera des fonctions universitaires pareilles aux siennes.

Après avoir satisfait à la conscription dans le canton de Flers, où lui échut le n^o 79, M. Daligault débuta dans l'enseignement en qualité de précepteur, chargé d'une éducation particulière au Sap, et deux ans après, c'est-à-dire le 19 août 1833, il se présenta à Caen pour subir les épreuves du baccalauréat-ès-lettres. Ses réponses, d'après l'attestation de M. Latrouette (1), président de la Commission d'examen, furent jugées :

1 ^o En grec, sur Sophocle	Très Bonnes
2 ^o En latin, sur Tacite et Juvénal	—
3 ^o Sur la rhétorique	—
4 ^o Sur l'histoire et la géographie	—
5 ^o Sur la philosophie	Bonnes
6 ^o Sur les mathématiques	Assez Bonnes
7 ^o Sur la physique	—

(1) M. Latrouette avait professé, durant neuf ans, la rhétorique au collège de Domfront. Il est l'auteur de l'*Hermitage Sainte-Anne*, notice insérée dans l'*Histoire de Domfront*, par Liard. ●

Il fut donc reçu dans d'excellentes conditions, et son diplôme, délivré par M. Guizot, ministre de l'Instruction publique, porte la date du 24 septembre 1833.

Ce succès lui ouvrit les portes de l'Université, d'abord en qualité de régent au collège de Bayeux, où il resta seulement du 24 septembre 1833 au 21 septembre 1834 ; puis comme professeur au collège royal (ou lycée de Caen), fonction qu'il occupa trois ans (1834-1837).

Ce laps de temps lui suffit pour gagner la confiante affection d'un collègue très distingué, M. Charles Marie (1), auteur de plusieurs ouvrages remarquables, entre autres une *Histoire de France* et une *Histoire sainte*, à l'usage de la jeunesse, et l'*Abrégé chronologique de l'Histoire universelle*, continué sous la direction de M. l'abbé Daniel, d'abord recteur d'Académie, puis inspecteur général de l'Instruction secondaire, et enfin évêque de Coutances et Avranches. Si l'on veut connaître le passe-temps ordinaire de nos jeunes professeurs, en dehors bien entendu des soins de leur charge, écoutons M. Marie, qui s'exprime ainsi, après douze ans écoulés :

« Où sont nos flâneries (2), nos causeries éternelles d'autre-
 « fois au coin de votre feu que vous saviez faire si artistement.
 « Car vous aviez sur moi, entre autres avantages, celui d'une
 « cheminée qui ne fumait pas. N'allez pas croire toutefois
 « que ce fût là le motif qui m'attirât et me retînt auprès
 « de vous. Non, certes : parmi un personnel de collègues très
 « mêlé, j'étais heureux de fréquenter le plus grave et le
 « mieux élevé. J'ai donc gardé un bon et fidèle souvenir de
 « votre entresol. Les tribulations ne nous manquaient pas ;
 « mais grâce à plus de jeunesse, de santé, de loisirs, nous nous
 « faisons aussi de gais moments, qui aidaient à supporter
 « les autres. Mais depuis lors que de revers et de dures décep-
 « tions dans notre vie privée, sans compter l'amertume des
 « malheurs publics ! Pour vous du moins, dans ce qui vous
 « est personnel, vous n'avez rien à vous reprocher ; vous

(1) Décédé à Venoix, près Caen, en 1888.

(2) L'une d'elles faillit lui coûter la vie. Un jour, s'étant approché trop près du canal, il tomba dedans et se serait infailliblement noyé si des marinières ne se fussent aussitôt portés à son secours. Il avait eu, disait-il, le temps de faire un acte de contrition au fond de l'eau, mais n'avait conservé aucun souvenir de ce qui s'était passé ensuite.

« n'avez qu'à vous incliner avec respect et résignation
« sous les coups de la main qui vous a frappé... »

Nous verrons bientôt à quelle terrible épreuve M. Marie faisait allusion.

* * *

Par acte du 6 avril 1836, passé en la mairie de Cormelles, près Caen, M. Daligault s'allia à M^{lle} Honorine-Bénina Provost, née à Ranville, canton de Troarn, le 4 janvier 1815, fille d'un propriétaire-cultivateur. Ses apports en mariage avaient été estimés à 6.000 francs, et ceux de la future à 7.500, par contrat sous régime dotal passé devant M^e Delavande, notaire à Caen, le 22 mars précédent.

Les nouveaux époux s'installèrent à Caen, résidence presque obligée du jeune professeur.

Le 30 décembre 1837, M. Daligault quitta la chaire qu'il occupait au Lycée, pour remplir un poste mieux rétribué, mais plus fatigant, celui de *sous-inspecteur des écoles primaires du Calvados*, qu'il devait occuper onze ans et demi.

Mais avant de le suivre dans sa nouvelle position, il nous faut parler de la catastrophe qui l'atteignit dans ses plus chères affections.

Après deux ans d'union parfaite, la jeune dame Daligault mourut presque subitement (1). Cette disparition rapide et imprévue fut un coup de foudre pour l'infortuné époux, qui voyait son bonheur à jamais évanoui. Les condoléances de ses nombreux amis furent impuissantes à cicatriser une blessure si cruelle.

Sur ces entrefaites, une lettre de son bon ami l'abbé Moulin, curé de La Chapelle-Biche, arriva fort à propos. Nous en donnons les principaux passages, à cause de l'effet salutaire qu'elle produisit sur cette âme si profondément atteinte :

(1) Quelle fut la cause de cette mort si soudaine ? M. Daligault ne nous l'a jamais dit. De notre côté, nous nous gardions bien, dans nos longs entretiens, de faire seulement allusion à une circonstance si cruelle de sa vie. On disait, entre élèves, à l'École Normale, que M^{me} Daligault était morte à ses côtés, dans une promenade, frappée par la foudre, ainsi que leur bébé, une petite fille. Mais, pas plus que la famille, nous n'avons de renseignement positif à ce sujet. Nous ignorons même s'il a eu un enfant, aucun écrit n'en faisant la moindre mention.

« *La Chapelle-Biche, le 5 Mai 1838.*

« Mon cher ami,

« Je prends part à ton affliction, et je me figure bien la vivacité et l'amertume de ta douleur. Etre, après deux ans de l'union la plus heureuse, séparé de la personne qui, par ses précieuses qualités, en faisait les charmes ! Le coup est atterrant. Que ne puis-je, mon cher Daligault, te donner, dans un moment si critique, les consolations que mon cœur te souhaite. Mais, comme tu l'as fort bien pensé, tu n'as rien à attendre des hommes, quelque bien intentionnés pour toi qu'ils soient ; ils sont impuissants à te soulager dans une si affreuse circonstance. Celui, de qui part le coup qui t'a si vivement frappé, peut seul t'en adoucir le sentiment...

« Que tu fais bien preuve de ta foi et de ton bon jugement en reconnaissant que la religion peut seule être ton soutien. Tu n'as jamais, je le sais bien, douté un seul instant de l'extrême besoin que l'homme a sur la terre de son secours ; mais si tu en avais douté, que le moment actuel te le ferait bien reconnaître ! Si tu n'avais les consolations de la religion en ce moment, que te resterait-il, sinon, comme tu le dis, un cruel désespoir ?

« Demande donc à la religion, mon pauvre ami, des consolations, et elle t'en donnera de fortes et de puissantes. Elle te dira d'abord que tu n'es séparé que pour un moment de cette épouse chérie dont la présence faisait ton bonheur et qu'en la pleurant, ton sort est bien différent de celui des impies, parce que tu as, toi, l'espoir de la revoir un jour.

« Tu ne connais pas maintenant, mon pauvre enfant, les secrets de la Providence, tu ne connais pas ses vues, tu ne vois pas le rapport qu'a l'affliction si accablante qu'elle t'a envoyée avec tes véritables intérêts. Tu sauras un jour le motif qui l'a fait agir ; en attendant qu'il te soit révélé, tiens-toi bien persuadé qu'en ce que le Seigneur a fait il n'a consulté que ton plus grand bien. Je ne connais rien de plus capable de te consoler que cette considération bien méditée et de te porter à te soumettre aux ordres du Seigneur et à adorer ses décrets.

« Je prends l'engagement de mettre ta pauvre femme au nombre de mes amis défunts et de faire pour elle ce que j'ai coutume de faire pour eux, c'est-à-dire de penser à elle au saint Autel tous les jours pendant plusieurs années. Il suffit qu'elle te fût si chère pour qu'elle me le soit à moi-même, et que je regrette de ne l'avoir pas connue !

« Et toi aussi, crois bien que je ne t'oublierai pas, et que je prierai le bon Dieu de te faire tirer de ton malheur le parti qu'il s'est proposé et qu'il a eu en vue. »

A la suite de cette lettre, M. Daligault a écrit de sa propre main :

« Que Dieu bénisse à jamais l'excellent abbé Moulin, « l'auteur vraiment inspiré de cette pieuse et admirable « lettre. Que ma famille, reconnaissante du bien qu'il m'a « fait, ne cesse de prier pour lui et de vénérer sa mémoire (1)

« Signé : DALIGAULT. »

CHAPITRE II

M. Daligault, inspecteur des Ecoles primaires du Calvados (1837-1849). — Difficultés de ces fonctions en 1840. — Situation générale de l'Instruction primaire dans les arrondissements de Falaise, Lisieux, Pont-l'Évêque, Bayeux et Vire.

M. Daligault, promu Inspecteur primaire sur sa demande, devait occuper ces fonctions dans le Calvados jusqu'au 20 juin 1849, date de son entrée à l'École normale d'Alençon.

On peut se figurer combien ce poste, qui embrassait tout le département, était pénible à remplir, alors surtout que les voies ferrées étaient inconnues et les chemins vicinaux clairsemés. Il fallait presque quotidiennement cheminer à pied, hiver comme été, par monts et par vaux, sans tenir compte des intempéries, et coucher souvent dans de petites

(1) M. Moulin est décédé aumônier des Sœurs de Briouze, le 23 décembre 1876.

hôtelleries de village, très peu confortables. Heureusement le fonctionnaire était jeune, rempli d'ardeur et animé du feu sacré. En veut-on une preuve : du 17 novembre au 31 décembre 1840, c'est-à-dire en six semaines d'hiver, il ne visita pas moins de 28 communes, tant grandes que petites. On peut dire avec vérité que personne n'a parcouru, plus que lui, les campagnes de cette partie de la province.

En 1846, M. Daligault passa quelque temps dans sa famille pour remettre sa santé altérée par les fatigues de son dur labeur. Il aurait alors eu l'intention de faire ce que fit, quelques années plus tard, son compatriote l'abbé Duguey, c'est-à-dire de fonder une institution libre ; mais auparavant il aurait souhaité entrer dans les ordres.

A ce sujet, le futur supérieur du célèbre collège de Tinchebray, M. l'abbé Foucault, lui écrivait, à la date du 31 décembre 1850 :

« ...Un regret que j'éprouve, c'est qu'on ne vous ait pas
« mieux ménagé dans un temps. Avec la piété, les talents
« et la sagesse qui vous distinguent, je me serais mis à
« l'œuvre de tout cœur sous votre conduite, et je n'aurais
« pas douté du succès. »

Quoi qu'il en soit, notre inspecteur avait repris ses fonctions dès 1848, ainsi qu'en témoignent des rapports que nous possédons.

Il nous a paru intéressant de profiter de ces titres officiels, particulièrement de ceux de 1839-40, pour montrer dans quel état était l'instruction primaire du Calvados, au milieu du siècle dernier.

Ce tableau ne sort pas de notre cadre, puisqu'il appartient aux Œuvres de M. Daligault.

* * *

Situation générale de l'Instruction primaire dans le Calvados en 1840. — Dans les arrondissements de Falaise, Lisieux et Pont-l'Évêque, les bonnes écoles de garçons sont presque toutes dirigées par des élèves de l'École normale ou des instituteurs brevetés depuis la loi de 1832 ; les plus

mauvaises le sont par les anciens instituteurs. Dans celles-ci, l'enseignement est incomplet, la méthode vicieuse ou mal employée et les enfants ignorants. Comment ne le seraient-ils pas quand le maître lui-même ignore les choses qu'il devrait enseigner ? La plupart de ces instituteurs (1) n'ont sur la grammaire que des notions très superficielles ; ils enseignent le calcul sans raisonnement, presque tous ignorent complètement le système métrique. Les communes qui sont affligées de pareils instituteurs sont bien obligées de les supporter, mais elles ne veulent rien faire pour l'école avant d'être en possession d'instituteurs capables. On a beau leur faire remarquer que le mobilier est insuffisant, que le local est trop exigü, insalubre, mal éclairé, on vous répond invariablement : C'est assez bon pour lui. Cette incapacité des instituteurs ne justifie pas la conduite des conseils municipaux, qui abaissent le taux de la rétribution ou élèvent le nombre des indigents au-delà des limites raisonnables ; mais elle l'explique en certains cas. Il serait à désirer que l'on pût forcer à venir suivre les cours temporaires de l'École normale les instituteurs que l'on a reconnus n'être pas à la hauteur de leur position. Les nouvelles connaissances qu'ils acquerraient, la bonne volonté dont ils feraient preuve finiraient par leur concilier la bienveillance des communes. Les conférences établies dans plusieurs arrondissements, quelque utiles qu'elles soient, ne peuvent remédier au mal que nous venons de signaler. Les instituteurs faibles n'osent avouer leur ignorance en présence de leurs confrères. Ceux-ci craindraient de les blesser en paraissant leur donner des leçons. Les premiers n'emportent donc souvent de la conférence qu'une idée confuse des matières qui y ont été traitées.

Le nombre des mauvaises écoles de filles est encore plus considérable par rapport aux bonnes que celui des écoles de garçons. Le côté faible des institutrices, c'est l'arithmétique et surtout le système métrique. Il est vrai que la connaissance des poids et mesures intéresse plus, peut-être, les jeunes garçons que les jeunes filles, qui pour la plupart ne

(1) Dans le nombre il y avait passablement de vieux soldats de l'épopée napoléonienne, que l'administration avait admis dans l'enseignement pour leur procurer des moyens d'existence.

doivent pas se livrer à des opérations commerciales. Mais ces connaissances ont leur degré d'utilité, même dans le cercle du ménage. Or, les neuf dixièmes des institutrices ne connaissent du système métrique que l'unité monétaire et ses sous-multiples. Celles qui font exception sont des institutrices appartenant à la Providence de Rouen. En général, les institutrices appartenant à des congrégations religieuses sont beaucoup plus capables que les institutrices laïques, et parmi les premières les Sœurs de la Providence de Rouen semblent tenir le premier rang. Néanmoins, les sœurs récemment sorties de la Providence de Lisieux se distinguent aussi des autres institutrices. Les trois ans que dure leur noviciat, qui autrefois n'était que de deux, permet de les exercer plus sérieusement et sur un plus grand nombre de matières. Il est à regretter que cette maison cloîtrée repousse la surveillance des autorités préposées à l'instruction primaire, quelques améliorations introduites dans le plan d'instruction pourraient amener les meilleurs résultats.

Les sœurs de Notre-Dame de Briouze sont les plus faibles et généralement incapables.

La situation pécuniaire des instituteurs devient de plus en plus mauvaise. Il ne peut en être autrement, puisque à mesure que les communes se trouvent pourvues, chaque instituteur voit diminuer le nombre de ses élèves, sans voir augmenter son traitement fixe ou élever le taux de la rétribution mensuelle. La moyenne du traitement des instituteurs de campagne est de 350 à 400 francs. Encore que de précautions n'ont-ils pas à prendre et de ménagements à employer pour parvenir à réaliser cette somme. Ils ne craignent rien tant que de perdre leurs élèves, puisqu'en les perdant ils perdent leurs moyens d'existence ; mais pour les conserver, ils sont obligés de se soumettre aux volontés les plus bizarres des parents, et de souffrir des abus qu'ils auraient le plus grand désir de réprimer. Ainsi, il leur faut admettre des livres non approuvés ou qui ne sont pas uniformes ; ils ne peuvent sévir contre les enfants qui s'absentent de la classe sans raison, ou qui s'y rendent trop tard ; ils doivent fermer les yeux sur une foule de fautes commises en leur présence ;

ils sont même quelquefois obligés d'abandonner une bonne méthode, pour en suivre une dont ils connaissent les inconvénients. Les parents ne sont pas seulement déraisonnables, ils sont encore injustes. Si un enfant a été retenu à la maison le mardi ou le vendredi, ils le retiennent encore le mercredi et le samedi, afin de comprendre le jeudi et le dimanche parmi les jours d'absence et de faire à l'instituteur une déduction de trois jours, quoiqu'il n'y ait réellement eu qu'une absence de deux. Lorsqu'un instituteur juge à propos de faire passer un élève d'une division inférieure dans une division plus avancée, comme le taux de la rétribution est souvent différent suivant le degré d'instruction des élèves, les parents, croyant à tort ou à raison que l'instituteur agit par un motif d'intérêt, s'opposent au dessein du maître ou retirent leur enfant. L'instituteur est encore exposé à perdre ses élèves, lorsque pressé par le besoin il réclame auprès des parents la faible rétribution qui lui est due pour le mois. En attendant qu'une grande mesure soit prise pour améliorer le sort des instituteurs, il serait à désirer : 1^o que la rétribution mensuelle ne pût être perçue que par le receveur municipal ; 2^o que cette rétribution fût due par tout élève qui aurait fréquenté l'école pendant le mois, quel que fût le nombre des absences et quel qu'en fût le motif, en exceptant toutefois le cas de maladie.

Si les instituteurs actuellement en fonctions éprouvent pour vivre tant de difficultés, quel sera le sort des jeunes gens qui sont à l'École normale et de tous ceux qui se destinent à l'instruction primaire ? Les bonnes communes étant toutes pourvues, ils seront obligés de s'établir dans des communes pauvres, peu peuplées, manquant de local et de mobilier, qui n'ont pu conserver leurs instituteurs ou qui n'en ont jamais eu, communes dans lesquelles les inconvénients que nous venons de signaler, se feront encore plus vivement sentir. Il est inutile de dire que les causes qui s'opposent au bien-être de l'instituteur s'opposent également à la prospérité de l'instruction. L'instituteur, préoccupé de ses besoins qu'il ne peut satisfaire, alarmé du présent et inquiet sur l'avenir, ne peut déployer le courage de celui

qui apporte dans l'exercice de ses fonctions une entière liberté d'esprit.

Quant aux arrondissements de Bayeux et de Vire, les remarques qui précèdent leur sont également applicables. De plus, il convient d'ajouter les observations suivantes :

L'élan donné à l'instruction se fait généralement sentir parmi les populations. Cependant, dans beaucoup de communes rurales, les parents, ou pressés par le besoin, ou trop préoccupés de leurs intérêts matériels, n'envoient leurs enfants à l'école que cinq ou six mois par an. Les autorités locales sentent presque partout le prix de l'instruction ; le clergé se montre généralement favorable à l'enseignement primaire, surtout lorsqu'il reconnaît dans l'instituteur des sentiments religieux.

Le nombre des maisons d'école appartenant aux communes est encore bien borné. Peu de Conseils municipaux se montrent disposés à faire des sacrifices pour cet objet. Il faut reconnaître qu'un grand nombre de communes sont grevées d'impositions extraordinaires, soit pour acquisition de presbytère, soit pour réparation d'église, soit pour construction de routes nouvelles. Le mauvais état des maisons d'école louées par les communes est très préjudiciable à l'instruction ; la plupart de ces maisons sont trop petites, mal disposées pour la tenue de l'école et plus mal encore pour le logement de l'instituteur. Dans un certain nombre de localités, l'instituteur réside à trois ou quatre kilomètres de l'école, ce qui est souvent pour lui une cause d'inexactitude.

Les conseillers municipaux se montrent toujours peu généreux dans la fixation du taux de la rétribution. Au reste, tant qu'une mesure générale ne sera pas prise, l'élévation de la rétribution serait souvent plus nuisible qu'utile à l'instituteur ; les parents connaissant dans le voisinage une école où l'instruction se donne à meilleur marché ne manqueraient pas d'y envoyer leurs enfants. C'est cette même raison qui empêche des conseils municipaux bien intentionnés de remplacer par un seul taux moyen les différents taux de rétribution, qui ne sont pas sans inconvénients.

Sauf quelques exceptions fort rares, le seul cas d'inconduite que l'on rencontre chez les instituteurs, c'est le penchant à

l'ivrognerie, encore le nombre des instituteurs adonnés à la boisson est-il assez borné, et la révocation vient ordinairement frapper ceux qui porteraient ce défaut trop loin. Le personnel des instituteurs s'améliore de jour en jour sous le rapport de la capacité. Les sujets actuellement admis au brevet sont certainement à la hauteur de leurs fonctions : il est même à craindre que l'instruction n'ait ses inconvénients chez les instituteurs qui vont s'établir dans les petites communes, les seules qui restent à pourvoir aujourd'hui. Réglant leurs prétentions sur leur savoir, et ne pouvant les satisfaire à cause de la modicité de leurs ressources, ils remplissent leurs fonctions avec langueur et dégoût et finissent quelquefois par les abandonner. Le personnel des instituteurs a aussi beaucoup gagné sous le rapport de la considération ; mais il est à remarquer que les instituteurs célibataires sont les plus considérés, et que la détresse dans laquelle on voit souvent ceux qui ont des charges à supporter, diminue notablement la considération dont ils jouissaient auparavant.

Il y a dans les arrondissements de Bayeux et de Vire peu d'instituteurs appartenant à des Congrégations religieuses. Ceux-ci, pour le moins aussi capables que le commun des instituteurs laïques, leur sont généralement supérieurs par l'aptitude qu'ils ont pour l'enseignement, le dévouement dont ils font preuve, et souvent aussi par les résultats qu'ils obtiennent. Il est à regretter qu'un défaut d'allocation ait obligé les Frères de la Doctrine chrétienne, établis à Vire, de quitter cette ville où ils instruisaient gratuitement plus de trois cents enfants, et où ils rendaient les plus grands services. Quant aux institutrices, celles qui appartiennent à des Congrégations religieuses sont plus capables que les autres. L'arrondissement de Vire semble pourtant faire exception. Cet arrondissement, qui se distingue par son grand nombre d'écoles de filles, possède beaucoup de bonnes institutrices laïques. Cependant les mauvaises écoles sont plus nombreuses que les bonnes.

La méthode simultanée est la méthode généralement suivie dans les écoles. La méthode individuelle n'est plus suivie dans les écoles communales que par d'anciens instituteurs ou quelques institutrices sans capacité. La méthode

mixte est pratiquée avec succès dans quelques écoles. Elle le serait dans un plus grand nombre, si les instituteurs ne rencontraient pas, comme on l'a déjà dit, d'obstacles dans la résistance des familles et la mauvaise disposition des locaux. Le plus grand nombre des livres employés dans les écoles sont approuvés ; il y en a pourtant deux non approuvés qui sont bien répandus, et qui pourraient être remplacés par des ouvrages beaucoup mieux choisis. Ce sont l'*Instruction des jeunes gens* et la *Civilité* imprimée en caractères gothiques. Mais les parents ont une affection particulière pour ces deux livres qu'un long usage a popularisés.

Les comités locaux qui remplissent bien leurs fonctions contribuent puissamment à la prospérité des écoles ; mais leur influence se fait sentir bien rarement, d'abord parce que les membres dont ils se composent sont ordinairement des personnes occupées, qui pensent exclusivement à leurs affaires, et qu'ensuite ils sont pour la plupart complètement incapables.

CHAPITRE III

M. Daligault, directeur de l'Ecole Normale d'Alençon (1849-1871). — Félicitations de M. Ch. Marie. — Comment le nouveau titulaire comprend ses fonctions. — Epuration du personnel des élèves et améliorations diverses. — Cours professés par le Directeur et distinctions honorifiques. — Invasion prussienne et installation de l'Ecole Normale au Lycée. — Admission à la retraite.

L'arrêté ministériel, qui envoyait l'Inspecteur des écoles du Calvados à l'Ecole Normale d'Alençon, est daté du 20 Juin 1849. M. Daligault devait se rendre à son nouveau poste dans le plus bref délai, pour remplacer M. Valette, directeur sortant. C'est ce qu'il fit, bien résolu à se dévouer sans réserve à la mission importante qui lui était confiée.

Ayant fait part de son changement de situation à son ami, M. Marie, alors chef d'institution à Paris, il en reçut la lettre suivante, datée du 9 Septembre :

« Je vous félicite de votre nouvelle position autant que

vous pouvez vous en féliciter vous-même. Vous aurez sans doute bien des ennuis à essayer, une surveillance active et fatigante à exercer, une responsabilité délicate à porter ; mais en revanche vous serez à même de faire beaucoup de bien par une action quotidienne et durable sur de jeunes esprits. C'est là un genre de satisfaction que vous êtes capable de goûter autant qu'homme du monde. Puis, vous ne serez plus condamné à épuiser vos forces, à subir les intempéries des saisons diverses le long des chemins vicinaux Bas-Normands. Aussi, j'espère que votre santé se trouvera bien de ce changement de position, et que vous trouverez d'ailleurs, dans le séjour d'Alençon, bien des ressources et des facilités qui devaient nécessairement vous manquer à la campagne. Dieu veuille couronner vos efforts et votre zèle intelligent de succès tels que vous pouvez les souhaiter ! »

* * *

Le nouveau titulaire jugea tout d'abord que l'organisation de l'École était défectueux, les travaux multiples imposés au chef de l'établissement mettant celui-ci dans l'impossibilité absolue de remplir d'une manière convenable la plus importante de ses fonctions, la Direction.

En effet, disait-il, obligé comme économiste de faire les approvisionnements, d'en régler la distribution, d'en surveiller la consommation, de tenir six registres différents pour en constater le prix et l'emploi (sans compter les mémoires en triple expédition), d'en tenir autant pour effectuer et constater les recettes, de correspondre avec les fournisseurs, avec les familles des élèves, avec la commission de surveillance, avec la recette générale, avec la préfecture, etc., il était encore chargé de faire et par conséquent de préparer trois cours, ceux de grammaire, de pédagogie et de style. Pour faire cesser cet état de choses, il demande la création d'un troisième poste de maître-adjoint.

Son rôle de directeur devait consister, suivant lui, à savoir, relativement aux maîtres, s'ils étaient exacts à remplir leurs fonctions, comment ils les remplissaient, comment ils se

conduisaient à l'égard des élèves, quelle autorité ils avaient sur eux, quels exemples ils leur donnaient, quels sentiments ils leur inspiraient, quel soin ils apportaient à la préparation de leurs leçons ; en ce qui concerne les élèves, comment ils se conduisaient dans les divers exercices de la journée, comment ils observaient le silence partout où le silence était commandé, comment ils travaillaient à l'étude, comment ils répondaient en classe, quel était leur degré d'intelligence, quel était leur caractère, de quels procédés ils usaient les uns à l'égard des autres, quelles étaient toutes leurs qualités bonnes ou mauvaises, si leur maintien avait toujours cette décence qui est un des signes extérieurs de la pureté du cœur, s'il ne s'établissait pas parmi eux des sociétés particulières, si quelques-uns n'entretenaient pas de correspondances suspectes, si d'autres n'avaient pas dans les mains des ouvrages non approuvés ou immoraux.

En parcourant cette longue énumération de projets d'investigation, il est facile de prévoir que de grands changements ne vont pas tarder à modifier les errements du passé.

* * *

Le 17 Juillet 1849, une perquisition générale, concertée entre le directeur et les maîtres-adjoints, amène la saisie de livres immoraux ou impies et de correspondances licencieuses, qui compromettent plus ou moins dix élèves. Un rapport signale ces faits à la Commission de surveillance, qui provoque le renvoi des inculpés.

Cette exécution en masse ne tarda pas à être suivie d'une autre, non moins exemplaire. M. Daligault soupçonnait certains élèves d'avoir des penchants vicieux. En exerçant une surveillance toute particulière sur eux, tantôt en étudiant leur physionomie, tantôt en examinant quels camarades ils fréquentaient, quel genre de récréation ils préféraient, tantôt en observant d'un œil scrutateur leur contenance quand la leçon faisait ressortir les funestes conséquences du vice, ou l'indispensable nécessité, pour l'instituteur, d'une âme vertueuse et d'un cœur pur, ses soupçons se chan-

gèrent en une certitude, que des investigations dans les placards, surtout dans la lingerie, et des interrogations discrètes vinrent bientôt confirmer. La conséquence de ces constatations fut que six autres élèves furent encore congédiés (28 Janvier 1851).

De tels exemples étaient bien faits pour inspirer une crainte salutaire aux élèves non compromis et les rendre plus circonspects que jamais. Aussi le Directeur put désormais, avec raison, porter sur eux ce témoignage : « Tous se montrent animés d'un excellent esprit : exacte observance de la règle, soumission entière aux supérieurs, bons procédés à l'égard des condisciples, application soutenue à l'étude, recueillement dans l'accomplissement des devoirs religieux, tenue décente au dehors comme au dedans ; tel est le tableau fidèle de leur conduite journalière. »

De son côté, M. l'abbé Turcan, alors aumônier de l'établissement, disait : « Je comparerais volontiers les élèves de l'École Normale à des séminaristes : leur docilité, la douceur de leur caractère, leur tenue modeste, leurs bons sentiments, sont autant de traits qui leur sont communs avec les élèves de nos séminaires. » Ces appréciations étaient corroborées par l'excellent curé de Montsort, qui, pendant le mois de Mai 1851, avait exercé différentes fois les élèves-maîtres au chant des cantiques.

M. Daligault, strict envers les élèves, ne l'était pas moins vis-à-vis de ses collaborateurs, dont il n'aurait pas toléré un sérieux écart de conduite. L'un d'eux (M. Barré), au retour d'une promenade avec les élèves, prolongée outre mesure, ayant eu l'inconvenance de répondre aux questions qui lui furent posées que, étant fatigué, il n'était pas en état de recevoir d'observations, fut l'objet d'un rapport, qui entraîna un déplacement d'office, onéreux et rétrograde.

Une direction si vigilante et si ferme porta ses fruits. Sept ans s'écoulèrent dans un calme presque absolu. En 1858, deux élèves furent congédiés pour avoir entretenu avec le dehors une correspondance illicite, et, deux ans plus tard, sept autres furent l'objet d'un rapport sévère pour avoir pris, dans un débit de boissons, au cours d'une promenade, une tasse de café et fumé une cigarette, en violation d'un

article du règlement, qui interdisait, sous peine d'exclusion, les cabarets, cafés et autres lieux publics.

Mais si le Directeur était intransigeant, surtout au triple point de vue des principes religieux, de la conduite et des mœurs, en revanche il était bon, affable, vraiment paternel avec ses élèves. La répartition des bourses était l'objet de tous ses soins, tant il craignait de commettre une injustice, susceptible d'entraîner un sacrifice immérité aux familles, pour la plupart peu aisées. Il lui arriva de s'attirer le reproche d'être inconséquent avec lui-même, parce que, après avoir proposé une mesure certain jour, il demandait le contraire vingt-quatre heures après ; s'il agissait ainsi, ce n'était pas par légèreté de conduite, bien loin de là ; mais plutôt par excès de scrupule. Il fut un économiste modèle, surveillant l'emploi des ressources de l'établissement avec un soin extrême, regardant aux petites dépenses plus ou moins motivées, mais dépensant largement lorsque l'amélioration projetée lui paraissait d'une utilité incontestable. Aussi avec les excédents réalisés dans les recettes de chaque exercice, trouva-t-il le moyen de parachever l'installation de l'immeuble, qui, quoique occupé seulement depuis 1843, laissait grandement à désirer sous bien des rapports. Un beau bassin de natation, qui coûta plus de quatre mille francs, et des améliorations de toute sorte furent effectués en quelques années. De plus, la durée des études fut portée, à partir de 1851, de deux à trois ans, ce qui permit d'approfondir davantage certaines matières ; et, dans la suite, une véritable ferme agricole, appelée la Demi-Lune, et dirigée par un professeur spécial, servit de champ d'expérience aux élèves-maîtres.

* * *

Nous avons vu que M. Daligault, dès son entrée à l'École Normale, s'était réservé les cours de Grammaire, de Pédagogie et de Style. Il ne tarda pas à abandonner à un de ses collaborateurs la Grammaire, pour la remplacer par un cours d'Horticulture fort bien conçu, ainsi qu'en témoigne le manuscrit illustré qu'il nous a laissé. En 1864, à la suite

d'une modification dans la répartition des cours, il reste seulement chargé de la lecture (avec la récitation) et du français (exercices de style).

Ses anciens élèves, nombreux encore aujourd'hui, peuvent témoigner du soin particulier qu'il apportait à l'exposé de ses leçons et à la correction des devoirs, combien il tenait à ce que les nuances de la pensée fussent convenablement rendues, et combien aussi étaient vifs sa parole et son geste, si connus et tant redoutés des auteurs novices, assez mal inspirés pour avoir contrevenu gravement aux règles grammaticales. — « *On parle français ici !* » s'exclamait-il fortement. L'appréhension d'une scène de ce genre eût suffi, à elle seule, pour émouvoir les plus indolents.

L'habitude étant, dit-on, une seconde nature, toute sa vie M. Daligault laissa percer le professeur, prêt à relever les incorrections du langage et du style. Point n'était besoin d'ailleurs d'être son élève, toujours le crayon en main il corrigait, corrigeait encore : mandements épiscopaux, discours ou sermons ecclésiastiques, dictionnaires et livres divers, articles de journaux, même jusqu'aux lettres ordinaires, tout ce qui lui avait passé sous les yeux portait l'empreinte d'un correcteur rigide, impitoyable pour les phrases incorrectes et les termes impropres.

Cette sévérité pour les autres, il se l'appliquait à lui-même. Jamais aucun écrit, fût-ce un simple mot de billet envoyé à sa famille, ne sortait de sa plume, ou plutôt de son crayon, car il affectionnait particulièrement le crayon qui lui facilitait les rectifications, sans avoir été précédé d'un brouillon ou minute, revu et corrigé jusqu'à ce qu'il approchât de la perfection. Il lui fallait le mot exact, et non un synonyme plus ou moins équivalent. Son écriture, toujours tracée à main posée, était d'une régularité étonnante.

Un esprit si ordonné en toutes choses, allié à un amour extrême du travail, ne pouvait manquer d'attirer l'attention des autorités supérieures. Aussi, dès le 11 Janvier 1852, le Ministre de l'Instruction publique, M. Fortoul, écrivait à M. Jouen, recteur de l'académie de l'Orne : « J'ai l'honneur de vous annoncer que, prenant en considération les bons moignages dont M. Daligault est l'objet de votre part ,

je lui ai conféré le titre d'officier de l'Instruction publique. » Et le recteur en transmettant cette lettre ajoutait : « Je n'ai pas besoin de vous dire, M. le Directeur, combien je suis heureux que M. le Ministre vous ait accordé cette preuve évidente de sa bienveillance et de sa satisfaction. »

Cette récompense, qui est trop souvent l'objet d'une vaniteuse recherche, fut reçue sans la moindre ostentation par cet homme positif et de devoir avant tout. Sans doute, il ne lui était pas indifférent de voir ses supérieurs apprécier ses efforts ; mais faisant le bien pour le bien, la satisfaction de sa conscience lui semblait primer toute autre considération. Il le fit bien voir, du reste, en s'abstenant, à moins de circonstances exceptionnelles, de porter ses palmes, ainsi qu'il agira pour la croix de la Légion d'honneur, qui lui fut conférée par décret du 13 Août 1866.

Cette conduite réservée, d'autant plus méritoire qu'elle est plus rare, n'empêcha pas les félicitations d'affluer à l'École normale.

Tout d'abord, l'excellent M. Tourangin, trésorier général, se présenta spontanément pour être le parrain du nouveau chevalier ; puis, le préfet, M. de Magnitot, tint à devoir d'épingler lui-même, en présence du personnel et dans le local même de l'École, l'insigne glorieux sur la poitrine du chef vénéré. En quelques mots, dit un journal du temps, qui émurent profondément les élèves-maîtres, ce magistrat rappela que la croix d'honneur donnée à un brave sur le champ de bataille, en présence de ceux qui ont été les témoins de son courage et de son dévouement, emprunte à cette circonstance une valeur plus grande encore ; que c'était dans ce but qu'il avait voulu venir dans cet asile du travail et de l'étude, théâtre habituel du zèle infatigable de M. Daligault, lui remettre l'emblème de la haute distinction à laquelle il avait été appelé. M. le Préfet ajouta qu'il avait tenu à mettre ainsi les futurs maîtres, auxquels l'honorable directeur prodiguait ses soins et ses leçons, à même d'applaudir une fois de plus à la récompense exceptionnelle décernée par le Souverain. Ces paroles, d'abord religieusement écoutées, furent ensuite accueillies par des bravos, qui témoignèrent

hautement de la gratitude des jeunes gens pour leur excellent directeur.

Cette manifestation sympathique trouva de l'écho chez les chefs les mieux qualifiés de l'Université. L'inspecteur d'académie de Laval écrivit : « Enfin justice est faite ! Jamais l'étoile de l'honneur n'aura brillé sur un plus noble cœur. » Un autre s'exprima presque dans les mêmes termes : « Enfin, justice est rendue ! Vos bons et loyaux services sont reconnus et récompensés par une distinction que vous pourrez porter hautement ; car je ne connais personne qui s'en soit rendu plus digne que vous. Honneur donc et mille fois honneur au nouveau chevalier. » Celui d'Alençon, alors en voyage, manda de son côté : « Mon éloignement ne me permet pas de vous dire de vive voix par quels services réels est méritée cette distinction qui atteint le directeur modèle. » Le proviseur du lycée de Colmar disait : « Voilà au moins une décoration qui est bien à sa place, et qui, confirmée par tous les honnêtes gens, ne sera discutée par personne. » M. Villemereux, l'auteur bien connu, se réjouissait en ces termes : « Personne n'a été plus heureux que moi à la nouvelle du succès de votre candidature, acceptée avec autant d'empressement qu'elle avait été posée. » Enfin, le *Journal d'Alençon*, le *Nouvelliste de l'Orne*, et plusieurs autres publications, se firent avec joie l'écho de la satisfaction générale.

* * *

Les années qui suivirent cet acte de haute distinction s'écoulèrent tranquilles et heureuses. Les rapports annuels sont unanimes à constater le bon esprit qui animait le personnel de l'École.

Cependant, le Directeur approchait de la soixantaine, et quoiqu'il eût conservé une vigueur que de plus jeunes auraient enviée, il aspirait à un repos bien gagné. Malheureusement survint alors la funeste guerre contre l'Allemagne, qui causa tant de ruines dans notre infortuné pays. Nos armées vaincues reculaient toujours. Les Prussiens, maîtres du Mans, prirent la direction d'Alençon. L'École normale

dut être évacuée pour servir d'ambulance, et le personnel (maîtres et élèves) fut casé à la hâte au Lycée. Qui ne se rappellerait, sans une émotion profonde, le dimanche 15 Janvier 1871, jour du combat, et le lendemain, jour de l'entrée des troupes prussiennes dans la ville d'Alençon ! Les transes, les soucis, les difficultés de toute sorte, causés tant par la présence des ennemis que par une installation des plus défectueuses, furent très préjudiciables à la santé de l'excellent directeur. Laissons-le raconter lui-même, avec sa modération et ses ménagements habituels, les angoisses de cette période profondément troublée.

« Les études à l'École normale d'Alençon, n'ont pas subi, dit-il dans son rapport de fin d'année, d'interruption proprement dite pendant la funeste année 1870-71 ; il est cependant vrai de dire qu'elles se sont fortement ressenties des événements.

« En effet, aux tristesses générales causées par les désastres de la patrie, sont venus se joindre pour tous les habitants d'Alençon les inquiétudes et même les terreurs résultant de l'invasion prussienne, avec ses menaces et plus tard ses exigences.

« Mais ce qui a surtout porté atteinte aux études des élèves-maîtres par le trouble jeté dans leur vie morale et matérielle, c'est l'abandon de l'École normale, transformée en ambulance, et l'installation de nos jeunes gens au Lycée d'Alençon. Une hospitalité bienveillante les y attendait sans doute, mais que d'inconvénients inévitables !

« Ainsi, d'abord, faute de locaux (cuisine, cellier, bûcher, etc.), nécessité de suivre un régime alimentaire organisé par les soins du Lycée, régime suffisamment confortable, nous l'admettons, mais qui pourtant laissait regretter celui de l'École normale ; — repas fixés à des heures peu commodes, le réfectoire unique étant occupé, aux heures convenables, par les élèves du Lycée ; — mauvaise distribution des exercices scolaires, et souvent brièveté de certaines leçons résultant de l'irrégularité dans le service du réfectoire.

« Un autre inconvénient plus grave encore peut-être, c'est l'entassement des élèves dans une salle d'étude, en amphithéâtre, exigüe et mal disposée, où les jeunes gens

n'ayant devant eux que des tables beaucoup trop basses et trop étroites, n'ont pu ni écrire ni dessiner que lorsque, au bout de deux mois, de petits pupîtres, faits aux frais communs de l'École et des élèves, ont été mis à leur disposition.

« Faute d'espace, privation pour ces jeunes gens, pendant quatre mois et demi, de plusieurs moyens d'étude (livres de lecture, instruments de musique, harmoniums, instruments de physique, substances pour les manipulations chimiques, etc.).

« Pas d'infirmerie à l'usage des élèves, et, par suite, nécessité pour le directeur de faire soigner les malades, au dortoir lorsque les maladies étaient légères, et, quand elles étaient graves, de faire reconduire les jeunes gens dans leurs familles ou de les déposer à l'hospice d'Alençon.

« Dortoir convenable, mais dont les lits étaient peu commodes, les sommiers en ayant été éventrés par les mobiles qui s'en étaient servis pendant les vacances précédentes, et qui y avaient laissé... Un élève n'a pu se débarrasser entièrement de ces sales insectes qu'en rentrant dans sa famille.

« Chambre du directeur entourée de domestiques plus ou moins convenables, auxquels il n'avait aucun ordre à donner, et qu'il tenait, pour éviter un plus grand mal, à ne pas signaler à l'administration du Lycée.

« Enfin situation pénible de MM. les maîtres-adjoints, obligés d'habiter tous trois la même chambre.

« Si du moins nos malheurs s'étaient terminés avec notre exil. Mais il n'en a pas été ainsi. Rentrés à l'École, nous n'avons trouvé au dehors qu'un immense cloaque, et au dedans un immense foyer d'infection. Elèves et maîtres se sont aussitôt mis à l'œuvre, mais ce premier nettoyage n'a pas suffi : la mauvaise odeur persistant toujours, il a fallu en faire un second, et inonder toutes les pièces de l'établissement. Peut-être ne faisons-nous que remplacer une cause d'insalubrité par une autre. Ce qui est certain, c'est que depuis Pâques, c'est-à-dire dans une saison où il n'y a jamais de malades, presque tous les élèves sont entrés à l'infirmerie, le plus grand nombre pour bronchites ou rhumes de cerveau, deux

pour variole, un pour fièvre typhoïde, et un autre pour chorée ou danse de Saint-Guy.

« Les maîtres n'ont pas été plus épargnés que les élèves. Quatre ont été obligés d'interrompre leurs leçons, l'un pendant trois semaines, les trois autres, dont le Directeur, pendant près de deux mois. »

Ce tableau, qui est loin d'être chargé, fait voir dans quelles déplorables conditions la promotion de 1870, dont faisait partie celui qui écrit ces lignes, débuta dans la carrière universitaire.

* * *

L'année précédente, M. Daligault avait terminé son compte-rendu par cette déclaration :

« Ce rapport est le vingt-deuxième depuis notre entrée à l'Ecole normale et aussi le dernier, puisque dans quelques mois, l'heure de la retraite aura sonné pour nous. Si pendant cette longue période de vingt-deux ans, l'Ecole normale a été assez heureuse pour rendre quelques services à la cause de l'instruction primaire, en bénissant Dieu de ce résultat, nous devons constater la grande part qu'y ont eue nos zélés collaborateurs. Mais nous ne saurions oublier celle qui revient aux honorables personnages attachés par la loi à l'établissement, pour en être à la fois les surveillants et les protecteurs. Oui, nous le déclarons sans hésiter, la prospérité morale et matérielle de l'Ecole est surtout l'œuvre de la Commission de surveillance, de cette Commission au sein de laquelle nous n'avons cessé de trouver, tantôt des conseils pleins de sagesse, tantôt de précieux encouragements, toujours un appui ferme et une bienveillance extrême. Aussi, était-ce pour nous un devoir, en même temps qu'une douce satisfaction, d'exprimer ici à chacun de ses membres notre profonde et respectueuse gratitude ».

Désormais, la carrière active de M. Daligault était finie. L'arrêté ministériel, qui l'admit à la retraite, est daté du 1^{er} Juillet 1871. Emanant de Jules Simon, alors ministre de l'Instruction publique, il porte en son article premier que

M. Daligault est admis à faire valoir ses droits à la retraite par ancienneté d'âge et de services.

Une lettre particulière du Ministre, accompagnant cette pièce officielle, était conçue en ces termes : « En admettant M. Daligault à la retraite, je ne puis m'empêcher de regretter que cet honorable fonctionnaire n'ait pas cru pouvoir rendre plus longtemps à l'Instruction publique ses bons et utiles services, dont mon administration gardera le souvenir reconnaissant. »

De son côté, M. Allou, recteur de l'Académie de Caen, ajoutait, laconiquement il est vrai, mais le cœur y était : « J'associe mes regrets à ceux de son Excellence. »

Nombre d'anciens élèves envoyèrent aussi à leur vieux maître l'expression de leur reconnaissance. L'un d'eux écrivait : « Je laisserai à d'autres plus autorisés que moi le soin de faire l'éloge de votre paternelle administration, mais permettez-moi de vous témoigner de nouveau le sincère attachement que je n'ai cessé de ressentir pour vous ; laissez-moi vous dire que je n'oublierai jamais les sentiments d'affection que vous m'avez constamment prodigués pendant que j'ai été votre élève. »

Il est beau de terminer une carrière longue et pénible, en laissant après soi des regrets aussi unanimes et aussi sincères.

* * *

M. Daligault, élevé à la première classe de son emploi le 29 décembre 1865, jouissait, en dehors de certains avantages, tels que le logement, le chauffage et l'éclairage, d'un traitement de 3.600 francs. Sa pension de retraite, basée en partie sur ce chiffre, fut fixée à 2.384 francs.

C'est avec ces ressources, auxquelles s'ajoutèrent quelques rentes, fruit des économies de toute une vie, que M. Daligault vécut ses longues années de retraite au n° 8 de la rue de Mamers, à Alençon.

CHAPITRE IV

M. Daligault prosateur et poète. — Cours pratique de Pédagogie : félicitations, diverses éditions. — Autres ouvrages en prose, restés manuscrits. — Poésies : bouts-rimés, chansons, acrostiches, compliments, quatrains, charades, etc., etc...

Le principal ouvrage de M. Daligault et le premier en date est le *Cours pratique de Pédagogie*, qui parut à la librairie Dézobry, de Paris, en 1851. Chargé de préparer à la difficile carrière de l'enseignement des jeunes gens qui passaient alors à peine deux ans à l'École normale, le nouveau Directeur rédigea son cours de façon à mettre ses leçons en rapport avec le peu de temps dont ses élèves disposaient, et à prévenir, par l'ordre des matières et la clarté de l'exposition, la fatigue qui accompagne ordinairement l'étude des questions arides et sérieuses. S'il se décida à publier son travail, ce fut uniquement, dit-il, dans l'espoir de rendre quelques services, espoir fondé sur l'opinion de ses supérieurs.

Connaissant ses principes religieux, on pense bien que la connaissance de Dieu et l'observance de ses commandements sont, pour lui, la fin pour laquelle chaque homme a été créé, l'œuvre que la conscience aussi bien que la religion, proclame comme la seule nécessaire. C'est le sentiment de cette vérité qui l'a constamment guidé dans son travail.

* * *

Son livre, fruit d'une expérience consommée, fut fort bien accueilli dès son apparition, non seulement par le Ministre de l'Instruction publique, mais encore par tous les hommes compétents en la matière. Les inspecteurs s'empressèrent de le recommander aux instituteurs en exercice ; les Directeurs d'Écoles normales le mirent aux mains de leurs élèves, et plusieurs en firent même la base de leur enseignement. Le Conseil académique de l'Orne, dans sa séance du 11 Mars 1852,

l'approuva d'emblée, comme étant écrit avec précision et clarté, et sous l'inspiration des plus pures et des plus hautes convictions. — « Grâce aux enseignements de ce livre, écrit le Directeur de l'École normale des Deux-Sèvres, mes élèves ont gagné en jugement, en connaissance des devoirs de leur profession. Mon école annexe est, au dire des connaisseurs, une école modèle, sous le double rapport du travail et de la discipline. Deux instituteurs, ajoute-t-il, qui ont suivi les préceptes qu'il renferme, ont été signalés comme étant les meilleurs de leur arrondissement, en même temps que les plus habiles et les plus consciencieux. »

M. Barrau, l'auteur de tant d'ouvrages estimés, y trouve tout ce qui peut rendre recommandable un livre de ce genre : sagesse dans l'ensemble des idées, vérité et exactitude dans les détails, précision et netteté dans l'expression.

Un bon vieux pédagogue du canton de Flers remercie l'auteur en ces termes : « Votre livre prolongera mes jours. Je regretterai toute ma vie de ne l'avoir pas possédé il y a trente ans, car assurément mon compte serait moins long et moins rigoureux devant Dieu, et ma santé serait moins délabrée. »

M. Charles Marie, l'érudit professeur que nous connaissons déjà, ne pouvait manquer d'unir sa voix à ce concert de louanges. Il le fit en ces termes : « Vous devriez envoyer votre livre à l'*Univers*, à l'*Union*, à l'*Assemblée Nationale*. Il ne faut pas craindre de le répandre le plus possible et de le faire mousser : car il est très bon, très sage, fort bien écrit, et, ce qui importe encore plus, d'un esprit parfaitement chrétien. »



La première édition du *Cours pratique de Pédagogie*, quoique ayant fait l'objet d'un tirage important, fut enlevée dans l'espace de deux ans. A la demande de plusieurs personnalités marquantes, elle fut bientôt suivie d'une seconde édition, qui compta 247 pages, soit 26 de plus que la première, laquelle en avait 221. Une préface indique qu'elle diffère peu de son aînée, vu qu'aucune observation importante n'est

parvenue à l'auteur. Dans ces conditions, dit-il, il ne s'est pas cru autorisé à la modifier par des additions ou des suppressions qui auraient pu paraître regrettables.

La troisième édition date de 1864. Une préface spéciale explique que les modifications y sont assez légères et peu nombreuses. L'auteur appelle l'attention des instituteurs sur une série de lettres, destinées à servir de types, pour le fond comme pour la forme, à celles que les maîtres peuvent être appelés à rédiger dans leur carrière pédagogique. Cet important *Appendice* aux éditions précédentes a fait monter la pagination à 266.

Enfin une quatrième édition était toute préparée pour l'impression lorsque prit fin la carrière active de M. Daligault. Cette circonstance jointe aux événements de 1870-71, fit abandonner le projet. Une longue préface, destinée à servir de riposte à certains détracteurs, se termine ainsi : « Sans nous faire la moindre illusion sur les imperfections que doit présenter un livre dont nous sommes l'auteur, nous ne saurions, par respect pour des critiques de fantaisie, le déchirer de nos propres mains. Il a reçu jusqu'ici, des fonctionnaires de l'Instruction primaire, un favorable accueil ; c'en est assez pour que nous n'hésitions pas un seul instant, même au péril d'une condamnation nouvelle, à publier cette nouvelle édition. »

Deux articles nouveaux (Enseignement de l'Histoire et de la Géographie), dont nous possédons les originaux, devaient être introduits dans cette quatrième édition.

* * *

Outre le *Cours pratique de Pédagogie*, M. Daligault avait rédigé, avec le soin extrême qu'il apportait en toutes choses, le *Cours d'Horticulture*, qu'il avait professé à l'École normale. Cet ouvrage important est resté manuscrit, ainsi que des *Notions sur le Calendrier*, et des *Observations sur l'Écriture expédiée*. Les nombreux rapports qu'il eut à rédiger, soit comme inspecteur, soit comme directeur, et dont les minutes sont entre nos mains, formeraient aussi de véritables volumes,

et mériteraient une mention à part, tant à cause de leur agencement remarquable que pour leurs qualités de style. Mais cela sortirait de notre cadre. Nous allons nous borner à parler du poète.

* * *

M. Daligault, prosateur excellent, ne dédaignait pas, dans ses moments de loisir, de cultiver les Muses. Nous extrayons de notre collection les pièces suivantes, qui, par leur diversité, permettront au lecteur de reconnaître qu'il savait s'en tirer avec honneur.

En 1865, Alexandre Dumas père, proposa à son intime ami, le poète Méry, improvisateur célèbre, et à tous les amateurs de poésie, les *bouts-rimés* suivants, qu'il choisit aussi bizarres que possible :

. femme
 Catilina
 âme
 fouina
 jongle ou jungle
 citoyen
 ongle
 païen
 mirabelle
 Mirabeau
 belle
 flambeau
 Orestie (1)
 Gabrio (2)
 repartie
 agio
 figue
 faisan
 ligue
 parmesan
 noisette
 pâté
 grisette
 bâte

(1) Titre d'une des pièces d'Alexandre Dumas.

(2) Nom familier d'une actrice pleine d'esprit et, dit-on, très désintéressée.

Méry releva le gant par deux pièces, l'une improvisée et l'autre méditée. Voici la première :

A MADAME LA COMTESSE M....

(Vers improvisés)

En vous voyant ce soir, jeune et charmante *femme*,
 Chez l'auteur d'*Henri trois* et de *Catilina*,
 Pour écrire ces vers, la peur glaça mon *âme*,
 Ma plume tressaillit, le poète *fouina*.
 Oui, je regrettai l'Inde, et le Gange. et la *jongle*,
 J'aurais voulu dans Rome être humble *citoyen*,
 Vivre obscur, labourer la terre avec mon *ongle*,
 Et m'appeler d'un nom musulman ou *païen*.
 Hélas! le jardinier greffant la *mirabelle*,
 N'est pas digne, je crois, d'admirer *Mirabeau*,
 Et le poète nain qui vous trouve si *belle*
 Est l'aveugle devant la clarté d'un *flambeau*,
 C'est le sourd écoutant les vers de l'*Orestie*
 Ou la divine voix de sa sœur *Gabrio*;
 Ou Dumas aiguissant sa fine *repartie*,
 Ou l'usurier chrétien réduisant l'*agio*.
 Cependant au dessert, entre marron et *figue*
 Après un beau chevreuil, bien meilleur qu'un *faisan*,
 Je me décide, enfin, contre moi je me *ligue*,
 Et je vous fais ces vers, sablés de *parmesan* ;
 Car vous m'avez promis, au lieu de la *noisette*,
 D'un bonbon, d'un gâteau. d'un citron, d'un *pâté*,
 De doux marrons glacés aimés de la *grisette*,
 Et que j'aime aussi, moi, comme un âne *bâté*.

De son côté, M. Daligault prit part au concours par l'envoi de la pièce suivante, signée du prénom d'une filleule qu'il avait à Ecouché :

RESPECT AUX FEMMES

Il faut être insensé pour juger de la *femme*
 Par celle dont l'amour perdit *Catilina* ;
 Souvent à son cœur d'or est jointe une grande *âme*.
 Devant Jeanne, l'Anglais éperdu *fouina* ;
 Charlotte ose affronter un vrai tigre en sa *jongle* ;
 Arrie a les vertus d'un mâle *citoyen* ;
 La gracieuse Esther sait d'Aman rogner l'*ongle* ;
 Clotilde, en son époux, triomphe du *païen*.

Si l'heureuse province où croit la *mirabelle*
 Est fière de Méry comme de *Mirabeau*,
 Elle a vu naître aussi la femme noble et *belle*
 Qui du tendre Pétrarque alluma le *flambeau*.
 J'admire avec raison l'auteur de l'*Orestie* ;
 Mais qui n'est pas charmé par sa sœur *Gabrio* ?
 De ses lèvres jaillit la fine *repartie* ;
 Sa charité flétrit le perfide *agio*.
 Ah! vous trouvez plaisant de nous faire la *figue*,
 Gandins, chercheurs de dot, ou mangeurs de *faisan* !
 Mon sexe s'inquiète autant de votre *ligue*
 Que l'ours du pôle est craint sur le sol *parmesan*.
 Et moi j'aimerais mieux diner d'une *noisette*
 Qu'attaquer avec vous un succulent *pâté* ;
 Des gandins le moins sot, même pour la *grisette*.
 Ne peut-être qu'un fat et qu'un âne *bâté*.

MATHILDE.

* * *

Pièce composée à l'occasion de la visite faite à l'Ecole Normale par M. Théry, recteur de l'Académie, et chantée en sa présence par les élèves de l'établissement :

REFRAIN

*Allons, vite ! qu'on s'apprête !
 Le moment est précieux ;
 Célébrons ce jour de fête
 Par nos chants mélodieux. (bis)*

1^{re} STROPHE

Savez-vous, amis, la nouvelle ?
 Celui dont nous admirons tous
 Les écrits, le cœur et le zèle
 Va paraître au milieu de nous. *(bis)*

*Allons, vite ! etc...*2^e STROPHE

Faisant trêve à ces mille affaires
 Qui l'occupent matin et soir,
 Il apporte ici les lumières
 De l'esprit, du vaste savoir. *(bis)*

Allons, vite ! etc...

3^e STROPHE

Son premier vœu, c'est que l'enfance
En vertu croisse à nos leçons,
Pour servir un jour cette France
Qu'il honore et que nous aimons. (*bis*)

Allons, vite ! etc...

4^e STROPHE

Sans chercher si l'œuvre est austère
Et demandé un rude labeur,
A celui que chacun révère
Montrons que nous avons du cœur. (*bis*)

Allons, vite ! etc...

* * *

VOIX DES AMES DU PURGATOIRE

(*A inscrire à l'entrée d'un cimetière*)

O vous, chrétiens pieux, qui venez en ce lieu
Chargés de fleurs, présents d'une amitié sincère,
Voulez-vous désarmer la justice de Dieu ?
A vos fleurs unissez l'encens de la prière.

En attendant ici que s'achèvent les temps,
Nos membres ne sont plus qu'insensible poussière ;
Mais notre âme gémit dans des feux dévorants,
Qu'éteindrait le secours puissant de la prière.

Priez donc, chers parents, et vous tendres amis,
Qui pleurâtes sur nous à notre heure dernière ;
Le ciel pour nous ouvert, le ciel par vous conquis :
Tel sera l'heureux fruit d'une ardente prière.

Surtout que, par vos soins, le prêtre offre, à l'autel,
Le sang qui ruissela sur le mont du Calvaire !
Ce sang eut la vertu d'apaiser l'Eternel ;
Il fut, il est, d'un Dieu l'ineffable prière.

* * *

STANCES EN L'HONNEUR DE LA SAINTE VIERGE

M arie ! Est-il un nom parmi les plus heureux,
 V aussi grand, aussi doux ? Symbole d'innocence,
 R évéré des chrétiens, trois fois cher à la France,
 I l est, ce nom béni, le second dans les cieux.

E ve coupable vit l'humanité livrée
 A l'empire des sens, aux penchants criminels.
 U ne autre Eve, Marie, à l'ombre des autels
 G randit et fut de Dieu la mère immaculée.

U n jour, elle connut l'excès de la douleur :
 S on cher fils expirait dans un affreux supplice.
 T riomphante aujourd'hui, puissante protectrice,
 E lle nous tend les bras et nous montre son cœur.

* * *

PRIÈRE POUR LE SALUT DE LA FRANCE

M ère du Rédempteur, appui des nations,
 V la France en péril tends une main propice ;
 R ends à ses fils la foi, l'amour de la justice :
 I ls se perdent, jouet de folles passions.

E levée au-dessus de la nature entière,
 A ssise dans la gloire et la splendeur des cieux,
 U nie au Tout-Puissant par d'ineffables nœuds,
 G rande Reine, à ce titre oh ! joins celui de *mère*.

U n de nos plus pieux et plus savants docteurs
 S ans crainte te disait, je te le dis de même :
 T u nous protégeras, car le mortel qui t'aime
 E t t'implore a toujours obtenu tes faveurs.

* * *

LE BON SOLITAIRE

Dans un joli manoir, coquettement assis
 Vu bord du frais vallon que le Gué-Huet arrose,
 L'un de mes vieux amis doucement se repose ;
 Il y vit en seigneur, il y dort sans soucis

Gardez-vous de penser que sa porte soit lente
 V s'ouvrir, quand on vient implorer son secours ;
 Un ne aumône empressée et large attend toujours
 L'ouvrier sans travail et la veuve indigente.

Toujours applaudissant aux utiles projets,
 Du champ des morts il a reculé les barrières ;
 Un jour (je le pressens) la maison de prières
 Comptera du chrétien quelques nouveaux bienfaits.

Oh ! s'il m'était permis de franchir la distance,
 Mon manoir, cher ami, me reverrait bientôt ;
 Il me serait si doux de t'y dire : Là-haut
 Te bien qu'on fait ici reçoit sa récompense.

* * *

LES VRAIS BIENFAITEURS DE L'HUMANITÉ

Le plus solide appui de l'homme sur la terre,
 Au milieu des dangers, des soucis, des labeurs,
 Bercé par le succès ou pleurant ses malheurs,
 Bénis prêtres de Dieu, c'est vous. — Quel ministère !
 Elever pour le ciel une foule d'enfants,
 Prodiguier au troupeau les paroles de vie,
 Inviter, conjurer, ranimer qui s'oublie,
 Ce n'est là qu'une part de vos soins vigilants,
 Accueillant les pécheurs avec un cœur de père,
 Répandant autour d'eux un parfum de vertus,
 Nélés pour les conduire au festin de Jésus :
 Oui, votre rôle est grand, sublime,... nécessaire. (1)

* * *

(1) L'abbé Picarzo, chanoine honoraire, confesseur de M. Daligault, était né le 15 octobre 1807, à Cuença (Espagne). Ordonné prêtre en 1831, il s'enrôla comme aumônier dans l'armée carliste, et en 1839 fut obligé de se réfugier en France. Il vint se fixer à Alençon, où il fut nommé aumônier des religieuses de Saint-Joseph de Cluny. Il est décédé le 27 janvier 1900.

A M. L'ABBÉ PICARZO (*le jour de sa fête*)

Tous vos amis d'Espagne et de France et d'ici
Sont en fort grande joie en vous sachant guéri.
Digne fils de Benoît, que Dieu vous rajeunisse !
Et qu'un guide si bon
Don-don,
Cent ans et par delà
La-la
Nous prêche et nous bénisse ! (1)

* * *

A MONSEIGNEUR TRÉGARO

(*Le jour de la fête de M. l'abbé Picarzo*)

MONSEIGNEUR,

Il est enfin venu ce jour tant désiré
De nous tous, et pourtant de quelqu'un redouté :
Du modeste héros de la présente fête.
Grâce à Dieu, Monseigneur, nous voilà réunis,
Heureux de saluer l'un de vos plus chers fils,
D'honorer ses labeurs et ses vertus d'ascète.

Mais ce qui d'allégresse inonde notre cœur,
C'est d'être présidés par l'aimable pasteur
Dont le nom seul veut dire *exquise bienveillance* ;
C'est de revoir ce front qui jamais ne pâlit.
D'entendre encor la voix qui jamais ne faiblit ;
D'admirer l'énergie unie à la prudence.

3 Octobre 1892.

(1) Ce couplet était d'autant plus propre à flatter les principes légitimistes du prêtre proserit, qu'il était une réminiscence de celui chanté en 1700 par le curé de Châtres (aujourd'hui Arpajon, Seine-et-Oise), lors du passage du petit-fils de Louis XIV, Philippe V, allant prendre possession du trône d'Espagne :

Tous les bourgeois de Châtres et ceux de Monthéry
Mènent fort grande joie en vous voyant ici.
Petit-fils de Louis, que Dieu vous accompagne
Et qu'un prince si bon
Don-don
Cent ans et par delà
La-la
Règne dedans l'Espagne.

Le jeune roi, charmé de la délicatesse du compliment, cria : « Bis ». Le prêtre s'exécuta de bonne grâce, et le prince lui fit remettre dix louis pour ses œuvres paroissiales. Mais le même curé, se tournant vers Philippe V, s'écria : « A mon tour, sire, de dire « Bis ». Le mot était spirituel, la répartie plaisante, et la somme fut doublée par ordre du prince.

AUX RR. PP. MAUREY ET GOURDIN

(Cri de reconnaissance)

VÉNÉRABLES PÈRES,

Vous êtes fatigués, épuisés, hors d'haleine
Par les rudes labours de votre apostolat ;
Nous en gémissons, et ce n'est pas sans peine
Qu'on vous verra partir pour un autre climat.

Devant vous se dressaient le roi des noirs abîmes,
Et l'orgueil de ses fils, et l'empire des sens,
Et ce respect humain qui fait tant de victimes,
Et ce triste mépris des saints commandements.

Vous avez tout vaincu : pleins d'amour pour vos frères,
Vous les avez instruits, charmés, persuadés.
Aujourd'hui, grâce à vous, bénis et vaillants Pères,
De la paix de Jésus leurs cœurs sont inondés.

Les Habitants de Montsort (Alençon).

1^{er} Avril 1893.

* * *

A MES AMIS DE LA CH. B.

Dans ce jour aux souhaits consacré par l'usage,
Cinq noms, chers entre tous, ont fait battre mon cœur ;
Je les bénis ces noms, et je dis au Seigneur :
« A mes amis, donnez santé, force et courage.

« Sur leur aimable enfant, répandez vos faveurs ;
« Elle porte déjà le doux nom de Marie :
« Formée à la vertu, de vos dons enrichie,
« Elle ne connaîtra ni le mal, ni les pleurs. »

1^{er} Janvier 1889.

* * *

A MON MARCHAND DE VIN

Je suis toujours content du vin de Saint-Pardon,
Qu'il soit de la Cabane ou de la Jardinière :
Chacun de ces deux crus, je l'affirme, est très bon ;
Et je bois de tout cœur à leur propriétaire.

DÉDICACE D'UN EXEMPLAIRE DU COURS DE PÉDAGOGIE

A Madame Alexandre.

Ce livre, dont le titre est fort peu séduisant,
Des femmes ne peut guère obtenir le suffrage ;
Je vous l'offre pourtant, car il est mon ouvrage :
Parfois le nom d'un père a sauvé son enfant.

* * *

ENIGME INÉDITE

(Mots en carré)

Nous sommes trois géants, vrais enfants de la terre,
Et chacun de nous vit seul en son continent.
Voyageurs au sortir du sein de notre mère,
Nous marchons sans repos, chargés le plus souvent.

Solution

D O N
O B I
N I L

CHAPITRE V

M. Daligault dans la retraite (1871-1894). — Membre de la Fabrique de l'église de Montsort. — Ses occupations quotidiennes. — Son affection pour sa commune natale. — Ses dispositions testamentaires. — Sa mort. — Jugement d'un dignitaire de l'Eglise sur le défunt.

Voilà donc M. Daligault rendu à la liberté, déchargé de tout souci matériel. Paroissien de Montsort depuis vingt-deux ans, il y restera jusqu'à la fin. Ses fidèles domestiques, les époux Marchand, continueront de le servir. Le quartier qu'il s'est choisi n'est ni trop central, ni trop excentrique ; à ce double avantage il joint celui d'être un des plus tranquilles de la cité. De l'une des fenêtres du premier étage, l'on aperçoit même un coin de la riante campagne alençonnaise.

Dans cette paisible retraite, l'ancien Directeur ne vivra pas obscur et oublié. Réputé homme d'expérience et de bon conseil, ses nombreux amis, ses anciens élèves continueront de recourir à ses bons avis. Son vieil ami et ancien condisciple, le curé de Montsort, viendra des premiers faire appel à ses aptitudes d'administrateur, en le faisant entrer dans son Conseil de fabrique. Justement, on parle fort, depuis quelque temps, de la reconstruction de l'église. Cette entreprise, grosse de conséquences imprévues, exige, pour être conduite à bon port, du tact, de l'habileté et de la prudence. Où mieux rencontrer ces qualités réunies qu'en M. Daligault ? Nulle part. Aussi son admission parmi les fabriciens de la paroisse fut-elle acceptée avec autant d'unanimité que d'empressement. Dorénavant, les délibérations de l'assemblée seront régies par ses soins, avec la concision et la netteté qu'on lui connaît. La question de l'église sera poursuivie activement, les difficultés seront surmontées, le succès couronnera les efforts.

Pendant M. Daligault, habitué à tourner et retourner les choses, à traiter les questions financières aussi scrupuleusement que toutes les autres, en un mot exigeant que tout se passe selon les règles de la plus stricte légalité, crut s'apercevoir que sa façon d'agir était peu goûtée de ses collègues, peu habitués à un examen aussi approfondi. Alors, sans hésiter, il envoya sa démission écrite au Président de la fabrique, M. le baron de Sainte-Preuve, mais en même temps, pour ménager les susceptibilités de son excellent ami, le vénérable curé de la paroisse, il lui écrivit :

« Mon cher Curé, nos relations d'amitié, plus encore que
 « le sentiment des convenances, me font un devoir de t'infor-
 « mer personnellement de la démarche que je viens de faire
 « auprès de M. le baron de Sainte-Preuve, à qui j'ai envoyé
 « ma démission de membre de Conseil de fabrique. Tu
 « connais à peu près les motifs de ma conduite, et tu sais
 « qu'ils sont sérieux. En tout cas, il est clair qu'il y aura
 « profit pour moi, sans aucun dommage pour la fabrique,
 « à ce que l'administration me donne un successeur. J'espère
 « donc, mon cher Curé, que ma détermination ne portera

« aucune atteinte à notre vieille amitié, et je n'hésite pas à
 « t'offrir, persuadé que tu voudras bien l'agréer, une nouvelle
 « assurance de mon profond dévouement.

« Signé : DALIGAULT. »

17 Octobre 1873.

* * *

Nous avons dit que M. Daligault était souvent consulté par ses amis et ses anciens élèves. Nombre d'ecclésiastiques ne dédaignèrent pas non plus de recourir à ses lumières. A tous il donnait des conseils sages et pratiques, marqués au coin du bon sens et de la raison. Il n'admettait pas qu'un prêtre s'occupât de choses étrangères à son ministère sacré. « Ce n'était pas sacerdotal », disait-il. Abonné au journal *La Croix*, il protesta auprès de la direction contre l'usage profane que l'on faisait de l'image du Rédempteur, en la plaçant en tête de cette feuille ; et comme il ne fut pas tenu compte de sa réclamation, il abandonna le journal.

Jamais il ne connut le désœuvrement : la lecture, la méditation, quelques compositions poétiques occupaient ses loisirs, après qu'il avait mis ordre à sa correspondance. Suivant sa vieille habitude, jamais il ne prenait de repos que fort avant dans la nuit. Un repas substantiel au milieu du jour, avec une frugale collation le soir, lui suffisait pour vingt-quatre heures. Ce régime qu'il observa rigoureusement de longues années, lui permit d'arriver à un âge avancé, sans ressentir d'infirmités graves. Nous l'avons vu, à l'âge de soixante-quinze ans, monter et redescendre un escalier difficile, avec la rapidité et presque la souplesse d'un jeune homme. Cependant les longs voyages, surtout ceux en chemin de fer, à cause des trépidations de la marche, lui étaient interdits. Nous pensons que le dernier de cette nature qu'il ait entrepris, fut celui d'Alençon à Briouze, où il alla, en 1876, assister à l'inhumation de son meilleur ami, l'abbé Moulin. Chrétien pratiquant, jamais il ne manqua, à moins de raison de santé, aux cérémonies dominicales de sa paroisse. Dans l'église, il se faisait remarquer par la ferveur de ses prières ; mais sa présence, près de la chaire, était plutôt gênante pour le prédicateur, à

cause du mouvement désapprobateur qu'il ne pouvait retenir, si quelque expression l'avait choqué.

Sa grande dévotion envers la Sainte Vierge lui avait fait accepter, comme indiscutables, les apparitions de Lourdes. Toutefois, il découvrit dans les beaux livres de Henri Lasserre, des erreurs et des discordances qui le frappèrent, au point qu'il en écrivit à l'auteur. Celui-ci ayant reconnu la justesse des observations et le sentiment chrétien qui les avait provoquées, en remercia M. Daligault par la lettre suivante, datée de Paris, le 29 Octobre 1877 :

« Mille remerciements, Monsieur, pour les corrections
« que vous voulez bien m'indiquer. C'est un véritable service
« que vous me rendez.

« Quelques-unes de ces fautes ont été déjà corrigées
« dans la seconde édition illustrée, qui a paru dans le courant
« de cette année. Mais il en est plusieurs qui avaient complète-
« ment échappé à notre attention, et je vous suis très recon-
« naissant de me les signaler. Je veillerai, dans une troisième
« édition, à ce qu'elles soient faites avec le plus grand soin,
« sauf un ou deux néologismes ou incorrections que je me
« suis permis intentionnellement pour rendre ma pensée
« presque dans sa nuance.

« Permettez-moi, Monsieur, de serrer la main qui a eu
« l'obligeance de me rendre ce bon office.

« Votre bien dévoué

« HENRI LASSERRE,

« 55, rue de Vaugirard. »

* * *

Devenu octogénaire, M. Daligault conservait intactes la plupart de ses facultés : son jugement était toujours aussi sain, son esprit aussi pétillant, sa mémoire aussi sûre qu'en pleine jeunesse. Seules la vue et l'ouïe avaient un peu faibli. Néanmoins son amour du travail intellectuel était resté le même. Nous pourrions citer, à l'appui de ce fait, l'exemple d'un ouvrage historique, de plus de 400 pages, que, en vue de le rendre moins imparfait, il lut et relut à l'aide d'un stéréoscope, ne pouvant plus lire les caractères ordinaires, qu'en

se servant de cet instrument grossissant. Il fallait vraiment que le souvenir du sol natal, uni à une affection particulière pour l'auteur, fût fortement enraciné chez lui, puisqu'il ne craignait pas de s'imposer une corvée si fatigante et si prolongée.

Nous avons eu déjà l'occasion de parler de la répulsion qu'inspirait à M. Daligault toute manifestation extérieure, faite pour flatter la vanité. En voici un nouvel exemple :

Un ancien instituteur, devenu commerçant à Flers, avait adressé à tous ceux qui, comme lui, avaient reçu les leçons du vénéré Directeur, une circulaire les invitant à se réunir en un banquet à Alençon, pour offrir une œuvre d'art au Maître, en témoignage de leur reconnaissance collective. Cette démarche, agréée de l'administration académique, chaleureusement accueillie dans tout le département, promettait un plein succès ; mais l'auteur du projet avait agi sans pressentir M. Daligault à ce sujet, pensant que, comme tant d'autres, il serait flatté de cet hommage public. Avisé de la manifestation qui se préparait sur son nom, le vénérable vieillard n'eut rien de plus pressé que de protester énergiquement contre toute tentative de ce genre. Cette fin de non recevoir était si catégorique qu'il ne restait plus qu'à s'incliner.

* * *

L'amour de M. Daligault pour son pays natal se manifeste en maintes circonstances.

Dès 1845, lors de la reconstruction de l'église de La Chapelle-Biche, il ne se borna pas à une générosité pécuniaire, il rédigea encore les circulaires qu'il fallut lancer de divers côtés pour provoquer des souscriptions. Nous avons sous les yeux les minutes de celles qui furent adressées au roi et à la reine. Ce sont des modèles de délicatesse et de style.

En 1872, lorsqu'il s'agit de faire refondre les cloches, il prit encore une large part à la dépense. Au pasteur, qui lui faisait un reproche amical d'oublier sa paroisse d'origine, il répondit : « On le verra bien à mon décès ».

Il devait justifier cette réponse au-delà même de ce qu'il était permis d'espérer, en établissant les pauvres de la commune ses légataires universels, par son testament olographe, daté du 24 Août 1892, dont l'article premier est ainsi conçu :
 « J'institue mon légataire universel le bureau de bienfaisance
 « de la commune de La Chapelle-Biche, représenté par le
 « maire qui se trouvera à la tête de ladite commune au
 « moment de mon décès ».

Sa fortune n'était pas bien importante pour deux causes : la première, sa générosité envers sa famille ; la seconde, deux mauvais placements de fonds, entre autres celui-ci. En 1844, il avait confié 4.000 francs à un notaire de Caen pour les prêter sur hypothèque à un sieur Lebis, de Carentan. Malheureusement le notaire s'était laissé tromper : l'hypothèque se trouva de 3^e ordre, et l'immeuble estimé au triple de sa valeur vénale. Le résultat fut donc que M. Daligault perdit ses fonds.

Pour comble de malheur, il entreprit sur le même sujet, diverses procédures, qui tournèrent à son désavantage, et en fin de compte doublèrent presque la perte. Bref, sur le dossier de cette malheureuse affaire, on lit, avec la date 1872 : *Rien à faire.*

M. Daligault, pressentant que sa fin ne pouvait être éloignée, mit ordre à ses affaires. Avec sa prévoyance habituelle, il régla ses funérailles, dressa la liste des personnes à inviter, rédigea la lettre de faire part, voire même le court article nécrologique à insérer au *Journal d'Alençon*.

Cela fait, il disposa de petits souvenirs (livres, manuscrits, objets divers), en faveur de ses amis, mettant sur chacun le nom du destinataire. Puis se jugeant prêt pour le grand voyage, il attendit tranquillement la mort.

Elle vint le 1^{er} Août 1894, à la suite d'une attaque d'hydro-pisie, qui lui fit endurer de cruelles souffrances. Ses obsèques furent célébrées selon ses intentions. Une foule nombreuse et recueillie accompagna sa dépouille mortelle à l'église et au cimetière. Un tombeau très convenable surmonta sa tombe.

Ainsi finit cet homme remarquable, dont la vie fut toute de droiture, de loyauté et d'honneur.

* * *

Nous ne saurions mieux conclure notre travail qu'en reproduisant l'article suivant, dû à la plume d'un pieux ecclésiastique, qui avait vu de très près M. Daligault à l'œuvre :

« Le vendredi, 3 Août 1894, avaient lieu, dans l'église de Montsort, les obsèques de M. Daligault, ancien Directeur de l'École normale d'Alençon, chevalier de la Légion d'honneur, décédé à l'âge de 83 ans.

« Cet homme était un grand chrétien. Deux fois dans le cours de sa vie, il voulut se consacrer au service de Dieu en embrassant le sacerdoce. Il en était digne par sa foi vive, par sa vertu qui ne se démentit jamais, par son attachement inviolable à la cause de Jésus-Christ et celle de la sainte Eglise. Dieu ne permit pas que son désir s'accomplît. Il l'appelait à une autre fonction où il a fait plus de bien qu'il n'en aurait fait peut-être dans les rangs du Clergé. Cette fonction, c'est celle de Directeur de l'École normale.

Il faut l'avoir vu à l'œuvre et avoir été témoin de la conduite de ses élèves, pour apprécier, comme elle le mérite, la carrière qu'il a remplie.

« Eclairé par la lumière de la foi, beaucoup plus sûre et plus éclatante que celle de la raison, M. Daligault comprit de suite que son devoir était de former des instituteurs chrétiens ; que ceux-là seulement pouvaient former d'honnêtes gens et des citoyens vertueux ; que, au jour de la mort, ce serait le compte le plus rigoureux qu'il aurait à rendre à Dieu. Il vit ces choses et se mit résolument à l'œuvre. Il a été plus de vingt ans Directeur de l'École normale, et, pendant tout ce temps, il ne s'est jamais proposé d'autre but.

« Pour rien au monde il n'aurait souffert dans sa maison un jeune homme sans foi et sans vertu. Comment un tel jeune homme, lorsqu'il serait devenu instituteur, aurait-il élevé les enfants ?

« Il exerçait sur tous une vigilance active, mais paternelle. Autant il les aimait, autant il avait à cœur de conserver leurs mœurs. La jeunesse d'ailleurs a plus besoin de surveillance que de liberté.

« S'il rencontrait parfois un sujet dépourvu des qualités essentielles à un bon instituteur, il demandait aussitôt son départ. Pourquoi le garder ? Les défauts de l'école ne font presque toujours que s'accroître, quand les jeunes gens en sont sortis.

« Chose très rare ! Malgré cette surveillance, il savait se faire aimer et estimer de ses disciples. Pas un seul n'aurait voulu le contrister. C'est qu'il était extrêmement bon pour tous. Dans leurs peines, dans leurs souffrances et leurs maladies, il avait pour eux une tendresse de mère. Cette tendresse jaillissait de son cœur, qui était très aimant, et de sa charité qui était très vive. Aussi continuait-il à s'intéresser à ses disciples, même après qu'ils avaient quitté l'école. Dans leurs embarras, ils étaient sûrs de trouver en lui un père affectueux et dévoué, en même temps qu'un guide plein de science et de sagesse.

« La piété ne fut jamais l'ennemie de la science. M. Daligault voulait que ses élèves fussent capables et instruits. C'est dans ce but qu'il leur procurait d'excellents professeurs ; qu'il exigeait d'eux un travail assidu, et qu'il se rendait compte par lui-même de leurs devoirs. Il obtint par ces moyens des résultats remarquables.

« Aux leçons de pédagogie, il ajoutait des leçons de vertu. Tous les jours, après la prière du matin, il faisait lui-même une lecture dans le livre de *l'Imitation* ; et très souvent, à la fin de l'étude du soir, il venait en faire rendre compte. Puis, partant de là, il jetait à pleines mains, dans ces jeunes âmes, les semences de vertu qu'il avait cueillies dans son propre cœur.

« Ce qu'il recommandait à ses disciples, il le faisait lui-même. Les jeunes gens assistaient à la messe tous les jeudis, et aux offices du matin et du soir tous les dimanches. M. Daligault les accompagnait toujours ; et son respect pour nos saints Mystères était tel qu'ils n'avaient qu'à jeter les yeux sur lui pour comprendre ce qu'ils devaient être.

« Il communiait non seulement à Pâques, mais encore aux principales fêtes de l'année. La sainte Eucharistie était un aliment pour son âme, une consolation pour son cœur, et une force dans l'accomplissement de ses devoirs.

« La génération d'instituteurs qu'il a formée a porté son empreinte : elle a été bonne et chrétienne. Elle a fait un bien qui durera longtemps.

« Heureuses les populations auxquelles Dieu donne de pareils instituteurs ! Les enfants sont instruits et bien élevés, et, plus tard, ils deviennent des citoyens honnêtes et des hommes consciencieux. »

A. SURVILLE.

APPENDICE

Liste des Élèves de M. DALIGAULT

1850

Beuzeval, Blin, Chênel, Demacé, Derouet, Dreux, Duguey, Favrie, Follope, Génissel, Glaçon, Groult, Legrain, Louvel, Martin, Pelletier, Piel.

1851

Aubert, Aubin, Avenel, Ballon, Brionne, Bisson, Chevallier, Deshayes, Durand, Duval, Esnault, Fleury, Fontaine, Gautier, Leconte, Lefèvre, Lory, Martin, Quignard, Roger.

1852

Ballon, Besnard, Beuzeval, Catois, Collet, Cordier, Decaux, Delaunay, Deslandes, Gougeon, Jean, Letellier, Loraille, Prod'homme, Renault, Richard, Roger, Seigneur.

1853

Avenel, Béziers, Châtélais, Déforgeries, Hamon, Lamelet, Lechâtellier, Lenormand, Marguerite, Menochet, Mesnil, Onfray, Reine, Sauque, Savary.

1854

Adam, Brard, Cardon, Chaligne, Charron, Gilbert, Lechat, Lelièvre, Lemai, Lemasson, Levesque, Loraille, Mortagne, Quentin, Prével.

1855

Binet, Blin, Bugleau, Caillard, Fleury, Folie, Gouin, Guibé, Hellouin, Huard, Lafleur, Landier, Leconte, Leroy, Robieu.

1856

Gautier, Grandière, Lehugeur, Launay, Laurent, Lecoq, Lefavrais, Orgeval, Pellouin, Poirier, Rocher, Vaidie.

1857

Carré, Chartier, Dourdoigne, Ernoult, Leblanc, Lecointe, Leguay, Lemercier, Leroux, Louvel, Sébert, Viollet.

1858

Bigeon, Bohard, Brard, Collée, David, Desvoies, Droulout, Duval, Fauvel, Landemore, Lefèvre, Marcis, Morel, Mousset, Pluet, Rainfray, Rivière, Rungette, Touche.

1859

Cholet, Dubos, Dufresne, Durand, Grier, Hellouin, Husnot, Labbé, Lainé, Lebailly, Marchand, Monsallier, Plomel, Prudent.

1860

Baron, Besnard, Bonhomme, Chesnais, Cusson, Delétang, Drouet, Dumesnil, Fouquet, Gouin, Guilmin, Héroux, Mulard, Plannier.

1861

Boisgontier, Bourgine, Chevalier, Davy, Deséchalliers, Duverdier, Fouré, Hergault, Lefoyer, Onfray, Quentin, Surty, Thierry, Védier.

1862

Aunay, Bourdet, Frémont, Gendrel, Grippon, Hamelin, Houlier, Lechêne, Leguedey, Letoré, Mouzet, Petit, Quentin, Sellos, Thomas, Vaidic.

1863

Berthault, Bignon, Billard, Cholet, Groult, Guérin, Jouveaux, Lefèvre, Lemauiel, Lepeintre, Morice, Piel, Puisse-tienne, Ravet.

1864

Beaumont, Béhu, Delaunay, Gaumer, Lecreux, Lemarquand, Lorieul, Louvet, Quettier, Sannegon, Signeux, Toutain.

1865

Baratte, Blanchard, Bourlier, Brisard, Deuzet, Fortin, Lainé, Lamier, Lesellier, Oury, Pottier, Quandieu.

1866

Bellez, Besnard, Bidault, Bourban, Corbière, Dufay, Godet, Guillère, Huet, Roussel (A.), Roussel (F.), Sauvage, Toutain.

1867

Friquet, Garnier, Gendrel, Gibourdel, Gougeon, Guittard, Lepasteur, Manoury, Martin, Pauthonnier, Pellier, Ramond, Vimont.

1868

Bétourné, Croisé, Cusson, Deverre, Dourdoigne, Epinette, Fourré, Germond, Grandguillot, Lelièvre, Ruel, Toutain, Vilette.

1869

Chéron, Collet, Croisé, Davoust, Fleury, Gautier, Groult, Halbout, Jean, Lemoine, Louvel, Martin, Olivier, Réaux, Richard.

1870

Bouilly, Cotreuil, Frébet, Jean, Lecoq, Levannier, Levayer, Longnet, Loraille, Marge, Mortagne, Roussel, Rupé, Surville, Toutain.



OFFICIER DES GARDES D'HONNEUR A CHEVAL DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

LES GARDES D'HONNEUR

DU DÉPARTEMENT DE L'ORNE

(1808 - 1813) ¹

I

En 1808, Napoléon eut l'idée de créer, sous le nom de garde d'honneur, un corps formé exclusivement de jeunes gens, qui s'équiperaient à leurs frais et recevraient, après une année de service, le brevet de sous-lieutenant. Ce projet dut être abandonné par suite du petit nombre de jeunes gens qui répondirent aux appels pressants des préfets. Cependant, dès cette époque, des compagnies s'organisèrent dans plusieurs départements pour former l'escorte de l'empereur à son passage et prirent le nom de gardes d'honneur.

Elles ne pouvaient se réunir en tenue qu'avec l'autorisation du général commandant la division militaire (2) sur la demande du préfet, et ne devaient pas compter dans leurs rangs des jeunes gens de la classe prochaine (3).

Dans les derniers mois de l'année 1808, alors qu'il était question d'un voyage de Napoléon dans le département de l'Orne, pour le commencement de 1809, le préfet, à l'exemple de ses collègues des départements voisins, résolut de

(1) J'adresse tous mes remerciements à ceux qui ont bien voulu m'aider dans ces recherches et spécialement à M. Duval, archiviste du dép^t de l'Orne, à M. Huet, capitaine au 14^e hussards, à M. Defontaine, auteur d'une étude aussi documentée que soignée sur les gardes d'honneur du Calvados, et enfin à M. Fort, auquel est due cette remarquable illustration représentant un officier des gardes d'honneur à cheval du dép^t de l'Orne.

(2) Lettre du ministre de l'Intérieur du 24 avril 1810 au préfet de l'Orne, rappelant cette prescription. (*Arch. de l'Orne*).

(3) Circulaire du ministre de l'Intérieur du 8 janvier 1810.

former une compagnie à cheval. Il adressa, à ce sujet, au préfet du Calvados, la lettre suivante :

« 27 Septembre 1808.

« Mon cher Collègue,

« Quoique j'ignore à quelle époque S. M. pourra se déterminer à honorer de son auguste personne nos départements de l'Ouest, je me propose d'organiser, dès à présent, une garde d'honneur, d'autant mieux qu'il serait imprudent de remettre à un autre temps cette formation, qui ne doit pas être faite précipitamment. Comme vous venez de vous occuper d'un semblable travail (1), je ne puis mieux m'adresser qu'à vous. Obligez-moi donc, je vous en prie, en m'indiquant confidentiellement la marche que vous avez tenue pour choisir les personnes qui doivent faire partie de la garde d'honneur. Je désirerais savoir aussi, comment vous avez agi pour les réunir, leur donner des chefs, un uniforme et enfin une organisation complète, de manière qu'à votre premier ordre ils se trouvent préparés à s'acquitter dignement de leur mission (2)... »

A la réception de la réponse de Caen, le chevalier de Lamagdelaine s'occupa de suite à faire dresser la liste des jeunes gens du département susceptibles de figurer dans les gardes d'honneur.

D'Octobre à Décembre 1808, il réclama à maintes reprises, aux sous-préfets et aux maires, des listes de proposition, en leur rappelant que « cette formalité contribuera beaucoup à mériter, tant au département qu'aux individus de la garde d'honneur, l'attention, la protection et les faveurs de l'empereur, tandis que leur refus pourrait les faire noter d'une manière très-désagréable (3) ».

Il est probable que le succès ne répondit pas à son zèle,

(1) La garde d'honneur à cheval du département du Calvados fut organisée le 9 août 1808. (*Les Gardes d'Honneur du Calvados*, par Henri Defontaine, p. 22.)

(2) *Arch. de l'Orne*.

(3) *Lettres du préfet (Arch. de l'Orne)*.

car, le 21 Janvier 1809, il écrivit à son collègue de Seine-et-Oise...

« Comme je vais faire incessamment une tournée relative à la levée de conscription de 1810, je me propose d'en profiter pour amener l'organisation complète et définitive de la garde d'honneur. Je laisserai aux individus qui la composent la nomination de leurs officiers. Quant au commandant, je n'ai pris encore aucune résolution à cet égard. Monsieur Amédée de Broglie était une des personnes auxquelles j'avais songé pour cette place, et son nom, comme les titres qu'il peut avoir à la mériter, m'étaient parfaitement connus. (1) »

Dans le courant de Février et de Mars, autres lettres aux sous-préfets, pour stimuler leur zèle et les encourager à faire de nouvelles démarches auprès des jeunes gens ayant refusé.

« Je vous avoue, écrit le préfet, au sous-préfet de Mortagne, le 4 Avril 1809, qu'il serait scandaleux, que des messieurs de Saint-Pol, il n'y en eut pas au moins un dans la garde (2) ».

Cependant dans son désir de réussir et de voir animés de son zèle, ses administrés peu enthousiastes, il écrivit à M. de Montalivet, ministre de l'Intérieur :

« 8 Mars 1809.

« Monseigneur.

« Persuadé que S. M. daignerait d'ici quelque temps honorer de son auguste personne, ceux des départements de l'Ouest qu'Elle n'a pas encore visités, plusieurs propriétaires, riches et jeunes, se sont empressés de me témoigner leur désir de composer une garde d'honneur et d'offrir en cette qualité leurs services à l'empereur. J'ai accueilli leur zèle et régularisé leur mouvement. Environ cinquante jeunes gens sont inscrits et désirent composer une compagnie à cheval. Avant des les autoriser à se former, à choisir leurs chefs, à déterminer leur uniforme, j'ai cru devoir, Monseigneur, prendre vos ordres à cet égard, afin de pouvoir, d'après vos

(1) Arch. de l'Orne.

(2) Arch. de l'Orne.

instructions, organiser définitivement ce corps, qui, comme moi, brûle du désir bien sincère de prouver à S. M. son amour et son dévouement (1) ».

A cette lettre le ministre répondit : « Qu'il approuvait la formation dans le département de l'Orne, d'une garde d'honneur à cheval, suivant le désir de plusieurs propriétaires du département ».

Le dimanche, 30 Avril 1809, en vertu de cette autorisation, les propriétaires désignés furent convoqués et réunis, sous la présidence du préfet, pour élire leurs officiers et choisir leur uniformes.

Poulain Martené de Saint-Pater fut nommé capitaine (2); Thiboust de Touvoie, lieutenant (3); Sarrande de la Charpenterie, sous-lieutenant (4); de Bonneval, maréchal des logis chef; Doinsel et Droullin de Tanques, maréchaux des logis; de Saint-Sauveur, de Villiers d'Heloup, Robillard de Brevaux et de Mésenge, brigadiers.

L'uniforme devait être le suivant (5): habit, parement, collet, doublure vert foncé, revers et passepoils roses aux retroussés et aux poches (en long); boutons ronds et blancs (6) épaulettes, contr'épaulettes, dragonne, aiguillettes en argent; gilet de casimir blanc; pantalon collant vert foncé, orné sur le devant de chaque cuisse d'un trèfle en galon d'argent et sur le côté d'un galon de même; demi-bottes bordées d'un galon d'argent avec glands en argent; chapeau demi-claque, ganses et floches en argent; cocarde tricolore; plumet blanc de 48 cent. et pour les officiers de 58 cent.; schabraque vert foncé bordé d'un galon en argent avec glands et deux aigles en argent aux angles de la schabraque; fournement blanc orné d'un galon brodé en argent en plein sur les bords du cuir, celui-ci passé au vernis. Sabre de cava-

(1) *Arch. de l'Orne*, lettre du 23 mars.

(2) Il avait été avant 1790 capitaine de dragons.

(3) Il avait été page du duc de Perthièvre.

(4) Il avait été avant 1790 officier d'artillerie.

(5) *Journal du département de l'Orne* du 7 mai 1809 complété et rectifié par les notes de M. Defontaine.

(6) Comme ceux des hussards actuels.

lerie légère. Les officiers portaient la banderole de giberne et le ceinturon en maroquin vert galonné d'argent (1).

Pour arrêter la haute fantaisie de cet uniforme, le préfet dut, peu à près, sur l'invitation de général, rappeler dans une lettre, adressée, le 2 Août, à M. de Saint Pater « que les officiers, sous-officiers, soldats et cavaliers de la garde d'honneur ne doivent porter que les épaulettes de leur grade, comme dans la garde nationale (2) » Pressé de compléter et d'achever l'organisation, il écrivit à M. de Saint-Pater, le 24 Juillet :

« Je vois avec plaisir que la garde d'honneur que vous commandez se dispose définitivement à s'habiller et à s'équiper et vraisemblablement à se monter. J'approuve le léger changement qu'elle a fait à son uniforme... Je vous prie d'activer, autant qu'il sera en vous, l'entière organisation et l'instruction militaire de la dite compagnie ».

Puis, le 9 Août :

« Je crois que la réunion de la compagnie des gardes d'honneur doit avoir lieu au plus tard le 15 Septembre. D'ici cette époque, ceux de ces messieurs les gardes qui n'ont pas encore de chevaux auront le temps de s'en procurer ».

Enfin, après cette dernière recommandation, le préfet triomphant put envoyer au Ministre de l'Intérieur le rapport suivant :

« 21 Août 1809.

« Monseigneur,

« La garde d'honneur à cheval de mon département, organisée définitivement et sur le point d'être complètement équipée, va se rassembler dans les premiers jours du mois de Septembre prochain. Cette compagnie qui montre les plus favorables dispositions et qui est composée de jeunes

(1) Communication de M. Defontaine. L'uniforme du trompette était l'inverse de celui des gardes quant à la couleur de l'habit, des revers et du pantalon. (Lettre du préfet au ministre du 13 mai 1809). *Arch. de l'Orne*.

(2) *Arch. de l'Orne*.

gens appartenant aux meilleures familles du pays n'attend plus que son guidon pour faire broder le tablier de son trompette. Je leur ai promis que je leur remettrai, au nom du département, le guidon, auquel ils attachent un grand prix et qu'ils regardent, avec raison, comme une faveur signalée et qui me semble leur être due, d'autant plus que dans les autres départements, un tel présent a été fait aux gardes d'honneur...

« J'ajouterai que récemment appelés par M. le général sénateur commandant la 14^e division, à se tenir prêts à marcher contre les Anglais dans le cas où les 200 voiles sorties de la rade des Dunes et signalées comme se dirigeant vers l'Ouest, tenteraient à débarquer sur nos côtes, ces jeunes gens ont témoigné beaucoup d'empressement et de bonne volonté.

« Je vous prierais de m'autoriser le plus tôt qu'il vous sera possible à faire broder ce guidon pour la garde d'honneur à cheval de mon département (1) ».

Le 10 Octobre le ministre de l'Intérieur autorisa le préfet à faire broder le guidon (2).

L'année 1809 se passa comme la précédente, sans que Napoléon vint visiter les départements de l'Ouest. Au commencement de 1810, il fut de nouveau question d'un voyage dans cette partie de la France. Le Préfet de l'Orne voulant parachever son œuvre, écrivit aux Sous-Préfets, à la date du 26 Mars 1810, pour leur faire connaître « que par arrêté du 14 Mars 1810, il a nommé commandant en chef de la garde d'honneur du département de l'Orne, Monsieur

(1) *Arch. de l'Orne.*

(2) Lettre du 16 octobre 1809.

Ce guidon fut-il jamais brodé ? En annonçant à M. de Broglie sa nomination de commandant le préfet ajoutait en effet, dans une lettre du 30 mars 1810, « qu'il attendait le mois de juin pour le recevoir à la tête de la compagnie et profiter de l'occasion pour remettre à la garde d'honneur le guidon brodé pour elle ». Le 19 juin, nouvelle lettre remettant la convocation à deux mois.

En outre toutes les recherches pour trouver trace de ce guidon sont restées infructueuses. Les personnes les plus érudites, les plus compétentes sur tout ce qui concerne ces questions et spécialement les gardes d'honneur, qui ont bien voulu m'aider dans ces recherches, n'ont rencontré nulle part la description ou même la mention de ce guidon.

Amédée de Broglie, qui a accepté (1) », et que « depuis l'organisation de la garde d'honneur à cheval, il se proposait de former une compagnie à pied, prise sur les principales villes du département, et qui fera conjointement avec la garde à cheval, son service auprès de S. M. lorsqu'elle daignera visiter le département de l'Orne (2) ».

Ce projet n'eut pas de suite, sans doute à cause des difficultés rencontrées dans l'organisation de la compagnie à cheval, dont le contrôle était le suivant au 17 Août 1810 (3).

De Broglie (Amédée) (4), commandant en chef, 36 ans ; Poulain de Martené de Saint-Pater (5), capitaine, 42 ans ; Thiboust de Touvoie, lieutenant, 32 ans ; Sarande La Charpenterie, sous-lieutenant, 39 ans ; de Bonneval (Charles-René), maréchal des logis chef, 34 ans ; Doinsel (François), 29 ans, et Droullin de Tanques, 43 ans, maréchaux des logis ; de Saint-Sauveur, 28 ans, Villiers de Heloup (René), Robillard de Brevaux, 39 ans, de Mésenge (Alexandre) (6), 21 ans, brigadiers ; Davesgo d'Ouilly (Jean-François), 27 ans, Dumesnil (Louis-Dominique), 31 ans, Quillel de Fontaine (Jean-Louis) (7), 28 ans, Thomas des Chesnes (Louis) (8), 30 ans, Cottereau (Julien), 28 ans, Chateauthierry du Breuil (Nicolas), 32 ans, Marescot (Gabriel) (9), 29 ans, Jorré Morinière (Jean-Baptiste), 32 ans, Mesenge Martel (Marie-Auguste), 22 ans, Malassis Cussonnière

(1) Cette nomination fut approuvée le 24 avril 1810 par le ministre. (*Arch. de l'Orne*, R.)

(2) *Arch. de l'Orne*, R.

(3) *Arch. de l'Orne*.

(4) Il était avant 1790 officier de cavalerie.

(5) Il était fils de Thomas-René Poulain, écuyer, sieur de Martené, et de Jacqueline Turpin.

(6) Né à Alençon le 8 septembre 1787, fils de Claude-Louis de Mesenge, chevalier, seigneur de Martel, et de Marie-Henriette Goujon de la Binarrière.

(7) Né à Alençon le 17 septembre 1781, fils de Jean-Gabriel Quillel de Fontaine, conseiller du roi, avocat au bailliage et siège présidial, et de Marie-Françoise-Louise Paillard de Chenay.

(8) Né à Alençon le 24 avril 1779, fils de Guillaume-Mathieu Thomas, sieur des Chesnes, conseiller du roi, et de Geneviève-Adelaïde Brossin.

(9) Né à Alençon le 24 mars 1780, fils de Gabriel-Louis Marescot, conseiller du roi, et de Marie-Louise-Pelagie Duchesne

(Marie-Joséph) (1), 31 ans, Philippe Saint-Nicolas (Pierre-Charles) (2), 21 ans, Champrel (Nicolas) (3), 37 ans, Guedon Beauchêne (Narcisse), 30 ans, Chagrin de Brullemail, 23 ans, Lamondière, Chateauthierry, 23 ans, Choisine de Trinqueville (Gabriel), 22 ans, Colombel, 30 ans, de Corday de Renouard, 28 ans, Delonlay, 27 ans, Desrotours (Charles), 30 ans, Dubuisson-Desseaux, 38 ans, Montreuil de Clavie, 24 ans, du Moulin la Bretèche, 22 ans, Godechal, 25 ans, Hellouin de Cenival (Alexandre) (4) 35 ans, Lahaye d'Ommoy, 24 ans, Perrier La Genevraye, 24 ans, Angot de Flers, 31 ans, Ruault du Plessis, 25 ans, Trippier-Frainais, 26 ans, Saint-Aignan la Bourdinière, 27 ans, Ballot, 34 ans, Bonnet de Bellou (Achille), 36 ans, Chartier-Desrieux, Launay-Cohardon, 27 ans, Dubreuil Saint-Hilaire (Théodore), 19 ans, Gueroust la Gohière (André), 26 ans, Mesenge (Auguste), 25 ans, Perrochel Morainville, Servy, 29 ans, Villereau Lavallée, 28 ans, et Bourget, 22 ans, gardes.

Du reste il en fut de 1810, comme des années précédentes, Enfin, dans les derniers jours du mois de Mai 1811, l'Empereur et l'Impératrice quittèrent Saint-Cloud, pour visiter une partie de la Normandie, en commençant par Caen. Le 22 mai, à midi, L. M. venant de Rambouillet arrivèrent à Chandai, où étaient réunies les principales autorités ainsi que les gardes d'honneur à cheval du département. Après la harangue du Préfet, les voitures se remirent en marche précédées des gardes d'honneur. Après plusieurs arrêts : au château de Tubœuf, appartenant au comte de Lilliers, chambellan de l'Empereur; à Laigle; à Sainte-Gauburgesur-Rille; au haras du Pin; à Argentan; l'Empereur et l'Impératrice quittèrent le département de l'Orne à six

(1) Né à Alençon le 12 octobre 1778, fils de François-Charles Malassis de la Cussonnière, avocat, et de Eléonore-Lucrèce-Michelle Bourde-Launay.

(2) Il était fils de Antoine Philippe de Saint-Nicolas, chevalier de Saint-Louis, et de Marie-Claude-Jacqueline Coste de Vaugourdon.

(3) Né à Alençon le 11 avril 1771, fils de Etienne-François Neveu, sieur de Champrel, écuyer, trésorier de France, et de Thérèse-Catherine des Douits.

(4) Né à Alençon le 6 août 1776, fils de Alexandre-François-Charles Hellouin de Cenival, et de Jeanne-Elisabeth Boré.

heures du soir à Maison-Rouge, dans la commune d'Occagnes (1).

La semaine suivante, à leur retour, les souverains partirent de Saint-Lô le 31 mai, arrivèrent à sept heures du soir à Alençon, sous l'escorte des gardes d'honneur qui les conduisirent à la Préfecture disposée pour les recevoir. Le lendemain, 1^{er} Juin, les réceptions et les visites prirent la matinée et une partie de l'après-midi. A quatre heures, l'Empereur à cheval et l'Impératrice en voiture, accompagnés de leur escorte, parcoururent les principaux quartiers de la ville.

Le 2 Juin, à neuf heures du matin, le cortège impérial quitta la ville, et passant par Saint-Julien-sur-Sarthe et Mortagne se dirigea sur Chartres. A la limite du département, prit fin le service des gardes d'honneur, dont le commandant, M. de Broglie, reçut de l'Empereur une bague ornée de son chiffre en diamants (2).

Cette période d'une semaine constitue les états de services de la garde d'honneur sédentaire du département de l'Orne.

II

Si jusqu'en 1813 les gardes d'honneur n'avaient été que des troupes de parade, il n'en fut pas de même après la campagne de Russie, au cours de laquelle, presque toute la cavalerie de l'armée avait disparu, quand par le sénatus-consulte du 3 Avril 1813, Napoléon créa quatre régiments de gardes d'honneur. Le contingent du département de l'Orne devait contribuer à la formation du 1^{er} régiment organisé à Versailles le 1^{er} Mai 1813 et placé sous le commandement du général de division comte de Pully.

Le Préfet, chargé de l'exécution du décret, fit établir à la hâte les listes prescrites, car dès le 2 Juillet 1813, le Ministre de l'Intérieur lui faisait connaître que le contingent devait être entièrement prêt à partir du 15 au 20 Juillet. Si certains jeunes gens avaient pu être séduits par les brillants uniformes

(1) *Journal du département de l'Orne* du 26 mai 1811.

(2) *Journal du département de l'Orne* du 9 juin 1811.

couverts de riches broderies, rien de ce genre ne pouvait alors les tenter, car le nouvel uniforme imposé aux gardes d'honneur, était à peu près celui de simple hussard, d'un drap un peu plus fin, avec le harnachement de la cavalerie légère (1).

Malgré l'espoir du Préfet de voir « qu'un grand nombre de jeunes gens n'attendraient pas à être désignés, pour donner à S. M. une preuve de leur dévouement pour son service, de leur attachement pour sa personne (2) ». sur les cent gardes qu'eut à fournir le département de l'Orne, il n'y en eut que quarante et un à s'inscrire volontairement. Les autres portés d'office sur les listes invoquaient les motifs de dispense les plus divers. Incorporés de Juillet en Octobre, ils furent dirigés d'Alençon sur Versailles en détachements successifs.

Le 21 juin, 23 ; le 5 juillet, 18 ; le 8 juillet, 13 ; le 24 juillet, 27 ; le 5 août, 7 ; le 21 août, 9 ; le 26 septembre, 2 ; le 10 octobre, 1. Total 100, dont 41 volontaires et 59 désignés.

(1) Pelisse vert foncé, doublée de flanelle blanche, bordure des bords et du collet, boudin et tour de manches en peau noire ; gants olives et tresses blanches ; le fond du dolman vert foncé doublé de toile à la partie supérieure et de peau rouge à la partie inférieure avec collet et parements écarlates ; tresse du collet des fausses poches et des parements de la même couleur que celle de la pelisse. Culotte hongroise en drap rouge avec tresses blanches ; boutons blancs ; ceinture cramoisie avec garnitures blanches, schako rouge. (Décret impérial du 5 avril 1813.)

(2) *Mémorial administratif du département de l'Orne*, n° 256, 10 avril 1813.

LISTE DES JEUNES GENS (1)

*faisant partie du contingent des Gardes d'honneur du département de l'Orne et incorporés dans le 1^{er} régiment des Gardes d'Honneur à Versailles.
(Juin-Octobre 1813.)*

1. ANTHOINE-TOCVILLE (Jacques-Jules), né le 1^{er} Mai 1793, à Argentan, fils de Jean-Jacques, et de Marie-Jeanne TROU-LOISEL. Son père, sous-inspecteur des forêts, a 3.000 l. de rente. Famille très considérée. Volontaire ; incorporé à la 14^e compagnie.

2. BARBOT-DESFOSSÉS (Cyrille), né le 9 Juillet 1793, à Alençon, fils de François-Juste et de Victoire DESFOSSÉS. Son père est propriétaire et négociant. Son aïeul maternel était chevalier de Saint-Louis, commandant la capitainerie du Nord, au cap Français. Son oncle paternel était président du tribunal. Il appartenait à une famille honnête et considérée : 2.000 l. de rente. Volontaire ; incorporé à la 7^e compagnie.

3. BARVILLE (Louis), né le 15 Décembre 1792, à Alençon, fils de Etienne et de Louise de MÉSENGE. Son père ex-noble était avant la révolution officier dans le régiment de la Sarre et a été membre du conseil général du département a 8.000 l. de rente. Désigné et incorporé dans la 6^e compagnie.

4. BESSIN (Jacques-André), né le 29 Octobre 1792, à Glos, fils de Jacques et de Élisabeth LE COMTE. Son père a 1.000 livres de rente. Un de ses frères, membre de la Légion d'honneur, capitaine au 19^e régiment de ligne, un autre sert dans l'artillerie. Cette famille jouit d'une certaine considération. Volontaire ; incorporé à la 5^e compagnie.

5. BICHAIN (Auguste), né le 24 Juin 1790, à Passais, fils de Pierre et de Louise RAMARD. Sa mère veuve a 1.000 l.

(1) L'orthographe des noms est telle qu'elle est sur les registres de la préfecture. A la suite de chaque nom se trouve la mention : « Le jeune homme a de l'éducation, de bonnes mœurs et jouit de la considération compatible avec son âge ».

de rente, et sept enfants dont deux sont au service de la grande armée. Famille considérée. Volontaire ; incorporé à la 9^e compagnie.

6. BOISSENOULT (Michel-Toussaint), né le 1^{er} Février 1793, à Carnette, fils de Michel-Étienne, et de Marguerite LEGUAY. Orphelin a 400 l. de rente, appartient à une famille honorée et considérée. Volontaire ; incorporé à la 5^e compagnie.

7. BOULAY (Prosper-Isaac-Martin), né le 10 Novembre 1796, fils de Jean, et de Victoire BERENGER. Son père négociant à Alençon a douze enfants dont deux vélites dans les grenadiers et chasseurs de la garde impériale ont été tués l'un à la bataille d'Austerlitz, l'autre dans un combat de cette campagne. Famille très considérée a 2.000 l. de rente. Désigné ; incorporé à la 9^e compagnie.

8. BOURLET-SAINT-AUBIN (Charles-Marie-Antoine), né le 6 Juillet 1788, à Versailles, fils d'Antoine-Simon, ex-noble, et de Esther-Thérèse PRÉVOST. Appartient à une famille très considérée. Orphelin a 8.000 l. de rente. Désigné ; incorporé à la 16^e compagnie.

9. BROSSARD (François-Léopold), né le 2 Novembre 1791, à Argentan, fils de François et de Marie GUYON DE VAULOGER. D'une famille noble, son père officier de gendarmerie, mort en activité de service, a laissé peu de fortune : 1.500 l. de rente à sa veuve et 800 l. de rente au jeune homme. Volontaire ; incorporé à la 4^e compagnie.

10. CHALMEL (Louis), né le 30 Juin 1791, à la Ferté-Macé, fils de Louis-François, et de Françoise TURBOUT. Son père est décédé. Sa mère a 1.000 l. de rente. Son oncle décédé avait été membre du conseil général. Cette famille appartient à la très bonne bourgeoisie. Volontaire ; incorporé à la 12^e compagnie.

11. CHALMEL-LACOUR (Armand-Constant), né le 30 Brumaire, an IV, à la Ferté-Macé, fils de Alexandre-Fortuné, et de Marie-Madeleine-Jacqueline FANEAU. Famille honnête et considérée, a 1.000 l. de rente. Proche parent du docteur Bouttey, membre du corps législatif. Volontaire ; incorporé à la 15^e compagnie.

12. CHANCEREL (Pierre-Auguste), né le 16 Juillet 1793, à Tinchebray, fils de Gilles et de Renée CALAIS. Son père, négociant et président du tribunal de commerce de Domfront, a 5.000 l. de rente, indépendamment de son commerce qui est très étendu. Famille considérée et influente dans le pays. Désigné ; incorporé à la 11^e compagnie.

13. CHARPENTIER (Émile), né le 5 novembre 1794, à Bellême, fils de Jacques-Louis, et de Élisabeth PENIER. Son père a 6.000 l. de rente en propriétés territoriales. Famille considérée dans le pays et bien alliée. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

14. CHATEAUTHIERRY (Auguste-Marie), né le 22 Mars, 1791, à Saint-Léger-sur-Sarthe, fils de François-Auguste, ex-noble, et de Jeanne-Françoise DE GUEROULT. Famille ex-noble bien considérée et bien alliée. Orphelin, a 1.000 l. de rente. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

15. CHATEAUTHIERRY LA DÉPENSERIE (Éléonore-Pierre-Claude), né le 20 Pluviose an IV, à Alençon, fils de Pierre-Jacques-René, ex-noble, et de Marie-Éléonore-Rosalie BERCHER. Son père, décédé, était officier de Dragons, à la Révolution. Sa mère avait une fortune médiocre : 1.000 l. de rente. Famille considérée. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

16. CHERADAMME (Bernard-Jacques-Marie), né le 20 Mai 1786, à Carrouges, fils de Étienne-Jacques, et de Élisabeth PILET. Son père était avant la révolution juge au baillage de Carrouges et de Lignéres. Il est actuellement avocat à Carrouges et vit très honorablement ainsi que sa famille, avec 2.000 l. de rente. Son fils a 400l. de rente lui venant de sa mère. Volontaire, et incorporé à la 10^e compagnie.

17. CHESNEAU DE LA DROUERGIE (Achille), né le 27 Juillet 1792. à Alençon, fils de Marin-René, et de Eugénie-Renée DE VILLIERS. Son père, ex-noble a 12.000 l. de rente. Son grand-père était receveur général des tailles, à Alençon. Famille très considérée et alliée aux plus anciennes maisons du pays. Désigné et incorporé à la 6^e compagnie.

18. CHEVREL DES LANDES (Frédéric-François), né le

22 Mars 1795, à Colombiers, fils de Thomas, et de Julie DUPARC. A perdu son père. Son grand-père était conseiller du roi, en l'élection d'Alençon. Sa mère a 3.000 l. de rente. Famille considérée à Alençon. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

19. CHOISNE DE TRICVILLE (Gabriel), né le 12 Janvier 1789, à Neuville-sur-Touques, fils de Frédéric-Auguste, et de Hélène-Félicité DE MALVOUE. Son père, ex-noble, a 40.000 l. de rente, est un des plus riches propriétaires du département. Famille considérée et bien alliée. On lui a contesté jadis sa noblesse, mais d'après des renseignements parvenus depuis, sa noblesse a été reconnue et prouvée. Il était garde d'honneur du département. Désigné et incorporé à la 9^e compagnie.

20. CLOUET (Jean-Thomas), né le 19 Juin 1794, à Alençon, fils de Jean-Michel, et de Justine-Félicité FOUCQUERON. Son père, mort, était notaire à Alençon ; son oncle maternel également notaire à Alençon, appartient à une ancienne bourgeoisie, a 300 l. de rente. Volontaire, incorporé à la 11^e compagnie.

21. DARDE (Louis-Sever), né le 25 Août 1794, à Longny, fils d'Antoine, et de Marie-Thérèse GENSEY. Appartient à une famille honnête. Son oncle est capitaine. Orphelin, il a 1.000 l. de rente. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 16^e compagnie.

22. DEFOULONGNE (Jacques), né le 27 Septembre 1790, fils de Jacques, et de Victoire-Adélaïde DUBERNE. Avant la révolution, son père était garde du corps du roi et un de ses oncles, officier de cavalerie. Famille ex-noble est ancienne et alliée aux meilleures maisons du pays, a 3.000 l. de rente. Désigné, incorporé à la 17^e compagnie.

23. DELANGLE (Fortuné-Armand), né le 14 Octobre 1794, fils de Fortuné-François-Pierre-Claude, et de Louise JOUBERT. Son père, juge d'instruction au tribunal de Mortagne. Son grand-père paternel est conseiller à la cour impériale de Caen. Cette famille ayant 4.000 l. de rente appartient depuis un grand nombre d'années à la magistrature. Désigné, incorporé à la 17^e compagnie.

24. DENEUVILLE (Nicolas), né le 15 Avril 1794, à Beauvoir, fils de Rolland, ex-noble, et de Marie DE GUILLOT. La fortune de son père est très bornée. Cette famille est considérée dans le pays et très ancienne. Désigné, incorporé à la 7^e compagnie.

25. DESFRANÇOIS PONTCHALON (Charles-François-Théophile), né le 10 octobre 1792), à Valframbert, fils de Charles-Ambroise, ex-noble, et de Zélie LEROY DE GRANDMONT. Sa mère appartenait à une famille très distinguée. Orphelin, a 700 l. de rente. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

26. DESHAYES (Michel), né le 15 Avril 1793, à Vimoutiers, fils de Jean Michel, et de Marie-Rosalie LACHENAYE DE VAUX. Son père a 15.000 l. de rente en propriétés territoriales, indépendamment d'un mobilier assez considérable. Sa famille considérée appartient à une ancienne bourgeoisie. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

27. DESVAUX-LAMOTTE (Gui-Théodore), né en 1793, à Cahan, fils de Gui, ancien juge de paix et de Jeanne FRESNAIS. Son père était avant la révolution juge de Condé-sur-Noireau, de la Carneille et juge d'élection. Il a 1.000 l. de rente. Famille considérée. Le jeune homme était étudiant en médecine. Volontaire, incorporé à la 16^e compagnie.

28. DOISNEL, (François) né le 31 Janvier 1780, fils de René-François, ex-noble. Orphelin, a 12.000 l. de rente, maréchal des logis de la garde d'honneur du département. Sa famille est très considérée. Son père était chevalier de Saint-Louis, capitaine de Dragons, dans le régiment de Noailles. Le père et le fils avaient émigré. Désigné, incorporé à la 2^e compagnie.

29. DORNANT (Marie-Jacques-Joseph), né le 8 Décembre 1786 à Alençon, fils de Marie-Henri, ex-noble, et de Marguerite CEBERT. Sa famille qui est très considérée est alliée aux meilleures maisons du pays. Un de ses frères est officier de cavalerie. Désigné, incorporé dans la 15^e compagnie.

30. DRUET-DESVAUX (Louis) né le 23 novembre 1793, à Alençon, fils de Jean-Jacques, et de Madeleine DEMÉES.

Son père était membre du conseil général, inspecteur forestier, a 10.000 l. de rente. Très considéré dans le département. Désigné, incorporé à la 6^e compagnie.

31. DUBREUIL DE SAINT-HILAIRE (Jacques-René-Théodore), né le 28 Février 1790, à Saint-Hilaire, fils de Jacques-Louis-Robert, ex-noble, et de Marie LE FRÈRE DE MAISONS. Famille ayant 20.000l. de rente en terre. Et garde d'honneur du département. Désigné, incorporé à la 9^e compgnie.

32. DUBUR-DOLENDON (Victor-Charles-Marie), né le 10 Janvier 1794, à Essey, fils de Charles-François, et de Marie-Charlotte DESHAYES. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 5^e compagnie.

33. DUMONT (Étienne), né en Août 1793, à Canapville, fils de Guillaume, et de Françoise-Anne GODET. Son père propriétaire a 1.500 l. de rente. Appartient à une famille de la bourgeoisie estimée et considérée. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

34. DUMONT (Jean-Baptiste), frère du précédent, né le 21 mars 1794, à Montsecret. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

35. DUMOUCHE (Pierre-Charles), né le 9 Mars 1796, à Glos, fils de Pierre-Charles-Marie, ex-noble, et de Catherine-Françoise-Suzanne de VATTEREAU. Ex-noble, orphelin, a 4.000 l. de rente. Ses oncles, chevaliers de Saint-Louis, étaient colonels d'infanterie avant la révolution. Son grand-père maternel était capitaine des Grenadiers royaux. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

36. DUMOULIN DE LA BRETÊCHE (Alexandre), né le 12 Janvier 1789, à Argentan, fils de Nicolas, ex-noble, et de Camille LE COUTURIER. Ex-noble a 15.000 l. de rente, ex-garde d'honneur du département. Son père était chevalier de Saint-Louis et officier de cavalerie. C'est une des anciennes familles du département et très considérée. Désigné et incorporé à la 9^e compagnie.

37. DUNEUGERMAIN (Charles-Christophe), né le 31 Décembre 1793, à Saint-Aubin-d'Appenai, fils de Charles-Jacques,

et de Marie-Louise BIGOT. Son père a 2.400 l. de rente. Famille jouissant d'une certaine considération. Volontaire, incorporé à la 12^e compagnie.

38. DUPONT-DUCROCHER (Frédéric), né le 27 Floréal an II, à la Ferté-Macé, fils de René, et de Marie-Jeanne CHAMAILLAR. Appartient à une famille honnête et considérée, ayant 1.500 l. de rente. Volontaire, inscrit à la 7^e compagnie.

39. EUDES (Philippe-Victor), né le 24 Octobre 1786, à Saint-Denis-de-Briouze, fils de François-Étienne-Victor, et de Aimée DUBOURG. Ex-noble, orphelin, a 1.500 l. de rente, appartient à une famille considérée. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

40. EVETTE (Armand-Charles), né le 10 Janvier 1790, à Échauffour, fils de Pierre-François, et de Françoise-Catherine LEUDES. Famille considérée. Le père a été administrateur du département et a 1.200 l. de rente. Désigné, incorporé à la 5^e compagnie.

41. FERREY (Louis), né le 26 Janvier 1791, au Sap, fils de Louis et de Catherine BEAUVAIS. Son père a 3.500 l. de rente. Famille jouissant d'une certaine considération. Désigné, incorporé à la 5^e compagnie.

42. FONTENAY (César), né le 10 Octobre 1795, à Blois, fils de Jean-François, ex-noble, et de Jeanne PETROT. Son père, mort, a laissé peu de fortune à sa veuve : 1.200 f. de rente. Famille considérée, un de ses oncles était garde du corps. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

43. FOSSARD (François-Joseph), né le 4 Mars 1796, à Longni, fils de Jean-Baptiste-Édouard, et de Marie-Rosalie BENCE. Son père, juge de paix du canton de Longni, jouit de l'estime publique, n'a pas une grande fortune : 1.600 l. de rente. Famille considérée. Volontaire, incorporé à la 4^e compagnie.

44. GALLIMÉE (Liber-Théodore), né le 10 Mars 1795, fils de Claude-Nicolas, et de Dominique Marie LINGUET. Il était aspirant à l'école polytechnique. Son père a été officier d'infanterie, et est actuellement avocat et jouit d'une

certaine considération, il a 1.200 l. de rente. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

45. GARNIER BESNARDIÈRE (Thomas-Auguste), né le 20 Octobre 1787, à Chanu, fils de Jean-Baptiste, et de Jeanne-Julie JAMES. Son père, jadis notaire, a 4.000 l. de rente. Cette famille appartient à une bonne bourgeoisie. Désigné, incorporé à la 12^e compagnie.

46. GAUCHE LA LANDE (Auguste), né le 6 Frimaire an III, à Ménilglaise, fils de Jacques-François, et de Perrine-Thérèse LE FRANÇOIS. Son père a 1.500 l. de rente, ancien officier d'infanterie. Famille jouissant d'une certaine considération. Volontaire, incorporé à la 5^e compagnie.

47. GAUQUELIN DES PAILLÈRES (Eugène-Valérie), fils de Philippe, et de Marie-Madeleine-Françoise GAILLARD, né le 27 Septembre 1796, à Echalon. Son père a 6.000 l. de rente. Famille considérée et appartenant à l'ancienne bourgeoisie. Désigné, et incorporé à la 9^e compagnie.

48. GAUTIER (François-Marie), né le 15 Août 1795, à Essey, fils de François-René-Charles, et de Marie GELÉE. Son père a 1.000 l. de rente. Famille de bonne bourgeoisie. Volontaire, incorporé à la 12^e compagnie.

49. GENU (François), né le 8 Vendémiaire an V, à Avoisnes, fils de Luc, et de Juliette-Catherine MOREL. D'une famille honorable et considérée. Orphelin, a 600 l. de rente. Volontaire, incorporé à la 5^e compagnie.

50. GERARD DES RIVIÈRES (Jacob-Lazarre-Charles), né le 2 Septembre 1793, à Carrouges, fils de Jacob, et de Marie-Louise LOGEARD. Son père, ex-membre du corps législatif, membre du collège électoral, a 1.200 l. de rente. Famille considérée. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

51. GODARD BOULAY (Louis), né le 13 Février 1793, à Sées, fils de Pierre-Christophe, et de Marie BOBO-PREVAL. Son père a 5.000 l. de rente. Famille de riches négociants de Sées, considérée et comptant plusieurs fonctionnaires. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

52. GOULARD (Jacques-Marie), né le 1^{er} Novembre 1795;

à Rânes, fils de Jacques, et de Marie-Angélique FOYER. Famille de bonne bourgeoisie ayant 1.000 l. de rente. Proche parent de M. Oudineau Favrie, officier retraité, décoré de la Légion d'honneur, et de M. Guérin, riche propriétaire du département. Volontaire, incorporé à la 16^e compagnie.

53. GUIBÉ (Prosper), né le 23 Nivose an IV, à Alençon, fils de Thomas, et de Marie-Françoise-Thérèse LEROUX. Son père était un des premiers négociants d'Alençon, a 8.000 l. de rente. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 16^e compagnie.

54. GUILLOCHIN LA PELONNIÈRE (Pierre-François-Florentin), né le 21 Octobre 1793, à Brisard, fils de Pierre-François-Joseph et de Marie-Madeleine-Apoline, BACON DES RIVES. Son père, notaire à 1.000 l. de rente. Famille de bonne bourgeoisie. Alliée à plusieurs fonctionnaires. Volontaire, incorporé à la 15^e compagnie.

55. HUE (Erasmus), né le 19 Août 1793, à Bellême, fils de Yves, et de Julienne PIERRE. Son père négociant, proche parent du général Coin commandant en second l'artillerie de la garde impériale. Cette Famille a 2.400 l. de rente et elle est depuis un grand nombre d'années dans la classe des bons commerçants. Le jeune homme a de sa mère 1.200 l. de rente. Volontaire, incorporé à la 11^e compagnie.

56. JORRÉ LA ROCHELLE (Pierre), né le 31 Juillet 1784, à Nantilly, fils de Pierre-Antoine, et de Marie DUBOIS. Famille considérée ayant 2.000 l. de rente. Son grand-père avait été capitaine de hussards, Il est néanmoins incertain si cette famille était noble, mais du moins, elle est très considérée et bien alliée. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

57. JUAS PASSONNAIS (Arsène), né le 5 Messidor an III, à Vaucé, fils de Jean, et de Louise MAUGUY. Orphelin, a 1.200 l. de rente. d'une famille considérée d'ancienne bourgeoisie. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

58. LABBÉ (Jacques-Alexandre), né le 14 Juillet 1790, à Échauffour, fils de Pierre-Jacques, et de Marie-Félicité

DE PINAY. Son père a 1.200 l. de rente. d'une famille considérée. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

59. LAIGRE TOURNERIE (François-Simon), né le 2 Mars 1788, à Passais, fils de François, et d'Angélique LE BOSSÉ LAUTONNIÈRE. Son père mort avait 1.200 l. de rente. Son grand-père maternel était garde du corps de Louis XV. Famille considérée appartenant à la plus ancienne bourgeoisie. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

60. LANGLOIS BONELIÈRE (Hippolyte-Jean-Baptiste), né le 19 Novembre 1791, à Saint-Marc, fils de Étienne-Siméon, et de Marie BOUTRY. Son père a 2.000 l. de rente. Famille de bonne bourgeoisie. Désigné, incorporé à la 15^e compagnie.

61. LA ROUVRAYE (Charles-Léonor), né le 10 Juillet 1788, à Touquettes, fils de Jean-Vincent, ex-noble, et de Marie-Louise MONTCHEVREL. Son père a 8.000 l. de rente, et était avant la révolution gendarme de Lunéville. Volontaire, incorporé à la 6^e compagnie.

62. LAVEILLE DESCOURS (Jean-Charles-Théodore), né le 21 Décembre 1793, à Longny, fils de François, et de Marie THIBOUT. Son père négociant, juge du tribunal de commerce a 3.000 l. de rente. Famille très considérée. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

63. LEBEUF (Louis-Martin), né le 26 Mai 1792, à Laigle, fils de François, et de Félicité FLISSIÈRE. Son père mort était notaire à Laigle. Sa mère est remariée à M. de Corboyer, ancien officier de dragons, de famille noble, chef actuel de la 6^e cohorte de la garde nationale. Le jeune homme a 1.500 l. de rente à lui et est cousin de M. DESMOUSSEAUX, préfet de l'Escaut. Désigné, incorporé à la 19^e compagnie.

64. LE BOUYER SAINT-GERVAIS (Bernard), né le 10 Juillet 1788, à Mortagne, fils de Pierre-Nicolas, ex-noble, et de Louise LE TESSIER DE LA BERSIÈRE. Son père, ex-noble, était chevalier de Saint-Louis et mousquetaire noir. Il a été pendant près de quatorze ans maire de Mortagne, ayant une fortune de 3.500 l. Le jeune homme a à lui 1.000 fr. de rente. Désigné, incorporé à la 13^e compagnie.

65. **LE CELLIER** (Nicolas-Armand), né le 21 Décembre 1793, à Longny, fils d'Auguste et de Marie THIBOUT. Son père receveur des domaines à Longny a 7.000 l. de rente. Famille jouissant d'une certaine considération. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

66. **LEHANTIER** (Charles-Victor), né le 16 Août 1790, à Croisilles, fils de Louis-Jean-Charles, ex-noble, et de Anne-Jeanne-Charlotte DOUZY. Son père a 1.200 l. de rente, a été garde du corps sous Louis XV. Famille ex-noble considérée et très bien alliée. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

67. **LE HERISSÉ** (Paul), né le 26 Janvier 1794, au Ménil-Parc, fils de Antoine, et de Aimée QUENAULT. Appartient à une famille considérée. Il a 2.000 l. de rente, ayant perdu son père. Désigné, incorporé à la 5^e compagnie.

68. **LEMAIRE** (Georges), né le 13 Février 1794, à Alençon, fils de François-Jean, et de Anne-Angélique-Rosalie CAIGET. La famille ayant 3.000 l. de rente est une des plus anciennes d'Alençon très bien alliée et compte plusieurs anciens magistrats. Son grand'père était trésorier de France à Alençon. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

69. **LEMOINE** (Jacques-Adrien-Antoine), né le 13 Janvier 1792, à Mortagne, fils de Marie-Jean-Jacques, et de Marie FRESNEL. Famille très considérée ayant 4.000 l. de rente. Le jeune homme a 800 fr. de rente. Désigné, incorporé à la 5^e compagnie.

70. **LEVAIN** (René-Jérôme), né le 23 Mai 1790, à Sées, fils de René, et de Marie-Anne DE LA HAYE. Son père qui a été garde du corps de Louis XVI est actuellement receveur des droits réunis, il a 600 f. de rente. Un des frères du jeune homme est sous-lieutenant au 5^e dragons. Famille considérée. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

71. **LIARD LA BOUQUETIÈRE** (Salomon), né le 14 juillet à Mesnil-Herné, fils de Henri, et de Marie-Françoise LAUNAY. Il a 1.500 fr. de rente. Sa mère veuve a 2.400 l. de rente. Il y a dans cette famille plusieurs fonctionnaires. Famille

de bonne bourgeoisie. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

72. LOISEL-PRECOURT (Isidore-Sébastien), né le 6 Octobre 1788 à Gacé, fils de Gilles-Isidore-Auguste, et de Marie LALLEMAND. Son père, avocat à Gacé a 1.200 fr. de rente. Très bonne famille alliée à plusieurs fonctionnaires. Désigné, incorporé à la 15^e compagnie.

73. MAGNÉ-LA-LONDE (Jean-Alexis-Boniface), né le 14 Mars 1791, à Falandre, fils de Charles-Alexandre, et de Marie LEVÊQUE. Son père a 3.000 l. de rente. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 5^e compagnie.

74. MALITOURNE (Armand-Jean-François), né le 20 Février 1788, à Alençon, fils de Pierre-Jean, et de f. Marie-Victoire GELAI. Son père a 12.00 f. de rente, était avant la Révolution procureur au présidial d'Alençon. Son oncle est conseiller de préfecture. Un de ses frères est membre de la Légion d'Honneur, a servi dans la Garde Impériale ; y est entré comme vélite. Famille très honorable et très estimée à Alençon. Volontaire, incorporé à la 20^e compagnie.

75. MARIVAIN (Guillaume-Auguste), né le 25 Décembre 1795, à Beauchêne, fils de Guillaume, et de Marguerite LEMAITRE. Son père a 3.000 l. de rente, négociant. Famille appartenant à la bonne bourgeoisie. Volontaire, incorporé à la 15^e compagnie.

76. MÉSENGE (Marie-Louis-Auguste), né le 28 Septembre 1786, à Boessé, fils de René-Louis-François et de Louise DE LOISEL. Appartient à une excellente famille ex-noble. Son père, qui était garde du corps avant la Révolution, jouit de 40.000 l. de rente et cette famille jouit de la plus grande considération. Il était brigadier de la garde d'honneur du département. Désigné, incorporé à la 7^e compagnie.

77. MESENGE-MARTEL (Marie-Louis-Auguste), né le 8 Septembre 1787, à Alençon, fils de Claude-Louis, ex-noble et de Marie-Henriette GOUJON. Son père, ex-noble, jouit de 15.000 l. de rente. Famille alliée aux plus anciennes maisons du pays. Très considéré. Il était un des gardes d'honneur du département. Désigné, incorporé à la 15^e compagnie.

78. MOLORÉ DE FRESNEUX (Antoine-Henri-René), né le 19 Avril 1788, à Sées, fils de François-René, ancien officier d'infanterie, ex-noble et de Charlotte-Sophie GOT. Son père, ex-noble, a 3.000 l. de rente, d'une ancienne maison du département. Famille très considérée. Désigné, incorporé à la 6^e compagnie.

79. MOUCHARD-BONMARTEL, né le 11 Août 1792, à Argentan, fils de Antoine-Pascal et de Marie DESNOUETTES. Son père, avocat à Argentan, a 2.000 l. de rente. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

80. NEVEU, né le 14 Juillet 1796, à Medan, fils de Jean-Jacques et de Jacqueline BIGOT. Son père a 8.000 l. de rente. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

81. PAILLARD DE CHENAY (Pierre-Toussaint), né le 5 Février 1789, à Alençon, fils d'Antoine, et de Marie Marguerite DECAUX. Père décédé, sa mère a 8.000 l. de rente. Famille considérée et très bien alliée. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

82. PAMARD (Antoine-André), né le 8 Octobre 1796, à Pontlieu, fils de Antoine et de Anne TRAHAN. Son père a 1.000 l. de rente en terre. Famille de bonne bourgeoisie. Plusieurs de ses parents sont officiers. Sa mère est de famille noble. Volontaire, incorporé à la 12^e compagnie.

83. PERNELLE (Louis-François), né le 5 Juillet 1784, à Vimoutiers, fils de Michel et de Marguerite VALLET. Son père négociant a 1.000 l. de rente. Cousin germain du capitaine de la compagnie de réserve du département de l'Orne qui est lui-même de bonne famille. Celle du jeune homme est considérée et de la classe de l'ancienne bourgeoisie et dans celle des bons négociants à laquelle elle appartient. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

84. PERRIER DE LA GENEVRAIE (Marie-Louis-Achille), né le 6 Août 1787, à la Genevraye, fils de Charles-Guillaume, et de Marie-Madeleine-Marguerite, GUEROUST DE FREVILLE. Son père ex-noble, était avant la révolution capitaine de Dragons. Sa mère a 4.000 l. de rente. Il a fait partie de la

garde d'honneur du département et jouit personnellement de 6.000 l. de rente, depuis la mort de son père. Désigné, incorporé à la 18^e compagnie.

85. PHILIPPE DE SAINT-NICOLAS (René-Charles), né le 11 Janvier 1789, à Alençon, fils de f. Antoine-René, et de Charlotte-Rose VAUGOURDON. Son père, ex-noble, était avant la révolution capitaine au régiment Dauphin cavalerie, chevalier de Saint-Louis. Sa mère a 8.000 l. de rente. Famille très considérée et alliée aux meilleures maisons du pays. Il a fait partie des gardes d'honneur du département et a 500 l. de rente. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

86. PICHON (Victor-Saint-Alban), né le 24 Juillet 1788, à Sées, fils de Pierre-Charles, et de Anne-Renée MARCHAND. Appartient à une des plus anciennes familles bougeoises du pays, considérée et bien alliée, ayant 2.400 l. de rente. Le jeune homme a 1.200 l. de rente. Désigné, incorporé à la 20^e compagnie.

87. PIQUES DES DEMAINES (Armand-Honoré), né le 28 Octobre 1791, à Tinchebray, fils de f. Philippe, et de Jeanne Charlotte POULAIN. Son père ancien négociant est mort président du tribunal de commerce de Tinchebray, Sa mère a 4.000 l. de rente. Désigné, incorporé à la 15^e compagnie.

88. POUILLAIN DU JONCERAY (Louis), né le 20 Mars 1795, à Argentan, fils de Marie-Louis, et de Marguerite REBIARD. Appartient à une bonne famille. Son père et son grand-père étaient maîtres particuliers des eaux et forêts avant la révolution. Ils jouissaient autrefois d'une assez jolie fortune, mais qui a été beaucoup réduite par les effets du papier monnaie. On remarque parmi ses parents M. Lemarchant autrefois major au 4^e régiment de Cuirassiers, aujourd'hui chevalier de l'empire, officier de la Légion d'honneur, colonel de la 23^e brigade de gendarmerie. Volontaire, incorporé à la 11^e compagnie.

89. POULET-MALASSIS (Jean-Zacharie-Auguste), né le 19 Septembre 1794, à Alençon, fils de Auguste, et de Sophie LASSIS. Son père est sous-inspecteur des forêts ; son grand-

Père membre du conseil municipal d'Alençon. Famille jouissant d'une certaine considération ; a 1.200 l. de rente. Volontaire, incorporé à la 7^e compagnie.

90. **PRIMOIS** (Jean-Parfait), né le 10 ventose an II, à Laigle, fils de Jean-Parfait, et de Marie-Julie DUJARDIN. Son père a été jadis négociant. Sa famille est très distinguée dans le commerce de la ville de Laigle ; a 7.000 l. de rente. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

91. **PROUVÈRE LA POMMERIE** (André-Marcel), né le 25 Mars 1787, à Argentan, fils de André-Marie, et de Élisabeth BOURGINE. Son père a 1.200 l. de rente. avocat à Argentan. Famille considérée. Volontaire, incorporé à la 9^e compagnie.

92. **RAGAINÉ** (Benoît-Léonor), né le 30 Juin 1793, à Mortagne, fils de Léonard, et de Marie-Victoire ESNAULT. Son père est mort, sa mère a 1.500 l. de rente et jouit d'une certaine considération. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

93. **RAMBURE** (Louis-Melchior), né le 28 Avril 1787, à Eu, fils de François-Claude-Michel, et de Agnès LANEL. Son père était capitaine des vétérans. Il est mort en activité de service. Un de ses frères est membre de la Légion d'honneur. capitaine au 14^e de ligne. Famille originaire du département de l'Eure. On la dit fort honnête ; a 300 l. de rente. Volontaire, incorporé à la 5^e compagnie.

94. **RAVETON** (Jean-Maurice), né le 25 Janvier 1790, à Beaufay, fils de Charles-Félix-Zacharie, ex-noble, et de Félicité LE HANTIER. Famille considérée ; a 600 l. de rente. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

95. **ROUSSEL-MEZERVILLE** (François-Zacharie), né le 18 Mai 1788, à Échauffour, fils de Jean-Gaspard, ex-noble, et de Félicité DE RAVETON. Orphelin a 600 l. de rente. Famille considérée. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

96. **SAINT-AGNAN** (Auguste-François-Pierre), né le 4 Août 1786, à la Ferrière-au-Doyen, fils de René-Jacques-Pierre, et de Marie-Madeleine-Julie DU BOUILLONNET. Famille ex-noble, une des plus anciennes du département et des

mieux alliées. MM. de Saint-Agnan sont trois frères : l'aîné capitaine de Dragons, aide de camp, en activité : le plus jeune est garde d'honneur au 1^{er} régiment et c'est le second qui vient de partir pour la même destination. Cette famille jouit de la plus grande considération : a 2.400 l. de rente. Le jeune homme a 800 l. de rente. Le père est mort. La mère vit. Avant la révolution elle avait sept frères et tous les sept étaient chevaliers de Saint-Louis. Volontaire, incorporé à la 20^e compagnie.

97. SAINT-AGNAN (Henri-Pierre), né le 26 Juin 1796, à la Ferrière, fils de René-Jacques, ex-noble, et de Marie-Madeleine-Julie DE BOUILLONNET. Appartient à une des plus anciennes familles du département et des mieux alliées ayant 2400 l. de rente. Le jeune homme a 800 l. de rente à lui, il a un frère capitaine de Dragons, aide de camp à la grande armée. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

98. SEGOVIN (Henri), né le 4 Mai 1784, à Ecouché, fils de Jacques et de Henriette DE MAUBERT. Son père est gendarme à cheval et a plus de 2.400 l. de rente en terres et est d'une famille honnête. Sa mère est de famille noble et alliée à plusieurs des principales Maisons du pays. Deux des frères du jeune homme sont officiers à la grande armée. Volontaire, incorporé à la 6^e compagnie.

99. VENIARD (Julien-Théodore), né le 11 Juin 1796, à Vire, fils de Jean-François et de Louise LE BAILLY. Famille ayant 1.200 l. de rente, appartenant à une très bonne bourgeoisie. Volontaire, incorporé à la 11^e compagnie.

100. VIVIER (Stanislas), né le 21 Septembre 1794, à Vimou-tiers, fils de Jean-Eustache et de Catherine-Louise FLORIEL. Le père est magistrat. Famille très considérée, ayant 4.000 l. de rente et fait partie des plus anciennes familles bourgeoises du département. Désigné, incorporé à la 9^e compagnie.

Dès le 26 Juillet, plusieurs gardes du contingent du département de l'Orne partirent pour Mayence (1). Les autres les

(1) Lettre du général commandant le 1^{er} régiment au préfet de l'Orne. (Arch. de l'Orne, R.)

suivirent de près, car le 1^{er} régiment en entier rejoignit l'armée par détachements qui quittèrent Versailles entre le 19 Juin et le 3 Novembre 1813.

« Formés à la fin de l'Empire, suivant les expressions de M. Defontaine, les états de services des gardes d'honneur furent courts, mais s'ils n'assistèrent qu'à la campagne d'Allemagne, en 1813, et à celle de 1814, en France, on ne peut avoir qu'une opinion sur leur courage : ils furent au-dessus de tout éloge. » (1).

C^{te} DE SOUANCÉ.

(1) *Les Gardes d'honneur du Calvados*, par M. Defontaine, p. 120.

Le 17 décembre 1813, les gardes furent pour la plupart versés dans les régiments d'éclaireurs.

Il n'y a pas lieu de faire le récit des opérations dans lesquelles figurèrent les gardes d'honneur pendant les campagnes de 1813 et 1814. Cette question a été traitée dans les ouvrages militaires et on peut à ce sujet consulter entr'autres : *Les Gardes d'honneur du Calvados*, par M. Defontaine ; *les Mémoires du comte de Segur* ; *Nos Gloires militaires*, par Dick de Lonlay ; *le Journal du maréchal de Castellane*.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LE
COLLÈGE DE BUEIL
A ANGERS

Fondé par GRÉGOIRE LANGLOIS, Evêque de Sées,
pour des Étudiants en Droit.

(1404 - 1867)

Le but de la présente publication n'est pas de donner l'histoire complète d'un collège de province. Il y aura, de ci de là, plus d'un détail omis et peut-être même des faits importants.

Nous voulons seulement réunir et coordonner quelques pièces, la plupart inédites et toutes peu connues, afin d'offrir aux intéressés un chapitre substantiel de l'histoire de l'enseignement en France au moyen âge.

Elles ne seront peut-être pas inutiles : M. S. Hommey dans sa récente *Histoire générale du diocèse de Sées* (t. III. 1900, p. 230) trouve moyen de consacrer quatre lignes à ce collège et d'y commettre deux grosses erreurs. Célestin Port est à peine plus exact (1).

I. — LE FONDATEUR ET SON TESTAMENT

Le collège dont nous parlons était à Angers. Il eut pour fondateur Grégoire Langlois. Natif de la Baroche-sous-Lucé (2). Ce Grégoire Langlois, un des précurseurs de

(1) *Dictionnaire de Maine-et-Loire*. Il place la fondation en 1404 (t. I, p. 78), et plus loin en 1407 (t. I, p. 531).

(2) Aujourd'hui dans le canton de Juvigny-sous-Andaine, arrondissement de Domfront (Orne). *Basochia de Luceyo* en latin.

l'humanisme en France, était un homme d'un talent remarquable. Il fut d'abord archidiacre du Passais en Normandie, au diocèse du Mans, puis évêque de Sées. Il avait été précédemment chantre de l'église du Mans et official de Rouen. Il succéda sur le trône épiscopal au dominicain Guillaume de Rances (ou de Villeray) en 1379. Il mourut en 1404. Il fut enterré dans sa cathédrale. Son inscription tombale que rapporte le *Gallia christiana* (tom. XI. p. 697) est ainsi conçue :

Perpetuæ memoriæ R. in Christo patris Gregorii Angli Sagiorum episcopi, collegii Sagiensis in Schola Parisiensi et Bueillensi in Andegavensi fundatoris bene meriti cujus obitus in diem III eidus maii (1) incidit anno Salutis hominum M.CCCC.IV.

Par son testament, il fonda et dota de ses biens deux collèges, l'un à Paris, qui prit le nom de collège de Sées, et se trouvait rue de la Harpe et des Maçons, vis à vis la petite porte de l'église Saint-Côme et derrière les Cordeliers, sur la paroisse Saint-Séverin (2), l'autre à Angers et qui reçut le nom de Bueil.

(1) C'est-à-dire le 13 mai. D'après *Arch. Nat.* KK, 1084, p. 24, Grégoire Langlois assista à l'assemblée de Paris (cf. Noël Valois : *la France et le grand schisme*, II, 376-397) où le roi Charles VI avait convoqué les plus savants prélats dans le but d'éteindre la division de l'Église catholique. Il ne prit point part au concile de Constance quoi qu'on en ait dit, puisqu'il était mort auparavant.

(2) Sur ce collège de Sées fondé en 1427 (n. st. 1428) on consultera avec fruit *l'Histoire de la ville de Paris*, de Félibien et Lobineau, Paris, 1725, tom II, p. 808 et V, 689. — *Athenae Normannorum*, de H. Martin, éd. Bourelune et Genty, tom II, p. 776. — Du Boulay, *Historia universitalis Paris*, t. V, p. 382-384. — Choppin, *De sacra politia*, lib. III, tit. 5, n. 17. — Le Pouillé de Savary. — Aux Archives Nationales H 3, 2555 ; M. 191 (Cocheris indique à tort M. 192) ; MM. 435 à 437 ; S. 6561 à 6566 et les registres S' 6567 à * 6575. — Le texte des statuts, plus longs que ceux de Bueil est dans M. 191. — Le collège dut être ramené à la vie dès 1458 (acte de Charles VII du 6 septembre 1455), puis au XVIII^e siècle par l'évêque de Sées Lallemand. — En 1710 on modifia les statuts (MM. 437, fol. 27-29). — En 1770 le collège fut réuni à Louis le Grand et ne compta plus que quatre boursiers (H. 2555). — Savary donne les noms des boursiers sagiens. D'après MM. 437, René-Nicolas Dufriche Desgenettes, né à Notre-Dame d'Alençon le 27 août 1725, y fut reçu le 8 avril 1750 et y demeura jusqu'en 1756. D'après M. 191 François-Nicolas Dufriche Desgenettes fit au collège une année de physique à partir du 6 octobre 1780.

La maison devait être sous le vocable de l'Annonciation, mais en fait elle était dédiée à saints Gervais et Julien, comme le dit Lebeuf, p. 414.

Le contrat d'achat de la maison, cour et jardin achetés par Jean Bellard

C'est de ce dernier seul que nous nous occuperons.

L'évêque Langlois fut-il uni à la fondation angevine par le souvenir des études qu'il y aurait faites lui-même en la capitale d'Anjou ? M. de L. Lens, dans son premier tome de l'*Université d'Angers* (Angers, 1880. in-8. p. 282) dit que ce prélat y aurait peut-être été élève. Dans le tome III (p. 495-520) des *Statuts, privilèges des Universités françaises* de Marcel Fournier, on relève au XIV^e siècle nombre de clercs ou laïques du diocèse du Mans qui fréquentaient les écoles d'Angers. Je ne puis rien affirmer de positif en ce qui concerne le fondateur du collège de Bueil (1) Grégoire Langlois.

Son testament lui-même nous a été conservé, en copie contemporaine. Nous en possédons un long fragment dans l'acte de fondation de 1424 qui sera cité plus bas (2), puis dans le préambule des statuts du collège de Sées à Paris (3), enfin dans l'*Historia universitatis parisiensis* de Du Boulay (tom. v. p. 384). Le texte intégral est aux archives nationales de Paris (M. 191). Voici le passage qui nous intéresse :

Item cum alias ego disposuerim et mee intentionis extiterit et adhuc existat, fundare et ordinare Parisius et Andegavis

à M^r Renoult Lavielle, licencié ès lois et chanoine de Senlis et à sa sœur est du 22 juillet 1407. L'enclos était de la censive de l'Hôpital du Temple à Paris (MM. 435). — Une très complète description et quatre plans du collège en l'année 1764 sont dans H 3 2555.

L'abbé Ph. Barret a publié dans le *Bulletin de la Société Archéologique de l'Orne* (t. XIV, 1895, p. 151) un article sur le collège situé à Sées où il donne quelques notes sur le collège de Sées sis à Paris et sur celui de Bueil. Voir aussi une note (1) de M. L. Duval, même *Bulletin*, II, 332.

(1) Voici d'après le même livre du même Fournier (tome I) quelques noms d'étudiants du diocèse de Sées à Angers :

En 1378 : Pierre Chenau, prêtre, écolier en dr. can. (p. 499). — André Osmond, clerc, lic. en loi et bac. en dr. can. (p. 502). — Guillaume Haudri, clerc, lic. in utroque j. à Angers et en décret à Paris (p. 502). — Guillaume Paris (p. 502). — Michel Conultis, diacre, bac. en lois, en 2^e année, après avoir étudié pendant deux ans le dr. can. à Paris (p. 503). — Richard de Turre, sous-diacre, bac. en lois (p. 507). — Ysambert Baitrot, étudiant en loi (p. 510). — André de Ducto, prêtre, lic. en loi. — Guillaume Haye, prêtre, bac. en lois. — Jean Chaumolli le jeune, clerc, bac. en lois. — Guillaume Camini, clerc, maître ès arts et bac. en décret. — Jean Chauvelli, clerc, bac. en l. (p. 523).

En 1393 : Nicolas Tracet, prêtre, étudiant en dr. can., en 2^e année. — Guillaume Landri, prêtre, étudiant en dr. can., en 2^e année. — Guillaume Renart, clerc, ét. en dr. civ., en 2^e année (p. 519).

(2) *Arch. Nat.*, Paris, S. 6363.

(3) *Arch. Nat.*, M. 191. Statuts fol. 2^v et 3^r.

certum numerum Scholarium prout executoribus meis visum fuerit expediens, quæ super hoc onere volo et ordino quod ipsi Scholares dum et quotiesve fundati et ordinati extiterint, habeant talem quantitatem seu portionem librorum meorum tam juris canonici quam civitis, sicuti Executores mei duxerint statuendum, et ordinandum ac ipsis visum fuerit expediens pro salute animæ meæ et benefactorum meorum... Et pro collegio Andegavensi manerium seu domum quandam vocatam de Bueil in viâ Sauveresse situatam certasque in parochiis de Farmenteriis et de Marigné decimas pro donatione ejusdem de bonis dictæ executionis acquisiverint (1)....

Puis l'évêque donnait le reste de ses biens aux pauvres (2), il nommait ses exécuteurs testamentaires, *dilectissimos meos et amicos meos, videlicet magistrum Robertum Brisoul et Johannem Belardi canonicos Cenoman. Johannem Anglici nepotem meum, magistrum Johannem Beton, Johannem Anglici, dominos Johannem Renart et Johannem Charpentier presbiteros, servitores et familiares meos et eorum quemlibet. Quibus omnibus et singulis supplico ut dictam executionem meam velint adimplere, defendere fideliter et tueri, et si non omnes possint ad hoc intendere, volo quod tres illorum possint adimplere, augere seu detrahare ad eorum conscientias, dicto M. Joanne Anglici semper vocato... Actum et datum in episcopali manerio Sagien. . . . anno domini millesimo quadringentesimo quarto indictione duodecima mensis autem maii. . . . (3).*

L'indication du jour n'existe malheureusement plus sur parchemin qui semble comme lavé à cet endroit. Du Boulay offre la même lacune. Une note insérée sur la charte au xviii^e siècle donne ce chiffre qui manque aujourd'hui : 13 Mai. Mais n'est-ce pas là simplement l'indication du jour

(1) Du Boulay : *Historia Univers. Paris*, t. V, p. 383 et 384. et *Arch. Nat.*, M. 191.

(2) *Residuum vero honorum omnium meorum, si quid sit executione mea completa et reparationibus meis factis seu financia pro eis facta, si qua debeatur, super quo attentis attendendis et hiis que reperi tempore meo reffero me honorum virorum arbitrio, do et lego per manus executorum meorum infra nominandorum pauperibus ecclesie et puelis maritandis et aliis piis locis prout viderit expediens erogandum, super quibus eorum conscientias onero....*

(3) *Arch. Nat.*, M. 191.

du décès ? Cette date est en effet donnée comme le jour de la mort par M. Chevalier (*bio-bibliographie*), par le *Gallia christiana*, par l'inscription funéraire, par les statuts de 1424, par l'obit célébré à Bueil. On ne peut donc fixer qu'approximativement le jour où Grégoire Langlois signa son testament par lequel il fondait les deux collèges de Sées (1).

II. — EXÉCUTION DES DERNIÈRES VOLONTÉS DE GRÉGOIRE LANGLOIS

Le testament fut reconnu par les notaires apostoliques et impériaux : Jean Renard, Thibaut Songe et Nicolas Trasset, prêtres. Quelques jours plus tard, le 17 Mai, on inventoriait les biens du défunt (2).

Pour fonder le collège d'Angers, les exécuteurs de la volonté de l'évêque Langlois achetèrent donc, des deniers du prélat, deux dîmes de blé, vin et autres revenus, sises l'une à la paroisse de Fromentières et l'autre en celle de Marigné en Anjou (3), plus l'hôtel de Bueil (ou Bué), situé rue de la Roë, alors dite Sauveresse, « entre l'hôtel et jardin de l'abbé de la Roë d'une part et d'autre part de l'hostel, court et jardin de la Jaille et à une maison et établi appartenant à la femme et hoirs de Guillaume du Pron (4) ». Le contrat de l'acquet de la maison de Bueil est du 7 Avril 1410, avant Pâques (1411, n. st.) et celui de la dîme de Marigné est du 24 Janvier 1420 (1421 n. st.). On ne peut pas dire que les héritiers se hâtaient dans l'exécution des ultimes volontés de l'évêque de Sées.

Que l'on veuille bien toutefois se rappeler que sévissait

(1) M. Fournier, *Les Statuts*, I, 377, fixe à tort le décès au 3 mai. D'après Marin Prouverre (ms. de la collection de M. Dumaine). Grégoire Langlois aurait été enseveli non à la cathédrale mais à l'abbaye de Saint-André de-Gouffern.

(2) *Arch. Nat.*, M. 191. Cet inventaire très curieux est en double expédition. Il mériterait d'être publié. Une copie en a jadis été exécutée pour les archives de l'évêché de Sées.

(3) Ces deux communes (cf. Angot, *Dict. Mayenne*, II, 231 et 780), sont dans le canton de Château-Gonthier. Cette double dîme fut achetée 4.500 livres. La rente était fournie par les curés de ces localités. *Bibl. Angers*, ms. 1259 (1030).

(4) *Vita Mathæi Menagii* par Gilles Ménage. Paris, 1674, p. 52. L'hôtel de la Jaille devint plus tard celui de Mélinals. Cf. Péan de la Tuillerie (éd. C. Port).

alors la guerre de Cent-Ans, la désolation des églises de France. Charles VIII monta sur le trône en 1422, ayant pour compétiteur heureux Henri VI d'Angleterre, L'année suivante le roi de Bourges accordait au collège de Bueil le droit d'entrer en paisible possession des biens achetés en Anjou, et défendait à quiconque, notamment au seigneur de Ruillé et à l'abaye de Saint-Serge qui élevaient des prétentions contraires, de les inquiéter en quelque sujet que ce soit.

On trouvera cette pièce importante de Charles VII à l'appendice (1).

Ce mandement royal nous montre que la lenteur des exécuteurs testamentaires n'était pas si coupable qu'on eût pu le croire. Ils avaient des circonstances atténuantes.

En conséquence de l'acte du roi, ils donnèrent aussitôt procuration à Jean Belard (2), à Jean Langlois, écuyer, seigneur de Cohon et à Maître Jean Langlois (3), par devant l'abbé de Toussaint Guillaume et de Jean Eschivart, à Angers, le 20 Mars suivant. Et le « transport » fut exécuté à condition « que iceulx maistre et autres escoliers dudit collège et leurs successeurs ne pourront vendre, aliéner, eschanger ou engager en quelque manière que ce soit ou puisse estre à personnes quelconques lesd. choses ainsi à eux baillées et transportées comme dit ».

(1) *Arch. Nat.*, Paris, S. 6383. Il était intéressant de savoir si cet acte du roi de Bourges se trouvait dans le trésor des Chartres. Le registre des *Arch. Nat.*, JJ, 172, qui renferme les actes des années 1422-1424 ne contient que des diplômes émanant de Charles VI et d'Henri VI d'Angleterre. Rien non plus dans les *Monuments historiques* de Tardif, ni dans les *Ordonnances des rois de France*. Au surplus, notre acte de Charles VII étant un mandement et non une lettre à grand sceau, n'avait point à être enregistrée.

(2) Jean Bêlard fut évêque de Fréjus de 1422 à 1449 (?) Cf. Albanès : *Gallia christ. novissima*, tom I (1899) p. 378-379. Il n'est pourtant point mentionné avec ce titre dans cette pièce. En 1407, 1408 il apparaît comme avocat au Parlement. *Arch. Nat.*, S. 6555 et 6566 A.

(3) Jean Langlois, un des neveux de l'évêque de Sées, fut maître es-arts, bachelier *in introque jure* (cf. B. Hauréau : *Hist. litt. du Maine*, t. VII, p. 2-5, et *Arch. Nat.*, KK, 1084, p. 242 et M. 191). D'après l'abbé Esnault (KK. 1084, p. 243), il fonda le collège de Sées à Paris le 27 février 1427 (a. st.). Il fut pour ce motif chargé de procuration de M. Jean Charpentier, curé de Marigné et de Jean Renart, curé de Boïtron. ses coexécuteurs. D'après l'acte de fondation de 1427 il était natif de la *Basochia de Luceyo*; il y est dit *rector parochialis S. Seneredi prope Montem Securum*. C'est ce titre que l'abbé Esnault a traduit par « curé de S. Sénéré (S. Cénéré), près de Montseur » (Montsûrs dans la Mayenne). Cf. *Arch. Nat.*, S. 6383. Du Boulay a du mal transcrire en mettant *curicnem S. Berardi* dans l'acte de 1424.

Les exécuteurs testamentaires se réservèrent le droit de loger à l'hôtel de Bueil et donnèrent les pièces d'acquisition à « Maître Michel de Valoignes, maistre dudit college et à Georges Semays, Colin Guy et Pierre de Médavi tous à present escoliers dudit collège ». Lesquels jurèrent de les garder, observer et laisser à leurs successeurs.

Cet acte constitutif du collège est daté d'Angers, du dimanche 20 Août 1421. Il fut conclu en présence de M^e Raoul Le Mintier, docteur régent en l'Université d'Angers et M^e Étienne Langlois, licencié ès loys. L'original en est aux archives nationales à Paris (S. 6383).

Ce fut, dit Huret, Yvonet Hudebourg, secrétaire et notaire de Yolande d'Anjou (belle-mère de Charles VII) qui écrivit cette chartre (1). J'en doute absolument et je tiens l'affirmation pour entièrement fausse. Ce qu'écrivit Hudebourg, le secrétaire et notaire d'Angers ce fut le texte des statuts dont nous parlerons bientôt.

Dans un manuscrit de la fin du XVIII^e siècle (2), on prétend que ce fut cette même princesse, Yolande d'Anjou, qui donna la maison de Bueil « à la charge d'un denier » et l'on ajoute qu'on paie maintenant (c'est-à-dire vers 1785) un sol de rente. Je ne crois pas non plus cette assertion fondée : elle est en opposition avec les documents qui précèdent. Et Pierre Rangeard qui à la fin du XVII^e siècle vit les titres de propriété, affirme que l'hôtel fut bel et bien acheté de « Jean sire de Bueil et de Château-fremont », pour la somme de quatre cents livres (3).

Le vrai est sûrement que l'hôtel se trouvait sur le fief d'Anjou et que la princesse Yolande le libéra de toute redevance au nom de Louis III d'Anjou par ses lettres du 18 juillet 1420. Elle le fit, nous dit le même Rangeard (I. p. 446), gratuitement en considération « de Jehan Beslard » son conseiller, lors doyen du Mans, un des exécuteurs testamentaires et pour reconnaître, ainsi qu'elle s'exprime dans ses

(1) D'après ms. 616 (cat. Lemarchand), p. 323 de la Bibl. d'Angers. Barthélémy Roger le répète après lui au XVIII^e siècle (*Histoire d'Anjou*, p. 308, et Bibl. d'Angers, ms. 876 (cat. Lemarchand), ainsi que Péan de la Tuillerie (éd. Port).

(2) Angers, ms. 1259 (1030).

(3) *Histoire de l'Université d'Angers*, éd. Lemarchand, tome I, p. 435.

lettres, les bons services qu'il avait rendus à défunt Monseigneur le roi de Sicile et duc d'Anjou et rendoit même lors, s'en allant au service du roy de Sicile en son royaume de Sicile, combien que, poursuit-elle, il n'ait été payé aucune finance ; néanmoins lesdites lettres doivent valoir, attendu que les services mentionnez en icelle sont très considérables et doivent équipoller la finance ». (1)

Heureux temps que celui où l'on payait ses impôts en loyaux services !

Ces lettres furent vérifiées à la chambre des comptes d'Anjou à Angers le 9 Septembre 1423 (2).

Le collège de Bueil était sous le double vocable de Saint-Julien et de la Conception de Notre-Dame (3).

Il est inutile de dire ici, ce qu'était cette famille de Bueil, dont le nom s'attache à notre collège. Elle tirait son nom de l'apanage de Boglio, au fond d'une vallée des Alpes. Un Jean de Bueil avait combattu les Anglais en Anjou. Quinze de Bueil, dit-on, moururent en 1415, à Azincourt. En 1416, il ne restait que des orphelins en bas âge. Les deux aînés donnèrent naissance aux Bueil-Sancerre, de Touraine, et aux Bueil-Fontaines d'Anjou, d'où sortit Racan. Leur oncle était Hardouin de Bueil, évêque d'Angers. On lui a fausement attribué la fondation du collège qui porta son nom (4).

III. — LES STATUTS DU COLLÈGE

Le 7 Novembre 1424, on publia les réglemens du collège, en cinquante-trois articles. Ils forment la pièce principale de l'histoire de la fondation du Bueil. Nous devons, en conséquence les étudier par le menu.

(1) P. Rangeard : *Hist. de l'Univ. d'Angers*, I, 446.

(2) Rangeard, I, 446.

(3) *Pouillé de Savary*.

(4) Cf. L. Arnould : *Honorat de Bueil seigneur de Racan, 1901 et Anjou historique*, juillet 1901, p. 92. — Carré de Busserole : *Dictionnaire d'Indre-et-Loire*, Tours, 1878, tome I. p. 456-466. Bueil est dans la commune de Neuvy-le-Roy, arrondissement de Tours. — *Gallia christiana*, t. II, p. 139. — Le Petit-Bueil était de la paroisse Saint-Samson, commune d'Angers. Ménage dans la *Vita Matthæi Menagii* étudie l'étymologie du mot Bueil, p. 51.

Le texte s'en trouve aujourd'hui deux fois dans le manuscrit 1259 (1030) de la bibliothèque d'Angers. fol. 37 et fol. 94, copies du XVIII^e siècle. Il a été imprimé par Lemarchand dans son édition de *l'Histoire de l'Université d'Angers* de Pierre Rangeard, 1877, tom. II, p. 307-329 et par Marcel Fournier *Les statuts, privilèges des Universités françaises*, n^o 467 du tome I, p. 377-385, d'après Rangeard. Suivant les archives municipales d'Angers (série II), ces règlements se trouvaient dans le tome VII du Cartulaire perdu. C'est peut-être là que P. Rangeard les avait trouvés. On les lira dans l'appendice.

Ils débutent ainsi dans le vidimus qui les enregistre :

« A tous ceux que ces présentes lettres voirront, à la garde des sceaux établis aux causes et contrats de la ville d'Angers et du ressort pour très excellente et puissante princesse, la reine de Jérusalem et de Sicile, duchesse d'Anjou, comtesse de Provence et du Mainne, salut. Savoir, faisons que par devant Yvonet Hudebourg, secrétaire et notaire de la dite dame et tabellion juré de ladite cour, honorables et discrets Jean Langlois esquier seigneur de Cohon, nepveu d'homme de bonne mémoire, feu Grégoire Langlois, jadis evesque de Sées et maistre Jean Langlois, prestre, coexécuteurs du testament ou dernière volonté du dit feu evesque tant audit nom que comme procureurs de R. père en Dieu Jean Beslard evesque de Fréjus, en Provence, coexécuteur dudit feu evesque, si comme il est apparu audit notaire par procuration signée de graingneur scel establi aux contrats de ladicte cour, donné le vingtième jour de Mars, l'an mil quatre cents et deux sur le fait et gouvernement du collège par eux fondé à Angers par ledit feu évêque de Sées, ont fait les statuts et ordonnance dont le teneur est telle..

Cette teneur, en voici le résumé :

Le collège se composera de huit membres : un principal ou maître, un chapelain et six boursiers. Le maître et trois des écoliers seront pris dans le doyenné de Passais, et les autres dans le diocèse de Sées. Chaque semaine, le principal recevra huit sols, le chapelain six, et chaque écolier cinq (art. I).

Pour être nommé boursier, il faut avoir quinze ans révolus, connaître suffisamment ses *grammaticalia* (1), être enfant légitime et capable d'étudier le droit civil et canonique (art. V).

Chaque écolier promettra d'observer les statuts et de ne pas révéler les secrets du collège (art. VI).

Il sera tenu de se faire recevoir bachelier au commencement de sa cinquième année de séjour et licencié au commencement de la sixième (art. X).

Chaque vendredi, un des écoliers, sauf le chapelain, sera interrogé en public sur une matière de droit, sous la présidence du principal (art. XI).

Que tous les membres du collège soient de mœurs douces et vivent en bon accord (art. XIII et XVII).

Qu'ils parlent latin (art. XVIII).

En cas de discussion, le principal ou l'écolâtre jugera ce différent (art. XIX et XX).

Qu'ils ne fréquentent pas les lupanars (art. XXI) et ne s'abandonnent pas à des jeux défendus (art. XXII) ; qu'ils habitent une chambre au collège et non en ville (art. XXIII-XXV).

Toute absence de trois mois, injustifiée, entraînera la privation de la bourse (art. XXVI).

Un écolier sera chargé chaque semaine, à tour de rôle, des emplois de réfectoier et de portier (art. XXVII).

On mangera à dix heures et à six heures (art. XXVIII).

On fera en temps opportun la provision de vin, bois, sel, pois, fèves, verjus, lard (art. XXXII).

Le principal dressera l'inventaire de la maison chaque année (art. XXXVIII).

Il y aura une bibliothèque (art. XL et XLI).

Deux coffres (*arcae*) seront destinés à la conservation de la lingerie, de l'argent et des archives (art. XLII).

Il y aura un chapelain, prêtre de bonnes vie et mœurs, capable d'étudier le droit canonique. Il acquittera trois messes par semaine auxquelles les boursiers assisteront (art. XLIV).

Chaque année, le 13 Mai, on célébrera l'obit du fondateur (art. XLVI).

(1) La grammaire, la rhétorique, la dialectique (*trivium*).

On choisira chaque année, parmi les membres, un procureur pour traiter les affaires du collège (art. XLVII et XLVIII).

Un domestique sera attaché à la maison (art. XLIX).

Il y aura fraternelle union entre le collège et celui de Paris (art. L).

Le maître ou principal sera licencié en droit civil ou canonique, ou du moins bachelier et tendant à la licence. Il administrera le collège, présidera les exercices, tiendra l'argent, rendra ses comptes aux boursiers une fois l'an (art. LI).

Le prologue de ces statuts indiquait les deux personnages qui avaient le droit de nomination dans le collège : l'Evêque de Sées et l'Archidiacre de Passais (1). Voici la finale qui les clôturaient :

« Lesquels statuts et ordonnances cy-dessus divisés et déclarés ont été signés de nos sings manuels du dit notaire et des dits Jean Langlois, coexécuteurs et procureurs des susdits, et pour approbation et confirmation d'iceux y avons mis et apposé le grangeur scel établi aux causes et contrat de notre dite cour. Ce fut fait et donné à Angers le septième jour de Novembre l'an de grâce mil quatre cent vingt quatre. (Signé) J. Hudebourg, Langlois et Anglici, et scellé en double queue cire jaune (2) ».

IV. — LE COLLÈGE AU XVI^e ET XVII^e SIÈCLE, LES COMPTES

Les faits de la vie du collège de Bueil ne nous sont que médiocrement connus.

D'après les archives municipales d'Angers (série II. Résumé de livres perdus), un procès-verbal fut dressé, le 31 Décembre 1597, par MM. les députés de l'hôtel de Ville et de l'Université en présence de MM. les procureurs et avocats du roi de la sénéchaussée, tendant à faire transférer les écoles de

(1) On trouvera la liste des collateurs, les évêques de Sées dans le *Gallia christiana*, tome XI, ou dans Gams, ou dans l'*Art de vérifier les dates* de Mas-Latrie ; et les archidiacres du Passais dans A. Angot. *Dictionnaire de la Mayenne*, tome III, p. 235 et *Arch. Nat.*, MM, 437.

(2) Rangeard : *Hist. de l'Univ. d'Angers*, II, 320 et Fournier, I. c.

droit dans le collège de Bueil, par les raisons et motifs référés dans ledit procès-verbal.

Malheureusement, ces motifs nous sont inconnus. M. de Lens mentionne bien pour les écoles de droit, située chaussée Saint-Pierre, l'incommodité de l'église du voisinage de ce nom et particulièrement du bruit de ses cloches qui troublaient les leçons des professeurs (1). Mais n'y pouvons-nous pas voir aussi la prospérité du collège lui-même ?

Le principal et les boursiers de Bueil consentirent à la transaction vers 1598, « pourvu que les fondateurs et les collateurs dudit collège y voulussent consentir. »

Le 9 Juin 1600, MM. de l'Hôtel de Ville résolurent donc que le procureur général de l'Université ou un autre député de cette compagnie se transporterait devers ces fondateurs du collège de Bueil pour les engager à agréer cette transaction et y souscrire par écrit et donner enfin procuration au principal et aux boursiers dans le but de donner à rente le jardin dépendant du collège (2).

L'affaire de la transaction ne dut pas avoir de suite, car nous voyons les boursiers de Bueil aller toujours au dehors de chez eux pour leurs cours. On se contenta, pour le moment, de céder le collège à l'un des membres de l'Université qui en fut plusieurs années le principal (3) Jean Ledevin.

Divers comptes originaux sont encore conservés à la bibliothèque municipale d'Angers dans le manuscrit 1259 (1030). Ce sont ceux des années 1605, 1606, 1607, 1642, 1700-1709.

En 1605, M^e Jean Ledevin, docteur de l'Université d'Angers et principal a reçu 340 l. de la dîme de Fromentière, 30 l. de la ferme de la Clouserie du Petit-Bueil, 39 l. pour différents louages de celliers, caves, greniers dans le collège (15 l. de M. du Brossay), 130 l. environ de divers créanciers hypothécaires (4 l. de M. de Vaux — 7 l. 5 s. de la veuve Urceau, demeurant à Brissac — 22 l. 10 s. du curé de Marigné — 12 l. 10 s. de Claude de Briant, sieur de Brey et de la Grenonière, etc.

Il a dépensé : pour les bourses : 62 l. 24 s. par semaine —

(1) L. de Lens : *Université d'Angers*, p. 283.

(2) *Arch. Mun. Angers*, II.

(3) L. de Lens : *Université d'Angers*, p. 283.

18 s. par semaine pour le chapelain. Le chapitre de sa « minse extraordinaire » vaut peut-être la peine d'être cité tout au long.

« Le dixième de fébvrier mil six cent cinq j'ay fait terrasser la chambre de Thomin boursier, pour les matières et la peine des terrassiers, j'ay païé quarante solz, pour ce XL s. t.

« Le douzième dudict mois j'ay faict carreler le foier de ma chambre. Pour le carreau, chau et sable, païé au careleur..... XII s. t.

« Le quinzième de fébvrier, j'ay faict blanchir le linge de la chapelle. Pour ce..... III s. t.

« Le quinzième de mois de mars, j'ay faict tailler le vollier du collège, j'ay païé au jardinier qui tailla ledict vollier III s. t.

« Pour le desjeuner et disner du dict jardinier, demandé luy estre alloué..... IIII s. t.

« Le vingtième du dict mois de Mars j'ay fait curer le puis du college par deux portes faix auxquels j'ay païé vingt et cinq solz pour ce XXV s.

« Pour une grosse de la constitution de rente de Monsieur Briant, sieur de Brez, pour la mettre en l'arche. Item pour une aultre grosse de constitution de rente de sire Jehan Desnos, marchand ; pour les deux grosses païé à Monsieur Molort, notaire, dix huit solz. Pour ce..... XVIII s.

Les feriez de Pasques j'ay paie le sonage a messieurs les curés de Saint-Maurille II s.

Le vingtième d'apvril, j'ay faict faire deux pochons (burettes) et deux serviettes d'une aube usée. Païé à la lingère quatre solz six deniers..... IIII s. 6 d.

Le vingt quatrième jour du dict mois d'apvril j'ay faict acheter deux cierges pour la chapelle..... IX s.

Le mesme jour j'ay païé à Monsieur Chevalier, chapelain du collège, un cierge qu'il disoit avoir employé pour la chapelle IIII s.

Et sur la fin du dict mois d'apvril j'ay faict écheniller les arbres du collège. Pour le desjeuner et disner du jardinier qui échenilla les dicts arbres païé..... III s. VI d.

Le treizième de may j'ay païé l'obit à six boursiers (suivent les noms), à chacun diceux quinze solz, le tout revenant à

quatre livres diz solz. Pour ce..... III l. 10 s.

Pour le dict obit païé à Monsieur le Chapelain vinq et cinq solz. Pour ce..... XXV s.

Païé à Mrs. Jehan Baugé qui aida à dire l'obit, huit solz. Pour ce VIII s.

Pour mon obit, trente solz. Pour ce..... XXX s. (1)

Au mois de Juin le collège a fait faire une chasuble et ung garniment d'autel d'autres vieilles chasubles. Païé pour la dicte chasuble et garniment d'icelle, plus pour le garniment de l'autel V l.

Le quinzième de Juillet, j'ay rendu à Mrs Jehan Bauge, demeurant au collège, dix solz pour avoir achapté une chène de fert avec un bras, pour le puis du collège.... X s.

Le mesme jour j'ay fait achapter trois brasses de corde pour le puis du dict college. Pour ce..... III s.

Sur la fin du dict mois de Juillet, j'ay fait achapter une ceniture aube pour la chapelle. Pour ce..... VII s. VI d.

Le vint sixième de Septembre, je m'en allay à Sablé et de là à Fromentières pour estre païé de Delanne (le fermier de la dime). Pour la dépense de moi et de mon serviteur depuis Fromentières jusques Angers et nous cousta vingt solz. Pour ce XX s.

Pour le louage du cheval..... XII s.

Estant à Fromentières, le sieur Delanne, fermier, se chargea des réparations. Pour la minute et copie de la prise des réparations de la grange, des cuves et pressoirs, païé à Mrs Robert le Masson dix solz. Pour ce X s.

Le quatorzième jour d'Octobre, j'ay fait achapter deux cierges pour la chapelle. Pour ce..... IX s.

Le dixième de Novembre j'ai fait achapter une lampe pour moi qui demeurera au collège. Pour ce.. XXV s.

Le vint cinquième de Novembre j'ay baillé au clerc de Monsieur de Saint-Melainne vingt solz, tant pour ses peines et vacations que pour les quotes qu'il avait déboursées pour les prés du college. Pour ce..... XX s.

Le quinzième de Décembre j'ay fait carreler toutes les chambres de la salle basse et salle haulte du collège. Pour le

(1) Mêmes mentions plus bas, à la date du 14 octobre pour l'obit de defunct M. Maillard, jadis principal du collège. J'omettrai ces dernières.

carré, chau et sable, et trois journées que emploia le careleur luy ai baillé trois livres. Pour ce..... III l.

Le seizième jour du mois dict de Décembre le sieur de Vaux m'avoit fait adjourner pour lui paier les rentes et charges que lui doit la clouserie de Bueil ; pour avoir insinué aux héritiers du défunct Heaume et à La Roche Lescot, fermiers de la dicte clouserie, qui estoient tenus de paier les dictes charges selon leur bail. Pour les dictes insinuations païé huit solz. Pour ce..... VIII s.

Le vingt quatrième du dict mois de Décembre j'ay fait achapter deux cierges pour la chapelle. Pour ce.. IX s.

« J'ay rendu à Monsieur Chevalier, chapelain du collège, vingt et un solz qu'il avoit déboursé pour avoir fait faire ung couril (1) à une fenêtre de sa chambre et ung crampon plus une broche. Pour ce..... XXI s.

« J'ay païé à Monsieur Chevalier, chapelain du dict collège quinze solz pour avoir dict tous les dimanches du caresme l'absolution. Pour ce..... XV s.

Payé au clousier de Bueil soixante et quinze proins, à ung carolus le proin (2), qu'il a fait aux vignes de la clouserie, en l'année mil six centz cinq, selon le rapport du fermier de la dicte clouserie. Pour ce III l.

J'ay païé à six boursiers... sept solz six deniers pour achapter de la paille à mettre en leurs lictz, le tout revenant à quarante et cinq solz. Pour ce..... XLV s.

J'ay baillé à Monsieur le Chevalier, chapelain du collège, pour avoir de la paille dix solz. Pour ce:..... X s.

Pour avoir achapté de la paille pour mettre en mon lict et au lict de mon serviteur..... XV s.

Pour le port des lettres envoyées à Nantes, Chasteaugontier, Fromentières, Marigné, Brissac, Jarzé, Challenge (3), Saint-Laurent-des-Mortiers où sont deus les fermes et rente hypothecaires, requiers m'estre alloué..... XXX s.

« Pour avoir fait nettoier le college, porter les bouries

(1) Verrou, cf. *Dictionnaire* de Godefroy, v. Corroil.

(2) Cf. *Dict.* de Godefroy, v. provain.

(3) Le débiteur de cette localité étail M. Chaninard, sieur du Challenge. Cf. Angot, *Dict. Mayenne*, I, 493, v. Chalonge (le).

tant du college que des chambres du dict college, requiers
 luy estre alloué..... XXX s.

« Pour mon sel, vinaigre et vernis de l'année mil six centz
 cinq..... X l.

« Pour le sel, vinaigre, vernis de Monsieur Chevalier,
 chapelain du collège, pour la dicte année.... VII l. XVI s.

« Pour le sel, vinaigre, vernis de Mre François Thomin
 boursier (1) VI l.

« Pour la peine de mon serviteur qui a fermé et ouvert la
 porte du collège tout le long de l'année mil six centz cinq,
 requiers luy estre alloué III l.

« Pour la procure, peine et vacation du principal lequel
 auroit tout le long de l'année géré et administré les affaires
 du college, conduit les procès, sollicité le paiement des fermes
 et rentes hypothéquaires, icelles recevez, baillé acquiitz,
 requiers luy estre alloué..... XX l.

« Pour la vacation du comptable (2), lequel auroit mis ses
 pièces par ordre, dressé le présent compte par quatre jours
 entiers, et pour l'escripture de la grosse et copie du présent
 compte, requiers luy estre alloué XXX s.

« Pour le git et le calcul. »

La recette totale s'élevait à 531 l. 13 s. et la dépense à
 467 l. 13 s. 6 d. Le chapelain et les six boursiers approuvèrent
 le compte le 22 Janvier 1606 (3).

V. — LE COLLÈGE AU XVIII^e SIÈCLE. — LE PRINCIPAL J. B. DURAND

Les autres comptes ressemblent à celui qui précèdent, à part
 quelques variantes. Celui de 1642 fait mention d'un procès
 avec le curé de Fromentières, Julien Pellard, du Mans.

En 1702, procès à Paris intenté au collège par Moïse de

(1) Cette mention est répétée pour les cinq autres boursiers. Je l'ometts
 ici.

(2) Marie Blouin.

(3) L'administration du collège fit dans les premiers temps des bénéfices
 puisqu'elle acheta, postérieurement à sa fondation, la closerie du Petit-
 Bueil. Bibl. Angers, ms. 1259 (1030), fol. 101 v^o.

la Robinière, « homme de chicane et de ruine qui ne fait procedure audit collège que pour avoir quelque déffaut sur luy, n'ayant ledict college aucune affaire à demesler avec luy que sache le constable ».

Même date, on se plaint que MM. de la Faculté des Arts et spécialement les Pères de l'Oratoire usurpent les droits du principal du college de Bueil qui sont d'interroger, examiner et faire lesdits maîtres en la dite faculté des arts conjointement avec le dit doyen et autres principaux du collège et d'en partager également avec eux les profits et revenus, selon la possession dans laquelle il a trouvé son collège en y entrant et en lesdites pièces qu'il en a produit en pleine université.

En 1703, il y a pour 1022 l. de réparations exécutées surtout à la Chapelle, plus 700 l. pour un clocher bâti « sur la tour du grand degré où mettre la cloche pour sonner la messe et avertir les boursiciers à l'heure de la retraite, et pour distinguer le collège des maisons laïques » ; plus 80 l. de tables ou bancs dans la grande étude et 400 l. d'ornements pour la chapelle.

Le 8 Avril 1698 on décide que les vignes du Petit-Bueil ne rapportant plus seront converties en terre labourable (ms. 1259 (1030). En 1706 et 1707, la dime de Fromentières est abandonnée. Le fermier ne veut même pas la reprendre « pour rien » et elle n'est pas relouée. L'hiver de 1709 est proche.

Et je crois que cette crise pécuniaire eut de l'influence sur la vie du collège. Déjà l'observance des statuts était fort relâchée. Dans sa visite à la maison de Bueil, visite dont le procès-verbal est de 5 Mai 1679 (1), Jacques de Boismotté (2), licencié en droit canonique, chanoine du Mans et archidiacre du Passais, constate que le principal n'a pas rendu ses comptes aux boursiers de 1626 à 1675. Non pas que ce soit pour cause

(1) Ce procès-verbal fut dressé en présence de messire Pierre Bureau, docteur en Sorbonne de la Faculté de théologie, doyen et curé de la Trinité de Laval. Cf. Angot, *Dict. Mayenne*, I. 460.

(2) Jacques de Boismotté était du Passais. A. Angot (*Dict. Mayenne*), le dit mort en avril 1701 (t. I, p. 310), puis en 1699 (t. III, p. 235). La bonne date ne peut pas être la seconde, car cet archidiacre accorde encore le 12 mars 1701 une bourse à son neveu Jacques de B. au collège de Sées. *Arch. Nat.*, Mm, 437.

de mauvaise administration ! La caisse s'enrichit ! On a la somme suffisante pour acheter 100 ou 120 l. de rente !

Le visiteur décrète donc que l'on majorera le revenu de tous les membres, sauf en cas d'absence.

Il les oblige aussi à coucher dans leurs chambres, à assister aux offices le dimanche et les fêtes, ce qui laisse à penser que des abus se commettaient de ces côtés.

Et l'on en trouve, en effet, plus tard les traces dans un *mémoire* (1) de S^r Durand, principal du collège depuis 1700 et rédigé en 1709. La maison, dit-il, n'a pas de chapelain ; les boursiers ont trouvé des leçons à donner et résident au dehors ; ils n'ont pas couché au collège en 1700, 1701 et 1702 ; puis ils vont non seulement au droit, mais à la médecine, à la théologie, aux arts ; on admet en dehors des boursiers des écoliers jusqu'au nombre de vingt et trente.

Ce Durand ne paraît pas lui-même à l'abri de tout soupçon. Les trois boursiers de Sées lui reprochent ses malversations. C'est lui qui admet les pensionnaires étrangers (2). C'est lui qui a établi un jeu de billard dans la chambre des réunions, c'est lui qui a fait dresser un parterre inutile dans la cour, c'est lui qui a fait « dans la salle d'en bas une grande salle de parade de tapisserie de haute lisse, laquelle estoit destinée pour les répétitions desdits bourgeois, et pour ce, fait détruire la chaire qui y estoit posée, arraché et supprimé plusieurs anciens livres de conséquence qui tenoient avec des chaînes de fer à la muraille » ; c'est lui qui a « fait ériger un clocher en l'air, fait fondre l'ancienne cloche qui estoit posée sur l'appartement des bourgeois et dont le son estoit suffisant », c'est lui qui a commandé la pose d'un portail neuf.

Le principal Durand faisait valoir la modicité des revenus (3), les frais de réparations... On ne sait pas l'issue de la discussion que dut sans doute terminer dans sa visite le délégué de Mgr d'Aquin, évêque de Sées, François Babin (4), docteur

(1) Bibl. Angers, ms. 1259 (1030), f. 116 v^o.

(2) Thorode, ms. d'Angers, 879, p. 491, parle du collège de Bueil où l'on tient un pensionnat sans enseignement public. Le principal qui l'habite envoie ses pensionnaires au collège d'Anjou (fin xviii^e siècle).

(3) Thorode (l. c.) constate la supériorité des dépenses sur les revenus du collège (fin xviii^e siècle).

(4) Cf. L. de Lens : *Université d'Angers*, p. 81-83 et C. Port : *Dictionnaire de Maine-et-Loire*, v. Babin.

en théologie et chancelier de l'Université, en vertu d'une commission du 1^{er} Août 1709 (1), commission qui dut être renouvelée le 24 Octobre 1713, pour le curé de Saint-Pierre de Sées (2).

On songea à ramener de 1763 à 1774 le collège de Sées à ses anciens réglemens. Les collateurs étaient les premiers à enfreindre leurs statuts ; ils choisissaient leurs boursiers ailleurs qu'en la faculté de droit, et l'on avait vu pour principal un docteur en médecine, un en théologie et plusieurs maîtres ès arts (3). Des négociations furent donc entamées entre l'Université et l'évêché de Sées. Une commission fut délivrée le 24 Octobre 1771 pour M. Barrat, docteur en théologie et chanoine de l'église royale de Saint-Martin d'Angers.

En 1784, les boursiers guidés par cet ecclésiastique, alors professeur de théologie « se repentirent du siècle d'indépendance dans lequel nous vivons, dit une *Observation* de l'époque (4), et forcèrent le principal nommé M^e Martin d'assigner à chacun l'appartement qu'il devait avoir dans la maison afin qu'il en fit ce que bon lui semblerait, et de payer lui seul auparavant les réparations locatives qui depuis longtemps étoient prises sur la masse commune. En outre, ils ne voulurent point signer ses comptes, parce que sans aucun acte légitime, le principal exigeait le sol pour livre dans la gestion des affaires et qu'il prenoit, outre les rétributions ordinaires, 18 l. pour la cire, le pain et le vin. Il vit donc ses honteuses gratifications raïées de dessus ses comptes. Il y consentit, croyant en être quitte pour cela. Mais non, à peine eut-il signé qu'on lui redemanda

(1) *Pouillé* de Savary. — Bibl. Angers, ms. 1259 (1030), fol. 94. — *Etudes Franciscaines*, tome VIII (1902), p. 533-534.

(2) *Pouillé* de Savary. Le même *Pouillé* mentionne aussi, au 3 juillet 1733, une *commissio vicarii generalis (Sagiensis) pro magistro Florentio Viger canonico cathedr. Ecclesie Andegavensis*.

(3) D'après L. de Lens : *Université d'Angers*, p. 283 et 284. Je n'ai pu trouver la source de ces affirmations, mais l'auteur mérite créance, jusqu'à plus ample informé. Un article XVII^e d'une ordonnance de Louis XIV touchant les collèges de droit et enregistré au Parlement le 31 août 1682, ordonnait que les places de boursiers ne soient pourvues que par ceux qui ont droit d'y nommer et présenter, et que ces patrons le fassent sitôt la place vide, ms. 1259 (1030), fol. 101.

(4) Bibl. Angers, ms. (1230), fol. 43. Le 8 novembre 1780, les agents généraux du clergé avaient adressé aux évêques une très curieuse circulaire pour connaître l'état des collèges et en promouvoir la réforme. *Arch. Nat.*, G 8 2617.

le sol pour livres de tout le revenu du collège qu'il avait perçu depuis trente-deux ans qu'il était principal (1) ».

La base de cette nouvelle réclamation n'était pas aisée à fixer : les biens avaient changé de valeur, les boursiers n'avaient pas le droit de s'approprier cette somme. Mais ils avaient nommé procureur un des leurs, et le principal fut contraint à se démettre de tous ses privilèges, à se retirer et à se contenter d'une pension de 500 l. par an pour le restant de ses jours.

En 1784, un rapport sur la situation fut présenté au président Roland, par Reboul je crois (2).

VI. — LISTES DES PRINCIPAUX, CHAPELAINS ET BOURSIERS

Qu'il serait agréable pour l'historien et fructueux pour le philosophe de savoir non seulement la vie extérieure d'un collège sous l'ancien régime, mais encore de connaître à fond la vie intérieure, son mouvement intellectuel ! En ce qui concerne la maison de Bueil, nos regrets sont entiers à ce point de vue. Nous ne savons rien des travaux juridiques des étudiants sages et manceaux. Ils suivaient les cours ordinaires de l'Université. Ils ne paraissent pas avoir écrit ou publié quelque livre particulier.

Les noms des maîtres ou principaux ne se rencontrent plus. Dans le manuscrit 1259 (1030) de la bibliothèque d'Angers, nous n'avons relevé que les suivants :

1424. Maître Michel de Valoignes. Arch. Nat. Paris, S. 6383.

Avant 1605. M^e Maillard. Son obit était au 14 Octobre.

1605. Jean Ledevin. D'une famille de Sablé dont parlent Célestin Port et A. Angot dans leurs dictionnaires.

1642. Siméon Pottier, licencié en droit. Ms. 1259 (1030) fol. 70. Il fut principal pendant près de soixante ans. Il décéda en 1699. A sa mort il fit un legs au collège de Bueil de

(1) Bibl. Angers, ms. 1259 (1030), f. 43 et s.

(2) Arch. Nat., M. 191.

1.000 l. Cf. A. Angot, *Dict. Mayenne*, tom. II, p. 338. Au collège de Sées, à Paris, on trouve un Simon Pottier, boursier en 1678, en même temps qu'un Robert Onfray.

1700-1709. Jean-Baptiste Durand. C'est très probablement le boursier manceau de ce même nom, de la fin du xvii^e s. Il exerça tout seul les fonctions de principal, de chapelain et de procureur.

1784. M^e Martin. La place de principal dut vaquer après lui. On fit au collège des réparations considérables et le traitement de ce fonctionnaire fut affecté à la liquidation de ces frais. *Archives d'Anjou* de Marchegay, tom. I, p. 96.

Voici d'après le Pouillé du chanoine Savary (1) rédigé vers 1760, la liste des chapelains connus. Le jour indiqué correspond à la date de la collation :

Étienne Le Saisy.

Albin Le Tessier, succède au précédent qui résigne sa charge
6 Septembre 1503.

Pierre Le Tessier. 27 Octobre 1504.

Paschase Le Tessier, par résignation du précédent.

Jacques Michel, permute avec le précédent pour la paroisse d'Occagnes. 30 Septembre 1526.

Ursicin Hugot. Il ne prit peut-être pas possession de la chapellenie, à cause de « sa longue absence » il fut remplacé par :

Jean Le Frère. 24 Mars 1528.

Jean Hugot.

Paul Graindorge, par permutation avec le précédent le
11 Décembre 1542.

Jamet Louvet. Résigne sa charge et a pour successeur.

Jean Dufresne, alias Pitard, 22 Mars 1552.

Marin Frulet, 8 Décembre 1571.

Philippe Le François. Résigne sa charge et a pour successeur :

Thomas Enard. 22 Août 1595.

Jean Thibault. 3 Novembre 1596.

André Louvel. 16 Septembre 1598.

(1) Je cite ce Pouillé d'après la copie ms. appartenant à la Société Archéologique de l'Orne. Je n'ai pu voir le texte lui-même qui est à l'évêché de Sées.

Jacques Chevalier, prêtre. 25 Mai 1601. Son nom est dans les comptes de 1605. Ms. 1259 (1030).

Jacques Lemoine, prêtre. 11 Juin 1612. C'est lui sans doute qui posséda la première bourse le 16 Janvier 1699. Absent et gratifié d'un autre bénéfice incompatible, il eut pour successeur :

Mathurin Louveau. 18 Janvier 1616.

Antoine Chartrain, sous-diacre. 27 Septembre 1618.

Noël Chevalier, meurt en charge, a pour successeur :

Louis Anquetin, prêtre du diocèse de Sées, 8 Février 1638.

Bertrand Germond. 17 Mars 1638. On trouve son nom dans les comptes de 1642. Ms. 1259 (1030).

Michel Blondel, prêtre de la paroisse Saint-Gervais de Sées. Résigne sa charge.

Jean Plessys, diacre, de la ville de Sées. 31 Août 1647.

Jérôme Plessys. Résigne sa charge.

Charles Morin, prêtre du diocèse de Sées. 24 Juin 1666. Cette *collatio* fut plutôt une *commissio ad deservendam donec a domino Episcopo provideatur*. Elle ne devint définitive que le 27 Mars 1667 après le décès de Jér. Plessys. Charles Morin mourut en charge en 1667. Ms. 1259 (1030).

Jacques Boudet, sous-diacre. 10 Décembre 1677. Il ne prit point possession de son poste.

Nicolas Morin, prêtre, 25 Octobre 1679, après la *desertio* du précédent.

Gilles Boisgontier, prêtre du diocèse du Mans ; 28 Avril 1684. Il ne posséda qu'une *commissio ad deservendum capellam collegii Buellensis et percipiendos ejus fructus quamdiu vacaverit*. Il était boursier en 1679.

Alexandre Sennegon. On le trouve chapelain en 1694, 1697. Il a pour successeur :

Nicolas Louvel, prêtre du diocèse de Sées. 25 Octobre 1698.

Durand, Jean-Baptiste, principal, fait les fonctions de chapelain.

Gabriel Vautier, prêtre de la ville de Sées, 2 Novembre 1721.

Michel Monnier, prêtre du diocèse de Sées, 1^{er} Octobre 1738.

Lemore. On le trouve en 1790, exerçant depuis plusieurs années. (Arch. dép. Maine-et-Loire. Q. 2471).

Le principal était nommé par l'archidiacre du Passais

et le chapelain par l'évêque de Sées. La même source qui nous a conservé les noms des chapelains nous a donné ceux des titulaires des trois bourses relevant de ce prélat.

PREMIÈRE BOURSE (1)

- 19 Septembre 1486. — Pierre Pillois, cleric, résigne en Décembre.
- 28 Décembre 1486. — Pierre Fontenaye.
- 18 Septembre 1498. Jean Goulet.
- 13 Avril 1510. — René Moinet.
- 13 Avril 1513. — Jean de la Rosière.
- 13 Mai 1517. — Charles Brousset.
- 23 Août 1517. — Guillaume Brosset.
- 4 Novembre 1517. — Jean Moinet.
- 25 Novembre 1523. — Philippe de Saint-Aignan.
- 24 Décembre 1537. — Préel.
- 24 Novembre 1544. — Mathurin Séquet.
- 30 Décembre 1549. — Gaufridus Fretay.
- 20 Août 1556. — Jacques du Houlay.
- 4 Mai 1558. — Martin du Mesnil.
- 16 Septembre 1558. — Denis Le Frère.
- 20 Août 1560. — Guillaume Le Frère.
- 26 Juin 1561. — François Piffaut (Fiffault ?). Résigne en 1563.
- 24 Août 1563. — Pierre Lesage. Résigne en 1565.
- 6 Octobre 1565. — Pierre Brossart. « Déserte » le collège.
- 3 Novembre 1572. — Jean Sallet. Démissionne en 1577.
- 2 Octobre 1577. — Jacques Graindorge. Déserte le collège.
- 12 Juin 1584. — René Masson.
- 1 Février 1593. — Gabriel Paulmier. Démissionne en 1594.
- 31 Janvier 1594. — Gilles Paulmier.
- 7 Mai 1597. — François Scot des Noës. Démissionne en 1599
- 16 Janvier 1599. — Jacques Lemoine.
- 10 Janvier 1601. — Thomas Fillon.

(1) *Pouillé* de Savary. Original p. 735. D'après des notes prises par M. J.-B.-N. Blin.

29 Août 1603. — Marin Lemoine.

17 Novembre 1607. — Marin Laveille, après décès du précédent.

19 Mai 1615. — Antoine Chartrain, après résignation du précédent.

20 Avril 1619. — Thomas Hays, après résignation du précédent.

4 Janvier 1626. — Jean Chesnel, après résignation du précédent.

3 Juillet 1632. — Marin Contay, diacre de la ville de Sées.

15 Août 1636. — Grégoire Hourdebourg. Est diacre et bachelier en théologie en 1642.

16 Juin 1646. — Jacques Bernard, clerc de la ville de Sées.

6 Février 1664. — Nicolas Morin, sous-diacre, de Percy (Manche).

23 Octobre 1672. — Alexandre Louvel.

11 Décembre 1677. — Nicolas Hommey, après la démission de Jacques Boudet.

29 Novembre 1684. — Louis Vautier, clerc de la ville de Sées.

1^{er} Septembre 1695. — Antoine Ermeneut, de la paroisse de Saint-Gervais de Sées. Sa réception n'eut lieu que le 13 Novembre. Ms. 1259 (1030) fol. 87. Je crois que c'est cet A. Ermeneut qui succède à Paris, le 19 Décembre 1701, à Jacques Despierres, de Damigny, boursier depuis 1698, au collège sagien de la rue de la Harpe.

16 Août 1707. — René Gallais (ou Gallain). Il reçoit deux bourses à la fois.

7 octobre 1714. — Emmanuel Le Coq.

28 Septembre 1719. — François Le Monnier, clerc du diocèse de Sées.

2 novembre 1727. — Michel Monnier.

1^{er} Octobre 1738. — Antoine de Saint-Lambert, clerc du diocèse de Sées.

18 Septembre 1744. — Jacques-Philippe Prodhomme, clerc.

8 Décembre 1747. — Jean-Jacques Masnier, sous-diacre.

30 Octobre 1748. — Antoine-Claude Olivier, clerc.

25 Octobre 1752. — François Roger, clerc de la paroisse de Bray, près Mortrée.

16 Août 1757. — Charles-François de Leschamps, clerc, Il devint missionnaire diocésain et mourut en exil.

17 Janvier 1761. — Jérôme-René Levain, clerc de Sées, après démission du précédent. Voir plus bas, 3^e bourse. Il alla en exil au moment de la Révolution, cf. J. B. N. Blin, *Les martyrs de la Révol.* III. 60.

28 Septembre 1761. — Jean-Pierre Leprince. Cette collation ne fut pas suivie d'effet.

12 Octobre 1770. — Frédéric Dugas, sous-diacre, d'Alençon Après démission de J. R. Levain.

17 Août 1773. — Frédéric Gelée, « *per expleta studia Frederici Dugas.* » M. J. B. N. Blin (*Les martyrs.* III. 216 et I. LXXVII) signale un Charles Gelée, né en 1759, qui se fit capucin et prit le nom du P. Césaire de Mortrée.

14 Novembre 1780. — Auguste Dangereux.

DEUXIÈME BOURSE

16 Janvier 1491. — René Mallard.

23 Juillet 1503. — Pierre Petronil.

19 Septembre 1507. — Michel Busnel de Saint-Aignan.

8 Octobre 1512. — Denis Busnel, alias de Saint-Aignan.

2 Octobre 1516. — Gabriel Letessier.

28 mars 1522. — Antoine Le Tessier.

23 Septembre 1522. — Mathieu Brunet.

26 Janvier 1536. — Jean Billard, alias du Merle. Au collège de Sées, à Paris, on trouve deux Le Merle, Louis et Jacques, comme boursiers en 1689. Ils étaient de la paroisse de Saint-Gervais de Sées. Arc. nat. MM. 437. Cf. *Bull. Soc. Arch. de l'Orne. t. XIII* (1894) p. 455 et tom. XXII (1903) p. 272. art. de Ch. Vérel.

5 Août 1541. — Jean Erart.

14 Octobre 1553. — Jean Moignet.

9 Décembre 1553. — Vincent Fretté.

11 Octobre 1555. — Gaufridus de Groignault.

31 Août 1558. — Jean Collet.

6 Octobre 1563. — François Piffault, après la résignation

de Martin du Mesnil nommé en 1558 à la première bourse. Ce François Piffault paraît bien être le même que celui qui bénéficia de la première bourse de 1561 à 1563. Il partit en 1566.

8 Janvier 1566. — François Fretté. Il déserte.

7 Décembre 1571. — Denis Sagot. Il résigne.

13 Mars 1573. — Antoine Blondeau.

13 Mai 1582. — Daniel du Bu.

23 Mai 1585. — Christophe Hommey.

15 Février 1588. — Claude de Fontaines.

10 Mars 1593. — Philippe Le François.

19 Février 1600. — Thomas de Corday. Au collège de Paris, le 21 Juillet 1704, est reçu comme boursier un Louis de Corday Glatigny, de Saint-Gervais des Sablons. MM. 437. Cf. les articles de A. Dallet et de A. Chollet dans les tomes XI (1892) et XX (1901) du *Bull. de la Soc. arch. de l'Orne*.

8 Janvier 1605. — Robert du Toc. (Il signalait Le Toc.)

5 Mai 1609. — François Blondeau.

16 Mai 1612. — Gilles Pierre.

18 Octobre 1612. — Guillaume Berthre.

27 Septembre 1616. — Nicolas le Mitrier.

3 Janvier 1625. — Jérôme Guillaume, mort en 1626

20 Septembre 1626. — Paul Louvet.

26 Janvier 1632. — Nicolas de la Marre, cleric de Sées.

26 Avril 1635. — Nicolas Blondel, cleric de Sées.

14 Octobre 1641. — Paul Ferreul, cleric de Sées.

10 Juin 1657. — Charles Lepy.

3 Octobre 1641. — Jacques de Vaudemont, cleric.

6 Mars 1678. — François Baratte, cleric de Sées.

26 Octobre 1682. — François Amesland, cleric, de Sées.

? — Jacques Blanchard, écuyer. Ms. 1259 (1030) fol. 85.

31 Mai 1694. — Robert Roger, cleric, de Sées. Il fut reçu le 8 Novembre suivant. On le trouve diacre en 1697.

Cf. *Soc. arch. de l'Orne* t. XIV, p. 157.

21 Janvier 1699. — Jérôme Montier, cleric, de Sées.

28 Novembre 1711. — François Le Pelletier, cleric, de Sées. Il reçoit la collation d'une des deux bourses de René Gallais (1^{re} Bourse).

- 31 Octobre 1716. -- Charles Bertin, clerc du d. de Sées.
 31 Octobre 1719. - Jacques Tartarin, clerc du d. de Sées.
 29 Octobre 1722. - Jacques Hommey, clerc, de Sées.
 24 Décembre 1732. Philippe Rattier, clerc du d. de Sées.
 5 Avril 1739. - Jean Murette, du d. de Sées.
 3 Octobre 1744. François Boulley.
 20 Octobre 1750. Charles-François Plommelle.
 24 Octobre 1754. Jean-André Hays le Camus.
 11 Janvier 1756. -- Pierre Masnier, clerc. Au collège de Sées, à Paris, est reçu comme boursier un Christophe Manier, de Loulay-l'Abbaye, le 29 Novembre 1704. puis un François Manier, du même pays, le 13 Décembre 1706. Ce dernier ne fut toutefois réellement reçu que le 18 Septembre 1709. Arch. nat. MM. 437.
 28 Septembre 1761. -- Jean-Baptiste-Alexandre Girard. Il était de Carrouges. Il fut chanoine à la cathédrale de Sées, exilé en Allemagne et curé de Carrouges après le Concordat.
 30 Octobre 1768. - - Jean-Joseph Le Maréchal.
 29 Septembre 1772. --- François-Jacques du Haussay, clerc du d. de Sées, démissionne en 1778. Il fut reçu curé de Vaudeloges (Calvados) et s'exila à la Révolution.
 4 Octobre 1778. - Pierre-Nicolas-François Plet, clerc, de la paroisse de Saint-Pierre de Sées.

TROISIÈME BOURSE (1)

- 31 Mars 1495. - Léonard de Saint-Denis.
 31 Août 1504. - Jean Belhomme.
 14 Février 1506. - Nicolas Cochon.
 28 Novembre 1511. - Jean Fouinet. Il meurt.
 20 Décembre 1511. - Gervais Fouinet.
 18 Septembre 1514. - - Jean Mallard.
 22 Février 1515. - - Denis Le Court.
 21 Janvier 1518. - Nicolas Creste.
 28 Juillet 1522. - Mathurin Romet.
 8 Décembre 1533. - Étienne Pallu.

(1) *Pouillé de Savary*. Original p. 736.

- 7 Septembre 1539. — Pierre Dufay.
 3 Décembre 1543. — Mathieu Dolivet.
 30 Mars 1547. — Michel Renouart.
 15 Décembre 1549. — Pierre de Groignaux.
 21 Décembre 1552. — Pierre Fousteau.
 14 Janvier 1555. — Charles Guérout.
 5 Mai 1558. — Charles de Valée.
 26 Avril 1559. — Nicolas Brunet.
 2 Octobre 1577. — Adrien Gauquelin. Il succède au démissionnaire Edmond Salles.
 29 Septembre 1585. — Jean Thibault.
 23 Février 1592. — Abraham du Bu. D'après le pouillé de Savary, il avait reçu le 10 Juin 1587 collation d'une bourse au collège de Sées à Paris. Dans le même *Pouillé*, je trouve le nom d'un Louis de Bu, titulaire d'une bourse au même collège parisien, du 9 Novembre 1603 au 15 Janvier 1605.
 19 Juillet 1594. — René Enard.
 2 Novembre 1594. — Paul Guichard.
 6 Mai 1596. — Jean de Haynault, de la ville de Sées. D'une famille sagienne. D'après un document, par malheur très mutilé, et aujourd'hui possédé par Mlle Marie Haynault de Canteloup, des privilèges furent accordés par Charles-Quint vers 1551, à Gervais de Haynault, *nostro et sac. Ro. Imperii fidei dilecto Gervasio de Haynault seu ab Hannonia nato in diœcesi Saglensi in Normannia*. Cf. La Chesnaye Desbois. *Dict. de la noblesse*, v. Hainault.
 20 Avril 1597. — Michel Drugeon.
 20 Décembre 1600. — Jacques Brisard.
 29 Janvier 1603. — Pierre Fossey. Il cède au suivant.
 11 Septembre 1604. — Étienne Bourdin (ou Bordin).
 3 Janvier 1617. — Pierre Saisy.
 5 Septembre 1619. — Gabriel Anquetin, qui succède à Charles Saisy, résignataire.
 2 Avril 1622. — Thomas Gorren.
 24 Septembre 1627. — Nicolas Billard.
 6 Novembre 1632. — Paul Billard.
 11 Juin 1635. — Marin Robichon, de la paroisse d'Essay.
 15 Octobre 1637. — André Fresnel, de la paroisse de saint-Pierre de Sées.

3 Mars 1644. — Laurent Sohier, clerc, de la paroisse de Fleuré (Orne).

2 Décembre 1645. — Jacques Sohier, clerc, de la même paroisse.

28 Avril 1663. — Jérôme Amellant, clerc, de la ville de Sées.

12 Mai 1679. — Thomas Besnard, acolythe, de la ville de Sées.

17 Avril 1794. — François Clérambault, écolier, de la ville de Sées. Il prit possession par procureur le 1^{er} Juillet 1694; mais tombé malade, il ne vint à Angers que le 21 Avril 1695, par exception il fut payé depuis Juillet 1694. (Ms. 1259, 1030). fol. 86.

1^{er} Décembre 1711. — François Mérémbert, clerc, du diocèse de Sées.

2 Décembre 1712. — Pierre Pichon, acolythe, du dioc. de Sées.

4 Octobre 1719. — Jacques Franconnet, clerc, du d. de Sées. Un Jacques Franconnet, de la ville de Sées, est reçu boursier au collège de la ville de Paris le 4 Nov. 1719. MM. 437.

18 Septembre 1721. — Louis Fromenger, acolythe, du diocèse de Sées.

25 Avril 1731 (?). — François Dujardin, prêtre du diocèse de Sées.

7 Novembre 1736. — François Savary, clerc, de la Ferrière-Béchet.

13 Juillet 1743. — Claude Branchard, clerc, du d. de Sées.

30 Octobre 1748. — Jean-Guillaume Guérot, acolythe.

1^{er} Février 1751. — Louis-Pierre Quéru, clerc, de Mortagne.

9 Juin 1756. — Jacques-André Savary, laïque. Plus tard curé de Tanques, près Argentan (Orne).

3 Janvier 1766. — Jérôme-René Levain. Il jouissait de la première bourse depuis le 17 Janvier 1761. Cela lui en fit deux. Voir plus haut.

30 Octobre 1768. — Jean Masson, clerc. Plus tard curé de Guibray, à Falaise (Calvados). Cf. J. B. N. Blin *Les martyrs de la Rév. dans le d. de Sées*, tome III, p. 60.

21 Octobre 1774. — Nicolas Lahaye, clerc, *per expleta studia Joannis Masson*. Plus tard vicaire de Forges, près Alençon.

? Godéchal... Peut-être celui dont parle J. B. N. Blin *Les martyrs de la Rév. dans le dioc. de Sées*. III. 216. et I. LXXVIII.

28 Septembre..... — Jean-Baptiste-François Provost clerc *per dimissionem Godechal*. Provost fut chanoine de la cathédrale et mourut caché pendant la Révolution.

Si presque tous les noms des étudiants sagiens nous sont parvenus, il n'en est pas de même de ceux du Passais.

D'après l'acte de fondation de 1424, trois boursiers s'y trouvaient à cette date : Georges Semays, Colin Guy et Pierre de Médavi.

Dans les divers comptes (1), je relève encore :

En 1605 Jean Chesneau, François Thomin et Robert Bougrain ; en 1642 Guillaume Pottier, René Coignard, Michel Rattier ; en 1664 Marin Legentil (fol. 78) ; en 1679, trois étudiants en philosophie et en théologie, Gilles Boisgontier, clerc, Pierre Chantepie et Jean Claude Le Verrier ; cette année 1664, il n'y a pas de sagiens résidants ; en 1694 Jean Dodard et Gougeon, tous manceaux.

Le 12 Novembre 1695, Jean-Baptiste Durand, écolier, du doyenné de Passais, est reçu et succède comme boursier à Jean Boisgontier.

En 1697, un autre manceau : Jean Dodard.

Le 13 Juin de la même année est reçu comme boursier : Charles-René Dodard, écolier du diocèse du Mans, présenté par l'archidiacre de Passais, le 10 mai 1697.

Pocquet de Livonnière (Bibl. Angers, ms. 1067, p. 303), cite enfin un François Rebous, docteur en philosophie et en théologie, né en 1620 dans le diocèse de Sées et qui fut boursier de Bueil, probablement.

(A suivre.)

P. UBALD D'ALENÇON.

(1) Bibl. Angers, ms. 1259 (1030), fol. 85.

BIBLIOGRAPHIE

Documents généalogiques d'après les Registres des Paroisses d'Alençon (1592 - 1790)

publiés par le Comte DE SOUANCÉ (1)

Notre distingué confrère M. le comte de Souancé vient de rendre un grand service à notre histoire locale. Avec une patience de bénédictin, il a dépouillé tous les anciens registres paroissiaux d'Alençon, et les registres protestants. Il y a relevé avec un soin minutieux les actes concernant le clergé, la noblesse, l'armée, la magistrature et la haute bourgeoisie, les a classés et a fait de ce relevé méthodique un gros volume de 486 pages.

Les travailleurs Ornais seront très reconnaissants à M. de Souancé de cet immense labeur qui leur évitera bien des recherches pénibles et assurera la conservation de documents précieux pour l'histoire d'Alençon et de toute notre région.

Si cet ouvrage n'est pas et ne peut pas être d'une lecture courante, il constitue pour les érudits un répertoire d'un haut intérêt. M. de Souancé n'a pas voulu dresser de généalogies, il s'est borné à ranger, par lettres alphabétiques, tous les actes qu'il a rencontrés. Une préface et un avertissement très clairs servent d'introduction au volume qui fait honneur aux presses de *l'Imprimerie Alençonnaise*.

Il est impossible d'analyser un tel recueil qui contient des milliers d'actes et se recommande par son excellente méthode. On y trouve les renseignements les plus curieux et il constitue vraiment *le livre d'or* de l'ancienne société d'Alençon.

(1) Un fort volume in-8° raisin de IV, 486 pages. — Paris, Honoré Champion, libraire, 5, quai Malaquais, 1908.

Sa place est marquée dans toute bibliothèque Ornaise, car M. de Souancé a mis utilement en pratique le conseil : *Colligite fragmenta ne pereant.*

Vicomte DU MOTÉY..

Un dernier mot sur le Collège de Longny

Dans le tome XXIV du bulletin de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne*, M. l'abbé Godet a publié une savante étude sur le collège de Longny. Une partie des documents dont il s'est servi venait du Chartrier du Château de Persay (1) ; c'est à la même source que j'ai trouvé les éléments de la présente note.

Un des bienfaiteurs de ce collège était Pierre de Bailleul, seigneur de Persay (*d'hermines à la croix de gueules*), qui épousa à la fin du xvii^e siècle Marie de Puisaye (*d'azur à deux lions léopardés d'or*). M. et M^{me} de Bailleul chargèrent leurs héritiers de continuer à payer une rente de cent livres tournois.

Par suite des partages du 17 Vendémiaire an X, entre les trois enfants de Robert de Loubert, seigneur de Martainville (petits enfants de Pierre de Bailleuil), et de Françoise de Rély (*d'or à trois chevrons d'azur*), Marie-Charlotte de Loubert, épouse du baron de Beausse, chevalier de Saint-Louis, ancien capitaine d'infanterie, fut chargée de la rente due au collège de Longny.

Comme le collège cessa d'exister à la Révolution, la Nation s'empara de cette rente et la transféra à l'hospice civil de Domfront par acte du premier vendémiaire an XII.

M. de Beausse, qui habitait alors à Feillet (commune du Mage), se fit autoriser, par le Conseil de Préfecture de l'Orne dans sa séance du 20 mars 1812, à rembourser cette rente à l'hospice civil de Domfront.

(1) Commune de Moulicent (Orne).

Ce remboursement mit fin à cette rente que les seigneurs de Persay acquittaient depuis deux siècles.

R. B.

Ex-libris de Turgot, évêque de Sées.

En 1885, le comte de Contades publiait dans le Bulletin de la *Société Historique et Archéologique de l'Orne* une intéressante notice sur un ex-libris de Dominique Barnabé Turgot, évêque de Sées.

L'ex-libris dont il s'est occupé est daté de 1717 et mesure 77 $\frac{m}{m}$ et demi de hauteur sur 59 $\frac{m}{m}$ de largeur (dimensions prises sur le filet d'encadrement). M. de Contades ne savait pas qu'il en existait un autre daté de 1716 qui fait partie de ma modeste collection. Le dessin des deux vignettes est à peu près le même, c'est-à-dire que le cartouche et les ornements qui accompagnent les armoiries sont à peu près semblables. Celui de 1716 est plus grand, car il mesure 94 $\frac{m}{m}$ de hauteur sur 75 $\frac{m}{m}$ de largeur. Je suis donc disposé à croire que trouvant cette marque trop grande pour les volumes de petite dimension, Monseigneur Turgot aura fait faire celle de 1717.

Outre mes études sur les ex-libris, tout ce qui touche aux Turgot m'intéresse d'autant plus que grâce à la généalogie dressée par mon cousin, M. G. le Hardy, nous descendons lui et moi de la *Dame des Tourailles* qui restera célèbre par ses vingt-deux garçons et par la charmante poésie de M. Gustave Le Vavasseur.

En effet, Michel de Brébisson, écuyer, sieur de la Couture, épousa en 1657, demoiselle Anne de la Ville, fille de Robert de la Ville, écuyer, sieur de la Roche, et de demoiselle Louise Turgot. Je n'insisterai pas sur le degré de parenté, mon but était seulement de faire connaître l'ex-libris de 1716.

R. DE BRÉBISSON.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 30 Mai 1908

Présidence de M. TOURNOUER, Président

Le samedi, 30 Mai 1908, à deux heures du soir, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa bibliothèque en la Maison d'Ozé.

Étaient présents : M^{me} la Baronne DE SAINTE-PREUVE ; MM. DESCOUTURES, l'abbé DESVAUX, LOUIS DUVAL, GILBERT, LÉBOUCHER, le Vicomte DU MOTÉY, PARMENTIER, LE ROY-WHITE, Paul ROMET, l'abbé RICHER, TOMERET, TOURNOUER.

Se sont fait excuser : MM. DE BRÉBISSON, CHOLLET, l'abbé DESMONTS, l'abbé DUMAINE, GOBILLOT, l'abbé LETACQ, LÉBOURDAIS, DE MARCÈRE, l'abbé MÉLIAND, l'abbé MESNIL, PORIQUET, SANDRET.

M^{me} de Lavererie, MM. Pichon, Chareyron, Hubert, l'abbé Bidard, Louis Deshayes, présentés en dernière séance sont admis comme membres de la société. A cette occasion, MM. Chareyron, Deshayes et Hubert ont envoyé des lettres de remerciements dont il est donné lecture. Celle de M. Hubert est accompagnée du don de plusieurs ouvrages pour notre bibliothèque.

Plusieurs nouveaux candidats sollicitent leur admission. Ce sont M. Patrie, chef de gare à Fresnay-sur-Sarthe, présenté par MM. Triger et Paul Harel.

M. Alfred Lemaitre, ancien notaire (Paris 14^e), villa d'Alésia, 27, et à Vire, 5, rue Notre-Dame), présenté par MM. Duval et Tournouier.

M. Joseph Guillaume, professeur à la Faculté Catholique de Lille (Paris, 54, avenue de Breteuil), présenté par MM. le baron des Rotours et Tournoüer.

M^{me} Louis de Fromont (Alençon, 53, rue du Jeudi), présentée par M^{me} la baronne de Sainte-Preuve et M. l'abbé Desvaux.

M. Ledonné-Girardièrre, directeur du Crédit Foncier, à Alençon, par MM. Louis Duval et l'abbé Richer.

M. Lebourdais, notaire au Pin-la-Garenne, par MM. le docteur Levassort et Tournoüer.

M. Le Roy-White, présenté par MM. Tournoüer et des Rotours, qui veut bien inviter les excursionnistes de la Société à visiter son château de Rabodanges.

M. le Président donne lecture de lettres de MM. le sénateur Poriquet et Guillaume adressant des félicitations pour la rédaction et l'illustration du bulletin contenant le récit de la dernière excursion. A cette occasion, il donne de nouveaux détails sur l'organisation et l'itinéraire de celle qui est préparée pour le mois d'août prochain.

M. Paul Romet signale dans l'exposition théâtrale organisée à Paris aux arts décoratifs, une aquarelle de M. Lamy, sur le Foyer de l'Opéra, avec le portrait de Lautour-Mézeray, *l'Homme au Camélia*.

M. le Président présente trois manuscrits de travaux destinés au bulletin : de M. l'abbé Mesnil, sur l'histoire de la Forêt d'Ecouves ; — de M. le vicomte du Broc, sur les livres d'Heures au Moyen-Age et au xvi^e siècle ; — de M. Lemaitre sur le Manoir de Vaugeois et ses seigneurs.

Il nous entretient du monument qui doit être érigé à Saint-Cénery, en l'honneur de Paul Saïn, le peintre qui a popularisé dans le monde des arts ce coin délicieux du pays Alençonnais qu'on a baptisé du nom de Suisse Normande. L'honneur de cette initiative et sa réalisation sont dues entièrement à notre érudit compatriote, M. Léon Boutry et à M. Mary-Renard, l'élève de M. Paul Saïn. Communication est faite ensuite de

la liste de nos compatriotes dont les œuvres ont figuré au *Salon des artistes Français*. Cette liste sera insérée au Bulletin.

M. de Gasté prie la société d'adresser à l'administration forestière les requêtes suivantes : 1^o établir dans la forêt d'Ecouves, à gauche en descendant vers Sées, à 400 mètres environ en dessous du *carrefour de la Branloire*, au premier tournant, dans le taillis le long de la route, un terre-plein débarrassé de cinquante mètres carrés environ pour permettre au touriste d'admirer le magnifique panorama qui s'étend du château de Blanche-Lande à Champ-Haut, au-dessus du Merlerault, en passant par les hauteurs d'Argentan, du Pin et de Cisay.

2^o Faire le même terre-plein, à peu près au même endroit, mais à droite, de façon à admirer un autre panorama qui s'étend de Champ-Haut à Perseigne, passant par les hauteurs de la Gennevraye, Brullemail, Moulins-la-Marche, Tourouvre, Longny, Mortagne, Bellême et Perseigne.

3^o Respecter pour toujours le double groupe de sapins situé sur les hauteurs du Bouillon, près du carrefour des Verreries. On aperçoit ce groupe de la moitié Nord-Est du département, des hauteurs de Vimoutiers, Chambois, du Haras-du-Pin, de Champ-Haut, Moulins-la-Marche, Tourouvre, etc., etc.

M. Becker, ingénieur en chef, auquel la lettre de M. de Gasté avait été communiquée, a répondu de façon très favorable. C'est ce qui engage encore davantage la Société à lui transmettre le vœu que la demande exprimée par M. de Gasté soit prise en considération et réalisée par l'administration des Eaux et Forêts.

M. Charles Vétel prie « de vouloir bien délibérer sur l'utilité et l'intérêt que présenterait la publication au bulletin d'un inventaire des manuscrits conservés dans les dépôts publics et surtout dans les collections particulières. En cas de décès des propriétaires de ces documents, la Société pourrait parfois essayer de recouvrer ces pièces ou tout au moins veiller, dans la mesure du possible, à leur conservation. »

Les ruines de l'abbaye de Saint-Evroult, qui avaient été

nises en vente le 15 Mai, n'ont pas été adjudgées. M. Grimbart, notaire à la Ferté-Fresnel, annonce qu'un prix de 45.000 francs est demandé pour la vente de tout l'ensemble de la propriété.

M. l'abbé Desvaux demande si la Société n'estimera pas qu'il y aurait quelques mesures à prendre pour assurer le respect et la conservation des restes grandioses d'un lieu vénérable entre tous par ses souvenirs religieux, historiques, artistiques et littéraires. N'en pourrait-on obtenir le classement, ne fut-ce qu'au point de vue pittoresque et de la protection des sites ?

M. l'abbé Desvaux signale dans le domaine du château de Lonray, au lieu dit *les Grouas*, l'existence en grand nombre de fragments d'aqueducs romains, mentionnés par M. de la Sicotière dans l'*Orne Archéologique*. Quelques-uns de ces fragments très bien caractérisés ne sont pas de dimensions telles qu'on ne puisse les transporter. N'en pourrait-on pas solliciter quelques échantillons pour le musée extérieur de notre Société ?

Le R. P. Ubald d'Alençon répond ainsi à une demande de renseignements précédemment faite sur dom Bougis de Sées : « Une très instructive notice se trouve dans l'*Histoire du diocèse de Sées*, de l'abbé Esnault, aux archives nationales (K K, 1084 pages 794 et 795). L'auteur fait naître dom Bougis en 1630. Des lettres de dom Bougis sont à la bibliothèque nationale au ms. fr. 19678. Voir aussi l'*Athena Normannorum* du P. François Martin, édition Genty et Bourrienne, page 487 (bibl. Epernay, ms. 24 ; — bibliot. Tours, ms. 1.394-1.475 à 1.748 ; — bibliot. nat. f. latin 13.206 et suivants — et 13.622).

M. René Gobillot n'a rien trouvé à Châlons sur l'existence de Toustain, l'acquéreur insolvable et le devastateur de la Chartreuse du Val-Dieu, au temps de la première confiscation des biens d'Eglise.

M. l'abbé Desvaux croit pouvoir affirmer que cependant il ne peut rester de doute sur le pays de cet homme néfaste. Tous les documents officiels conservés aux archives départe-

tements indiquent Châlons-sur-Marne, comme le pays et la résidence de Toustain, et presque toutes ses lettres sont datées de cette ville.

M. le comte de Charencey nous annonce l'envoi des Bulletins de la Société Philologique.

M. Leboucher nous met au courant de l'accueil fait par le conseil Municipal d'Alençon à la demande d'une restauration de la tombe du célèbre général espagnol, le curé Mérino. Il a été chargé de préparer une notice pour faire connaître à ses collègues le degré et le genre d'illustration de Mérino, qui motiveraient cette demande. A cette occasion, **M. Tomeret** donne quelques détails sur le grand patriote qu'il a connu dans son enfance, alors qu'il était venu habiter porte à porte avec le général Bonnet, son grand adversaire d'autrefois sur les champs de bataille, dans la lutte héroïque pour l'indépendance de l'Espagne.

Pour répondre à un vœu plusieurs fois réitéré par M. l'abbé Desvaux, et présenté au Conseil Municipal par notre Société, MM. Leboucher, Lheureux et Thouin ont été nommés membres d'une commission chargée de relever et de conserver tout ce qu'il reste d'intéressant dans les bâtiments de l'ancien Présidial d'Alençon qui doivent être prochainement démolis pour faire place au nouvel hôtel des Postes.

M. le Président annonce que notre collègue M. le marquis de Saint-Pierre a donné sa démission de président de l'union Bas-Normande et Percheronne à Paris, et qu'il a été remplacé en cette qualité par M. le prince Louis de Broglie. Il signale à notre attention le remarquable rapport lu à la dernière séance par notre secrétaire général, M. le baron des Rotours.

Enfin **M. Descoutures** nous rappelle la mise en vente du château de Rânes, de son mobilier, dans lequel figure, nous dit-il, une superbe galerie de tableaux de famille, que la plupart d'entre nous avaient visitée en 1903, pendant une excursion de la Société en ces quartiers. Nous n'y pouvons rien, mais satisfaction nous est donnée de savoir que les acquéreurs, MM. Bernard et Richard de Lille sauront assurer

la conservation de cette demeure particulièrement intéressante pour notre histoire locale.

La séance est levée à 4 heures et demie.

Le secrétaire-adjoint :

L'Abbé A. DESVAUX.

ŒUVRES & ARTISTES ORNAIS

qui ont figuré cette année au

SALON DES ARTISTES FRANÇAIS

PEINTURE

BRISARD (FERNAND), né à Hauterive. — *Première poupée.*

DUBREUIL (M^{me} MARIE), née à Domfront. — *Un bretteur.*

FILIPPI (M^{me} MARIE-MADELEINE), née à Juvigny-sous-Andaines. — *Quais de Bordeaux le soir.*

HUREL (SUZANNE M^{lle}), née à Mortagne. — *Paris le matin ; la Crémière.*

LÉANDRE (CHARLES-LUCIEN), né à Champsecret. — *Portrait de M^{me} G...*

LE FEBVRE (GEORGES-J.-J.), né à Bas-Hamel, Berjou. — *Gentilhommeière normande.*

LEMEUNIER (BASILE), né à Antoigny. — *Portraits de M. et de M^{me} M...*

PIERREY (MAURICE), né à Alger. — *Jésus au Jardin des Oliviers, peinture décorative pour l'église de la Haute-Chapelle.*

RENARD (MARY), né à Alençon. — *Derniers rayons, automne à Saint-Cénéry.*

DESSIN

BROUX (SILAS), né à Roubaix. — *Tour de l'ancien bureau des finances à Alençon*, aquarelle.

ARCHITECTURE

AMIARD (LOUIS-GEORGES), né à Flers. — *Château de Flers*.

BROUX (SILAS). — *Vieilles maisons*, rue de la Juiverie, à Alençon.

HÉDIN (AMÉDÉE), né à Alençon. — *Abbaye de Saint-Pons, près Nice*, aquarelle ; *La rue de l'Eglise à Villefranche-sur-Mer*, aquarelle.

GRAVURE

DORNOIS (ALBERT), né à Sévigné. — Une gravure : *La côte de Trouville* (eau forte).

LÉANDRE (CHARLES-LUCIEN), né à Champsecret. — Une lithographie : *Portrait de femme* ; Six lithographies : *Portraits d'Anglada et de Waleffe* ; *Une communiant* ; *Profil de jeune fille* ; *Pour un bénéfice* ; *Tête d'étude*.

LESECQ (JULIEN), né à Flers. — Une gravure sur bois : *Moutons rentrant à la bergerie*, d'après Ch. Jacque.

ART DÉCORATIF

HERVÉ-MATHÉ (M^{me} BERTHE-MARIE), née à Mesnil-Hubert. — *Projet de vase céramique*, décor au grand feu ; *Projet d'éventail*, dentelle moderne à l'aiguille, point d'Alençon.

PESNÉ (ALEXANDRE-AUGUSTE), né à Argentan. — Une vitrine contenant un panneau en cire : *les Arts et les Sciences*.

SALON DE LA SOCIÉTÉ NATIONALE
DES BEAUX-ARTS

PRINS (PIERRE). — *Le Pont de Saint-Evroult*, soir, dessin au crayon noir et de couleur.

RANSON (PAUL). — *Forêt d'Ecoupes*. dessin au crayon noir et de couleur, dessous de bois.

ART DÉCORATIF

Col, en point d'Alençon, dessiné par M^{lle} Debès, exécuté par les ouvrières de M. A. Lescure.

Voile, point d'Alençon, dessiné par E. Lefebure et par M^{lle} Delillier.

Volant, en point d'Alençon, dessiné par M. Rapp.

Bande, en point d'Alençon, dessinée par Georges Martin.

LES LIVRES D'HEURES

AU MOYEN-AGE ET AU XVI^e SIÈCLE

I

Les livres d'Heures ressuscitent à nos yeux toute une époque; ils restent les témoignages d'un art, le souvenir d'un luxe qui fut l'apanage des privilégiés du rang, alors que l'imprimerie n'avait pas mis encore à la portée de tous ce que les manuscrits devaient au talent des calligraphes et au pinceau des artistes.

Qui n'a tenu entre ses mains un de ces psautiers, de ces missels, de ces volumes vénérables, gardés avec un soin jaloux au foyer familial, ou confiés au dépôt de nos bibliothèques publiques ? On admire en eux l'éclat d'un coloris respecté par le temps, la finesse et la variété des figures retraçant des scènes dont la précision supplée au peu d'espace que leur réservent les feuilles de parchemin qui composent ces œuvres, fruit d'un long et patient labeur.

Dans les siècles où le sentiment religieux inspirait tous les actes de la vie, les premiers livres furent des livres de prières, d'un usage restreint et empruntant un nouveau prix à leur décoration. Ils étaient la possession presque exclusive des rois et des reines, des princes et des princesses, des seigneurs et dames de haut lignage auxquels on les destinait.

Le peuple illettré pouvait égrener entre ses doigts les cha-pelets aux grains rustiques, dans les églises d'où montaient vers le ciel ses ardentes prières ; mais aux races royales, à la noblesse dont les châteaux couronnaient les hauteurs, appartenaient ces Heures au vélin chargé de capricieuses dorures, rappelant par les armoiries et les emblèmes héraldiques des origines illustres.

Le talent des miniaturistes du xiv^e siècle s'exerce de mille

manières sur les marges, ornées de fleurs et parfois de figures burlesques. L'imagination et la fantaisie s'y donnent un libre cours avec l'esprit satirique et gaulois. Le clergé n'est pas toujours épargné par l'artiste railleur, représentant des animaux à têtes mitrées, des renards vêtus en moines, et souvent même des sujets peu convenables dont ne s'offusquait pas la dévotion de nos aïeux.

Les compositions du xv^e siècle ont volontiers un caractère tragique. C'est l'époque des danses macabres, des allégories funèbres, des leçons de morale, données par des figures grimaçantes qui viennent illustrer les vigiles des morts.

Les livres d'Heures, manifestation de la piété, furent l'écllosion d'un art, d'une école française, apparue pour la première fois au xiv^e siècle, et qui, malgré les influences étrangères qu'elle subit tout d'abord, n'en a pas moins imprimé à ses œuvres un caractère national.

Un prince qui connut à la fois la gloire des armes et celle des lettres, et dont le goût éclairé fit un illustre protecteur des arts, a résumé en ces lignes l'histoire des manuscrits justement admirés de nos jours :

« Que ce soit à une main italienne ou à des réminiscences d'Italie que nous soyons redevables de quelques-unes de ces belles peintures, il est impossible de ne pas reconnaître dans « nos très riches Heures » un ensemble essentiellement français, le chef d'œuvre d'une grande école, d'un art dont nous pourrions suivre ici même le développement dans de brillants spécimens. Nous le voyons à son début, rudé encore, déjà puissant au temps de Bouvines, dans le psautier d'Ingerburge de Danemarck. Ce qui précède est byzantin et Carolingien. Alors vers 1200, l'art du miniaturiste français paraît se confondre avec le verrier. Il s'adoucit, s'épure un siècle plus tard, dans les grisailles du bréviaire de Jeanne d'Evreux, atteint son apogée avec Pol de Limbourg et ses associés ; se transforme sans déchoir, moins idéal, moins noble encore, sous le pinceau de Jean Fouquet, dans les heures d'Estienne Chevalier ; reparaît élégant, harmonieux, prosaïque, souvent animé, dans la *Guerre Gallique* et les *Troades*, subissant l'influence des Clouet, des Corneille de Lyon, toujours français, même sous la signature de Godefroy

le Batave ou de Nicolo dell' Abbate, et confondu dans l'école de Fontainebleau. Les derniers manuscrits français sont l'œuvre de Jarry, froid, conventionnel, mais correct, majestueux, comme le grand Roi, son contemporain. (1) »

Aux xiv^e et xv^e siècles, le texte des livres d'Heures est soumis presque toujours à une classification uniforme. Il se compose de onze parties distinctes : le calendrier, les extraits des quatre évangélistes, des oraisons, les Heures de la Vierge, les Heures de la Croix, les Heures du Saint-Esprit, les psaumes de la pénitence, les litanies, les vigiles des morts, les quinze joies de Notre-Dame et les suffrages des Saints. Au xvi^e siècle, on y ajouta les Heures de la Trinité, des oraisons variées, et dans la seconde moitié de cette période, le livre se grossit de morceaux divers qui en forment l'appendice.

L'invention de l'imprimerie propagea le livre d'Heures, mais en modifiant son aspect. Aux miniatures succédèrent les vignettes ; le burin du graveur remplaça le pinceau de l'artiste. L'éclat des enluminures auquel les yeux s'étaient habitués, faisant défaut, on lui substitua l'ornementation imprimée, prête à recevoir la couleur que souvent l'on se plut à y ajouter. Le vélin continua d'être en usage pour ces volumes qui restèrent un objet de luxe.

En 1481, parurent les premières Heures gravées. Jean du Pré, imprimeur français, est le créateur du livre illustré à Paris, en attendant les imitations qui ne tardèrent pas à se succéder en province. Elles s'imprimèrent pour chaque diocèse et se multiplièrent entre les mains des fidèles.

Des libraires acquirent un renom en éditant ces livres, interprètes du sentiment religieux. Parmi eux se distinguent Simon Vostre (1487-1520), Thielman Kerver (1497-1522), Gillet et Germain Hardouyn (1497-1538), Mentionnons encore Antoine Vérard, Geoffroy Tory, à la fois dessinateur, imprimeur, libraire, et qui ayant dû à l'Italie son éducation artistique, se montra supérieur par les arabesques de style Renaissance qu'offrent ses premières œuvres, éditées en 1543, par Simon de Colines.

(1) Duc d'AUMALE, *Chantilly, le cabinet des livres*. Manuscrits, 2 vol. in-4^o, Paris, 1900 I, 71.

Sous le règne de Charles VIII, la faveur qu'obtinent les livres d'Heures s'affirme par soixante quinze éditions, en l'espace de vingt ans ; elle augmente encore sous Louis XII. Mais en devenant, grâce à l'imprimerie, le partage d'un plus grand nombre, les Heures perdaient la valeur du manuscrit, le cachet personnel qui en faisait le mérite et l'originalité.

Au temps de François 1^{er} et d'Henri II, la gravure sur bois est un art qui prête son concours à ces œuvres que produit la France, et dont les imitations se répandent tardivement à l'étranger.

Au xvii^e siècle arrive la décadence du genre. Les Heures ne sont plus que de petits volumes, contenant des offices et des prières illustrés de façons diverses, précieux encore si Petitot leur confère par ses miniatures une valeur artistique. Cochin les orne à son tour au xviii^e siècle, époque d'incrédulité où les livres pieux sont de moins en moins en faveur. Conservées comme des joyaux de famille, à l'abri des regards du public elles semblaient vouées à l'indifférence, à l'oubli, lorsque sous Louis-Philippe, la lithographie les remit en honneur par des reproductions destinées à servir de livres de mariage aux princes et aux princesses de la famille royale.

Le livre d'Heures d'Anne de Bretagne, publié en 1859 par la librairie Curmer, et tiré à 850 exemplaires, a permis d'étudier le célèbre manuscrit (1) dont les 480 pages renferment 40 miniatures de prix, et où l'ornementation présente un caractère original par la multiplicité des plantes figurées dans les marges.

La phototypie a vulgarisé, de nos jours, des œuvres qu'un petit nombre d'amateurs avait été admis à contempler. De récentes expositions ont attiré aussi sur elles l'intérêt du public, en mettant en lumière des collections privées.

Le duc d'Aumale avait rassemblé de splendides livres d'Heures parmi les merveilles qu'il accumula dans la demeure des Condé dont la réédification éternisera sa mémoire. La bibliothèque de Chantilly renferme le *bréviaire de Jeanne d'Evreux*, reine de France, œuvre du xiv^e siècle, remarquable

(1) Il est conservé à la bibliothèque Nationale.

par la calligraphie et les enluminures des pages où les lis de France se mêlent aux chaînes de Navarre, et qu'illustrent 114 petits tableaux, peints en grisaille sur fonds d'or et de couleur. Le *bréviaire de Madame de Beaujeu*, fille de Louis XI et régente du royaume après la mort de son père, est écrit sur un vélin de la seconde moitié du xv^e siècle. Des miniatures en décorent les lettres initiales.

Au nombre des livres manuscrits dont le prince devint le possesseur, et qu'il voulut lui-même inventorier (1), avec d'intéressants commentaires, il faut citer les *très riches Heures du duc de Berry* qui jouissent d'une juste célébrité, et qu'on peut connaître par des reproductions. Le nom de leur premier titulaire tient une place importante dans l'histoire de l'art.

Jean de France, duc de Berry, troisième fils du roi Jean II et de Bonne de Luxembourg (1340-1416), otage livré à l'Angleterre par le traité de Brétigny, a droit à la reconnaissante admiration des archéologues, car il fit construire à Paris la Sainte Chapelle et le palais dont s'enorgueillit la ville de Bourges. Le prince artiste aimait les lettres : tout en bâtissant ses châteaux, il collectionnait des manuscrits. Six d'entre eux sont à Chantilly : d'autres ont pris place dans plusieurs de nos bibliothèques publiques.

Les très riches Heures, composées pour lui, sont un in-folio de 206 feuilles de très beau vélin que décore une profusion de lettres, enluminées de fleurons, de figures et d'emblèmes. De nombreuses miniatures, la plupart contemporaines du duc de Berry, sont les premiers chefs d'œuvre du genre et représentent des scènes de la vie du prince. On y voit le Louvre de Charles V, « le logis du Roi », devenu le palais de justice. Pendant quatre siècles, ce manuscrit ne quitta pas les environs de la Savoie et du Montferrat. Des mains de Spinola, le célèbre capitaine et banquier, il passa aux Serra dont l'héritier le vendit pour 19.000 francs au duc d'Aumale.

Les Heures d'Estienne Chevalier dont le prince fit aussi l'acquisition, en 1891, furent exécutées, vers 1455, pour le personnage de ce nom qui était trésorier de France. Le

(1) Ce catalogue commencé par lui, en 1851, a été publié après sa mort, avec l'Introduction qu'il lui destinait.

texte en a disparu ; mais les quarante miniatures qu'on y a découpées et qui subsistent tout entières, sont l'œuvre de Jean Foucquet, un des maîtres de l'époque. Dignes d'entrer dans le « santuario » du musée Condé, elles ont été reproduites en 1897, dans un beau volume qui les met à la portée du public.

Un autre livre réclame l'attention par sa valeur artistique et le nom de son premier possesseur ; ce sont des Heures du connétable de Montmorency, le fondateur du château de Chantilly, celui dont la figure imposante se dresse fièrement sur son cheval de bronze, attirant de loin le regard du visiteur. Un des hommes les plus illustres de sa glorieuse race, il joignait à sa rudesse guerrière le goût des arts et des lettres.

L'auteur d'un volume manuscrit qui lui est dédié (1), Nicolas Viole, aumônier du Roi, le félicite, dans sa dédicace, « de faire construire et bâtir une librairie très sumptueuse, en sa maison et château de Chantilly », et il vante « son grand et louable vouloir pour les bonnes lettres. »

C'est pour complaire à ce grand seigneur artiste que furent composées les Heures qui méritaient de figurer dans ce « cabinet des livres », dont la collection, commencée par le Connétable, a été augmenté avec tant de science et de goût par son royal successeur. Ces Heures manuscrites, un des plus remarquables spécimens de l'art français, au xvi^e siècle, renferment 118 feuillets de beau parchemin et quatorze peintures, exécutées par différentes mains, qu'on peut citer parmi les modèles du genre. Les bordures se distinguent par le talent et la richesse qui ont présidé à leur décoration (2).

Un premier frontispice est orné des armes des Montmorency, reconnaissables aux alérions d'azur dont le nombre d'abord fixé à quatre, fut porté à seize par Philippe Auguste, sur le champ de bataille de Bouvines, en souvenir de la part prise à cette victoire par Mathieu II de Montmorency. Sur le second frontispice apparaît l'épée de connétable, avec la devise de sa maison : *Aplanos* (3).

(1) *Traité d'auteurs escriptvains et auteurs ecclésiastiques par saint Jérôme* traduction de Nicolas Viole. Manuscrit in-8° de 32 feuillets.

(2) M. Léopold Delisle a publié une savante analyse de ces Heures dans deux articles accompagnés de nombreuses phototypies. *Revue de l'art ancien et moderne*, VII, 321-334 et 393-404.

(3) Du mot grec : sans varier.

Le texte latin contient les Heures de Notre-Dame, l'office des Morts, les sept psaumes de la pénitence et diverses oraisons dont quelques-unes semblent plutôt des menaces contre les ennemis et les rivaux du connétable, alors disgracié.

Elles reflètent le caractère de celui que Brantôme a peint avec l'originalité de son style et de son esprit :

« Le premier gentilhomme et baron chrétien de la France ce qui lui redonde à un très grand honneur : aussi a-t-il sceu bien en soy entretenir ce christianisme tant qu'il a duré et n'en a jamais desrogé, ne manquant à ses dévotions n'y à ses prières, car tous les matins, il ne failloit de dire et entretenir ses patenostres, fust qu'il ne bougeast du logis, ou fust qu'il montât à cheval, allast par les champs, aux armées : parmy lesquelles on disoit qu'il falloit se garder des patenostres de M. le Connétable, car en les disant et les marmottant, lorsque les occasions se présentaient comme force desbordements et desordres y arrivent maintenant, il disoit : allez moy pendre un tel ; attachez cestuy-là à cet arbre ; faictes passer cestuy-là par les picques tout ast'heure, ou les harquebuses, tout devant moy ; taillez moi en pièces tous ces marauds qui ont voulu tenir ce clocher contre le Roy ; bruslez-moy ce village ; bouttez-moy le feu partout à un quart de lieue à la ronde.

« Et ainsi tels semblables mots de justice et pollice de guerre proférait-il selon ses occurances, sans se desbaucher nullement de ses *paters*, jusqu'à ce qu'il les ait parachevez, pensant faire une grand'erreur s'il les eust retenus à dire à un'autre heure, tant il y estoit consciencieux (1). »

On voit que même en priant Dieu, le connétable restait « le terrible rabroueur » dont parle d'Aubigné. L'oraison qu'il adresse à saint Christophe, — patron de sa chapelle de Chantilly, — prouve qu'il se souvenait des offenses, en feuilletant ses Heures dont un cartouche fixe la date à 1549. Les miniatures de ce livre se distinguent des manuscrits plus anciens par le choix des sujets empruntés à l'Ancien Testament,

(1) *Les grands capitaines françois*. Voir : *Un grand seigneur du xvi^e siècle par Ferdinand de Lasteyrie*, de l'Institut. *Gazette des Beaux-Arts*, Avril et Août 1879, et *Anne, duc de Montmorency, connétable et pair de France*, par Francis Decrue. Paris, 1889, in-8°.

tandis qu'au Moyen-Age elles représentaient des scènes de la vie de la sainte Vierge et des Saints, et rappelaient la Passion de Notre-Seigneur.

Comment ce manuscrit cessa-t-il d'appartenir à la Maison de Montmorency ? On l'ignore. Sa trace se perd depuis le xvi^e siècle jusqu'en 1726. Le chevalier de Mouy auquel il appartenait alors, l'offrit à Marie Lecksinska, et cette princesse le donna au financier Pâris-Duverney d'où il passa dans la maison de Cléron d'Haussonville, et tout récemment, le comte d'Haussonville en a cédé la possession au Musée Condé. Il est revenu ainsi, après une longue absence, au lieu même qu'habita son illustre destinataire.

II

Les œuvres précieuses que conserve la royale demeure, devenue, grâce à un don magnifique, la propriété de l'Institut, ne sont pas les seules offertes à la curiosité artistique. La bibliothèque nationale de Paris dont les richesses sont si libéralement mises à la disposition des travailleurs, renferme parmi ses manuscrits beaucoup de livres d'Heures. Celui d'Henri II, exécuté à la même époque et par les mêmes artistes que ceux des Heures du Connétable de Montmorency, est orné de dix-sept belles miniatures. Les armes de France, placées sur le frontispice, se retrouvent dans les fleurs de lis dont les lettres initiales sont fréquemment enluminées. Sur une des pages du volume on lit « les oraisons que ont accoutumé de dire les roys de France quant ils veulent toucher les malades des escrouelles. »

Collection d'une valeur inestimable. Les Heures du Roi René y rivalisent avec de curieux missels, d'antiques psautiers. En les parcourant, on croit voir apparaître les figures que reflètent ces feuilles, évocatrices d'un autre âge, et qu'on touche avec respect, dans le grand silence de ces salles d'étude où expirent les tumultueuses agitations de la capitale.

Je m'arrêterai ici sur un de ces manuscrits qui se rattache à la Normandie. Les Heures de la famille Ango, dites « Heures des Enfants » parce que des groupes d'enfants nus s'y suc-

cèdent, presque à chaque page, et ne forment pas moins de 160 groupes épars, présentent 956 compositions de tout genre, où l'on compte 4.000 figures. Cette œuvre fut exécutée en 1514, à Rouen, selon toute apparence. La famille Ango est d'origine inconnue ; mais nous apprenons par le livre lui-même qu'il fut commencé à l'occasion de la naissance et du baptême de Marie Ango (28 juillet 1514). L'ornementation en est remarquable par la finesse et la variété des peintures qui forment les encadrements.

Marie Ango à laquelle furent destinées ces Heures, épousa Nicolas Le Sueur, ainsi que le constate un des feuillets blancs du livre relié dans le courant du xvi^e siècle. Les naissances d'enfants et de petits enfants viennent plus tard s'inscrire sur d'autres pages, réservées d'avance au mémorial des événements de famille. Les Heures devenaient ainsi des livres de raison, et l'on y suivait la trace des générations qui s'en transmettaient l'héritage.

Que de vicissitudes ont traversées la plupart de ces manuscrits, les uns restant sous le ciel qui les vit naître, d'autres quittant leur pays d'origine pour passer dans des mains étrangères ! C'est ainsi que les Heures de Blanche de France, duchesse d'Orléans (1), précieuses par leurs décorations, se trouvent, on ne sait par suite de quelles circonstances, en Allemagne, chez le prince de Stolberg-Wernigerode. Elles furent communiquées par lui à M. Léopold Delisle qui les a révélées au public, dans une longue et intéressante analyse (2).

Une destinée singulière était réservée aux Heures du maréchal de Boucicaut (3). On ignore si elles le suivirent en Angleterre, dans sa captivité. Ce que l'on sait, c'est que tombées plus tard en la possession d'Aymar comte de Poitiers, elles échurent par héritage à la célèbre Diane de Poitiers, duchesse de Valentinois.

A la mort d'Henri II, Catherine de Médicis fit plus que disgracier sa rivale ; elle confisqua ses biens et ses objets

(1) Fille de Charles le Bel, roi de France, mariée en 1345, à Philippe duc d'Orléans et comte de Valois, fils de Philippe VI de Valois, roi de France.

(2) *Bibliothèque de l'école des Chartes*. LXVI, 489.

(3) Jean le Meingre, sire de Boucicaut, né en 1364, fait prisonnier à Azincourt et conduit en Angleterre où il mourut en 1421.

d'art. Le livre d'Heures de Boucicaut dut passer ainsi dans sa bibliothèque qu'Henri IV, successeur des Valois, recueillit, en la sauvant des créanciers dont elle allait devenir la proie. Le Roi en fit don à Henriette d'Entragues, marquise de Verneuil. Le volume était décidément voué aux favorites, et l'on ne peut s'empêcher de sourire, en lisant sur une des pages blanches, décorées des armes de la marquise, les lignes que traça la main d'un inconnu pour mentionner, le 5 Novembre 1601, la naissance d'un fils qu'elle eut d'Henri IV et que l'on désigne sous la qualification de « petit Monsieur ». C'était Gaston-Henri de Bourbon, plus tard évêque de Metz. Dix-huit mois plus tard, le Roi lui-même prend la plume et relate la naissance de sa fille naturelle, Mlle de Verneuil (1), sur le feuillet du livre dont l'usage cessait d'être édifiant.

Les Heures de Boucicaut devaient courir encore d'autres aventures. A la mort de Gaston-Henri duc de Verneuil qui laissait beaucoup de dettes, le précieux manuscrit fut vendu et s'en alla en Angleterre où, grâce à l'acquisition qu'en fit, en 1887, un amateur. M. de Villeneuve, il revint en France. Il y a été l'objet d'une luxueuse publication (2), et son origine a été confirmée par plusieurs miniatures représentant des scènes de la vie de Boucicaut dont les armes avaient été recouvertes par l'écusson d'Aymar de Poitiers. Ainsi le livre de prières du héros a repris sa place dans la patrie qu'illustrèrent ses exploits.

III

Nous nous sommes attardés au milieu des Heures manuscrites. Ce sont les plus intéressantes au point de vue d'un art dont nous venons de suivre les manifestations. Les Heures imprimées méritent aussi cependant l'attention, lorsque

(1) Depuis duchesse de Vernon.

(2) *Notice sur un manuscrit du XIV^e siècle. Les Heures du Maréchal de Boucicaut.* Société des bibliophiles français. 1889, gr. in-4°. Cet ouvrage reprodut dix splendides miniatures du manuscrit original.

remontant aux premières époques de l'invention de l'imprimerie, elles prennent place parmi les « incunables (1). »

La bibliothèque nationale possède un grand nombre de ces ouvrages, communiqués à la réserve, table spéciale que les lecteurs occupent sous les yeux d'un surveillant. Heures en français et en latin, en vers et en prose, composées à l'usage de Rome, de Paris et de différents diocèses, forment une collection connue par les catalogues dont les indications guident le travailleur dans le labyrinthe où il risquerait de s'égarer.

L'un de ces catalogues (2) me révéla l'existence à Versailles (3) d'un livre d'Heures du diocèse de Sées, imprimé en 1553. Peu de jours après, j'étais dans la ville du grand Roi, et je feuilletais le volume qui rattache à notre province l'étude générale présentée ici.

C'est un in-8° de 160 feuillets, en 21 cahiers, de caractères gothiques, recouvert d'une ancienne reliure en veau, et dont je transcris tout d'abord le titre :

Heures à l'usage de Sées, historiées tout au long avec plusieurs suffrages et oraisons nouvellement imprimées à Rouen.

*On les vend à Rouen par la veufve de Jehan Mallard,
tenant son ouvroir au Portail des libraires, la
plus prochaine de l'église.*

La marque du « pot cassé » qui apparaît sur une des pages du livre, est celle du libraire Tory dont le matériel appartient après lui à Jacques Kerver, autre libraire fort connu alors. Ce matériel dut passer ensuite, du moins en partie, dans l'atelier de Jehan Mallard, et c'est la veuve de celui-ci qu'on voit figurer sur l'intitulé de ces Heures. La date de leur publication, se trouve fixée par le millésime de l'almanach : 1553-1566.

Les divisions correspondent à celles qu'on adoptait généralement dans ces livres de prières. Au début, une petite

(1) On appelle ainsi les livres les plus anciens.

(2) LACOMBE. *Livres d'Heures imprimés aux xv^e et xvi^e siècles.* Paris, 1907, in-8°.

(3) Bibliothèque de la ville. F. a. ob. 110.

pièce en vers : *les jours moralisés*, donnant à chaque jour de la semaine une attribution chrétienne, puis comme introduction : *la manière de bien vivre dévotement et salutairement pour chacun jour, pour hommes et femmes de moyen estat, composée par Jehan Quentin, docteur en théologie.*

En quoi consiste cette méthode ? L'auteur va nous le dire.

« Premièrement, levez-vous entour six heures du matin en tout temps, et en vous levant, faictes ce qui s'ensuyt. Merciez le créateur du repos que vous a donné la nuyct. »

« Quand vous serez tout appareillé, dictes en vostre hostel, si bon vous semble, matines et prime. Allez à l'église avant que vous faciez autre œuvre temporelle... Si par occupation raisonnable, vous ne pouvez estre si longuement en l'église, rendez seulement grâce à Dieu de ses biens. »

Notre docteur en théologie énumère les pensées qu'on doit avoir à l'église, et nous enseigne des sujets de méditation, trop longs pour trouver place ici.

Le testament du pèlerin qui vient ensuite, renferme « cinq requestes à Dieu » auxquelles succèdent les commandements de Dieu, les oraisons du matin, les évangiles, les Heures de la Passion, les matines de Notre-Dame, puis les Heures de la Croix, les psaumes, des oraisons diverses, les psaumes de la pénitence, les litanies des saints et les vigiles des morts.

Les oraisons, dans le style et l'esprit du temps, sont les unes en latin, d'autres en français. Notons les « XV oraisons à sainte Brigide » (Brigitte) les « cinq oraisons dévotes des cinq playes de Nostre Seigneur à dire devant le crucifix. »

Le « chapelet de Jésus et de Marie » se compose de vers alternant avec les *Ave Maria*. Chaque mois de l'année est le sujet d'une oraison spéciale. En tournant les pages du volume, nous y trouverons les Heures de la Trinité, du saint Sacrement de l'autel, de la Conception, de sainte Barbe et de tous les saints.

Pour le soir, la confession générale « que ung chascun bon chrestien doit dire tous les jours et principalement le jour de Pâques devant que recevoir son seigneur et créateur. »

De nombreuses gravures ornent le texte et des quatrains en expliquent le sujet. Les Vigiles des Morts donnent lieu à

des scènes macabres. L'une d'elles représente l'enterrement d'un chanoine, commenté par ces vers :

Un chanoine mort de Paris,
Ainsi qu'on faisait son service,
Respondit au chœur par ses diets
Que damné estoit pour son vice.

Ailleurs se rencontrent des sentences comme celle-ci :

Si tu veux vivre sagement,
Ottroy à ta langue silence,
Et ne désire largement
Des biens fors que pour ta substance.

Les versets du *Stabat* sont entremêlés de vers qui en sont la paraphrase. Les mêmes oraisons se retrouvent assez souvent reproduites par les livres de l'époque. Les Heures de Sées avaient peut-être emprunté les vers qu'on va lire aux Heures de la famille Ango dont il a été question précédemment :

MANIÈRE DE SOY COMMANDER A LA VIERGE MARIE

Noble Mère du Rédempteur,
Fontaine de toute liesse,
Jamais ne peut avoir douleur
Celuy qui envers vous s'adresse,
Et pourtant, dame, à celle fin
Du tout à vous je m'abandonne
Que tous mes péchés à la fin
Vostre filz Jésus me pardonne.

Cette autre oraison à la sainte Vierge, — que je transcris d'après le livre de Sééz, — existe dans les Heures de Thielman Kerver d'une date plus ancienne :

Glorieuse Vierge Marie,
A toy me rends et si te prie
Que ton plaisir me soit ayder
En tout ce que j'auray mestier.
Garde mon corps de maladie
Et tiens mon âme en ta baillie.
Fay moy vivre toujours en paix
Et me deffens du sort mauvais.
Qu'il me me face chose faire
Qui à ton Fils puisse desplaire,

Et si te prie, Vierge honorée,
 Que je passe jour et nuytée
 Sans point pécher mortellement
 Et sans mourir villainement.
 Donne moy telle repentance,
 Vierge, par ta digne puissance,
 Que j'aye vraye contrition
 Et en la fin confession.
 Et quant mon dernier jour sera
 Que l'âme du corps partira,
 Veuille la en ta garde prendre
 Et de l'ennemy la déffendre.
 Qu'il ne lui face villennie.
 Je te supplie, Vierge Marie
 Que la présente à ton cher Filz,
 En la gloire de paradis,
 Afin que de moy te remembre
 Le doulx salut je te vueil rendre
 Que Gabriel l'ange apporta,
 En disant : *Ave Maria*.

Si grande et si universelle était la piété de la France chrétienne envers la Mère de Dieu qu'on ne s'étonnera pas de voir se multiplier alors les prières qui lui doivent de gracieuses inspirations.

Citons encore, parmi tant d'autres, cette « oraison de Notre-Dame fort dévote » :

A toy, royne de haut paraige,
 Dame du ciel et de la terre,
 Me viens complaindre de l'outraige
 De l'ennemy qui me faict guerre.
 Las ! chière Dame, secours moy,
 Car je ne scay d'où confort querre,
 Vierge, si je ne l'ay de toy...

Humblement je te fais prière,
 Mère de nostre Rédempteur,
 Que ta bonne grâce acquière
 Par t'amour et par ta douceur.
 Tu es le chastel fort et seur
 Où tous pécheurs se viennent rendre;
 Je te supplye, oy ma clameur,
 Et en mon faict vueilles entendre...

Par ta grant bonté souveraine,
 Tu est le russel et fontaine

Qui lavez toute âme pollue.
 Purge la de tache villeine
 Pour estre à Dieu nette rendue (1).

La même, foi profonde et ingénue, a dicté les vers suivants :

Dame qui de vostre doulx laict
 Allaitclasses le créateur,
 Prenez en gré le chapelet
 De vostre pauvre serviteur,
 Vous suppliant du fond du cœur
 Que luy vueilliez impêtrer grâce
 Vers vostre filz, vray rédempteur,
 Tant qu'à la fin pardon luy face (2).

S'il existe des dévotions universelles comme celle dont nous venons de rappeler les formes ingénieuses et touchantes, il y en a aussi de particulières à différents diocèses où des saints et des saintes sont l'objet d'un culte spécial. Sainte Geneviève, libératrice et patronne de Paris, a naturellement sa place sur les pages des livres d'Heures imprimés dans la capitale (3). Ailleurs, on a rimé des oraisons en l'honneur de sainte Barbe (4), de saint Antoine de Padoue (5), dont le pouvoir est décrit dans ces vers :

Il recouvre toutes choses perdues.
 Toutes bestes sont par luy deffendues,
 Et bien souvent procès à tort menez
 A vraye justice et bon droit amenez.

Là ne se borne pas son intervention ; il préserve de toute calamité, de la lèpre, de mainte infirmité. « Il donne remède à mort subite ». En mer, il arrête la foudre et la tempête.

A tous périls il est remerciable,
 Et aux pécheurs d'un amour pardonnable.

La diversité des oraisons, le mélange de la prose et des vers distinguent ces livres d'Heures, si différents de nos paroiss-

(1) *Heures de Thielman Kerver* (1525).

(2) *Heures de Coutances*, (1525).

(3) *Heures à l'usage de Paris*. (1565).

(4) *Heures à l'usage de Lisieux*. (1525).

(5) *Heures à l'usage de Rouen* vers 1584.

siens d'aujourd'hui, et leur caractère parfois un peu jovial, mêle le sourire à la dévotion. Il règne dans ces pages un sentiment de piété profonde et non pas austère. L'esprit chrétien s'y allie à la belle humeur.

Après tant de prières, semées d'avis spirituels, il est utile d'apprendre, en les résumant, les moyens les plus sûrs d'aller au ciel. Ils nous sont indiqués dans une pièce de vers intitulée : *La Voie de Paradis*.

Qui veult en paradis aller
 En peult icy la voye trouver.
 Honorer Dieu souverainement
 Et l'aymer parfaitement.
 Obédience sans murmure,
 Pacience contre injure.
 Humilité qui n'est pas faincte ;
 Pauvreté sans nulle contrainte ;
 Pureté de cueur et de corps ;
 Estre aux pauvres miséricors.
 Confession bien ordonnée
 Est de Dieu enluminée.
 Souvent fréquenter oraison
 De cueur en grand' dévotion.
 Toujours parler de vérité
 Et de cueur debonnaireté.
 Avoir la volonté en hault
 Et souvent plorer son deffaut
 A son prochain toute amitié.
 D'autruy mechef avoir pitié,
 Sobriété et atrempance (1).
 Penser de Jésus la substance
 Et regarder les bénéfices
 De Sacrement en tous délices.
 En chacun jour penser souvent
 A louer Dieu dévotement,
 Et maintenir paix et concorde,
 Ayant pour tous miséricorde.
 Ce sont là les traicts et la voye
 Qui l'homme en paradis envove (2).

(1) Modération.

(2) *Heures à l'usage de Bourges* (1586).

IV

Nous n'avons pas tout dit sur les livres d'Heures ; mais ceux dont nous venons d'entrevoir les richesses ou de feuilleter les pages, nous les ont fait connaître dans leur ensemble, en nous montrant de quelle façon, en quels termes priaient nos aïeux. Le vieux langage ajoute à leurs oraisons une grâce naïve et familière, et les expressions d'un autre âge ont, de nos jours, une saveur, une originalité pleines d'attrait.

De ces vélins aux ors vieillis, aux figures d'un art délicat, aux enluminures fantastiques, s'échappent les élans de l'âme vers Dieu, vers la Vierge que la Chevalerie revendiquait pour elle-même, en l'appelant « Notre-Dame ».

Elle est intéressante et curieuse la transmission des manuscrits que leur origine rattache à des noms glorieux, à des races illustres. Leurs destinées furent étranges et diverses, à travers les siècles qu'ils ont traversés victorieusement.

Depuis longtemps, la mort a couché sous les pierres tombales ceux dont les lèvres murmurèrent de pieuses invocations dans l'oratoire du château féodal et qui s'agenouillaient dans les antiques cathédrales, monuments élevés par le génie des siècles de foi.

Les Heures occupent une place dans l'Histoire religieuse et dans celle de l'art. Elles sont précieuses à plus d'un titre. Les familles qui en ont recueilli l'héritage, les conservent comme des reliques du passé, et parmi ces feuillets, chargés d'ans et de prières, on retrouve quelque chose de l'esprit et du cœur de l'ancienne France.

H. DE BROU.

BIBLIOGRAPHIE du DÉPARTEMENT de l'ORNE

pendant l'année 1908

ADIGARD (P.). *Débats parlementaires.* Sessions ordinaire et extraordinaire de 1907.

Parle : discuss. d'une propos. de loi relative au régime des aliénés, 54, 64, 100, 105, 106, 111, 131. — Discuss. du budget de 1907, modifié par le Sénat, 213. — Discuss. des interpellations relatives aux fraudes sur les vins et à l'organisation de la magistrature, 491. — Discuss. du budget de 1908 (Intérieur), 1975 ; (Agriculture), 2270 ; (Postes et télégraphes), 2455 ; (Colonies), 2788. — Discussion du proj. de loi tendant à modifier la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, 2978, 2979, son amend., 2980 ; parle, 2983, 2984, son amend., 2985. (*Journal Officiel*).

Alençon. Loi approuvant la Convention conclue entre l'Etat et la ville d'Alençon pour la construction d'un Hôtel des Postes et des Télégraphes. (*Journal Officiel*, 1907, p. 2961).

Alençon. V. Beaudouin H., Le Cacheux, Totet et Samaran.

— *Curé de Saint-Léonard.* V. Nécrologie.

— *Découverte de deux squelettes.* (*Journal d'Alençon*, 21, 24, 26 septembre, 1^{er} et 31 octobre, 5 novembre 1907.

— *Documents historiques.* V. Mourlot.

— *Duché.* V. Duval (Fréd.).

— *Gouverneur.* V. Surville.

— *Sénatorerie.* V. Rotours (des).

— *Une Famille d'Alençon.* V. Souancé.

— *Lycée d'Alençon.* Prospectus. Vues du Lycée. (Alençon, A. Herpin, 1907, in-8°).

— *Lycée d'Alençon.* Distribution solennelle des prix, présidée par M. Boutet de Monvel, trésorier payeur général de l'Orne, assisté de M. Mourlot, inspecteur d'Académie et de M. Tarot, proviseur du Lycée. Samedi 27 juillet. Rappel des

prix d'honneur. Vues du Lycée. (Alençon, A. Herpin, 1907, in-8°).

Anonyme. — *Les évêques du canton de Juvisny.* (Sem. cath. du dioc. de Sées, 29 mars 07, p. 222-225).

Argentan. V. Boscher, Le Boulanger et Le Cacheux.

— *Observations des administrateurs du district sur la demande des cultivateurs de pouvoir acheter 40 étalons du haras du Pin parmi les 80 qui doivent être.* 12 octobre 1791. (Procès-verbaux du Comité d'Agriculture et du Commerce, t. II, p. 371.

— *Pétition du s^r Anceaume, d'Argentan, pour demander une loi sur les cours d'eau.* 4 janvier 1792. (Ibid., 495).

— *Une révolution au Collège d'A.* Souvenirs d'un insurgé, par E.-C. de B. (Journal de l'Orne, 22 juin 1907).

— *La Légende du point d'Argentan,* par Tout-Paris. (Ibid., 27 avril 1907).

ARNAUD (M^{me} J.). *Extraits de la Correspondance et des autres écrits de Madame J. Arnaud, née Jeanne Duhazé.* (La Chapelle-Montligeon, 1907, 77 p. in-16.

ASPREMONT (G. d'). V. Broc (V^{te} de).

Athès. *Hist. de l'église protestante.* V. Macé.

Auge (Pays d'). Mémoire imprimé adressé par la municipalité de Pont-l'Evêque sur les *Moyens d'augmenter la richesse du Pays d'Auge.*

— *Pétition de la Vallée d'Auge* pour demander que la route qui va s'ouvrir traverse le bourg de Dozulé. 19 décembre 1791. (Procès-verbaux du Comité d'Agriculture et du Commerce, t. II, p. 65 à 483.

B. (E.-C. de). *Une révolution au Collège d'Argentan.* Souvenirs d'un insurgé. (Journal de l'Orne, 22 juin 1907).

BALLOT (Th.-Fr.-N.). *Silhouettes Bellêmoises* par M. H. Tournoüer. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 135-137). Portrait.

BANVILLE (V^{te} de). *Discours* prononcé à l'inauguration de l'hospice de Tinchebray le 15 septembre. (Croix de l'Orne, 22 septembre).

BARDEL (Mgr). *Discours* prononcé le 28 novembre à la Séance solennelle de rentrée de l'Institut Catholique de Paris. (Bulletin du denier de l'Institut Catholique de Paris, janvier 1907, p. 4-9).

— *Lettre pastorale* au clergé et aux fidèles de son diocèse sur l'Histoire religieuse de ces dernières années. (Sem. cath. du dioc. de Séez, 15 tév. 07, p. 98-109).

— *Lettre pastorale* pour prescrire les quêtes nécessaires au denier du culte. (Id., 8 mars, p. 166-180).

BARON (Auguste). *Notions géographiques et historiques sur la Commune de la Ferrière-au-Doyen* (suite). (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 07, p. 243-261 ; juillet 07, p. 322-350 ; octobre 07, p. 425-438).

BARRET (l'abbé). *Le siège de Belesme par saint Louis* (suite et fin). (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch, avril 07, p. 65-81 ; juillet, p. 101-116).

Basse-Normandie (La). *Etude de Géographie régionale.* V. Félice (R. de).

Bazoches-sur-Hoëne. *Discours.* V. Ludre-Frolois.

Beauchêne. *Recherches hist.* V. Surville.

BEAUDOUIN (Henri). *Un Martyr de Septembre 1792 dans l'Orne. Le capucin Valframbert d'Alençon.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, octobre 07, p. 439-464).

BEAUREPAIRE (Edmond). *La recherche de l'hôtel de la Providence où Charlotte Corday descendit à Paris.* (Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 30 août 07).

Beauvain, 1791-an IV. *Documents économiques.* V. Mourlot.

BÉCHEREL (de), ingénieur en chef des mines à Rouen. *Rapports* sur l'application des lois réglementant le travail en 1906, p. 365-366. (Paris, imp. nat., 1907).

BECKER. *Compte-rendu des observations météorologiques effectuées en 1906 dans le département de l'Orne (avec tableaux graphiques).* (Alençon, Imprimerie Herpin, 1907, in-8°, 11 p.

Bellême (district de). V. Broc (le V^{te} de); Duval (L.).

— *Château.* V. Barret.

-- *Institutions charitables.* V. Desvaux.

— *Juge de paix.* V. Besnard.

— *Silhouettes.* V. Tournoüer.

Berd'huis. *Comice agricole.* V. Tournoüer.

BERTHEREAU (Fr. A. et dom G. Fr.). *Silhouettes Bellêmoises,* par M. H. Tournoüer. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 131-133).

BESNARD (Ludovic-Armand), juge de paix de Bellême. *Nécrologie.* (Le Perche et Journal de l'Orne, 9 mars 1907), par Rodon.

Bibliographie du Département de l'Orne pendant l'année 1906, par MM. Louis Duval, abbé Letacq. H. Tournoüer. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, juillet 07, p. 367-387).

BLIARD (Pierre). *Une condamnation à mort en 1794. L'abbé Crouillère de Sées,* rue Baratte. (Etudes. Revue fondée en 1856 par les Pères de la Compagnie de Jésus, 5 avril 1907, p. 84-100).

Bonsmoulins. V. Le Cacheux.

BOSCHER. *La Légende du point d'Argentan.* Représentée à l'Opéra-Comique.

BOSCHET (Paul-Théodore), maire d'Argentan. *Sa Mort. Ses Obsèques. Les Discours* (MM. Antoine, archiprêtre; G. de Linière, préfet; Fleury, sénateur; Demaire, Godefroy, Blanchet. (Journal d'Alençon, 28, 30 mars, 2 avril 1907; Journal de l'Orne, 30 mars, id.). Portrait.

BOUCICAUT (Aristide). *Silhouettes Bellêmoises,* par M. H. Tournoüer. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 140-143). Portrait.

BOUGLIER-DESFONTAINES (Ernest-Antoine), avocat. *Discours sur sa tombe*, par M^e Hommey. (Journal de l'Orne, 27 avril 1907.

BOURDON (Léonard), dit **LÉOPARD**. *Arrestation de Léonard Bourdon et son remplacement par Crouzet dans la direction des élèves de la Patrie* (Institut des Jeunes Français); 12 et 13 germinal an III. (Extrait du Moniteur).

— *Lettre de la citoyenne Bourdon au Comité d'Instruction publique* au sujet des enfants de l'Institut des Jeunes Français, 2 floréal. — Rapport du citoyen Plaichard, député de la Mayenne, sur le rétablissement de l'Ecole Bourdon.

— *Son rôle dans la Journée du 5 prairial*. (Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Convention nationale, t. VI, p. 27, 29, 30, 31, 32, 122, 129, 203, 217, 231, 233).

— Section du *Roule*, 20 germinal an III. *Protestation de Marc-Antoine Bourdon* contre ceux qui prétendent que le 13 il s'est joint à ceux qui voulaient sauver son frère.

— *Inventaire des registres des sections de Paris*. (Correspondance hist. et arch., janv.-fév. 1907, p. 24).

BOUTRY (Léon). Bibliographie. *La première Chanson*, poésie par Georges Laisney.

— *Les ennemis des Plantes fourragères*, par E. Lemée.

— Variétés. *Au temps jadis*.

(Journal d'Alençon, 8, 12 juin 1907; 21 octobre 1907.

BRÉBISSON (René de). *M. Auguste Canivet*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 07, p. 182-197).

— *Les Cèdres du Liban*. (Id., avril 07, p. 299-304).

— *Carabillon* (Id., octobre 07, p. 497-512).

— *M. Canivet, Conseiller général de l'Orne*. (Annuaire de l'Association normande, 1907, p. 667-669).

Bretoncelles. *Comice agricole*. V. Marchand.

BRIMONT (Vicomte de). *Le XVI^e siècle et les Guerres de la Réforme en Berry*. (Paris, Picard, 2 vol. in-8^o, 15 déc. 1905).

BRISARD (Alfred). peintre. *Nécrologie*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 369.

BROC (Vicomte de). *Monologues*. (Bellême, G. Levayer, 1907, 26 p. in-8°).

— *Une Étude percheronne*, monologue. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 170-172).

— *Quelques épisodes de la Révolution dans le district de Bellême*. (Le Bellémois, 12 déc. 1907).

Brullemail. V. Le Cacheux.

BRY DE LA CLERGERIE (Gilles). *Silhouettes Bellémoises*, par M. H. Tournouër. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 07, p. 129-131).

C. (A.). *Notes historiques sur la Verrerie de Bellevue, à Tourouvre*. (Croix du Perche, 9, 16. 30 décembre 1906; 6 janvier; 10, 24 février 1907.

CACHET (D^r). *Débats parlementaires*. Sessions ordinaire et extraordinaire de 1907.

Parle : discuss. du budget de 1907, modifié par le Sénat, 199. — Discuss. du proj. de loi tendant à prévenir le mouillage des vins et l'abus du sucrage, 1494. — Discuss. du budget de 1908 (Légion d'honneur), 2383; (Travaux publics), 2494, 2495; (Chemins de fer de l'Etat), 2514; (Guerre, 2763. — Discuss. du projet de loi tendant à modifier la loi de séparation des Eglises et de l'Etat, 2549. (Journal Officiel).

Caen. Sénatorerie. V. Rotours (des).

CANIVET (Auguste). *Nécrologie*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 132, 156 et 366). V. Brébisson.

Carabillon. V. Brébisson (de).

Carrouges, xv^e siècle. V. Le Cacheux.

— 1791-an II. *Documents économiques*. V. Mourlot.

Ceaucé (Le Curé de). V. Maupetit.

Ceton. *Revendications économiques et sociales des Assemblées primaires de juillet 1793*, par Riffeterre.

— Commission de recherche et de publication des *Documents relatifs à la vie économique de la Révolution*. Bulletin trimestriel, année 1906, n° 4. (Paris, Imp. nat. 1907, p. 346).

CHABAULT (Charles), professeur au Lycée Buffon. *Le triomphe d'Aphrodite*. (Paris, Méricent, préface de M. N.-M. Bernardin, illustrations par Pouzargues. Compte-rendu dans l'Association amicale de l'Orne).

CHALLEMEL (W.). *A Pandore*, poésie. (Bull. de l'Union bas-norm. et perch., mars-avril 07, p. 32).

L'Archéologue et le Paysan. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., juillet 07, p. 126-129).

Chambois. V. Le Cacheux.

Champhaut. Id.

Chanu. V. *Nécrologie*.

Chapelle-Moche (La). V. Mesnil.

CHARDON (Henri-Charles). *Nécrologie*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 307-308).

CHARENCEY (C^{te} de). *Histoire de la Grande-Trappe (suite)*. (*Documents sur la prov. du Perche*, janvier 07, p. 617-632 ; avril 07, p. 633-648 ; juillet 07, p. 649-661 ; octobre 07, p. 665-680).

— *Discours* prononcé au Comice agricole de Tourouvre tenu à Saint-Maurice-les-Charencey le 15 septembre. (Bonhomme Percheron, 22 septembre).

— *Choix d'Étymologies françaises et Argotiques*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, octobre 1907, p. 485-496).

Châumont. V. Le Cacheux.

CHAUVEL (Henri), ancien bâtonnier de l'Ordre des avocats près le Tribunal de Caen, né et mort à Vimoutiers. *Nécrologie. Obsèques*. (Journal de l'Orne, 21 mars 1907).

Chaux (La). V. Maupetit.

CHEMIN (C.). *En forêt*, par Paul Harel. Compte-rendu. (Revue de Cherbourg et de Basse-Normandie, 15 juin 07, p. 317-320).

CHEMNEVIÈRES-POINTEL (la Marquise de). *Nécrologie*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 309).

CHÉRADAME (André), né à Écouché, lauréat de l'Académie des Sciences morales et politiques. *L'Énergie française*, 1907.

CHOLLET (A.). *La Cochère*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, juillet 07, p. 394-415).

CLOUZOT (Henri). *Histoire et Météorologie*. (Paris, Imp. nat., 1807. Tirage à part du Bulletin historique et philologique, 1906, 23 p.). Contient une analyse du Mémoire intitulé *Phénomènes météorologiques et Variations atmosphériques observés en Normandie*, par Louis Duval. (Alençon, 1903, p. 160).

Cochère (La). V. Chollet.

COCHET, inspecteur primaire à Argentan. *L'ancien régime et la Révolution*, Conférence faite à Saint-Evrout-Notre-Dame-du-Bois. (Compte-rendu dans le Journal de l'Orne, 11 mars 1907).

— *Charlotte Corday*, Conférence faite à Écouché par le même, le 10 mars 1907.

Colonard. *Une excursion dans le Perche*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907. p. 16).

Condé-sur-Sarthe. *Documents économiques* de 1788 à l'an IV. V. Mourlot.

Congé (réuni à Valframbert). *Documents économiques*, 1788-an IV. V. Mourlot.

CORDAY (Charlotte de). Lenôtre (G.). *Paris révolutionnaire*. (Paris, Perrin, 1906, 395 p.). V. Beaurepaire, Cochet, M (G.), Maingot, Manouvrier, Montorgueil et Pontavice.

Coulimer. *Mémoire historique sur la paroisse de Coulimer*, par un ancien habitant (suite). (Documents sur la prov. du Perche, janvier 07, p. 89-96 ; avril 07, p. 97-104 ; juillet 07, p. 105-120 ; octobre 07, p. 121-136).

— *Documents sur la province du Perche*.

Courbe (La). V. Mousset.

Courboyer. Manoir. *Excursion dans le Perche*. (Bulletin de

la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907. Plans. Photographures, p. 17-18.

Courthioust. *Excursion dans le Perche.* (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 1907, 14-16. Photographures.

CRESTE (Georges). *Rapport financier.* (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., janvier 1907, p. 21-27).

— *Chronique.* (Id., janvier, p. 40-44; avril, p. 97-100; juillet, p. 144-146; octobre, p. 190-193).

— *Souvenirs d'invasion (1815).* (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., avril 07, p. 51-64.

DAUPELEY (Gustave). *Nécrologie.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. et avril 1907, p. 197-201 et 307.

DAVOUST. Femme divorcée d'Amelh de Châteauthierry, propriétaire de la terre de Fontaineriant, près Sées, réclame un piano à elle appartenant à prendre dans les dépôts de la République, 28 fructidor an III. (Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique, t. VI, p. 681). V. Archives de l'Orne. *Indemnité des émigrés*, art. Châteauthierry.

DE BROISE (Eug.-M.). *Nécrologie.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 201-204).

DELMAS (J.-F.-B.). *Lettre à Le Carpentier*, représentant dans la Manche et l'Orne, au nom du Comité de Salut public, 7 vendem. an III. (Recueil des actes du Comité de Salut public avec la Correspondance des représentants en mission, t. XVII, p. 121).

DES JARDINS. *Marie-Catherine-Hortense, dame de Villedieu.*
— *Un Curé de France.* 15 févr. 1907.

DESVAUX (l'abbé). *Les institutions charitables de Bellesme au temps passé.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 159-169).

— *Chronique Ornaise.* (Id., avril 07, p. 305-311).

Domfront. V. Le Cacheux et *Nécrologie.*

Pétition des municipalités du canton du Teilleul (Manche) sur la direction de la nouvelle route de Paris à Brest par Domfront et Pontorson. 25 juillet 1792. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture. p. 593).

DORNOIS (Albert). *Réunion des Mobiles d'Argentan et Mortrée.* Rapport du sergent-major. (Faits militaires relatifs aux deux cantons. Journal de l'Orne, 3 août 1907; Journal d'Alençon, 12 septembre 1907).

DUCHEMIN (Pierre), rédacteur du *Journal de Rouen. Le Département de l'Eure avant la Révolution, t. I.* (Rouen, Lastrignant, libraire. 1907, in-8°, 655 p.

— *La maîtrise des Ferrons, à Glos-la-Ferrière.* p. 533. (Notice sur la Société d'agriculture d'Alençon, Bureau de Bernay. p. 605-611).

— *Invention d'une machine pour le battage du blé* par un nommé Vivien. de Laigle. p. 59).

DUCROCQ. *En forêt.* poésies de Paul Harel. Compte-rendu. (Revue du Clergé français. 15 avril 1907, p. 267).

DUMAINE (l'abbé). *Nécrologie. M. l'abbé Ph. Barret.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne. octobre 07, p. 513-516).

— *Tourouvre et ses souvenirs.* (Le Réveil de Tourouvre, 12, 19, 26 mai, 2, 9, 16, 23, 30 juin. 21, 28 juillet, 18, 25 août, 1, 8, 15 septembre, 6, 20 octobre, 10, 17, 24 novembre, 1^{er} décembre 07).

DU MESNIL (Les). *Une Famille Alençonnaise,* par le Comte de Souancé. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, p. 262-276. Tirage à part, Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1907, in-8°, 17 p.).

DUVAL (Frédéric). *Une école de foi et d'énergie : Le Patronage de Montrouge.* (Jeunes gens de France. Reims, Action Populaire et Paris, Lecoffre, in-8° de 366 p.).

Inventaire des Documents pour servir à l'histoire du duché d'Alençon, conservés dans les Archives anglaises : Normann Rolls et Additoned charters (suite). (Bulletin de la Société

historique et archéologique de l'Orne, t. XXVI, p. 351-366 et p. 464-484).

— *L'Arbre de Noël*. (Bulletin de l'Union Bas-Normande et Percheronne. Janvier-février 1907, p. 1 et 2).

— *Notre Vente de Charité*. (Ibid., mars-avril 1907, p. 25 et 26).

— *La Matinée du 12 Mai*. (Ibid., mai-juin 1907, p. 47-50).

— *Trois mois de grève*. (La Vie Nouvelle, 28 juillet 1907).

— *Les colonies de vacances*. (Annales de la Jeunesse Catholique du 16 avril 1907, p. 258-260).

— *La Jeunesse Catholique du canton de Passais à Saint-Mars-d'Egrenne*. (Réveil de Flers du 6 oct. 1907).

— *Mirabeau trahi par Briand*. (Croix de l'Orne du 10 nov. 1907).

— *Le Despotisme de la Loi*. (Peuple Français du 10 déc. 1907).

— *Bibliographie*. Compte-rendu sous ce titre : *Un Manuel d'action sociale*, du livre de Georges Maze-Sencier *L'amélioration du sort des travailleurs*. Paris, Roger et Chernoviz, 1906, XII et 342 p. pet. in-4°. (Réveil de Flers).

Compte-rendu du livre de Léon Gauthier : *Les Lombards dans les deux Bourgognes*. Paris, Champion, 1907. (Revue des Questions historiques, p. 314 et 315).

— *Congrès. Observation, discussion et vœux*. (Annales de la Jeunesse Catholique de février 1907, p. 39 et juin 1907, p. 193. ; Correspondance diocésaine des patronages de garçons, 1906, p. 33 et 1907, p. 38 et suivantes ; Compte-rendu du III^e Congrès diocésain de Paris, p. 369-371).

DUVAL (Louis). *L'origine du nom de la commune du Pas-Saint-Lhomer*. (Rapport sur l'orthographe des noms de communes du département de l'Orne, présenté à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, par M. Antoine Thomas, membre de l'Institut, professeur de philologie à la Sorbonne, rapport inséré dans la Revue générale d'Administration, 1904, I, 385 et II, 30 et 150. (Revue générale d'Administration, avril 1907, p. 300-401).

— *Les beurres de Mortagne*. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., avril 07, p. 82-88).

— *La réouverture des églises en l'an III, dans le district de Bellême*. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., 15 octobre 1907, p. 147-165. Tirage à part, Bellême G. Levayer, 1907, 23 p. in-8°).

— *Bibliographie*. La Crémation et les Rites funéraires du Cambodge, par Adhémar Leclère. — Dictionnaire biographique de l'Orne. — La Surprise d'Arras tentée par Henri IV, par A. Guesnon. — Histoire du Kämpot et de la rébellion de cette province en 1883-86, par Adh. Leclère. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, octobre 07, p. 520-526).

— *Le Consistoire de Joué-du-Plain*.

— *A propos des fêtes de Jeanne d'Arc*. (Journal de l'Orne, 5 janvier, 16 mars, 11 mai 1907).

— Signale une erreur qui s'est glissée dans la reproduction du sceau du prieuré de Saint-Cyr de Friardel, à la p. 320 du Bulletin de la Société, année 1906. (Bulletin de la Société nationale des Antiquaires de France, 3^e trimestre 1907, p. 290).

— *La Panthéonisation de Zola et les lois républicaines*. (Journal de l'Orne, 4 avril 1908).

— *La Panthéonisation de Zola, à propos de Barra et Viala*. (Ibid., 11 avril).

Echauffour. V. Le Cacheux.

Exmes. V. Le Cacheux.

— *Cavalcade* (Entrée de Louis XI). (Journal de l'Orne, 24 août 1907).

FARCY (P. de). *Les ex-libris manceaux antérieurs au XIX^e siècle* : Le Bouyer ; Chausson de Courtilloles et Chausson du Saussay ; Le Bouyer de Saint-Gervais et Le Boyer de Monthoudon ; de Tascher ; Le Veneur. (Bulletin de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, t. XXIII, 1907).

FAUQUET (Georges). *La Célébration du Culte de la Raison dans le Perche*. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., avril 07, p. 89-92).

Feings. *Son clocher.* V. Sornin.

FÉLICE (Raoul de), professeur au Lycée de Chartres. *La Basse-Normandie*, Etude de géographie régionale. (Paris et Cahors, imp.-typ. A. Constant, 1907, 596 p. in-8° avec planches).

FÉRET (Ch.-Th.). *Du bidet au Pégase. Poétesses normandes.* Chroniques en vers et en prose. Portraits. (Paris, Eugène Ry, 1907, in-8°). M^{me} Cosnard de Séez, M^{me} de Villedieu (Hortense Desjardins). Charlotte de Corday d'Armont, M^{me} Schalk de la Faverie, Charlotte Pitou.

Ferrière-au-Doyen (La). V. Baron.

Ferrière-aux-Etangs (La). *Mémoire* des habitants du bourg de la Ferrière-aux-Etangs et autres paroisses du district de Domfront sur la nécessité d'une route qui puisse communiquer d'Alençon aux ports de Granville et Cherbourg, et autres, parce que le chemin est très mauvais. Renvoyé au département de l'Orne. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, t. II, p. 91).

Ferrière-Béchet (La). V. Germain-Lacour.

Ferté-Frênel (La). V. Le Cacheux.

— *Lettre* du Conseil général de la commune de Fresnel (2), canton de Glos-la-Ferrière, district de Laigle, relative à la contribution foncière due pour les chênes et arbres épars dans un bois taillis, divisé en douze coupes et âgés de 30 à 100 ans, 2 janvier 1792. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture, t. II, p. 49).

Feugerets (Les). Château. *Excursion dans le Perche.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 66-69. Lettre ornée).

Flers. *Un Octroi en 1559.* V. Surville.

FLEURY (Paul). *Débats parlementaires.* Sessions ordinaire et extraordinaire de 1907. Sénat.

Parle : discuss. du budget de 1908 (Agriculture), 1302. (Journal Officiel).

— *Circulaire* aux électeurs du canton de Moulins-la-

Marche, 14 juillet 1907. (Reproduite dans le Journal d'Alençon, 20 juillet 1907).

Fontenai-les-Louvets. 1792-an III. *Documents économiques.* V. Mourlot.

Forges. *Documents économiques*, 1788-an IV. V. Mourlot.

FOURMY (Jean-Denis). 18 thermidor an III. Président du Comité des Finances. *Arrêté* pris par le Comité d'Instruction publique, de concert avec le Comité des Finances qui autorise la Commission des Travaux publics à ordonnancer la somme de 674.471 livres au profit du sieur Cagnon pour le payement des terrains, batiments, sis Section des Plants dont la réunion au Muséum d'histoire naturelle a été ordonnée par le décret du 24 frimaire an III, (Procès-verbaux du Comité de la Convention nationale, t. VI, p. 503-509).

FOURNIER (Lucien). *Coup d'œil rétrospectif.* La ville de Mortagne a-t-elle eu sa prison de Saint-Lazare? (Bonhomme Percheron, 6 janvier 1907).

— *Une battue dans le Perche sous le Directoire.* (Id., 27 janvier).

— *Pourquoi le Moul des Mallets, que le métier dégoûtait, ne put apprendre celui de boulanger.* (Id., 24 fév. 07).

— *L'Invasion allemande au Perche.* (Documents sur la prov. du Perche, janvier, avril, juillet 07).

— *A propos de l'arrestation de Claude Delangle.* (Bonh. Percher., 23 juin 07).

— *Documents divers.* (Documents sur la prov. du Perche, janv., avril, juillet, octobre).

— *A tort et à travers.* (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., juillet 07, p. 130-143).

— *Une Fête officielle à Saint-Aubin-sur-Iton sous la Révolution.* (Bonhomme Percheron, 13 oct. 07).

FRÉMINE (Charles). *Les Pommiers.* (La Chanson de Paris, 1903 ; Association amicale de l'Orne, n° 52, octobre 1907).

Fresnes. V. *Nécrologie.*

FRÉVILLE (de). *Lally et Bussy aux Indes, avril 1758-mars 1761*. (Revue des Questions historiques, 1^{er} janvier 07, p. 138-184).

Gacé. V. Le Cacheux.

Gandelain. 1796-an III. *Documents économiques*. V. Mourlot.

GÉNISSIEU (Jean-Victor-Joseph), représentant en mission dans l'Orne et la Sarthe. *Lettre au Comité de Salut public*. Alençon, 9 brumaire an III (relative au général de brigade Bonvoust. (Aulard. Recueil des actes du Comité de Salut public, t. XVII. Paris, Impr. nat. 1906, p. 694-695).

— *Lettre à la Convention nationale*, 12 brumaire an III, (relative à l'évêque constitutionnel Le Fessier et à un individu de Mortagne détenu comme frénétique).

27 octobre 1794 (relative à Hébert, p. 649).

7 et 8 brumaire an III. Disette, p. 666 et 683.

— *Représentants en mission*. Mission de Génissieu dans l'Orne et la Sarthe. Décret de la Convention nationale du 18 vendémiaire an III, 19 octobre 1794. (Aulard. Recueil des actes du Comité de Salut public, t. XVII. Paris, Impr. nat., 1806, p. 328).

GERMAIN-LACOUR (J.). *Le Ministre et les Etoiles*, sonnet (Le Correspondant, 10 janvier 07, p. 187; Semaine cath. du dioc. de Sées, 18 janvier, p. 43; Bull. de l'Union bas-norm. et perch., janvier-février 07, p. 5).

— *La Roche au Diable*. (Bull. de l'Union bas-norm. et perch., mars-avril 07, p. 34).

— *Vingt-cinquième anniversaire de la Société hist. et arch. de l'Orne*. (Journal d'Alençon, 27 août 1907).

GÉVELOT (J.-F.). *Souvenir d'antan*. (Flers, Folloppe, 1907, in-8°, 58 p. Portrait et reproduction du monument en photographie).

GÉRARD-DESRIVIÈRES, demeurant rue du Faubourg-Poissonnière, n° 1497 ou 1498, propriétaire d'une partie du jardin provenant du citoyen Boutin, réservé à la nation et renfermant des plantes rares. Accusé d'avoir tiré un coup de fusil

sur le citoyen Camus, jardinier chargé de l'entretien de ce jardin national. (Procès-verbaux du Comité d'inst. publ. de la Conv. nat., t. VI, p. 615).

Glapion. V. Savary.

GOBLET (Raoul), missionnaire apostolique dans le Haut-Congo Français. Correspondance. Journal de voyage. *De Loango à Brazzaville*. (Le Semeur de Saint-Jean-de-la-Forêt et de Saint-Aubin-des-Grois, juillet 1907, p. 45-47).

GOEUROT (Jehan). *Silhouettes Bellèmoises*, par M. H. Tournouer. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 126-128).

GODEFROY (Charles), avocat. *Discours* à l'Association des anciens élèves du Collège d'Argentan. V. Discours prononcé sur sa tombe par M. Guillochim. (Journal de l'Orne, 26 mai 1907, 20 juillet 1907).

— *La Lyre malgache*. (Journal de l'Orne, 16 février 1907).

GODET (l'abbé). *Mémoire historique sur le Pas-Saint-Lhomer* (suite). (Documents sur la prov. du Perche, janvier 07, p. 137-152; avril 07, p. 153-168; octobre 07, p. 169-172).

— *Le druidisme au pays de Rémalard et la légende de la Vierge*. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., juillet 07, p. 117-125).

GODU, professeur d'Anglais au Collège d'Argentan. *Discours* à la distribution des prix. (Journal de l'Orne, 3 août 1907).

GOMERFONTAINE. Abbaye. V. Maricourt (le baron de).

GOUGET (E.). *Nocé. Le chanvre et le lin au temps passé*. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., 15 octobre 1907, p. 174-178).

GOUGEON (l'abbé Louis), curé des Tourailles. *Nécrologie*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 309).

GRENET (l'abbé Louis-Michel). *Nécrologie*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 306).

GROSSE-DUPERRON (M.), vice-président de la Commission

historique et archéologique de la Mayenne. Vient de consacrer un livre au duché de Mayenne.

GUERCHAIS (l'abbé). *Le Centre du Houlme*, par M. l'abbé Gourdel. Compte-rendu. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 205-207).

Guerquesalles. V. Le Cacheux.

GUILLOCHIM, maire d'Argentan. *Discours* aux distributions des prix du Collège et de l'École de garçons. (Souvenirs historiques).

— *Discours* sur la tombe de M. Ch. Godefroy, 20 juillet. (Journal de l'Orne, 3 août 1907).

GUITTON (R.). *Du droit successoral dans les coutumes du Grand'Perche*. (Paris, Giard et Brière, in-8°, 187 p.).

Haras. *Plan* présenté par M. Chauvelier, 30 nov. 1791. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture, t. II, p. 468).

Harcourt. *Une belle page de son histoire*. V. Rotours.

HARDY (Pierre). *Nécrologie* : Henri Wains. (Journal d'Alençon, 3 octobre 1907).

HAREL (Paul). *L'Évêché désert*, poésie aux Évêques de France. (Le Jaune, 12 janvier 07 ; Le Soleil, 13 janvier ; Semaine cath. du dioc. de Séez, 18 janvier, p. 44 ; Bulletin de l'Union bas-norm. et perch., janv.-fév. 07, p. 5).

— *Discours* prononcé au banquet des publicistes chrétiens le 7 février. (Indépendant de l'Orne, 14 février 07).

— *La cheminée du prieuré*, poésie. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 173).

— *Turquetin et la petite rose*. (Id., p. 176-179).

— *A Biétry*, poésie. (Le Soleil, 30 juin 07 ; Le Jaune, 6 juillet).

— *La mort du Cerf*, poésie. (Journal d'Alençon, 17 septembre 07).

— *Le Buste*, poésie. (Journal d'Alençon, 17 septembre).

— *La plainte du Lièvre*, poésie. (Indépendant de l'Orne, 5 décembre 07).

Haute-Chapelle (La). V. Le Cacheux.

HÉBERT. *Club des Cordeliers.* Séance du 15 juillet 1792. Présidence de Hébert : est un des commissaires chargés de rédiger une adresse à l'Assemblée nationale pour lui demander qu'elle décrète qu'il y a lieu à une Convention nationale. — 17 frimaire an II. Arrêté qui déclare que Hébert a toujours la confiance de la Société. — 22 nivose. Sa rétractation de l'accusation qu'il a portée contre Marat d'avoir reçu du ministre de la Guerre un abonnement à son journal. — 22 ventose. Se défend d'avoir dénoncé Robespierre. (Inventaire des registres des sections de Paris, conservés à la Bibliothèque V. Cousin. La Correspondance hist. et arch., janv.-févr. 1907, p. 10 et 11).

Héloup. *Documents économiques.* V. Murlot.

HELVÉTIUS. Le 20 brumaire an III. Le Comité de l'Instruction publique arrête que le citoyen Massieu, un de ses membres, sera chargé de prendre les mesures convenables pour procurer à la Nation les divers manuscrits de J.-J. Rousseau, Le Mière, Mably, Helvétius, etc. (Procès-verbaux du Comité d'instr. publ. de la Conv. nat., t. V, p. 208 et t. VI, p. 943).

HOMMEY, avocat à Argentan. *Discours* sur la tombe de Bouglhier-Desfontaines. (Journal de l'Orne, 27 avril 1907).

Houlme (Le Centre du). Compte-rendu. V. Guerchais.

— *La Persécution religieuse.* V. Romain.

HUSNOT (T.), maire de Cahan. *L'École de Ségrie-Fontaine (Orne).* Un maire, un architecte communal, un architecte départemental, un procureur, un préfet. Juin et Septembre 1907. (Caen, V^e A. Domin, 1907, 2 in-8° de 7 et 4 p.).

JANNAUX (Edmond), gardien de l'Arc de Triomphe en 1871. *Nécrologie.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 109-110).

JARACZENSKI, inspecteur divisionnaire de travail de la 6^e circonscription dont fait partie le département de l'Orne.

Rapport. (Rapport sur l'application des lois réglementant le travail en 1906. Paris. Impr. nat., 1907, p. 141-170).

JOLY (Henri). *Le Vénérable Père Eudes (1601-1680).* (Paris, Gabalda, 1907, 206 p. in-8°).

Joué-du-Plain (Le Consistoire de). V. Duval (Louis).

Juvigny-sous-Andaine. V. Anonyme.

L. (L.-H.). *Jacques III de Matignon et la Noblesse normande.* (Journal de Monaco, 3 décembre 1907).

LABBÉ (D^r). *Débats parlementaires.* Sessions ordinaire et extraordinaire de 1907. Sénat.

Parle : Discuss. du budget de 1908 (Instruction publique). Journal officiel, p. 1289, 1291. (Agriculture), p. 1323.

LACHÈVRE (Frédéric). *Bibliographie des recueils collectifs de poésies, publiés de 1597 à 1700.* (Paris, H. Leclère, 1901-1906). Compte-rendu par le baron Jules Angot des Rotours. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 312-313).

Laigle. V. Le Cacheux.

28 thermidor an III. *Rapport* sur les dépenses d'établissement de la Bibliothèque du district de Laigle. Remis à la deuxième section. (Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Conv. nat., t. VI, p. 546).

— *Pétition* des administrateurs du département de l'Orne qui exposent que bientôt la manufacture d'épingles n'existera plus si promptement on ne s'occupe de lui procurer les matières premières dont elle manque. 22 août 1791. (Procès-verbaux du Comité d'agr. et de commerce, t. II, p. 387. Autres documents indiqués, F¹², 1321-1322, 1713 à l'an VI, Ibid.).

— *Nombre des prêtres constitutionnels et des réfractaires dans le district.* (Le clergé constitutionnel et le clergé réfractaire en 1791, d'après M. Sciout, par P. Sagnac; La Révolution Française, 14 déc. 1907, p. 504, 505).

LAIR (Jules), membre de l'Académie des inscriptions.

Nécrologie. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 310-311).

LA JONQUIÈRE (le marquis de), chef d'escadron d'artillerie. *Nécrologie.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 309).

Lande-Patri (La). V. Harel et Nobis.

LANGLAIS (G.), professeur d'agriculture. *Pays d'herbages, pays de labourage.* Simples constatations. (Bulletin mensuel du Syndicat des Agriculteurs de l'Orne, 20 février 1908, p. 13-15).

Larchamp. V. Le Cacheux.

Larré. 1788-an III. *Documents économiques.* V. Mourlot.

LE BLOND (Gaspard), né à Caen, mort à Laigle le 17 juin 1809, chargé par arrêté du 25 pluviôse an II de la correspondance de la Commission des arts.

Le 6 floréal au III, le citoyen Le Blond, commissaire pour la recherche des objets de sciences et arts dans la Belgique, remet au Comité d'Instruction publique des volumes précieux et des pierres gravées. Le 8, il annonce l'arrivée prochaine de quarante-cinq caisses de sciences et arts et l'invite pour qu'ils soient remis le plus promptement possible dans les dépôts qui leur sont destinés. (Procès-verbaux du Comité d'Instruction publique de la Conv. nat, t. VI, p. 131, 189, 828, XXXVII).

LE BOULANGER (l'abbé J.), aumônier des Bénédictines d'Argentan. *Dentelle d'Argentan.* (Journal de l'Orne, 6 juillet 07).

— *Discours* prononcé à la cérémonie de clôture de l'enseignement chez les Bénédictines d'Argentan. (Sem. cath. du dioc. de Séez, 26 juillet 07, p. 480).

LE CACHEUX (Paul). *Actes de la Chevalerie de Henri VI, concernant la Normandie sous la domination anglaise (1422-1433).* t. I.

Alençon, p. 107, 224; Argentan, 222, 246; Bonsmoulins, 218; Brullemail, 220; Carrouges, 151, 158, 163; Chambois, 273; Champhaut, 211; Chaumont, 142; Domfront, 215, 310;

Echauffour, 197 ; Exmes, 53, 218, 273 ; Ferté-Frènel (La), 120 ; Gacé, 244, 252 ; Guerquesalles, 116 ; Haute-Chapelle (La), 390 ; Laigle, 62 ; Larchamp, 484 ; Mortagne, 83 ; Saint-Evroul, 333 ; Saint-Martin-l'Aiguillon, 47 ; Sées, 143 ; Ventes-de-Bourse (Les), 363.

LE MARDELEY. *Discours* prononcé à l'inauguration de l'hospice de Tinchebray le 15 septembre. (Croix de l'Orne, 22 septembre 07).

LA MARTELLIÈRE (Pierre de). *Silhouettes Bellêmoises*, par M. H. Tournoüer. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 129-130).

LEROUX (Fréd.-Étienne). sculpteur. *Nécrologie*. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 308-309).

LETACQ (l'abbé). *Procès-verbaux des séances de la Société historique de l'Orne*. (1^{er} Bull., p. 1-5 ; 2^e Bull., p. 209-215 ; 3^e Bull., p. 315-320).

— *Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires croissant spontanément ou cultivées en grand dans le département de l'Orne*, 2^e fascicule. (Rouen, impr. Lecerf, 1907, in-8^e, 64 p. Extrait du Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen).

— *Notes biologiques sur le Vison*. (Bulletin de la Société des Amis des Sciences naturelles de Rouen, séance du 4 juillet 1907).

— *Notes sur les plantes anciennement cultivées dans le département de l'Orne*. (Bull. de la Soc. d'Horticulture de l'Orne, 1^{er} semestre 1907, p. 38).

— *Nouvelles observations sur les Roses des environs d'Alençon*. (Ibid., p. 48 ; article reproduit in-extenso dans le *Journal des Roses*, Grisy-Suisnes, Seine-et-Marne, 1907, octobre, p. 160 ; novembre, p. 174).

— *Notes historiques sur la culture de la Rose au Moyen-Age en Normandie*. (Ibid., p. 44).

— *Deux lettres inédites de Pierre-André Latreille*, membre de l'Institut, professeur au Muséum d'Histoire naturelle. (Ibid., p. 59).

— Extrait de *l'Essai sur l'Histoire et les Antiquités de Domfront*, par Caillebotte, concernant deux chênes de l'ancienne forêt du Passais. (*Ibid.*, 2^e semestre 1907, p. 95).

— *L'Hirondelle; le Martinet, le Gobe-Mouches et l'Engoulevent*. (Almanach de l'Orne 1908, p. 67).

— *Rats, Souris, Mulots, Campagnols*. (Almanach de l'Indépendant de l'Orne 1908, p. 113).

LEVASSORT (D^r). *Le siège de Rémalard (1075)*. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., janv. 07, p. 14-20).

LINIÈRE (Georges F. de), préfet de l'Orne. *Discours aux obsèques de P.-Th. Boschet, maire d'Argentan*. (Journal d'Alençon, 28, 30 mars, 2 avril 1907; Journal de l'Orne, 30 mars 1907).

Livaie. 1792-an II. *Documents économiques*. V. Mourlot.

LOISEAU (l'abbé F.). *Missionnaires originaires du diocèse de Séez*. (Sem. cath., du diocèse de Séez, 1^{er} février 07, p. 72; 1^{er} mars, p. 143; 29 mars, p. 209; 23 août, p. 548; 18 oct., p. 670; 1^{er} nov., p. 701; 15 nov., p. 737; 13 déc., p. 800; 20 déc., p. 813; 27 déc., p. 832).

Longuenoë. 1792-an II. *Documents économiques*. V. Mourlot.

Lormarin, Manoir. *Excursion dans le Perche*. Photographies. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 27-33).

Lubinière (La). Manoir. *Excursion dans le Perche*. (Id.).

LUDRE-FROLOIS (Marquis de). *Discours prononcé au Comice agricole de Bazoches-sur-Hoëne, tenu à Courgeoust le 22 septembre*. (Bonhomme Percheron, 29 septembre).

M. (G.). *Un décor historique. Le dernier mot sur la maison de Charlotte Corday*. (L'Eclair, 6 avril 07).

MACÉ (l'abbé), curé d'Athis. *Discours prononcé aux obsèques de M. l'abbé Gougeon, curé des Tourailles*. (Le Val-Marie, fév.-mars 07).

— *Histoire de l'église protestante d'Athis*, recueillie à

Sainte-Honorine-la-Chardonne et à la Gautraye. (Montligeon, in-8°, VII-231 p. et grav.).

MAGNE (Emile). *Femmes galantes du XVII^e siècle* : Madame de Villedieu (Hortense des Jardins, 1632-1692). (Paris, Mercure de France, 1907, in-18, 436 p.).

Comptes-rendus par Louis Coquelin dans la Revue des Questions historiques, 1^{er} oct. 1907, p. 649 ; par P. B. dans la Revue d'Histoire littéraire de la France, juillet-septembre 1907, p. 569.

MAINGOT (Hippolyte). *A travers nos Musées* : *Charlotte Corday*, par Paul Baudry, musée de Nantes. (Courrier politique, 1^{er} avril 07).

MANOUVRIER (D^r). *Le crâne de Charlotte Corday*. (Intermédiaire des Chercheurs et Curieux, 30 août 07 ; L'Eclair, 25 août).

Mans (le). *Evêché et presbytères du diocèse*. V. Triger.

MARCHAND (D.). *Discours prononcé au Comice agricole de Regmalard, tenu à Bretoncelles le 1^{er} septembre*. (Le Nogentais, 8 septembre ; Echo de l'Orne, 12 septembre).

MARICOURT (Baron de) et A. DRIART. *Une Abbaye de Filles au XVIII^e s. : Gomerfontaine*. Passages relatifs à trois abbeses de Gomerfontaine qui intéressent notre région : Judith, Madeleine et Marguerite de Rouxel de Médavy. (Revue des Questions historiques, 1^{er} avril 1907, p. 450).

MARTIN (Th.-Henri), correspondant de l'Acad. des Sciences morales et polit. *Silhouettes Bellêmoises*, par M. H. Tournouër. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 139-140).

MASSARD (Jean). Ibid. Portrait.

MAUPETIT (Michel-René), député de la Sarthe, né à Alençon. *Lettres, 1789-1791*. (Bulletin de la Commission hist. et arch. de la Mayenne, t. XXIII, p. 91-92. M. de la Chau, le curé de Céaucé (Thomas-Julien Jardin), curé constitutionnel).

MAUVIEL. V. Verlaine.

MAURY (Lucien). *En forêt*, par Paul Harel, compte-rendu. (Revue Bleue, 22 juin 1907, p. 795).

Ménil-Scelleur (Le). 1790-1791. *Documents économiques*. V. Mourlot.

MIRBEAU (Octave). *Rôle de l'Académie Goncourt*, par Jules Bois. (La Revue hebdomadaire, 21 déc. 1907).

MESNIL (l'abbé). *La Chapelle-Moche. Ses curés et ses prêtres à l'époque de la Révolution* (suite). (Sem. cath. du dioc. de Sées, 11 janvier 07, p. 80; 1^{er} février, p. 75; 3 mai, p. 288; 10 mai, p. 306; 17 mai, p. 323; 31 mai, p. 356; 7 juin, p. 368; 30 août, p. 567; 25 oct., p. 689; 6 déc., p. 783. — A part. Sées, Paul Leguernay, id., in-8^o, 39 p.).

Messei. V. *Nécrologie*.

MONANTEUIL (Jean-Jacques-François), peintre d'histoire, né à Mortagne le 11 juillet 1785, élève de Girodet, mort en 1860. *Lettre de Girodet-Trioson à Monanteuil (S. d.)*. (Correspondance, historique et archéologique, septembre-octobre 1907, p. 282). Relative à l'achat d'un de ses tableaux par la Société des Beaux-Arts, rue Bergère, dont M. d'Est était secrétaire. Monanteuil était élève de Girodet-Trioson, mort en 1824.

MONTORGUEIL (Georges). *Le crâne de Charlotte Corday et M. Lombroso*. (L'Éclair, 18 août 07).

Montimer, château. *Excursion dans le Perche*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 80. Photogr.).

Mortagne. V. Génissieu et Le Cacheux.

— *Beurres de*. V. Duval (L.).

— *Coup d'œil rétrospectif sur*. V. Fournier (L.).

— Tort considérable que les troubles des Colonies font au *commerce des Toiles*. Demande de la confirmation du décret du 12 octobre 1790, relatif à l'état des personnes non affranchies. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, 4 mai 1791, t. II, p. 223).

— *Hôtel de Mortagne* où sont déposés tous les modèles des

mécaniques propres à perfectionner les arts et principalement les manufactures. (Id.. p. 117).

Mortrée. *Réunion des Mobiles d'Argentan-Mortrée 1850-51.* Rapport d'Alfred Dornois, sergent-major. Faits militaires relatifs aux deux cantons. (Journal de l'Orne, 3 août 1907 ; Journal d'Alençon, 12 sept. 1907).

MOTÉY (Vicomte du). *Le Grand Séminaire de Sées.* (Indépendant de l'Orne. 26 fév. 07).

Motte-Fouquet (La). 1790-an III. *Documents économiques.* V. Mourlot.

MOURLOT (Félix), inspecteur d'Académie de l'Orne. *Recueil des documents d'ordre économique contenus dans les registres de délibérations des municipalités du district d'Alençon, 1788-an IV, t. I.* (Alençon, veuve Félix Guy et C^{ie}, 1907).

1° Alençon, articles 1-1053, p. 1-365 ; 2° Condé-sur-Sarthe, art. 1060-1173, p. 366-408 ; 3° Congé, art. 1174-1222, p. 409-422 ; 4° Forges, art. 1223-1336, p. 421-441 ; 5° Gandelain, art. 1337-1403, p. 441-457 ; 6° Héloup, art. 1404-1456, p. 456-474 ; 7° Larré, art. 1457-1508, p. 474-486 ; 8° La Roche-Mabile, art. 1509-1605, p. 487-507 ; 9° Pacé, art. 1616-1733, p. 507-539 ; 10° Saint-Denis-sur-Sarthon, art. 1734-1861, p. 539-572 ; 11° Semallé, art. 1862-1935, p. 572-588 ; 12° Valframbert, art. 1936-2089, p. 589-635.

Canton de Carrouges : 1° Carrouges, art. 2090-2177, p. 636-668 ; 2° Beauvain, art. 2178-2265, p. 668-688 ; 3° Fontenai-les-Louvets, art. 2266-2290, p. 688-694 ; 4° Livaie, art. 2291-2307, p. 695-699 ; 5° Longuenoë, art. 2308-2415, p. 699-725 ; 6° Ménil-Scelleur (Le), art. 2416-2425, p. 725-730 ; 7° Motte-Fouquet (La), art. 2426-2469, p. 730-742 ; 8° Saint-Patrice-du-Désert, art. 2460-2541, p. 742-762.

Sur les 25 communes que renfermait la ville et canton rural d'Alençon en 1790, moins de la moitié, douze seulement, figurent dans les analyses données par M. Mourlot.

— 18 communes seulement sur 48 que renfermaient les cantons d'Alençon et de Carrouges sont représentées dans ce Recueil. Manquent pour Alençon : Cerisé, Colombiers, Cuisai, Damigni, Ferrière-Bochard (La), Froust (Le), Lacelle (La), Lonrai, Mieuxcé, Radon, Saint-Cénéri-le-Gérei, Saint-Germain-du-Corbéis, Saint-Nicolas-des-Bois.

— Préside le Comité départemental d'hist. économ. de la Révolution le 27 juillet 1906. (Commission de recherche et de publication des documents relatifs à la vie économique de la Révolution. Bulletin trimestriel n° 4. Impr. nat., 1907, p. 427).

MOUSSET (V.). *Les bords de l'Orne à la Courbe.* (Association Normande, n° 52, oct. 1907).

Nécrologie. *Mère Saint-Joseph*, supérieure de l'hospice de Vimoutiers. (Sem. cath. du dioc. de Séez, 11 janvier 07, p. 25).

— *M. l'abbé Clérice*, anc. curé-doyen de Saint-Léonard d'Alençon. (Id., 15 fév., p. 112 et 22 fév., p. 126).

— *M. l'abbé Gougeon*, curé des Tourailles. (Id., 22 fév. p. 128).

— *Le R. P. Gabriel (Félix) Germain.* (Id., 8 mars, p. 158).

— *M. l'abbé François Maillard.* (Id., 22 mars 07, p. 192).

— *M. Debaize (1845-1880).* (Id., 29 mars, p. 225),

— *M. l'abbé Amiard*, archiprêtre de Domfront. (Id., 26 avril, p. 277).

— *M. l'abbé Durand*, vicaire à Chanu (Sem. cath., 17 mai, p. 320).

— *M. Auguste Buffard*, ancien maire de Tinchebray. (Id., p. 322).

— *M. l'abbé Roger*, curé de Fresnes. (Id, 27 sept., p. 629).

— *M. l'abbé Leveillé*, curé-doyen de Messey. (Id., 25 oct., p. 686).

— *Pauline Jariel.* (Id., 8 nov., p. 719).

— *Le R. P. Edouard Epinette*, de la Congrégation du Saint-Esprit. (Id., 15 nov., p. 736).

NÉEL DE CRISTOT (Louis-François), évêque de Séez. *Notice sur le canton de Tilly-sur-Seulles* (ch. X. Cristot), par M. P. de Longuemare. (Annuaire de l'Association normande, 1907, p. 198-199).

NOBIS (Charles). *L'Andouille du Prieuré* (de la Lande-Patry). (Domfront, Henri Stein, 1907, 5 p. in-12).

Nocé. *Comice cantonal.* V. Tournoüer.

Nogent-le-Rotrou. *Excursion dans le Perche.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 45-60. Photogr.).

Nonant-le-Pin. *Histoire.* V. Vérel.

La municipalité demande à être autorisée à faire la publication des foires et marchés dont elle est déjà en possession, 29 août 1791. Autorisation accordée 2 sept. id. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, t. II, p. 395 et 399).

OLIVIER (l'abbé H.), à Bazoches-en-Houlme. *Lichens d'Europe.* Enumération, stations et distribution géographique avec clef dichotomique des genres et des espèces, 1^{er} fascicule. (Cherbourg, Impr. Em. Lemaoult, 1907, in-8°, 191 p.). Extrait des Mémoires de la Société des Sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg.

ORIoT (Alfred), membre du Conseil général et président de la Société d'agriculture de l'Orne. *Rapport.* 18 avril 1907. (Bulletin de la Société d'agriculture de l'Orne, n° 7).

Orne. *Etat des Ecoles primaires :* 12 brumaire an III.

District d'Alençon : Quelques écoles ; Argentan. id. ; Bellême, id. ; Domfront, id. ; Mortagne, id. ; Laigle. 45 écoles sur 104 communes. (Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Conv. nat., t. VI, p. 905).

— Prix d'encouragement réclamé par le département de l'Orne pour les services rendus par le s^r Guerrier, fermier du prieuré de Saint-Martin-du-Vieux-Bellême, à l'agriculture, 2 mai 1791. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, t. II, p. 209).

— *Lettre* des administrateurs du département au Comité, 25 nov. 1791. (Ibid., p. 465).

— Pour demander le partage des biens communaux, 21 mai 1792, p. 372.

— *Dictionnaire biographique et Album de l'Orne.* (Paris, E. Flammarion, 826 p. in-8° avec portraits).

OZENNE Emile, chirurgien de Saint-Lazare. *De la transmissibilité des maladies contagieuses et infectieuses par les animaux d'appartement. chiens, chats, oiseaux.* Conférence à l'Union des Femmes de France le 27 février 1907. (L'Union des Femmes de France, nov. 1907).

Pacé. 1788-an IV. *Documents économiques.* V. Mourlot.

Pas-Saint-l'Homer (Le). V. Duval (Louis) ; Godet (l'abbé).

Perche. V. Broc (le V^{te} de).

— (*Battue dans le*), *sous le Directoire.* V. Fournier (L.).

— *Culte de la Raison.* V. Fauquet (G.).

— *Invasion Allemande.* V. Fournier (L.).

— (*Coutume du*). V. Guitton.

— *Notes.* V. Peschot.

— *Excursion archéolog.* V. Richer et Tournouër.

Perrière (La). *Excursion dans le Perche.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 77-79. Photogr.).

PESCHOT (l'abbé). *Notés percheronnes.* (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., avril 07, p. 93-96).

PIARRON DE MONTDÉSIR, négociant à Paris. *Pétition relative aux graines de lin et de colza pour l'importation, 16 mars 1792. — Saisie de 256 pièces d'eau-de-vie, 18 juin id.* (Procès-verbaux du Comité du commerce, t. II, p. 722-784).

Pin (Le). *Conservation du Haras*, demandée par le département de l'Orne, 22 juillet 1791. — Autorisation de vendre aux cultivateurs du département 40 chevaux sur les 80 qui composent le haras. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, t. II, p. 337-338).

— Remise faite à M. Gobillar des *Lettres et Mémoires* concernant le Haras du Pin, 18 nov. 1791. (Ibid., p. 458).

— Renvoi d'une *Lettre* de la Section des Haras, 25 nov. 1791, p. 465. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture de l'Ass. législative. V. Arch. nat. R¹ 432 et Arch. dép. de l'Orne, c. 97-101).

— *Lettre* du ministre de l'Intérieur et **délibération** du département pour demander la conservation du **Haras**, 18 avril 1792. (Ibid., p. 560).

— *Lettre* du maire de la Cochère et *pétition* de la commune d'Argentan pour demander que le domaine du Pin soit **vendu** et en attendant régi par la direction du district d'Argentan, 4 mai 1792. (Ibid., p. 566).

— *Rapport* de M. Rivery sur l'établissement d'un **haras** dans l'Orne, 16 mai 1792, p. 570.

PONTAVICE (Vicomtesse du). *Une justicière : Charlotte Corday*. (Le Monde Moderne, mai 1907, p. 119-123).

POULET-MALASSIS. *Lettres de Ch. Baudelaire*, des 16 mai 1858 et 15 décembre 1859.

— *Lettres inédites à Félicien Raps*. (Mercure de France, 1^{er} et 15 janvier 1907, p. 596-598).

PRENTOUT (Henri), professeur à la Faculté des lettres de Caen. *Les tableaux de 1790, en réponse à l'enquête du Comité de mendicité*. Calvados. (La Révolution française, novembre 1907. Tirage à part). Contient des notes empruntées aux documents donnés par M. Lasne en appendice à son Mémoire sur l'assistance publique dans l'Orne pendant la Révolution présenté à la Faculté des lettres de Caen pour le diplôme d'études supérieures d'Histoire. V. Bibliogr. du département de l'Orne pendant l'année 1906.

Préaux. *Excursion dans le Perche*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv, 1907, p. 33-35).

PRIEUR de la Marne (le Conventionnel), en mission dans l'Ouest d'après des *documents inédits* par M. P. Bliard. (Paris, Emile Paul 1906, in-8°. Compte-rendu par L. Levy-Schneider dans la Révolution Française, mars, mai et juin 1907, p. 269, 449 et 568).

Prieur de la Marne (Pierre-Louis) et *Prieur de la Côte d'Or* (Claude-Antoine) furent envoyés en mission à l'armée des côtes de Cherbourg, avec Romme et Laurent Le Cointre, par décret du 30 avril 1793. — Mais Prieur de la Côte d'Or avait été envoyé en mission dans les départements maritimes

depuis Lorient jusqu'à Dunkerque avec Deferinon et Roche-gude, par décret du 22 janvier 1799. (V. Archives de l'Orne, L. 258).

PRINGAULT (Louis). *Nécrologie.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 1907, p. 306-307).

REDON (J.), juge de paix de Mortagne. *Nécrologie.* L.-A. Besnard.

Rémalard. *Comice agricole.* V. Marchand.

— (*Le druidisme au pays de*). V. Godet.

— (*Le Siège de*). V. Levassort.

René Delanoë (Louis Duval). *Pour la liberté du culte.* (Journal de l'Orne, 9 février 1907).

RICHER (abbé). *Excursion archéologique dans le Perche,* en collaboration avec M. Tournoüer. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 9-86).

Roche-au-Diable (La), commune de la Ferrière-Béchet. V. Germain-Lacour.

Roche-Mabile (La). 1793-an II. *Documents économiques.* V. Mourlot.

ROMAIN (J.). *Les leçons du passé. La marche de la persécution religieuse dans les paroisses du Houlme,* à propos d'un ouvrage récent. (Croix de l'Orne, 6 janvier 1907).

ROTOURS (Baron Jules Angot des). *Chronique du Mouvement social. Pays de langue anglaise.* (La Réforme sociale, 16 janvier 07, p. 190).

— *Une belle page de l'histoire d'Harcourt.* (Bull. de l'Union bas-norm. et perch., janvier-février 07, p. 7).

— *Soleil de février,* poésie (Le Correspondant, 25 février 07, p. 802; Bull. de l'Union bas-norm. et perch., mars-avril 07, p. 31).

Rapport annuel sur les travaux de la Société. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 146-158).

— *A Pierre Corneille*, poésie. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 180).

— *Bibliographie des recueils collectifs de poésies, publ. de 1597 à 1700* par M. F. Lachèvre. Compte-rendu. (Id., avril 07, p. 312).

— *La Sénatorerie de Caen*. (Bull. de l'Union bas-norm. et percheronne. nov.-déc. 07, p. 113-120).

— *Bibliographie : M^{me} de Villedieu*, par E. Magne.

— *La géographie botanique de la Bretagne*, par Em. Gadeceau. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, octobre 07, p. 517-520).

Saint-Aignan-sur-Erre. *Excursion dans le Perche*. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 39-45).

Saint-Antonin-de-Sommaire, près Rugles. *Mémoire du s^r Galepin*, administrateur du district de Verneuil, paroisse de Saint-Antonin, près Rugles, qui demande la concession à perpétuité d'un marais contenant 100 arpents, département de Loir-et-Cher. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, II, 130).

Saint-Aubin-sur-Iton. *Une Fête officielle sous la Révolution*. V. Fournier (L.).

Sainte-Barbe-en-Auge. V. Deville.

Saint-Cyr-la-Rosière. *Excursion dans le Perche*. (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 66. Photogr.).

Saint-Evroul. V. Le Cacheux.

Saint-Denis-sur-Sarthon. 1788-1789. *Documents économiques*. V. Mourlot.

Sainte-Gauburge-de-la-Coudre. Prieuré. *Excursion dans le Perche*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, Photogr.).

Saint-Hilaire-des-Noyers. Château. V. Tournouier et P. Harel.

Sainte-Honorine-la-Chardonne. V. Macé.

Saint-Martin-du-Vieux-Bellême. Prieuré *Excursion dans le Perche.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 72-76. Photogr.).

— *Encouragements* à donner à un établissement de chevaux de race anglaise créé par le s^r Guerrier, fermier du prieuré, 2, 27 mai 1791. (Procès-verbaux du Comité d'agriculture et de commerce, t. II, p. 223, 266).

— *Présentation* au Comité par MM. Guerrier, l'un de chevaux de race anglaise nés dans le Perche, l'autre de béliers de race anglaise nés en Picardie. Présentation au procès-verbal, 16 sept. 1791. (Ibid., p. 426).

Saint-Martin-l'Aiguillon. V. Le Cacheux.

Saint-Ouen-de-la-Cour. *Excursion dans le Perche.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 10-15).

Saint-Patrice-du-Désert. 1791-an III. *Documents économiques.* V. Mourlot.

Sainte-Scolasse. V. Savary.

SAMARAN (Ch.). *La Maison d'Armagnac au XV^e siècle.* Mémoires et documents publiés par la Société de l'Ecole des Chartes, t. VII. (Paris, A. Picard, 1907. Alençon, Argentan).

SAUVAGE (M.-R.-Norbert). *La Chronique de Sainte-Barbe-en-Auge.* Sainte-Barbe-en-Auge faisait partie du diocèse de Sées avant la Révolution.

SAVARY (Georges). *Glapion.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 07, p. 277-298. A part, Sainte-Scolasse (Orne), Glapion. Alençon, Imprimerie Alençonnaise, 1907, in-8°, 27 p. Photogravures représentant l'intérieur de l'Eglise de Sainte-Scolasse et un reliquaire de Sainte-Scholastique. Armoiries.

SCHALCK DE LA FAVERIE (M^{me} Félicité-Louise Louvel). *M^{me} Schalck de la Faverie (F. L.) et M. Schalck de la Faverie (A. B.).* Extrait du Dictionnaire biographique de l'Orne. (Paris, E. Flammarion, 1907, in-8°, 210 p., 2 portraits).

SÉCHÉ (Jules). Madame de Villedieu. *Une aventurière de lettres au XVII^e siècle.* (Mercure de France, 15 févr.).

Sées. *Le Grand Séminaire*. V. Motey (du), Le Cacheux et Verlaine.

Ségrie-Fontaine. V. Husnot.

Semallé. 1788-an III. *Documents économiques*. V. Mourlot.

SORNIN (l'abbé A.). *Julien Tison, curé de Feings*. (Le Clocher de Feings, avril-mai 07, p. 13 ; mai-juin, p. 9 ; juillet, p. 10 ; août et septembre, p. 13.

— *A quoi servent les riches ?* poésie. (Le Clocher de Feings, juillet 07, p. 8).

— *Grand' Mère*, poésie. (Id., août et sept., p. 12).

SOUANCÉ (Comte de). *M. Gustave Daupeley*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07. p. 197-201).

— *Une Famille alençonnaise. Les Du Mesnil*. (Id., avril 07, p. 262-276).

SURVILLE (A.). *Un octroi à Flers en 1759*. (Flers, Imp. Folloppe, 1907, 4 p. in-8°.

— *Recherches historiques sur Beauchêne*. (La Chapelle-Montligeon, 1907, 40 p. in-12.

— *Charles de Ganreault, du Mont, gouverneur d'Alençon (1620-1621)*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, juillet 07, p. 388-393).

TERTU (Comte de). *Discours prononcé au Comice agricole de Turouvre tenu à Saint-Maurice-les-Charencey le 15 septembre*. (Echo de l'Orne, 19 septembre).

THÉOBALD (H.). *Un poète aubergiste : Paul Harel*. (Le Clocher provençal, mai 07).

Tinchebrai. V. Voisin. Association des élèves de Sainte-Marie ; v. Banville (le Vicomte de).

— Le Mardeley. V. *Nécrologie*.

TOMERET (H.). *M. de Broise*. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 201-204).

TOTET (Alfred). *Lettre à Arvers sur Alençon. 2 août 1837*. (Mercure de France, 15 juillet 1906. p. 174-176)).

Tourailles (Les). *Nécrologie.* V. Macé et Vimard.

TOURNOUER (Henri). *Silhouettes Bellêmoises.* (Le Bellêmois, 3, 10, 17, 24, 31 janvier et 7, 14 février 07. Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 123-145).

— *Compte-rendu des travaux de la Soc. perch. d'hist. et d'arch. (1905-1906).* (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., janvier 1907, p. 28-36 et à part, Bellême, G. Levayer, 1907, 11 p. in-8°).

— *Silhouettes Bellêmoises.* Charles Pitou. (Le Bellêmois, 7 mars 07. Bull. de l'Union bas-norm. et perch., mars-avril 07, p. 26-30).

— *Excursion archéologique dans le Perche,* en collaboration avec M. l'abbé Richer. (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janvier 07, p. 9-86).

— *Saint-Hilaire-des-Noyers.* (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 07, p. 89-122 et à part, Alençon, 1907, 71 p. in-8°.)

— *Discours prononcé au Comice agricole de Nocé,* tenu à Berd'huis le 8 septembre. (Journal de Nogent, 12 septembre ; Le Bellêmois, 12 septembre ; Le Nogentais, 15 septembre ; Bonhomme Percheron, 15 septembre).

Tourouvre. V. Charencey (le Comte de) ; Dumaine, vic. gén.

— *La Verrerie de Bellevue.* V. C. (A.).

— *Comice.* Tertu (Comte de).

Tout-Paris. *La légende du Point d'Argentan.* (Journal de l'Orne, 27 avril 1907).

Trappe (La). V. Charencey (le Comte de).

TRIGER (Robert). *L'Evêché du Mans ; les Presbytères de la Sarthe.* Notes et documents. (Le Mans, 1907, 27 p. in-8°).

TURGEON (Charles). *Vieille fille,* poésie. (Bull. de la Soc. perch. d'hist. et d'arch., janv. 07, p. 37).

UBALD d'Alençon (R. P.).

En 1906 :

1. *Souvenirs inédits de Dubois de la Loire-Inférieure.* (Revue de Bretagne, 1906, p. 21-36.)

2. *L'abbaye royale de Longchamp et sa bibliothèque au XV^e siècle.* (Etudes Franciscaines, février 1906).

3. *Chronique bibliographique.* (Action Franciscaine, janvier 1906 et juillet 1906).

4. *Les Œuvres du P. Basile au Mans.* (Action Franciscaine, mars 1906).

5. *Bulletin d'Histoire Franciscaine. Publications Hollandaises.* (Etudes Franciscaines, avril 1906).

6. *Le Père Timothée de la Flèche, évêque de Béryte, et les affaires ecclésiastiques de son temps (1703-1730).* (Annales Fléchoises. mai-juin 1906 et Etudes Franciscaines, août 1906).

7. *Bulletin d'Histoire Franciscaine.* (Etudes Franciscaines, juillet et octobre 1906).

8. *Le Cardinal de Richelieu et les Capucins de Chalons-sur-Marne.* (Id., juillet).

9. *Le Couronnement de N. D. de Paix à Paris.* (Annales Franciscaines, octobre 1906).

10. *Prières et poésies du moyen-âge en l'honneur de Saint-François d'Assise.* (Etudes Franciscaines, octobre 1906).

11. *Bulletin d'Histoire.* (Id., novembre 1906).

En 1907 :

1. *Les Franciscains de Berthancourt et de Bethléem à Mézières et à Charleville.* (Revue hist. ardennaise, mars-avril 1907, p. 68-96. Tirage à part, chez Picard, Paris, in-8° de 31 p.).

2. *Notice nécrologique sur le P. Benoît-Joseph.* (Annales Franciscaines. février, mars, avril. Tirage à part in-8° de 16 p. Paris, Mersch.

3. *Bulletin d'Histoire.* (Etudes Francisc., mars 1907).

4. *Le P. Séverin Girault mort aux Carmes en 1792.* (Etudes Francis., mai et juillet. Tir. à part de 44 p., Paris, Poussielgue).

5. *Reginald Balfour.* (Annales Francisc., septembre).

6. *Bulletin d'Histoire Franciscaine.* (Etudes Francisc., juin).

7. *Lettres inédites de Lamennais à propos de l'édition des Lettres d'Atticus.* (Etudes Francisc., août et Revue de Bretagne, septembre).

8. *Bulletin bibliographique.* (Action Franciscaine. octobre).

9. *Vie inédite de S. François d'Assise, texte du XIII^e siècle.* (Etudes Francisc., octobre).

10. *The Conthings of St Francis*. (London, Burns et Dater, 1907, in-16 d. XVII-148 p.).

11. *Jean Bernadotte*. (Intermédiaire du 30 octobre 1907).

12. *Bulletin d'Histoire Franciscaine*. (Etudes Franciscaines, décembre).

Valframbert. *Documents économiques*. 1792-an IV. V. Mourlot.

VANDIER (M.-Ed.-B.). *Silhouettes Bellémoises*, par M. H. Tournoüer (Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, janv. 1907, p. 137-139. Portrait).

VAUGEUIS. 6 thermidor an III. Le citoyen Blondin, auteur d'un précis de la langue française. demande au Comité d'Instruction publique par l'organe des représentants du peuple Vaugeois, Pottier. Chauvin et Bohan que sa méthode soit adoptée. Renvoyé au Jury des livres élémentaires. (Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale. t. VI. p. 453.

Ventes-de-Bourse (Les). V. Le Cacheux.

VÉREL (Ch.). *Nonant-le-Pin* (suite et fin). (Bull. de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, avril 07, p. 217-242. Tirage à part).

VERLAINE Cécile (Mauviel E., vicaire de Saint-Bômer-les-Forges). *Miniatures. Sonnets impressionnistes sur la cathédrale de Sées*. (Flers-de-l'Orne. Imprimerie E. Jehan, in-8^o oblong, sans pagination).

VIEL DE BOISJOLIN. Compris dans la troisième classe des savants, artistes et hommes de lettres qui ont droit aux récompenses nationales : 1.500 livres (10-16 fructidor an III). (Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Conv. nat., t. VI, p. 553 et 631).

VIGNERAL (le Comte Christian de), directeur de l'Association normande. Portrait. (Annuaire de l'Association normande, 1907, p. 639-654).

VILLEDIEU (M^{me} de). V. Desjardins.

VIMARD (Achille). *Discours* prononcé aux obsèques de

M. l'abbé Gougeon, curé des Tourailles. (Croix de l'Orne, 10 février 07 ; Le Val-Marie, fév.-mars 07).

Vimoutiers (*Hospice de*). V. Nécrologie.

VOISIN (Rév. Père). *Discours* prononcé à l'Association amicale des anciens élèves de Sainte-Marie de Tinchebray. (Croix de l'Orne, 15 septembre).

WAINS (Henri). *Nécrologie*, par P. Hardy. *Obsèques*. (Journal d'Alençon, 8 et 10 octobre 1907).

L. DUVAL et H. TOURNOUER.

NOTICE HISTORIQUE
SUR LE
COLLÈGE DE BUEIL
A ANGERS

Fondé par GRÉGOIRE LANGLOIS, Évêque de Séez,
pour des Étudiants en Droit.

(1404 - 1867)

VII. — LE CARDINAL MATHIEU COINTEREL

Le plus célèbre de tous les élèves du collège de Bueil, c'est à coup sûr Mathieu Cointerel (Contarellus) qui devint cardinal.

Ciacconi (1), Pocquet de Livonnière (2), Célestin Port (3) après Ménage (4) ont écrit son histoire curieuse. Je n'ai qu'à la rappeler brièvement ici, et à dire comment « cet artisan de sa fortune », fils d'Hilaire Cointerel et d'Yvonne (Guyonna) Vivan, né en 1509, ou 1519, alla étudier le droit à Angers. Est-ce un écart de jeunesse, un scandale amoureux, qui l'obligea de quitter cette ville et de gagner Rome où il vécut du travail de sa plume ? On le dit, mais c'est peu croyable. Sa famille, mieux renseignée mais plus intéressée à la solution du problème, prétendait au contraire qu'un jour il rencontra un prince étranger devant l'église de Saint-Maurice avec plusieurs personnes de sa suite fort appliquées à considérer la beauté du clocher. Le jeune homme les aborda,

(1) *Vita et res gestæ Pontificum*, éd. 1630, col. 1763.

(2) Bibl. Angers, ms. 1067, fol. 81 et ms. 1068 (cat. Lemarchand).

(3) *Dict. Maine-et-Loire*, 1, 725-726.

(4) *Vita Petri .Erodii*, p. 211. Voir aussi à la bibliothèque d'Angers le ms. de Berthe, n° 896 (cat. Lemarchand), tome II, fol. 90.

devint leur cicerone, leur fit visiter les attractions de la ville, tant et si bien qu'il entra dans les bonnes grâces de ce prince et partit avec lui en Italie jusqu'à Venise. Là, il entre comme précepteur dans la famille de Bovi, puis tombe malade, est soigné par le médecin Boncompagno frère du professeur de droit de Bologne lequel fut plus tard pape sous le nom de Grégoire XIII. Ce fut l'origine de sa fortune. Il devint référendaire de l'une et de l'autre signature, secrétaire des brefs. Il fut choisi par Pie V pour être le conseiller de son neveu Michel Bonetti, dit le cardinal Alexandrin, envoyé en légation en France, en Espagne et en Portugal. Il fut enfin dataire, puis cardinal en 1583. « Ce fut sa grande habileté dans la jurisprudence, aussi bien que son intégrité, qui lui procura ces dignités ! » affirme Pocquet de Livonnière (1).

Le fait d'avoir été distingué par un personnage comme saint Pie V, d'avoir compté parmi ses amis des hommes comme René Choppin et le Tasse, n'est pas pour amoindrir l'estime due au cardinal Cointerel.

Il mourut le 27 novembre 1585 (2). Il laissait une pension viagère de 300 écus à sa nièce Madeleine Cointerel. Il donnait son bien (3) à Virgilio Crescentio, gentilhomme romain, chargé de servir la rente à sa nièce. Il fut enterré dans la chapelle Saint Mathieu qu'il avait fait construire à ses frais (*de bonis sibi a deo collatis*) dans l'église de Saint Louis des Français. Il avait jadis donné dix mille écus d'or pour bâtir le frontispice de ce temple national, et une même somme aux jésuites pour leur église du Gesu. Un inventaire de 1618, malheureusement ignoré de Monseigneur d'Armaillacq, nous a conservé le souvenir des largesses faites par ce même cardinal au même temple de Saint Louis des Français (4).

(1) Bibl. Angers, ms. 1067, fol. 81. Cf. Moroni, *Dictionnaire*, t. XVII, p. 51.

(2) Son anniversaire était fixé au 27 novembre. Cf. d'Armaillacq, *L'église nat. de Saint-Louis des Français*, p. 189.

(3) Suivant Pocquet de Livonnière, qui a tort, il légua son bien à l'hôpital de la Trinité des Pèlerins. Ménage dit pourtant avec clarté que ce don fut l'œuvre de François C., neveu du cardinal.

(4) *Bull. Soc. Agr. Sarthe*, t. XI, p. 536-538. — X. Barbier de Montault, *Notice sur l'état de l'Eglise nationale de Saint-Louis des Fr., Poitiers*, 1855, p. 15.

Son portrait, inséré avec une notice dans la « Chronologie collée », se trouve en outre à la bibliothèque nationale de Paris, aux Estampes, dans la collection N 2. Cette seconde pièce, la seule intéressante, fut gravée par F. Stuerhelt, en buste, de trois quarts à gauche, dans un cartouche ovale. Elle a été reproduite dans le *Répertoire Archéologique d'Anjou* en 1861 d'après le cuivre original actuellement au musée d'Angers. Pocquet de Livonnière cite aussi un portrait reproduit dans un livre de « Henriet j. consul et expert ».

Un tableau à l'huile, du xvi^e siècle, se trouvait encore au xviii^e siècle au Mans, chez un chanoine (1).

L'inscription du tombeau de Cointerel est publiée dans la *Vita Petri Erodii* de Ménage (p. 218), dans Ciaconi (*vitæ et res gestæ pontificum*, ed. 1630, col. 1763), dans le *Répertoire archéologique de l'Anjou*, 1861, p. 142, et dans le *Bulletin de la Société d'Agriculture de la Sarthe*, t. xi (1867-1868) p. 536. Voici ce texte d'après une copie qu'a bien voulu prendre pour ce travail Mgr Guthlin, le recteur actuel de Saint-Louis-des Français :

D. O. M.
 MATTAEO. CONTARELLO
 TIT. S. STEPHANI
 S.R.E. PRESB. CARD.
 HVIVS. SACELLI. FVNDA TORI
 VIRGILIVS. CRESCENTIVS
 EX TEST. HAERES POS.
 M. D. XC (2)

Son éloge funèbre fut prononcé en latin par le P. François Rémond, jésuite dijonnais, et imprimé en 1586. (Sommervogel, *Bibl. de la Cie de Jésus*, t. vi, col. 1652). Ménage en a composé un qui fut imprimé tout d'abord dans la *Vita*

(1) *Rép. arch. Anjou*, 1861, art. de V. Godard-Faultrier *La Commune de Morannes*.

(2) Cf. *Revue des Sociétés savantes*, 1869, tome IX, p. 266-267. Ménage donne à tort la date de : M^DLXXXVI, et Pocquet de Livonnière celle de 1585. La pierre ronde portant cette épitaphe existe toujours dans le pavé de la chapelle Saint-Matthieu. Mgr d'Armaillaoq dans sa notice (p. 150-154) ne la reproduit point. Th. Cauvin, *Essai sur l'Armorial du dioc. du Mans*, p. 67, blasonne inexactement les armes de notre cardinal.

Petri Ærodi (1675) p. 211-219, puis dans la seconde partie de l'*Histoire de Sablé*, p. 66 et s.

Cointerel, dit Pocquet de Livonnière (l. c.) « fit un recueil de toutes les minutes de dispenses accordées par Grég. 13, en des occasions importantes. Le card. d'Ossat loue beaucoup ce travail (dans une lettre au maréchal de Villeroy), et sans doute qu'il a bien servi à Pirrhus Corradus. » Godard-Faultrier (1) qui l'a cherché n'a pu savoir ce qu'était devenu ce recueil qui est resté sans doute dans les archives d'une des congrégations romaines.

Le nom de Cointerel n'est cité ni dans la brochure de Torrigio (*De em. Cardinalibus scriptoribus*) de 1641, ni dans l'*Histoire littéraire du Maine* de B. Hauréau.

Une double question doit être posée ici. De quel pays au juste était natif Cointerel ? Fut-il vraiment étudiant ou boursier au collège de Bueil ?

Les uns le font Manceau et le disent de Sablé (Sarthe) ; d'autres, au contraire, comme Claude Ménard dans son *Histoire d'Anjou* et Frizon dans son *Gallia purpurata*, comme Girault de Saint-Fargeau, Célestin Port placent le lieu de sa naissance à Morannes (canton de Durtal en Maine-et-Loire), c'est-à-dire en Anjou. Les raisons sur lesquelles s'appuient les deux opinions ne sont pas absolument convaincantes. Qu'il y ait eu des Cointerel (Conterel, Contrel, Contarel, Cointreau) à Morannes ou dans le pays de Sablé, il ne s'en suit pas nécessairement que le cardinal du xvi^e siècle soit natif de Morannes ou de Sablé.

D'autre part, ces renseignements ont pourtant quelque valeur. Nous savons par Ménage que notre personnage était apparenté aux Cointerel du Maine. Sa mère était de Poillé (canton de Brûlon) ; un de ses frères habita Solesmes ; son neveu François était manceau. D'après les *Insinuations ecclésiastiques du Mans* relevées par le savant abbé A. Angot, Mathieu Cointerel était prieur de Huillé, en Anjou, mais son frère Jean, sa belle-sœur Jeanne habitaient Poillé et une de ses nièces était de Solesmes (2). Le P. Rémond dit

(1) Cf. *Répertoire arch. Anjou*, 1861, p. 136-144. — Le Paige, *Dictionnaire du Maine*, v. Sablé, tome II, p. 481-482.

(2) *Revue hist. arch. Maine*, tome XVII (1897), p. 285-287. A. Foucault

que son panégyrisé était du Maine. On l'a repris pour cette affirmation ; mais n'est-ce pas lui qui a raison contre Célestin Port, puisqu'il est le plus autorisé à émettre un juste avis ? Le Père Hilarion de Coste, dans sa vie du Père Mersenne, le dit manceau. Ménage, qui a vu tous les papiers de famille de Mathieu Cointerel, le dit de Sablé. Le calendrier des bienfaiteurs de Saint-Louis-des-Français l'appelle *Cenomanensis* (1) ainsi qu'une bulle de Grégoire XIII à lui adressée le 24 Décembre 1574 (2). Lui-même se regardait comme manceau et à la Daterie signait *Matthæus cenomanus*, ainsi qu'en a bien voulu m'en assurer M. Léonce Célier qui a étudié spécialement ce rouage de l'administration pontificale. Enfin dans les actes consistoriaux des archives du Vatican, à la date du 12 Décembre 1583, où il fut créé cardinal, on parle de lui en ces termes : *Matthæus Cantarellus Cenomanensis, Datarius Papæ et canonicus S. Petri de Urbe* (3).

Il paraît donc bien prouvé que Cointerel fut pour le moins originaire du diocèse du Mans.

Suivant L. de Lens, et Célestin Port lui-même, le cardinal Cointerel fut dans sa jeunesse élève de Bueil. Or pour être de Bueil, il fallait venir du diocèse de Sées ou du Passais, qui était normand et manceau (4). Cointerel n'étant pas Normand devait donc être du Maine. Et cela s'accorde très bien avec l'opinion de Pocquet de Livonnière qui fait de lui un étudiant en droit, et avec ce que l'on sait de la compétence de notre

dans son *Hist. de Poillé* ne dit rien du sujet qui nous intéresse. (*Rev. hist. arch. Maine*, 1899).

(1-2) *Bulletin de la Sarthe*, t. XI, p. 533-536. La bulle du pape concède des indulgences à la chapelle Saint-Mathieu, *in ea capella quam dilectus filius Matthæus Contarellus cenomanus Datarius et prælatus noster domesticus...* Cf. d'Armaillacq, *L'Eglise nationale de Saint-Louis des Fr.*, Rome, 1894, p. 189.

(3) Renseignement fourni par notre savant confrère et ami le Père Edouard d'Alençon. Cf. d'Armaillacq, l. c., p. 15. Cet auteur le fait « natif du Mans ». La difficulté sur le pays d'origine de Cointerel s'explique : Morannes (du pays d'Anjou et du diocèse d'Angers) est à quelques kilomètres au sud de Sablé, et Poillé à peu de distance au nord de cette même localité. Sablé et Poillé étaient, comme à présent, du Maine et du diocèse du Mans.

(4) Le Passais se partage aujourd'hui entre l'Orne, la Mayenne et la Sarthe. Cf. H. Le Faverais, *Les Origines du Passais*, dans *Bull. Soc. Arch. Orne*, t. VII (1888), p. 53-62.

personnage en matière juridique, les élèves de Bueil étant, eux aussi, des étudiants en droit.

Le même Pocquet de Livonnière (1), toutefois, peu conséquent avec lui-même, nous affirme que Cointerel étudiait chez un sien oncle maternel, chanoine de Saint-Maurille, et ailleurs prétend que c'était chez un avocat d'Angers, son parent. S'il eût mieux suivi le texte de Ménage, il eût été plus précis et moins fautif, et il eût affirmé avec son devancier que « la tradition de la ville d'Angers et celle du collège de Bué » était que « Mathieu Cointerel avoit esté boursier de ce collège » (2). Et c'est sans doute ce que veulent dire Ciaconi (loc. cit. col. 1763) quand il prétend que Cointerel étudia *in gymnasium Angerii*, et Frizon quand il affirme que *grandior in gymnasium Andegavense missus est*.

Somme toute, la question du pays où Cointerel prit naissance ne semble pas encore absolument tranchée. Nous pencherions plutôt, cependant, et à l'encontre de l'opinion commune, du côté de ceux qui le regardent comme natif de Sablé ou de Poillé et nous le tenons sûrement pour originaire du Maine et pour élève de Bueil. Enfin, bien que membre de ce collège, il ne paraît point venir du Passais.

VIII. — L'ÉTUDIANT DE SÉES ET RENÉE CORBEAU

Il ne nous reste plus, pour terminer l'histoire anecdotique du collège de Bueil, qu'à signaler un fait un peu singulier, voire même assez piquant et gai.

Voici comment, avec tout le charme d'une simplicité enfantine, le narre un véridique contemporain, Jean Peleus (3). Je cite ce très grave auteur parce que son récit est la base des racontars postérieurs.

« Un jeune gentilhomme escholier estudiant à Angers, natif de la ville de Sées, en Normandie, s'accoste d'une jeune fille aagée de vingt ans ou environ, nommée Renée Corbeau,

(1) Bibl. Angers, ms. 1067 (cat. Lemarchand) p. 81 et suiv. Ce manuscrit a été publié dans la *Revue de l'Anjou*, en 1862.

(2) Ménage, *Vita Petri Erodi*, p. 212.

(3) *Les Œuvres de M. Julien Peleus, avocat en Parlement*, Paris, 1638, in-fol. Questions illustres, p. 248-249. Peleus était d'Angers.

filie d'un habitant d'Angers, laquelle belle et de bonne grâce, et encore plus avisée, voyant que le jeune homme estoit espris de son amour, tira de lui promesse de mariage, moyennant laquelle ils couchèrent ensemble à la desrobée, et devint grosse et enceinte. Ce que la mère d'elle ayant descouvert et déclaré au père, les pauvres gens bien affligés prennent résolution avec la fille que le lendemain ils feraient contenance de s'en aller à dix lieues de là, et que cependant elle donnerait assignation à son amy de la venir trouver pour jouyr de leurs amours, ce qui est fait. Le père et la mère de la fille partent, l'assignation est donnée par la fille au jeune homme qui ne manque pas de s'y trouver. Le père et la mère de la fille retournent sur l'advis qu'on leur donne de ce qui se passe en la maison, entrent dans la chambre de leur fille assistez de notaire et tesmoins, prennent l'amoureux sur le fait, lequel se voyant descouvert, reconnoist de bonne foy que la fille estoit sa femme, qu'il lui avoit promis mariage, qu'il estoit prest d'en passer le contract. Après l'avoir passé, il part d'Angers pour s'en aller trouver son père, lequel ne peut jamais trouver bon ce mariage, pour l'empeschement duquel le fils se met *in sacris* et prend les ordres, soit que cela vint de luy, soit qu'il vint de son père. »

Cependant le père de la fille ne l'entend pas de cette oreille ; il fait informer à Angers de ce rapt, et décréter de prise de corps contre le ravisseur. Le jeune homme perd sa cause à l'audience et par arrêt du président de Villeray, il est condamné à la pendaison « si mieux il n'aymoit épouser la fille ». Comment faire ? Il n'est pas assez calme pour réfléchir.

On le mène à la chapelle, il se confesse, le voilà entre les mains de l'exécuteur de la haute justice, le gibet est préparé « quand cette pauvre jeune femme pleine d'amour, de courage et de pitié, et encore plus garnie de prudence et de jugement, passe à travers les huissiers en la Chambre où la Cour estoit assemblée, se jette aux pieds d'icelle, et luy fait une belle et sage remontrance pour accuser (lisez : excuser) le jeune homme, s'accusant elle mesme « et confessant que l'entrée qu'elle lui avait donnée en ses bonnes grâces « estoit cause de ses malheurs ». Si la Cour vouloit le faire mourir, qu'on l'envoyât aussi au gibet « estant bien raisonnable

qu'elle luy tint compagnie au supplice puisqu'elle avoit commis le forfait avec luy ». Il fallait avoir, continuait-elle « compassion d'une folle jeunesse aveuglée d'indiscrétion et d'amour » ; il y avait « moyen de sauver le jeune homme, de satisfaire à la justice et de contenter son père et sa mère offensez ». Le légat du Pape allait arriver. On lui demanderait l'absolution et la démission de relever l'empêchement posé par la cléricature (1).

Ce discours fut dit de très bonne grâce, la coupable pleurait, et la Cour fut émue. Elle ordonna donc qu'avant de procéder à l'exécution de l'arrêt, le condamné se pourvoirait. Mais quand le Légat, Alexandre Octavien de Médicis (plus tard Léon XI en 1605) fut arrivé et qu'il eut entendu la cause et conféré avec les docteurs et prélats ses compagnons, il trouva le fait si étrange qu'il jugea le coupable ne mériter aucune miséricorde. « Le dernier remède fut de supplier le roi (Henri IV) d'intercéder... vers monsieur le Légat lequel en fin se laissa gagner aux prières de sa Majesté, pleine de clémence et de bonté, et délivra la dispense, moyennant laquelle le pauvre condamné opta le mariage qui fut solennisé en face d'église, et depuis il emmena sa femme en sa maison à Sées, où l'on dit qu'ils vivent maintenant en grande concorde et amitié !... »

Julien Peleus termine son récit par ces paroles : « J'ay voulu donner ceste histoire à la postérité tant pour l'instruire de ce qui s'est passé de mon temps au Palais que pour recommander la rare vertu d'une si brave femme, qui peut bien estre parangonnée aux plus illustres du passé et me réjouis grandement de ce que la ville où j'ay pris ma naissance porte des femmes de si grande vertu ! (2). »

L'avis de Peleus n'est-il pas toujours bon et déplairait-il à quelque lecteur ? Il ne faudrait pour nous qu'ajouter ici un seul détail : celui qui prouverait que l'étudiant de Sées, l'anonyme basochien, l'ami de Renée Corbeau, était bien

(1) J. Peleus dit que l'étudiant de Sées était *in sacris*. Le cas vaudrait d'être bien examiné et prouvé.

(2) *Œuvres*, p. 249. Cf. Pocquet de Livonnière, *Les Illustres de l'Anjou*, (éd. du ms. 1067), tome II, col. 1145. — Bruneau de Tartifume dans le ms. 870, p. 506 de la bibl. d'Angers, et C. Port, *Dictionnaire*, tome I, p. 743-744.

membre du collège de Bueil. Nous avouons n'avoir jamais trouvé cette preuve ; mais jamais non plus nous n'avons fait le vœu de n'écrire que des histoires ennuyeuses et pour ce motif le lecteur bienveillant me pardonnera d'avoir fait pour son délassement doucement fléchir les règles d'une critique sévère.

IX. — LE PENSIONNAT DU COLLÈGE DE BUEIL. — LE MAITRE TRIOCHE. — PROGRAMMES ET PROSPECTUS

Il n'est pas étonnant qu'après des histoires pareilles, les boursiers contractent l'habitude de ne plus coucher au collège et se contentent de recevoir par an 100 livres du principal qui garde le reste (1). La maison de Bueil fut convertie dès le début du XVIII^e siècle en pensionnat.

S'il en faut croire les divers fascicules de l'*Almanach d'Anjou* de la fin du XVIII^e siècle, deux nations (celle d'Anjou et de Normandie) ont encore à cette époque deux bourses à Bueil. Nous ne sommes plus aux six d'antan, sans compter les postes de chapelain et de principal. Autre changement : « Il y a dans ce collège une pension pour les écoliers qui veulent aller à celui des prêtres de l'Oratoire » (Collège Neuf ou d'Anjou, aujourd'hui la Mairie).

Le 23 Août 1776, un sieur Trioche publiait dans les *Affiches d'Angers* l'annonce qui suit :

« Le sieur Trioche, l'aîné (2), maître de grammaire latine et française, nouvellement admis par MM. de l'Université d'Angers pour l'éducation de la jeunesse, donne avis aux parents qu'il se chargera, avec l'attention la plus scrupuleuse, des enfants qu'on fera l'honneur de confier à ses soins, pour leur enseigner les principes de la langue latine, unis à ceux de la langue française, conformément à un nouveau plan, qu'il a présenté et qui a été approuvé par MM. de l'Université. Il se propose de faire part au public de ce nouveau plan, dès qu'il aura trouvé une maison commode pour l'exécution

(1) Arch. mun. Angers, BB, 119, f. 17. — Thorode, ms. 879, p. 492. La notice de Thorode, en ce qui concerne Bueil, n'a pas été publiée par l'abbé Emile Longin.

(2) Robert Trioche, pédagogue, cf. Angers, ms. 1259 (1030), f. 159.

entière. Comme un des points principaux de ce plan est d'exercer les élèves non seulement à écrire, mais encore à parler correctement les deux langues, le sieur Trioche prendra avec les parents les arrangements qu'ils croiront convenables pour garder chez lui les enfants même pendant les heures destinées à la récréation afin d'être à portée de veiller sur les mœurs autant que sur la pureté du langage. Il se chargera de faire entrer les enfants au collège dès qu'il les en jugera convenables, comme aussi de faire des répétitions à ceux qui y seront entrés. »

Ce Trioche nous intéresse. Il avait à cette date — 23 Août 1777 — sa classe ouverte « vers le milieu de la rue Baudrière, au-dessus du parfumeur ». Le mois suivant, il occupe la maison qui dépend de la chapelle Saint-Sébastien sise à l'entrée du faubourg Bressigny. Le 18 Août 1780 il est « nouvellement pourvu de l'office de premier huissier audiencier au siège des traites foraines. » En janvier 1783, le 3, il annonce un cours de géographie chez lui, rue de la Croix-Blanche. Aux vacances de 1784, il est installé au collège de Bueil. Son programme vaut la peine d'être cité. Ce n'est à vrai dire qu'une annonce insérée dans les *Affiches d'Angers* du 13 Août 1784, mais que de réflexions ne suggèrent-elle pas ? Elle a pour titre : « Cours d'éducation nouvellement établi au collège de Bueil. »

La voici :

« Ce n'est pas sans douleur que, dans la capitale de l'Anjou, ville d'Université, d'Académie, ville en un mot où l'on se fait gloire de réunir les arts agréables aux arts utiles ; ce n'est pas, dis-je, sans douleur qu'on voit les parents forcés d'expatrier leurs enfants et de mettre en des mains étrangères le soin d'une éducation dont ils pourraient eux-mêmes aider le succès s'ils trouvaient sous leurs yeux une institution capable de répondre à leurs vues.

« Qu'il s'établisse à Angers une institution de cette espèce et tout y gagnera. La ville ne verra point porter à un sol étranger une consommation avantageuse à laquelle elle avait droit de prétendre et le collège ne se verra pas privé des sujets qui, par leur naissance, semblaient destinés à lui faire honneur.

« D'après ces réflexions sérieuses, et encouragé par plusieurs personnes de la plus haute considération, M. Trioche vient de se charger du collège de Bueil, rue de la Roë, où il se propose d'établir un cours d'éducation, à l'instar de l'Académie de Liège. Il ne se dissimule point la hardiesse de son entreprise et il se flatte néanmoins qu'avec le secours des meilleurs maîtres de la ville qu'il saura s'attacher, il pourra mériter la confiance de MM. les parents.

« Conditions : La pension est de 440 livres, dont la moitié se paie d'avance, comme il est d'usage dans les pensions. Pour ce prix on fournit le logement, la nourriture, le feu, la lumière, le linge de table, les leçons de français et de latin. En entrant on paie un louis d'or pour différents objets ou faux frais.

« Pour la commodité des parents, on se chargera, outre la pension, de fournir le blanchissage, les leçons de danse, les livres, le papier, les plumes et encre, pour la somme de 540 livres.

« Les enfants seront peignés soigneusement tous les jours, et comme il est intéressant que les mêmes peignes et autres instruments de toilette ne servent pas à tous les enfants, MM. les parents sont priés de fournir en entrant deux peignoirs, une boîte de toilette qui renfermera deux peignes, une éponge et une boîte à poudre et à pommade. On fournira la poudre et la pommade pour la somme de 10 livres par an.

« On aura grand soin d'entretenir les enfants dans la plus grande propreté et chacun aura à part son essuie-main et son linge (fournis par la maison).

« La dépense pour les maîtres particuliers de dessin, de langues, de mathématiques, de musique et d'armes sera au compte des parents.

« On recevra les jeunes gens depuis l'âge de six jusqu'à quatorze ans.

« Les enfants ne sortiront jamais sans être accompagnés, et ceux qui seront en état d'aller au collège y seront conduits par un des maîtres conformément au règlement de l'Université.

« MM. les parents sont priés de donner en entrant un habit uniforme ; savoir : un habit prune-monsieur, avec un

grand collet bleu-ciel, doublure et veste bleu-ciel, et culotte noire ; les boutons plaqués se trouveront à la pension.

« La religion étant la base de l'éducation, il est inutile d'assurer à MM. les parents qu'on veillera avec l'attention la plus scrupuleuse à ce que les enfants en remplissent tous les devoirs.

« Règlement de la maison. Le lever sonnera à 6 heures en été et à 7 heures en hiver. Une demi-heure après, on s'assemblera dans la chapelle pour y faire la prière en commun. Après la prière, on donnera le déjeuner qui ne durera qu'une demi-heure ; on n'y mangera pas le pain sec, comme c'est l'usage, parce qu'on n'aura pas de dessert aux autres repas. A 8 heures, on entrera à l'étude jusqu'à 8 heures et demie pour se préparer à la classe qui commencera alors et finira à 10 h. $\frac{1}{2}$. A 10 h. $\frac{1}{2}$, commencera l'étude pour faire le devoir de la classe. A 11 h. $\frac{1}{2}$ jusqu'à midi, la récréation et l'instant des leçons particulières. A midi, on sonnera le dîner. La table des enfants sera la même que celle des maîtres, qui mangeront avec eux.

« A 1 h. $\frac{1}{2}$ on entrera à l'étude pour se préparer à la classe qui commencera à 2 heures. A 3 h. $\frac{1}{2}$, la récréation et la collation jusqu'à 4 h. $\frac{1}{2}$. A 5 h. $\frac{1}{2}$, la récréation et les maîtres particuliers jusqu'au souper à 7 heures. A 8 heures la prière en commun dans la chapelle et le coucher.

« Les jours de promenade seront le dimanche après vêpres, et le jeudi. En cas de mauvais temps ces jours-là, on profitera du premier beau temps dans la semaine.

« Comme M. Trioche veut toujours continuer à faire lui-même sa classe, soir et matin, aidé de deux sous-maîtres au plus, il a l'honneur de prévenir qu'il ne se chargera pas de plus de 30 ou 35 pensionnaires.

« On ne diminuera rien des frais de la pension pour les absences ou vacances, de quelque durée qu'elles soient.

« On ouvre les classes le 1^{er} Novembre et les vacances commencent au 1^{er} Octobre. Les parents sont maîtres de laisser les enfants pendant les vacances.

« Si les enfants sont malades, ils trouveront dans la maison qui est fort aérée, tous les secours qu'on peut désirer, et MM. les parents seront chargés des frais.

« Tous les articles ci-dessus énoncés seront exécutés

sous les yeux de l'Université qui veut bien se charger de veiller à leur exécution. »

En novembre 1785, M. Trioche annonce pour le lundi 25 l'ouverture du cours de géographie. « Il donnera, à l'ordinaire, par les démonstrations de la sphère et les différentes opérations qu'on peut faire sur le globe terrestre, il donnera la solution des différents problèmes qu'offrent à résoudre la variété des saisons, des climats et le cours des différentes planètes. Chaque leçon sera terminée par l'exposition de divisions principales des parties différentes du monde. Le cours commencera à 11 heures précises. Le prix est de 6 livres par mois pour les externes et de 3 livres pour les pensionnaires du collège de Bueil. Tout le monde sera admis sans distinction d'âge ni de sexe. (1) »

X. — LE PROCUREUR LEMORE. — RUINES ET DISPARITION

Je doute fort du succès de toute cette pompeuse réclame. Le collège de Bueil qui n'avait jamais vu des jours de grande prospérité, ne les connut pas plus à la fin du xviii^e siècle que dans les âges antérieurs. Dès le 28 Juillet 1786, la maison était de nouveau à louer. Au mois de Septembre suivant, le procureur, l'abbé Lemore, cherchait toujours à rendre fructueux ce capital. A la Saint-Jean de 1787, le notaire Lechallas n'avait pas encore trouvé d'issue à cette regrettable situation. La maison « servant ci-devant de collège, composée de différents appartements, caves, écuries et autres commodités, cour et jardin, propre à y établir une manufacture et à y faire un commerce étendu, » la maison était vide. Elle ne fut enfin habitée qu'au mois d'Août 1788 par le chevalier de Jassaud, commissaire des guerres divisionnaires (2).

L'auteur de l'*Observation sur le collège de Bueil* (ms. 1259 1030. fol. 43, déjà cité et qui signe : p. j. h.) se demande comment MM. de la faculté de droit ont ensuite laissé convertir

(1) Ces documents, ou prospectus, tirés des *Affiches d'Angers*, ont été publiés plus au long par F. Uzureau dans sa brochure *L'Enseignement secondaire en Anjou, Angers, Germain et Grassin*, 1903, in-8. Extrait des *Mémoires de la Soc. nation. d'agriculture... d'Angers*.

(2) Uzureau, *ibid.*, p. 51.

le collège « en une boutique de carrossiers. Je ne sais pas comment, continue-t-il, la chapelle qui en petit est assez belle n'est point devenue une remise ou une écurie. Cela pourra se faire, on ne peut pas tout réformer à la fois ».

L'ironie est amère !

Le triste de l'affaire, c'est que les rentes étaient toujours touchées par des boursiers qui les employaient on ne sait à quel usage.

La place du chapelain avait vacante depuis de longues années. L'article 11 des statuts prévoyait lui-même qu'en cas d'insuffisance des revenus du collège, cette charge pourrait être supprimée. Le sieur Lemore, devenu procureur du collège et ensuite chanoine de Saint-Martin, plus fin que ses confrères, se fit donner tous les titres de la maison, les garda par devers lui, malgré un article des statuts (le XLII^e) qui veut qu'ils soient déposés dans un coffre fermant à trois ou quatre clefs. Dans ces titres, il remarqua celui qui établissait le bénéfice de la chapelle. Il demanda alors à son évêque la permission d'en jouir, et sur le refus qu'il éprouva, il porta l'affaire à Rome et s'installa dès lors chapelain du collège de Bueil et perçut les revenus à la charge d'acquitter trois messes par semaine.

« Depuis longtemps, écrit l'anonyme « p. j. h. » on n'en dit plus que deux ; je crois qu'il serait bon de demander quel est l'évêque qui en a fait la réduction. Je conseille très fort à M. le Curé de Saint-Maurille de veiller à l'acquit de ces messes (1). »

A la Révolution, le procureur Lemore dont nous venons de citer le nom, à deux reprises, cherche à sauver le bien confié à sa vigilance. Il écrit le 22 Décembre 1790 à « Messieurs du département de Maine-et-Loire » :

« Messieurs, les boursiers du collège de Bueil fondé en la ville et université d'Angers ont l'honneur de vous exposer que depuis six semaines ils réclament en vain auprès du district d'Angers leur maison collégiale mise en vente quoi-qu'elle soit évidemment dans le cas d'exception prononcée par la loi en faveur de ce genre d'établissement.

(1) Bibl. Angers, ms. 1259 (1030).

« Les motifs d'opposition qu'ils ont présentés au district portent sur les mêmes raisons qu'ils vont vous déduire avec la plus grande confiance en votre justice... »

Suit l'exposé de la fondation, dans le but de montrer qu'il s'agit d'un bien laïc et de Province, et non d'un bien ecclésiastique.

« La maison de Bueil, continue Lemore, est toujours collège puisque les boursiers qui en sont propriétaires, sont en exercice à l'Université suivant le mode d'exercice prescrit par leurs statuts ; elle est fond de charité et d'éducation puisque le revenu sert à payer la pension alimentaire des pauvres étudiants ; elle est maison hospitalière et de refuge puisque les boursiers s'y retirent et c'est ainsi qu'elle est nommée dans plusieurs arrêts du Parlement, lettres de nos rois et dans un acte authentique en date de 1420 où Jolan, reine de Sicile, duchesse d'Anjou, après avoir accordé grand nombre de privilèges au collège de Bueil, ajoute : « Amortissons en tant qu'en nous est les hôtel de Bueil, jardins et autres appartenances quelconques d'icelui, tout ainsi comme se comporte, sans que jamais parmi nous, nos successeurs en ayant cause, il puisse ne doive être mis hors des mains des dits exécuteurs maître, ny écoliers, ny autres, ayant cause du dit collège. »

« Au collège de Bueil ce 22 Décembre 1790.

LEMORE

*Procureur du collège
de Bueil (1)*

Le directoire ne prit pas la requête en considération. Il n'avait pas vendu le collège et il ne le vendrait que sur des ordres exprès. Quant aux saisies et opposition dont l'exposant demandait la main levée, on ne devait l'accorder qu'après que la Nation serait entièrement payée des sommes déboursées par elle pour les élèves du dit collège, sommes qui montaient à 3027 l. 19 s. 10 d. (2).

(1) Arch. dép. Maine-et-Loire, Q, 247L.

(2) Arch. Maine-et-Loire, Q, 247L.

Le 9 juin 1791, le Directoire obligeait le procureur Lemore à fournir sous trois jours le tableau des élèves et de rendre compte de sa gestion tous les ans au conseil général de la commune d'Angers (1).

D'où je tire cette conclusion : c'est que même en 1791, Bueil avait toujours quelques bénéficiaires de ses bourses. Mais les étudiants ne résidaient plus au collège. Ils n'y avaient pas résidé durant tout le XVIII^e siècle.

Bientôt c'est l'ultime fin. L'immeuble est vendu au citoyen Jean-Pierre Petit, sellier, pour 20.100 l., le 5 Février 1793. En voici la description d'alors : « Composé au rez-de-chaussée d'un porche d'entrée, trois boutiques à cheminée donnant sur la rue, un escalier de dégagement à l'angle de la cour, une tour de pierre à l'angle opposé où est un autre escalier, trois pièces à feu en retour sur ladite cour... De l'autre côté de la même cour une chapelle avec un vestibule au devant où est un escalier de pierre, une cuisine, un bûcher et une décharge au derrière, un petit salon et une écurie au bout... »

L'estimation avait monté à 18.000 l. (2).

La vente à Jean Petit ne fut peut-être pas suivie d'effet. On lit ces paroles dans un rapport du maire Pilastre, le 6 Juillet 1795 :

Cet établissement possède : 1^o une maison spacieuse sise dans la ville d'Angers affermée à plusieurs particuliers 1.500 l. 2^o une closerie appelée le petit Bueil sise paroisse de Saint-Samson de cette ville, affermée 120 livres ; 3^o une dîme, paroisse de Fromentières qui était affermée 1.200 livres. Total : 3.820 livres (3). »

La chapelle construite au XV^e siècle, n'a été démolie qu'en 1865-1867. C'était, nous dit Célestin Port (4) qui l'a vue encore debout, l'édifice primitif à plan carré (6^m60 de côtés), avec voûtes d'arrêtes prismatiques, portant à la clef l'écusson du fondateur. Sur la façade s'ouvrait un oculus en forme de rose élégante.

Cette clef de voûte est au musée d'antiquités Saint-Jean,

(1) Arch. Maine-et-Loire, Q, 2471.

(2) Arch. dép. Maine-et-Loire, Q 2471.

(3) *Archives d'Anjou* de Marchegay, 1843, tome I.

(4) *Dictionnaire de Maine-et-Loire* (1878), tome I, p. 78.

à Angers. Elle porte sur la catalogue le n° 2.300. Elle est en calcaire blanc et mesure 0.75 de diamètre. Elle est ornée d'un écu chargé de trois pommes de pin posées deux et un, et d'une rose en abîme.

Le même musée, sous le n° 453, renferme une pierre de tuf portant deux blasons avec crosses en dedans, mitres et branches d'olivier, deux étoiles en chef, et dans le champ une main tenant un cœur. Ces armes se rapportent à l'un des frères de Pierre Donadieu de Puycharic dont la statue porte le même Stemma (Musée Saint-Jean, n° 2.346). Elles viennent comme la clef de voûte précédente, du collège de Bueil.

Ce sont les seuls vestiges matériels qui demeurent de l'œuvre de l'évêque de Sées, Grégoire Langlois, avec les documents des archives nationales de Paris et ceux de la bibliothèque d'Angers. *Habent sua fata collegia !*

P. UBALD D'ALENÇON.

APPENDICE

Mandement de Charles VII. 18 Janvier 1423 (v. st.)

(Arch. Nat., S. 6363. Copie de 1424. Parch.)

Charles par la grace de Dieu roy de France, à tous les justiciers et officiers de notre royaume ou à leurs lieutenantz, salut. L'humble supplication de nos amez les exécuteurs ou ordonnance de derraine voulenté de feu Gregoire jadis evesque de Sees avons receue contenant que comme pour accomplissement dud. testament ils aient institué ordonné et établi en la ville et université d'Angiers un college de certain nombre d'escoliers pour illecques estudier et proffiter et aussi dire certain nombre de messes par chacune sepmaine, tant pour le remede et salut de l'âme dud. feu evesque et des autres trespasés, à la dotation et fondation duquel collège yceulx exécuteurs ayent desprieza achaté du pere de notre amé et féal chambellan le sire de Montenay la grant disme de Fromentière en Anjou pour lors à lui appartenant, et en faisant led. contrat s'estoit obligié led. vendeur d'acquiter les ditz acheteurs et leur aians cause de foy et hommage, de ventes, rachaz et indempnitez et de tous autres charges et de nous quelxconques, sauf des anciennes rentes et devoirs, en luy faisant et à ses hoirs et aians cause certain devoir annuel, et pour tenir et adcomplir les chefs dessusdiz s'obligea pour lors led. vendeur, comme plus à plain peut apparoir par lettres autentiques faittes et passées en notre chastelet de Paris, et il soit ainsi que en la cour de Chasteaugontier par aucun temps es demandes du procureur de lad. cour on ait fait demande ausd. exécuteurs de foy et hommage, rentes, rachatz, indempnité et autres droiz, et depuis cela bonne reconnaissance de ce rendue et renvoïée à la court du seigneur de Ruillé, duquel on dit ladicte disme estre tenue et mouvant sanz moyen; sur quoy ledit sire de Montenay ait pour eulx prins l'aveu, charge, garantie et deffense, laquelle cause est en voie de durer longuement. Par quoy lesditz executeurs qui ont tres grand desir et voulenté de faire leur devoir et acquitter leurs âmes en l'exécution dud. testament et mesmement au regard de la dotation dudit collège, auquel ils ont entencion de céder, bailler et transporter lad. disme, ce qu'ilz ne peuvent bonnement faire, obstant led. proces et aussi aucun autre proces qu'ils ont par devant Pierre Ginot commis à Angiers en l'office de lieutenant de seneschal et aussi comme conservateur des privilèges de notre fille l'Université d'Angiers, à l'encontre de l'abbé et convent de saint

Cierge pres de lad. ville d'Angiers et tant conjointement que diviseement led. proces à cause desditz privileges depuis nagaires devolu en la court de Parlement par appel fait par lesd. executeurs ou leur procureur et sur lequel appel n'a encores point esté procédé, sauf ycelui relevé et l'autre proces de devant led. lieutenant comme commissaire sur ce de notre tres chiere et tres aimée mere la royne de Sicile duchesse d'Anjou appointé en droit par devant luy, le quelx religieux leur font demande de certains devoirs ou charges à cause de lad. disme, et aussi pour ce que la contume et usage dud. pais, comme on dit, on ne peut faire transport d'aucunes terres ou héritages qui sont en litige, ne aussi des proces et causes meuz et pendans à cause desd. terres ou droiz d'icelles pour doute d'encourir vice de litige. Par quoi led. college est en voie de demourer sanz dotte ou fondacion, qui seroit contre la vouleté dudit feu évesque et à la tres grant charge desdiz executeurs qui pour l'acquisition de lad. disme ont païé une très grosse somme de deniers et en leur tres grand grief, et aussi pour ce que prejudice et dommage si comme ils dient, requerans sur ce notre grace leur estre impartie ; pour quoy nous inclinant à leur supplication, et mesmement que ce touche grandement la chose publique et aussi notre dite fille l'Université et que d'une chose seroit que led. college et les escoliers qui desia y sont demourassent ainsi deffondez et iceulx supplians, de notre grace especial avons donné et octroïé, donnons et octroyons congié et licence de céder et transporter par eulx. ou leurs procureurs à ce suffisamment fondé, lad. disme de fromentiere aud. college et ausd. escoliers qui dès a present y sont et y seront ou temps avenir, sans pour occasion de ce encourir en aucun inconvenient, paine ou vice de litige. Non obstant les proces dessusd. et lad. coutume de non pouvoir transporter chose litigieuse ou quelconque autre coutume qui seroit ou pourroit estre contraire aud. transport. Nous voulons icelui transport ainsi fait estre bon et vallable et demourer en sa force et vertu et sans ce que pour raison d'icelui led. seigneur de Ruillé ne autre leur puisse donner aucun destourbis ou empeschement, voulant ainsi que lesd. escoliers ou leur procureur fussent fondé à demener lesd. procez et tous autres touchant lad. disme ou lieu desdiz executeurs. Si vous mandons estroitement enjoignons, en commettant, se mestier est, et à chacun de vous si comme à lui appartiendra, que de notre presente grace vous souffrez et laissez joir et user plainement et paisiblement lesd. supplians. Car ainsi nous plaist il estre fait et à iceux supplians l'avons octroïé et octroions de notre dicte grace especial par ces presentes. Non obstant quelxconques lettres subreptices impétrées ou à impétrer au contraire. Donné à Bourges le xvij jour de janvier l'an de grace mil quatre cent vingt et trois, et de notre règne le second. Ainsi signé par le Roy a la Relacion du Conseil. G. du Breil.

STATUTS DU COLLÈGE DE BUEIL

(Bibl. d'Angers, ms. 1259 (1030), f. 37 et 94)

Universis presentia statuta seu ordinationes inspecturis sit notum quod cum bone memorie dominus Gregorius Anglicus quondam episcopus Sagiensis de basochia de Luceio diocesis Cenomanensis oriundus, per multa tempora ante ejus obitum colloquendo cum suis officariis et familiaribus ac amicis et propinquis de genere, de bonis sibi a Deo collatis super fundatione unius collegii Parisiis et unius Andegavis, in quibus collocarentur pauperes scolares partim de diecesi Sagiensi, maxime de locis in quibus episcopus sagiensis est dominus temporalis, si idonei reperirentur, alioquin de toto diocesi ; et partim de decanatu de Passayo Cenomanensis diocesis. in casu quo ididem sufficientes essent qui peterent, alioquin de toto archidiaconatu de Passayo, illos tamen de suo genere præferendos undecumque sufficientes essent qui peterent, alioquin de toto archidiaconatu de Passayo, illos tamen de suo genere preferendos undecumque sufficientes reperirent qui peterent, plura verba protulisset, et in ejus ultima voluntate predictorum non oblitus, tamen pauca propter metum seu dubium oneris reparationum ecclesie Sagiensis et maneriorum domino episcopo spectantium quæ sequuntur expressit verba :

« Item cum alias sic disposuerim et meo intentionis extiterit et adhuc existat fundare et ordinare Parisiis et Andegavis certum numerum scolarium, prout executoribus meis visum fuerit expediens, quos super hoc onerari volo et ordino quod ipsi scholares dum et quando fundati et ordinati extiterint, habeant talem quantitatem seu portionem librorum meorum tam portionem librorum meorum tam juris canonici quam juris civilis sicut ipsi executores mei duxerint ordinandum et statuendum ac ipsis visum fuerit expediens pro salute anime mee ac benefactorum meorum. »

Et in fine prædicte ultime voluntatis constituit executores in forma quæ sequitur :

« Executores vere meos facio, nomino, eligo, et ordino dilectissimos meos notos et amicos meos, videlicet magistrum meum Robertum Brisoul et Joannem Beslard canonicum cenomanensem et Joannem Anglicum, dominos Joannem Besnard et Joannem Charpentier presbiteros, servitores et familiares meos, et eorum quemlibet. Quibus omnibus et singulis supplico ut dictam executionem meam velint adimplere, defendere fideliter et tueri, et si non omnes possent ad hoc intendere, quod tres illorum possint hoc implere, augere seu detrahere ad eorum conscientiam, dicto Magistro Joanne Anglici semper vocato ut supra ».

Et dictis Brisoul et Resnard onus recusantibus, alii quinque assument in tractu temporis ad premissa peragenda terram de Blandaville cum juribus suis ac pertinentiis in parrochia de

Chevanes (1) in castellania de Chateau Loudun et aliis parochiis circum vicinis, et quoddam manerium seu domum in vico cytaræ (2) parisiensis situm prope ecclesiam parochialem sanctorum Cosme et Damiani, et ex altera parte vici etiam domum Capelli rubei, et alteram domum ex altera parte jungentem in cenciva hospitaliorum pro collegio parisiensi ; et pro collegio andegavensi manerium seu domum quamdam vocatam de Bueil in vico Sauveresse certasque in parochiis de Fromentieres et de Marigné decimas pro dotatione ejusdem quas de bonis dicte executionis acquisierint, et ut placuit domino Roberto Brisoul sublato dudum de medio et magistro Joanne Beslard ad episcopalem Forojuliensem in Provincia dignitatem assumpto et ibidem agente atque domino Joanne Carpentario pro nunc occupato ; Nos Joannes Anglici nepos prefati domini testatoris et Joannes Anglici presbiter executores ut prefertur, nominibus predictis et etiam tanquam procuratores constituti pro dicto reverendo patre episcopo Forojuliensi executore ad transferendum dictum manerium seu domum de Bueil cum predictis decimis ad dotationem magistri, capellani et scolarium, procuratores ad facienda statuta et scolarium ordinationes, ad regulandum magistrum, capellanum et scolarium collegii de Bueil Andegavi pro temporibus futuris successive instituendos, et pro nunc jam institutos, que omnia unusquisque tenebitur jurare, inviolabiliter observare in ejus institutione in eodem collegio ac etiam successu temporis quandocumque fuerit requisitus, etiam ad reservandum nobis potestatem, quoad vixerimus, augendi vel minuendi, aut alias reformandi statuta seu ordinationes sequentes.

I

Nos igitur nominibus quibus supra, nomine Domini nostri Jesu Christi primitus invocato, insequendo domini fundatoris voluntatem quantum possumus, statuimus et ordinamus quod in collegio Andegavis fundato erunt octo persone, unus principalis ac magister, alius capellanus et sex alii scolares quorum quatuor, scilicet magister et tres bursarii erunt de decanatu de Passayo in diocesi Cenomanensi, si ibidem reperiantur sufficientes et adhuc ceteris paribus preferantur illi de Basochia unde dominus fundator exiit oriundus ; alioquin undecumque sumantur in archidiaconatu de Passayo, et quatuor alii, scilicet capellanus et tres alii scolares, erunt de diocesi Sagiensi, presertim de civitate et aliis in quibus dominus episcopus sagiensis est dominus temporalis, si idonei reperiantur, alioquin de quacumque parte diocesis antedicti, exceptis tamen consanguineis dicti domini fundatoris qui undecumque fuerint de natione Cenomanie ant Normanie poterunt ibi

(1) Bibl. Angers, ms. 1259 (1030), fol. 94 v° : Chevriers.

(2) Rue de la Harpe.

locum habere et aliis preferri, habebuntque bursas singulis septimanis presentes. magister scilicet octo solidos turonenses, capellanus sex solidos turonenses, et quilibet aliorum scholarium quinque solidos turonenses bone monete, marcha argenti valente octo libros vel circa.

II

Veruntamen ut duret et non pereat collegium, ordinamus quod in casu sterilitatis fructuum aut alio infortunio aut incursu armorum aut alio impedimento quo non valeant decime antedictæ ad solutionem bursarum modo predicto et ad sustentationem reparationum domorum, capelle. et aliarum necessitatum collegii quod burse etiam eodem modo omnium diminuatur, dempto capellano qui titulo oneroso possidet et magistro cujus solum burse usque ad quinque solidos poterunt in casu predicto diminui et alii se absentabunt durante hujus modi sterilitate aut impedimento tantummodo, bursas suas non amittentes, sed, fertilitate redeunte, ad eas libere redibunt, eas percepturi in futurum.

III

Item statuimus et ordinamus quod post obitum nostrorum trium executorum prenominatorum, scilicet domini episcopi Foro-Julien-sis, Joannis Anglici nepotis dicti fundatoris. et Joannis Anglici presbiteri. executorum ut supra, et non ante, collatio bursarum illarum de decanatu et archidiaconatu de Passayo modo predicto ad archidiaconum dicti loci de Passayo pertineat et aliarum de diocesi sagiensi ad dominum episcopum sagiensem et eorum successores in eisdem dignitatibus, nostris tamen statutis in suo robore duraturis.

IV

Item quod nullus de novo recipiatur, aut jam receptus amplius percipiat bursas qui in patrimonio seu beneficiis. communibus annis habeat importatis ultra quadraginta libras redditus, exceptis tamen magistro et capellano qui bursas dimittere non cogantur.

V

Item statuimus quod in collegio predicto nullus recipiatur nisi sufficienter fuerit in grammaticalibus eruditus, bone indolis, honeste vite et conversationis, etatis legitime, scilicet quindecim annorum ad minus, et de legitimo matrimonio procreatus, habilisque et idoneus ad jura civilia aut canonica audienda, talisque repertus per magistrum collegii qui presentibus aliis de collegio ipsum examinabit in sua receptione quoad scientiam, et de aliis quantum poterit se informabit, et ultra triginta solidos pro jucundo adventu in collegio non compellatur solvere, et sub eadem summa

socii cum magistro secundum persone statum valebunt moderare taliter quod nullus gravetur.

VI

Item statuimus quod quilibet in sua receptione ac etiam post, quoties requisitus fuerit per principalem, juret statuta collegii inviolabiliter observare, utilitatem, commodum et honorem ejusdem procurare, ad quemcumque statum devenerit, et pro posse augmentare, magistro seu principali reverentiam et honorem exhibere, in licitis honestisque obedire, ac secreta collegii nemini extraneo revelare, bonaque ipsius collegii non alienare, eorumdem alienationi non consentire, se et sua presentia ad hoc obligare.

VII

Item statuimus quod quilibet de novo receptus infra mentem a sua receptione solvere teneatur collegio duas mappas novas bone tele et sufficientis longitudinis, quelibet quatuor ulnarum, et competentis latitudinis, quarum una ad minus sit operata; et pro qualibet mappa duas longerias ejusdem latitudinis et operis; et super hoc non fiat gratia nisi usque ad mensem adhuc cum cautione juratoria; post quem mensem transactum ei subtrahantur burse quo usque solverit.

VIII

Item statuimus quod quilibet scholaris habeat infra mensem a tempore sue receptionis libros quibus tunc legetur ordinarie, et extraordinarie, in primo anno, et sic in secundo; in tertio vero totum cursum juris in quo studebit et ipsos habeat tanquam suos quandiu in dicto collegio remanebit.

IX

Item statuimus quod quilibet scholaris lectionem doctoralem de mane et extraordinariam audiat, sub pena privationis dimidie burse, nisi fuerit impeditus legitime, et per principalem seu magistrum approbatum impedimentum ac pro justo reputatum; et si assuescat sepe deficere in dictis lectionibus omnino privetur.

X

Item, et quod quilibet scholaris teneatur in principio anni quinti post suam receptionem gradum baccalaureatus recipere, et gradum licentie in principio anni sexti post baccalaureatum acquisitum in collegio vel alibi, et post licentiam receptam in altero jurium tempore supradicto, in reliquo teneatur acquirere licentiam circa principium anni quinti immediate subsequentis sub pena privationis bursarum; post quos gradus adeptos vacent burse istius sic.

graduati post tres menses a tempore licentie ultime, et alteri conferantur, exceptis tamen magistro et capellano quoad amissionem seu perditionem bursarum post adeptionem predictorum graduum.

XI

Item statuimus quod unus de scolaribus, dempto tamen capellano, maxime postquam audiverit per duos annos, suo ordine teneatur respondere semel in hebdomada, scilicet die veneris, hora competenti post prandium, de una lege, decretali, vel questione, presentibus omnibus scolaribus dicte domus qui presentes esse et contra respondentem ordine debito arguere tenebuntur, sub amissione unius burse, principali eorum seu magistro audiente hoc et dirigente; et [si fuerit dicta dies impedita, sequenti vel altera de precedentibus hujus modi hebdomade fiant ejusmodi disputationes; et tenebitur respondens affigere suas conclusiones in valvis aule in die precedenti; nullus tamen de predictis scolaribus plusquam semel in mense invitus respondere cogatur.

XII

Item, quod dicti scolares maxime baccalaurei in actibus publicis universitatis, videlicet et receptionibus et aliis disputationibus arguant, si locum habere poterint.

XIII

Item, omnes de collegio sic amiciabiliter vivant quod unus alterum non dementiatur, sub pena quator denariorum, nec dicat opprobria aut verba injuriosa sub pena denariorum sex, vel alia pena majori juxta qualitatem et quantitatem injurie; nec alius alium percutiat injuriose sub pena amissionis bursarum; nec famulum sub pena amissionis unius burse, aut privationis totalis secundum casus exigentiam.

XIV

Item nullus verba inhonesta maxime in locis publicis collegii proferat neque cantet, vel tam alte loquatur aut aliquid inutile faciat quod per hoc studium impediatur sociorum sub pena duorum denariorum pro qualibet vice.

XV

Item, quod nulla facta divisione diecesium aut nationum predicti scolares sic convivant sicut fratres ejusdem diecesis ac nationis, nec uni de una natione faciant deliberationem soli contra alios, nullaque sit differentia in camerarum assignatione per magistrum, quin unus de una natione possit manere cum alio de altera natione; qui autem hujusmodi divisionem fecerit, pena pri-

vationis puniatur. Non graduati autem deferre tenebuntur graduatibus ; et inter non graduatos posterius recepti prioribus, in mensa, sede, gratiis, deliberatione et ceteris quibus contigerit temporibus congregari, salvis tamen semper in omnibus prioritatibus magistri et capellani post ipsum.

XVI

Item quod nullus arma de die aut nocte portet per villam, aut brigam seu rixam faciat, nec se associet cum scolariis, aut aliis quibuscumque talia perpetrantibus sub pena privationis.

XVII

Item, omnes deferant et maxime per villam vestes honestas, non nimia brevitate, aut longitudine notandas, sub pena arbitraria.

XVIII

Item omnes de domo ad invicem loquantur latine et precipue in locis communibus, scilicet aula, capella, et alibi ubi conveniunt in collegio, nisi adsint extranei propter quos oporteat aliter loqui sub pena unius denarii pro oratione perfecta, in aliis vero locis loquantur latine quantum erit possibile.

XIX

Item, si contingat contentionem oriri inter scolares in domo, maxime, terminetur contentio per principalem cui in hoc tenebuntur obedire, cum consilio ceterorum, nullum processum super hoc coram quovis iudice faciendo, sub pena privationis durante tali litigatione sive processu ; et si contingat contentionem oriri, principali eorum hoc ignorante, tenebuntur ceteri qui hoc noverint in casu quod infra diem naturalem ad invicem concordati non fuerint, ad notitiam principalis deducere.

XX

Item si contingat aliquam contentionem oriri inter principalem et aliquem seu aliquos de scolariis, tenebuntur dictus principalis et secum contententes se submittere dicto et ordinationi doctorum nationum Cenomanie et Normandie actu regentium, si qui sint, et in casu discordie dictorum. Dominus scolasticus ipsos concordabit, cujus dictioni obedire tenebuntur. sub pena subtractionis bursarum parti nolenti, quamdiu sic steterit ; et hoc post obitum nostrorum trium executorum prenomintorum, quia terminationem hujusmodi discordiarum nobis et unicuique nostrorum, quoad vixerimus retinemus ; ubi tamen super hoc ad nos, aut aliquem nostrum in brevi et faciliter possit esse accessus aut ad nostram notitiam pervenire.

XXI

Item omnes a lupanari et tavernis absteineant. nullusque mulieres, cuiusque conditionis existant, ad domum noctu adducat, aut de die, nisi in tali societate et tales sint quod constet principali inde nullam malam suspicionem orituram, sub pena privationis.

XXII

Item nullus vacet ludo taxillorum aut aliis ludis inhonestis seu prohibitis, nec ludis permissis ut palme et aliorum ludorum, maxime in locis communibus. et in sallis non ludat vel alibi non minus continuet si quod studium suum impediat sub pena privationis burse, et si post monitionem competentem per principalem factam non destiterit, omnino privetur. Juvenes autem, scilicet non graduati, hic vel alibi domum non exeant sine licentia magistri, nisi causa lectionis, prepositure, aut alterius necessitatis rationalis sub pœna quatuor denariorum.

XXIII

Item tempore estatis a festo Pasche usque ad festum beati Dionisii, porta claudatur cum barra in hora nona de sero ; et alia parte anni in septima hora ; post cujus clausionem principalis habeat in sua camera claves ; et si quis post hujusmodi clausionem exiverit domo, sit perpetuo privatus. Unusquisque autem de collegio habeat clavem parvi ostii in dicta porta constituti, quod teneatur semper claudere, dum et quando domum intraverit aut exiverit sub pena unius denarii.

XXIV

Item quod nullus jaceat extra domum in villa, vel extra, nisi causa rationabili quam tenebitur manifestare magistro si possit, et ab eo licentiam accipere ; si autem in contrarium fecerit. pro una vice privetur dimidia bursa, pro secunda vice bursa integra ; et si assuescat vel continuet, privetur omnino. Ad principalem autem spectabit huiusmodi delinquentes revelare collatoribus bursarum citius quam commode fleri poterit, in casa quo delictum commissum tale fuerit ex quo sequi debeat privatio ; interim poterit principalis hujus modi delinquentibus bursas substrahere.

XXV

Item quod quilibet teneatur licentiam petere a magistro si velit ire extra villam per aliquantum tempus, cui magister non recuset licentiam impertiri causa rationabili coram ipso allegata ; hic tamen honeste recedat quod debita in collegio solvat, et restituat

sibi tradita in custodiam per magistrum, aut propter hoc sufficientem cautionem emittat.

XXVI

Item, quod nullus possit se absentare a collegio ultra tres menses sub pena privationis nisi de licentia magistri; quam quidem licentiam non impertietur magister nisi ejusdem petentis evidens fuerit utilitas, aut urgens necessitas, puta in prosecutione beneficii, aut alterius boni quod magistro pateat evidenter.

XXVII

Item, quod quilibet de dicto collegio in suo ordine sit prepositus per unam hebdomadam integram, incipientem die sabbati, et habeat claves dispense et arce ibidem existentis, durante ejus prepositura; qui fideliter et sollicite querat cibos et parare faciat secundum temporis exigentiam et communem vivendi modum modum scholarium, non secundum placitum aut affectum proprium; qui etiam sumet famulum ad parandum, si opus fuerit, et serviendum in prandio et in cena; qui etiam de receptis per ipsum et cibariis quesitis et pretio distincte, per singulos dies prepositure sue habeat in scripturis reddere rationem, et reliqua in die sabbati proxime sequenti post prandium; et si quid fuerit expensum ultra bursas, hoc teneatur quilibet pro parte sua restituere ipsi preposito, et in casu reservationis ad requestam ipsius prepositure, poterit retinere de bursis futuris debitoris magister usque ad summam preposito debitam.

XXVIII

Item tempore estatis, scilicet a festo pasche usque ad festum beati Dionisii, pulsetur per prepositum pro prandio hora decima, et pro cena hora sexta, sic tamen quod sine candela cenetur, et in tempore hyemali, scilicet a dicto festo sancti Dionisii usque ad carampyrium (1) pulsetur pro prandio in decima, et pro cena hora quinta; diebus autem jejuniorum preceptorum ab Ecclesia fiat prandium hora debita; nec in illis cenabitur in aula, nec alibi expensis communitatis. Caveat autem prepositus quod omnia in dictis horis parata sint et bene dispensa sub pena arbitraria mense communi applicanda, per magistrum et socios arbitranda secundum casus exigentiam.

XXIX

Item nullus adducat extraneum ad prandium aut ceram sociorum nisi sit persona honesta, et nisi ei provideat aut prius sciat a pre-

(1) *Carniprivium*. Rangeard..

posito an satis pro sociis et dicto extraneo ; quo comperto et scito habeat solvere pro rata.

XXX

Item, quod burse absentium aut delinquentium non accrescant presentibus, sed thesauro collegii reserventur ; et aliter in mulctis seu penis aliis pecuniariis observabitur, que mense communi applicabuntur et exigentur per singulos prepositos in suis preposituris fideliter et diligenter, sub pena solutionis earumdem penarum ; ubi autem essent recusantes solvere ipsi preposito, certificatus magister sufficienter super hoc per ipsum prepositum, summam debitam per ipsos de bursis eorum solvat.

XXXI

Item nullus prandeat aut cenet in camera sua sub pena amissionis portionis pro illa hora, sed omnes simul convenient in aula, nisi causa infirmitatis aut alia causa societatis honeste alicujus extranei aut plurium (1).

XXXII

Item, quod congruo tempore fiant munitiones seu garnitiones victualium et necessariorum quorumcumque, puta. vinorum, lignorum, salis, pisorum, fabarum, verjuli et lardi ; et quod quilibet adhibeat juxta dispositionem principalis cum consilio et assotiatione duorum vel trium antiquorum et notabilium de collegio in emptione eorundem cum ipso, et contribuet quilibet pro rata ad hoc si opus fuerit ; et redigantur in scriptis per magistrum ; et habeat magister custodiam dictarum munitionum, et onus dispensandi singulis preposituris requisitus super hoc hora competenti ; et vinum a preposito exponatur ad dicam (sic) et non aliter sub pena privationis bursarum et expulsionis omnium quorumcumque a collegio per magistrum ; et tenebitur quilibet quotidie dicare cum famulo vinum expensatum per ipsum eadem die, et in fine cujuslibet pippe statuere quod apparebit per dicam suam exposuisse cum parte detrimenti communis viginti pinterarum pro qualibet pippa et aliis supervenientibus infortuniis pro parte sua, sub pena subtractionis bursarum ex tunc ; computabit etiam magister cum aliis de collegio de aliis munitionibus ter vel quater in anno satisfaciendo tam collegio quam sociis, si quid eis debeatur.

XXXIII

Item, ordinamus quod quadraginta libre turonenses, quas nunc tradimus, in dictis munitionibus impleantur, ad periculum tamen

(1) Au fol. 97 v° ces deux articles 30° et 31° sont intervertis, de même dans Rangeard, II, p. 319, et Fournier. p. 381-382.

eorum pro quibus fient, et singulis annis per magistrum, a quolibet de collegio bursario et a seipso pro rata sine detrimento recuperentur ; et in casu recusationis de solvendo fiat detentio bursarum usque ad satisfactionem plenariam. Ubi autem non sufficerit dicta summa, contribuat quilibet pro parte sua subtractioni bursarum.

XXXIV

Item nullus adducat extraneum ad jacendum in domo nisi de licentia magistri petita et obtenta.

XXXV

Item si contingat aliquos extraneos et hospites in domo recipi, hoc fiat cum assensu magistri et ceterorum de collegio, et non recipiantur nisi scolares bone vite et honeste conversationis, volentes proficere in altero jurium, qui eisdem regulis et statutis quoad modum vivendi adstringantur quibus bursarii sub pena expulsionis a domo in continenti, et qui in sua receptione jurent non revelare secreta collegii, imo servare honorem et utilitatem ejusdem pro posse, et sic hospitentur ; et quod duo possint esse in eadem camera. et solvere quilibet per annum quatuor libras turonenses bone monete thesauro collegii applicandas pro conductione dicte camere, ustencilium, communibus et famulo, et ultra hoc solvere pro mantenentia dictorum ustencilium more bursariorum quinque solidos per annum, et contribuere pro rata in muntionibus faciendis ; numerus autem hujusmodi hospitem nunquam numerum bursariorum excedat.

XXXVI

Item nullus vasa stanea collegii ant alia quecumque ipsi collegio pertinentia portet in villam, quoad vasa et cetera tradita famulo in custodiam, nisi hoc nuntietur ipsi famulo, et de aliis nisi de licentia magistri.

XXXVII

Item, nullus lectum, lecticam, rotam ant alia ipsi collegio pertinentia et posita in qualibet camera audeat portare extra domum, neque transferre de camera in cameram sine licentia magistri, imo quilibet teneatur reddere que erunt sibi assignata et ea in communi reparatione propriis expensis manu tenere (1).

XXXVIII

Item, et de omnibus ustencilibus collegii, singulis annis in carimpirio fiat inventarium et visitatio per magistrum et notabi-

(1) Ces deux articles 36 et 37 sont intervertis au fol. 98.

liores de collegio ; et si quid fuerit perditum, queratur diligenter quod si non possit inveniri, solvat ille in cujus custodia erat ; si quid autem fuerit consumptum, deleatur a precedenti inventario ; si quid vero de novo fuerit emptum aut datum, illud de novo scribatur.

XXXIX

Item, quilibet de collegio, sive bursarius sive hospes, teneatur singulis annis in dicto termino carimpirii quinque solidos turonenses pro mantenentia et reparatione dictorum ustencilium ; et si quid ultra preter hoc fuerit necessarium, illud suppleat collegium.

XXXX

Item, in collegio sit una libraria in qua libri debite disponantur, in pulpitis incatenentur cum catenis fermentibus ad seram, cujus sere claves reponantur in arca thesauri, et de ipsa libraria quilibet bursarius habeat clavem, nec intret extraneus nisi notus, et adhuc in presentia continua alicujus bursarii.

XXXXI

Item, de libris repositis in dicta libraria sepissime fiat visitatio per magistrum et alios de collegio ne quid inibi depereat, et saltem semel in anno circa finem studii fiat inventarium de dictis libris ; ubi autem esset abundantia librorum ultra necessitatem perfectionis dicte librarie, quoad minus duos cursus utriusque juris, de minoribus possint tradi per magistrum bursariis indigentibus cautione tamen sufficienti ab iisdem prehabita et de reddendis dictis libris et de mantenentia eorumdem.

XXX XII

Item in collegio sint due arce communes reposite in capella vel in loco securiori collegii et in una reponatur sub inventario mappe, longerie et cetera linteamine ipsius collegii signata signo ejusdem. In alia vero arca reponantur in una parte littere, papi et inventaria rerum pertinentium ipsi collegio et in reliqua parte pecunie cum papiro in qua scribentur unde venerint hujusmodi pecunie quando reponentur et etiam causa propter quam in ibi assumuntur, declarando cum hoc tempus repetitionis et assumptionis dictorum pecuniarum ; et arca in qua erunt linteamina claudatur cum duabus clavibus, quarum una habebit magister et aliam capellanus ; et alia arca cum quatuor clavibus quarum duas habebunt scilicet magister et antiquior de natione cenomanie et reliquas duas capellanus et antiquior bursarius de diecesi sagiensis ; ubi autem quis predictorum esset profecturus extra villam, dimittat clavem suam non habenti antiquiori post ipsum de sua

natione ; quoad vixerimus tamen aut unus nostrum sufficit nobis quod in hujusmodi arca thesauri sint solum due claves quarum unam habemus et reliquam magister collegii.

XXXXIII

Item, ne oporteat sepe venire ad dictam arcam thesauri poterit magister una vice presentibus aliis habentibus claves capere pecunias pro bursis et aliis necessitatibus collegii usque ad summam que apparenter possit sufficere pro duobus aut tribus mensibus. Sic tamen semper se habeat ipse magister in sumendo dictas pecunias quod tali die et anno talem summam accepisse sub signo suo se recognoscat et inscribat in papyro in dicta arca reposito ad hoc deputato.

XXXXIIII

Item, statuimus quod in collegio sit capellanus presbiter bone vite et honeste conversationis, fundatus sufficienter in grammatilibus ad debite exequendum suum officium et ad audiendum jus canonicum et gradus in eodem acquirendos per tempus aliis assignatum, qui qualibet hebdomada scilicet dominica die et aliis diebus festis, maxime autem diebus mercurii et veneris si commode possit fieri, aut aliis diebus per ipsum magistrum scolaribus notificandis die precedenti in exitu prandii vel cenę, tres missas hora prima dicere teneatur in collegio ; quarum una ad minus sit de defunctis et specialiter pro domino fundatore, nisi hoc magnum festum impediērit. Et in qualibet missa fiat specialis oratio *Deus qui inter apostolicos*, pro domino fundatore et cum aliis orationibus misse, nisi solemnitas festi impediērit et inter offertorium et proximam lotionem manuum dicat cum aliis de collegio psalmum *De profundis* cum orationibus *Deus qui inter apostolicos* et *Miserere quesumus* et *Fidelium* et *Pater noster*. Quibus missis interesse teneantur et venire ante epistolam finitam omnes bursarii cessante legitimo impedimento lectionis sue aut alio rationabili impedimento, sub pena duorum denariorum pro fundatore erogandorum pauperibus per magistrum et in ipsis missis privatim et singulariter, ac etiam alibi ubi locus et opportunitas adfuerit, dicti bursarii, in recognitione bonorum que habent in collegio pro domino fundatoris, devotas preces fundant altissimo. Dicto autem capellano serviat ultimus receptus in bursarium, excepto tamen magistro ; qui quidem ultimus receptus ter missas pulset diebus dominicis et magnis solemnitatibus et ultimum pulsum faciat ad voluntatem ipsius capellani, legat epistolam et dicat versus dum cantabitur ad notam in dictis magnis solemnitatibus, ceteraque in predictis necessaria servitia ipsi capellano subministret. In absentia autem dicti capellani provideat magister missas dici de stipendiis seu de bursis ad hoc ordinatis.

XXXXV

Item, quod omni die per capellanum aut per magistrum seu antiquiorem in absentia ipsius capellani dicatur ante prandium aut cenam *Benedicite* et post gratie solite cum psalmis *De profundis* et orationibus *Deus qui inter apostolicos* et *Miserere quesumus* et *Fidelium* etc. quibus omnes presentes de collegio cessante legitimo impedimento, interesse teneantur sub pena unius denarii erogandi pro fundatore per magistrum.

XXXXVI

Item, quia decima tertia maii, anno millesimo quadringentesimo quarto, obiit dominus fundator collegii, ordinamus quod singulis annis tali die fiat in collegio servitium solemne defunctorum ad notam, scilicet vigilia die precedenti post prandium in secunda hora et missa in ipsa dia hora prima, ubi omnes bursarii teneantur interesse sub pena amissionis unius bursæ, lectiones legere et cantare juxta ordinationem principalis; et in hac die habebunt dicti bursarii ultra bursas septimane viginti solidos pro pitantia; ubi autem dicta dies foret impedita propter festum solemne, ad aliam diem ejusdem septimane transferat magister hujusmodi servitium ceteris notificando.

XXXXVII

Item, quia ubi percipitur emolumentum, non debet onus recusari, statuimus quod quilibet in ordine suo, dum ad hoc sufficiens fuerit per annum exerceat officium procuratoris ad causas et negotia collegii, in casu quod ipsum collegium super aliqua re sibi competenti litem pareretur vel quod decime ipsius non commode possent tradi ad firmam, imo quod eas in manu collegii servare oporteat. Qui quidem procurator in assumptione hujusmodi officii jurabit in causa vel in causis ipsius collegii cum omni diligentia sollicite et fideliter procedere cum consilio notabiliorum de collegio decimas ipsius collegii cum omni diligentia procurare, blada ipsarum et vina ad utilitatem et commodum ipsius collegii pro posse venditioni exponere, bonum et justum comptum de receptis et missis in dictarum pecuniarum collectione reddere in scriptis aliis de collegio in festo sancti Andree, et quod ad receptas et missias pro causis et processibus in fine assumptionis dicti officii, vel sepius si videatur saniori parti collegii expediens. Ubi autem ad ambo predicta simul facienda non sufficeret unus, vel ad dictam collectionem decimarum tantum teneantur ceteri de collegio juxta ordinationem notabiliorum collegii onus subire in altero predictorum, vel in utroque, et associare dictum procuratorem, ipsum juvare; et inter ceteros maxime cogatur is qui immediate post procurator esse debet ut suum discat exercere officium.

XXXXVIII

Item, ne oporteat sepius passare procurationem ad predicta peragenda et ne etiam in passatione sepiissime detrimentum patiatur collegium, et non sit penuria procurationis in collegio, fiat procuratorium in quo magister et ceteri de collegio se invicem et alios extraneos ad hoc idoneos in diversis curiis et regionibus procuratores constituent, super quo fiant due procurationes de eadem data quarum unam habeat exercens officium procurationis, et alia reservetur in collegio in altera arcarum que valeat recuperari si necessitas recurrat.

IL

Item, queratur famulus collegii per magistrum cum assensu aliorum qui serviat collegio, ut moris est. et non impediatur per magistrum aut alium a servitio communitatis; qui servabit utensilia coquine et aule et alia sibi in custodiam tradita; et de hoc comptum reddet magistro quoties sibi placuerit, et habebit in collegio pro stipendiis sex libras turonenses et non ultra.

L

Item ut servetur perpetua fraternitas inter presens collegium et collegium parisiense et scolares eorumdem qui ab eodem fundatore processerunt, statuimus et ordinamus quod si ultra cameras ipsis bursariis assignatas in utroque istorum collegiorum fuerit camera vacans, quod scolares bursarii venientes de uno horum collegiorum ad aliud causa studii aut aliter, et maxime si presens collegium haberet processum Parisiis, quod ipsi possint gratis hospitari et tractari dulciter cum omni favore; et adhuc si non esset camera vacans quod saltem ad aliquantum tempus quousque perfecerint ad quod venerint vel repererint hospitium alibi, hospitari tolerentur.

LI

Item, ad tuitionem omnium nostrum statutorum presentium et futurorum, si que fecerimus, sit magister seu principalis in collegio bene moriginatus et scientie sufficientis, qui in altero jurum maxime jure civili sit licentiat, aut saltem baccalaureus tendens ad licentiam, talisque repertus in sua receptione in collegio isto in presentia aliorum per dominos doctores regentes ambarum nationum aut per unum si unicus fuerit; qui quidem magister associatus altero bursariorum de diocesi Sagiensi vadat tempore congruo ad affirmandum decimas ipsi collegio pertinentes, consilio tamen maturo prehabito in hoc et ceteris arduis agendis pro collegio cum aliis bursariis eiusdem; quique domos collegii et cetera eidem pertinentia cum utensibilis et rebus quibuscumque eiusdem in bona reparatione et competenti teneri provideat de bonis

collegii ; qui etiam ceteros bursarios collegii scientia et moribus informet et instruat, et si ipsi proficiant sepius comperiat inquirendo ab eis de lectione eorum ordinaria et extraordinaria. lecture baccalariorum aliquando assistendo eosque visitando per cameras cum capellano quem vocet ad sciendum si scolastice et collegialiter vivant juxta nostra statuta et si res ipsis tradite in cameris sub inventario per ipsum magistrum continue sint aut depereant ; qui etiam cetera quecumque tangentia et ejus officium in precedentibus statutis reposita adimplere teneatur, et in omnibus et per omnia honorem et utilitatem ipsius collegii in se et ceteris scolariis totis viribus procuret, tradetque singulis septimanis die veneris aut sabbati de mane preposito futuro bursas pro presentibus, saltem pro duobus diebus dimidiam bursam et pro quatuor diebus bursam integram ; et in receptione cujuslibet juxta predicta faciat solvere mappas et longerias et eas inventoriabit in papyro collegii ; et quod superabundabit ultra necessitatem quotidianam domus in arca reponat. presentibus aliis de collegio, reddatque sua compta et rationem et reliqua de receptis et missis factis per ipsum quoties voluerimus nobis tribus aut alteri nostrum seu per nos deputatis quoad vixerimus, et post abitum nostrum omnium ceteris bursariis de collegio saltem semel in anno circa nativitatem domini. quibus duplum suorum comptorum tradere tenebitur sic per sufficiens tempus unius septimane ante computationem, quod ipsa exposita per eos mature inspici valeant et calculari ; post quorum inspectionem procedant ad computandum ad invicem de omnibus de collegio presentibus saltem quoad existentes in villam, et deductione facta in scriptis de receptis et missis. cui debebitur fiat restitutio, et signentur hujusmodi compta per capellanum et ceteros de collegio ; quibus signatis reponatur duplum hujusmodi comptorum in arca thesauri cum pecuniis si collegio debeantur.

LII

Item, voluimus et statuimus quod si quis ut dominus episcopus sagiensis aut dominus archidiaconus de Passayo Cenomanensis diocesis aut alius quicumque dominus ecclesiasticus vel temporalis ad consimile opus pie affectus velit fundare de eisdem civitatibus et patriis duos vel tres scolares de diocesi Sagiensi, etiam duos vel tres de archidiaconatu predicto vel undaqueque de diocesi Cenomanensi et non plures ; quod ad hoc recipiantur in presenti collegio, sic quod ante omnia provideant pro quolibet scolari reponando viginti quinque libros turonenses, marcha argenti valente septem vel octo francos et non plura. mortificatas et taliter situatas quod non sit defectus in ejusdem summe solutione, habita super hoc cautione possibili ; de quibus viginti quinque libris sumentur burse scolasticorum noviter fundatorum, et residuum applicabitur thesauro collegii ; qui etiam presentia statuta tenebuntur jurare et

observare sub eisdem penis quibus alii jam fundati, veniatque collatio ad collatores per nos institutos post obitum fundantium valeant fundari et recipi illi tres de una nationum, aliis non eque fundatis. In deliberationibus tamen collegii voces noviter fundatorum scolarium de una natione aliis non eque augmentantibus numerum non facient (1) neque partem pro qua fuerint meliorare poterunt.

LIII

Item nos duo prenominati executores et tanquam procuratores tertii, ut supra dictum est, retinemus nobis tribus quoad vixerimus aut duobus nostrum superviventibus, potestatem augendi seu detrahendi presentibus nostris statutis et futuris, si que fecerimus, et unicuique nostrum superviventi auctoritatem interpretandi eadem statuta jam per nos facta vel in posterum facienda.

(1) Ms augmentantium... faciet.

LES DERNIERS JOURS

DU

PRIEURÉ DE LA FERTE-MACÉ

En quelques pages d'un style concis et élégant le regretté comte de Contades a reconstitué et fait revivre sous nos yeux, avec l'image oubliée du Prieuré de la Ferté-Macé, les portraits de ses derniers prieurs. Jules Appert et Wilfrid Challemel ont étudié plus à fond les origines de ce monument qui date vraisemblablement de la fin du XI^e siècle et qui porte les caractères de l'architecture romane. A son tour, M. le Doyen a considéré comme un des devoirs de sa charge de s'enquérir de ceux qui l'ont précédé dans cette église vénérable, heureusement toujours debout, et dont les Fertois sont justement fiers et il s'est dignement acquitté de la tâche qu'il s'était imposée (1). Dans ces deux ouvrages, les médaillons des prieurs et des curés sont rangés en lignes symétriques chacun avec sa notice en style lapidaire. Les curieux veulent encore davantage et, sous le personnage officiel, ils cherchent à découvrir le caractère de l'homme.

I

En ce qui concerne l'avant-dernier prieur, nous sommes servis à souhait et il nous est arrivé sur lui, de Paris, de Lyon, de Rouen, une provision de documents d'une abondance rare.

Antoine Lacroix ou de la Croix, écuyer, né à Lyon le 6 dé-

(1) *La Ferté-Macé et ses Curés ou Recueil de notes intéressant l'histoire de cette ville*. Dédié à ses paroissiens, par l'abbé A. Macé, chanoine honoraire, curé-doyen de la Ferté-Macé, 1901 (sans nom d'imprimeur), format album. — Tirage à part des articles parus dans *l'Echo de la Ferté-Macé*.

cembre 1708, appartenait à une famille dans laquelle, à ce qu'il paraît, en vertu de je ne sais quel privilège, les bénéfices ecclésiastiques étaient comme héréditaires. C'est ainsi qu'à l'âge de quinze ans et n'étant encore que clerc tonsuré, il fut pourvu par son parent, Léonard de la Croix, abbé de Saint-Julien de Tours (2), de la simple commande du prieuré de la Ferté-Macé, qui dépendait de cette abbaye. Le revenu de ce bénéfice s'élevait alors à 2.794 livres ; les charges à 418 livres, y compris la somme modique de trente livres que le prieur commendataire payait au curé pour faire le service divin dans l'église prieurale, devenue paroissiale, après que les moines de Saint-Julien eurent cessé de la desservir. La chapelle de Saint-Denis, près de laquelle était le presbytère, ne pouvait être considérée que comme une simple succursale.

Si les actes de l'abbé de la Croix, comme prieur de la Ferté-Macé tiennent peu de place, en revanche sa biographie ne manque pas d'intérêt. Elle nous donne une idée assez favorable de ce que pouvait être à cette époque un abbé commendataire, c'est-à-dire pourvu avec surabondance de pensions ecclésiastiques, sans charge d'âmes. Aussi les compliments et les éloges ne lui ont-ils pas fait défaut pendant sa vie et après sa mort. C'est ce qui nous procure l'avantage de n'avoir que la peine d'y puiser largement pour le faire connaître. Voici comment le dépeint l'un des plus qualifiés de ses panégyristes, Dambourney, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Rouen :

« M. Lacroix, dit-il, fut un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son temps. Né avec une constitution délicate, il trouva des ressources précieuses dans la sobriété et un exercice raisonnable, dans la gaieté et les doux épanchements d'un caractère vif et franc. Jamais son âme active ne sut mieux se délasser d'un travail que par un autre. Sa maison était le temple de la paix, comme celui des sciences et des beaux-arts. Une bibliothèque nombreuse et choisie, d'excellents tableaux, des statues de grands maîtres et les meilleures estampes annonçaient son goût ».

(2) Le roi n'eut la nomination du prieur commendataire de la Ferté que depuis la réunion de l'abbaye de Saint-Julien au collège des Jésuites de Tours en 1735. Le curé de la Ferté était dans le même cas.

L'abbé de la Croix parcourut brillamment la carrière des dignités ecclésiastiques. Elevé à la prêtrise, il se fit recevoir docteur en théologie, en l'Université de Paris, comme membre de la Société royale de Navarre. Il fut nommé chanoine, obéancier et baron du chapitre de Saint-Just-de-Lyon (1), official primatial, vicaire général du diocèse et enfin abbé commendataire de Saint-Rambert-en-Bugey, en 1775.

La charge importante de trésorier de France, au bureau des finances de la généralité de Lyon qu'il avait achetée, contribua, en outre, à augmenter ses revenus, tout en lui procurant des relations agréables. Un de ses confrères, au bureau des finances de Lyon, l'accompagna dans le voyage qu'il fit en Italie, vers 1739, à un âge où il était à même de profiter du fruit de ses observations. Il s'y lia avec un des trois frères Slodtz, probablement René-Michel, qui fut envoyé à Rome par l'Académie de peinture et de sculpture, en qualité de pensionnaire. Il y rencontra également le célèbre Soufflot qui préludait, par l'étude des monuments de l'Italie, aux grands travaux d'architecture qu'il a exécutés à Lyon et à Paris.

Une anecdote assez piquante nous révèle qu'alors le docte abbé portait perruque. Or voici ce qui lui arriva, d'après Dambournay : « Etant à Rome, il désira célébrer dans la basilique de Saint-Pierre, *mais il portait perruque*. Le sacristain exigea qu'il la quittât et il célébra en enfant de chœur. »

On sait, en effet, que dans les peintures de ce temps-là les enfants de chœur sont représentés la tête complètement rasée. Quant aux perruques, elles n'étaient pas tolérées à Rome, dans les cérémonies officielles. On cite même le refus d'audience opposé par les officiers de la cour pontificale au chargé d'affaires de Louis XIV, M. Doppeville, parce qu'il avait la tête couverte d'une perruque (2).

En France même, les ecclésiastiques porteurs de perruques

(1) La dignité de grand obéancier ou obédientiaire était le premier de cette église. Le titulaire était l'orateur né du clergé de Lyon et, en cette qualité, chargé de porter la parole à l'entrée des rois, des papes et de leurs légats.

(2) *Histoire des modes françaises*, p. 276.

furent longtemps exposés à toutes sortes de censures. En 1675, l'archevêque de Rheims interdisait aux chanoines en perruques d'approcher de l'autel principal de l'Eglise cathédrale, mais leur permettait de célébrer aux autres autels (1).

L'abbé de la Croix, dans son voyage en Italie, ne se borna pas à étudier les chefs-d'œuvre qu'on y admire. Il étendit le cercle de ses recherches sur le domaine scientifique. C'est à la suite d'une excursion dans l'Italie méridionale qu'il dut rédiger ses *Observations sur le Vésuve et sur les volcans*, qui portent la date de 1739 (2).

Ces observations le conduisirent à composer, la même année, un *Mémoire sur les tremblements de terre* (3).

On connaît aussi de lui des *Observations sur Cayenne et la Guyane*, 1766 (4).

Il paraît s'être occupé d'astronomie, car on cite de lui des *Réflexions préliminaires sur la lune*, 1754 (5).

On lui doit encore, comme contributions aux sciences économiques, un recueil de pièces statistiques sur la population de Lyon, portant la date de l'année 1768 (6).

La médecine elle-même, ou tout au moins la diététique, ne fut pas étrangère à ses études, car il existe un mémoire de lui intitulé : *Du régime de santé des gens adonnés à l'étude*, portant la date de 1753 (7).

On doit rapporter enfin à la philosophie son *Mémoire sur les causes des opinions et des erreurs des hommes*, daté de 1754 et 1765 (8).

Par le nombre et la variété de ces travaux, on est autorisé à croire que dans le recueil manuscrit des mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon dont

(1) *Histoire des modes françaises*, p. 280.

(2) Manuscrit du palais des Arts du Lyon (Catalogue Général T XXX, pages 108, n° 74.

(3) *Ibid*, n° 228, p. 113.

(4) *Ibid*, page 108.

(5) *Ibid.*, p. 103.

(6) *Ibid.*, n° 307, p. 142.

(7) *Ibid*, n° 229, p. 114.

(8) *Ibid*, n° 144, p. 76.

il était membre (1) et dans les mémoires de la Société d'agriculture de Lyon, on aurait chance de rencontrer quelques autres mémoires dûs à ses recherches.

C'est ici le lieu de parler des établissements relatifs aux sciences et aux arts dont il dota sa ville natale, de sa maison de campagne, près de Lyon et de donner quelques détails sur son genre de vie.

On doit en partie à M. La Croix, dit Dambourney, l'établissement à Lyon d'une École gratuite de dessin, celui d'une Bibliothèque, d'un Jardin botanique, d'un Cours de chimie et d'un Cabinet d'histoire naturelle.

« Sa maison de campagne, sans décoration fastueuse, présentait toutes les commodités que l'on peut désirer : ses bosquets dessinés avec élégance, offraient des vases, des statues agréables, des inscriptions spirituelles. C'est là que, tous les ans, il tenait ce qu'il appelait ses Etats (2). Il y rassemblait, tour à tour, les personnes qu'il voyait à la ville, et la loi qu'il s'était imposée de ne recevoir que sur invitation le mettait dans le cas de ne réunir que des hommes qui se connaissaient entre eux, et qui, tous ensemble pouvaient penser tout haut.

« Dans une ville de passage comme Lyon, il fut souvent obligé de haranguer, à la tête de son chapitre, des voyageurs de premier ordre, et son éloquence naturelle le servit toujours heureusement. Une de ces circonstances lui procura l'amitié du cardinal de la Rochefoucault, qui, pendant son séjour à Lyon, se plaisait à venir se délasser chez lui du cérémonial et de la représentation ».

Dominique de la Rochefoucault, nommé archevêque d'Albi en 1737, abbé général de l'ordre de Cluny, en 1757, présida en 1759, l'Assemblée du clergé de France, où il eut le plaisir de

(1) Bibliographie des travaux historiques et archéologiques publié par les sociétés Savantes de France, par R. de Lasteyrie, T. 11, p. 586.

(2) « La bibliothèque de M. l'abbé Lacroix, baron obécancier de Saint-Just, dit l'abbé Eupilly, est nombreuse et bien composée. On y voit des recueils considérables d'estampes sur différens sujets : le cabinet qui les renferme est embelli par des tableaux, des marbres, des bronzes et autres pièces curieuses ».

(*Dictionnaire historique et politique des Gaules et de la France*, t. IV, art. Lyon, p. 257.

rencontrer de nouveau l'abbé de la Croix qui y remplit les fonctions de député du diocèse de Lyon. Monseigneur de la Rochefoucault ayant été nommé alors archevêque de Rouen, l'abbé de la Croix fit le voyage de Rouen pour lui rendre visite. L'Académie des sciences, belles-lettres et arts de cette ville s'empressa de l'inscrire au nombre de ses membres et le pria d'établir une correspondance suivie avec celle de Lyon.

Le secrétaire général de cette Académie, d'Ambourney, fut à même de l'apprécier et après sa mort de prononcer son éloge.

« M. la Croix, dit-il, avait le talent de faire des vers de société fort agréables, mais il les a tenus renfermés dans son portefeuille.

« Nous avons appris avec douleur, la perte de cet ami des Beaux-Arts qui fit toujours servir à l'intérêt de la société les fruits de ses longues études et le goût délicat et sûr qu'il avait reçu de la nature (1). »

II

Au milieu de ces travaux multiples, on comprend que l'abbé de la Croix ait un peu perdu de vue son prieuré, auquel pourtant il déclarait, en 1731 « qu'il y a un membre de fief noble nommé le fief de More, dont le chef est assis en la paroisse de la Ferté-Macé, auquel y a domaine fieffé et non fieffé, justice et juridiction, à cour et usage, hommes, hommages, rentes en deniers, reliefs, treizièmes et autres droits et devoirs seigneuriaux, tels qu'à fief noble appartiennent ; et consiste le domaine non fieffé en un manoir seigneurial, composé de deux salles, chambres et greniers dessus, avec jardin à porée, cour ; et est le tout assis au bourg du dit lieu de la Ferté-Macé, contenant ensemble une journée de terre environ, jouxte d'un costé l'église et cimetièrre du dit lieu, d'autre côté, la rue aux Riaux, d'un bout les fossés et d'autre bout Jullien Barré ou ses représentants. » (2)

(1) Précis analytique des travaux de l'Académie de Rouen, T. V, p. 328.

(2) La déclaration du revenu du temporel du prieuré de la Ferté-Macé, membre dépendant de l'abbaye de Saint-Julien-de-Tours fut faite au Roi par Antoine de la Croix, le 28 Avril 1731. Ce document intéressant a été

Un rapport qui fut adressé, le 18 décembre 1772, à l'intendant de la généralité d'Alençon Antoine-Jean-Baptiste Jullien, par Thomas de Launay, exempt de la maréchaussée, vint ramener l'attention de l'abbé de la Croix sur le temporel de son bénéfice de la Ferté ou à l'exemple de ses prédécesseurs il n'avait jamais mis les pieds. L'abandon, hélas ! était complet. Les murs étaient encore solides, mais les deux salles du bas, les deux chambres et le grenier n'étaient plus utilisés que pour servir à loger du bois et du foin. L'un des deux jardins attenant à la maison prieurale, était clos d'une simple haie.

L'idée vint alors à l'exempt de la Ferté de proposer d'utiliser l'ancien prieuré, qui, disait-il, « était un bien appartenant au roi », en une bonne et solide géôle pour le logement des prisonniers, vagabonds, soldats indisciplinés et autres qui donnaient tant à faire à la maréchaussée.

Voici un extrait de ce curieux rapport :

« MONSEIGNEUR,

« Relativement à vos ordres, sitôt mon arrivée à la Ferté-Macé (1), je suis occupé de ce qui a rapport à la prison, la mauvaise maison qui en sert jusqu'à présent ne pouvant absolument, tant par sa petitesse, son manque de solidité que par sa situation, subsister pour cet usage. Elle consiste en une espèce de salle basse, de dix-huit pieds carrés, donnant sur une petite rue de traverse, mal murillée en devant jusqu'à six pieds seulement et une chambre dessus, de même grandeur que la salle, mais dont les murs ne sont que blocage ou terrassis, qui sert de logement au géolier. La salle seule

publié par M. Wilfrid Challemel, dans sa remarquable étude intitulée *La Ferté-Macé en 1745. La place du Marché*, parue dans le *Journal de la Ferté-Macé*, 12^e année, n^o 39 et suivants et reproduite dans la curieuse plaquette imprimée par M. W. Challemel, in-16°. M. le comte de Contades l'a insérée en entier dans l'Annuaire pour le canton de la Ferté-Macé, p. 29-33. *La Ferté-Macé*, Veuve A. Bouquerel 1883, in-16°.

(1) Il semble que Thomas de Launay était depuis peu de temps à la Ferté. Son nom nous apparaît pour la première fois dans un procès-verbal de capture d'un cavalier du régiment de Condé, coupable des crimes de rapt et d'adultère, surpris en flagrant délit à 11 heures du soir, le 8 Décembre 1772, à l'hôtel du *Lion d'or*, place du Marché (Archives de l'Orne, Série B. Maréchaussée).

sert de prison. A cet effet, elle a été retranchée en trois parties, sçavoir, une dans le fond, qui sert de cachot et le reste en deux parties, dont l'une sert d'entrée et l'autre de prison pour le civil. Chacune de ces pièces n'a pas plus de six pieds en carré. Il n'y a ni cour, ni guichets, ni chapelle, enfin aucunes nécessités indispensables pour une prison, et le défaut de solidité met dans l'impossibilité d'y pouvoir tenir en sûreté le moindre prisonnier.

« Le Roy pourroit se servir pour cet objet d'un emplacement commode qui lui appartient. Il y a dans ce bourg les restes d'un bâtiment joignant l'église qui a servi de demeure autrefois à des Bénédictins, qui fait actuellement partie du prieuré de la Ferté-Macé, à la nomination de sa Majesté, le prieur n'en fait aucun usage, laisse même tomber le tout en ruine, regardant ce bâtiment et ce qui en dépend comme lui étant plus onéreux que profitable. A peu de frais, sa Majesté peut s'y procurer une prison solide et commode en ce que les prisonniers, au moyen d'un grillage à l'église, entendraient la messe. On pourroit encore y tirer une audience, chambre de conseil et greffe (1) ».

L'intendant de la généralité s'empessa d'informer de cette

(1) Archives de l'Orne, C. 13. Auditoire et prison de la Ferté-Macé (1772-1777, 11 pièces.

Un rapport bien postérieur à cette date, il est vrai, mais rédigé par un fonctionnaire digne de toute confiance, M. Lesage, receveur de l'enregistrement à la Ferté-Macé (4 floral an XIII), nous donne de ce bâtiment une idée bien différente :

« L'Abbaye en question, réclamée, avec le jardin et dépendances, par le conseil de la commune, n'est point l'ancienne Abbaye qui a été démolie avant la Révolution. C'est une nouvelle bâtisse que devaient faire faire les héritiers de l'avant-dernier prieur qui ne purent s'arranger pour les réparations avec le dernier. La Révolution a empêché que cette maison n'ait été finie. Ce sont quatre murs mal couverts, avec deux mauvaises planchers sur les salles. On peut y pratiquer une cuisine, une salle, deux chambres et deux cabinets. Les croisées n'ont jamais été placées : il n'y a de bon que les murs et la charpente. Ce bâtiment a environ quinze mètres de longueur sur sept de largeur. Aucune autre espèce de logement n'en dépend, mais seulement deux petites portions de terrain, l'une au-devant de la maison, servant de chemin, et l'autre au bout, vers le nord, contenant chacune viron huit mètres de largeur sur neuf à dix de longueur.

« Le jardin ne contient que vingt et un mètres de largeur sur viron vingt-six de longueur au midi : il est couvert par un mur qui endommage le côté le plus considérable, parce qu'il est en fausse équerre. Le loyer se monte à 55 fr. 50 et ce jardin est loué fort cher. Il est situé à viron trois mètres de la maison qui le domine et ne convient qu'à elle. » — Archives de l'Orne, série G.

situation M. Cochin, conseiller d'Etat, intendant des finances (Bureau des domaines et aides) et nous croyons utile de donner simplement un extrait de sa lettre :

« Vous concevrez aisément, Monsieur, l'impossibilité de garder des prisonniers dans un pareil bâtiment, dont ils peuvent s'évader à chaque moment. Il a pu suffire ci-devant, lorsqu'il n'y avait qu'une haute justice, mais présentement qu'il réside dans ce lieu une brigade de maréchaussée qui arrête fréquemment de mauvais sujets, il est indispensable de procurer des prisons plus sûres et plus grandes ; autrement la brigade sera obligée à chaque capture qu'elle fera, de transférer les prisonniers à Alençon, ce qui occasionnera beaucoup de frais à la charge du domaine.

« Comme il pourroit estre couteux de construire de nouvelles prisons, ne pourroit-on pas prendre pour cet usage un vieux bâtiment qui était anciennement occupé par les religieux bénédictins et qui dépend du prieur de la Ferté-Macé, à la nomination du Roy ? Je n'ay pas cru devoir faire dresser le devis des réparations qu'après vous avoir consulté » (1).

Passerat de Montleduc, subdélégué de l'intendant et bailli de la Ferté-Macé, émit naturellement un avis favorable.

Par malheur le moment n'était pas opportun, car la baronnie de la Ferté-Macé était encore engagée au marquis de Rânes et celui-ci était en train d'en négocier la remise au roi (2).

L'affaire resta ainsi en suspens jusqu'en 1775, où le marquis de Belbœuf, procureur général au parlement de Normandie, saisit de l'affaire le Contrôleur général.

En conséquence, M. Moreau de Beaumont, conseiller d'Etat ordinaire et membre du Conseil royal des finances, écrivit à l'intendant de la généralité d'Alençon le 2 Avril :

MONSIEUR,

« M. de Belbœuf informe M. le Contrôleur général, que les procès criminels ne peuvent s'instruire à la Ferté-Macé,

(1) Archives de l'Orne, C 1139, f° 217.

(2) Comte de Contades. — *Rasnes, Histoire d'un château normand*, Paris. H. Champion 1884, In-8°.

faute de prison, et propose d'en établir dans les bâtiments dépendant d'un bénéfice à la nomination du Roi, que le titulaire céderait d'autant plus volontiers pour cet usage qu'il les a lui-même abandonnés.

« Comme le projet de ce magistrat, Monsieur, se trouve entièrement conforme à celui que vous aviez proposé vous-même à M. Cochin en 1772, pour établir des prisons dans ce bourg, et que la difficulté qui avait alors empêché de s'y arrêter est levée, par l'effet de la retrocession que M. le marquis de Rasnes a faite récemment au Roy du domaine de la Ferté-Macé, je penserois que ce seroit à présent le moment de s'en occuper, pourvu que son exécution ne se trouvât pas, d'ailleurs, plus difficile aujourd'huy qu'elle ne vous l'avoit paru en 1772... »

Une dame de Sées, originaire de la Ferté, Françoise-Jeanne Dupont de Saint-Georges, dont la mère avait été fermière du prieuré, servit alors d'intermédiaire pour les négociations qu'il fallut engager avec le prieur. Cette dame, alors veuve de Jean du Buisson, sieur du Parc, garde de la porte du Roi et dont le fils, le sieur du Buisson du Parc, écuyer, était actuellement fermier du prieuré avait conservé des relations avec l'abbé de la Croix qui l'avait même chargée de s'occuper de ses intérêts à la Ferté, au moyen d'une procuration spéciale qu'il lui avait donnée. Ce fut donc naturellement à elle que le subdélégué de Sées, sur l'invitation de l'intendant d'Alençon, s'adressa d'abord. Elle lui apprit que quelques années auparavant un gentilhomme de la Ferté avait demandé à acheter les bâtiments du prieuré, dans l'intention d'y faire sa demeure, mais que l'abbé de la Croix avait répondu qu'il ne pouvait vendre et qu'il consentirait seulement à l'accenser, moyennant une rente en blé, ce que le gentilhomme ne voulut pas accepter (1).

Le 30 juillet 1773 le même subdélégué rendit compte à l'intendant de la réponse faite par le prieur à la veuve Duparc-Buisson. Il consentait à céder au roi la maison prieurale avec les deux jardins attenants, l'un grand, beau et

(1) C. 13. — Lettre de Soalhat, subdélégué à Sées, à l'intendant, 11 juin 1773.

enclos de hauts murs, loué 18 livres, l'autre plus petit et voisin du premier, loué 7 livres, mais pouvant être aisément affermés 40 livres. La veuve Duparc-Buisson écrivit de nouveau à l'abbé, le 6 mars 1776, à l'instigation du subdélégué, en lui envoyant une caisse de bougies. La réponse de l'abbé ne se fit pas attendre. Sa lettre datée de Lyon, scellée d'un cachet en cire rouge à ses armes (malheureusement effacées), accompagnée d'un lambrequin, est intéressante et vaut la peine d'être reproduite, même à titre d'autographe :

« MADAME

« Madame la veuve Du Parc Buisson
« à Séez, Basse-Normandie.

« Lyon, 11^e mars 76.

« Je reçois, Madame, dans le moment, votre lettre du 6^e et j'y réponds tout de suite, comme vous me le demandés. Je vois que vous avés conséré avec M. votre Subdélégué, touchant la maison de mon prieurey qui peut convenir pour y faire un lieu d'audience, une juridiction et des prisons. S'il ne s'agit que de la louer pour un temps, affin d'y arranger ces différens objets, la procuration que vous avés de moy peut y suffire ; mais s'il est question, comme je dois le croire, d'un établissement permanent et de l'aliénation perpétuelle de ce bâtiment, il y a bien des formalités à remplir, tant pour la sureté du Roy (si c'est pour luy que l'on traite) ou du seigneur, que pour la mienne et celle de mes successeurs à ce bénéfice. Dans ces circonstances, Madame, je pense que M. le Subdélégué ou M. le Procureur général, à qui, dites-vous, il a écrit sur cet objet, doit s'expliquer sur la rente annuelle que l'on fera au prieur, pour l'indemniser de la cession qu'il fait de ce bâtiment et indiquer sur quels revenus sera prise cette rente dans la province. Vous sçavés que jen ai demandé 80 livres, d'après le préliminaire indispensable. M. le Procureur général, qui connoit les formes judiciaires et canoniques pratiquées en pareil cas, voudra bien me faire parvenir icy un mémoire de celles dont il entend faire usage et le modèle de la procuration que j'auray à donner pour conduire cette aliénation au terme désiré. Il

conviendrait, je crois, que vous fissiez parvenir la présente à M. le Subdélégué, pour qu'il puisse prendre les arrangements qu'il croira convenable pour cette affaire.

« Je suis avec un véritable attachement, Madame, votre très humble et obéissant serviteur.

« L'Abbé LACROIX,

« prieur, vic. gén.

« J'attens la caisse de bougies que vous m'annoncés ».

Ces préliminaires posés, M. Maillet, ingénieur de la généralité, fut chargé de dresser un devis du bâtiment de l'abbaye que le bailli de la Ferté-Macé, Passerat de Montleduc, transmit à l'intendant, le 12 Août 1776 :

« Il m'a paru, dit-il, on ne peut plus surpris lorsque je luy ai parlé d'audience et m'a semblé ne s'occuper que de l'objet des prisons. Comme le lieu où nous tenons l'audience n'est qu'une mauvaise salle qu'un aubergiste nous preste et que, faute de bâtiment appartenant à sa Majesté, j'ai destiné à cet usage, j'aurois présumé, d'après ce que j'avais eu l'honneur de vous écrire dès 1772 et votre réponse du 27 novembre 1774, que vous embrassiez les deux objets, absolument nécessaire pour l'utilité publique et le bien de sa Majesté... J'espère, Monseigneur, que vous voudrez bien ne pas laisser l'entreprise imparfaite et procurer, pour le siège, tout ce qui est nécessaire pour l'administration de la justice, autant que le bâtiment et l'emplacement le peuvent permettre.

« P. S. — J'ai l'honneur de vous observer que les jardins dépendant du bâtiment de l'abbaye ne faisant qu'un seul et même, n'étant d'aucune utilité au prieur faisant à son regard un très mince objet, le tout n'étant loué que 50 livres, ne doivent point du tout estre distraits de la cession. Ils sont nécessaires aujourd'hui, soit pour la géôle, ou autre chose qui pourroient avoir rapport à l'objet dont il s'agit ».

A la fin d'avril 1777, les choses étaient encore au même point. De là une nouvelle lettre éplorée du bailli, en date du 25 avril :

MONSEIGNEUR,

« La crainte de vous fatiguer retient souvent ma plume, néanmoins, le besoin public et le service du Roy l'emportent. Je ne peux me dispenser de vous réitérer nos besoins de prison et d'auditoire... Il est quantité d'abus auxquels, sans équité, on ne peut remédier que par de légères peines, qui cependant multipliés deviennent de conséquence par impunité.

« La populace (1) ne peut se contenir qu'autant qu'on ne l'abandonne pas à elle-même. Les exemples ne sont pas rares pour prouver les inconvénients qui résultent de son indiscipline, celle de ce canton n'est pas meilleure qu'ailleurs, pour ne pas dire plus. Nous sommes même obligés de laisser sans poursuite beaucoup de décrets de prise de corps, faute de prisons. Par la suite, le public considérera nos ordonnances comme un épouvantail sans force ni vertu (passez moi l'expression) (2).

« Le bailli insiste de nouveau sur la nécessité de prendre possession de tout le terrain en question, pour pouvoir, même avant l'exécution des réparations, tenir néanmoins les audiences dans une partie des bâtiments et pour y avoir un lieu commode où l'on pourrait, pour vingt-quatre heures au moins, détenir les individus arrêtés, tant par la maréchaussée qu'à la requête du ministère public et des particuliers. »

Des instructions furent transmises dans ce sens à M. Maillet, ingénieur, le 17 Mai 1777.

Une lettre de l'intendant d'Alençon à M. Bertin, contrôleur général, en date du 18 mars 1778, nous fait connaître que les informations relatives à cette affaire n'étaient pas encore terminées à cette date. Il paraît toutefois, d'après une note publiée dans l'*Echo de la Ferté-Macé*, à propos des découvertes de squelettes faites sur l'emplacement de l'ancien cimetière, lors de la construction de l'aqueduc partant de la

(1) Cette appréciation est assez remarquable dans la bouche du fondateur, à la Ferté-Macé, de la loge maçonnique dite l'Union, en 1778. Mgr de Jouffroy Gossans, évêque du Mans, dans les notes de sa visite épiscopale à La Ferté-Macé ne portait pas, d'ailleurs, un jugement plus favorable sur le caractère des habitants. Il déclare net « que la paroisse est fort difficile à gouverner, les paroissiens étant chicaneurs, intéressés, etc. »

(2) C 1.144 n° 151.

maison en encoignure située à l'angle de la place du marché et de la rue de la Halle-à-l'Avoine, qu'en 1780, l'abbaye était convertie en prison et que les prisonniers pouvaient entendre la messe, au moyen d'un guichet ayant vue sur une fenêtre de l'église.

L'abbé de la Croix eut donc la satisfaction de se voir enfin débarrassé de l'entretien de son prieuré. Il continua à employer utilement son temps, à Paris et à Lyon. C'est à Paris qu'il mourut, en son hôtel de la rue de Tournon, le 17 mai 1781. Le *Journal de Paris* fit mention de sa mort et donna l'énumération complète des titres et dignités dont il était revêtu. Son éloge fut prononcé à l'Académie de Lyon par M. Deschamps, dans la séance publique du 28 août 1786. M. Dambourney lui rendit le même hommage au nom de l'Académie de Rouen. Il fut remplacé par un de ses neveux, portant le même nom que lui, dans la dignité d'obéancier du chapitre de Saint-Just.

Comme prieur commendataire de la Ferté-Macé, il eut pour successeur l'abbé Joseph-Daniel de Montfayon, cleric de chapelle de Monsieur, disparu pendant la Révolution et dont il nous a été impossible de retrouver la trace.

III

L'aliénation du presbytère de Saint-Denis, comme bien national, eut lieu en floréal ou prairial an V. L'adjudication en fut faite au S^r Férard, de Domfront, au prix de 11 à 1,200 fr. dont un quart payé en numéraire, suivant un rapport du receveur de l'enregistrement. L'administration municipale y consentit alors, « parce que l'Abbaye et ses dépendances suffisaient au logement d'un instituteur dont il était question dans le temps... Je ne puis vous fournir les arrêtés de la municipalité parce qu'ils ont été pillés par les chouans ».

Le même rapport nous donne une description intéressante de cet ancien presbytère :

« Le ci-devant presbytère consiste dans un salon, une cuisine, une laverie, une chambre, un cabinet et grenier dessus, une cave, un bûcher, une étable, une écurie, une grange, un fournil, un pressoir, des latrines, toit à porcs, une cour, une

fontaine et une mare d'eau, un verger, un jardin plus grand que celui de l'Abbaye de près de trois quarts. Quatre pièces de terre et une chènevière, sises aux environs de la maison presbytérale et deux prés plus éloignés en faisaient l'apanage, le tout estimé 700 livres de rente ».

L'emplacement du presbytère a d'ailleurs été nettement déterminé par M. W. Challemeil. Il était situé près de l'ancienne église de ce nom. En remontant la rue Saint-Denis, dit-il, on arrive à un petit chemin qui longe le jardin de M. Rallu et conduit à un lavoir récemment creusé, c'est en face que se trouvait le presbytère. Il existe encore en cet endroit et a continué de s'appeler Cour du Presbytère (1).

« Il est certain, « écrivait le Directeur des domaines, le 23 brumaire an XIV, « que cette aliénation s'opéra sans qu'il s'élevât aucune réclamation de la part de la municipalité. Il est néanmoins possible que cette municipalité ne s'abstint de toute demande à cet égard que par la considération et l'espérance que le bâtiment de l'Abbaye pouvait luy être donné en remplacement du dit presbytère. Mais ce remplacement, en le supposant connu alors, fut un simple projet dont il ne reste aucune trace. »

Il paraît résulter d'une lettre adressée au receveur de l'enregistrement qu'en vendémiaire an V, la municipalité songea à réclamer ce bâtiment, comme bien national, pour le logement d'un instituteur communal. Il est certain que cette proposition fut présentée alors à l'Administration centrale de l'Orne, comme le prouve une copie certifiée d'une lettre en date du 7 vendémiaire an V, adressée à l'Administration municipale du canton de la Ferté-Macé et d'une autre lettre de M. Durand, alors commissaire près cette administration et depuis membre du Conseil d'arrondissement de Domfront (2).

(1) La Ferté-Macé en 1743, note.

(2) Nous vous remercions, citoyens, de l'avis que vous nous donnez relativement à la maison dite de l'abbaye et le jardin y attenant. Nous aurons soin de surveiller l'exécution de l'arrêté que nous avons pris aux fins de la conservation de cet objet qui paraît d'utilité publique.

Salut et fraternité.

signé : F. M. P. BOURDON ET F. BUQUET.

Le 13 floréal an XIII, M. Durand écrivit à un de ses amis de la Ferté :

« Lorsqu'on voulut vendre le temporel du presbytère, l'Administration centrale demanda à celle de la Ferté si la conservation du presbytère ne

L'historique de l'ancien presbytère terminé, il nous faut revenir à celui de l'ancienne Abbaye ou prieuré.

M. Lesage, nommé receveur de l'enregistrement en l'an V de la République, déclarait en 1808, que M. Bagot, adjoint de la commune, lui avait assuré que la maison dite de l'Abbaye « avait toujours servi de maison d'arrêt, même longtemps avant la régie de feu M. Le Clerc, son prédécesseur. Précisant davantage, il écrivait le 20 juin 1808 au directeur de l'enregistrement et des domaines, M. Baraly, qu'avant son arrivée au bureau de la Ferté, en l'an V, la maison ci-devant dite de l'Abbaye, consistante dans une salle et deux espèces de cachots, deux chambres sans croisées servant de greniers et une cour derrière de viron six pieds de large, ancienne mesure, fut abandonnée par le Département à la commune pour servir de prison, en échange de la maison presbytérale qui fut vendue. Cette maison y a toujours servi. Un nommé Hubert occupe gratis cette salle, pour avoir le soin des prisonniers. »

La célèbre Convention passée le 26 Messidor an IX (15 Juillet 1801), entre le pape Pie VII et le premier consul en rétablissant la liberté du culte et l'exercice public de la religion catholique, fournit à la municipalité de la Ferté-Macé une

nuirait pas à la vente des objets qui en dépendaient. A cette question l'Administration répondit que si l'on croyait que la conservation du presbytère préjudiciât à la vente des objets qui en dépendaient, elle ferait la cession, à condition qu'on lui donnerait à la place la maison dite l'Abbaye. Les motifs de cette résolution furent l'éloignement du presbytère, le désagrément de la position, lorsque non seulement les titres en dépendances, mais même le plan et les bâtiments de la cour auraient été vendus.

Les choses en restèrent là jusqu'au tems où M. Guillais soumissionna l'abbaye et le jardin. Je fis alors mon possible, malgré l'opposition de M. de la Girardière, pour empêcher la réussite de ses projets, je fis partir sur-le-champ un exprès par le citoyen Bourdon qui me fit réponse et m'ordonna de rester tranquille, m'assurant que la maison et le jardin ne seraient point vendus. Cette lettre doit être encore chez M. Bagot, dans la liette de la table du cabinet, parmi les papiers que j'y ai laissés. »

Archives de l'Orne, série V. Edifices du culte.

Durand (Etienne), prêtre, éta't né à la Ferté-Macé le 2 novembre 1753. Il fut nommé le 14 prairial an VIII, membre du Conseil d'arrondissement de Domfront. Il fut un des premiers professeurs du Collège de Domfront lors de sa réouverture.

Bagot (François-Michel), membre de l'Administration du canton de la Ferté-Macé sous le Directoire, fut nommé premier adjoint de la Commune le 1^{er} messidor an VIII. Il fut maintenu dans les mêmes fonctions par arrêté du 22 décembre 1807.

occasion inespérée de rendre à sa destination première le local occupé jadis par le prieur et par les religieux qui desservaient l'église. La loi du 18 Germinal an X, par laquelle fut proclamée loi de la République le décret du Corps législatif portant promulgation de ce Concordat, contient, en effet, un paragraphe relatif aux édifices du culte. Il y est dit (art. LXXIV) que les édifices anciennement destinés au culte catholique, actuellement dans les mains de la Nation, seront mis à la disposition des évêques, et l'art. LXXVI ajoute que, dans le cas où il n'y aurait pas d'édifices disponibles pour le culte, l'évêque se concerterait avec le préfet pour la désignation d'un édifice convenable.

Le 15 Germinal an XI (6 Avril 1803), le conseil municipal de la Ferté-Macé, sous la présidence de son excellent maire, M. Leclerc-Labarre (1), qui avait tenu la conduite la plus digne pendant la Révolution, prit la délibération suivante :

ART. 1. — La maison, ainsi qu'elle se contient, connue sous le nom de l'Ancienne Abbaye, avec le jardin environné de murs qui en est limitrophe, formeront l'établissement du presbytère de la Ferté-Macé.

ART. 2. — Bien entendu qu'il n'est pas compris dans cette cession un espace de terrain qui dépendait de cette ancienne Abbaye, lequel terrain joute au levant la rue qui longe le dit bâtiment cédé, au midi les nommés Bellanger et Lainé, à l'occident le dit Lainé, comme représentant les héritiers de Bellanger et le nommé Riquet, teinturier, chacun en partie et au nord la dite rue des Quatre-Roues.

ART. 3. — La somme de 1.573 francs cinquante et un centimes qui avait été accordée, par arrêté du préfet du département de l'Orne, en date du 26 germinal an X, pour les pertes occasionnées aux levées des habitants de la Ferté-Macé à fournir par le percepteur de la commune de la Ferté-Macé est destinée à subvenir aux réparations du dit bâtiment, et

(1) Le Clerc-Labarre (Jean-François), membre de l'Administration du canton de La Ferté-Macé sous le Directoire, avait été nommé maire le 21 thermidor an VIII, à la place de M. Quéru, nommé maire le 28 messidor, mais aussitôt démissionnaire. Il mourut le 23 Décembre 1806 et fut remplacé par M. Quéru.

dans le cas où le résultat d'un devis qui sera préalablement dressé, cette somme ne suffirait pas pour atteindre le maximum de l'adjudication qui en sera faite au rabais, le surplus sera pris et réparti au marc le franc, d'après le vu des taxes des particuliers imposés sur le rôle des contributions foncières de la commune de la Ferté-Macé.

LE CLERC-LA BARRE, *Maire.*

Le 27 germinal, même année, le Conseil municipal prit une délibération dans le même sens. Mais Le Clerc-La Barre compromit alors le succès du projet en déclarant au préfet que la maison de l'Abbaye servait actuellement de prison. Or, comme la situation du canton réclamait une maison de dépôt, cet arrêté allait contre les vues de l'administration supérieure.

Le Conseil, par une nouvelle délibération, en date du 7 Prairial, s'empressa de protester de son zèle pour le maintien de l'ordre et pour tout ce qui intéressait la sûreté publique :

« Le Conseil sait qu'il est indispensable qu'il y ait, surtout dans ce canton, où il existe une gendarmerie à cheval, une maison de dépôt. »

La suite de la délibération contient une démonstration très habile de la possibilité d'établir dans le même local la maison de dépôt et le presbytère :

« Considérant que le bâtiment, le jardin et issue de l'Abbaye qui ont été désignés par la délibération du Conseil le 27 germinal dernier, quoique d'une valeur moindre de plus de moitié que le bâtiment et dépendances de l'ancien presbytère qui a été vendu au profit de la République sont cependant beaucoup plus étendus qu'ils ne doivent être pour l'usage d'un dépôt ;

« Que le Conseil en se reportant à sa délibération du 27 Germinal dernier par laquelle il avoit destiné la maison de l'Abbaye pour le logement du curé, se persuade cependant que celle-ci n'éprouve pas les mêmes obstacles lorsque le gouvernement saura que l'aliénation du ci-devant presbytère n'eut lieu, comme bien national, que parce que le local de l'Abbaye fut réservé comme plus propre à l'usage d'un manoir presbytéral ;

« Que le vœu du Conseil avoit été de faire construire un bâtiment convenable pour recevoir les prisonniers en dépôt.

« Que ce vœu auroit même été déjà exécuté, si ce n'est que, pour subvenir aux frais de cette construction, le Conseil avoit projeté de faire avant cela autoriser son président à faire l'aliénation d'une portion de terrain dépendant de la ci-devant abbaye, mais qui en est séparée par une rue tendante de celle des Quatre-Roues à la porte du mur collatéral, vers le nord de l'église de la Ferté-Macé.

« Que la vente de ce local qui jouxte, au levant, la rue ci-devant désignée, au midi les héritiers de Bellenger et leurs représentants, à l'occident les citoyens Lainé et Riquet, chacun en partie, au nord la dite rue des Quatre-Roues, devant être sollicitée du gouvernement, ne peut manquer d'être autorisée : 1^o parce que l'emploi des prix qui en proviendroient est destiné pour une cause utile et indispensable au canton de la Ferté-Macé ; 2^o parce qu'elle offre une ressource d'argent qu'on ne peut se procurer d'ailleurs sans une surtaxe aggravante sur ceux sur lesquels elle seroit répartie.

« Le Conseil arrête :

« ART 1^{er}. — En persistant à la délibération prise par le Conseil Municipal, le 27 Germinal dernier, la maison, jardin et issue connus sous le nom de l'Abbaye, sont itérativement indiqués et désignés pour servir de logement au curé de la Ferté-Macé.

« ART 2. — Ne sont compris en la concession faite en l'article ci-dessus la salle à droite en entrant dans le dit bâtiment, laquelle servira pour maison du Conseil Municipal.

« ART 3. — Comme la maison de l'Abbaye dont il est parlé dans l'article précédent avoit, depuis quelque temps, servi à l'usage de maison de dépôt et qu'un local moins considérable que celui-là suffiroit, il sera construit ou fourni par le canton de la Ferté-Macé une maison de dépôt convenable à cette destination .

« ART 5. — Pour subvenir aux frais de construction de cette maison de dépôt, il sera fait incessamment une pétition au gouvernement, à l'effet de faire autoriser le maire de cette

commune à faire l'aliénation du petit local dépendant de l'Abbaye ci-devant désignée, dont le prix évalué à la somme de mille francs, sera employé à cette destination...

« ART 6. — Attendu que le prix qui proviendrait de cette vente n'égaleroit pas les frais de la construction, tant de la dite maison de dépôt que ceux des réparations à faire au bâtiment de l'abbaye, qui sont indiqués pour le service de maison presbytérale et que la somme de 1,573 francs 51 centimes qui avoit été indiquée pour subvenir à ces dépenses ne peut ni doit servir à cet emploi que du consentement de ceux auxquels elle est destinée qui ont souffert des pertes dans leurs récoltes, le Conseil municipal arrête qu'il sera fait un appel nominal de tous les citoyens qui possèdent des biens ruraux dans l'étendue de cette commune, mercredi 3 messidor prochain, depuis deux heures après midi jusqu'à six heures du soir, à la maison commune, par le secrétaire et en présence du Conseil qui y tiendra sa séance publique ad hoc, afin que personne n'en ignore.

« ART 10. — Comme il faut un terme, soit à la répartition, soit à la destination de cette somme de 1.575 fr. 51 centimes et que ceux qui en sont depuis longtemps les dépositaires se feront sans doute un devoir de s'en dessaisir, le Conseil arrête que s'il n'est fait aucune réclamation, son intention seroit que le montant de cette somme soit destiné tant pour la contribution aux frais de construction d'une maison de dépôt que pour les réparations de la maison de l'abbaye, destinée pour maison presbytérale.

ART. 12. — Si quelque citoyen ayant droit de prétendre une part à la somme ci-dessus la réclame, les citoyens Clérice-La Lande et Challemel-La Lande, tous deux membres de ce Conseil, sont dès maintenant nommés commissaires pour lui être fait répartition du contingent qui lui seroit assigné, et sur le vu du certificat desdits commissaires, le Conseil décernera au profit de chacun des réclamants un mandat qui étant souscrit du reçu du porteur servira d'acquit et vaudra de décharge au dépositaire jusqu'à due concurrence de la somme y contenue.

« ART 13. — Si la somme dont il s'agit n'est réclamée par aucun des individus qui auroient droit d'y prétendre, le dépositaire sera tenu de s'en dessaisir, sur le vu d'un mandat du Conseil municipal, lequel mandat, si la présente est homologuée lui vaudra de décharge ».

J'ai tenu à reproduire les parties essentielles de cet arrêté parce qu'on y voit qu'à la Ferté, sous le Consulat, on avait encore l'habitude de traiter les affaires municipales dans les formes en vigueur sous le régime antérieur à la Constitution de l'an VIII et avec la même liberté qu'à l'époque où le corps municipal avait dans ses attributions, l'administration du canton tout entier.

La combinaison hardie et ingénieuse proposée par l'Assemblée municipale ne fut pas adoptée. Celle-ci continua néanmoins, comme on le voit par sa pétition au Préfet, en date du 20 pluviôse an XIII, à se dire en possession légitime des bâtiments de l'Abbaye et du jardin en dépendant :

« La commune de la Ferté-Macé a toujours joui de cette maison depuis l'aliénation de l'ancien manoir presbytéral... Quoique le dit jardin ait été cédé, dit-on, à la Légion d'honneur, en attendant la décision du gouvernement y relative, le Conseil Municipal demande à être autorisé à faire faire les réparations de la dite maison de l'Abbaye. La réclamation qu'a l'honneur de vous faire le Conseil municipal est d'autant plus urgente que depuis longtemps les Ministres du culte sont sans logement ; que la commune a une somme disponible de 1.573 fr. 51 centimes, pour appliquer aux réparations de la maison de l'Abbaye, dont l'intérieur n'a jamais été parachevé ; que le logement des Ministres seroit une double charge pour la commune, puisqu'elle seroit obligée d'acquitter annuellement des loyers si elle n'avoit à sa disposition la dite maison. »

Cette pétition fut apostillée par le receveur de l'enregistrement, M. Lesage, qui déclara que la maison ne consistait exactement que dans les quatre murs, et par le sous-préfet de Domfront, M. Barbotte, qui motiva son avis sur ce que la maison dite de l'Abbaye avait été concédée à la commune pour servir de logement au curé.

Le jardin attenant à l'abbaye n'en fut pas moins attribué à l'administration de la Légion d'honneur qui en avait pris possession dès le 16 frimaire an XII. Ce jardin avait été affermé, devant le maire de la Ferté, le 4 germinal an IX, pour trois, six ou neuf années à Julien Fanneau des Hayes, moyennant 50 fr. 60 centimes, le capital étant estimé à 1.680 francs.

Ce fut en vain que l'administration de l'Enregistrement et des domaines, chargée de la deuxième division, dans sa lettre à M. Barraly, directeur à Alençon, en date du 22 germinal an XIII, émit l'avis qu'il était de toute justice que la dite maison et le jardin fussent conservés à la commune comme propriété communale.

Une lettre du Ministre des Finances, Gudin, en date du 26 Fructidor an XIII, nous fait connaître qu'à cette date la maison de l'Abbaye servait toujours de dépôt.

Pendant ce temps, le vénérable curé de la Ferté-Macé, M. François Chalaux qui, sous la Révolution avait souffert pour la foi, la détention et la déportation, bien que, de caractère doux et tranquille, bien que s'étant montré, en 1789, partisan de réformes raisonnables et modérées, était sans logement. Il était alors âgé de soixante-quinze ans. En 1778, lors de la visite faite à la Ferté-Macé par l'Evêque du Mans, il était âgé de quarante-huit ans et depuis huit ans curé de cette paroisse. Il avait alors pour vicaire son frère. Suivant les notes de l'Evêque il se montrait charitable, faisait ce qu'il pouvait pour maintenir la paix et travaillait beaucoup. Rendu à la liberté en 1795, lorsque la Convention eut reconnu la liberté des cultes, il était revenu à la Ferté et y avait été reçu comme en triomphe. Il avait été sous le Directoire écroué de nouveau à Alençon, mais à la demande de Le Clerc-La Barre, il avait été placé sous la garde de la Municipalité de la Ferté-Macé. Les considérants par lesquels fut motivé cet arrêté ne font pas moins d'honneur à l'Administration centrale de l'Orne qu'au vénérable ecclésiastique qui en fait l'objet :

« Considérant qu'il résulte des renseignements donnés par l'Administration du canton de la Ferté-Macé, que le nommé Chalaux a, dans tous les temps, prêché une morale douce,

que sa conduite est celle d'un homme ami de la paix et qu'enfin il n'y a pas lieu de le considérer comme dangereux,

« L'Administration du département de l'Orne, ouï le commissaire du Directoire exécutif, arrête que le nommé Chalaux, ex-curé de la Ferté-Macé, va être mis sur le champ en liberté et confié au citoyen La Barre, qui le gardera chez lui, sous la surveillance de l'Administration municipale de la Ferté-Macé. »

Une notice conservée sur un registre de l'Evêché de Sées nous apprend que dès 1795, il avait repris l'exercice du ministère sacré à la Ferté. « Ses instructions et ses catéchismes étaient très suivis, quoiqu'il manquât d'organe pour parler en public ; sa paroisse était parfaitement desservie et les sacrements étaient fréquentés. »

M. Quéru, nommé maire pour la seconde fois, le 27 Décembre 1806, à la mort de M. Leclerc-Labarre, eut l'honneur d'achever l'œuvre commencée par son prédécesseur. Il fallut pour cela des efforts et des sacrifices considérables. Sur sa proposition, le Conseil municipal demanda, le 26 Mai 1807, l'établissement de centimes additionnels en proportion avec les dépenses à faire. La situation financière ainsi solidement établie, Napoléon, par son décret du 4 décembre 1809, autorisa le maire à acquérir, au nom de la commune, aux enchères publiques, dans la forme prescrite pour l'aliénation des biens nationaux, le bâtiment dit l'Abbaye, appartenant au domaine et estimé 4.000 francs, afin d'y loger le curé et les vicaires. Tels sont littéralement les termes du décret, dont l'original est conservé aux Archives départementales. L'adjudication, qui n'eut lieu que le 13 Avril 1810, devant le Préfet de l'Orne, fut faite au prix d'estimation. L'adjudication des réparations et reconstructions, immédiatement publiée, eut lieu le 13 mai suivant. Une première soumission de 5.000 francs fut faite par le Percepteur des Contributions, M. Bobot ; l'un des vicaires, M. l'abbé Mauny, en fit une seconde de 4.500 francs ; un entrepreneur, Michel Lepeigneux, offrit alors 4.000 francs pour l'entreprise qui, après un rabais à 3.926 francs, offert par Bobot, lui fut adjugée au prix de 3.900 francs.

Quéru de la Mouchetière (Jean-Baptiste-Louis), occupe,

comme son prédécesseur, une place distinguée dans la galerie des Maires de la Ferté-Macé ; lors de sa nomination comme maire, le 24 Décembre 1806, il était âgé de cinquante ans et il exerçait la profession d'avocat. Il remplaça, au Conseil général de l'Orne, M. Lemeunier de la Gérardière (Guillaume-René), né à la Ferté-Macé, le 29 Février 1759, administrateur du Département pendant la Révolution, nommé membre du Conseil général le 14 Prairial an VIII, sorti par suite du tirage au sort qui eut lieu en l'an 1807. Nommé conseiller général, par décret du 28 Août 1808, il prit part aux travaux de cette Assemblée jusqu'à la session extraordinaire du 20 Mars 1815. Elu maire le 28 Mai suivant en exécution du décret impérial du 3 Avril, et ayant accepté ces fonctions, il fut révoqué à la seconde Restauration. Il fut remplacé par M. Pichon (Alexis-Louis), le 6 Octobre 1815.

Lorsque les réparations furent terminées, l'abbé Chalaux put donc enfin s'installer dans son presbytère avec ses vicaires. C'est là qu'il mourut, le 3 Novembre 1817. Son ami et compatriote l'abbé Legallois, vicaire général de Mgr de Bois-chollet, incarcéré à Vincennes, par ordre de Napoléon, en 1811, nommé pour la seconde fois vicaire général par Mgr Saussol, étant venu à la Ferté-Macé, pour y faire ses adieux à sa famille, y fut frappé de paralysie. Transporté au presbytère, il y mourut au bout de quelques jours, le 1^{er} décembre 1817. Il fut inhumé dans le cimetière de Saint-Denis (1). Sa mémoire, comme celle de l'abbé Chalaux, est restée en vénération à la Ferté-Macé.

LOUIS DUVAL.

(1) J. B. Blin, *Les martyrs de la Révolution dans le diocèse de Sées*, T. 111, p. 224-246.

APPENDICE

Éloge de M. l'Abbé LA CROIX, par M. Dambournay

M. La Croix, docteur de Sorbonne, doyen de Saint-Just, vicaire général du diocèse de Lyon, abbé de Saint-Ramberg-en-Bugey, trésorier de France, des Académies de Lyon, de Rouen, etc..., de la Société d'Agriculture de Lyon, fut un des hommes les plus instruits et les plus aimables de son temps. Né avec une constitution délicate, il trouva des ressources précieuses dans la sobriété et un exercice raisonnable, dans la gaieté et les doux épanchements d'un caractère vif et franc. Jamais âme active ne sut mieux se délasser d'un travail par un autre. Sa maison était le temple de la paix, comme celui des sciences et des beaux-arts. Une bibliothèque nombreuse et choisie, d'excellents tableaux, des statues de grands maîtres, et les meilleures estampes annonçaient son goût.

Dans un voyage qu'il fit en Italie avec M. Soubri, son confrère au Bureau des Finances, il se lia avec le célèbre M. A. Slodts et M. Soufflot, dont il présagea les succès.

Etant à Rome, il désira célébrer dans la basilique de Saint-Pierre, mais il portait perruque, le sacristain exigea qu'il la quittât et il célébra en enfant de chœur.

On doit en partie à M. La Croix l'établissement à Lyon d'une école gratuite de dessin, celui d'une bibliothèque, d'un jardin botanique, d'un cours de chimie et d'un cabinet d'histoire naturelle.

Sa maison de campagne, sans décoration fastueuse, présentait toutes les commodités que l'on peut désirer : ses bosquets, dessinés avec élégance, offraient des vases, des statues agréables, des inscriptions spirituelles. C'est là que tous les ans il tenait ce qu'il appelait ses états. Il y rassemblait tour à tour les personnes qu'il voyait à la ville, et la loi qu'il s'était imposée de ne recevoir que sur invitation, le mettait dans le cas de ne réunir que des hommes qui se convenaient entre eux, et qui tous ensemble pouvaient penser tout haut.

Dans une ville de passage comme Lyon, il fut souvent obligé de haranguer, à la tête de son chapitre, des voyageurs de premier ordre, et son éloquence naturelle le servit toujours heureusement. Une de ces circonstances lui procura l'amitié du cardinal de la Rochefoucauld, qui, pendant un séjour à Lyon, se plaisait à venir se délasser chez lui du cérémonial et de la représentation. Lorsqu'en 1759 ce prélat présidait à Paris l'Assemblée du clergé, il vit

avec plaisir M. La Croix au nombre des députés, et partageait avec lui tous les moments de délassement que ses fonctions lui permettaient. Après la fin de cette assemblée, cet homme aimable fit un voyage à Rouen. L'Académie s'empressa de l'adopter, et le pria d'être le lien d'une correspondance suivie avec celle de Lyon.

M. La Croix avait le talent de faire des vers de société fort agréables, mais il les a tenus enfermés dans son portefeuille.

Nous avons appris avec douleur la perte de cet ami des Beaux-Arts, qui fit toujours servir à l'intérêt de la société les fruits de ses longues études, et ce goût délicat et sûr qu'il avait reçu de la nature.

(Précis des travaux de l'Académie de Rouen, t. V, p. 320.)

Extrait de la Biographie Lyonnaise

(Article de J.-B. DUMAS)

Antoine Lacroix, né à Lyon en 1708, obéancier de Saint-Just, vicaire général du diocèse, trésorier de France, membre des académies de Lyon et de Rouen, etc. ; mort à Paris en 1781.

M. l'abbé Lacroix fit avec M. Genève, négociant fort distingué, le voyage de Rome où il se lia avec notre compatriote Soufflot (1) et avec Michel-Ange Slodtz. Il acheta de ce dernier deux bustes, l'un représentant *Chrysis*, prêtre d'Apollon, et l'autre, *Iphigénie*, prêtresse de Diane. Par son testament, du 2 octobre 1772, déposé chez Brenod, notaire, il a légué ces deux bustes à l'Académie de Lyon, et a joint à ce legs la tête d'*Homère* et la tête de *Caton*, morceaux du Puget, qu'il devait à l'amitié de M. de Sève. M. l'abbé Lacroix de Laval son neveu, aussi obéancier de Saint-Just (2) qui est mort en 1824, avait la jouissance de ces quatre monuments pendant sa vie, et donna lui-même connaissance du legs à l'Académie. Le donateur a voulu qu'il fussent déposés dans la bibliothèque Adamoli, laquelle appartient à l'Académie et qu'ils ne sortissent jamais de sa ville natale.

Au milieu des cendres du Vésuve, Antoine Lacroix médita son système sur les volcans, qu'il développa dans deux mémoires académiques. Il a communiqué à la compagnie qui s'honorait de le posséder, d'autres dissertations sur les tremblements de terre,

(1) Soufflot n'était pas Lyonnais ; il naquit à Irancé près d'Auxerre ; mais il fit dans nos murs un assez long séjour, avant d'aller s'établir à Paris, où il mourut, en 1780.

(2) Cette dignité qui consistait à présider le chapitre de saint Just, à Lyon, était, à ce qu'il paraît, héréditaire dans la famille, ou du moins transmissible : Antoine Lacroix, qui fut remplacé par un neveu, avait lui-même succédé à Léonard Lacroix son oncle.

sur le mélange des couleurs dans la peinture, sur les progrès de la langue française dans les cours étrangères, sujet d'un prix proposé depuis par l'académie de Berlin et remporté par Rivarol, sur les souliers à la Poulaine, chaussure du xv^e siècle, inventée, dit-on, pour cacher une difformité, par Foulques IV, comte d'Anjou, et, chose singulière ! prohibée par des ordonnances de Charles V et par les canons de l'église en corps, etc. (1). Un des meilleurs ouvrages de l'abbé Lacroix avait pour objet des recherches sur les parfums ; il fut lu, en 1754, dans une séance où l'Académie de Lyon n'avait rien négligé de ce qui pouvait la faire paraître avec avantage, le jour où Voltaire. déjà au faite de la gloire, vint s'asseoir au milieu de ses confrères lyonnais.

Depuis 1750 jusqu'en 1774, l'abbé Lacroix présenta chaque année à l'Académie des observations météorologiques et des calculs sur les naissances et les morts dans cette ville. Ces dernières tables ont été imprimées en 1776 (2). Elles sont importantes pour les études statistiques, et, sous ce rapport seul, l'auteur devait trouver des premiers une place biographique dans les *Archives du Rhône*. Il a publié aussi des réflexions sur les sépultures de la ville de Lyon (3).

En 1756, Antoine Lacroix fut un des fondateurs de l'École publique et gratuite de dessin (4). Il arrêta Soufflot à son retour d'Italie, et l'engagea à diriger un hôtel que M. Lacroix de Laval, son frère,

(1) L'analyse de quelques-uns de ces mémoires et de plusieurs autres, dûs aussi à l'abbé Lacroix et conservés parmi les manuscrits académiques, se trouve dans le catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Lyon, par M. Delandine, tome II, pages, 123, 126, 139, 173, 204, 251, 273, 371, et 483 ; et tome III, pages 129, 299, 387, 400, 492 et 496.

(2) Elles sont intitulées : *Etat des baptêmes, des mariages et des naissances de la ville et des faubourgs (sic) de Lyon, pour vingt-cinq années, depuis 1750 jusqu'à 1775*, par un de Messieurs de l'Académie des sciences, belles lettres et arts de Lyon. Lyon, Aimé de la Roche, 1776, in-4°. C'est la réunion sous un titre commun, des cahiers que publiait Antoine Lacroix d'année en année et quelquefois de deux ans en deux ans. Chaque cahier a un titre particulier et une pagination différente, et quelques-uns sont précédés de mémoires ou considérations lues par l'auteur à l'Académie.

(3) Cette brochure, omise, de même que l'ouvrage précédemment cité, dans le *Dictionnaire des Anonymes* de M. Barbier, a pour titre : *Réflexions sur les sépultures, dans la ville de Lyon*, par un des Messieurs de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de la même ville, Lyon, Aimé de la Roche, 1776. C'est un in-8°, de 15 pages seulement. L'abbé Lacroix y soutient la nécessité de n'avoir qu'un seul cimetière pour la ville de Lyon, et cherche à prouver, d'après les observations météorologiques faites par lui pendant vingt-cinq ans consécutifs, que l'emplacement le plus convenable pour un établissement de ce genre, sous le rapport de la salubrité de l'air et eu égard aux vents qui règnent le plus habituellement ici, devrait être pris dans la plaine des Brotteaux.

(4) C'est un de ses plus beaux titres au souvenir de ses compatriotes. Il n'est pas hors de propos d'ajouter que, l'établissement ayant été détruit par un incendie, l'abbé Lacroix fournit en 1763 de nouveaux fonds pour le relever.

fit élever sur le rempart d'Ainay. Soufflot, une fois connu, construisit ici l'Hôtel-Dieu et la salle de spectacle.

On a publié l'éloge de l'abbé Lacroix que M. Deschamps prononça dans la séance publique du 28 août 1786 (1).

« En recueillant les traits qui composent cet éloge, dit l'orateur, « j'ai souhaité à l'église des ministres dont le caractère soit aussi « propre que celui de M. l'abbé Lacroix à faire aimer la religion, à « la patrie beaucoup de citoyens qui la servent avec un zèle aussi « pur, à toutes les administrations des coopérateurs aussi éclairés, « à toutes les compagnies des membres aussi modérés dans leurs « opinions et dans leur conduite, à toutes les familles un parent « aussi tendre, aux beaux-arts des amateurs qui en encouragent « aussi utilement les progrès et qui les aiment par goût plus que « par faste. »

Antoine Lacroix prit part, pendant quatre ans, à l'administration de l'Hôpital général de la charité ; il la présida souvent comme trésorier de France. En 1778, il a présidé aussi l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, et a prononcé le Compte rendu des travaux académiques dans la séance publique du 5 mai de la même année. Il a laissé dans cette compagnie un touchant souvenir partagé entre l'intérêt qu'inspirent ses travaux et la reconnaissance due à son bienfait.

DUMAS.

(Archives historiques et statistiques du département du Rhône, tome I, page 118.)

(1) Cet éloge n'a été publié que par extrait dans le journal de Lyon du 11 Octobre 1786. Il existe en entier parmi les manuscrits académiques.

BIBLIOGRAPHIE

Mission Chari-Lac Tchad. — L'AFRIQUE CENTRALE FRANÇAISE ;
RÉCIT DU VOYAGE DE LA MISSION, par Auguste Chevalier, docteur
ès-sciences, chevalier de la Légion d'honneur. — APPENDICE par
MM. Pellegrin, Germain, Courtet, Petit, Bouvier, Lesnes,
du Buysson, Surcouf, Aug. Chevalier. — Paris, Augustin Challa-
mel, éditeur, 17, rue Jacob ; librairie maritime et coloniale, 1907,
in-4^o, 776 p., avec 112 illustrations, 8 planches hors texte et
6 cartes. — 20 francs.

La Société doit une note à ce volume, qui contient le récit d'un des voyages, qui ont le plus contribué aux progrès des Sciences naturelles et de la Géographie, à l'expansion de notre domaine colonial et au développement de l'influence française sur le continent africain. L'auteur est de chez nous ; il appartient à Domfront par sa naissance, ses études classiques, ses premiers travaux sur la Botanique, et il fait honneur à notre pays par son patriotisme ardent, son courage à toute épreuve et l'importance de ses découvertes.

Le nom de notre compatriote, M. Auguste Chevalier, est aujourd'hui connu de la France entière : ses voyages au Sénégal et au Soudan, si fructueux pour la Botanique, l'avaient fait apprécier du monde savant, mais sa mission dans la région presque mystérieuse du lac Tchad, qui a été couronnée d'un succès inespéré, a établi sa renommée d'explorateur scientifique.

M. Chevalier fit son apprentissage de la vie africaine sur les rives du Sénégal et du Niger. Attaché comme botaniste à la mission envoyée en 1898 au Soudan Français, sous les ordres du général de Trentinian, pour étudier les ressources naturelles de la colonie, il recueillit sur la flore, l'agriculture, les productions forestières, des documents du plus haut intérêt.

Il ne s'en tint pas là. La végétation merveilleuse des régions tropicales l'avait séduit dès le début ; elle le retint.

M. Chevalier ne rentra pas en France avec la mission Trentinian, mais il sollicita du gouvernement la faveur de prolonger son voyage et de continuer ses recherches sur toute l'étendue de nos possessions dans l'Afrique occidentale. Il parcourut ainsi près de 2.000 lieues, pendant une période de dix-sept mois, visitant successivement le Haut-Sénégal, le Moyen et le Haut-Niger, le pays de Tombouctou, un coin du Sahel, puis revenant au Sénégal pour explorer la presqu'île du Cap-Vert, la région littorale des Niayes et les territoires baignés par la Casamance et ses affluents.

Rentré en France au mois d'avril 1900, avec de très riches collections, M. Chevalier obtint à l'Exposition Universelle des médailles d'or, pour les produits végétaux du Sénégal et du Soudan, aux différents groupes de l'Agriculture, de l'Horticulture, des Forêts et de la Colonisation. En outre des échantillons figurant à l'Exposition, l'infatigable botaniste avait réuni de très importants matériaux pour l'élaboration d'une flore de l'Afrique occidentale française.

Ce premier voyage eut encore un autre résultat pour l'explorateur ; il fut gagné aux études africaines. La vie prosaïque et facile du naturaliste, confiné dans son laboratoire entre son microscope et ses livres, lui apparaissait maintenant comme un fardeau. Il lui semblait ne plus pouvoir respirer à l'aise que sous le ciel de l'Afrique et il n'eut plus qu'une ambition, soulever un coin du voile, qui nous cache encore l'ethnographie, la géographie, la faune et la flore du continent noir. La région peu connue du fleuve Chari et du lac Tchad, malgré les travaux des missions Gentil, Foureau, Joalland-Meynier, excitait particulièrement sa curiosité.

Aussi, après avoir obtenu le grade de Docteur ès-sciences naturelles par une thèse très remarquée sur la famille des Myricacées, M. Chevalier s'occupait d'organiser une nouvelle expédition scientifique. Le Ministère des Colonies, la Direction de l'Enseignement supérieur, le Muséum, la Société de Géographie, l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres lui prodiguèrent les plus précieux encouragements et lui fournirent les crédits nécessaires. Il s'associa trois collaborateurs dévoués, Courtet, D^r Decorse, et Martret, ayant déjà l'expé-

rience de la vie africaine, et capables d'assurer le succès de la mission.

Partie de France en juin 1902, la mission Chari-Tchad y rentrait le 21 février 1904, après avoir exploré les régions baignées par le Congo, l'Oubanghi, le Chari, et enfin le lac Tchad, vaste dépression marécageuse alimentée par le Chari ; environ cinq cents lieues de sentiers parcourus étaient, pour la première fois, foulés par les Blancs. Je n'ai pas besoin de dire au prix de quelles souffrances physiques et morales cette expédition à travers des déserts, des forêts inextricables, sous un climat meurtrier, au milieu de peuplades souvent hostiles, a été accomplie. Il a fallu, pour la mener à bien, toute l'énergie du chef de la mission, soutenu par l'espoir d'enrichir le domaine scientifique de vérités nouvelles et d'être utile à la France, en ouvrant des routes inconnues à son commerce et à son industrie.

Le splendide volume, que nous présentons à nos lecteurs, contient le récit du voyage, récit alerte, vivant, non moins qu'instructif. Malgré les détails techniques, le livre se lit d'un bout à l'autre avec un véritable attrait. Quels fonds précieux de connaissances pour ceux qui s'intéressent à la géographie, aux grands voyages, aux sciences physiques et naturelles et à leurs applications ! Aux indications données jour par jour sur le sol, le climat, la flore, l'agriculture, faciles à comprendre pour tout le monde, parce que l'appareil scientifique est réduit au strict nécessaire, l'auteur ajoute une foule de détails des plus curieux sur la vie, les habitudes, l'histoire des peuplades chez lesquelles il séjourne.

Dans l'*Appendice*, les chapitres consacrés à la zoologie et à la géologie intéressent surtout les naturalistes de profession MM. Chevalier et Courtet y traitent assez longuement de questions agricoles : élevage du bétail dans les possessions françaises du Chari, culture du coton, du café, du bananier (introduit au Congo par notre P. Duparquet), etc. Il y a aussi des notes de M. Chevalier sur la préhistoire et l'ethnographie, mais les indications recueillies par les voyageurs sont peu nombreuses ; d'après les instruments trouvés sur les bords du Chari et les traditions conservées chez quelques peuplades,

les tribus de l'intérieur de l'Afrique étaient, au Moyen-Age et jusqu'aux temps modernes, beaucoup plus nombreuses et plus riches que de nos jours ; la dépopulation et la décadence ont commencé, il y a près de deux siècles, avec l'introduction des armes à feu. Chose curieuse ! les instruments de l'âge de pierre des bords du Tchad, tels que nous les montrent les planches de l'ouvrage, sont, pour la forme, identiques aux nôtres ; ils appartiennent à l'époque néolithique.

Puisque je parle des illustrations, je dois dire qu'elles se recommandent par l'exactitude et le fini de l'exécution ; la plupart sont faites d'après des photographies prises par l'auteur lui-même. Les cartes très détaillées permettent de suivre presque jour par jour la marche de la mission et de se rendre compte des nouvelles données géographiques acquises par les explorateurs. En un mot, rien n'a été négligé pour faire de ce volume une œuvre digne de la première mission scientifique envoyée par la France dans l'Afrique centrale. La Société de Géographie de Paris a voulu contribuer à cette importante publication en décernant à M. Chevalier un prix de 6.000 francs.

La botanique fera l'objet d'un second volume. M. Chevalier a l'intention de consacrer un ouvrage spécial à la végétation des colonies françaises dans l'Afrique occidentale. Depuis sa mission au Tchad il est déjà retourné deux fois à la Côte d'Ivoire pour en explorer la flore et l'étudier surtout aux points de vue économique et industriel. Son dernier voyage a duré presque toute l'année 1907 et s'est étendu sur près de 1.200 kilomètres ; il a été des plus fructueux. De retour à Paris, M. Chevalier m'écrivait le 22 janvier 1908 : « Depuis « deux mois, je suis rentré d'Afrique en excellente santé. J'ai « passé cette fois neuf mois au milieu de la forêt vierge de « la côte d'Ivoire et ai fait de très belles récoltes botaniques : « près de cinq cents espèces d'arbres. Quelle différence avec « nos forêts normandes ! ... Je pense repartir en septembre. » M. Chevalier prépare, en effet, son cinquième voyage en Afrique, et d'après une lettre, que je viens de recevoir de cet excellent ami, il compte y arriver avant la fin de l'année. Faisons des vœux pour que cette nouvelle expédition scien-

tifique soit aussi favorisée que les précédentes et permette à celui, que ses grands voyages placent à côté de notre illustre Labillardière, de recueillir les derniers matériaux de l'édifice, qu'il se propose d'élever à l'Histoire naturelle de nos colonies africaines.

A.-L. LETACQ.

AVIS IMPORTANT

Le Culte de Marguerite de Lorraine

La Cause de Marguerite de Lorraine vient d'être introduite à Rome par les Clarisses d'Alençon dans le but de faire reconnaître par l'Eglise le culte de la pieuse duchesse qualifiée déjà de bienheureuse par ses contemporains.

La preuve de ce culte doit être faite prochainement devant le Tribunal ecclésiastique de notre diocèse et un premier procès va commencer devant Sa Grandeur Monseigneur de Sées, procès ordinaire qui sera suivi, à Rome, du procès apostolique devant la Sacrée Congrégation des Rites.

Quatre de nos Membres, MM. Tournoüer, l'abbé Dumaine, l'abbé Blin et Robert Triger, sont cités comme témoins au procès de l'Evêque et doivent, soit confirmer l'authenticité et la valeur historique des documents produits en faveur de cette Cause, soit les compléter ou en fournir de nouveaux, à l'aide de leurs souvenirs ou recherches personnels ou avec le concours de personnes capables de les renseigner avec sincérité et exactitude.

Ceux de nos Confrères qui possèderaient ou connaîtraient des écrits, portraits, gravures, photographies, etc., se rapportant à Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon, sont donc instamment priés de les signaler à l'un des témoins ci-dessus désignés, et cela, dans le plus bref délai possible.

Notre Société aura ainsi le grand honneur d'avoir contribué pour sa part à la reconnaissance d'un culte cher à notre diocèse et à nos historiens.

Prière de mettre une grande *précision* dans les renseignements communiqués, en indiquant *exactement* les titres, éditions des ouvrages ou paginations des extraits ou encore les personnes ou dépôts qui possèderaient des documents, de quelque genre que ce soit, relativement à cette importante question.

REVUE DES QUESTIONS HISTORIQUES

Directeur : Paul ALLARD

Secrétaire de Rédaction : FRÉDÉRIC DUVAL

Archiviste-Paléographe

La **Revue des Questions Historiques** paraît tous les trois mois *par livraison de 350 pages* et forme, à la fin de l'année, deux volumes grand in-8° de 700 pages.

La **Revue des Questions Historiques** publie les études des meilleurs *érudits* et des plus notables *historiens*.

La **Revue des Questions Historiques** rend compte du *mouvement historique*, dépouille les *périodiques français et étrangers*, signale et analyse les *livres nouveaux*.

La **Revue des Questions Historiques** sait unir, à la clarté de la science française, la vigueur de la méthode et l'abondance des renseignements. Elle est toujours d'une *lecture attrayante* et constitue cependant un excellent *instrument de travail*.

La **Revue des Questions Historiques**, fondée en 1866 par M. le marquis de Beaucourt, est la plus ancienne revue de ce genre existant en France. Les services — universellement appréciés — qu'elle rend constamment à la vérité historique, la signalent tout particulièrement à l'attention des *membres de Sociétés Savantes et de tous ceux qui s'intéressent à l'histoire*.

La **Revue des Questions Historiques** a sa place marquée dans les *Universités*, dans les *Collèges*, dans tous les *Etablissements d'Instruction* et en général dans toutes les *Bibliothèques publiques*.

ABONNEMENTS : France, 20 fr. — Etranger, 25 fr.

Paris : 5, Rue Saint-Simon

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 24 Juillet 1908

Présidence de M. HENRI TOURNOUER, Président

Le vendredi 24 juillet 1908, à deux heures du soir, la Société Historique et Archéologique de l'Orne a tenu séance dans la salle de sa bibliothèque, à la Maison d'Ozé, sous la présidence de M. Tournoüer, président.

Etaiènt présents : M^{me} la Baronne DE SAINTE-PREUVE, M^{me} DE LAVERERIE, MM. Félix BESNARD, LEBOURDAIS, CORNEVILLE, DARPENTIGNY, DESCOUTURES, l'Abbé DESVAUX, Louis DUVAL, Urbain DE FRANCE, RIVIÈRE, RICHER, TOMERET et TOURNOUER.

Se sont fait excuser : MM. DE BRÉBISSON, CRESTE, l'Abbé DESMONTS, le Vicomte DAUGER, l'Abbé MÉLIAND, PARMENTIER, le D^r ROCHER, le Comte RŒDERER, le Comte de VIGNERAL, GILBERT.

MM. Patrie, chef de gare à Fresnay-sur-Sarthe, Alfred Lemaître, ancien notaire à Paris, Joseph Guillaume, professeur à la Faculté catholique de Lille, Lebourdais, notaire au Pin-la-Garenne, Le Roy-White, au château de Rabodanges, M^{me} Louis de Fromont, présentés en dernière séance, sont agréés comme membres de la Société.

M. Cochin, manufacturier à Evreux, sollicite son admission, présenté par MM. Tomeret et Besnier.

M. le Président donne les derniers détails sur l'organisation de l'excursion du mois d'août avec quelques modifications légères au programme précédemment annoncé. Il parle ensuite du Congrès de la Société Française d'Archéologie tenu à Caen, le mois dernier, auquel il a pris part, ainsi que plusieurs autres membres de notre Société : MM. Gobillot, Fleury, Foulon et M. Besnier qui en était le secrétaire.

M. Tomeret fait aimablement remarquer que ce Congrès a décerné une médaille de vermeil à M. Tournoüer, président de la Société, et une médaille d'argent à l'un de ses secrétaires, M. l'abbé Desvaux. La courtoisie des assistants les porte à s'unir à lui pour demander que mention en soit inscrite au procès-verbal. Voilà qui est fait, en ajoutant que MM. Besnier et l'abbé Calendini, dignitaires en des Sociétés voisines, mais qui sont aussi nos confrères, ont été honorés de la même distinction.

M. le Président a également pris part au Congrès destiné à célébrer les noces d'or de la Société d'histoire, lettres, sciences et arts de la Flèche, présidée par notre collègue M. l'abbé Calendini. Les congressistes ont visité les églises de la Flèche, le Prytanée militaire, et quelques manoirs environnants. Le deuxième jour ils sont allés jusqu'au château du Lude qui a subi une restauration complète très soignée, mais critiquable en quelques détails, telles que la substitution du style Louis XVI au style du XVI^e siècle, en diverses parties de la décoration, une retouche trop considérable et incorrecte des fresques de la chapelle, enfin la construction d'une galerie d'aspect solennel, mais d'architecture trop visiblement moderne. Ces restaurations sont imputables à la première partie du siècle dernier.

M. Rivière parle des fêtes qui ont lieu en ce moment à Québec pour le 3^e centenaire de la fondation de cette ville. La *Société percheronne d'histoire et d'archéologie* réunie le 16 mai à Mortagne, a envoyé à cette occasion une adresse au gouvernement canadien. M. Rivière propose de suivre cet exemple. Séance tenante, il est chargé de rédiger une dé-

pêche dont les termes sont chaleureusement approuvés par l'assistance. En voici le texte, immédiatement télégraphié :

24 Juillet 1908.

PREMIER MINISTRE, QUÉBEC.

Société historique de l'Orne réunie aujourd'hui à Alençon, se souvenant communauté de race et de religion, envoie salut fraternel.

Président **TOURNOÛER.**

M. Louis Duval fait remarquer à ce propos que les Ursulines de Québec, fondées par M^{me} de la Peltrie, originaire de Bivilliers, possédaient des biens fonds en notre pays. Il donnera prochainement une note sur ce sujet.

M. de Brébisson a écrit pour demander des renseignements sur la *Truie de Falaise*. Ces renseignements seront donnés par une autre note que publiera également M. Louis Duval, d'après le Bulletin des Antiquaires de Normandie.

M. le Président annonce que lecture de ces notes sera donnée à Falaise. Il lit ensuite une communication de M. Izarn sollicitant des renseignements sur la famille Brossin de Saint-Didier ; — le décret du ministre de l'Instruction publique, en date du 11 avril 1908, pour le classement des antiquités et objets d'arts ; — un avis de la Société Bibliographique faisant savoir que cette Société entreprend la publication de monographies des églises de France sous le régime légal de la Séparation (1795-1802), il est joint un questionnaire et un programme ; — une lettre de M. de Vaux-Bidon qui désire quelques renseignements généalogiques.

M. Tomeret présente le travail de M. l'abbé Mesnil sur la forêt d'Ecouves. Après examen attentif, son rapport conclut à l'insertion en notre bulletin de cette étude neuve, très complète sur la question, fruit d'une érudition très informée.

M. Darpentigny offre la photographie d'images d'un Livre d'Heures qui aurait appartenu à la Bienheureuse Marguerite de Lorraine, duchesse d'Alençon.

M. l'abbé Desvaux signale à ce propos la procédure en instance devant la Congrégation Pontificale des rites, pour la constatation d'un culte tel que le demandent les règles posées par Urbain VIII et par Benoît XIV, et qui est sur le point d'aboutir favorablement à cette cause chère à la piété locale.

M. Louis Duval présente une lettre de M. l'archiviste de la Mayenne demandant le Cartulaire de Marmoutiers. La partie percheronne de ce Cartulaire ayant été publiée par la Société des Documents sur le Perche, cette demande rentre exclusivement dans son ressort.

Un archiviste a demandé communication de la commission royale des deux Pommereu, intendants de la Généralité d'Alençon, mais l'inexistence de pareil document s'oppose à sa communication

M. Descoutures réclame l'enlèvement de la plaque indicatrice du siège de la Société qui continue de figurer sur la porte de notre ancien local de la rue du Jeudi.

M. Louis Duval annonce un travail sur l'église Saint-Gervais de Falaise.

M. Albert Rivière, comme membre de la *Société générale des Prisons*, s'intéresse vivement au déclassement de la prison d'Alençon, particulièrement insalubre, et dont la disposition ne permet pas d'éviter une promiscuité regrettable. Ce déclassement serait facilement obtenu si le monument le plus curieux de notre archéologie alençonnaise pouvait avoir une affectation utile, qui permettrait également de l'ouvrir aux visiteurs.

Les anciennes minutes notariales devant être, selon toutes probabilités, centralisées aux archives départementales, ne pourrait-on pas, comme à Niort, les installer en cet édifice, au lieu d'en encombrer le nouveau local des archives déjà fort insuffisant !

M. Parmentier fait offrir un catalogue de la bibliothèque du baron Pichon.

M. l'abbé Desvaux présente une plaque funéraire avec armoiries, trouvée à Sées, dans un tas de décombres. Malgré

la mutilation de l'inscription, on peut vraisemblablement affirmer qu'elle figurait sur la sépulture de Marie-Anne Le Paulmier, deuxième femme de Grégoire Bougis, sieur du Coudray, conseiller du roy, assesseur en la vicomté d'Alençon, décédée en 1662. Des notes obligeamment communiquées par M. Urbain de France, si compétent en tout ce qui concerne l'histoire des familles sagiennes, permettront d'insérer au Bulletin une courte notice sur cette plaque qui figure d'ores et déjà à notre Musée.

M. le Président présente quatre caisses de vieux papiers donnés par la famille de Vigneral, concernant le château d'Avernes-Saint-Gourgon, possédé jusqu'en ces dernières par les survivants de la famille de Vauquelin, le marquis d'Avernes, les Vauquelin de Sassy, etc., et quatre plaquettes de M. de Vigneral.

Présentation est également faite du deuxième volume du Pouillé de Sées.

M. le Président annonce en dernier lieu que les réparations les plus urgentes pour la conservation de la superbe église priorale de Sainte-Gauburge-de-la-Coudre viennent d'être achevées aux frais de l'Etat, ce monument ayant été récemment classé, et la commune de Saint-Cyr-la-Rosière propriétaire légale n'ayant rien fait pour sa préservation.

La séance est levée à quatre heures.

Abbé DESVAUX,

Secrétaire-Adjoint.

RECHERCHES GÉOGRAPHIQUES & HISTORIQUES

SUR LA

FORÊT D'ÉCOUVES ⁽¹⁾

On a proposé différentes étymologies pour le nom d'Ecouves. Celle qui le fait dériver des deux mots latins *e scopis* (*scopæ* signifiant brindilles, balais, brins de bouleau, genêts même d'après Le Héricher), paraît être la vraie. Il y a là, en effet, une allusion évidente aux arbrisseaux, qui autrefois peuplaient en majeure partie la forêt. C'est aussi le mot employé dans les chartes dès le XII^e siècle : ainsi Guillaume III, seigneur d'Alençon, de Sées et du Château d'Almenèches, après avoir renouvelé en 1140 aux religieux de Saint-Martin de Sées les faveurs de Roger de Montgommery et de Mabile de Bellême, en leur assurant la possession de Ménil-Gault et des prairies situées entre la Vande et la route d'Alençon, ajoute : « *Insuper, concedo eis et confirmo Martellum Vollogium, quod est in memore Scoparum* ». Ce *Martellum Vollogium* désigne, d'après la tradition, l'endroit où se trouvait l'Ermitage de Vingt-Hanaps, fondé dans la forêt d'Ecouves, probablement par saint Evremond, et où les religieux de Saint-Martin-de-Sées élevèrent une chapelle en l'honneur de saint

(1) Pour cette modeste étude, que l'Inventaire des Archives départementales concernant les Eaux et Forêts devra compléter à l'avenir, je rends de justes hommages de reconnaissance au concours sympathique de mes excellents amis, MM. les abbés Letacq, Richer, Blais, curé actuel de Geneslay, Gatry, successivement curé du Bouillon et de Macé, qui ont été mes guides et mes collaborateurs dans nombre de recherches, à la bienveillance sans réserve de M. Sergent, Inspecteur des Eaux et Forêts, au dévouement de M. C.-H. Duval, brigadier sédentaire de la Conservation, qui m'a fourni de précieux renseignements, et à l'obligeance de M. Louis Duval, archiviste et de M. l'abbé Blin, qui m'ont communiqué certains détails intéressants.

Barnabé. Du latin *e scopis* on a fait *Escoves*, *Ecouves*, *Escoubes* et en français moderne *Ecouves*. La même racine se retrouve du reste dans le nom d'un grand nombre de localités en France, par exemple dans Escoubés (Hautes et Basses-Pyrénées), Escoubiac (Cantal), Escoubillac (Tarn), Escouveau (Haute-Vienne), Ecouvets (Jura), Ecouviez (Meuse), etc. (1).

La forêt d'Ecouves, que certains auteurs ont appelée *forêt d'Alençon*, à cause de la proximité de cette ville, est une des grandes forêts domaniales de la France ; elle ne comprend pas moins de 7.531 hectares et dix seulement des forêts de l'État présentent une étendue plus considérable. Sa forme est celle d'un quadrilatère irrégulier situé entre Alençon au Sud, Sées au Nord, Carrouges à l'Ouest, et qui s'étend sur treize communes appartenant à ces trois cantons : Radon, Saint-Nicolas-des-Bois, Livaie, Fontenay-les-Louvets, Saint-Didier-sous-Ecouves, Roupperroux, La Lande-de-Goult, Tanville, La Ferrière-Béchet, Le Bouillon, La Chapelle-près-Sées, Saint-Gervais-du-Perron, Vingt-Hanaps.

Par forêt d'Ecouves, nous désignons donc le vaste massif de bois connu autrefois sous les différents noms de forêt d'Ecouves, Bois-Mallet, Deffends de Tanville, Forêt de Gâtine et Haie de la Ferrière. Cette dernière dénomination qui s'appliquait à une partie du canton actuel des Ponts-Besnard a cessé d'être en usage ; les autres sont restées comme noms de cantons, mais avec des confins que l'aménagement et le plan de 1779 ont complètement modifiés.

GÉOGRAPHIE PHYSIQUE D'ÉCOUVES

I. — La forêt d'Ecouves repose tout entière sur la chaîne des collines de Normandie, qui traverse notre région de l'Est à l'Ouest, et forme deux surfaces à pentes opposées constituant les versants de la *Manche* et de l'*Océan Atlantique*. C'est en Ecouves que ces collines présentent leur altitude la plus considérable. Le carrefour de la Verrerie (417 mètres) est avec

(1) E. CHARLEMAGNE, *La Forêt domaniale d'Ecouves*, Annales forestières : Revue des Eaux et Forêts, 1^{er} Août 1898, n° 15, p. 465 ; A.-L. LETACQ, *L'Ermitage de Vingt-Hanaps et la Chapelle de Marthe-Leurouse dans la forêt d'Ecouves*, Bulletin des Monuments ornais, 1903, n° 2, p. 40.

le Signal des Avaloirs, qui se dresse au-dessus des sources de la Mayenne dans la forêt de Multonne, le point culminant entre Paris et le littoral breton. Il faut se transporter à plus de 250 kilomètres en ligne droite jusqu'au Morvan et aux collines du massif de Sancerre (Cher), pour trouver des cimes plus élevées. Le carrefour de la Verrerie est désigné sur la carte d'Etat-major sous le nom de *Signal de la Forêt d'Ecouvès* et fixé par une borne en grès gravée d'une fleur de lys (1) avec une date commémorative (1820). C'est sur cette éminence qu'on dressa en 1836 une charpente en forme de tour, qui servait d'observatoire pour faire les opérations trigonométriques nécessaires à la confection de la Carte d'Etat-major.

Du carrefour de la Verrerie, « dominant de près de trois cents mètres les régions voisines, on découvre l'un des plus beaux panoramas de la Normandie. Des plaines du Calvados la vue s'étend jusqu'aux plaines de la Sarthe et de la Mayenne, puis vers l'Est jusqu'au delà de Mortagne et des collines du Perche » (2).

La disposition des collines d'Ecouvès donne à la forêt la forme d'un X, qui renferme entre ses branches, à l'Ouest la vallée de Fontenay-les-Louvets et à l'Est celle du Bouillon. Le point central de l'X est occupé par le Carrefour de la Croix de Médavi (402 mètres) autour duquel règne un vaste plateau ondulé de 400 mètres d'altitude moyenne et présentant les Carrefours de la Verrerie à un kilomètre de la Croix de Médavi, de la Branloire (383 mètres), des Verreries (361 mètres), de la Fosse à la Femme (381 mètres). Quatre communes, Tanville, La Ferrière-Béchet, Le Bouillon, Fontenay-les-Louvets viennent aboutir à la Croix de Médavi; Saint-Nicolas-des-Bois s'arrête à 1 kilomètre au Sud, sur la route d'Alençon, au Carrefour de la Fosse à la Femme.

Des deux branches Ouest de l'X, l'une se dirige vers Carrouges et mesure 12 kilomètres de longueur, l'autre prend d'abord la direction d'Alençon, mais au Carrefour à Madame (408 m.) elle s'infléchit vers le Sud-Ouest pour se terminer à six

(1) E. CHARLEMAGNE, loc. cit. ; A. JOANNE, *Géographie de l'Orne*.

(2) D^r Hommey, *Notice géologique sur le canton de Sées*, p. 5.

kilomètres de là par la grande butte isolée de Roche-Elie.

Sur la première, on voit successivement à partir de la Croix de Médavi, les carrefours de la Verrerie, de l'Etre-Normand (397 mètres), du Bois-Mallet sur un long plateau de 400 mètres et la butte de la Barre (355 mètres). De la Croix de Médavi au Carrefour du Bois-Mallet, la crête de cette colline sert de limite entre Tanville et Fontenay sur une longueur de quatre kilomètres et demi, puis entre La Lande-de-Goult au Nord et successivement au Sud, Saint-Didier, Rouperroux et Chahains, jusqu'aux limites d'Ecouvès sur une longueur de près de sept kilomètres.

La forêt proprement dite s'arrête là, mais une première colline boisée dirigée du Sud au Nord portant les Bois de Goult et des Montgommeries, se continue avec une remarquable uniformité d'altitude aux environs de 380 et 400 mètres, jusqu'aux bois de Momont ; près de la Chapelle Saint-Michel-de-Goult, elle s'abaisse à 320 mètres. Une seconde colline presque parallèle à celle-ci, qui en est séparée par la vallée de la Cance, passe à l'Ouest de Tanville et se prolonge entre Le Cercueil et la Bellière jusque vers Montmerrei avec une altitude moyenne de 320 mètres ; elle porte les Bois de l'Evêque.

La seconde branche O. de l'X est une belle colline régulière jusqu'au Carrefour à Madame (408 mètres), distant de 5 kilomètres de la Croix de Médavi, puis elle s'abaisse progressivement ; aux Arcis elle n'a plus que 364 mètres et à la Roche-Elie 355 mètres. La ligne de faite sépare Fontenay de Saint-Nicolas sur une longueur de près de 2 kilomètres. La butte de Roche-Elie est tout entière sur Livaie. Roche-Elie se rattache aux Andaines par une série de collines qui portent Saint-Ellier-les-Bois (348 mètres), les Rimbaudières sur Ciral (328 mètres), la forêt de Monnaye (entre Saint-Samson et Lignières), la forêt de la Motte, les bois de Magny, la forêt de la Ferté-Macé.

Au Sud de Roche-Elie est le piton de la Roche-Mabile, et au Sud-Est la Butte Chaumont de 2 à 3 kilomètres de large et 378 mètres d'altitude, reliée au Mont Souprat (385 mètres) et au Signal des Avaloirs (417 mètres), par les buttes du

Faault, de Montarbout (290 mètres) et de Beauchêne (305 m.) situées entre Saint-Denis-sur-Sarthon et Gandelain.

Les deux branches Est de l'X qui forment le cirque du Bouillon sont beaucoup moins compliquées ; l'une au Nord porte les bois des Ponts-Besnard entre La Ferrière-Béchet et le Bouillon, se prolonge par le Sud de Sées et se rattache aux collines du Perche. Son altitude, qui est de 383 mètres au Carrefour de la Branloire, se rabaisse progressivement jusqu'à la Norgère, où elle tombe à 211 mètres ; elle présente une brèche très pittoresque, la Roche-au-Diable, malheureusement entamée aujourd'hui par des carrières, et cela contre le vœu bien connu du *Comité des Sites et Paysages*. La branche Sud recouverte par les Bois d'Aché porte les carrefours du Rendez-vous et du Bouillon ; elle est située sur Vingt-Hanaps, Saint-Gervais-du-Perron, Le Bouillon, la Chapelle-près-Sées, où elle s'arrête brusquement ; elle y forme un promontoire élevé de 227 mètres et est séparée des Bois de Mesnil-Gault (203 mètres) par une gorge profonde, qui livre passage à la Vande.

II. — Les collines d'Ecouves séparent les bassins de l'Orne et de la Sarthe : les cours d'eau qui naissent au Nord des branches de l'X se jettent dans l'Orne, les autres vont à la Sarthe.

Les affluents de l'Orne sont : la *Sennevière*, la *Thouanne* la *Cançe*, l'*Udon*, près de Sées le ruisseau du *Viverel*.

La *Sennevière* naît au carrefour de la Verrerie, dans la dépression de Tanville, reçoit sur sa droite le ruisseau dit de la Forêt, qui traverse les étangs de la Ferrière-Béchet, et celui des Ponts-Besnard, sur sa gauche le Roulant qui vient de l'Aunay-Géru se jette dans l'Orne près du Moulin de la Boue à la limite des communes de Macé et de Mortrée, après un parcours de 17 kilom. 890 m.

La *Thouanne* prend également sa source à Tanville dans les bois du Perré au-dessous du carrefour du Bois-Mallet, reçoit à gauche les ruisseaux de Blanche-Lande, qui sépare Tanville et le Cercueil, d'Aprel et du Cercueil dans la commune de ce nom, traverse les étangs de Blanche-Lande dans une gorge très pittoresque, où s'élève le beau château de M. Poriquet, sénateur de l'Orne, se grossit du ruisseau des

Vallées entre le Cercueil et Montmerrei et se réunit à l'Orne à 2 kilomètres au-dessous de la Sennevière; son cours est de 15 kilomètres, 780 mètres.

La *Cançe* naît sur le territoire de la Lande-de-Goult, formée de trois ruisseaux, qui sourdent entre les carrefours Morel, du Bois-Mallet et des Faux-Biches; elle arrose le village de l'Aumône, passe non loin de l'église de la Lande-de-Goult, s'engage dans une gorge étroite entre les bois de Goult et les bois de Momont, baigne le pied de la colline qui porte la Chapelle de Goult, traverse Francheville, Boucé, Tanques, Loucé, sert de limite entre Ecouché et l'ancienne paroisse de Méheudin et se jette dans l'Orne à Ecouché après un cours de 24 kilomètres 100 mètres; à droite, près de Francheville, elle reçoit le ruisseau de Gâtine, qui vient des Bois-l'Evêque sur la Bellière, et à gauche le ruisseau de Corday qui descend des bois de Montgommeries et dont le cours est presque entièrement compris dans le territoire de Boucé.

L'*Udon* prend sa source à la limite de Chahains et de Saint-Martin-des-Landes, reçoit, à droite, la rivière du Moulin-Besnard, à gauche le Couillard, la Rainette et enfin le Gazu. Dans la rivière du Moulin-Besnard, se jette le Coupigny qui sort de l'étang des Erables.

Le *Viverel* sort de l'étang de Viverel, arrose Saint-Laurent et se réunit à l'Orne près du moulin de Giberville.

Les affluents de la *Sarthe* sont la *Vande*, le ruisseau de la *Croix*, la *Briante*, le ruisseau de *Cuissay* et le *Sarthon*.

La *Vande* a sa source un peu au-dessous du carrefour de la Branloire; elle coule d'abord dans une petite vallée au nord du cirque du Bouillon, reçoit à la Vallière le ruisseau de la Vaimerie qui descend du carrefour du Bouillon et occupe au Sud du cirque une vallée très étroite et parallèle à la première, puis elle décrit de nombreux méandres dans la région marécageuse où s'ouvre le cirque, contourne à la Chapelle-près-Sées la colline des Bois d'Aché, s'engage dans la solitude profonde de Ménil-Gault, reçoit au sortir de la gorge le ruisseau de Chénéduet, descendant de la crête des Bois d'Aché entre le Rendez-vous et Fosse-Louvière, un peu plus loin, à Saint-Laurent-de-Baumesnil, le ruisseau des Vandelles ou des Forêts, qui passe au-dessous du Bézier, prenant sa source

dans le vallon voisin du Rendez-Vous, les ruisseaux de Neauphe et de Bois-Roger, et se réunit à la Vesonne, non loin d'Echuffley, après un cours de 10 kilomètres 480 mètres.

Le ruisseau de la *Croix* descend du carrefour de Radon, passe près de Feugerêts, traverse l'étang de Radon, arrose Forges, Larré, sert de limite entre Hauterive et Semallé, et se réunit à la Sarthe au gué Saint-Waast.

La *Briante* beaucoup plus importante, naît au Sud du plateau central, à l'Est du carrefour de la Croix de Médavi et aux altitudes voisines de 400 mètres par une demi-douzaine de petites vallées en éventail ; l'ensemble forme une vaste dépression d'où sort la rivière par une gorge étroite à 360 mètres d'altitude. Elle reçoit ensuite sept ou huit affluents provenant également d'altitudes considérables et coulant comme elle dans les vallées encaissées entre des contreforts de grès ; elle sort enfin de la forêt à 215 mètres d'altitude par la gorge de Vignage resserrée entre deux hautes collines. Après un parcours de 2 kilomètres dans une vallée plate, entre deux collines abruptes et boisées, elle se perd en partie en arrivant à la plaine et alimente par là les sources en aval. L'une de ces sources captée à l'altitude de 160 mètres approvisionne la ville d'Alençon, dont le sol est entre 135 et 145 mètres. La *Briante* passe à Colombiers, Damigny et se divise à Alençon en cinq ou six rivières, qui formaient le marais sur lequel la ville est bâtie (1). Les deux principaux affluents de la *Briante* sont : le ruisseau des Boulayes qui passe à Pinchèvre, et le Bourdon, qui sépare la commune de Lonray de celle de Colombiers.

Le ruisseau de *Cuissai* naît à la lisière sud d'Ecouvès, près du hameau des Fiefs, sur Saint-Nicolas, traverse l'étang de Glatigny, passe à Cuissai, coupe la ligne de chemin de fer d'Alençon à Domfront entre les gares de Saint-Denis et de Lonrai, baigne le parc de Vervaines où il forme deux étangs, et vient grossir la *Sarthe* à un kilomètre au sud de Condé ; un peu au-dessous de la voie ferrée, il a reçu le ruisseau de *Pierre-Plate* qui vient de Piserot au sud de Chaumont et sert de limite entre Pacé et Cuissai.

(1) M. LETELLIER. *Etudes géologiques sur le massif silurien d'Ecouvès*, pag. 7.

Le *Sarthon* est le plus important des affluents de la Sarthe ; il descend de la butte de la Barre, 355 mètres d'altitude, à la limite de Chahains, de Saint-Ellier et de Roupperroux, et reçoit toutes les eaux du golfe compris entre les deux branches O de l'X, arrose Longuenoë, Livaie, la Roche-Mabile, traverse l'étang de Saint-Denis, sépare cette commune de celle de Gandelain, sert de limite entre l'Orne et la Mayenne jusqu'à sa réunion à la Sarthe, qui se fait à Saint-Céneri-le-Géret. Les deux principaux affluents sont : le ruisseau d'Ecoubey, formé lui-même de plusieurs autres, qui descendent des dernières pentes d'Ecouves entre Saint-Didier et Fontenay-les-Louvets et se jette dans le Sarthon entre Longuenoë et Livaie ; le ruisseau de Fontenai ou de Roche-Elie, qui naît dans la forêt à 2 kilomètres environ du carrefour de la Verrerie, coupe la route du carrefour à Madame à 300 mètres, au nord de l'église de Fontenay, traverse les étangs, s'engage dans une étroite et profonde vallée entre Roche-Elie et la forêt d'Ecouves, et réunit ses eaux au Sarthon, près de la Roche-Mabile. Le cours de ce dernier ruisseau est très rapide : l'altitude à la source est d'environ 350 mètres, celle de l'embouchure de 200 mètres et le parcours ne dépasse guère 12 kilomètres. Les étangs de Fontenay sont encore alimentés par un autre ruisseau, qui prend sa source dans les marais de la Boucellière à la lisière de la forêt.

III. — Ces indications sur l'orographie et l'hydrographie trouveront un complément utile dans quelques notes rapides sur les formations géologiques les plus développées en Ecouves.

Le sol de cette forêt, qui s'appuie à l'Ouest et au Sud-Ouest sur le granite et les phyllades du plateau de Carrouges, à l'Est sur les phyllades de Saint-Gervais, plonge au Nord et au Sud sous les plaines jurassiques d'Argentan, de Sées et d'Alençon, appartient à la période silurienne. Il représente un ancien anticlinal. « Dans l'axe de l'anticlinal, l'érosion a enlevé le silurien supérieur, les grès de May et les schistes d'Angers et mis en évidence le grès armoricain ; ce voussoir gréseux s'élève près du carrefour de la Verrerie à 417 mètres d'altitude. C'est un ancien anticlinal hercinien, qui porte les plus hautes

altitudes de la Basse-Normandie, mais il le doit moins à sa qualité d'anticlinal qu'à la dureté de ses roches. A l'Est et à l'Ouest du dôme gréseux, toujours dans l'axe de l'anticlinal, l'érosion a atteint et découvert la microgranulite (porphyres du Bouillon et de Fontenay).

« Au sud de cet anticlinal, le synclinal d'Alençon réduit à sa lèvre septentrionale et morcelé par des failles se prolonge au-delà de la Normandie par la forêt de Multonne et les hauteurs de Villepail.

Au Nord, plus régulier, le synclinal de Sées dessine vers l'Ouest « une sorte de M couché et va se rétrécissant vers l'Est. » (1)

La bordure Ouest de ces synclinaux est constituée par des roches cambriennes, surtout de grès feldspathique, qui forme une ceinture autour du porphyre dans la vallée de Fontenay, contourne les bois des Montgommeries et les bruyères de la Coudraie. Le grès armoricain dessine toutes les crêtes et occupe toute la partie supérieure des plateaux ; il est recouvert sur les sommets d'une très mince couche de terre végétale qui ne produit que des bruyères, des genêts et des myrtilles, mais sur les pentes ses éboulis, qui cachent la limite des terrains superposés et en rendent l'étude difficile aux géologues, se recouvrent d'une splendide végétation arborescente.

Le schiste à Calymènes ou schiste d'Angers est superposé au grès armoricain. On le voit dans toutes les vallées où il s'élève plus ou moins haut ; il occupe notamment toute la vallée supérieure de la Cance, la vallée de la Thouanne et de ses affluents à gauche, sur Tanville et le Cercueil, les étangs de Blanche-Lande ; on en retrouve une assez longue bande, qui débute aux environs de la Croix de Médavi et se continue par les étangs jusqu'au bourg de la Ferrière-Béchet. Sur le versant Sud, cette roche s'élève assez haut dans la vallée de la Briante et forme au-dessus de l'ampélite une lisière depuis cette rivière jusqu'au ruisseau de Fontenay. Le schiste à Calymènes, qui ne fournit à la culture qu'un sol extrêmement pauvre, présente presque partout du minerai de fer qui fut

(1) R. DE FÉLICE ; *la Basse-Normandie, Esquisse de Géographie régionale*, Paris, 1907, in-8°, p. 142. — M. de Félice est agrégé d'Histoire et de Géographie, docteur ès-lettres, et professeur au lycée de Chartres.

utilisé autrefois près de l'Aunay-Géru sur Tanville, à la Lande-de-Goult, près des étangs de Blanche-Lande, etc. (1) et qu'il est à nouveau question d'exploiter aujourd'hui.

Le grès de May, qui se distingue à première vue du grès armoricain par sa coloration rouge due à l'oxyde de fer, est surtout développé dans le synclinal de Sées ; il dessine tous les sommets à l'Ouest de Tanville et suit les schistes à Calymènes jusqu'au ruisseau du Viverel ; il occupe également une vaste étendue sur Saint-Hilaire et Mortrée.

Le grès de May, les schistes à Calymènes, le grès armoricain représentent en Ecouves l'Ordovicien. L'étage supérieur ou Gothlandien est constitué par les schistes ampéliteux.

Sur le versant sud, ces schistes s'étendent sans interruption depuis Clerchenay jusqu'au Gué des Basselets et depuis les schistes à Calymènes sur lesquels ils s'appuient jusqu'à la plaine jurassique ; ils ne quittent guère Saint-Nicolas-des-Bois, où ils portent cinq lambeaux de dévonien. Sur le versant nord, le dépôt d'ampélite occupe une surface beaucoup plus considérable : Tanville, Saint-Hilaire, La Ferrière-Béchet sont en majeure partie sur cette roche qui s'avance jusque près de Belfonds.

C'est à Saint-Hilaire, près du hameau des Hautes-Folies, que fut observé, il y a quelques années, un sixième lambeau de dévonien, inconnu jusqu'alors sur le versant nord d'Ecouves. Toutes ces parcelles faisaient autrefois partie de dépôts importants, qui furent détruits par les érosions avant l'éruption des porphyres. « Quelques apparitions sporadiques de « grès micacés à *Orthis* dans le massif d'Ecouves montrent, « dit M. de Lapparent, que le dévonien inférieur a dû occuper de grandes surfaces dans le massif armoricain normand. C'est l'érosion qui l'a réduite à ne plus apparaître qu'en lambeaux, pincés dans les plis ou synclinaux « du silurien supérieur (2) ».

Les porphyres ou microgranulites, qui occupent les vallées du Bouillon et de Fontenay entre les branches de l'X, sont des roches éruptives apparues après le dépôt du dévonien aux

(1) L. MESNIL, *Les Ermitages d'Ecouves*, Alençon, Imp. Alençonnaise, 1906, in-8°, 19 p. Extrait du *Bull. soc. hist. et Archéol. de l'Orne*.

(2) A. de LAPPARENT, *Abrégé de Géologie*, 3^e édition, p. 160.]

deux extrémités rompues de la voûte de l'anticlinal d'Ecouves. Le porphyre du Bouillon s'étend sur un espace de quatre kilomètres environ de longueur sur 1.200 à 1.300 mètres de largeur ; à Fontenay sa superficie est plus considérable ; il a environ 8 kilomètres dans la direction de l'axe et 4 à 5 dans la direction perpendiculaire ; il s'avance jusque près du Sarthon entre Roche-Elie et Livaie ; on remarque quelques beaux rochers près des étangs de Fontenay. Il y a aussi un filon de porphyre au-dessous de la Chapelle de Goult.

Près de Fontenay je dois encore mentionner un filon de diabase, qui traverse le grès feldspathique au-dessus des étangs dans la direction du Carrefour à Madame.

IV. — Les collines d'Ecouves, intéressantes au point de vue géologique, forment pour la flore et pour la faune, entre Sées et Alençon, malgré la distance peu considérable qui sépare ces deux villes, une assez importante ligne de démarcation. La moyenne thermométrique annuelle est de 9°2 à Sées, de 10°2 à Alençon, et cette différence dans la température se traduit pour Sées par l'absence ou la rareté d'environ 80 plantes méridionales, que l'on observe dans la région alençonnaise. Le Camélia vit en pleine terre à Alençon, mais il n'a pu s'acclimater sur le versant nord d'Ecouves. La feuillaison et la floraison des arbres ont lieu à Alençon dix jours plus tôt qu'à Sées et à Argentan (1).

V. — La faune nous présente les mêmes phénomènes ; beaucoup d'espèces d'oiseaux, surtout parmi les migrateurs, restent au Sud des collines de Normandie ou ne les franchissent qu'en petit nombre ; une étude détaillée des reptiles, des insectes et des mollusques offrirait également à ce point de vue quelques faits caractéristiques (2).

(1) Ce serait ici le lieu de donner quelques indications sur le climat d'Ecouves ; nous n'avons pas de documents en nombre suffisant. En 1875 la Commission scientifique de l'Orne a établi des stations météorologiques au Rendez-Vous, aux Gâtées, à Tanville, mais les observations n'ont été publiées, et encore incomplètement, que jusqu'en 1885.

(2) A.-L. LETACQ, *Observations sur la distribution géographique des Reptiles en Normandie*. Le Naturaliste, Revue des Sciences naturelles, Paris, n° du 15 Mars 1899.

D'autres particularités zoologiques doivent trouver place ici. Le Chat sauvage habitait encore Ecouves, il y a deux siècles : le nom de *Buisson au Chat* donné à un triage de la Garde de Radon n'est-il pas la constatation de cette espèce, comme Fosse-Louvière, Fontaine-Cervière témoignent de la présence du loup et du cerf ? Le loup, très commun dans la forêt jusque vers le milieu du XIX^e siècle, en est aujourd'hui disparu ; la dernière capture est celle d'une louve pesant 40 kilogrammes, prise le 22 décembre 1888 sur la Butte-Chaumont. Quelques grandes espèces d'Oiseaux, l'Aigle Jeanle-Blanc, le Milan royal, le Grand-Corbeau qui s'y voyaient, il y a moins de cent ans, en sont également disparues (1).

Le cerf, le chevreuil, le sanglier l'habitent toujours en grand nombre et, chaque année, le cerf y est l'objet de brillantes chasses à courre, dont nous parlerons plus tard. Cet animal, très rare pendant que les loups, ses ennemis jurés, fourmillaient dans la forêt, y fut importé en 1857 par M. Rattier, de Vervaines ; c'étaient des cerfs provenant de la forêt de Marly où les princes d'Orléans avaient introduit des cerfs allemands pour les croiser avec ceux du pays. L'essai d'acclimatation du Daim, tenté vers la même époque, n'eut aucun succès (2).

VI. — Je rappellerai ici les noms de ceux, qui ont fait connaître la géographie physique d'Ecouves ; ils appartiennent à l'histoire de notre forêt.

Guettard est le premier naturaliste qui ait étudié la flore et la constitution géologique de ce pays ; vers 1746, il parcourut la forêt d'Ecouves en allant de la Ferrière-Béchet à Alençon. Près du presbytère de la Ferrière, il avait visité une carrière de schistes ampéliteux, sur lesquels il fit une communication à l'Académie des Sciences.

En 1762, Valmont de Bomare ayant reçu la mission d'explorer au point de vue agricole la généralité d'Alençon,

(1) A.-L. LETACQ, *Recherches sur les Mammifères, les Oiseaux et les Poissons disparus ou en voie de disparition de la faune du dépt. de l'Orne*. Caen, E. Lanier, 1906, in-8° 21 p. Extrait du *B. S. L. N.*

(2) A.-L. LETACQ, *Le Cerf en Ecouves et en Perseigne*, Bull. Soc. d'Hort. de l'Orne, 1905, 1^{er} Semestre, p. 46.

étudia, guidé peut-être par Odolant-Desnos, et décrivit avec détails la Butte-Chaumont et le sol qui l'avoisine, la granulite d'Alençon et aussi les schistes de la Ferrière. Ces schistes furent analysés vers la même époque par Monnet, pharmacien et chimiste à Rouen (1).

En 1836, Puillon-Boblaye, ingénieur-géographe, ancien élève de l'École Polytechnique, envoyé dans l'Orne pour tracer la carte du dépôt de la Guerre, fit des recherches sur les terrains de notre forêt. Ce fut à son instigation que la Société Géologique de France vint à Alençon en 1837 : la session dura quatre jours et le troisième fut consacré à l'étude des schistes de Saint-Nicolas, du porphyre de Livaie et des grès de la Roche-Mabile.

Blavier, ingénieur en chef des Mines, publia en 1842 ses *Études géologiques sur le département de l'Orne*, où le sol d'Écouves occupe une place importante.

De Verneuil, membre de l'Académie des Sciences, décédé en 1873, visita, peut-être à plusieurs reprises, la forêt d'Écouves. Ce fut dans une excursion faite en 1850 avec M. Triger, le savant géologue de la Sarthe, et M. Letellier, que De Verneuil reconnut comme dévonien un petit lambeau de terrain très fossilifère, situé au Hamel sur Saint-Nicolas-des-Bois, qui avait déjà été remarqué par Boblaye et Blavier.

De nos jours, les progrès de la géologie, les recherches rendues plus faciles par l'ouverture de nouvelles carrières, le percement des routes ont permis à MM. Letellier, Bigot,

(1) A.-L. LETACQ. *Notice sur les travaux scientifiques de Guettard aux environs d'Alençon et de Laille (Orne)*. B. S. L. N., 1^{re} Série, 5^e vol. 1891, et *Recherches pour servir à l'histoire des études géologiques dans le départ. de l'Orne jusqu'en 1870, extraites en partie d'un manuscrit de M. de la Sicotière*, *Ibid.*, 5^e Série, 4^e Vol. 1900, p. 163. — On trouve dans Odolant-Desnos, *Mém. hist. sur Alençon*, T. II, p. 476, un aperçu des travaux de Guettard et de Valmont de Bomare.

Odolant-Desnos, vers la fin du XVIII^e siècle, fait cette observation sur la Ferrière-Béchet (Dict. manuscrit de l'Orne) : Dans cette paroisse on trouve des eaux ferrugineuses et acidulées, dont on fait usage pour les obstructions, les maladies d'estomac, les épaissements des liqueurs, les maladies cutanées, etc. ; Dans la cour du presbytère on trouve une carrière de pierre noire autrement de terre ampélite, que les peintres et les charpentiers emploient pour marquer. On y trouve beaucoup de géodes et de pirites vitrioliques. Le vitriol y est partout en efflorescence. On y cherche actuellement du charbon de terre. L'abbé d'Espagne a déjà fourni beaucoup d'argent pour les fouilles ». Ces explorations étaient inutiles, car il est prouvé scientifiquement que le charbon ne peut exister dans notre contrée.

D^r Hommey d'apporter plus de précision dans la détermination des roches et des assises du sol, de compléter les observations anciennes et d'élucider bien des points obscurs.

M. Letellier a publié une description géologique des deux cantons d'Alençon qui comprennent toute la lisière sud d'Écouves ; il y a ajouté plus tard une monographie très détaillée de tout le massif (1).

M. Bigot, professeur à la Faculté des Sciences de Caen, s'est occupé à diverses reprises de notre région ; il a publié avec la collaboration de MM. Bizet et Letellier la Feuille Alençon, qui renferme toute la forêt (2).

M. le D^r Hommey est l'auteur d'une étude sur le canton de Sées, que l'on peut citer comme un modèle ; ce canton s'étend sur la majeure partie du versant nord d'Écouves (3).

M. de Félice, à qui l'on doit le premier ouvrage d'ensemble sur la Géographie physique de notre pays, résume excellemment tous ces travaux géologiques dans le chapitre qu'il consacre au massif d'Écouves ; il y donne deux coupes, l'une passant par le méridien de Fontenay-les-Louvets, l'autre par celui du carrefour de la Verrerie (4).

D'autres observateurs ont signalé des faits intéressants : le filon de diabase de la vallée de Fontenay découvert en 1891 par M. Sergent, inspecteur des forêts à Alençon, fut étudié au mois de septembre 1894 par MM. Letellier et l'abbé Letacq. C'est M. l'abbé Jouaux, curé de Tanville, qui avait signalé à M. Letellier le filon de porphyre de Goult. La découverte du dévonien sur le versant nord d'Écouves est due à M. l'abbé Blais, alors curé de Saint-Hilaire-la-Gérard. Ce

(1) *Études géologiques sur les deux cantons d'Alençon*, B. S. L. N. 1887-1888, p. 305-323 (avec carte au 40.000^e) ; *Constitution géologique de l'arrondissement d'Alençon*, Annuaire Normand, 1895, p. 175-206 ; *Études Géologiques sur le massif silurien d'Écouves*, Bulletin de la Soc. géol. de Normandie, T. XVII (1894-1895), 54 p.

(2) *Bulletin du Laboratoire de Géologie de la Faculté des sciences de Caen*, 1^{re} année, n° 4, 2^e année, n° 3. — *Carte Géologique détaillée de France* (n° 62) Alençon (Janvier 1894), avec la collaboration de MM. Bizet et Letellier.

(3) D^r HOMMEY ET C. CANEL, *Notice géologique sur le canton de Sées*, Havre, 1900, in-8°, 32 p. avec cartes. — Extrait du *Bull. Soc. géol. de Normandie*.

(4) R. DE FÉLICE, *loc. cit.* p. 142-149.

terrain fut visité le 3 juillet 1902 par M. Albert de Lapparent, secrétaire perpétuel de l'Académie des Sciences (1).

La première observation botanique faite en Ecouves est due à Guettard ; elle concerne le myrtille. « Ce sous-arbrisseau, dit-il, est très commun dans la forêt que l'on traverse en allant à la Ferrière et de cet endroit à Alençon (2). »

Renault (*Flore de l'Orne*, 1804) indique quelques plantes en Ecouves ; il en mentionne un plus grand nombre recueillies dans le voisinage, surtout au Cercueil, peut-être par l'abbé Lefrou, qui les lui aurait signalées (3).

En 1825, de Brébisson étant venu herboriser en Ecouves fut enchanté des résultats de son voyage ; il écrivait, le 26 mars 1826 au docteur Boisduval : « J'ai fait un grand nombre de courses dans le département de l'Orne, qu'il m'importait de bien connaître pour publier ma flore de Normandie ; la forêt d'Alençon m'a surtout offert de beaux cryptogames, les arbres sont aussi riches qu'à la Grande-Charre (4). »

De 1850 à 1870, Gillet, Letellier, Henri Beaudoin, Dr Prévost, explorant les environs d'Alençon visitèrent la forêt d'Ecouves ; la butte Chaumont, Saint-Nicolas, les Gâtées, Radon, la vallée de Fontenay furent l'objet de recherches assidues. A la même époque, MM. l'abbé Chichou, l'abbé Bélin, Hommey, de Sées, étudiaient les plus riches localités du côté nord : la Chapelle-près-Sées, la Ferrière-Béchet, La Lande-de-Goult, les étangs de Vrigny.

Dans ces dernières années. MM. Duterte, l'abbé Richer, l'abbé Letacq, quelquefois guidés par les botanistes que nous venons de citer, ont à nouveau exploré la forêt et porté plus spécialement leur attention sur la géographie botanique. M. Letacq a fait ressortir l'influence de nos collines sur la

(1) A.-L. LETACQ, *Note sur la découverte du dévonien à Saint-Hilaire-la-Gérard*, Bull. Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen, 1902, p. 297 ; Bull. Soc. d'Horticulture de l'Orne, 1902, 1^{er} Semestre, p. 61.

(2) GUETTARD, *Observations sur les Plantes*, Paris, 1747, in-12, t. II, p. 439.

(3) A.-L. LETACQ, *Notice sur l'abbé Julien Lefrou, auteur du Catalogue des plantes de Loir-et-Cher, originaire du Cercueil*, Alençon, Impr. Alençonnaise, 1906, in 8, 20 p. — Extrait du Bull. Soc. Hist. de l'Orne.

(4) Lettre manuscrite (collection de M. l'abbé Letacq).

dispersion des plantes dans le Nord-Ouest de la France (1), et ses vues ont été adoptées par MM. de Félice et Gadeceau, qui les reproduisent dans leurs ouvrages sur la Géographie de la Basse-Normandie et de la Bretagne (2).

La faune d'Ecouves, comme celle du département de l'Orne, n'est guère connue que depuis une quinzaine d'années. Nous avons bien au XVIII^e siècle les observations de Le Verrier de la Conterie et de Gérard des Rivières sur les loups qui fourmillaient dans la forêt, et causaient de graves dommages aux cultivateurs des alentours, mais il faut arriver jusqu'à nos jours pour trouver des études zoologiques faites d'une façon méthodique. On consultera avec profit les publications de M. l'abbé Letacq sur les Vertébrés (3), celles de MM. Le Sénéchal, l'abbé Dupont, curé de Montmerrei, Letacq et Langlais sur les Insectes (4), de MM. Leboucher et Letacq sur les Mollusques et les Crustacés (5).

(1) A.-L. LETACQ ; *Notice sur la Géographie botanique des environs de Sées*, Caen, H. Delesques, 1890, in-8°, 15 p. ; *Considérations sur la Géographie botanique de l'Orne*, Caen, H. Delesques, 1896, in-8°, 41 p. Extraits de l'*Annuaire normand* ; *Aperçu sur la flore de l'arrondissement d'Alençon* ; *Mémoire lu aux Assises de Caumont*, Congrès de Rouen, 18 juin 1896. Alençon, E. Renaut de Broise, 1896, in-8°, 24 p. Extrait du *Bulletin de la Société d'Horticulture de l'Orne* ; *Inventaire des plantes phanérogames et cryptogames vasculaires de l'Orne*, 1^{er}, 2^e et 3^e fasc. *Bull. Soc. des Amis des Sciences naturelles de Rouen*.

(2) R. DE FÉLICE, *loc. cit.* p. 109 et 555 ; E. GADECEAU, *La Géographie botanique de la Bretagne : Limites naturelles du secteur armoricain*, Rennes, Impr. Guillemin, 1907, in-8°, p. 15. — Extrait de la *Revue bretonne de Botanique*, Juillet 1907.

(3) A.-L. LETACQ, *La Zoologie dans le département de l'Orne et ses récents progrès*, Caen, H. Delesques, 1900, in-8°, 37 p. Mémoire lu à la séance de l'Association normande tenue à Bagnoles-de l'Orne ; *Matériaux pour servir à la faune des Vertébrés du département de l'Orne*, Caen, H. Delesques, 1896, in-8°, 64 p. Extraits de l'*Annuaire Normand*. Monographie de chacune des cinq classes de cet embranchement : Mammifères, Oiseaux, Reptiles, Batraciens, Poissons ; — *Zoologie agricole du département de l'Orne*, Caen, H. Delesques 1905, in-8°, 100 p. etc., etc.

(4) R. LE SÉNÉCHAL, *Catalogue des Coléoptères de la famille des Carabiques recueillis dans le département de l'Orne*, Caen, E. Lanier, 1900, in-8°, 43 p. Extrait du B. S. L. N. : — DUPONT (l'abbé) : *les Carabes de l'Orne*, L'ami des Sciences naturelles, Rouen, Benderetter, 1^{er} Décembre 1894, 1^{er} Janvier 1895 ; — A.-L. LETACQ et M. LANGLAIS, *Les Orthoptères des environs d'Alençon*, 1^{re} liste. *Bull. Soc. d'Hort. de l'Orne*, 1908.

(5) J. LEBOUCHER et A.-L. LETACQ, *Catalogue des Mollusques observés dans le département de l'Orne*, Caen, E. Lanier, 1903, in-8°, 35 p. Extrait du B. S. L. N. — A.-L. LETACQ, *Note sur les Crustacés isopodes observés aux environs d'Alençon*, Le Mans, Monnoyer, 1908, in-8°, 5 p. — Extrait du *Bull. Soc. Agr. Sc. et Arts de la Sarthe*.

M. l'abbé Gatry, qui a fait des recherches sur l'entomologie d'Écouves, a bien voulu me donner quelques notes inédites que je m'empresse de publier.

VII.—La forêt d'Écouves partage le sort heureux de tous les grands sites forestiers. Dans l'asile tranquille de ses arbres séculaires, sur les bruyères rutilantes de ses sommets, dans les vallons ombreux qu'égayé le murmure de limpides ruisseaux, sous les mousses vertes qui entourent le pied des arbres d'un molleton protecteur, vit le monde nombreux des Insectes. Ils sont légion. Vainement, ailleurs, dans les prairies et dans les champs, le chasseur des petites bêtes, l'*entomologiste*, chercherait-il une telle variété de papillons et de libellules, de coléoptères et de mouches.

A peine l'hiver a-t-il annoncé son départ, dès qu'un rayon de soleil matinal réchauffe l'atmosphère engourdie, les Lépidoptères paraissent. Ce sont d'abord les *Brephos Parthenias* et *Nauthum*; ils agitent les ailes et lutinent sur les talus dénudés des sentiers. Ce sont de charmants papillons de nuit, qui ne volent qu'au matin, et midi passé, ils retournent s'abriter le long des arbres moussus. Avec eux, surviennent les premières vanesses : la *Vanessa antiopa*, le *Morio* des premières classifications, au violet intense, frangé de jaune à l'automne, mais dont la bordure a blanchi sous les frimas, car il a passé l'hiver sous les lichens des branches; il cherche les bourgeons des peupliers et des bouleaux pour y déposer ses œufs fécondés depuis l'automne; la *Vanessa polychroros* est en quête de quelqu'orme propice à élever sa future famille, et sur les clairières et les carrefours les *Vanessa urticae* et *atalanta*, attendent les pousses printannières des orties.

Bientôt les Cardamines fleurissent dans les bas-fonds : les *Anthocharis* arrivent, les uns avec l'angle apical d'un vif vermillon, poursuivent leurs compagnes parées de blanc comme des mariées. Les *Leucophasia sinapis* et *Erysimi* les suivent, ainsi que les piérides, qui d'ailleurs sont communes partout.

Pendant, l'*Agria tau*, espèce exclusive des forêts, vole en zig-zag sous les futaies pendant les matinées de mai. Plus rare encore l'*Endromis versicolor*, passe en un vol saccadé, tan-

dis qu'après lui voyage nonchalamment le *Saturnia pavonia* dont les chenilles vivront sur les bruyères des sommets. C'est aussi l'éclosion première du *Bombyx populi* et l'arrivée des *Aclèles*, micro-lépidoptères, dont les antennes minces comme des fils, atteignent plusieurs fois la longueur du corps. elles voltigent nombreuses comme des essaims autour des jeunes sépées des hêtres, au-dessus desquels passe la *Lycæna argiolus*, d'un bleu si délicat.

Enfin juillet arrive ; c'est l'abondance des papillons, le règne des *Argynnes*, jadis nommés *Tabacs d'Espagne* à cause de leur teinte ocracée : *A. paphia*, *A. adippe*, *A. aglaja*, se disputent sur les buissons les fleurs de la ronce et cherchent les violettes des bois pour y déposer leurs œufs. C'est l'éclosion des *Nymphales*, et les brillants *Apatura iris*, *ilia* et les *Clytia* étalent dans les allées des vallons les reflets bleus de leurs ailes irisées. Bientôt apparaissent les sombres *Limenites populi* et *tremulæ*, et plus communément *L. Sybilla* vole dans les fonds ombreux cherchant le rayon de soleil tamisé par la verdure des arbres : ce sont les *Sylvains* des anciens.

Arrive ensuite la *Thecla quercus* qui affectionne le dôme des arbres, comme les *Mélitées* aiment les plantes basses des allées les plus sèches. Enfin les *Hespéries* terminent avec le *Polyominate phleas* cette brillante phantasmagorie des fleurs animées des bois et des buissons.

Mais la nuit, elle aussi, est riche en papillons dans la forêt : ce sont d'abord les grandes *Lichenées*, la *Catocala sponsa*, que l'on trouve dans les futaies et toutes ses congénères ; la *C. electa*, qui vit sur la lisière des bois, ainsi que la *C. fra-xini* aux ailes inférieures traversées d'une bande bleue.

Enfin, si l'*Anarta myrtilli* a visité pendant la soirée les bruyères avec la *Plusia chrysitis*, pendant la nuit volent dans les bois : *Stauropus fagi*, *Calocampa vetusta*, *Heliophobus lolii*, les *Xantia aurago*, *flavago*, *fulvago*, *Halias quercana* et l'innombrable famille des *Phalenes* parmi lesquelles nous pouvons citer comme habitant en Ecouves : *Hydrophila prasinaria* et *bicolorata*, *Calligenia miniata*, *Psilura monacha*, *Drapanea falcataria*, *Phorodesma pustulata*, *Acidalia diminuata* et *muricata*, *Aventia flexula*, *Hypena fontis*, *Geometra papilionaria*, *Urapteryx sambucaria*, *Angerona pruniaria*, *Eurymene delobrararia*, *Chesias spartiata*, *Bupalus piniarius*.

Quand les feuilles tombent, apparaissent les *Hybernies* et pendant les nuits froides de décembre, les derniers *Urapterix* agitent encore leurs ailes à demi-engourdies au milieu des frimas.

Mais les Lépidoptères ne constituent pas seuls la faune entomologique de la forêt d'Écouves, quelques rares Coléoptères s'y rencontrent aussi. Sans doute, il est inutile de faire mention du *Lucanus cervus*, qui n'est pas spécial aux forêts ; mais sous les mousses qui entourent les arbres des hautes futaies on rencontre au printemps les *Carabus intricatus*, *C. granulatus*, *C. auronitens*, qui sont espèces peu communes, le *C. auronitens* surtout ; et le *Calosome inquisitor* visite les chênes que dépouillent les chenilles arpeuteuses. Enfin le Coléoptériste peut trouver en leur saison les insectes suivants, en plus des espèces communes : *Saperda carcharias*, *Stenochorus bi-fasciatus*, *Cyphrus attenuatus*, *Elaphrus riparius*, *Silpha quadri-punctata*, *Copris lunaris*, *Geotrupes typhæus*, *Synodendron cylindricum*, *Gnorimus nobilis*, *Osmoderma eremita*, *Platycerus caraboides*, *Dorcus parallelipipedus*, *Clerus mutillarius*, *Rynchites bacchus*, *populi*, *betulæ*.

Et dans les autres ordres : *Ephippiger vitium*, *Raphidia aphipsis*, *Polistes gallicus*, *Mutilla europæa*, *Leptotene cervi*, *Ornithomya fringillaria*.

Les *Bombyles* et les *Anthrax*, les *Æsthenes*, et de curieux *Hémerobes* se trouvent dans les fonds où serpentent les ruisseaux.

VIII. — Je laisse encore M. l'abbé Gatry traduire dans un style poétique les impressions qu'il éprouva en Écouves et décrire le curieux phénomène de la phosphorescence qu'il y observa lui-même. Les citations que j'emprunte sont tirées de ses Mémoires historiques en partie inédits (1). « Le Bouillon, Souvenirs de la forêt d'Écouves » et intitulées les unes « Les voix de la forêt » et les autres « Les Lueurs phosphorescentes. »

« A part les mornes silences des jours de neige pendant l'hiver, à part les silences impressionnants qui précèdent

(1) M. l'abbé Gatry a publié dans les *Echos du Bouillon* parus de 1902 à 1907, l'Histoire de la paroisse du Bouillon.

les tempêtes orageuses, la forêt est toujours pleine de bruits intérieurs et souvent mystérieux.

«Au printemps, c'est le chant des *oiseaux*. Sans doute, en Ecouves, les espèces ne sont pas nombreuses. La plupart des chanteurs ailés se plaisent dans les halliers des petits bois dans les buissons des haies et les vergers des villages ; mais la forêt est peuplée de *pinsons* qui babillent, et les *sylvies* jettent sans cesse leurs cris cadencés comme une sonnerie d'Alytes. Rien n'est plus gai au retour des fleurs et des papillons que cette fraîche mélodie au timbre argentin des petits oiseaux gris des futaies. Toujours en mouvement, ils voltigent de branche en branche sous la ramée, jetant à chaque éployement d'ailes la même note sonore. Cependant sur le dôme des grands arbres planent les grands oiseaux de proie ; et les sylvies chantent toujours sans souci du danger ; elles chantent cachées sous les arceaux des chênes séculaires et des hêtres verdoyants.

«Dans les vallées les plus ombreuses de la forêt, l'*engoulevent* se fait aussi entendre. A quoi doit-il son nom ? A sa physionomie : deux grands yeux à fleur de tête, front déprimé et bouche immense. C'est l'*engoulevent*, mais il chante. Son cri monotone qu'on entend pendant les belles matinées du mois de mai ressemble à celui de l'habitant des tas de pierres ; c'est le crapaud volant. L'homme l'a entendu avant de l'avoir vu, et la similitude du cri a amené celle du nom. Cet oiseau singulier, vraie hirondelle des bois, puissant destructeur des phalènes est un oiseau de passage, comme l'hôte des cheminées et des fenêtres. Il est gris moucheté, un peu comme la bécasse ; son vol est silencieux ; c'est un oiseau crépusculaire comme les insectes qu'il poursuit. Parfois dans les bruyères on rencontre des œufs blancs de forme ovale et d'égale grosseur à chaque bout ; ils sont déposés sur la terre nue, et la teinte de l'oiseau se confond avec celle des lichens qui l'entourent.

«La forêt donne encore asile aux *geais* turbulents, mais quels cris disgracieux de querelle et de peur ! Oiseaux bruyants, ils semblent en vouloir à tous les autres êtres de la forêt. Une bête passe-t-elle sous bois, ils s'entr'appellent et se réunissent pour crier plus haut encore et décelent au loin sa

présence. Ce sont les vedettes qui signalent le danger et l'approche de l'ennemi.

« Les *grives* solitaires ont cessé leurs taillès harmonieuses, les *bécasses* vorageuses leurs *pôt-pôt* monotones : l'été arrive. C'est le chant des *insectes*, des *sauterelles vertes*, qui égaient les buissons où butinent les argynnes. C'est le cri strident des *éphippigères* sur les bruyères des sommets. Zébrées de couleurs variées comme des arlequins de foire, elles semblent par un effort arrondir encore leur gros ventre pour soulever les cymbales de leurs élytres et les faire glisser l'une sur l'autre. Ce frottement sonore rappelle celui de la scie qui frotte contre une esquille de bois retenue encore à la bûche. Mais la vibration est plus vive, partant moins agaçante. C'est le bourdonnement des *mouches*, si communes en forêt, dont l'œil peut à peine saisir le passage, mais dont l'oreille perçoit la vibration des ailes comme un sifflement de balles. C'est le saut léger des *tetrix* sur les feuilles tombées qui imite à s'y méprendre la chute de gouttes d'eau.

« Pendant les nuits d'octobre, la forêt retentit de mugissements nombreux au temps du *brame* des *cerfs*. Elle est saisissante, l'impression qu'elle produit ; la voix de ces hôtes de la forêt est de nature à causer terreur à l'imagination. La voix des taureaux est petite musique à côté et les lions de l'Atlas ne doivent pas avoir de plus puissants rugissements.

« Novembre amène ses brumes et la meute des chiens rugit à son tour ; le son du cor retentit au fond des bois. Le cor vraiment produit la plus belle musique, que l'homme ait trouvée pour troubler le silence des forêts ; ses sonneries si pleines d'harmonie en leurs airs variés annoncent admirablement les différentes phases d'une chasse à courre. Ah ! si n'était cette fanfare qu'un hallali terminé par la curée, quel hideux spectacle !

« Les amours des chevreuils ont lieu au printemps, à l'époque où, dit-on, les bourgeons des bourdaines semblent les enivrer. Les chevœuils bêlent comme des chèvres ; on les entend sur le soir.

« Et pendant les nuits d'hiver les *renards* donnent de la voix contre les lièvres timides ; ils glapissent comme des roquets surtout lorsque, chassant de compagnie, l'un poursuit la bête que l'autre attend dans un passage connu.

« Telles sont les voix des habitants de la forêt auxquelles s'ajoutent : la hache du bûcheron qui retentit sur les troncs des arbres qui gémissent ; les coups de fusil solitaires des braconniers et le cliquetis mélancolique des vaches forestières qui sont au pacage dans les fonds herbus ; mais combien d'autres bruits s'y font entendre !

« On a poétisé la chanson des sapins. C'est à raison. Les *sapins* chantent et chantent toujours. La brise la plus légère, en passant dans leurs aiguilles, s'en échappe en de légers soupirs, en de doux murmures soumis à de mélodieuses inflexions. Le vent augmente : la musique des pins devient plus forte ; il souffle en tempête : les sapins font entendre de sinistres gémissements dont la résonnance se communique à leurs troncs comme les vibrations des fils télégraphiques aux poteaux qui les soutiennent. Ce n'est plus la harpe des Champs Eoliens : ce sont les grondements d'un orgue gigantesque, qui descendent des sommets et remplissent les profondeurs de la forêt ; car il est des heures, en effet, où la voix des sapins atteint une intensité de son effrayante. Aux instants qui précèdent un orage, sous l'effet de la dépression atmosphérique causée par la chaleur, tout se tait dans la forêt en un silence anxieux. Soudain le vent s'élève, la tempête arrive dans sa course rapide, elle incline les cimes de la forêt, dont les dômes s'agitent comme les épis du champ de blé sous les vagues houleuses de la plaine. C'est l'instant des grands bruits. Les sapins gémissent, les arbres s'entrechoquent, les troncs qui sont accolés font entendre de pénibles grincements ; et le tonnerre domine tous ces bruits par des grondements prolongés, quand les éclairs ont déchiré le ciel et fait craquer les nues. Il éclate furieux et de la forêt éperdue s'échappent les voix gémissantes de la nature tourmentée. Mais les grandes colères durent peu de temps. Le vent s'apaise, l'orage se tait, le soleil fait scintiller les feuilles mouillées ; et les petits chantres de la forêt égrennent de nouveau leurs notes harmonieuses, tandis que tombent sur les vieilles feuilles sonores les gouttes de pluie suspendues aux branches.

« L'hiver lui-même apporte à la forêt ses accents, quand les giboulées de neige sont tombées sur le sol comme des plumes

d'oiseaux et que le givre fait courber les tiges sous ses prismes glacés : Ce sont des branches qui se brisent, comme des bruits sourds d'avalanches qui troublent le silence de l'atmosphère : ce sont les arbres alourdis qui secouent brusquement leur manteau de frimas.

« La forêt possède donc mille voix mystérieuses; mais les bruits des hameaux en font aussi résonner les échos. Ces notes arrivent à l'oreille plus claires et plus limpides en raison du point où l'on se trouve, car les ondes sonores acquièrent une intensité de ton et une limpidité plus grandes quand elles s'élèvent plus directement au-dessus du point où elles se produisent et n'arrivent pas horizontalement brisées par les obstacles du sol. Aussi, dans la forêt, le chant du coq des villages circonvoisins se fait entendre de distances prodigieuses pendant les heures de la nuit ; il tient les renards en éveil et guide leurs pas vers la maraude. Cependant, sur un ton plus sérieux, les aboiements des chiens des fermes retentissent également dans le lointain et les tiennent sur la réserve.

« Et que dire du son des *cloches* ?

« Au lever de l'aurore, quand les petites sonneries des hameaux réveillent les travailleurs, leurs notes harmonieuses retentissent au loin dans les bois, tamisées par la limpidité de l'atmosphère, elles jettent dans l'âme un sentiment indéfinissable de douce et pieuse rêverie.

« Ah ! la forêt d'Écouves contient un grand orchestre où tout rit ou se plaint, où tout chante ou gémit dans le plus frais et le plus beau des décors. — Je lui devais cette expansion de mes sentiments ! J'ai tant de fois aimé jouir de ses tranquilles et poétiques mélodies ! J'ai conservé un si vif souvenir de mes promenades dans la forêt d'Écouves.

LES LUEURS PHOSPORESCENTES

« Il est un spectacle étrange dont on jouit parfois en forêt, dans les futaies qui ne sont pas nettoyées de leur bois mort. C'est celui de la phosphorescence des bois.

« Novembre touche à sa fin; la température a été douce et humide pendant la journée. La nuit arrive, une nuit sombre et triste comme toutes les nuits de novembre. C'est peut-être

la nuit propice pour voir le phénomène, car il fait horriblement noir. J'approche de la forêt : m'y voici au détour brusque d'un sentier tracé entre deux haies.

« Quel spectacle !

« Sous le dôme des arbres tout est illuminé d'une lueur blanche et vacillante qui ondule mollement sur les objets qui l'émettent. Les branches sèches qui pendent aux arbres, sont lumineuses ; les troncs morts des bouleaux brillent sur toute leur hauteur comme des cierges transparents ; les bois qui jonchent le sol ont le plus vif éclat ; les moindres brindilles qui pourrissent suspendues aux bruyères et aux myrtilles, sont d'un blanc argenté et diaphane. Je touche ces troncs lumineux : mes doigts deviennent phosphorescents ; mes souliers qui ont foulé le bois pourri, le sont aussi ; et l'empreinte de mes pas laisse derrière moi, avec les débris du bois écrasé, des plaques lumineuses.

« Cette phosphorescence est assez vive pour éclairer à faible distance : je lis à la lueur d'un morceau de bois qui me glace les mains, et je distingue sans peine les arbres voisins que la phosphorescence n'atteint pas.

« Je comprends l'impression de terreur que ce spectacle fantastique a parfois causée et la peur de ceux qui l'ont vu, si en leur simple imagination ils croyaient aux fantômes et aux lueurs diaboliques.

« Je n'ai contemplé ce phénomène qu'une seule fois, au pied de la Côte de la Vielle, en Fontaine Cervière et à droite en entrant dans la futaie où il semblait localisé. Combien de fois, cependant, ai-je désiré en être le curieux spectateur !

« Ce phénomène de la phosphorescence du bois pourri est commun. Mal expliqué dans les revues scientifiques, il est cependant communément appliqué à la présence des spores d'un cryptogame, du mycelium d'un agaric.

« Mais cette observation n'explique pas encore la phosphorescence. »

DIVISION ADMINISTRATIVE

I. En 1667, le Commissaire général réformateur pour la province de Normandie (généralité d'Alençon), Bernard Hector de Marle, chevalier, seigneur de Tersigny, conseiller

du Roi en ses conseils, maître des requêtes ordinaire de son hôtel, fit suivre les délimitations et l'arpentage de la forêt d'Écouves d'un procès-verbal des *dedans* (1).

A cette époque, la forêt d'Écouves était divisée en huit gardes comprenant chacune un certain nombre de triages dont nous exposons les divers désignations et contenances avec les noms des sergents préposés à leur surveillance et conservation :

1^o — *Garde de Saint-Nicolas*. — Sergent : Isaac Fretey — triage des Bassellées, 160 arpents ; — La Vente perdue, 100 arp. ; — La Planche de Livais, 200 arp. ; — Le Ruisseau Perouset, 70a — r. ; — Boueï-croche, 50 arp. ; — Le Goulet du Rocher, 90 arp. ; — La Vente de Fontenay, près de l'étang, 260 arp. ; — Le Gué d'Écouflard, 100 arp.

2^o *Garde du Froust*. — Sergent : François Geslin, — suite du Gué d'Écouflard, près d'un ruisseau ou cours d'eau qui se rend au bout du bois du Sgr Evêque de Lisieux, 20 arp. ; — la Noë des Terriers, 120 arp. ; — La Valette aux Cordeliers, 40 arp. ; — Le Chêne au Verdier, 80 arp. ; — La Vallée de Renet, 120 arp. ; — La Vente Collet, 36 arp. ; qui joint d'un côté le triage des Ventes Vinages, et d'autre côté la haie du Froust appartenant au Sgr Evêque de Lisieux (dans laquelle vente se trouve la route vendue en 1643 par les ordres du sieur de Balincourt, grand-maître des Eaux et Forêts) ; — Les ventes Vinages, 120 arp. ; — Pierre Chien, 50 arp. ; — les Terres Rouges, 140 à 160 arp. ; — Prilleux, 200 arp. ; — les Brulins, 200 arp. ; — Belle-Fontaine et les Grandes-Ventes, 200 arp. ; — les Terres Rouges, couvertes de bruyères, 100 arp. ; — l'Espavillon, 120 arp. ; — les Caves, 160 arp. ; — la Fosse à la Femme et le vieil Aunay, 100 arp. ; — Montouzet, 40 arp. ; — Forêt de Nante, 120 arp. ; — Lessart, 150 arp.

3^o *Garde de Radon*. — Sergent : Gervais Nourry — Les Petits Bois, 440 arp. ; — Vilchastel, 60 arp. ; — le Chêne à la Taverne, 15 arp. ; — triage du chemin du Bouillon ou Sente

(1) Registre de Réformation de 1667.

à la Corneille, 55 arp. ; — triage de Fontenelle, 120 arp. ; — 7 arp. cotoyant le triage de la Rochelle ; — de la Rochelle du Perré, 120 arp. — les Ventes Robert, 80 arp. ; — Brianton, 80 arp. ; — le Mont du Corps (ou du Coq), 80 arp. ; — Le Courtbissac, 120 arp. — Roche-Gastine, 43 arp. ; — le Vive-ret, 100 arp. ; — de la Fontaine-Maçonnée, 38 arp. ; — Le gué au Beugle, 80 arp. ; — Fontaine-Olivier, 80 arp. ; — le Buisson au Chat, 160 arp. ; — le Haut de l'Ermitage 150 arp. ; — le Dessous de l'Hermitage, 80 arp. ; — les Chauvières, 200 arp. ; — la Butte-Ronde, 100 arp. ; — Le Renty, 200 arp. ; — les Clairets, 200 arp.

4^o *Garde du Bouillon.* — Sergent : Pierre Oubert — les Ressources, 70 arp. ; — les Trois-Chemins, 30 arp. ; — le Cul de Brebis, 30 arp. ; — le Chaudouet, 21 arp. ; — les Sauvagères, 240 arp. ; — Le Perruchet, aboutissant au bois d'Aché, 150 arp. ; — la Rouge, 100 arp. ; — la Cullière du Bouillon 20 arp. ; — la Grande Vallée, 200 arp. ; — la Tombe à l'Hermite, 210 arp. ; — le Chêne Creux, 100 arp. ; — l'Hermitage, 120 arp. ; — le Chemin, 140 arp. ; — le Noyer Buisson, 150 arp. ; — la Mauvaise Racine, 20 arp.

5^o *Garde de la Haie de la Ferrière.* — Sergent : Fleury Oubert — les Noirs Buissons, 135 arp. ; — l'Espavillon, 52 arp. ; — la Croix de Médavi, 24 arp. ; — le Gros fer Judas et le Rosel, 260 arp. ; — le Buisson Granger, 26 arp. ; — le Blanc Rocher, la Loge aux Filles et la Fontaine, 55 arp. ; — la Vente Fouvry, 65 arp. ; — Fontaine Cervière, 300 arp. ; — le Bouillon, 300 arp. ; — la Ferrière, 300 arp. ; — le Pont-Besnard, 250 arp.

6^o *Garde de Belle-Fontaine.* — Sergent ; Hierosme Le Drel, 9 triages — Belle-Fontaine, 60 arp. ; — Sente d'Essay, 120 arp. ; — les Utis, 140 arp. ; — les Trois Chênes, 40 arp. ; — la haute Brière, 15 ou 20 arp. ; — Espavillon, 15 arp. ; — le Blanc Douet et la Renardière, 38 arp. ; — le Débat, 18 arp. ; — le Préhue et les Griliers, 60 arp.

7^o *Garde de la Gâtine.* — Sergent: Jean Le Mercier — Launelle, 120 arp. ; — le Dessus de l'Aumône, 120 arp. ; — Petite Gastine, 250 arp. ; — les Grandes Ventes, 260 arp. ; les Vieux-Près 94 arp. ; — le Chêne, contenant 100 arp.

[8° *Bois-Mallet*. — Sergent : François de la Cour, dont un successeur connu, Pierre Roullé (1768). — le Gast, 600 arp. ; la Grande Brèche, côtoyant la paroisse de Tanville, séparée du triage suivant par un arpent de bois, nommé l'*Arpent aux Cordeliers*, 300 arp. ; — Blanche Pierre, 200 arp. ; — la Grande Vente, 400 arp. ; — le Chemin du Faite, 400 arp. ; — la Croix Nison, 100 arp. ; — la Barre de Chahains, 100 arp. ; — le Bois-Mallet, 250 arp. ; — la vieille Verrerie, 200 arp. ; — la Brousse, 150 arp. ; — le Chemin de la Marre, 150 arp. ; — la Sente Isabeau, 200 arp. ; — les Trois Bois, 300 arp. ; — Bousance, 150 arp. ; — le Vieux Bousance, 100 arp. ; — le Chemin d'Ecouché, 100 arp. ; — la Fontaine Piot, 100 arp. ; — la Haute Noe, 100 arp. ; — la Noe Brûlée, 80 arp. ; — les Terriers aboutissant sur la campagne de Fontenay, 150 arp.

II. L'état des noms et quantité de triages de 1667 fut bientôt modifié et fut ainsi établi, conformément aux règlements prescrits par le Grand Maître Mascranny de la Verrerie (l'un du 30 Septembre 1673, et l'autre du 23 Juillet 1674).

1° La Garde de Radon sera exercée par Edouard Noury. « Nous ordonnons que la visite en sera exactement faite par le Maître particulier ou Lieutenant dans la fin du mois de Novembre pour cognoitre l'estat de lad. garde et sy s'est avecq fondement qu'on nous a porté des plaintes contre luy comme aussy à tous les autres gardes de la forest d'Escouves et en cas que ledit Maître particulier assisté des autres officiers soit d'avis de les oster, il nous proposera toutes personnes qu'il avisera bien estre pour le bien et la conservation de ladite forêt et les commettront cependant jusqu'à ce que autrement en ait esté ordonné par sa majesté (1) ».

« La Garde du Bois-Mallet contiendra à l'advenir les triages du deffends de Tanville, les Terres Rouges, la Grande bresse, le coing des trois bois et de Bouzance et sera exercée par Michel Desmoullins ».

« La Garde de la Gastine contiendra à l'advenir le triage de la Grande Gastine, le triage de l'Aumosne, celluy de la

(1) Registre de l'enregistrement du 30 septembre 1773 au 12 septembre 1684 conservé au greffe de la conservation des Eaux et Forêts d'Alençon.

petite Gastine, la barre de Chahains, la vieille Verrerie et la Noë Badon et sera exercée par Charles Herbignère. »

2^o *Garde de Radon.* — Sergent : Gerard Noury, de la paroisse de Radon, — 1.900 arp. divisés en quatre triages ; les Petits Bois, 500 arp. ; — Ventes Robert, 500 arp. ; — Granivet, 440 arp. ; — les Chauvières, 460 arp. ;

« Gérard Noury a été taxé d'office par M. de Marle à 60 sols par chascun an pour sa part de la taille et augmenté par M. Colbert à présent Intendant de la grande généralité jusqu'à 110 sols pour 1676. — Ledit Noury a 30 livres de revenu, chargé d'enfants, il serait raisonnable de le taxer à l'advenir à 60 sols. » (1).

Garde de Bouillon. — Sergent : Pierre Oubert, de la paroisse de Saint-Gervais-du-Perron, — 1.800 arp. divisés en quatre triages : Chesne Creux, 332 arp. ; — la Tombe à l'Hermite, 400 arp. ; — les Sauvagères, 450 arp. ; — la Cullière du Bouillon, 618 arp. ; — « Pierre Oubert a été taxé par M. de Marle à 20 sols de taille, par M. Colbert à 3 livres, — a 25 livres de revenu, il serait raisonnable de le taxer à 40 sols.

Garde de la Ferrière. — Sergent : Fleury Oubert, de la paroisse de Saint-Gervais-du-Perron (2), — 1.800 arp. divisés en quatre triages : la Haie de la Ferrière, 630 arp. ; — Fontaine Cervière, 550 arp. ; — les Noirs Buissons, 250 arp. ; — Rosel, 370 arp.

Fleury Oubert taxé à 20 sols, augmenté à 70 sols est fort pauvre et n'a aucun bien; il serait raisonnable de le taxer à l'advenir à 40 sols.

(1) Les officiers des Eaux et Forêts, y compris les Sergents à garde, « mesme es villes taillables seront taxez d'office par les Commissaires « départis, s'ils n'ont point privilèges d'ailleurs, le tout aussi longtemps « qu'ils exerceront leurs charges ou commissions. » (Ord. d'Août 1669, Tit. II, Art. XIII), mais ils doivent être taxés de la taille modérément par les intendants, excepté les Maîtres particuliers à qui l'exemption fut attribuée par l'édit de Mai 1708, moyennant finance. (Commentaire de l'Ordonnance).

(2) Fleury Oubert dut subir une mise à pied pour malversation car au 21 Juillet 1678, d'après le registre des procès-verbaux de l'enregistrement, il fut réintégré dans sa charge avec cette mention : « Son Altesse royale désire que Fleury Oubert, garde de la Haye de la Ferrière en la forêt d'Écouves, soit restably dans les fonctions de son office, en considération de ses six enfants, à la charge, s'il retombe en faulte, d'être privé de toute grâce et faveur. Signé, « de Charmois » — « Houssemaine ».

Garde de la Belle-Fontaine. — Sergent : Hiérosme Le Drel de la paroisse de la Ferrière, arpenteur juré pour la visite de 1674, — 1.400 arp. divisés en quatre triages : la Sente d'Essay, 400 arp. ; — le Débat, 200 arp. ; — les Pavillons, 250 arp. ; — les Caves, 550 arp.

Le Drel taxé à 60 sols, augmenté à 6 livres 10 sols, a 60 livres de revenu, — le taxer à 60 sols.

Garde du Froust. — Sergent : François Geslain, de la paroisse du Froust, — 1.800 arp. divisés en quatre triages : celui du Poitou, 500 arp. ; — Lessart, 550 arp. ; — Les Noës de la Boulle d'ages, 350 arp. ; — de Roche Gallais, 400 arp.

Geslain taxé à 40 sols, augmenté à 6 livres 10 sols, a 60 livres de revenu, le taxer à 60 sols.

Garde de Saint-Nicolas. — Sergent : Julien Ollivier de la paroisse de Saint-Nicolas, — 1.600 arp., quatre triages : — la Vallée de Fontenay, 500 arp. ; — Boutcroche, 400 arp. ; — Fontaine Autache, 350 arp. ; — les Basselées, 350 arp.

Ollivier est pourvu depuis deux ans de la dite charge, taxé par Monseigneur Colbert, à 15 livres, a 50 sols de revenu, — le taxer à 60 sols.

Garde du Bois-Mallet. — Sergent : Michel Desmoulins, de la paroisse de Fontenay, — 2.200 arp., quatre triages : Boussance, 550 arp. ; — C..... bois, 450 arp. ; — Debat, 400 arp. ; — Tanville, 800 arp.

Desmoulins taxé à 60 sols, augmenté à 110 sols, a 40 livres de revenu, le taxer à 40 sols.

Garde de la Gastine. — Sergent : Jean Le Mercier, de la Lande-de-Goult, — 1.550 arp., quatre triages : le Chesne du Content, 270 arp. ; — les Grandes Ventes, 320 arp. ; — la Petite Gastine, 360 arp. ; — la Noë Badon, 600 arp. ; — « Le Mercier est pourvu de la dite charge depuis deux ans et n'a point encore été taxé d'office, estant seulement imposé par le collecteur de la dite paroisse conjointement avecq sa mère, le dit Mercier peut avoir 20 livres de revenu, serait raisonnable de le taxer à 40 sols ».

III. Actuellement la forêt d'Ecouvès est partagée en trois brigades, Radon, Vingt-Hanaps et Fontenay-les-Louvets. Cette division adoptée depuis la Révolution s'est maintenue à peu près dans cet état, elle est surveillée par neuf gardes ; ce qui donne pour chaque triage une contenance moyenne de 837 hectares. Ces gardes sont sous les ordres de trois brigadiers sans triage :

Il y a en outre, deux gardes cantonniers.

Ces quatorze préposés sont logés dans autant de maisons forestières, qui sont :

Pour la brigade de Radon : Fontaine-Maçonnée, Les Arcis, (Saint-Nicolas), la Tasse, la maison forestière de Radon.

Pour la brigade de Vingt-Hanaps : Les Feugerets, les Chauvières, le Rendez-Vous, la maison forestière de la Ferrière-Béchet.

Le Bouillon, Fontaine-Cervière, garde cantonnier.

Pour la brigade de Fontenay-les-Louvets : Maison forestière du Bois-Mallet, le Canard, la Verrerie (Tanville), Rouperroux.

La Lande-de-Goult (M. F.) (1), de la Gâtine, garde cantonnier.

La contenance de la forêt d'Ecouvès, était en 1779, d'après le plan d'arpentage dressé par l'Ingénieur Chaillou de 7.780 hect. 30 ares. Depuis cette époque furent détachés ou aliénés les cantons suivants :

1 ^o Exécution de la loi du 25 mars 1831	
formant le canton de Chahains. . . .	185 hect. 90 ares.
2 ^o Exécution de la loi du 5 mai 1855	
partie du canton de la Gâtine. . . .	113 hect. 78 ares.
3 ^o Exécution de la loi du 13 mai 1863	
situés au canton de la Verrerie. . . .	5 hect. 63 ares.
Ce qui porte le total des aliénations	<hr/>
depuis 1779, à	305 hect. 31 ares.

En tenant compte de ces aliénations, la contenance trouvée en 1779 par l'arpenteur est de 7.475 hectares.

(1) M. F. veut dire Maison forestière.

Ces données ne pouvaient servir de base à un nouvel aménagement de la forêt sans avoir été soumises à un contrôle sérieux. Un levé complet fut fait de 1863 à 1874. Il a fourni la contenance totale de 7.525 hectares 85 ares, qui par suite de la cession faite par l'Etat à M. Donon de 76 ares en échange de 2 hectares 10 ares est portée à 7531 hectares 19 ares qui se répartissent, comme il suit, entre les divers cantons de la forêt qui sont au nombre de 22, à savoir :

Bois-Mallet, 291 hect. 51 ares.— Noë-Badon, 191 hect. 53 ares — Gâtine 474 hect. 26 ares.— Aulne-Sèche, 299 hect. 05 ares.— Tanville, 330 hect. 81 ares. — Verrerie, 257 hect. 11 ares. — Ponts-Besnard, 623 hect. 11 ares. — Fontaine-Cervière, 347 hect. 68 ares — Le Bouillon, 329 hect. 95 ares. — Le Gravier, 371 hect. 91 ares, — Les Sauvagères, 325 hect. 59 ares. — Les Clairets, 303 hect. 69 ares. — La Noë-des-Huchettes (Nord) 233 hect. 76 ares. — Id (sud) 202 hect. 61 ares. — Les Petits Bois, 136 hect. 07 ares. — Fontaine-Maçonnée, 464 hect. 97 ares 5. — Pierre-Chien, 499 hect. 06 a. — Le Vignage, 248 hect. 43 ares.— Le Gué d'Ecouffard, 380 hect. 69 ares. — Belle-Fontaine, 487 hect. 54 ares.— La Vallée de Fontenay, 380 hect. 29 ares.— Boutcroche, 351 hect. 57 ares.

Au total 7.531 hectares 19 ares.

Enclave. — La seule enclave de la forêt d'Ecouvès est celle de la Verrerie du Gast, fondée en 1532, située dans le canton de la Verrerie et traversée par le chemin de grande communication n° 26. Elle contient avec les 5 hectares 63 ares qui y ont été réunis par aliénation en 1863, 12 hectares 08. Cet important établissement relevait autrefois du domaine royal de la Chatellenie d'Essay ; le terrain sur lequel il était construit avec toutes les dépendances qui constituent l'enclave, est la propriété de M. Boissière qui a transféré son usine à Creil. « L'une des premières affiches murales qui frappent l'œil en entrant dans la gare de cette ville, dit M. Charlemagne, est celle des Verreries du Gast et de Creil réunies. »

VOIES FORESTIÈRES ET CARREFOURS D'ÉCOUVES

I. La forêt d'Ecouvès est coupée et sillonnée en tous sens par des voies de tout ordre et donnant des issues vers toutes les

localités limitrophes. Outre les chemins de grande et moyenne communication et de nombreux chemins vicinaux ordinaires, elle présente un réseau de routes forestières bien entretenues. Pour plusieurs de ces routes, remontant à une époque très ancienne, les poteaux indicateurs sont remplacés par de hautes bornes en grès sur lesquelles est gravé le nom de la route ; ce nom, quand il est long, est parfois étrangement morcelé pour pouvoir tenir sur une des faces de la borne.

La forêt, est de plus, agrémentée de lignes de chasse, de mille sentiers à l'usage des bûcherons et autres ouvriers et de laies sommières, c'est-à-dire de chemins étroits, appelés *chemins de six pieds*, partant d'une route pour en rejoindre une autre sans destination ultérieure et servant surtout pour l'exploitation et l'exportation des coupes. Les transports y sont commodes, les travaux abordables et les chasses faciles à suivre. On s'étonne même des tracés ingénieux qui rendent accessibles à tout venant les vallons les plus profonds et les rochers les plus escarpés. Grâce aux diverses artères qui circulent en ces lieux pittoresques et accidentés, le touriste peut faire des excursions charmantes, explorer les Rochers du Vignage, Pierre Glissante et Pierre-Chien, la roche Gallet, le Mont du Coq, Roche Pelée, Pierre Grand'Chou, la Roche au Diable.

Parmi les chemins les plus anciens, on remarque : le Chemin du Faîte, les vieilles Routes de Sées à Carrouges d'Argentan à Alençon, d'Essay à Fontenay-les-Louvets, de Sées à la Roche-Mabile, du Bouillon à Alençon, du Bois d'Aché, de Boucé, de Sées à Pré-en-Pail, de Domfront à Laigle, de Carrouges à Alençon (1). Parmi les routes de cons-

(1) Les Registres de la Réformation de 1667, qui transmettent les souvenirs du passé d'Écouves et qui établissent avec précision un état de lieux, mentionnent plusieurs autres chemins : de l'église du Froust au Chêne au Verdier, — de Clairchenay, — des Noyers à Poïctou, — de la Reillère à la Forêt, — de Radon, — de Sées à Lonray, — de Sées à Alençon, — de Forges à l'Ermitage passant par Feugerets, — des Chauvières, — de Larré à l'Ermitage, — de Marthe-Velouze, — du Perron au Bouillon, — du Bouillon à l'Ermitage, — chemin de l'église du Bouillon, se divisant à distance pour aller d'un côté à Sées, de l'autre côté à St-Clair (sur le territoire actuel de Belfonds), — du Bouillon à la Croix de Médavi, — de Sées à Carrouges, — de la Ferrière à Sées, — d'Écouché à Alençon passant par les communes de la Lande-de-Goult, — de St-Denis à la Lande, — route des Bois-Mallet, etc.

truction plus récente ou de moindre importance, on peut classer : les routes de Fontenay-les-Louvets aux Gâtées, des Faux-Biches, de l'Aumône à Saint-Didier, de Tanville à l'Aumône, de la Lande-de-Goult au carrefour du Bois-Mallet, de Tanville à Carrouges, de Bouzance, des Vallées, du carrefour du Bois-Mallet à Fontenay-les-Louvets, la route à Lignel, de la Housselaye, de Saint-Hilaire à Fontenay-les-Louvets, de la Verrerie, de Tanville à Radon, de la Ferrière-Béchet à Vingt-Hanaps, de la Vielle, de la Chapelle-près-Sées, de la Fontaine-du-Faon, de Forges, des Chauvières à Radon, du Salut, routes à Coucy, à Dalot, route de Vignage, route Pourrie, routes des Cordeliers, d'Enfer, d'Amour, du Canard, de Briante, Avenue Cécile, etc.

II. Cette longue théorie de défilés sauvages comprend de multiples croisements qui portent les noms de *Carrefours*. Les carrefours doivent leurs dénominations à des titres différents ; par conséquent, il est difficile d'assigner une ligne de départ pour prendre à la suite et dans un ordre régulier les lieux de rencontres des routes et leur donner une note particulière. Livrons-nous donc à un voyage d'aventure, voletant de place en place et papillonnant à loisir.

Certains carrefours prennent leurs noms du territoire où ils sont situés, du hameau ou du centre d'industrie où aboutit la principale route, tels : le carrefour de Radon, au delà du Champ de Tir et au-dessous du carrefour des Petits-Bois, sur la route du Bouillon aux Gâtées ; le carrefour des Verreries qui indique la direction des Verreries du Gast et de l'Aumône du Bois-Mallet ; le carrefour de la Verrerie non loin de la Croix de Médavi dont un tronçon de route conduit à la Verrerie du Gast ; celui de l'Etre Normand, dont la route importante prend fin au village de ce nom en Tanville, à l'intersection des routes de Saint-Hilaire-la-Gérard et de Carrouges ; du Bois-Mallet ou de la Croix-Rouge, parce qu'il se trouvait aux limites une Croix ainsi désignée, sur la route de Fontenay à la Lande-de-Goult, et plus loin, le carrefour de l'Aumône aussi appelé en souvenir d'une ancienne verrerie, dite de l'Aumône ; le carrefour du Canard, sur la route de ce nom ;

celui des Arcis, sur Saint-Nicolas, dans la direction du village des Arcis où existe une maison forestière.

D'autres carrefours prennent leurs noms de triages anciens et modernes, à savoir : le carrefour des Petites Sauvagères, sur le chemin des bois d'Aché ; carrefour des Faux-Biches, sur la vieille route de Carrouges ; celui des Quatre-Arpents, dit aussi des Appens, du mot apanage du Roi, à la jonction de la Sente d'Essay à la route du Canard ; de la Pointe de Petits-Bois, sur la vieille route de Radon à Tanville, au-dessus du Tir ; carrefours du Petit et du Grand Pavillon, probablement à cause des triages désignés par l'Espavillon en 1667, situés l'un dans la garde de la Haie de la Ferrière et l'autre dans la garde de Belle-Fontaine ; celui du Chêne à la Taverne, sur Radon, dans un triage de ce nom qui comptait 15 arpents en 1667 ; le carrefour de la Fosse-à-la-Femme dont le triage était également compris dans l'Etat de 1667. A ces deux derniers carrefours se rapportent des légendes bien fantaisistes. Près du Chêne à la Taverne un trésor aurait été caché du temps de la domination anglaise ; ce trésor consistait dans une poule d'or avec des œufs d'or ; chaque œuf avait sa place marquée par une ouverture que les visionnaires d'antan avaient pu distinguer. Aussi, fit-on la nuit des tentatives de découverte ? et même, en 1884, un matin, on put remarquer dans cet endroit une fosse profonde qui répondait aux intentions des chercheurs bien naïfs dans la circonstance. Nous osons émettre une opinion sur le Chêne à la Taverne. Autrefois, il était défendu, sous les peines les plus sévères, aux sergents à garde et autres officiers des forêts de tenir *taverne* ; ce lieu, à proximité de Radon, et à la portée des approvisionnements n'aurait-il pas été une cache mystérieuse pour les agents du Royaume, qui désiraient se procurer un peu de gaité ?

Le carrefour de la Fosse-à-la-Femme a ses légendes bien accréditées dans le monde forestier. M. le marquis Eugène de Lonlay, ingénieux dans ses conceptions poétiques, a bâti de toutes pièces sur l'origine du nom un drame, dont l'intrigue roule sur la rivalité de deux prétendants à la main de la fille du seigneur de Fontenay, et dont le dénouement est la mort

sanglante de tous les personnages mis en scène, au jour des fiançailles. (1)

Nos bons ouvriers de la forêt ont imaginé une autre complainte. Pendant la Révolution, le receveur des tailles de Tanville étant mort, sa veuve se chargea de porter à Alençon les fonds de la caisse de perception. Assaillie par des brigands de la forêt, elle fut assassinée et enterrée près de l'endroit, dont le nom rappelle le tragique événement. Ce fut au fond du ravin, de l'autre côté de la route qui borde la maison du cantonnier que les restes mortels de la victime furent déposés. Sur une sorte de tumulus que l'on croyait être le lieu de sa sépulture, le garde Mégissier des Gâtées avait planté une croix et les forestiers en passant faisaient une prière pour le repos de son âme, ou l'invoquaient comme une patronne du désert.

Nous devons clore la liste des carrefours par ceux dont les noms rappellent des souvenirs historiques anciens ou contemporains, des mœurs forestières, ou même des accidents de terrain.

Le carrefour de l'Ermitage qui se trouve à quelque distance de Martelouse et dans l'ancien triage dit, en 1667, du Dessus de l'Ermitage, à la jonction de la route de Vingt-Hanaps avec celles de Forges et du Bouillon indique par son appellation les lieux habités et fréquentés autrefois par des Moines Ermites. Outre que nous avons la certitude d'un établissement de ces religieux, les bûcherons ont gardé fidèlement dans leurs traditions la mémoire d'un pieux ermite nommé Jacques dont le compagnon demeurait à la Butte Chaumont. Le triage de la tombe à l'Ermite de 1667, n'est-il pas un témoin irrécusable de ce fait ? (2).

(1) Légendes du Moyen-Age par M. le marquis Eugène de Lonlay, page 13.

(2) A. L. LETACQ, *L'Ermitage de Vingt-Hanaps*. Bulletin de la Commission des monuments ornaï, 1903, p. 40-45. Tir. à part, Impr. Alençonnaise, 1903, in-8°, 6 p.

On trouverait peut-être encore, dans l'enclos cultivé par les Moines, des framboisiers et des groseillers. Il y a cinq ans, M. le Curé de Vingt-Hanaps a transplanté de ce lieu dans le jardin du presbytère quelques pieds de groseillers dont les pousses se sont développées vigoureusement en terre végétale. Jusqu'ici les groseillers n'avaient pas produit de fruits arrivés à maturité ; des grappes s'étaient formées mais les baies se détachaient avant le temps. Cette année quelques groseilles sont restées attachées à chaque grappe et l'on peut constater que le goût des fruits est un peu âcre.

Le carrefour de la Croix de Médavi, qui tire son nom de la route qui forme un embranchement dans la direction de Médavi, ou de la famille de Médavi qui possédait près de la forêt un riche patrimoine, est aussi appelé carrefour Monsieur. Le prince apanagiste, depuis Louis XVIII, aurait fait donner par déférences acquises son titre au carrefour le plus élevé de la forêt pour manifester sa haute puissance, cédant à Madame un autre lieu domanial, en correspondance princière, qui, lui, aussi possède une Croix de bois *la Croix Madame*. Le carrefour Madame se trouve sur la route de Fontenay aux Gâtées.

Le carrefour d'Alençon, à la rencontre des routes du Bouillon et des bois d'Aché, trop éloigné d'Alençon, pour tenir son nom de la ville elle-même, aurait raison de son origine en supposant qu'on ait voulu faire honneur au Duc d'Alençon, apanagiste de la forêt. Une vieille borne arrachée, il y a 25 ans, marquait :

CARRE-
FOUR
D'OLLIAM-
SON

du nom d'un intendant général de la forêt qui avant la Révolution fit tracer les différentes lignes de chasse qui servent encore dans la forêt. Gabriel François, vicomte d'Olliamson, major de cavalerie, capitaine en premier du corps des carabiniers de Monsieur, frère du Roi, fut capitaine conservateur des chasses de la forêt d'Alençon et de Neauphe (1).

(1) Messire Gabriel vicomte d'Olliamson et de Coulibœuf dont la vie est si intimement liée à l'histoire de la forêt d'Écouves, était un des familiers du Château du Bourg-Saint-Léonard, où demeurait Jules David Cromot, seig^r et baron du Bourg, conseiller d'État et surintendant des Domaines et Finances de Monsieur, frère du Roi.

Le baron Cromot avait épousé Rose-Sophie Baudon, fille du fermier général de Rouen. Madame Cromot eut, avant la Révolution, sa célébrité dans le pays, comme brillante amazone et intrépide chasseresse. Si M^e d'Olliamson prenait part aux chasses de la forêt de Gouffern, où, dit le chevalier Bertin d'Urou, le gibier était si nombreux que les cerfs et les biches parcouraient les campagnes et causaient une infinité de dégâts (cahiers des Doléances, 1789), la baronne Cromot assistait fréquemment aux chasses en Écouves et jouissait de la faveur des nobles familles du pays. En 1780, elle présenta avec le comte Gabriel d'Olliamson sur les fonts baptismaux du

Vu la position, cette interprétation de carrefour d'Olliamson paraît vraisemblable.

Nous ne parlons pas des carrefours Morel et Léger dont les dénominations nous paraissent insignifiantes.

Le carrefour du Chêne au Verdier dont le nom provient d'un triage qui existait en 1667 sous cette désignation, rappelle qu'il y avait dans cet endroit un Chêne planté par un verdier d'Ecouves (1).

Le carrefour de la Branloire est ainsi nommé, disent les uns, de l'usage de branler dans les péleries les personnes étrangères qui passaient par le chantier ou l'atelier des peleurs, de l'usage de se balancer dans les branches d'un hêtre gigantesque, disent les autres.

En adoptant ce dernier sentiment, si, comme on le prétend, lors de l'exploitation des bois de forêt, à dos d'ânes ou de chevaux, les petits conducteurs prenaient leurs ébats joyeux et se balançaient à l'aide de cordes ou de guides de cuir, suspendues à une grosse branche (d'où le nom de Branloire ou de Balançoire), il devait y avoir dans le voisinage le carrefour de la Vielle pour le rappel à l'ordre ou le signal du départ. Sans appuyer cette idée qui est restée accréditée, disons simplement avec M. Sergent que ce carrefour dont le nom a été travesti, était le lieu d'embranchement de la *vieille* route du Bouillon.

Le carrefour du Diable formé par la rencontre des routes des Chauvières à Radon et de l'Ermitage à Forges porte probablement son nom des descentes fort rapides et dangereuses qui se trouvent à droite et à gauche.

Le nom de carrefour de Marle, situé non loin de la maison forestière de Radon a été donné par M. Sergent, inspecteur des Eaux et Forêts, pour rappeler le souvenir de celui qui traça les limites de la forêt d'Ecouves en 1667 et y fit placer des bornes qui, pour la plupart existent encore de nos jours.

Bouillon Marie-Rose Le Tessier, fille d'Emmanuel et de Marie de Château-Thierry.

Madame Cromot mourut au Bourg-Saint-Léonard en 1820, à l'âge de 90 ans.

(1) L. MESNIL : *les Ermitages d'Ecouves*, Bulletin de la Soc. hist. et arch. de l'Orne, 1906, p. 282. Tir. à part, Impr. Alençonnaise 1906, in-8°, 19 p.

En récompense de ses loyaux et utiles services et par reconnaissance pour l'administrateur dévoué qu'est M. Sergent, les gardes forestiers se plaisent à appeler du nom de carrefour Sergent celui qui s'est formé dans la vallée de Fontenay sur une petite route ou laie sommière qui part du carrefour Madame et conduit aux étangs de Fontenay.

Un nouveau carrefour au lieu de rencontre de la laie sommière de Belle-Fontaine avec l'avenue Cécile qui commence à la route de la Roche-Mabile, près des Quatre-Arpents et aboutit au périmètre sur la route de Fontenay aux Gâtées, attend son inauguration solennelle et la proclamation d'un nom cher aux amis de la forêt et des grandes chasses qui s'y font.

CHASSES A COURRE EN ÉCOUVES

Un vieux Chasseur (c'est ainsi que s'intitule l'auteur de cet article dont je regrette de ne pouvoir donner le nom), a bien voulu me fournir des détails circonstanciés sur les Chasses à courre en Ecouves. Ces notes de mémoire fidèle et de scrupuleuse exactitude en accord avec celles d'un digne émule en vénerie, M. Pillet, auquel je dois aussi hommage de reconnaissance, sont marquées au coin d'un vrai maître dans l'art cynégétique. Eût-on le talent d'un chroniqueur spirituel et exercé que l'on ne pourrait procurer sa part de contribution à pareille étude, si l'on ne connaissait ni la chasse, ni les chasseurs, ni aucun terme de vénerie? Aussi, nous ne voulons rien changer au texte qui nous a été discrètement communiqué.

« La forêt d'Ecouves, dont le massif forestier comprend encore près de huit mille hectares, était autrefois plus étendue. Sous la seconde République, besogneuse et mal inspirée, une partie fut aliénée du côté de la Lande-de-Goult : quelques acquéreurs, comprenant mal leurs intérêts, défrichèrent et diminuèrent ainsi la surface boisée.

« Sous l'ancien régime, Ecouves appartenait à la Couronne et plus anciennement au Duché d'Alençon. Les ducs d'Alençon y chassèrent souvent à courre (1). Quelques grands

(1) La maison de plaisance ou rendez-vous de chasse des Ducs était le

Seigneurs, aussi, dès cette époque, avaient obtenu des Rois de France le privilège d'y courir le cerf, le loup et le sanglier (1)

« Pendant la tourmente révolutionnaire, Ecouves, comme toutes les forêts de France, fut mise au pillage ; tout fut détruit, sauf les loups et les renards : la forêt elle-même sacca-gée par la vaine pâture se ressentit longtemps de cette époque néfaste. Sous des régimes plus sages, elle put se refaire lente-ment, grâce aux soins éclairés de l'administration forestière.

« Nous ne disons rien de la chasse à tir dont la banalité peut se passer d'histoire et qui s'exerce surtout par le bra-connage ; parlons seulement de la chasse à courre.

« La forêt fut repeuplée de cerfs par M. Rattier, veneur émé-rite, qui pendant dix ans fit retentir les échos d'Ecouves de nombreux hallalis. A cette même époque, l'équipage de M. de la Broise vint y prendre quelques cerfs.

« M. le marquis de Chambray leur succéda et voici plus de quarante ans que ce célèbre chasseur y vient chaque année en déplacement pour courir le cerf. L'équipage du Marquis de Chambray est peut-être le meilleur de France, en tous cas, le plus populaire de la Normandie ; personne ne possède autant que lui la science de la vénerie. Tout cerf attaqué est un cerf pris ; sur quarante-cinq chiens, il y a en au moins vingt qui sont de change, c'est-à-dire qu'une fois l'animal attaqué, ils ne changeront pas pour en attaquer un autre. Ses chiens, de race française, descendent des célèbres chiens blancs du roi ; ils sont blancs et oranges, de moyenne taille, mais de très robuste santé, très gorgés et très chasseurs, fins de nez et très mordants, criant beaucoup, admirablement sélectionnés et de type semblable, si bien que maintenant on parle des chiens « Chambray » et que le Maître a fait souche en vénerie.

« L'équipage ne chasse pas à la pose, comme beaucoup d'autres, mais pour le plaisir de bien chasser et est monté très simplement d'un piqueur et de trois valets de chien à pied ; il commence à chasser vers le 15 Septembre et finit

château de la Roche-Mabile ; ils y faisaient souvent leur séjour pour être à portée de chasser dans la forêt qui y touche. (Odolant-Desnos, M. S. La Roche-Mabile).

(1) Privilèges d'Ecouves pour Avoise-Goincières et autres lieux seigneu-rioux. Voir plus loin : art. Privilèges en Ecouves.

le 31 Mars, il chasse trois fois par semaine avec des arrêts de huit jours de temps à autre comme repos. L'équipage prend en moyenne soixante cerfs, à savoir quarante dix-cors jeunement (4^e tête) et vingt (3^e tête et daguet), soit en Ecouves, soit à Champrond près la Loupe, soit dans la forêt de Dreux.

« Deux autres équipages viennent également chasser le cerf à Ecouves : ce sont ceux du comte de Lévis-Mirepoix et du marquis du Luart. Leurs chiens sont des bâtards Anglo-Poitevins, généralement tricolores et de grande taille. Ces deux équipages, appartenant à des veneurs renommés, chassent fort bien et font chaque année de nombreuses prises. Les chiens du marquis du Luart sont très vites, sages et bien créancés ; en moyenne, ils prennent leur cerf en cinq quarts d'heure. Cet équipage est un des plus brillants et des meilleurs de France ; le maître en est toujours jeune, quoique rendu environ à sa onze-centième prise. Le marquis de Chambray a pris deux mille cinq cerfs au moins et ses quatre-vingts ans n'ont pas calmé son ardeur et son goût de la chasse ; cette année 1908, il a encore loué les quatre lots d'Ecouves 10.400 fr. Le comte Lévis a sonné son neuf centième hallali.

« Il y a en Ecouves quatre enceintes privilégiées autour desquelles le piqueur fait ordinairement pied ou bois aux jours de chasse vers huit heures du matin avec limier tenu au cordeau et vers onze heures, avec quatre chiens de rapproché : ce sont celles très appréciées du Gravier, des Sauvagères, des Huchettes et des Gâtées. A Ecouves, les cerfs débouchent peu, ils se font souvent prendre dans la vallée de la Briante ou aux étangs de Fontenay et de Radon. Cependant on cite quelques cerfs pris après de longs débuchés ; un dix-cors a été pris au Moulin-l'Abbé, à moitié route de Sées et d'Argentan par les équipages réunis du Comte de Lévis et du marquis du Luart ; un autre cerf à sa quatrième tête a été porté bas par les chiens du marquis de Chambray au de-là des bois de Montarbout.

« Les chasses sont suivies à cheval par de nombreux veneurs de Normandie et du Maine, de charmantes amazones et de nobles écuyères et par les officiers de la garnison voisine ; beaucoup d'automobiles et de voitures suivent également.

« Les veneurs portant le bouton « Chambray » sont MM. de

Bourg, comte de Chambray, marquis Pasquier, comte Le Marois, marquis Gicquel des Touches, comte de Beauregard, M. Pillet, M. et M^{me} Garin, M. Ledoux-Jougoux, M. et M^{me} d'Ideville et autres nobles châtelains. Qu'on ne nous reproche pas d'avoir oublié tel ou tel chasseur ! nous traitons notre sujet en amateur.

« De 1820 à 1830, le prince de Condé, Louis duc de Bourbon amena souvent en Ecouves son équipage de chasse.

« De nos jours d'autres grands personnages sont venus honorer les chasses de leur présence, entre autres, le Duc et la Duchesse de Chartres, le Prince Antoine d'Orléans-Bragance.

« Ces laissez-courre provoquent beaucoup d'animation et sont une fête pour tout le pays et donnent avec cet essaim de jeunes dames et de jeunes demoiselles, amenées en breacks, en landaus et calèches à la curée chaude qui se fait aux sons éclatants de la *Royale* l'illusion d'une kermesse sous les berceaux de verdure des géants de la forêt.

« Différents vautraits se sont succédé à Ecouves pour la chasse à courre du sanglier dont l'espèce se multiplie dans des proportions effrayantes pour la campagne et dont les hardes se cantonnent en jour dans les bourbiers et les repaires obscurs, causant la nuit des ravages considérables aux environs surtout dans les années de sécheresse. Nous trouvons d'abord celui du marquis de Tertu, puis celui de M. de Bouvier, ensuite vinrent MM. Fould qui possédaient d'excellents chiens. Pendant quelques années, on cessa de chasser le sanglier à courre en forêt d'Ecouves. Le brutal fusil remplaça le son du cor et le récri des chiens. Le vicomte de Nanteuil vint renouer la tradition et faire prises sur prises. Aujourd'hui le vicomte de Falandre lui a succédé et ne le cède à personne comme succès, science et entrain.

« Nous devons rappeler le souvenir d'un vieux chasseur de loups, célèbre en son temps, M. Jules de la Sicotière, vigoureux, infatigable, qui suivait toujours ses chiens à pied. Maintes fois il lui est arrivé, débouchant avec un vieux loup de le suivre jusqu'à Andaines ou Sillé-le-Guillaume et d'y arriver en même temps que ses chiens. Il avait su élever et apprivoiser un loup qu'il avait pris tout jeune au liteau et gardé en sa demeure des Terres-Noires. Il s'amusait à le

faire chasser par ses chiens. A cet effet il ouvrait la porte du chenil du loup, lui laissait prendre un peu d'avance, puis lâchait ses chiens qui saisissant de suite la voie, menaient leur loup vigoureusement jusqu'aux portes d'Alençon; là, le loup faisait un brusque retour et revenait aux Terres-Noires, où l'attendait son vieux Maître pour le soustraire à la dent de ses ennemis. Cet étonnant animal avait ses habitudes, faisait toujours la même chasse. Les loups ont disparu du pays (1).

« Le chevreuil n'a jamais été chassé à courre en forêt d'Écouves, mais nous apprenons de source certaine que M. le vicomte de Nanteuil et M. Paul Garin se disposent à combler cette lacune. Nous leur souhaitons plaisir et réussite. M. le duc d'Audiffred-Pasquier vient de créer un équipage de lièvre et fait prises sur prises du côté de la Hunière et de la Lande-de-Goult, dans la partie Nord-Ouest de la forêt.

« A tous ces maîtres d'équipage nous disons « merci » pour le plaisir qu'ils nous ont procuré depuis de longues années; à tous les veneurs d'Écouves présents et à venir, nous souhaitons d'imiter leur Maître à tous « le Grand Chef ». Nous avons nommé M. le marquis de Chambray. »

Février 1908

Un vieux chasseur.

(1) M. le vicomte de Beauvais de Saint-Paul, dans ses « Souvenirs d'un vieux Louvetier » a consacré à M. Jules de la Sicotière d'élogeuses pages où il met en relief les rares qualités cynégétiques, le génie même de l'héroïque Nemrod d'Écouves, et les aventures aussi étonnantes que dangereuses de ses chasses au loup et au sanglier avec la race de chiens qu'il avait su dresser.

Madame Durand de la Sicotière des Terres-Noires, fille de M. Jules de la Sicotière qui possède un exemplaire de l'ouvrage précité, a bien voulu le mettre à notre disposition. En lui exprimant nos remerciements, nous sommes heureux, en retour, d'honorer par un mot la mémoire du Grand Veneur d'Écouves, son père.

(Souvenirs d'un vieux louvetier, chasses, chasseurs, sport de Normandie et du Maine de 1840 à 1888. Impr. Lafoye éditeur 2, place des Lices, Vannes, 1892.)

Cfer. A.-L. Letacq. Recherches sur les Mammifères, les Oiseaux et les Poissons disparus ou en voie de disparition de la faune de l'Orne Caen E. Lanier, 1906, in-8°, 20 p. — Extrait du Bulletin de la Société Linéenne de Normandie.

Autre détail intéressant : M. Thomines des Mazures de Caen offrit à M. le marquis de Chambray à l'occasion de son millième cerf tué en Écouves ou ailleurs un manuscrit in-folio avec vignettes relatant l'histoire d'Écouves et les glorieux exploits du Grand Chasseur; — manuscrit conservé à Chambray, Damville (Eure). — (Témoignage de M. l'abbé Gatry, qui a correspondu et collaboré avec M. Thomines des Mazures.)

(à suivre).

Abbé MESNIL.

INVENTAIRE

DES

DOCUMENTS

Pour servir à l'histoire du duché d'Alençon
CONSERVÉS DANS LES ARCHIVES ANGLAISES

Norman Rolls et Additionnal Charters.

(SUITE ET FIN)

436

- 1431**
10 décembre
Portion d'une montre de la garnison de Fresnay le Vicomte commandée par Thomas du Bourg, capitaine.
Additional Charters, 10.748.

437

- 1432**
14 novembre
Paris
Quittance de Catherine d'Alençon, duchesse de Bavière, à Pierre Sureau, receveur général de Normandie, de la moitié du produit annuel de ses terres au duché de Normandie (1.000 liv. t.)
Additional Charters, 13.309.

438

- 10 décembre
Le trésorier général de Normandie et Pierre Sureau, receveur général, chargent Jehan Brusto, lieutenant du bailli d'Alençon à Domfront et Nicolas Normand, vicomte, de faire en leur lieu et place la montre de la garnison de Domfront.
Additional Charters, 11.786.

439

1434
16 septembre

Portion de la montre de la garnison d'Alençon (Rôle).

Additional Charters, 11.833.

440

1435
28 septembre

Le garde du scel des obligations de Caen certifie un vidimus de lettres royales et autres actes relatifs au délai accordé à Thomas Bourby, écuyer d'écurie du régent, pour rendre aveu et dénombrement de ses terres de Tilly et Carolles aux baillages de Caen et d'Alençon.

Additional Charters, 11.865.

441

1437
1^{er} mars

Procuration donnée par Jehan Stanlaise, trésorier général, à Jean Guillaume, bailli de Sonnoys, et autres, pour faire les montres de la garnison d'Essay.

Additional Charters, 11.984.

442

22 avril

Le garde du scel de la vicomté de Pont-Audemer certifie le délai accordé à Jehan Fastolf, chevalier, pour rendre l'hommage dû au roi à cause de ses terres sises dans les baillages d'Evreux, de Rouen et Alençon.

Additional Charters, 14.370.

443

1438
12 juillet

Jean Despierre, lieutenant général du bailli d'Alençon, mande à Richard Saling, vicomte d'Argentan et d'Exmes, de payer ce qui est dû aux hommes employés à la reconstruction du four du château d'Argentan.

Additional Charters, 12.002.

444

6 août

Procuration donnée par le trésorier général de Normandie aux vicomtes d'Alençon et à d'autres

pour faire la montre de la garnison d'Essay commandée par Henri Redford, chevalier.

Additional Charters, 12.004.

445

1438
28 décembre

Le garde du scel aux obligations d'Alençon certifie un *vidimus* du don fait par le roi à Thomas Evringham des terres confisquées de la veuve de Guillaume de Hocqueville et d'autres terres dans les baillages de Caux, Alençon et aussi dans le Maine.

Additional Charters, 12.013.

446

23 mai

Jehan Despierre, lieutenant général du bailli d'Alençon, mande au vicomte d'Argentan de payer à Jehan Bridon, d'Angleterre, 104 s. t. de rente à lui dûs comme gardien de la prison et de la porte du château d'Argentan.

Additional Charters, 11.997.

447

1439
21 novembre

Le garde du scel des obligations de Bayeux certifie un *vidimus* du délai accordé par le roi à Guillaume Œdhalle, chevalier, pour rendre l'hommage et l'aveu des terres sises dans les baillages de Rouen, Caen, Evreux, Alençon et Le Mans.

Additional Charters, 12.043.

448

1441
15 septembre

Délai semblable accordé à Jean de Saint-Lô, seigneur de Manneville, pour ses terres sises au baillage de Caen, Cotentin, Alençon.

Additional Charters, 14.421.

449

19 septembre

Le garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen certifie le délai d'un an accordé à Jehan Gaiot, seigneur de Vislet, pour

rendre l'hommage et l'aveu de ses terres sises au baillage d'Alençon.

Additional Charters, 14.389.

450

1441
20 septembre Ordre du trésorier général au bailli d'Alençon concernant le susdit délai.

Additional Charters, 14.390.

451

25 septembre Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Guillaume de Fouques, fils de feu Henry de Bailleul, un délai d'une année pour rendre l'hommage et aveu de ses terres sises dans les baillages de Rouen, Caux, Cotentin, Caen, Alençon et Maine.

Additional Charters, 14.396.

452

Ibid. Le garde du scel des obligations d'Alençon certifie un *vidimus* de la trésorerie royale relative à la levée d'aides au duché de Normandie.

Additional Charters, 14.411.

453

28 septembre Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Jehan de Montaigu, bâtard de Salisbury, seigneur de Montgomery, chevalier, un délai d'une année pour rendre l'hommage de ses terres sises dans les baillages de Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.400.

454

Ibid. Semblable délai pour Mathieu Caley, Thomas Child et David Thyrel.

Additional Charters, 14.402.

455

Ibid. Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Raoul Say, seigneur de Bricqueville,

un délai de six mois pour fournir un état de la valeur de ses terres sises dans les baillages de Cotentin et d'Alençon.

Additional Charters, 14.403.

456

1441
28 septembre Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Guillaume Belkenap un délai de six mois pour rendre hommage de ses terres sises à Rouen, Caen, Alençon.

Additional Charters, 14.406.

457

2 octobre Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Richard Holland un délai pour présenter un état de la valeur de ses terres sises aux baillages de Caen, Cotentin, Alençon.

Additional Charters, 14.413.

458

7 octobre Le garde du scel des obligations de la vicomté de Caen certifie un délai d'une année accordé à Guillaume Belkenap pour rendre hommage de ses terres à Rouen, Caen et Alençon.

Additional Charters, 14.417.

459

Ibid. Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Olivier d'Anquetierville un délai d'une année pour lui rendre l'hommage qui lui est dû à cause des terres qu'il possède dans les baillages de Rouen, Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.418.

460

17 octobre Le garde du scel de la vicomté de Coutances certifie le délai d'une année accordé à Jacques Paynel, seigneur de Boqueville, pour rendre l'hommage dû au roi pour ses terres aux baillages de Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.426.

461

1441
17 octobre

Le garde du scel des obligations de la vicomté de Domfront certifie un délai de six mois accordé à Hue Atford, pour fournir un état de la valeur de ses terres sises aux baillages de Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.425.

462

20 octobre

Le garde du scel des obligations de la vicomté d'Auge certifie le délai de six mois accordé à Robert Saltemars, seigneur de Reux, pour fournir un état de la valeur de ses terres sises aux baillages de Rouen, Caen et Alençon.

Additional Charters, 14.428.

463

20 novembre

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, autorise Robert Rempston à ne lui rendre que plus tard l'hommage qui lui est dû pour les terres que ledit Robert possède dans les baillages de Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.433.

464

4 décembre

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Luquet de Nautron un délai de six mois pour fournir un état de la valeur de ses terres dans les baillages de Rouen, Evreux, Alençon, Le Mans et Mayenne.

Additional Charters, 14.437.

465

14 décembre

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Guillaume Holme et à Richard Lochfret un délai de six mois pour fournir un état de la valeur de leurs terres dans les baillages de Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.439.

466

1442
20 février

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, mande aux gens de ses comptes à Rouen de relever pour six ans Jehan le Bas et sa femme des arrérages des rentes dues pour la sergen-terie d'Argentan et du paiement d'une autre rente.

Additional Charters, 14.455.

467

23 mars

Le garde du scel des obligations de la vicomté de Rouen atteste l'existence des lettres royales qui accordent à Jehan Franquelin, dit Temple, un délai de six mois pour fournir un état de la valeur de ses terres sises dans les baillages de Rouen, Caux, Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.462.

468

24 mars

Mandement au trésorier général relatif aux dites lettres.

Additional Charters, 14.463.

469

24 mai

Instruction du trésorier général de Normandie au vicomte d'Argentan.

Additional Charters, 14.465.

470

11 octobre

Henri VI, roi de France et d'Angleterre, accorde à Jehan de Montagu, bâtard de Salisbury, chevalier, seigneur de Montgommery, un délai d'un an pour rendre l'hommage qu'il doit pour ses terres sises dans les baillages de Gisors, Evreux, Alençon, Le Mans et Maine.

Additional Charters, 14.490.

471

5 décembre

Henri VI, roi d'Angleterre, etc., accorde à Mathieu Goth, écuyer, baron de Tillières, un

délai de six mois pour rendre l'hommage de ses terres sises dans les baillages de Rouen, Gisors, Evreux, Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.438.

472

1443
9 février

Le garde du scel des obligations de la vicomté de Falaise atteste l'existence des documents remis par Robert Martin, valet de chambre du duc d'York, et relatifs au don fait à Guillaume Fortin de terres sises, dans les baillages de Caen, Cotentin et Alençon.

Additional Charters, 14.479.

473

10 mai

Le garde du scel des obligations de la vicomté de Caen atteste l'existence d'actes relatifs au don fait à Robert Kay, notaire et secrétaire royal, des terres sises dans les baillages de Rouen, Caux, Caen et Alençon.

Additional Charters, 14.498.

474

8 novembre

Montre d'une partie de la garnison de Domfront pour servir sous lord Scales.

Additional Charters, 12.202.

475

1452
19 février

Lettres patentes de Charles VII nommant Guillaume Vallée, secrétaire et serviteur de confiance de son neveu Jean, duc d'Alençon, à l'office de garde du grenier à seigle d'Exmes.

Vidimus du 7 novembre 1453 passé sous le sceau de Richard Langlois, garde du scel des obligations de la châtellenie d'Alençon.

Additional Charters, 1452.

476

5 décembre

Notification des gens des comptes du duc d'Alençon au bailli d'Alençon et aux procureurs d'Argentan et d'Exmes de l'hommage rendu

par Etienne Peluel, seigneur d'Ommoy pour sa part du fief d'Ommoy.

Additional Charters, 6.562.

477

1454
27 avril
Château d'Alençon

Quittance de Jean, duc d'Alençon, à Guillaume Rat, vicomte et receveur de Bayeux, de 130 livres tournois, moitié de la somme qu'il reçoit chaque année du dit receveur.

Additional Charters, 4.461.

478

1457
14 mars

Information donnée par Vastin de Huval, dit le Picart, bailli du Perche, touchant les privilèges et libertés de l'ordre de St Jean de Jérusalem obtenues par Jean, duc d'Alençon, pour la maladrerie de Ville-Dieu et pour d'autres.

Additional Charters, 14.029.

479

1459-60
12 mars

Certificat du garde du scel aux obligations de Domfront des déclarations de Guillet Regnault comme tenancier de certaines terres dont les rentes doivent être payées à la recette ordinaire de Domfront.

Additional Charters, 11.113.

480.

1484
18 février

Quittance de René, duc d'Alençon, à Olivier du Parquet, commis du controleur de la gabelle du roi à Exmes, d'un don du roi.

Additional Charters, 6.563.

481

1487
6 avril

Quittance de René, duc d'Alençon, pair de France, comte du Perche, à Guillaume Fromentin, garde du grenier à sel d'Orléans de 50 livres tourn. qu'il lui a ordonné de payer chaque trimestre à son fils Charles, comte du Perche.

Additional Charters, 4.509.

482

s. d.
xv^e siècle

Liste des fiefs et tenements dans la vicomté d'Alençon qui sont venus à la couronne par défaut d'hommages.

Additional Charters, 11.157.

483

1517
20 mars
Ambolse

Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon et de Berry, nomme M^e Jehan Sallat, chevalier, maître des requêtes de l'Hôtel du Roi, aux fonctions de premier conseiller de la Cour des grands jours au duché de Berry.

Additional Charters, 13.312.

484

1537
8 avril

Henri et Marguerite, roi et reine de Navarre, mandent aux gens des comptes d'Alençon le paiement fait par le trésorier de Rodez des dépenses de leurs émissaires au comté de Rodez et dans les terres de la légitime d'Armagnac.

Additional Charters, 8.048.

485

1570

Charles IX mande aux gens du parlement à Rouen le don qu'il a fait à François, seigneur de Rabodanges, bailli d'Alençon, des greffes du baillage.

Additional Charters, 6.684.

486

1570
24 septembre

Lettre de François d'Alençon consentant au don ci-dessus.

Additional Charters, 6.685.

487

1571
13 mars

Charles IX, à cause de l'opposition faite au seigneur de Rabodanges, mande aux gens de son Parlement à Rouen que le dit seigneur de Rabodanges tient les droits qu'il a sur les

dits greffes de son grand-père maternel, René de Silly, seigneur de Vaux.

Additional Charters, 6.686.

488

1579 Vêtements de soie, de velours et de satin
9 avril fournis à François, duc d'Alençon, frère de Henri III, roi de France.

Le certificat du duc qui se trouve à la fin fait savoir que la liste était beaucoup plus longue et que c'est seulement une des 26 feuilles qui la composaient.

Additional Charters, 3.190.

489

1584 François, duc d'Alençon, notifie au premier
20 février huissier de la Cour du Conseil d'Alençon l'état des dépenses faites par Richard du Bois, sieur de Lespinoy, pour les mineurs qu'il avait en garde.

Additional Charters, 6.564.

490

1698 Mémoire sur la généralité d'Alençon (f° 1) et
province du Perche (f° 85), par Jean Baptiste de Pommereu, intendant (f° 129).

Stowe ms., 899.

APPENDICE

491

1282
28 juillet

Quittance de Mathieu de Trie, chevalier, sire de Fontenoy, à Pierre, fils du roi de France, comte d'Alençon, de Blois et de Chartres, et à la comtesse Jeanne, sa femme, des arrérages dûs au dit Mathieu, en vertu d'une donation de 200 livres sur le moulin à foulon de Chartres.

Additional Charters, 4.

492

20 janvier
Rouen

Présentation de Julien le Roi à l'église de Saint Mars d'Egrenne, diocèse du Mans, à la place de Jean du Bourg, décédé.

Rot. Norm., 8^e année d'Henri V, Part. III, *memb.* 26.

FRÉDÉRIC DUVAL.

*Nous publierons dans un prochain numéro
la TABLE DES MATIÈRES.*

Le Bourg-Saint-Léonard. -- Fougy

Le dernier recensement quinquennal fixe la population de la commune du Bourg-Saint-Léonard, grossie de la section de Fougy, à 560 habitants. Le Bourg seul avait 65 feux et Fougy 37 ménages en 1782. Ces deux paroisses réunies, comprises dans la sergenterie et la Vicomté d'Exmes, doyenné d'Exmes, évêché de Sées, constituaient donc alors une population bien supérieure à celle d'aujourd'hui. Le Bourg ainsi agrandi est actuellement limité par les paroisses de Sillien-Gouffern, Le Pin au-Haras, Fel et Villebadin.

Avant 1789 le bénéfice cure, sous le titre de prieuré, était à la présentation de l'abbaye de Silli ; les dîmes s'élevaient annuellement à 300 livres environ (1).

I

Voici la liste des prieurs curés depuis la dernière moitié du xvi^e siècle jusqu'à la Révolution française.

1^o M^{re} Bertin Than (1599-1613).

2^o Frère Charles Guyard jusqu'en 1616, époque à laquelle il permuta avec le prieur ci-après.

(1) Toutes les grosses dîmes appartenait en 1650, au couvent de Silli, à la charge de faire, de rente annuelle, au prieur, suivant qu'on était accoutumé, 90 livres, 21 boisseaux de blé et 21 boisseaux d'orge à prendre dans la grange dîmeresse du Bourg. Des procès allaient naître entre les religieux et le titulaire de la cure, touchant plusieurs pièces de terres prétendues novales, lorsqu'une transaction intervint entre les intéressés, le 8 janvier 1650; il en résulta que la portion en grains et argent, la dîme et les novales demeurèrent confondues dans la grosse dîme. Ces dîmes devaient, à l'avenir, être engrangées à communs frais et, battues, le grain séparé au boisseau et la paille au cent. Il n'était fait exception que pour la dîme du village de mi-Guillaume des Planches qui restait à l'abbaye.

Les terres aumônées au prieuré continuaient de demeurer exemptes de dîmes ainsi qu'elle l'avaient été par le passé (vieux notariat d'Exmes — Bail du 11 avril 1770 — Archives du Bourg):

3^o Frère Gaudin (1616), jusqu'à la prise de possession de frère Lebrun.

4^o M^{re} Lebrun (1624).

5^o Frère Jacques Merigon ou Merignon (1635), jusqu'à son décès arrivé le 12 novembre 1652. Ce chanoine fut enterré dans l'église du Bourg devant le maître-autel. Il eut pour vicaire frère Jean Lerebours (1646-1647) (1).

6^o Frère Robert Désert (1652-1663), avec Lesage pour vicaire (2).

7^o Frère Augustin Quinery, décédé le 13 mars 1664.

8^o Frère Martin Tellier ou Letellier (1664-1668).

9^o Frère Noël Levautier (1668), décédé le 26 mai 1706, inhumé dans l'abbaye de Silli (3).

10^o Frère Jean Castel, décédé et inhumé le 13 avril 1710 dans le chœur de son église.

11^o Frère Jacques Lemercier (1710).

12^o Frère Michel Mombray, inhumé dans l'église le 5 juin 1746.

13^o Frère Bertrand, prieur, fin de 1746.

14^o Frère André Lefrançois (1747), inhumé dans l'église le 20 février 1765.

15^o Frère Isaac Mathias Lebreton, inhumé dans l'église le 8 mai 1770.

16^o Frère Pierre Christophe Leboulenger, inhumé le 27 septembre 1775.

17^o Frère Charles Dubois, desservant (1776).

(1) Donation par Jeanne Decourmaceul, veuve Dalmenèches, à la fabrique du Bourg, de 2 pièces labourables contenant 3 vergées, au réage de la Quarantaine, à charge de messes.

(2) La fabrique était propriétaire d'une pièce de terre, nommée la Vigne, donnée par René de Courmaceul suivant acte du 17 avril 1629. Le 1^{er} janvier 1653 les paroissiens réunis, afin de décharger la fabrique, cédèrent au curé Désert pour lui et ses successeurs, la pièce en question avec obligation d'acquitter et décharger le trésor des services portés dans la donation, consistant 1^o en trois messes hautes ; 2^o en paiement au trésor, de 2 sols 9 deniers de rente annuelle.]

(3) Le 22 novembre 1697, devant le notaire de Chambois donation par la veuve Lebrun, au trésor, représenté par François Marce, trésorier, d'une vergée et demie de terre labourable, réage des petits Vaux, à charge de service religieux.

De 1679 à 1685 des réparations importantes furent effectuées et payées par les habitants du Bourg, au clocher et à la nef de l'église paroissiale.

18° Frère Jean-Baptiste Lemoigne, enterré dans le cimetière le 5 mai 1786.

19° Frère Charles Leroyer, mort en 1788.

20° Frère Besnerois, jusqu'au 25 septembre 1792.

21° A partir de cette date les fonctions curiales furent faites par le curé constitutionnel Phaniel, ancien instituteur, qui s'intitula officier public.

II

Sur l'emplacement de l'orangerie, faisant face aux écuries actuelles du château du Bourg, s'élevait autrefois l'église paroissiale, dédiée à saint Léonard, autour de laquelle s'étaient groupées les maisons simples et rustiques des habitants. Elle fut abattue et le village disparut vers l'année 1768 pour faire place aux pelouses et aux bosquets actuels (1).

L'église, construite par le plus ancien seigneur du Bourg, Robert de Saint-Léonard, avait été aumônée par ce dernier à l'abbaye de Silli. La charte de donation, qui ne porte pas de date, fut confirmée par Henri II, roi d'Angleterre (1154-1189), en présence de Froger, évêque de Sées ; elle fut enfin approuvée par Louis VIII, roi de France. L'église reçut, au cours des siècles, de nombreuses aumônes parmi lesquelles il convient de citer l'abandon fait en 1232, par Hugues de Montagu, écuyer, de 3 sols tournois de rente annuelle, exigible à Saint-Rémy, à percevoir sur un fief tenu par Guillaume Fauvel. Le *chapelain* de Saint-Léonard du nouveau Bourg, *de novo burgo*, avait droit de poursuite en justice, mais seulement pour le paiement de cette rente annuelle.

III

Le 15 septembre 1767, l'autorisation de transférer l'église paroissiale fut accordée par l'évêque de Sées, Néel de Christot, et la nouvelle basilique, bâtie par les soins et aux frais de

(1) Dans cette église dorment les seigneurs du Bourg, notamment es membres des familles du Barquet, Lebrun de Prépostel, de Vassy.

M. de Cromot, baron du Bourg, fut consacrée au culte et le premier mariage célébré le 9 août 1768.

L'édifice bâti en contrehaut de la route du Bourg à Chambois n'offre aucun caractère architectural; il est précédé d'un clocher carré, massif, ouvert d'un seul côté et formant porche. Au-dessus de la porte d'entrée, à caissons et moulures Louis XIII, se voit une vierge en pierre tenant l'enfant Jésus. A remarquer, à l'entrée du chœur, un autel avec tabernacle, sur la porte duquel est figuré en relief un personnage coiffé de la tiare, drappé dans un costume antique, finement sculpté, surmonté d'un beau tableau de l'Annonciation, du peintre Gislain d'Argentan.

Au-dessus de deux baies, qui donnent accès à la chapelle du château et à la sacristie sont placés deux tableaux : dans celui de gauche le roi David joue de la harpe, tandis qu'un ange, debout, tient un livre ouvert; c'est la copie d'un tableau du Dominiquin; l'autre, à droite, est une Annonciation qui n'est pas dépourvue de valeur artistique, mais n'est pas signée.

Dans la chapelle du château on remarque un bas-relief en bois sculpté figurant l'Assomption de la Vierge, assez bien fouillé.

Le maître-autel, avec son tabernacle, surmonté d'un diadème et d'un manteau royal, avec son rétable à deux ordres superposés, avec ses colonnes en pierres de style corinthien encadrant un tableau moderne, avec ses modillons et balustrades, est construit dans le style du xvii^e siècle un peu trop surchargé de dorures.

Les stalles et le siège de l'officiant, avec leurs baldaquins sculptés, sont d'un bon effet décoratif, Il faudrait en dire autant des quatre verrières modernes si le fond désespérément bleu n'était pas si pénible à l'œil.

IV

Dans la seconde moitié du xii^e siècle, les religieux du couvent de Saint-Pierre-sur-Dives, représentés par Garin, leur abbé, cédèrent, moyennant 10 livres angevines, à l'impératrice Mathilde, mère du roi d'Angleterre, la terre de Saint-Léonard-

en-Gouffern, *terram sancti Léonardi de Gouffer*, exempte de toute charge, pour en faire ce qu'elle voudrait. Celle-ci donna en pure aumône, à l'abbaye de Silli, l'acquisition qu'elle venait de faire.

Les chartes de vente et de donation furent confirmées par Lisiard, évêque de Sées (1188-1201) et par le fils de Mathilde, Henri II d'Angleterre.

Cette acquisition ne constituait pas les religieux seigneurs de Saint-Léonard du nouveau Bourg ; en effet, antérieurement à cette époque, nous trouvons une famille Saint-Léonard qui, dans tous les actes passés avec l'abbaye, s'intitule seigneur du Bourg.

Au commencement du xii^e siècle nous voyons Robert de Saint-Léonard, premier du nom, qui eut pour fils Geoffroy et pour petit-fils Robert, homme d'armes, qui vivait de 1200 à 1221 (1).

Robert, deuxième du nom, eut pour fils un autre Robert (1242-1275) qui, de son mariage avec Jehanne, eut trois fils : Nicolas, autre Nicolas et Jehan de Saint-Léonard, co-proprétaires du fief du Bourg et de Belautel (première moitié du xiv^e siècle).

Dans un aveu rendu par le seigneur du Bourg au Comte du Perche, à cause de la terre d'Exmes, à la date du 6 juin 1376, le nom de l'avouant n'est pas indiqué et nous ne savons s'il s'agit de la première lignée de seigneurs ou de la famille du Barquet qui lui succéda (2).

V

La première mention de cette famille remonte à l'année 1374 où nous trouvons une vente faite sous le scel de Richard

(1) Nombreuses sont les ventes et donations consenties par ce seigneur à l'abbaye de Silli, dans le premier quart du xiii^e siècle. Elles étaient stipulées moyennant des prix une fois payés ou à pur don, ou avec l'obligation de recevoir le donateur au nombre des frères de l'abbaye, comme il arriva au *bienheureux Etienne du Barquet*, ou moyennant certains cadeaux, par exemple celui d'un jeune cheval ou d'une jument, au fils aîné du seigneur qui octroyait aux moines le droit de vendre et acheter dans l'étendue de son fief et de pêcher dans la rivière l'Ure.

(2) Armes des du Barquet : de sable à 3 croissants d'argent, 2 et 1.

de Noireau, vicomte d'Exmois, garde des sceaux de la Baillie de la dite vicomté, par Jean du Barquet à Jean de Tiremois de Tertu, de la pièce des champs de la Vallée, assise dans les paroisses de Silli et de Tertu.

Jean du Barquet paraît avoir eu pour successeur Raoul du Barquet, écuyer, dont le nom figure dans une sentence rendue aux plaids de la forêt de Gouffern, tenus en la cohue de la terre d'Exmes, par Germain Douxfrères, verdier de la forêt de Silli (année 1416).

Il eut pour représentants :

1^o Olivier du Barquet, cleric-tabellion en la vicomté d'Exmes (23 janvier 1464).

2^o Et demoiselle Marguerite du Barquet, mariée à Guillaume de Heudey, écuyer, seigneur de Pommainville (1472).

Les fils d'Olivier sont :

1^o Noble Durant du Barquet, écuyer, lieutenant particulier du vicomte d'Exmes (1508). Il avait épousé D^{lle} Guillemine de Drosay et était seigneur du Bourg (1515).

2^o Noble Guillaume du Barquet, verdier des bois et forêts des vicomtés d'Exmes et d'Argentan (23 janvier 1548) procureur et receveur de l'abbaye de Silli (1561) (1). Il eut pour fils Olivier du Barquet, seigneur d'Aubry (mai 1596) (2).

Durant du Barquet eut plusieurs enfants :

1^o D^{lle} Nicole du Barquet qui, le 25 août 1539, épousa M^{re} Gervais Guyon, seigneur de Pommereux.

(1) Il donna en 1558, à l'abbaye, pour la pitance des moines, une rente de 40 sols, à prendre sur les héritiers de feu Jacques Lemenager, en son vivant curé de Courgeron.

(2) Olivier du Barquet eut pour fils François du Barquet, écuyer, seigneur et patron d'Aubry, Sainte-Eugénie et Bonnesnil, époux de D^{lle} Marie de Nollent, fille de Robert et de Marie de Rouxel de Médavi-Grancey, auxquels appartenait, au xvi^e siècle, les terres d'Aubry, Sainte-Eugénie et Bonnesnil.

François du Barquet laissa deux filles :

1^o D^{lle} Marie du Barquet, mariée en 1661, à Guillaume de Mannoury, écuyer, conseiller du roi et son procureur aux vicomtés d'Exmes et de Trun.

2^o Et D^{lle} Françoise du Barquet qui s'unit, vers 1660, à Isaac de Mannoury, Sr d'Halaines, d'Ectot et de Sainte-Eugénie.

Grâce à cette alliance des deux frères avec les deux sœurs du Barquet les terres et seigneuries ci-dessus passèrent de la famille du Barquet en celle des de Mannoury qui ne cessa d'en prendre les titres.

2^o Ernoult ou Ernault du Barquet, écuyer, seigneur du Bourg, décédé avant 1594, époux de D^{lle} Perrette des Loges. Sa fille aînée, Anne, s'unit le 6 juin 1594, avec M^{re} François de Pierre, sieur de la Vignette, demeurant au Pin, fils de feu Charles et de D^{lle} Anne de Guerpel.

3^o D^{lle} Anne du Barquet, veuve de Antoine Lemoyne (1596),

4^o Enfin M^{re} François du Barquet, lieutenant du vicomte d'Exmes, seigneur du Bourg, décédé avant 1595, époux de D^{lle} Stevenotte Florence d'Olliamson.

François du Barquet qui continue la filiation laissa plusieurs enfants mineurs :

1^o M^{re} Pierre du Barquet, écuyer, s^r de Précigny et de mi-Guillaume, conseiller du roi, lieutenant civil et criminel du Bailli d'Alençon aux vicomtés d'Exmes et d'Argentan (1608-1620), demeurant à Tournay-sur-Dives (1638).

2^o M^{re} Philippe du Barquet, écuyer, s^r de Précigny, demeurant à Tournay (1596) (1).

3^o D^{lle} Marthe du Barquet, épouse de noble Arnoult de Lille, s^r de Moissy.

4^o Noël du Barquet, avocat, s^r de mi-Guillaume (1625).

5^o Enfin M^{re} Jean du Barquet, qui continue la filiation, écuyer, seigneur du Bourg (1594-1636). Il laissa pour le représenter :

1^o D^{lle} Marie du Barquet, décédée célibataire à l'âge de 65 ans, le 31 mars 1699, inhumée dans l'église du Bourg,

(1) Philippe du Barquet eut pour représentant François du Barquet s^r de Précigny, dont voici la postérité :

1^o D^{lle} Anne du Barquet, veuve de Jacques de Gautier, sieur de Montreuil.

2^o D^{lle} Marie du Barquet, mariée en 1677 à Elie du Barquet, s^r d'Auréville.

3^o D^{lle} Françoise du Barquet, épouse de Jacques Lafné (1670).

4^o M^{re} Philippe du Barquet, s^r de Boispostel, qui se maria le 4 février 1673 avec D^{lle} Françoise du Mesnil Bérard de la Chaise, décédée et inhumée à Sainte-Eugénie le 16 juin 1705.

5^o D^{lle} Anne du Barquet, épouse de Gabriel Malbiche, s^r des Aulnaies, décédée à Sainte-Eugénie le 25 mai 1704.

6^o M^{re} Louis du Barquet, marié à D^{lle} Marie Leflastre, d'où :

1^o D^{lle} Marie-Louise du Barquet, mariée en 1716 à M^{re} Pierre Lambert, écuyer, s^r de Saint-Mars-Herbigny, décédée à Tournay le 1^{er} juin 1747.

2^o Et M^{re} Bernard du Barquet, écuyer, s^r de Précigny, décédé à Tournay le 27 octobre 1752, époux de noble dame Marie-Catherine Febvrier, inhumée dans l'église de cette paroisse, à côté de son mari, à l'âge de 94 ans, le 3 février 1760.

laissant ses biens à son neveu Jacques, ci-après, (février 1697).

2^o M^{re} Benjamin du Barquet, décédé à l'âge de 70 ans et enterré dans la même église le 31 mars 1709.

3^o M^{re} René du Barquet, qui continue la filiation, seigneur du Bourg, qui eut deux fils :

1^o M^{re} Jacques du Barquet, né en 1663, comte du Bourg, conseiller du roi en ses conseils, grand maître des eaux et forêts de la Généralité d'Alençon, décédé, sans postérité, le 2 juin 1723, en son château, à l'âge de 60 ans, inhumé le lendemain dans le chœur de l'église, époux de noble dame Marie Berrier, décédée elle-même et inhumée à côté de lui le 8 novembre 1728 (1).

2^o Et M^{re} Louis du Barquet, chevalier, seigneur du Bourg, époux de dame Marie Motte, décédée le 12 mars 1747. Il mourut sans postérité le 4 février 1752, à l'âge de 86 ans et fut enterré dans le chœur de l'église, du côté de l'Évangile.

Avec lui s'éteint la seconde lignée des seigneurs du Bourg. La famille du Barquet a donné son nom au Bourg-Saint-Léonard que le peuple appelle couramment le Bourg-Barquet.

Le défunt avait momentanément embrassé la Réforme et, sous le titre de *Nouveau converti*, il dut se faire autoriser par brevet du roi du 17 octobre 1747, à aliéner devant M^e Fourrier, notaire à Chambois, à M. le marquis de Rabodanges et moyennant 45.000 livres, divers immeubles et rentes sis à Gisnai, avec le *patronage utile et honorable de l'église de la Briquetière* (2).

Par acte du 29 mai 1747, reçu par M^e Le Vasseur, notaire à Exmes, le chevalier du Barquet fit donation à haute et puissante dame Suzanne-Jeanne-Françoise de Vassy-Laforêt, épouse de M^{re} Bruno-Emmanuel-Marie-Esprit de Vassy, chevalier, seigneur de Bressey-Piron et autres lieux, sa petite-nièce, de la terre, fief et seigneurie du Bourg,

(1) Il rendit aveu pour la terre du Bourg-Saint-Léonard, à la Chambre des Comptes de Normandie, le 7 octobre 1696.

(2) Les autres propriétés, sises au Bourg, telles que la ferme du haut et du bas Bourg, la Bercherie, le Moulin banal du Bourg furent aliénées moyennant 46.000 livres par le chevalier de Vassy, ci-après, dans le cours de l'année 1756.

avec toutes les rentes seigneuriales, droits seigneuriaux et honorifiques y attachés, comme aussi le château, en circonstances et dépendances, toutes les retenues des cours, parterres, jardins, avenues et étangs, les bois-taillis et de haute futaie, avec la garenne, la ferme du château, les prés de la fontaine, du moulin et du seigneur. Le donateur se réservait, sa vie durant, l'usufruit des biens donnés avec l'espoir, depuis réalisé, que les donataires habiteraient avec lui jusqu'à son décès. La donation comprenait encore tous les meubles-meublants du château, constatés dans l'inventaire dressé le même jour.

Ce château, aujourd'hui démoli faisait face à l'église paroissiale et occupait l'emplacement des écuries actuelles. Il était très important et s'il faut en croire M^e de Cheverny (1) qui le visita, il avait, avant 1748, tous les caractères de l'antiquité; ses cheminées étaient à l'ancienne mode, avec des manteaux tellement élevés qu'un homme de cinq pieds pouvait y entrer sans se baisser.

Le logis composé d'un rez-de-chaussée, surmonté d'un étage, comprenait notamment une vaste salle à manger, un grand et superbe salon. Un escalier monumental conduisait au premier étage renfermant huit chambres à feu parquetées, avec cabinets de toilette, le tout garni d'un mobilier somptueux et d'œuvres d'art inestimables.

On remarquait particulièrement :

1^o Dans la salle à manger : quatorze chaises de moquade, deux petits fauteuils de bois, avec leurs coussins — neuf tableaux avec leurs cadres dorés — un grand buffet, garni de tables de marbre — une fontaine de cuivre rouge — deux paravents en damas de Caux, à quatre feuilles — une grande carte de toile peinte, attachée sur la cheminée.

2^o Dans le petit cabinet d'honneur (petit salon) : quatre pièces de tapisserie de haute lisse avec personnages — Cinq fauteuils et sept chaises de moquade — Quatre fauteuils en tapisserie — Deux grandes portières, à bande de Calmande, en tapisserie — Un canapé de moquade — Une table à jouer

(1) Mémoires sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI.

couverte de serge verte, avec bandes en tapisserie, à franges vertes autour. — Une pendule sur pied doré en couronne. — Un grand miroir bordé de glaces — Un trumeau sur la cheminée avec bordure dorée — Six grands tableaux, carrés et ronds, avec cadres dorés. — Treize autres petits tableaux de mêmes formes et cadres. — deux tables à jouer, dont l'une en marqueterie. — Trois grands carreaux remplis de plumes, couverts d'indienne.

3^o Dans le grand salon (grand cabinet d'honneur) : Deux tables de marbre à pieds dorés. — Deux grandes glaces montées, à pieds dorés, surmontées d'un chapiteau. — Un grand trumeau de glace sur la cheminée. — Dix grands tableaux carrés, avec leurs cadres, en bois doré. — Dix autres tableaux ronds : mêmes cadres. — Huit petits cadres représentant des oiseaux. — Seize couronnes dorées — Deux grands canapés de tapisseries différentes — Un grand fauteuil en tapisserie verte et jaune — Autre fauteuil, en forme de confessionnal, en tapisserie — Quatre fauteuils de bois peints en noir, enfoncés de Cannes — Deux tables à jouer, couvertes de tapis vert — Un lustre de bois doré suspendu, avec ses bobèches — Neuf morceaux de tapisserie de toile bleue avec des bandes de tapisserie tout autour. — Deux portières faites d'étamine brun clair avec trois bandes de tapisserie dans le bas de chaque portière. — Un grand écran, devant la cheminée, jaune et bleu. — Un baromètre, un thermomètre. — Un trébuchet renfermant des balances et des poids. — Un grand tableau sur la cheminée, avec son cadre doré.

4^o Dans la première chambre du bout de la galerie : Une couche en chêne, avec ses rideaux de serge blanche; le dedans du lit en satin blanc piqué. — Quatre chaises de vieille tapisserie. — Quatre morceaux, grands et petits, de tapisserie de haute lisse en verdure, personnages et oiseaux.

La garde-robe, à côté de la chambre, renfermait fauteuil en tapisserie, chaises en moquade, morceaux de tapisserie de haute lisse l'un en personnage, l'autre en verdure.

Les sept autres chambres du premier étage ne contenaient pas moins de vingt-cinq canapés, fauteuils et chaises en tapisserie, vingt-cinq morceaux de tapisserie et vngt-sept tableaux de toutes formes.

Les armes du Seigneur comprenaient huit pistolets de selle, garniture de fer.

Une berline, garnie de coussins, avec trois glaces, une chaise à porteur, garnie de damas, avec ses bâtons, — constituaient les moyens de transport.

La bibliothèque comprenant 22 tomes in-folio, tous différents et 207 volumes dépairés, était rangée dans la chambre du maître.

VII

Le territoire du Bourg-Saint-Léonard était compris dans les fiefs ci-après :

- 1^o Le fief du Bourg relevant du roi sous Hyesmes.
- 2^o Le fief de Montagu.

§ I. — FIEF DU BOURG

Le plein fief du Bourg était assis dans la paroisse de ce nom et s'étendait aux paroisses de Fougi, Villebarges, ou Barges, Chagny, Champobert, Le Pin et Silli-en-Gouffern. Il était astreint à l'hommage et aux aides coutumiers, le cas échéant; à quarante jours de garde à une des portes d'Exmes, nommée la porte Malzart, pourvu qu'elle fut en état de défense. Le seigneur avait droit, d'après l'aveu du 6 juin 1376, dans les forêts de Gouffern et de Haye-d'Exmes au panage de 61 porcs, au pâturage de vaches et bêtes aumailles, le tout en exemption de redevance, au bois de chauffage pour lui et ses hommes, sans payer d'amende (1).

D'autre part, il paraît démontré par une délibération des habitants du Bourg, du 27 janvier 1675, que le domaine fieffé et non fieffé du fief, contenant environ 300 acres, relevait du seigneur à l'exclusion du roi qui ne possédait aucune tenure. On y voit aussi qu'il y avait une franche bourgeoisie, d'une superficie de vingt-trois arpents, bâtie sur le sol le plus ingrat et habitée par de pauvres gens.

(1) L'ordonnance royale des Eaux et forêts du mois d'août 1669, modifia ces avantages et le seigneur n'eut plus que la nourriture de 12 bêtes aumailles et de 10 porcs et ses hommes que deux bêtes et deux porcs par chaque maison usagère, en payant les redevances au Domaine royal (Archives de l'Orne, Série A, Domaine royal — Archives particulières).

Le fief comprenait, outre cette bourgeoisie, les villages de la Houellerie, des Fosses, des Haies, de la Rivière, de la Mollerie, des Hays, du haut du Bourg et de Courmaceul.

Les terres étaient réparties dans de nombreux tenements et particulièrement dans les Vavassories ou aïnesses ci-après.

1^o L'aïnesse de Rabotte, contenant 22 acres, sujette à 16 sols 10 gélines et 100 œufs (aîné en 1599, Charles Marce).

2^o L'aïnesse Robert, contenant 5 acres, taxée à 2 sols 2 gélines, 2 deniers et 20 œufs.

3^o L'aïnesse Morel, composée de 14 acres, astreinte à 14 sols 2 chapons — une poule une année et l'année suivante deux poulets — 1 chapon et 27 œufs.

4^o L'aïnesse Monnier, superficie 10 acres, faisant 15 sols 3 gélines, 3 deniers et 10 œufs (aîné Martin de Courmaceul, 1620).

5^o L'aïnesse de la Basle, surface 22 acres — payant 22 sols 2 gélines, 2 deniers et 20 œufs (aîné Jean Dornois — année 1621).

6^o L'aïnesse, aux Gaudiens, équivalente à 14 acres, fournissant 14 sols, 3 gélines et 30 œufs, 3 deniers (aîné Michel de Courmarceul — année 1621).

7^o L'aïnesse aux Prunier — 14 acres, donnant 14 sols, 4 deniers, 4 gélines, 27 œufs, demi-chapon (aîné Marin de Courmaceul).

Ces aïnesses et tènement produisaient un revenu seigneurial annuel de 56 livres, 4 sols, 78 gélines, 1 denier, 645 œufs, et 7 chapons et demi, payables savoir : l'argent à la Saint-Michel, les poules et chapons à Noël, les œufs à Pâques (1).

§ 2. — FIEF DE MONTAGU

Ce quart de fief noble, relevant du roi (2), avait été aumôné à l'abbaye de Silli en 1342, par Richard de Montagu, seigneur de cette terre, prêtre et recteur d'une des portions de l'église de Nonant. Le donateur et sa famille devaient participer

(1) Papier des rentes dues à la sieurie du Bourg (année 1599 aux Archives de l'Orne).

(2) Transaction entre le seigneur du Bourg et l'abbaye de Silli de l'année 1460. Aveu rendu au roi en 1679.

aux bonnes œuvres, aumônes et prières des chanoines de Silli. Montagu joignait : d'un côté le fief de Silli et d'autre part celui du Bourg. Sa superficie totale était de 40 acres, contenant un domaine non fiefé de 21 acres ou 84 vergées sur lequel était édifiée la grange dimeresse de la paroisse du Bourg, appartenant à l'abbaye. Le domaine fiefé se composait de 19 acres ou 76 vergées, dont 48 en labours et 28 en prairies appartenant aux vassaux de l'abbaye qui y avaient fait bâtir 24 maisons et payaient une redevance annuelle de 8 livres, 6 sols, 9 deniers, plus des corvées.

Ce petit fief assis dans le village de mi-Guillaume possédait autrefois un moulin à blé avec banalité et droit de colombier.

VIII

A la date du 6 avril 1756, devant les notaires du Châtelet de Paris, M^r et M^{me} de Vassy vendirent à M^{re} Jules-David de Cromot, écuyer, premier commis de la marine, conseiller du roi, contrôleur général du marc d'or, demeurant à Versailles rue de l'Orangerie, la terre fief et seigneurie du Bourg qui est un plein fief de haubert, à cour et usage, consistant en château et manoir seigneurial, retenues, fermes, etc. ci-dessus décrits. La vente comprenait tous les meubles meublants et les tableaux garnissant le logis pour lequel on prévoyait alors des réparations urgentes, supérieures à 20.000 livres, Le prix d'acquisition était de 108.400 livres, sur lesquelles 28.400 livres furent quittancées dans le contrat. Les 80.000 livres de surplus furent soldées quelque temps après.

Suivant lettres patentes du mois de décembre de cette même année, de Cromot obtint du roi l'érection en baronnie de la terre du Bourg.

Il fallait au nouveau baron millionnaire une demeure en rapport avec sa situation financière et ses dignités : Le projet de restauration du vieux logis fut donc abandonné et entre les années 1763 à 1767, fut édifiée, en bordure de la forêt de Gouffern, la masse sévère et imposante du château moderne, bâti dans le style italien, précédé et entouré de pelouses verdoyantes, plantées d'arbres plusieurs fois séculaires.

Des degrés du château, la vue s'étend, émerveillée, vers le vieux donjon de Chambois et les collines de Normandie qui limitent l'horizon du côté du Nord. A l'Ouest, les pelouses dévalent rapidement au lac ravissant, remplissant tout un vallon dominé par les grands bois du parc entouré de murs en totalité, renfermant toutes les nouvelles dépendances, une ferme et une beurrerie modèle.

Un vaste bassin, aujourd'hui desséché, bordé d'avenues de tilleuls, fut creusé devant le château, en dehors de la grille monumentale. L'eau y était amenée par des conduits souterrains, aujourd'hui bouchés, de la fontaine de la Cour du Prieuré. La route accédant au château fut tracée avec des ronds-points, au village de la Lune, au Bourg et devant la nouvelle église, érigée en dehors du parc. Les habitants, stimulés par la somptuosité des bâtiments de leur nouveau seigneur, élevèrent sur les bords de la nouvelle route d'Argentan à Paris des maisons agréables et bâties avec goût.

M^{me} Rose-Joseph-Sophie Baudon, fille d'un fermier général, la nouvelle dame du Bourg, élégante et recherchée, fit de son palais un centre de réunions très courues et où Florian vint à plusieurs reprises. La tradition veut même qu'il y ait conçu l'idée de son roman *Estelle*. S'il faut en croire M. l'abbé Gatry, le peintre Boucher a laissé dans un boudoir, une toile charmante, parfaitement appropriée aux sites que l'on rencontre dans le parc. »

IX

Le 24 septembre 1767, devant les notaires de Paris, le baron de Cromot, par l'intermédiaire du s^r de la Bruyère, l'un des fermiers généraux, conseiller secrétaire du Roi, Maison et Couronne de France et de ses Finances, acquit de haut et puissant seigneur M^{re} Pierre Ambroise de la Forest, chevalier marquis d'Armaillé, gouverneur pour le roi de la ville et château de Craon, seigneur baron de Craon, seigneur de Rochedire, Gonnor du Puy, du Fou et autres lieux, demeurant à Paris en son hôtel des Rosiers, faubourg Saint-Germain et de haute et puissante dame Marie-Gabrielle Mornay de Montchevreuil,

son épouse, les terres, seigneuries et vicomtés d'Exmes et d'Argentan, avec toutes leurs appartenances et dépendances haute, moyenne et basse-justice, droits de grurie, droits de patronages et de nominations aux bénéfices, droits de mouvance et d'établissements d'officiers de justice et des eaux et forêts et généralement tous les domaines et droits appartenant aux vendeurs, à cause des dits Vicomtés d'Argentan et d'Exmes.

Le jour même de la réalisation de l'acte sus-analysé, le marquis d'Armaillé avait échangé ses terres de Lésigny, Ferolles, Chevry, Aubervilliers et autres terre et héritages, situés près de Brie-Comte-Robert, avec son altesse le comte d'Eu, qui les avait lui-même échangés avec le roi de France contre la principauté de Dombes, suivant contrat fait entre les commissionnaires royaux et le Comte d'Eu, reçu par M^e Baron, notaire à Paris, le 19 mars 1762, ratifié par lettres patentes données, à Versailles dans le même mois, enregistrées au Parlement de Paris, à la Chambre des Comptes et au Parlement de Rouen le 6 septembre 1764 et 14 février suivant. C'est donc au titre d'échangiste que le marquis d'Armaillé était propriétaire des Vicomtés en question.

La vente comprenait encore tous les domaines et héritages que le Comte d'Eu possédait patrimoniallement dans les Vicomtés ci-dessus, soit en vertu d'acquisitions, réunions, soit à tout autre titre particulier, distinct du contrat d'échange avec le roi, avec encore le droit de faire dédommager et indemniser par la royauté les officiers de Justices royales de ces vicomtés, de façon à permettre à de Cromot de faire exercer, en son nom, les dites justices par ses officiers particuliers.

Les Vicomtés cédées relevaient en plein fief, foi et hommage du roi, à cause de sa couronne, avec les droits et devoirs dont elles pouvaient être tenues et que les parties contractantes ne purent exactement indiquer, malgré la réquisition des notaires et ce conformément aux Ordonnances.

L'entrée en propriété et jouissance remontait au 1^{er} janvier 1767. Le prix stipulé était de 600.000 livres, à titre de forfait, exigible le 1^{er} janvier 1770, avec intérêts à quatre pour cent payables de six mois en six mois. Il était dû 597.660 livres

aux créanciers du marquis d'Arnaillé, au profit desquels délégation fut consentie dans le contrat par la marquise d'Armaillé.

Le baron du Bourg échangea, à son tour, les deux vicomtés en question avec Stanislas François-Xavier, Monsieur, frère du roi, Comte de Provence et qui régna sous le nom de Louis XVIII. Ce prince possédait la magnifique forêt d'Argentan voisine du domaine du Bourg et dont le revenu était évalué à près de 80.000 livres. L'acte d'échange fort avantageux pour de Cromot qui y trouvait un supplément de revenu estimé au double du revenu des Vicomtés cédées, fut signé le 5 juillet 1776.

La noblesse accueillit cet échange avec satisfaction et les propriétaires des grands fiefs, cessèrent de murmurer de se voir les vassaux de M^{re} de Cromot qui mourut, à Versailles avant 1789.

X

De son union avec Rose Baudon le baron du Bourg eut deux fils :

1^o Maxime-Marie-François-Joseph de Cromot, né à Versailles le 28 avril 1755, deuxième baron du Bourg, chevalier de Saint-Louis, maréchal de camp, époux de D^{lle} Sophie-Barbe de Barral, nièce de l'archevêque de Tours de ce nom. Revenu en France après l'Emigration, il se retira à Argentan, vendit son château du Bourg et mourut le 26 avril 1836, à l'âge de 81 ans, laissant deux filles.

2^o Anne-David-Sophie de Cromot, né à Paris en 1760, seigneur du fief de Fougy. Il contracta mariage avec D^{lle} Marie-Sophie Guillauden-Duplessis et mourut à Argentan, sans postérité, à l'âge de 85 ans, en 1845 (18 juin). Les tombes des deux fils et de la mère, décédée au Bourg en 1820, se voient encore dans le nouveau cimetière paroissial.

Les fils du baron du Bourg moururent dans un état voisin de la misère. Le château vendu en 1820 à M^r de Tourdonnet, passa ensuite aux mains du comte de Tamisier, et par mariage à la famille de Chasseloup-Laubat, Il est aujourd'hui la propriété de M^{me} de Forceville et de ses enfants mineurs.

F O U G Y

I

L'an de la fondation de l'abbaye d'Ouche, sous le règne de Clotaire, roi de France, Robert, Hugues et Ernault, fils de Robert de Grandmesnil, donnèrent à ce monastère, pour le salut de leurs âmes, entr'autres dons, l'église du village que l'on appelle Fougy et une partie de la dîme de Coulonces (1).

Dans le cours du ^{xii}^e siècle le seigneur de Fougy, Rat de Guiville (racius de Fugeio), puis son fils Gervais, son petit-fils Robert, aumônèrent à l'abbaye de Silli l'église Saint-Gilles-de-Fougy avec ses dépendances et possessions; il ajouta 27 acres et demie de terre, dépendant de son domaine de Fougy, (année 1228) (2).

Ce chevalier vendit au même monastère plusieurs immeubles tels que le champ du Ronceray, le Perret, le Surmont, la pièce du Coonier, moyennant un prix de 10 livres angevines et la promesse de le recevoir, quand il le désirerait, parmi les chanoines de Silli.

Il confirma la donation faite aux religieux par Béatrix, femme de Gervais de la Poterie, qui leur avait aumôné un héritage dépendant de son fief, connu sous le nom de tenement de la Roële (année 1221).

D'autre part Raoul de Pâris, fils de feu Jean de Pâris, au nom de sa mère et de sa sœur, vendit à la même abbaye 12 sols de rente à prendre sur sa terre et son manoir de Saint-Gilles de Fougy (année 1279).

Robert de Guiville ne semble pas avoir eu d'héritiers et le fief de Fougy passa aux mains du Roi de France. Nous possédons en effet une charte de Saint-Louis, de l'année 1259, contenant concession à l'abbaye des Prémontrés, à titre de *ferme perpétuelle*, pour 13 livres 12 sols de rente, dans

(1) Orderic Vital. — Histoire de Normandie.

(2) Archives de l'Orne, fonds Silli. H 1535-1536-1537-1538-1539-1541.

la *fiefferme* de Fougy, de 26 acres, 3 vergées et 35 perches labour, de 63 perches en prairies, d'une acre et 3 perches en jardins, de 59 sols, 23 gélines, et 240 œufs de redevances à quoi il convient d'ajouter les corvées de charrue, trois fois l'an, les reliefs roturiers et la simple justice. Les religieux donnaient en garantie 4 livres tournois de rente sur la paroisse de Fougy (1).

Le plein fief de Fougy relevant immédiatement du roi était ainsi transmis avec tous ses droits, cour et justice excepté le droit de *glaive* ou de haute justice. La seigneurie de Fougy jouait : d'un côté le fief du Bourg-Saint-Léonard et le fief de Saint-Pierre-sur-Dives en la paroisse de Fel, chacun en partie, d'autre côté les fiefs de Fel, d'Aubry-en-Exmes et Sainte-Eugénie, d'un bout le même fief de Fel, et d'autre bout le parc de Fougy, le chemin tendant de Fougy à Trun et le fief du Bourg, chacun en partie (2).

Les tenants de la Motte de Fougy, usagers dans la forêt de Gouffern et de la Haye d'Exmes payaient à la Recette du Domaine du roi, à Argentan, 4 boisseaux de froment, ancienne mesure d'Exmes, et l'abbaye, d'autre part, payait les 13 livres 12 sols ci-dessus stipulés, aux termes de Pâques et de Saint-Michel, par moitié.

C'est en vertu de ce fief que l'abbé de Silli présentait au bénéfice cure de la paroisse de Fougy un religieux pour la desservir.

II

Voici, aussi succincte que possible, la liste de ces prieurs depuis le commencement du xv^e siècle jusqu'à la fin de l'ancien régime.

- 1^o Frère Nicolas Hauton (1409-1430).
- 2^o Frère Elie Duhault, jusqu'à son décès arrivé le 21 mai 1444.
- 3^o Frère Pierre Cavaret (1455 et années suivantes).
- 4^o Frère Laurent Lebrun, décédé avant 1501.
- 5^o Le *bienheureux* Etienne du Barquet, frère Guillaume

(1) Archives de l'Orne, fonds Silli, H. 1099.

(2) Aveu au duc du Maine, comte d'Argentan, Exmes et Trun du 30 août 1725 (Série A, Domaine royal, Archives de l'Orne).

de Magny — Charles Lemyère — Guillaume Pâris — Jean Martin Dubu — Jean Lefort — Jean Lemyère (1501 à 1521).

6^o Frère Nicolas Desmots (1579 et années suivantes).

7^o M^{re} Gervais Malbiche (1595 et années suivantes).

8^o Frère Michel de Saint-Julien — Ollivier Chappey — Jean Chevalier — Bonaventure Hardy — Nicolas Delaville — Polycarpe Laîné — Ignace Harley (1607 à 1708).

9^o Frères Charles Briant — Paul Osber — Norbert Leroux — François Roussel — Duhault-Lemaître — André Gibert — Thomas Gohier (1708 à 1750).

10^o Frères André Lefrançois — Henri-Louis Larcher — Defoy — Jacques-François Bouquerel (1750 à 1770).

11^o Frère Letellier (1770 à 1781).

12^o Frère Galliet, jusqu'à la fin de 1792.

III

L'église de Fougy, précédée de son clocher carré formant porche d'entrée surmonté de son toit en bâtière a été reconstruite à différentes époques notamment la partie nord et le chevet aveugle (1). Le mur du midi est certainement la partie la plus ancienne de l'édifice dont la sacristie actuelle devait former jadis un bras du transept. La seule fenêtre ayant un certain caractère architectural est celle de cette même sacristie qui remonte au XIII^e siècle. Sous le porche, se voient encore dans leurs niches deux vieilles statues en pierre. L'église et le cimetière qui l'entoure sont aujourd'hui à peu près abandonnés et l'office n'y est plus célébré qu'une fois l'an à la fête de saint Gilles (2).

(1) Au cours de l'année 1753 le prieur Bouquerel fit sommation aux habitants de Fougy de faire travailler aux réparations de l'édifice à même les ressources du trésor dont le prieur Laîné (1656) et Madeleine Ango, femme de Jean de Brossard, S^r de la Féraudière (1662), avaient été les bien-faiteurs.

Le 5 septembre 1756 fut baptisée la cloche actuelle de Fougy ; le parrain était M^{re} de Cromot, baron du Bourg ; la marraine, noble dame Claire du Lac, épouse de M^{re} Joseph Cellerin, conseiller du roi, commissaire et 1^{er} commis de la Marine de France : elle reçut le nom de Claire.

(2) Dans l'église reposent les représentants des familles : de Busnel, Marce de la Rolle — Goubier — Lefrançois — Des Rotours — De la Pallu — de Bras de-Fer, dont la gentilhommière domine encore la rue du village de Fougy.

A l'intérieur, le maître-autel, surmonté de son rétable, avec ses colonnes corinthiennes, supportant un fronton, orné de modillons, rappelle assez exactement celui du Bourg. Des statues de saint Gilles et de saint Joseph, celle du Christ enseignant, les deux médaillons, en pierre, dont un représente saint Isidore le laboureur, occupent les deux ordres superposés du chœur.

Le tabernacle, en bois sculpté, est orné de quatre colonnes toscanes, avec feuilles d'acanthé de chaque côté ; sur la porte, la statue du Christ, tenant sa croix et prêchant ; sur les faces latérales, les statues de saint Pierre et de saint Paul, absolument remarquables par la finesse de l'exécution. De chaque côté du tabernacle et lui faisant fond une boiserie sculptée, avec colonnes toscanes ; sur les gradins de l'autel, deux cadres sur toiles, renfermant deux beaux portraits, l'un de saint Charles Borromée, l'autre d'un abbé portant la crosse.

Les peintures de la voûte, au dessus du maître-autel, représentent la Trinité, entourée de quatre anges, sonnant de la trompette et appelant les âmes au jugement ; elles se continuent sur les deux côtés du chœur où l'on voit figurer une longue théorie de saints et de saintes parmi lesquelles on remarque : saint Michel, saint Sébastien, saint Charles Borromée, saint Norbert, saint Gilles, saint André, saint Paul, saint Pierre, saint Blaise au milieu de ses bourreaux.

Entre le chœur et la nef, suspendu au plafond, un beau Christ sculpté.

Les deux autels de l'entrée du chœur sont consacrés à la Vierge et à saint Blaise et les statues en pierre, qui les surmontent, ne sont pas dépourvues de valeur artistique.

Le coffre des trésoriers, la stalle complète du prieur, le tabouret de l'officiant, avec leurs colonnes toscanes, sont de l'époque du rétable, c'est-à-dire de la fin du xvii^e siècle.

On remarque encore dans le chœur et la sacristie deux piscines romanes et, dans la nef, une piscine trilobée (xiii^e siècle).

IV

Les religieux de Silli, seigneurs de Fougy, possédaient en outre tous les droits de patronage de l'Eglise. Ils en réclamèrent

le privilège exclusif à l'encontre des nobles et particulièrement d'une famille Busnel, dans le cours du xvii^e siècle. Ils obtinrent même une sentence de M^{re} Jacques Dufour, lieutenant aux Vicomtés d'Argentan et d'Exmes, faisant défense à la famille en question soit de se faire inhumer sans autorisation soit de transporter son banc dans le chœur et de prétendre y avoir séance (1656).

Les 400 arpents de terre, mentionnés dans la déclaration faite au domaine d'Argentan, composaient 300 acres, dont 113 de domaine fieffé et 137 de domaine non fieffé. Il y avait en plus, un domaine *ecclésiastique*, comprenant : l'église, le cimetière de la paroisse, la maison, cour et jardin du curé, les terres du prieur et de l'église, consistant au 37 vergées, tenues en aumône, redevables envers le fief, de 19 sols, 1 poule, et 10 œufs.

Le domaine non fieffé, était composé de deux fermes, celle de Villedieu et celle de la Belle-Fontaine, avec plusieurs corps de logis dans la Cour de la Motte, et environ 105 acres de terre (1).

Le domaine fieffé consistait en terre labourable (506 vergées), prés, pâture (94 vergées)), sur lesquelles il y avait 51 maisons ou corps de logis. Il renfermait les aînesses ci-après, toutes redevables de rentes.

1^o L'aînesse Cavaret, contenant 12 acres et demie, sujette à 57 sols, 4 gélines, 40 œufs de rente (23 juin 1464).

2^o L'aînesse Fauvel donnant 37 sols, 5 gélines et 50 œufs (20 juin 1388).

3^o L'aînesse Pâris (juin 1404), faisant 28 sols, 2 gélines et 20 œufs (aîné Robert Basley — année 1450).

4^o L'aînesse Tegrin et Frambert payant 8 sols 1 denier.

5^o L'aînesse de la Roullerie ou de la Roullière (1436) contenant, d'après l'aveu de 1584, fait par Richard Brousois,

(1) Le samedi de l'Ascension 1317, Richard, abbé de Silli, affectait à l'office de la pitance des moines, tout ce que l'abbaye possédait à Fougy, avec toutes les appartenances, décimes, reliefs en retenant seulement l'hommage et la dîme, à charge de payer à la recette du roi à Argentan, 13 livres 12 sols de rente annuelle. Mais l'office touchait, d'autre part, les revenus de la seigneurie de Fougy, s'élevant en 1600 à 30 écus, en 1672 à 230 livres, en 1720 à 350 livres, en 1765 à 900 livres (Archives de l'Orne, fonds Silli, H 1561).

59 acres et demie de terre, astreinte à 60 sols, 3 gelines et 30 œufs, appartenant aux familles Paston et Gelée.

Les redevances générales au cours de l'année 1760 s'élevaient à 24 livres, 15 sols 2 deniers, compris 2 chapons. Les vassaux devaient, en plus, d'après les aveux de 1750, 15 jours de harnois, estimés chacun à 30 sols, soit 22 livres 10 sols — total général, 47 livres 5 sols 2 deniers.

V

Non content d'avoir fait ériger en baronnie la simple seigneurie du Bourg, M^{re} de Cromot résolut d'étendre son domaine féodal, en y annexant les petits fiefs limitrophes.

On sait que les religieux possédaient les seigneuries de Chagny, de Courgeron et de Montagu, sans oublier celle de Fougy : il résolut de s'en rendre acquéreur. Les moines y consentirent, mais à la condition qu'on leur donnerait en échange une propriété qui fût à leur bienvenue, distante tout au plus de six à sept lieues de leur abbaye, composée de terre et de prairies, bien et dûment exempte de charges et hors le domaine du roi. La ferme de la Genterie, d'une valeur de 33.000 livres, sise commune de Say, remplissait exactement les conditions stipulées.

Les religieux abandonnèrent donc :

1 ^o Le fief de Chagny, d'une superficie de 652 vergées, rapportant 302 livres 5 sols 6 deniers, ci	302l. 5s. 6 d.
2 ^o Le fief de Courgeron, surface 292 vergées, revenu 376 livres 11 sols 5 deniers, ci	376 11 5
3 ^o Le fief de Montagu, surface 76 vergées, revenu 103 livres 6 sols, 9 deniers, ci	103 6 9
4 ^o La seigneurie de Fougy, 600 vergées, reuenu 797 livres 5 sols 2 deniers, ci...	797 5 2
Ensemble 1620 vergées, rapportant...	1579l. 6s. 6 d.

Les religieux cédaient encore 503 vergées de fonds ecclésiastiques et amortis, tenus en pure aumône. La superficie de chasse des quatre fiefs était de 2.203 vergées.

Les moines conservaient le droit de présentation aux quatre cures du Bourg-Saint-Léonard, Chagny, Courgeron et Fougy. De Cromot devait s'entendre avec l'évêque de Sées, en sa qualité actuelle d'abbé de Silli, pour les droits honorifiques de chacune des églises et pour les droits de chasse sur les quatre fiefs. De plus, le domaine non fieffé se trouvant aux mains des religieux et de leurs confrères, prieurs curés, leur demeurait comme tenu en franche aumône sous les dits fiefs, en exemption de toutes servitudes, charges, rentes quelconques, comme aussi les aumônes de leurs églises, situées dans ces seigneuries. Les frais du contrat d'échange et contre-échange restaient à la charge de Cromot et les religieux étaient indemnes de tous frais. Cet acte fut approuvé par l'évêque de Sées, abbé commendataire de Silli et aussi par les religieux, dans leur assemblée capitulaire du 8 novembre 1761 (1).

Trente ans après, la Révolution faisait main-basse sur la propriété de la Genterie et supprimait les privilèges féodaux.

A. CHOLLET.

(1) Archives de l'Orne, fonds Silli, H. 1640.

Guerre privée et Combat singulier

Ce que nous avons voulu donner ici, c'est une simple esquisse concernant le droit de guerre privée tels que l'ont reconnu et pratiqué les sociétés primitives et sa conséquence naturelle, le combat singulier sous ses diverses formes. Nous n'avons en effet, nullement prétendu, dans ce court mémoire, traiter à fond une matière qui eût exigé plusieurs volumes. Peut-être le lecteur s'intéressera-t-il à voir rassemblés ici des renseignements concernant un grand nombre de peuples et d'époques différentes. Ces renseignements ont été recueillis, d'ailleurs, dans une foule d'ouvrages que l'on a pris soin de citer et qu'il ne serait pas toujours facile de consulter. Notre mémoire sera divisé en trois paragraphes concernant, le premier, le droit de guerre privée et le second, le duel volontaire. Dans le suivant, l'on traitera du duel forcé. Enfin viendra en dernier lieu l'étude du suicide par défi, lequel peut passer pour une sorte de transformation du combat singulier.

I. — DU DROIT DE GUERRE PRIVÉE

Un des résultats les plus naturels à la fois et les plus importants du développement de la vie sociale, c'est l'extension du rôle assigné aux pouvoirs publics, en tant que protecteurs des intérêts aussi bien généraux que privés. Il méritera de passer pour réellement avancé en civilisation, le peuple chez lequel administration et tribunaux fonctionnent avec assez de zèle et d'impartialité pour mériter la confiance de tous, pour que le droit du particulier à se faire justice lui-même se trouve, sans trop d'inconvénient, renfermé dans des limites aussi étroites que possible. En revanche, plus l'état d'une société est rudimentaire, plus aussi l'initiative individuelle

voit s'étendre le cercle de ses attributions et cela au détriment de l'action publique. Cette dernière finit quelquefois par se trouver complètement annihilée. Tel serait le cas notamment pour les Sékanais de l'ouest de la Nouvelle-Bretagne. Ces indiens, affirme-t-on, n'admettent ni chefs ni autorité quelconque (Voy. R. P. Morice, *A First Collection of minor essays : The Western dennès*, Quesnel, Stuart's lake mission, 1902). Chez eux, chacun agit à sa guise, exerce ses vengeances comme il l'entend, ne connaissant d'autre frein que la voix de sa conscience et plus encore la crainte des représailles.

Ajoutons qu'une réalisation aussi complète de l'idéal anarchique se présente rarement. D'ordinaire, même chez les tribus les plus sauvages, apparaît au moins un rudiment d'organisation judiciaire. Distinction est faite entre les crimes publics que réprime l'autorité et ceux d'un caractère privé dont le châtement ne regarde que les intéressés. D'ailleurs, les méfaits commis sur l'étranger ne donnant lieu chez elles à aucune poursuite régulière, le citoyen jouit d'une assez grande latitude en ce qui concerne le droit de guerre privée, autrement dit d'assassinat. Rappelons-nous la façon dont les choses se passent chez les Australiens du Sud-Ouest, lesquels unissent de façon si étrange, un état de profonde sauvagerie à certains développements économiques et sociaux (1), qu'on serait presque porté à voir en eux, les restes dégénérés de races jadis plus policées. Leur code ou plutôt les coutumes qui, pour eux ont, force de loi édictent la peine capitale contre le rapt, l'adultère, certains vols d'importance majeure. Encourt

(1) Non seulement, chez ces hommes, le nombre des méfaits donnant lieu à l'action publique apparaît plus considérable qu'il n'était, par exemple, chez les Germains, mais encore la propriété foncière est régulièrement constituée. Chaque parcelle de la forêt constitue le patrimoine d'un indigène qui peut en interdire l'accès à tout venant. (Voy. Mgr Salvado, *Mémoires historiques sur l'Australie*, traduction de M. l'abbé Faleimagne, chap. IV, p. 265, p. 265 ; Paris 1854). A cet égard, ces pauvres sauvages se montrent plus avancés que n'était le Germain du temps de Tacite, que ne l'est aujourd'hui même le paysan Russe, soumis au régime de la collectivité et simple usufruitier du sol par lui cultivé, puisque c'est le *mir* ou commune qui est réellement propriétaire. On avouera que ces Mélanésiens ont des raisons particulières pour traiter en ennemi et en spoliateur, le colon Anglais, lequel leur vient ravir un terrain par eux détenu à titre individuel, et encore sans leur offrir la moindre indemnité.

le même châtiment, celui qui a frappé un chef, l'a fait tomber dans une embûche, s'est introduit auprès de ses femmes en son absence. (Voy. M. Perron d'Arc, *Aventures d'un voyageur en Australie*, chap. xvii ; p, 23 ; Paris, 1869.) Quand il s'agit de larcins de moindre importance, le délinquant en est quitte pour un certain nombre de coups de sagaie aux bras ou aux jambes. Après cela, sans doute, on ne pourra que s'étonner en voyant le tribunal indigène se désintéresser absolument du meurtre privé ; la vengeance se trouve exclusivement remise aux parents du mort. C'est qu'il y a là une question d'honneur en jeu. La famille entière ne peut tarder à frapper le coupable sous peine d'encourir le reproche de lâcheté et se serait lui témoigner une défiance vraiment injurieuse que de prétendre se substituer à elle. N'est-ce pas le même sentiment qui a inspiré le législateur Hébreu en ce qui concerne le Gohel ou rédempteur. Il pousse même le soin jusqu'à déterminer dans quelles conditions, le droit de vengeance lui sera, par exception, interdit (Voy. Nombres, chap. xxvi, verset 19 et Deutéronome, chap. xix, verset 1 et suiv.). Il ne manquait cependant pas en Israël de tribunaux réprimant des méfaits moindres que l'assassinat. Si donc Moïse abandonne aux parents de l'homme tué, le soin de poursuivre et de châtier son meurtrier, c'est qu'en définitive, d'après les idées de l'époque, ce dernier leur appartient de droit et nulle autorité n'a qualité pour le leur ravir. En versant son sang, ils rempliront un devoir de conscience.

Pour en finir avec nos Australiens, il est une autre circonstance encore où l'homicide passe à leurs yeux pour une action permise ou même méritoire. Suivant eux, quiconque ne meurt pas de mort violente est victime d'un sortilège. En conséquence à peine un des leurs a-t-il fermé l'œil, ils se livrent à des opérations magiques pour savoir dans quelle direction chercher le sorcier malfaisant ou *Malgaradock* qui a ravi un parent à leur affection et doit appartenir nécessairement à une tribu étrangère (Voy. Mgr Salvado, *Ubi supra* ; chap. xi, p. 332 et suiv.). Sitôt qu'ils se jugent suffisamment renseignés, on les voit se mettre en campagne. Le délinquant reste-t-il introuvable, on se dédommage en tuant un ou plusieurs de ses

contribules (1). Tout le monde, d'ailleurs, d'applaudir à une façon d'agir si humaine et si logique à la fois.

Regagnons maintenant notre hémisphère et transportons-nous chez les Germains du second siècle de notre ère.

Malgré l'absence de témoignages formels, on ne saurait guère douter qu'ils n'admissent, dès lors, le droit de guerre privée. Son existence est présupposée par ce jugement de Dieu qui apparaît dans les lois des Francs, Burgondes et Lombards, et n'en constitue, en quelque sorte, qu'un développement. D'ailleurs, dans l'énumération des crimes qu'avaient à punir, leurs assemblées générales, ne figurent guère, au dire de Tacite, que ceux qui pouvaient porter préjudice à la tribu toute entière. Ainsi nous les voyons (*de Moribus Germanorum* : § 12) prescrire la pendaison pour les lâches, les traîtres, ceux qui refusent d'aller à la guerre et condamner les hommes de mœurs notoirement infâmes à être noyés dans des bourniers ou marécages. Serait-il téméraire d'inférer de là que le châtiement d'autres méfaits se trouvait réservé à la justice des particuliers ? L'auteur latin nous parle, il est vrai, de fautes moins graves, et qui se rachetaient au moyen d'une amende (*Voy. de Morib. Germ.*, loco citato). Suivant toute apparence, il s'agit de la composition ou *wehrgeld* dans le paiement duquel l'assemblée n'avait pas à intervenir directement.

(1) Par ces meurtres, les Australiens entendent tout d'abord attester leur affection pour la personne au nom de qui ils les commettent, c'est ainsi qu'un sauvage guéri par les pères de la mission de la Nouvelle-Nursie, s'engagea, si l'un d'eux mourait, à tuer au moins six noirs, comme témoignage de regret. On lui conseilla, naturellement, de passer sa fureur de destruction sur des kangourous. Un autre motif les engage encore à verser le sang de leurs semblables, c'est la persuasion que cette effusion leur est utile à eux-mêmes. Ainsi chez les naturels de la terre du Roi-Georges, quand un homme est malade et se sent en danger de mourir, il tâche de sauver sa vie en massacrant le premier venu. Nous découvrons là une conséquence de cette croyance à l'effet utile des souffrances infligées au prochain, source des sacrifices humains et parodie, pour ainsi dire, du dogme chrétien de la reversabilité des mérites. Ainsi, en Gaule, nous dit César, les personnes attaquées de maladies graves (*Voy. de Bello Gallico*, liv. VII, § XV) immolent des victimes humaines. Parfois pour obtenir la guérison d'un chef, l'on remplit d'hommes vivants d'énormes mannequins, auxquels on met le feu. Les infortunés périssent étouffés par la flamme. Un adoucissement à cette horrible pratique se remarque chez certaines populations chrétiennes d'Ethiopie. Quand un homme meurt, on lâche un bœuf qu'on crible de blessures. Par là on croit apaiser la colère divine et racheter les péchés du défunt.

Quoi qu'il en soit, avec le progrès de la civilisation, le droit de guerre privée finit par se trouver astreint à l'observation de certaines règles permettant de le distinguer nettement de l'assassinat pur et simple. Dans l'ancienne législation Japonaise, p. ex., celui qui avait une vengeance à exercer devait en aviser le tribunal et marquer quel laps de temps il lui fallait pour l'accomplir. Négliger cette double formalité, l'eût exposé à être puni comme meurtrier. De même, aujourd'hui, encore en Corse, frapper un ennemi qui n'aurait pas préalablement été *dichiarato*, c'est-à-dire prévenu du sort qu'on veut lui faire subir, serait tenu pour un acte déshonorant. Il va sans dire que la déclaration régulièrement annoncée, confère à votre ennemi le même droit sur votre vie que vous vous arroyez sur la sienne. Les choses se passent, dit-on, d'une façon analogue chez beaucoup de tribus de l'Arabie, mais nous manquons de documents précis à cet égard.

Enfin, un dernier progrès consistera dans la transformation de cette guerre individuelle en combat singulier ou duel. Nous consacrerons à son étude, les pages qui vont suivre. Ajoutons toutefois que les duels se peuvent repartir en deux classes suivant qu'ils sont volontaires comme l'était le jugement de Dieu, ou forcés, ainsi que les combats de gladiateurs. Une troisième section sera consacrée aux suicides par provocation, lesquels constituant en définitive, moins des duels que des actes de défi.

II. — DU DUEL VOLONTAIRE

Il se présente sous deux formes bien tranchées et peut être soit un acte de guerre, soit un simple moyen de procédure. Examinons-le sous son double aspect.

A. — DUEL GUERRIER. — Il n'a, autant que nous nous le rappelons, jamais été condamné par l'Eglise, du moins en principe, puisqu'elle admet la légitimité du droit de guerre dont il découle. Ajoutons, au reste, que l'on y a rarement recours chez certaines races restées à un stage très inférieur de développement aussi bien qu'aux époques de civilisation très avancées. Pour les sauvages de l'Amérique du Nord,

parexemple, la guerre constitue une véritable chasse. La nature seule du gibier les différencie. Préférant la ruse à la force ouverte, l'indien scalpeur s'occupe surtout de surprendre son ennemi (Voy. Nicolas Perrot, *Mémoire sur les mœurs des sauvages de l'Amérique septentrionale*, publié par le R. P. Tailhan, p. 206, en note). Son but en entrant en campagne, c'est, somme toute, de recueillir des chevelures, non de risquer la sienne et il ne lui viendrait pas plus à l'idée d'avertir son adversaire qu'au chasseur de mettre en garde les bêtes qu'il poursuit.

Au contraire, le point de vue se modifie chez les sociétés à demi policées. La force physique, le courage individuel, contribuent alors plus à assurer la victoire que le savoir faire du stratéliste, aussi ces qualités sont-elles encore à peu près les seules réellement appréciées. Le guerrier jaloux d'en faire parade ne voudra attaquer son adversaire qu'après lui avoir laissé le temps de se préparer. Du reste avec un savant religieux (R. P. Ch. de Smet, *Les origines du duel judiciaire*, p. 233 et suiv. du *Compte-rendu du 3^e Congrès scientifique des catholiques, section historique*, Bruxelles 1895). nous reconnaitrons deux sortes de duels guerriers suivant leur caractère général ou privé :

1^o *Duel conventionnel public*. C'est d'après la définition du R. P. de Smet que nous reproduisons ici :

« Un combat singulier entre deux chefs d'Etat ou d'armées
 « ennemies ou entre deux champions respectivement choisis
 « par eux, à la suite d'une convention par laquelle ils se sont
 « engagés à reconnaître comme victorieux et conséquemment
 « comme en droit de revendiquer les avantages de la victoire,
 « la nation ou l'armée dont le champion aura vaincu son
 « adversaire. » L'exemple le plus frappant en serait peut-être
 la lutte des trois Horaces contre les trois Curiaces et qui (Voy. Tite-Live, *décades*, liv. 1^{er}; § xxiv et suiv.) amena la soumission d'Albe la Longue à Rome, si elle pouvait à proprement parler être qualifié de duel. En tous cas, c'est bien un duel de la nature de ceux dont nous parlons que celui de Ménélas et de Pâris (*Iliade*, chant 3, vers 250 et suivant.) En le prescrivant, Agamemnon lui avait donné comme sanction la remise d'Hélène et de ses richesses au vainqueur, ainsi que la fin de la guerre

entre Grecs et Troyens. Ajoutons d'ailleurs qu'il n'eut pas de résultat, Vénus étant arrivée en personne enlever Pâris du champ de bataille. Faisons observer que malgré le vœu émis par tant de penseurs et écrivains philanthropes qu'on vidat toutes les querelles entre nations en forçant les chefs d'Etat à s'entretuer à la place de leurs soldats, une telle pratique ne semble pas prête à être adoptée. Rappelons-nous l'exemple de l'empereur Héraclius, proposant au roi de Perse Cosroës de terminer les hostilités en se battant contre lui. Le monarque accepta pour la forme, mais envoya un de ses officiers revêtu des vêtements royaux combattre à sa place. Nous voyons encore (*L'esprit des usages et des coutumes des différents peuples*, T. 2^e, chap. ix, p. 69 et 70, Londres 1785) Henri, roi d'Angleterre, refuser le Cartel de Louis-le-Gros et Charles-Quint, celui de François I^{er}. Christian de Danemarck se contenta de répondre à une proposition de combat singulier que lui faisait Charles X de Suède ; « qu'à l'égard de son défi, c'était une « preuve du besoin qu'il avait d'ellébore pour se purger le « cerveau. » L'exemple des rois Gothiques, dit-on, ne refusant pas de croiser le fer, à l'occasion, avec de simples particuliers n'a guère trouvé, jusqu'à ce jour, d'imitateurs parmi les têtes couronnées.

2^o *Duel par défi*. C'est celui qui résulte de la provocation qu'adresse, en vertu d'un acte de seule volonté, tel guerrier à tel autre, du camp opposé. Rappelons à ce propos l'histoire de David et de Goliath (Voy. *Rois* ; liv. 1^{er}, chap. xvii). Homère nous fournira d'autres exemples d'un tel genre de combats, notamment ceux d'Ajax et d'Hector (*Iliade*, liv. vii, vers 17 et suiv.), d'Achille et d'Enée (*Iliade*, liv. xx ; vers 179 et suiv.) L'Espagne Celtique a connu également le duel par défi. Citons à preuve ce qui se passa, en l'an 151 d'avant notre ère, au siège d'Intercalia, cité de Vaccéens, peuplade Celtibérienne, par les Romains. Un des assiégés, remarquable par sa haute stature provoqua, à plusieurs reprises, celui des ennemis qui aurait le courage de se mesurer avec lui. Enfin, (Voy. Polybe, l. xxv, chap. 5, § 2, éd. Didot, T. II, p. 123) Scipion, le futur vainqueur de Carthage, se décide à relever le défi et met l'Espagnol à mort.

Chez nos vieux paladins, ce genre de lutte apparaît fréquent. Mentionnons les combats singuliers de Roland et d'Aelroth, de Fausseron et d'Olivier, de l'archevêque Turpin et de Corsablis (Voy. L. Gautier, *La Chanson de Roland*, vers 1197, 1224, 1243 et suiv. ; xvi^e édition, Tours 1887). N'a-t-on pas, du reste, pu dire avec vérité que les combats de ce temps-là, tout comme ceux de l'époque Homérique, ne consistaient guère qu'en des séries de duels ?

B. — DUEL JUDICIAIRE. — C'est celui qui est prescrit ou du moins admis par la loi soit pour terminer un différend d'ordre privé, soit pour procurer le châtement d'un crime commis par un particulier. En cela, il se distingue du précédent qui a pour but l'apaisement d'une querelle de peuple à peuple. Son usage remontrait, fait observer M. d'Arbois de Jubainville (Voy. *les Celtes en Espagne* ; § 41 ; p. 367 et suiv. du T. XIV de la revue Celtique, Paris 1893), à la période Indo-Européenne primitive. C'est que chez les hommes de cette époque, il n'y avait de juridiction obligatoire, que pour les crimes contre l'Etat « Les contestations, observe le « docte Celtisant, sont tranchées par les armes, quel que soit « l'objet du litige, toutes les fois que les deux parties ne « s'entendent pas sur le choix d'un arbitre ». Reconnaissons dans cette institution, un essai de réglementation du droit de guerre privée. Ici du reste, une division dichotomique nous semble encore s'imposer. Ne confondons pas, en effet, le duel purement litigieux, dans lequel le vaincu n'est pas tenu pour coupable envers devant la divinité ni par suite, puni comme tel et le *Jugement de Dieu* ou la partie qui succombe ayant pris le ciel à témoin de son bon droit, s'expose au châtement que mérite son sacrilège.

1^o *Duel litigieux*. Ce genre de combat a existé chez certaines populations européennes, tant de l'antiquité que des temps modernes. On l'a signalé notamment chez les vieux Ombriens, habitants du pays connu depuis, sous le nom de Romagne, et auxquels on a voulu, mais sans preuve suffisante, croyons-nous, attribuer une origine Celtique. Voici ce que nous rapporte Nicolas de Damas, d'après Stobée (serm. XIII) : « Lorsque les hommes (de cette

« contrée) ont des démêlés entre eux, ils se munissent de
 « leurs armes et combattent les uns contre les autres, ainsi
 « qu'ils feraient à la guerre. Celui-là est considéré comme
 « ayant pour lui le bon droit qui donne la mort à son adver-
 « saire ». C'est presque, remarque à ce propos Duruy (*Histoire
 des Romains et des peuples soumis à leur domination* ; T. 1^{er},
 chap. 11, p. 33, Paris, 1843). le duel judiciaire du Moyen-Age.
 Ajoutons toutefois que ce genre de procédure devait parfois
 donner en Ombrie, lieu non seulement à des duels, mais à des
 combats d'un nombre plus ou moins considérable de
 personnes, les unes contre les autres.

Sans doute, chez les Romains, dès une époque assez reculée,
 les choses se passèrent un peu autrement. Nous devons
 tenir compte du caractère en quelque sorte hiératique que
 revêtaient chez eux les formules légales et les chicanes de la
 procédure, et puis l'habitude des combats de gladiateurs
 leur faisait considérer d'un œil de dédain toute bataille
 entre particuliers, le sang du citoyen ne devant être répandu
 qu'à la guerre. Cependant l'antique mode de procéder
 appelé *actions de la loi* et dont Cicéron se moque dans son
*Oratio pro Murena** (Voy. Michelet, *Histoire Romaine*, T. 1^{er},
 chap 11, p. 145 et en note, p. 359 *éclaircissements*) porte des
 traces d'un état de choses plus primitif. L'*Actio sacramenti*
 ou réclamation de la propriété quiritaire ne s'explique guère,
 que par l'hypothèse d'un duel prescrit à l'origine par autorité
 de justice, le rôle du tribunal se bornant à décider en
 faveur du vainqueur : L'on voyait, effectivement (Ortolan,
Explication historique des Instituts ; liv. 4 ; t. 2 ; p. 427),
 chacune des deux parties, armée d'une baguette, *festuca*,
vindicta, laquelle était censée représenter une lance, procéder
 d'abord à la *manuum consertio* ou saisie de l'objet contesté,
 en déclarant qu'il lui appartenait, puis venait un combat
 simulé qui primitivement avait dû être réel et à la suite duquel
 le magistrat rendait son arrêt. Ajoutons que s'il s'agissait
 d'un bien-fonds, les plaideurs étaient sommés de se rendre
 sur les lieux pour en rapporter une motte de terre. Plus tard
 au reste, ce voyage deviendra, lui aussi, fictif. On le remplacera
 par la formule du préteur *Inite viam ; redite viam* qui devait,
 en tous cas, précéder le prononcé du jugement.

Les populations de la race Celtique se sont, on le sait, toujours distinguées par leur goût pour les combats singuliers. Aussi trouverons-nous, par exemple, chez les Celtibères, l'exemple d'un duel (Tite-Live, l. xxviii, chap 81) livré pour régler une question de succession au trône. Les pères de Corbis et d'Orsua étaient frères et avaient régné l'un après l'autre, par ordre de primogéniture sur la nation des Celtibères. Il s'agissait de savoir lequel des deux fils devait succéder au premier mort des deux frères. Le père de Corbis, en sa qualité d'aîné, avait régné le premier. C'est son cadet, le frère d'Orsua, qui lui succéda. Orsua prétendit que le trône se trouvait compris dans l'héritage que son père lui transmettait. Tel n'était pas l'avis de Corbis, plus âgé que son cousin germain. Il entendait exercer le droit d'aînesse, ainsi que son père lui en avait donné l'exemple. Scipion essaya en vain de jouer le rôle d'arbitre. « Nous ne voulons, dirent les deux princes, d'autre juge que le dieu de la guerre ». Corbis, qui l'emportait en vigueur sur son concurrent, tua ce dernier en combat singulier. C'est de la sorte qu'il conquiert le pouvoir suprême. On peut, il est vrai, discuter ici le point de savoir s'il s'agissait, dans l'espèce, d'un duel litigieux ou simplement privé.

Ce qui n'est pas contestable, en tout cas, c'est la ténacité avec laquelle, sur ce point, comme sur d'autres encore, l'Irlande s'est montrée conservatrice des vieux usages. Jusqu'au xvii^e siècle de notre ère, par exemple, le duel litigieux continue à être en cette île, le principal moyen de terminer les contestations entre particuliers.

On ne saurait douter, nous le verrons tout à l'heure, qu'il n'ait été, du moins à l'origine, en vigueur également chez les Germains.

Toutefois, l'influence chrétienne tendra à le transformer d'une façon bien marquée. Il va revêtir un caractère en quelque sorte plus religieux. C'est ce qui sera exposé à l'instant.

2^o *Jugement de Dieu.* Bien que ressemblant assez au précédent, il nous paraît en différer toutefois, en un point essentiel, à savoir l'importance attachée au serment que prétent les parties, Forcée leur est de prendre Dieu à témoin de leur

bon droit. Aussi une peine se trouve-t-elle de ce chef infligée au vaincu. N'est-il pas, en raison même de sa défaite, reconnu coupable de parjure par la divinité elle-même ?

Ainsi que le fait observer le R. P. de Smet, (Voy. les *origines du duel judiciaire*, p. 336 du T. LXIII des *Etudes religieuses* ; Paris 1894), ce mode de procédure ne commence à apparaître que dans les législations des peuples d'origine germanique et cela postérieurement à l'époque de leur conversion. Le plus ancien exemple connu en serait fourni par la loi Gombette ou code des Burgondes, qui date des débuts du VI^e siècle après J.-C. Il accorde, sans doute, à l'accusé, le droit de se justifier par serment, mais à une double condition toutefois, qu'il puisse fournir en sa faveur, suivant les circonstances, onze ou douze témoins choisis parmi ses plus proches parents et d'ailleurs, que le plaignant consente à accepter leur dire ; s'il le repousse avant que les juges qui doivent se trouver au nombre de trois et leurs délégués soient entrés dans l'église, alors le combat est de droit. L'un des témoins qui a offert le serment se trouve tenu de soutenir ses allégations, les armes à la main. S'il succombe, tous ceux qui se sont présentés avec lui sont condamnés à une amende de trois cent sous. Sera également passible de la même peine celui qui aura conseillé au champion malheureux de se battre. Impossible de ne pas reconnaître dans ce mode de procédure une réglementation de l'ancien droit de vengeance privée. C'est que les mœurs se sont adoucies dans une certaine mesure. L'on commence à estimer défectueux, le procédé consistant à égorger, sans plus de cérémonie, le personnage dont on croit avoir à se plaindre, fût-ce au risque de représailles. Il s'agit donc de trouver un moyen un peu moins radical de ramener l'harmonie dans la société.

Toutefois, comme le fait observer le savant Jésuite, (*Loco citat*, p. 241 et suiv.), les crimes de droit privé, y compris l'homicide pur et simple, échappaient chez les Germains, à l'action publique. Seuls, les particuliers avaient qualité pour le punir. Sans doute, des magistrats étaient nommés par l'assemblée générale pour aller rendre la justice dans tout le territoire de la tribu, avec le concours d'un jury pris sur place. Toutefois, les pouvoirs de ces fonctionnaires restaient

fort limités. N'ayant point droit de trancher les différends, leur rôle se bornait à tâcher d'amener les parties à composition. En recevant de l'inculpé, le *Wehrgeld* ou amende consistant d'abord en chevaux ou en bétail, plus tard en argent le défendeur ou offensé renonçait à son droit de vengeance et la paix se trouvait rétablie. D'autre part, la composition pouvait toujours être refusée et alors il ne restait plus d'autre moyen de terminer le différend que le combat singulier. C'était le seul mode de défense légale reconnu et l'Eglise, nous le verrons tout à l'heure, malgré une répugnance bien facile à comprendre, se trouva obligée de le tolérer.

D'autre part, l'action intentée étant d'ordre purement privé, le magistrat n'avait pas à s'inquiéter de trouver des témoins. Il n'aurait eu aucun moyen de les forcer à comparaître. C'était le défendeur auquel ce soin incombait. Si la loi exigeait le témoignage des proches de celui-ci, c'est-à-dire de gens souvent disposés à le disculper même sans motif suffisant, c'est, précisément, qu'ils pouvaient se trouver contraints à livrer combat. Imposer une pareille obligation à des étrangers eût semblé exorbitant. Naturellement, on devait s'en tenir aux parents, c'est-à-dire à ceux qui, sans doute, d'après la coutume primitive, étaient chargés de venger l'homme de leur sang.

Un point sur lequel nous ne saurions accepter sans quelque réserve l'opinion du R. P. de Smet, c'est celui qui concerne l'influence des idées chrétiennes sur cette législation. Sans aucun doute, le combat singulier n'a jamais été vu d'un bon œil par l'Eglise qui dut le tolérer cependant, dans une assez large mesure, pour les pays où nul autre moyen n'existait de se faire rendre justice. Du reste, il n'est pas admis par le code des Goths d'Italie et d'Espagne, les plus policés des envahisseurs, non plus que par celui des Anglo-Saxons compilé par Ethelred; mais, précisément, nous savons quelle fut chez ces peuples l'action du clergé au point de vue législatif.

Peut-être n'en serait-il pas moins permis de reconnaître dans l'importance attribuée au serment, l'obligation de le prêter dans une église, enfin dans la sanction pénale qui atteignait le prétendu parjure, autant de traces de Christianisme. Rien d'analogue ne se rencontre à l'époque païenne et il semble bien naturel d'ailleurs que les conquérants

des Gaules, en se convertissant, aient voulu placer, pour ainsi dire, les vieilles lois et coutumes auxquelles ils n'entendaient pas renoncer, sous la protection de leur foi nouvelle.

Quoi qu'il en soit, étant données les mœurs des barbares, cette garantie tirée de la parole donnée constituait, il faut en convenir, un moyen bien défectueux d'arriver à la connaissance de la vérité. Ceux que le juge faisait comparaître devant lui et interrogeait, c'étaient, nous l'avons dit, les parents du défendeur, mais précisément, nous dit Tacite, aux yeux, des Germains, c'est (*de Morib. German.* § XII), « un devoir « d'épouser les querelles d'un père ou d'un proche, aussi bien que ses amitiés ». Lors donc que l'inculpé trouvait la composition trop difficile ou trop désagréable à payer, il faisait attester son innocence par les siens. Il n'y avait pas lieu de craindre que ceux-ci refusassent de le défendre, fut-ce au prix d'un parjure. Procéder autrement, eût presque passé pour un acte de félonie, tout au moins pour un fort mauvais procédé et très indélicat. N'en soyons pas trop surpris. Il faut bien savoir se mettre à la place des gens. S'agit-il, par exemple d'apprécier l'esprit et les façons d'agir d'une nation, ce sont ses idées souvent étranges sur le point d'honneur que l'on doit considérer plutôt que la manière de comprendre la vertu *in abstracto*? Ne sait-on pas que chez les Highlanders d'Ecosse, aller enlever le bétail des habitants du Bas pays passait pour une véritable prouesse dont on ne parlait que pour s'en vanter? De même, en ce qui concerne les Bédouins des déserts d'Arabie (B. Poujoulat, *Voyage dans l'Asie Mineure*, etc, t. II, lettre XXVI, p. 68 et lettre XXVII, p. 94 et suiv.; Paris 1841). Ces asiatiques, qui regarderaient comme un affront que l'on parlât de reconnaître à prix d'argent leur hospitalité, seront très flattés si on les proclame experts en l'art de détrousser les gens. Leur lexique lui-même reflète cette façon d'envisager les choses et ils déclarent avoir gagné un cheval ou chameau, pour faire entendre qu'ils l'ont dérobé. Enfin, au Monomotapa, deux des principaux titres décernés au roi (*voy. l'Esprit des usages et des coutumes*, tome I^{er}, chap VI, p. 5) sont ceux de *Grand voleur et grand sorcier*. Mais autres pays, autres préjugés. En Chine où la respectabilité d'un homme se mesure aux preuves de dévouement et de respect qu'il prodigue à ses

parents, les actes les moins justifiables auxquels ces vertus servent tout au moins de prétexte, perdent beaucoup de leur gravité. On les tient presque pour dignes d'éloge (voy. P. Dabry de Thiersant, *La piété filiale en Chine*, p. 105, 117, 151 et suiv. dans la *Bibliothèque orientale elzévirienne* ; Paris, 1877). Dans le Céleste Empire, un larron lui-même ne sera pas trop déconsidéré si son larcin, par exemple, a pour excuse le désir de venir en aide à son père ou à sa mère. Enfin, n'avons nous pas vu plus haut l'assassin tenu chez les Corses pour un fort galant homme, dès lors qu'il n'a tué son prochain qu'après l'avoir prévenu ?

Ajoutons, d'ailleurs, que ce qui devait contribuer dans une certaine mesure à mettre en repos la conscience des faux témoins, c'était ce droit reconnu chez les populations germaniques de repousser leurs allégations et d'en appeler au seul mode de procédure digne d'un guerrier, à savoir le duel. Si le plaignant n'avait pas le courage de se battre, c'est que ce n'était pas vraiment un homme et il n'y avait pas à se gêner avec lui.

Aussi, Gondebaud, le roi législateur de la Bourgogne qui ne se méprenait guère sur la tournure d'esprit de ses compatriotes, expose-t-il en termes d'ailleurs assez peu voilés que son principal motif pour maintenir le combat judiciaire, ça été la crainte des faux témoignages (voy. R. P. de Smet, *loco citato*, p. 235).

Notre intention étant d'ailleurs de donner une idée générale des législations germaniques sur le point qui nous occupe et non de les étudier en détail, nous nous bornerons à mentionner une disposition assez bizarre de celle des Frisons. Dans les pays situés entre Laubach et la Weser, lorsqu'un homme était tué dans une bagarre, sans que l'on pût reconnaître le meurtrier, le proche parent du mort ayant droit de demander la composition du sang versé, pouvait accuser du meurtre, un individu quelconque qui se trouvait dans la foule. Ce dernier à son tour, pour se justifier, était tenu aussitôt de désigner une autre personne, n'importe laquelle, comme le vrai coupable. Un duel devait enfin terminer le débat. Cela ne nous rappelle-t-il pas un tant soit peu, le procédé Australien dont nous avons parlé plus haut et qui consiste à aller venger

la mort d'un compatriote par celle d'un homme d'une tribu différente, sans s'inquiéter d'ailleurs de sa culpabilité ?

Le combat judiciaire continue à rester en vigueur sous les Carolingiens. C'est à tort, observe le R. P. de Smet, que l'on a représenté Charlemagne comme persuadé de l'infaillibilité de ce moyen de procédure. Le grand monarque qui, sans doute, n'osait le supprimer, de peur de rompre trop ouvertement avec les habitudes de la nation Franke, se borne à déclarer qu'une cause terminée par ce moyen ne sera plus susceptible d'appel. Cela signifie, en d'autres termes, qu'il n'y a pas lieu de revenir sur une affaire définitivement jugée. Mais n'est-ce pas là un principe forcément admis en tous pays.

La société féodale était trop empreinte d'esprit germanique pour ne pas avoir admis le jugement de Dieu. On ne le rencontre en aucun temps plus fréquent qu'au XII^e siècle et cela tant en France qu'en Allemagne, en Italie. Il se retrouvera rétabli, ce qui semble plus étrange, en Angleterre, après l'invasion normande. Il y avait, effectivement, pour cette contrée, retour à un antique usage aboli depuis des siècles. Ainsi que nous l'avons dit plus haut, le combat judiciaire avait déjà cessé de figurer dans la législation Anglo-Saxonne. Au reste, non seulement le recours à ce mode de procédure tend alors à se généraliser, mais encore on l'emploie dans un grand nombre de cas où vraisemblablement l'habitude n'avait pas encore été prise de l'appliquer. Ainsi en France, une dette, quelque minime qu'elle fût, pouvait donner lieu au combat judiciaire et il fallut que plus tard, on en fixât le montant à douze deniers pour le moins. L'empereur d'Allemagne, Othon II, qui régna de 973 à 982, l'établit de son côté, pour toutes les contestations foncières (Hallam, *l'Europe au Moyen-Age* ; Trad. de A Borghers et P. Desdoutis, T. 1^{er}, p. 270 et suiv., chap. II, p. 271, *en note* ; Paris, 1837). Il servit même à trancher un point de jurisprudence, à savoir si, en ce qui concerne la succession d'un grand-père, l'enfant d'un frère aîné devait être préféré à son oncle.

Toutefois, dès les débuts du XII^e siècle, sinon avant, force mesures avaient été prises pour régler un tel mode de procédure dont les inconvénients devenaient de jour en jour plus sensibles. Voici, d'une façon générale, comment les

choses se passaient au moment où Saint-Louis monta sur le trône (1226).

Il fallait tout d'abord qu'il s'agit soit d'un crime non susceptible de preuve certaine ou d'une question de droit civil à fixer. Les deux parties entre lesquelles le combat pouvait être adjugé avaient à se présenter devant le comte ou seigneur, et après avoir exposé ses griefs, le plaignant jetait son gage. C'était d'ordinaire un gant ou gantelet que l'adversaire devait ramasser et échanger contre le sien, comme preuve qu'il acceptait le défi. Les deux parties étaient alors retenues dans la prison seigneuriale, jusqu'au jour du combat, à moins que des *gens de bien* nous dit Allou, ne répondissent d'eux, sous les peines encourues par le délit en question. C'était ce que, dans le langage du temps, on appelait la *vive prison*.

Au jour assigné à *faire la bataille*, les combattants accompagnés d'un prêtre et de leurs parrains ou répondants se présentaient en lice. S'agissait-il de deux nobles s'apprêtant à lutter en personne l'un contre l'autre, ils apparaissaient tous les deux à cheval, avec leurs armes tant offensives que défensives. Si la querelle était entre deux vilains ou entre un noble et un vilain, les parties devaient se battre à pied, armées d'un bâton et d'un bouclier. Les monarques, les femmes et les ecclésiastiques auxquels soit leur rang, soit leur sexe, soit enfin leur caractère sacré interdisaient le duel privé, se faisaient défendre par des champions. Ces prédécesseurs des *bravi* italiens vendant ainsi leurs bras et leur sang, jouissaient de fort peu de considération. Le métier par eux exercé passait pour aussi déshonorant presque que celui de femme publique. Aussi ne devaient-ils recevoir que l'armement réservé aux vilains.

Il va sans dire que le même discrédit n'atteignait pas l'homme qui de son plein gré et sans espérance de rémunération venait soutenir, les armes à la main, un parent ou l'épouse d'un suzerain. Ajoutons que chez les peuples du Nord, l'emploi des champions était rarement admis. Il fallait d'ordinaire que plaignant et défendeur comparussent en personne, de même qu'à Athènes l'on exigeait des parties qu'elles plaidassent elles-même leur cause, le rôle de l'avocat se bornant

tout au plus à leur fournir le modèle du discours à prononcer. Les choses étaient poussées à ce point, chez les Islandais, que s'il y avait querelle entre individus de sexe différent, la seule concession faite à la femme, c'était de pouvoir circuler à son gré autour d'un trou dans lequel son adversaire se trouvait enfoncé à mi-corps et par suite aussi gêné pour parer les coups que pour les porter. Mais reprenons le cours de notre récit. Les adversaires une fois entrés dans la lice, se mettaient à genoux et, tenant leurs mains entrelacées, chacun jurait à son tour sur la croix et sur le *Te igitur* que lui seul avait bon droit et que son adversaire était faux et déloyal. Ils affirmaient ensuite ne porter sur eux ni charme ni sortilège. C'est alors qu'on publiait, aux quatre coins de la lice, le commandement exprès de se tenir assis, de garder le plus profond silence, de n'encourager l'un des combattants ni du geste ni de la voix. La sanction, c'était la perte d'un membre ou même la peine de mort. Les parents des deux parties devaient se retirer aussitôt. Alors, nous dit notre auteur, après avoir mesuré à chacun également *le Champ, le vent et le soleil*, le maréchal du camp criait par trois fois comme aux tournois : « Laissez-les aller ». Aussitôt la lutte s'engageait. Ne commençant pas d'ordinaire avant midi au plutôt, elle ne pouvait durer que *jusqu'à ce que les étoiles apparaissent au ciel*. Si le défenseur s'était soutenu jusque-là, il obtenait gain de cause. Le sort du vaincu paraît avoir varié suivant les temps et les lieux, mais n'offrait rien de bien enviable. D'ordinaire, qu'il fût mort ou seulement blessé, on le traînait hors du camp. Ses aiguillettes étaient coupées et son harnais jeté pièce à pièce parmi les lices. Quant à son cheval et à ses armes, maréchal du camp et juges les confisquaient à leur profit. Le champion, lui, risquait d'avoir le poing coupé. C'était, nous dit l'auteur anglais, « une règle peut-être nécessaire pour empêcher la corruption de ces défenseurs mercenaires ». Inutile d'ajouter que s'il s'agissait d'une cause civile, le perdant n'eût-il pas comparu lui-même sur le champ de bataille, succombait dans ses prétentions et avait, en outre, une amende plus ou moins forte à payer.

Les conséquences de la défaite se trouvaient bien plus graves encore quand la cause était criminelle. L'accusateur devait

subir la même peine que la loi prononçait pour le crime dont il accusait son adversaire. D'après la coutume Normande, par exemple, il risquait d'être pendu ou brûlé. Avait-il combattu pour le compte d'un autre, ce dernier devait partager son supplice. Rappellera-t-on, à ce propos, la lettre adressée par saint Bernard au Comte de Champagne, Théobald. Le Vénéralable cénobite intercède en faveur d'un malheureux vaincu dans un combat judiciaire et auquel on avait crevé les yeux. Il demande que ses biens soient au moins rendus à cet infortuné, afin qu'il ne se trouve pas réduit à mourir de misère. Sans doute, le Saint ne se sentait pas absolument convaincu de la culpabilité de ce dernier.

N'oublions pas enfin que s'il y avait eu non pas lutte à main armée, mais simple décision de la Cour sur le point en litige, on pouvait fausser le jugement au moyen d'un appel au suzerain, appel qui donnait nécessairement lieu à bataille. L'appelant se trouvait contraint d'entrer en lice avec chacun des juges successivement. Si tous n'étaient pas vaincus par lui, le jour même, la loi le condamnait au dernier supplice. Si, par une sorte de miracle, il sortait vainqueur de tant d'épreuves, la peine de mort était prononcée contre les juges et leur tribunal restait aboli pour toujours. « Un genre d'appel moins « périlleux, ajoute Hallam, consistait à provoquer au combat « le premier juge qui prononçait une sentence contraire « à votre prétention. Si vous en sortiez victorieux, cette « décision était cassée, mais la cour ne se trouvait point « dépouillée de ses droits. Néanmoins, dans le cas de déni « de justice, c'est-à-dire, lorsque la cour refusait de juger une « cause, le plaignant avait droit de s'adresser à la cour du sei- « gneur immédiatement supérieur et de soutenir son appel « par témoins. Mais alors les témoins eux-mêmes pouvaient « être appelés dans la lice et le sanctuaire de la justice « n'était plus qu'une arène ensanglantée. »

Toutefois, dès le commencement du XIII^e siècle, les inconvenients du duel judiciaire commençaient à être vivement ressentis. On travaille activement à en restreindre l'usage.

En causes qui se peuvent prouver dit l'ancienne coutume précisant un point de jurisprudence qui n'avait, paraît-il, pas toujours été observé, *n'y a pas lieu à combat*. La concilia-

tion se trouve volontiers admise au moment de la bataille et parfois même après les premiers coups appelés *coups le roy*, mais une fois le gant jeté, ajoute M. Allou, il y avait lieu à une amende au préjudice des deux parties et qui se versait dans le trésor du comte ou du duc.

Enfin nous voyons le roi Saint-Louis, par ses établissements et spécialement son ordonnance de 1260 proscrire ce mode de procédure, au moins dans l'étendue du domaine royal. L'exemple donné par le grand et saint monarque ne fut certes pas sans influence sur la réforme des institutions. La lecture du livre de Beaumanoir rédigé au temps de Philippe le Hardy semble instructive à cet égard. Bien que le combat judiciaire y occupe encore un espace considérable, cependant l'auteur se plaît à énumérer les cas où il ne convient pas d'y avoir recours. Si par, son exemple, le seigneur suzerain reconnaît l'équité du jugement rendu par la cour inférieure, il refusera au perdant la permission d'en appeler aux armes. La même interdiction sera de droit si le demandeur en première instance, peut produire un acte ou obligation écrite ou bien si le fait allégué devant la cour est notoire : *Male chose serait, dit Beaumanoir, si l'on avait ocis mon prochein parent en pleine feste ou devant grant plante de bonnes gens, si il convenait que je me combatisse pour le vengeance pourcachier.*

Enfin, par son ordonnance en date de 1303, Philippe le Bel interdit à nouveau ce mode de procédure, mais sans parvenir à l'abolir complètement. C'est que la rupture avec de vieux errements, le renoncement à des préjugés séculaires ne sont pas choses que l'on obtienne facilement des hommes. On commençait à se plaindre hautement de la conduite arbitraire des monarques. Bien que le jugement de Dieu ne fût pas réservé, nous l'avons vu, aux seuls nobles, ces derniers étaient en fait les plus empressés à y avoir recours. Ils le considéraient comme une véritable prérogative et un gage d'indépendance. Certaine chanson du temps dont nous reproduisons ici une partie, d'après Augustin Thierry, (*Récits des temps mérovingiens*; T. 1^{er}, chap. 1^{er}, p. 22 et 23 et en note; Paris 1894), dit :

Gent de France, mult êtes ébahie,
Je dis à tous ceux qui sont nez de flez,
Se m'ait Dex, Francs n'êtes vous mie.
Mult vous a l'en de franchise éloignez,

Car vous estes par enqueste jugiez

.
 Douce France, ne t'appiaut plus ensi ;
 Ançois ait nom le país aux sougiez,
 Une terre acuertie.

Hommes de France, vous voilà bien étonnés — Je parle de tous ceux qui sont de bonne lignée — Dieu m'assiste, vous n'êtes plus francs — On vous a bien privés de toute franchise — Car vous êtes jugés par enquête... Douce France, ne l'appellez plus ainsi, — Qu'elle ait désormais nom de pays des serfs — de terre assujettie. » Trois ans plus tard, le même monarque, par une ordonnance en date de 1306, se voit obligé de rétablir ce mode de procédure, mais en le restreignant à certains cas déterminés *qui sont ceux d'homicide, trahison, maléfices et violence (excepté larrecin) de quoi peine de mort se deust en suir*. Une nouvelle proscription de ce genre de combat est édictée en 1333, sous le règne de Philippe VI de Valois, mais elle en amène si peu la disparition qu'en 1336, le Parlement de Paris ne fait aucune difficulté de l'ordonner encore dans le procès du sieur de Carrouges et de Legrix. Ce fut, il est vrai, le dernier exemple parmi nous de duel judiciaire. L'emploi s'en maintint beaucoup plus longtemps dans la plupart des Etats européens. L'Angleterre, notamment, ne l'a formellement aboli que dans le 1^{er} tiers du XIX^e siècle.

Inutile de nous étendre ici avec plus de détails sur l'attitude prise par l'Eglise vis-à-vis de cette institution. Le sujet a été traité d'une manière fort complète par le R. P. de Smet (voy. *Le duel judiciaire et l'Eglise*, dans le T. LXIV *Des études Religieuses* ; p. 38 et suiv. Paris 1895), et nous ne pouvons qu'y renvoyer le lecteur. Résumons-nous seulement en disant que l'autorité ecclésiastique ne cessa de regarder le combat judiciaire comme digne de blâme et peu conforme au véritable esprit du christianisme. Elle n'alla point toutefois jusqu'à le prohiber absolument. Il fallait bien laisser aux honnêtes gens lésés dans leurs droits ou leurs intérêts légitimes, le seul moyen de défense que la société tint à leur disposition. Si le droit canon interdisait aux clercs de comparaître dans la lice, du moins leur permettait-il de s'y faire représenter par des champions. Enfin nous voyons le pape Innocent III,

qui régna de 1198 à 1216 (voy. *Le duel judiciaire et l'Eglise*, p. 62 du T. LXIV des *Etudes Religieuses*, Paris 1895), approuver en qualité de seigneur suzerain, les statuts municipaux de la ville de Bénévent. Or, il y est stipulé que la justice doit être rendue d'après le droit coutumier et la loi Lombarde. Mais précisément, cette dernière admettait les ordalies ainsi que le jugement de Dieu.

On s'explique dès lors, la conduite de Jean Herbert, 4^e abbé de la Trappe de Soligny (1243-1274) lequel consentit l'an 1226 (voy. *Cartulaire de l'abbaye de Notre-Dame de la Trappe*, p. 567, Alençon, 1889), à servir de témoin dans un duel (*Ictus duelli pacificati*) à Conturbie, entre deux habitants du pays. Il ne faisait que se conformer aux exemples donnés par l'autorité suprême.

Il en était donc du combat judiciaire comme de l'institution de l'esclavage. L'Eglise ne pouvant l'attaquer de front, estima que la prudence lui défendait de le proscrire du moins jusqu'à nouvel ordre. L'homme qui se battait en champ clos pour obtenir justice ne commettait pas *ipso facto*, aux yeux de la religion, une faute grave. Sa situation sera donc tout autre que celle du duelliste ordinaire, auquel un motif d'amour-propre ou de vanité blessée mettait les armes à la main. Celui-ci, inutile de le faire observer, a toujours été tenu pour grandement répréhensible.

Un mot avant de finir sur la façon dont il convient d'envisager le duel judiciaire. Tout en reconnaissant ce qu'il offrait de barbare et même de peu conforme à l'équité, force est bien d'avouer qu'une institution qui a pendant plus de huit siècles joui d'une incontestable popularité, avait bien quelque raison d'être et que, plus d'une fois, elle contribua efficacement au maintien de l'ordre dans la société. Ses progrès eurent pour premier résultat d'amener sinon absolument, du moins dans une assez large mesure l'abandon d'un système de procédure bien plus défectueux encore, celui des ordalies ou épreuves par le fer rouge ou l'eau bouillante. Au reste, malgré l'abus que l'on fit trop souvent de cet appel à la décision du ciel, il ne faut pas croire que les parties y pussent avoir recours à leur fantaisie. En principe, du moins, on ne le devait admettre que pour les cas douteux et dans lesquels nul autre moyen

ne restait d'arriver à la connaissance de la vérité. Et puis, pour des peuples encore frustes, chez lesquels la force brutale jouait un si grand rôle, l'important semblait plus encore, peut-être, d'en arriver à terminer les querelles qu'à les trancher d'une façon absolument équitable. Ne rions pas trop à ce sujet de la grossièreté de nos aïeux. Aujourd'hui même ne relèvera-t-on pas dans nos codes, une foule d'articles où la justice absolue se trouve volontiers sacrifiée à des considérations d'utilité pratique ?

D'autres avantages, tout au moins relatifs, découlaient encore de cette façon de procéder. Visiblement elle tendait à restreindre le nombre des litiges et faisait comprendre aux parties, comme le dit le proverbe, que mauvais accommodement vaut mieux que procès gagné. D'abord, il ne manquait pas sans doute, en ces temps là, plus qu'à présent, de gens plus prudents que scrupuleux que retenait le préjugé courant, que Dieu lui-même ne manquerait pas de déclarer contre le délinquant ou le parjure, Joignez-y la crainte très fondée des mauvais traitements réservés au vaincu. Enfin, en admettant même que l'un se crût des chances sérieuses de réussir, restait encore le risque d'attraper un mauvais coup, d'être blessé pendant le combat et cela donnait à réfléchir. D'ailleurs, le souci de la justice se trouve subordonné à des questions d'utilité pratique ? Voilà dans quel sens Charlemagne vantait ce moyen de terminer les contestations. Le grand monarque ne se faisait pas, d'ailleurs, sans doute, illusion sur sa valeur réelle.

D'ailleurs, quand on veut juger une institution, il convient de tenir compte bien plus encore du mal qu'elle évite que du bien par elle procuré. A cet égard, le duel judiciaire avait certainement sa raison d'être. Il rendait les querelles plus rares, écartant forcément de la lice ceux qui, sans être de bonnes lames, ne se seraient pas sentis très sûrs de la justice de leur cause. Le préjugé de l'époque était d'ailleurs que Dieu ferait plutôt un miracle que de laisser condamner un innocent. Plus d'une fois, sans doute, l'on vit le combat singulier se substituer à l'exercice du droit de guerre privée. Les populations mises ainsi à l'abri d'un des fléaux les plus

redoutés dans ce temps-là, ne pouvaient qu'applaudir à la substitution.

Somme toute, l'état de la société au Moyen-Age nous explique suffisamment le maintien de cet étrange mode de procédure. On a même lieu d'ajouter qu'il le rendait à peu près indispensable. Bien rares alors étaient les personnes compétentes en matière de droit civil et il n'existait pas de magistrature régulièrement constituée. Les causes couraient donc grand risque d'être tranchées au hasard. Que l'on songe à ce que seraient aujourd'hui même les décisions judiciaires, si le jury seul était chargé de les rendre. Ajoutez à cela la crainte des faux témoins qui se manifeste aussi bien dans le texte des Assises de Jérusalem que dans celui du Code Bourguignon, plus ancien d'environ sept siècles.

Enfin l'organisation féodale elle-même n'était pas sans apporter certains obstacles au bon fonctionnement de la justice. Quelle eut été en effet la situation d'un tribunal appelé à se prononcer contre tel ou tel puissant seigneur ? On voit la peine que Saint-Louis lui-même eut à défendre un simple chevalier contre son frère, le Comte d'Anjou (voy. Abbé Vély, *Histoire de France*, T. III, p. 76) et les réclamations des grands vassaux au sujet de la punition bien modérée toutefois, qu'encourut Enguerrand de Coucy, convaincu d'un triple meurtre (voy. Ibid. p. 78 et suiv.)

Et sans aller plus loin, combien de circonstances dans lesquelles on aurait eu lieu de regretter la façon d'agir de nos ancêtres, toute barbare qu'elle puisse paraître ? Songeons à la multitude de prétendus sorciers conduits au bûcher, lors de la Renaissance et depuis. Rappelons les victimes de la Terreur. Si tous ces infortunés avaient eu la ressource d'appeler leurs juges à bataille et de les forcer à se rendre sur le terrain, combien de meurtres juridiques eussent été évités ? Ce qui importe, en définitive, ce n'est pas tant la sagesse des lois que leur mode d'application. Le bel avantage pour une nation d'avoir un code d'une perfection idéale, s'il doit être interprété par des magistrats iniques ou peu éclairés ! Dans ce cas, beaucoup mieux vaudrait une manière de rendre la justice, quelque rudimentaire qu'on la suppose, mais offrant parfois au bon droit chance d'être reconnu. Quoi de plus odieux par

exemple que cette loi de Lynch, en vigueur aux Etats-Unis ? Elle n'en reste pas moins très populaire dans certaines régions, parce que l'on a vu, et à juste titre, dans son application, un remède efficace à la pusillanimité ou à la corruption des tribunaux ordinaires.

(A suivre).

Comte de CHARENCEY.



TABLE DES GRAVURES

	PAGES
Ancienne Eglise abbatiale de l'Epau.....	14
Abbaye de l'Epau.....	15
Abbaye de l'Epau : Tombeau de la reine Bérengère....	15
Abbaye de l'Epau : Chapelle Saint-Sébastien.....	16
Le Mans : Musée, Email de Geoffroy Plantagenet.....	22
Le Mans : Notre-Dame de la Couture.....	23
Le Mans : Vierge de Germain Pilon, à la Couture.....	24
Le Mans : Musée archéologique, Statues tombales de deux Vicomtes de Beaumont.....	26
Le Mans : Musée archéologique, Chanoine agenouillé.....	27
Le Mans : Plan de la Cathédrale.....	29
Le Mans : La Cathédrale, Tour.....	30
Le Mans : La Cathédrale, Chœur, déambulatoire.....	33
Le Mans : La Cathédrale, Emplacement du Bréviaire public.	34
Le Mans : La Cathédrale, Sainte Cécile, statue de Hoyau....	35
Le Mans : La Cathédrale, Tombeau de Guillaume de Langey du Belley.....	36
Le Mans : Maison de la reine Bérengère dans la Grande-Rue.	38
Le Mans : Maison d'Adam et d'Ève.....	39
Le Mans : Rue de Vaux, Statue de Sainte Madeleine et Hôtel de Vaux.....	40
Le Mans : Enceinte gallo-romaine, Tour Madeleine.....	41
Le Mans : Ancienne porte de la Cigogne.....	42
Le Mans : Anciens bords de la Sarthe.....	44
Le Mans : Nouvelle Eglise Saint-Benoît.....	46
Le Mans : Eglise du Pré, Nef.....	48
Le Mans : Abside de l'église du Pré en 1880.....	49
Le Mans : Maison de la reine Bérengère, le Jardin.....	50
Fresnay-sur-Sarthe : Plan de l'Eglise au XIII ^e siècle.....	55
Fresnay-sur-Sarthe : Portail de l'Eglise.....	56
Fresnay-sur-Sarthe : Portail de l'Eglise, l'Arbre de Jessé....	57
Fresnay-sur-Sarthe : Tour de l'Eglise.....	58
Fresnay-sur-Sarthe : Porte du château avant sa restauration (Élévation).....	59
Fresnay-sur-Sarthe : Porte du château (Plan).....	59
Fresnay-sur-Sarthe : Porte du château (Plan des Basses-Fosses)	59
Fresnay-sur-Sarthe : Porte de l'ancien château.....	60
Fresnay-sur-Sarthe : Ruines du château....	61
Manoir de Linthe.....	64

	PAGES
Manoir de Linthe.....	65
Les Excursionnistes au Manoir de Linthe..	65
Saint-Léonard-des-Bois : Mise au tombeau de la Vierge.....	67
Saint-Cénéry-le-Gérei : L'Eglise.....	68
Alençon : La Maison d'Ozé (Etat avant sa restauration).....	81
Alençon : Porte de Lancrel.....	87
Alençon : Porte de Sarthe..	88
Alençon : Porte de la Barre.....	89
Alençon : Le Logis du Mesnil (Maison d'Ozé au xv ^e siècle) et Remparts de la Cité.....	93
Alençon : Vieille Maison sur la Sarthe.....	94
Alençon : Le Vieil Hôpital.....	95
Alençon : Pont de Sarthe et Hôtel-Dieu.....	97
Alençon : Maison Coureueur.....	98
Alençon : Façade d'une Maison rue du Château.....	99
Alençon : Maison aux Arcades, Grande-Rue.....	100
Alençon ; Ancienne Porte de la Barre... ..	103
Alençon : Entrée de l'ancien Château.....	107
Alençon : Château et Palais de Justice.....	109
Alençon : Bibliothèque, Ancienne Chapelle du Collège.....	110
Alençon : Bibliothèque.....	111
Alençon : Musée de Sculpture.....	112
Alençon : Hôtel de la Préfecture.....	113
Alençon : Préfecture.....	114
Alençon : Tribunal de Commerce.....	115
Alençon : Tribunal de Commerce. — Cheminée de la Salle d'audience	116
Alençon : Tribunal de Commerce. — Porte intérieure de la Salle d'audience.....	117
Alençon : Eglise Notre-Dame.....	119
Alençon : Eglise Notre-Dame.....	120
Alençon : Porche de l'Eglise Notre-Dame....	122
Alençon : Voûtes de l'Eglise Notre-Dame.	123
Alençon : Chaire de Notre-Dame.....	126

HORS TEXTES

Plan général de l'abbaye de l'Epau.....	12
Le Mans : Musée archéologique, Entablement gallo-romain... ..	24
La Cité du Mans et ses Faubourgs.....	36
Plan du Château et de l'Enceinte de Fresnay-le-Vicomte.....	54
Saint-Cénéry-le-Gérei : Chœur de l'Eglise.....	68
Saint-Cénéry-le-Gérei : Eglise, Détails des Fresques.....	70
— — — — —	72
Saint-Denis-sur-Sarthon : Le Château en 1818.....	74
Plan d'Alençon d'après la gravure exécutée en 1745.....	86
La Normande du Musée de la Société... ..	102

TABLE DES GRAVURES

633

	PAGES
Château d'Alençon : Plan du xvi ^e siècle.....	104
Château d'Alençon : Vue du côté de la ville au xvi ^e siècle....	106
Alençon : Eglise Notre-Dame	118
Alençon : Bibliothèque, Boiserie du Val-Dieu.....	235
Alençon : Bibliothèque, Détails de la Frise.....	236
Alençon : Bibliothèque, Plan et coupe en élévation. — Plan du 1 ^{er} étage, état actuel.....	238
Alençon : Bibliothèque, les quatre Evangélistes	242
Officier des Gardes d'honneur à cheval du département de l'Orne.....	331



TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME

1^{er} BULLETIN

	PAGES
Bureau et Commissions de Publication et Musée.....	v
Liste des Membres de la Société.....	vi
Sociétés savantes et Etablissements publics	xxi
Sociétés étrangères.....	xxii
Procès-verbaux des Séances de la Société.....	1
Portrait d'Antoine de Bourbon.....	10
Excursion archéologique dans le Maine et le Pays d'Alençon, par MM. René GOBILLOT et Henri TOURNOÛER.....	11
Première Journée.....	12
Deuxième Journée.....	54
Troisième Journée.....	80
Liste des Excursionnistes.....	141
Origines de la Société Historique et Archéologique de l'Orne, par M. Henri TOURNOÛER.....	146
Rapport annuel sur les travaux de la Société, par M. l'abbé A. DESVAUX.....	160
La Mort du Cerf (Poésie), par M. Paul HAREL.....	172
Le Buste (Poésie), par M. Paul HAREL.....	174
Le Premier Préfet de l'Orne. — G.-V.-M. Lamagdelaine, par M. le Baron J.-A. DES ROTOURS.....	176
Le Bulletin de la Société Historique et Archéologique de l'Orne (Poésie), par M. Wilfrid CHALLEMEL.....	193
Un Gentilhomme cultivateur au XVIII ^e siècle « Samuel de Frotté de la Rimblière, par M. Louis DUVAL.....	197
Pour le vingt-cinquième Anniversaire de la Société Historique et Archéologique de l'Orne. — Diptyque en deux sonnets : L'Histoire.....	233
et la Pierre, par M. J. GERMAIN-LACOUR.....	234
Les Boiseries de la Bibliothèque d'Alençon, par MM. Félix BESNARD et Frédéric DUVAL.....	235
Bibliographie, par M. Louis DUVAL.....	248

2^e BULLETIN

Procès-Verbaux des Séances de la Société.....	251
Origine des Saint-Simon-Courtomer, par M. Charles VÉREL...	265
Notice sur la Vie et les Œuvres de M. Jean-Baptiste Daligault, ancien Directeur de l'Ecole Normale d'Alençon (1811-1894), par M. A. SURVILLE.....	282

